This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476755

Digitized by Google

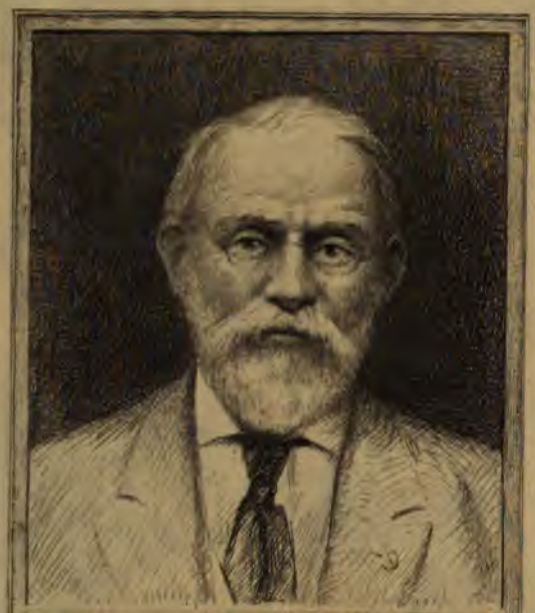

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
D'AUVERGNE

ET

Bulletin de l'Institut industriel du Centre

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

TOME XXVIII

1911

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-29-28
14847

PRÉAMBULE. — LES ORIGINES.

§ I. — **Les Gayte.**

Toute synthèse historique sur un sujet et une époque déterminés, ne vaut que par l'exactitude des faits qui lui ont servi de base ; et c'est la mission des revues de province, c'est même leur essentielle raison d'être, d'apporter le témoignage de leurs pays respectifs ; car, après tout, l'histoire n'est qu'une enquête. C'est pourquoi j'ai choisi deux sociétés commerciales et financières de Clermont comme sujet principal de cette étude. Elles seraient, d'ailleurs, par tous pays, des types bien ressortis du genre, à la condition de les présenter dans le cadre de leur entourage, ce que je m'efforcerai de faire.

Les Gayte furent, comme les Chauchat leurs contemporains, leurs compatriotes et leurs parents, une des plus puissantes familles marchandes de France au XIVe siècle. Par leur accès aux fonctions élevées aussi bien que par leurs malheurs, le nom de plusieurs de leurs chefs est devenu historique ; et plus d'un grand seigneur de la cour de Versailles, sous le règne de Louis XIV, aurait pu envier à ces marchands l'antiquité de leur origine.

Digitized by Google

Leur nom s'offre pendant des siècles sous de multiples variantes. Celui des Gayte s'est produit sous les formes Gayta, Gaita, Gaeta, Guetta, Gayte, Guaite, Gaite, Guette, Gète, La Gaita, La Guetta, Laguète, La Guette, en Auvergne, comme dans les autres provinces et à Paris. Il était emprunté soit à un objet, la logette du guetteur ou le guetteur lui-même (1), soit à un lieu habité.

Il y eut, dans la partie du Limousin qui a formé le département de la Corrèze contigu à l'Auvergne, une famille « Gaeta » exactement contemporaine de la première croisade. Elle y paraît à l'occasion des affaires relatives à l'expédition ou avec les croisés se préparant au départ. Roger et Pierre de Gaeta, Adémar et Géraud fils de ce dernier, y vivent en 1096-1103. Le gros personnage du groupe est le marchand Roger ; nous avons une série d'actes de cette époque où la qualification de *mercator* lui est toujours donnée (2). Ce sont des donations-ventes faites au monastère de Vigeois par des croisés en quête de fonds pour s'équiper (3), où la souscription des marchands bailleurs de fonds équivalait à l'engagement pris par eux de verser les espèces soit au monastère acquéreur soit au vendeur lui-même. Ces chartes nous apprennent

(1) Cette logette disposée sur le point le plus élevé des tours ou des autres édifices de la ville, pour servir d'abri au guetteur en temps de guerre ou d'alerte, portait en langue nationale le nom roman de *Gayta*, tout comme le guetteur lui-même. — « Jalousie l'a fait sa gaite », « c'est cil qui trestous nous gaite » (*Roman de la Rose*, Michel, II, 57).

(2) Champeval. *Chartularium monasterii Sancti Petri Vosiensis Lemoricensis diœcesis*. Chartes 68, 78, 93, 130, 170, 113, 6, 52. On sait que le nom générique de *mercator* était donné à l'homme faisant commerce des marchandises les plus diverses, y compris le commerce de l'argent et la banque de prêts, la ferme des impôts, etc. Quand il s'agit d'un marchand exerçant un négoce spécial, on le désignait plus ordinairement par la dénomination de son commerce : drapier, armurier, etc.

(3) La donation-vente était une vente faite au-dessous du prix véritable de l'objet, à laquelle les monastères donnaient la forme d'une donation pure en vue d'assurer au vendeur le mérite du don et le bénéfice des prières de la communauté. Elles furent très nombreuses au moment de la croisade parce que le nombre considérable des immeubles jetés en même temps sur le marché et l'extrême raréfaction des espèces abaissèrent le prix vénal dans des proportions énormes.

Digitized by Google

en outre que ce marchand pratiquait le prêt sur gages aux croisés directement (1).

Dans cette famille, le nom prend la forme terrienne *de Gaeta*, bien que l'on ne connaisse dans le pays aucune terre féodale à laquelle il se soit sûrement attaché (2). Ces Gaeta dont le cartulaire de Vigeois nous fait connaître quatre générations (3), furent-ils des marchands italiens attirés en France à la suite d'Urbain II par la perspective des très gros bénéfices que la colossale expédition ouvrait aux détenteurs de capitaux, et tiraient-ils leur nom de la ville de Gaète, je ne sais. L'époque peut paraître prématurée, mais la distance n'est pas de nature à nous surprendre. Un marchand établi à Gênes, Dirribili de Gayta, porta ses opérations bien plus loin encore ; il avait en 1273 un comptoir dans la ville d'Aiash ou Ajach, port très commerçant de la Petite-Arménie, ainsi qu'il résulte d'un acte passé dans cette ville le 22 mai 1275, par un notaire pisan. Un des Tartaro de Gênes, consul des Génois d'Ajash, figure dans cet acte (4). Les Tartaro eurent eux-mêmes des comptoirs dans la sénéchaussée de

(1) Le croisé Guy de Bré déclare « au moment de partir pour Jérusalem » qu'il a engagé à Roger le marchand, tout ce qu'il possède à Bleygeat, village du canton de Vigeois (arrondissement de Brive), en garantie de l'emprunt par lui contracté (*Op. cit.*, charte 113).

(2) M. Champeval cite un hameau insignifiant *Las Gaydias* dans la commune de Saint-Ybard (canton d'Uzerche), comme se rapprochant du nom de *Gaeta*; mais sa forme plurielle est plutôt indicative d'un lieu baptisé du nom collectif de ses maîtres que d'un lieu dont ils ont tiré le leur. Le marchand Roger paraît avoir été désigné tantôt sous le nom de *Rotgerius de Gaeta* (*Cartul. de Vigeois*, ch. 155, p. 100), et tantôt sous celui de *Rotgerius de Userca* (*Op. cit.*, ch. 174, p. 134). Le premier peut avoir été le nom devenu patronymique de la famille ; le second, celui de sa principale résidence en Limousin, d'où il disparaît, du reste, après la première croisade.

(3) Pierre *de Gaeta*, père de Adémar. Renoux et Géraud ; Adémar 1096-1124) père de Gaillard, d'une fille mariée à un seigneur de Chastel, et peut-être d'Aimeric ; Gaillard père d'Itier, vivant en 1164, et d'Adémar (*Cartul. de Vigeois*, ch. 122, 193, 170, 113, 193, 292, 91, 6, 397, 12, 326. *Cartul. d'Uzerche*, ch. 683).

(4) Comte Riant. *Actes Génois d'Arménie* (Arch. de l'Orient latin, I, 434 435).

Digitized by Google

Beaucaire; et nous verrons les Gayte d'Auvergne faire plus tard et dans de grandes proportions des affaires avec l'Orient. Rencontre plus curieuse encore, ce Gayte, a pour compatriote et contemporain, un marchand tailleur du nom de Jacques Chausse ou Chauchat qui fait aussi des affaires à Ajasch, en 1279 (1).

Deux des fils de Pierre de Gaeta, Adémar et le prêtre Géraud, partirent pour Jérusalem en 1096 ou 1097 avec Guy de Bré, l'un des croisés emprunteurs du marchand Roger. Guy de Bré mourut en route à Laodicée, après avoir fait son testament en présence dudit Adémar et d'autres compagnons (2). Qu'il fût ou non marchand ou d'origine marchande, Adémar prit part à l'expédition comme soldat, et il y conquit les éperons et le titre de chevalier, attribué à tous ceux des croisés qui portèrent les armes. Il lui est donné, en effet, en 1097 pour la première et seule fois (3). Lui et son frère Géraud revinrent de Jérusalem, et ils y retournèrent (4). Mais ni aux fils d'Adémar, ni à son petit-fils, aucune qualification nobiliaire n'est donnée par le cartulaire de Vigeois, et on n'y trouve plus de Gaeta après 1164. Ils sont signalés ici à toutes fins, sans preuve positive de commune extraction avec les Gayte d'Auvergne.

Quoi qu'il en soit, ils nous ont conduits à Jérusalem et ce sera pour y trouver des bourgeois Gayte mêlés, eux, à des bourgeois auvergnats incontestables. Nous entrons avec eux non plus dans les rangs héroïques de la chevalerie, mais dans le monde roturier des marchands et des hommes

(1) « Jacobo Calcia, taliatore. » (Arch. de l'Orient latin, I, 1881, p. 504.) *Actes Génois d'Arménie*. Testament de Lanfranci-Spaer, fait à Aiash, le 4 mars 1279, qui déclare avoir avancé une somme pour le compte de ce Jacobo *Calcia*. Les variantes *Calca* et *Calcia* se rencontrent pour nos Chauchat. Géraud II Chauchat, le panetier de Philippe le Bel, se dit lui-même Geraldus *Calciati*, en 1304, d'après un vidimus (*Invent. des sceaux des Archives nationales*, n° 286).

(2) *Cartul. de Vigeois*, ch. 113; *Cartul. d'Uzerche*, *loc. cit.*

(3 et 4) *Cartul. d'Uzerche*, ch. 683, p. 315.

Digitized by Google

de métier sans lesquels les croisés combattants n'auraient jamais pu ni achever leur conquête ni s'implanter dans le pays. Ces modestes hommes dont on s'est peu occupé, servirent l'œuvre commune par le travail comme les autres par l'épée, ceux-ci eurent pour mobile humain le désir de la gloire et le goût des aventures, ceux-là l'espoir du gain ; mais il faut bien admettre qu'ils subirent aussi l'impression générale ; qu'ils furent poussés à risquer leur vie dans la plus périlleuse des entreprises par le même sentiment et un égal mérite, la foi et l'esprit de sacrifice. Les premiers rois de Jérusalem instituèrent pour cette catégorie un code de franchises sur le modèle des communautés civiles qui commençaient à se former dans l'Europe latine. L'une de ces communautés fut établie sur la terre de Birh « dans le territoire de Jérusalem », et les latins donnèrent le nom de Mahomerie à cette commune formée au milieu des Mahométans.

Les Gayte et les bourgeois de la Mahomerie, près de Jérusalem. — Les frères Renaud et Bernard « Gaite » figurent parmi les principaux « bourgeois de la Mahomerie » qui, à Jérusalem en 1155, prêtèrent serment de fidélité au roi Baudoin III (1). Ils y figurent avec deux « Pierre d'Auvergne », dont le nom nous dit péremptoirement l'origine (2), avec trois membres de la famille

(1) « Rainaldus *Gaite*... Bernardus frater Rainaldi *Gaite*, » (*Cartul. du Saint-Sépulcre de Jérusalem*), publié d'après les *manuscrits du Vatican*, par Eug. de Rozières, charte 131.

(2) *Petrus de Alvernia* nommé l'un des premiers parmi les notables bourgeois de la Mahomerie, et l'autre vers la fin, constituant deux chefs de famille différents. Il est certain que le nom fut emprunté à l'origine, car dans le même acte nombre d'autres bourgeois sont uniquement désignés par le nom de leur province ajouté à leur prénom : Bourguignon, Poitevin, Provençal, Gascon, Limousin, Tourangeau, Lombard, Vénitien, etc. Le nom patronymique n'étant pas encore établi, force fut de distinguer les individus soit par le nom de leur pays d'origine, soit par des sobriquets.

Digitized by Google

Patriarche dont le sobriquet, devenu patronymique (1), se retrouve dès le XIIIe siècle dans une notable famille de bourgeois de Montferrand et de Riom, alors que l'évacuation du royaume de Jérusalem avait ramené les Français dans leur pays (2). Avant ces deux Pierre d'Auvergne, bourgeois de la Mahomerie, un autre bourgeois « Etienne d'Auvergne » était établi à Jérusalem où il vivait en 1118-1131 sous le règne de Baudoin II (3). Il n'en ressort pas nécessairement que les frères Bernard et Renaud Gaite soient les ancêtres de ceux d'Auvergne ; c'est déjà pourtant quelque chose que de les trouver vivants côte à côte ; dans le même bourg de la banlieue de Jérusalem avec des auvergnats de même condition qu'eux.

§ 2. — Les Chauchat.

Etienne et Pierre Chauchat (Calcati) [1086-1096]. — Le nom des Chauchat paraît dans la région, comme celui des Gayte, dans les dernières années du XIe siècle, à l'occasion de biens livrés en gage et acquis par les monastères aux approches de la première croisade. Ce fut le cas des frères Etienne et Pierre *Calcati*.

(1) « *Robertus frater Guidonis Patriarcha burgensis Mahumerie* » (*Op. cit., même charte de 1155*). En 1160 on trouve dans la même commune de La Mahomerie : « *Dominicus qui vocatur Patriarcha* » (*Même cartul., ch. 138*).

(2) Barthélemy Patriarche était consul de Riom, en 1269, et soutenait la prétention de sa ville d'être exempte de la taille de croisade, réclamée par Alfonse de Poitiers (*Arch. nat. Trésor des chartes, J. 319, nos 4 et 4 bis*, — Bibl. de Clermont, ms. d'Auvergne, ms. Crouzet). — Le nom se retrouve à Montferrand au XIVe siècle, et en 1242-1283 dans le *Terrier-Dogue*, fol. 121, comme tenanciers du chapitre du Port pour vignes dans les environs de Montferrand.

(3) *Stphanus Arvernensis* est témoin avec le changeur Brunet, Faucon le Berruyer et beaucoup d'autres, d'un acte de vente passé à Jérusalem dans la Tour de David, sous Baudoin II (*Cartulaire du Saint-Sepulcre, ch. 103*).

Digitized by Google

Guillaume IV, abbé de Saint-Chaffre du Monastier en Velay (1), exactement contemporain de la croisade d'Urbain II (2), continuait alors l'œuvre entreprise par son prédécesseur de fonder et de doter un vestiaire pour ses moines, en cela grandement secondé par Guy, sacriste de son monastère. La croisade leur en fournit une occasion superbe. Pour s'équiper et garnir quelque peu leur escarcelle en vue d'un si long voyage, il fallait absolument de l'argent comptant aux croisés, et ils vendaient à vil prix, à tout prix. Alors l'abbaye de Saint-Chaffre dégarnit ses splendides reliquaires de leurs métaux précieux et s'en servit pour acheter les biens des partants. « Ces métaux furent cédés, dit le moine secrétaire de l'abbé Guillaume IV, à ceux qui partaient pour Jérusalem, en échange de leurs possessions, de telle sorte que l'argent sorti de l'église lui fût restitué par le profit tiré de cet argent (3). » Les monastères achetaient soit aux propriétaires directement, soit aux acquéreurs de première main qui d'ordinaire étaient des marchands spéculant sur la crise.

Etienne Chauchat (Calcati) de Bologne et ses fils (1096 env.). — Parmi les biens tout à fait à la convenance de l'abbaye étaient le village des Chabannes et son territoire, situés dans la paroisse même du Monastier (4).

(1) Commune et cant. du Monastier, arr. du Puy.

(2) Elu en 1086 et mort nonagénaire en 1136. Il était prieur de Saint-Laurent de Grenoble lorsqu'il reçut la crosse de Saint-Chaffre ; il avait été depuis son adolescence, et il resta pendant une vingtaine d'années, le commensal de saint Hugues, évêque de Grenoble, diocèse qui confine à l'Italie. Cet abbé Guillaume était de plus l'ami de saint Bruno, qui termina sa carrière en Italie. (Ul. Chevalier. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, de l'ordre de Saint-Benoit. Introduction p. XXI.* Paris, Picard, 1884.)

(3) Donec illis qui Jherosolimam properabant datum est pro commutatione possessiomum, tali tamen tenore ut, ex eisdem possessionibus, ibidem restitueretur argentum. (*Même cartul. charte XLVII, p. 42.*) Les quatre ou cinq plus beaux reliquaires, le grand reliquaire des Saints Innocents, *major capsa* et « l'arche, *arca* », contenant les restes de saint Théofred (vulgairement saint Chaffre), et de saint Eudes ou Odon, revêtus d'or et d'argent, ne furent pas épargnés.

(4) Auj. Les Chabannes-Basses, à deux kilom. du Monastier.

Digitized by Google

Etienne *Calcati* et son frère commencèrent à lui en vendre la moitié au prix de 120 sous (1). Mais ce fief était détenu en gage pour une autre dette. Par un second acte, Etienne, du consentement de sa femme et de ses fils majeurs, céda l'intégralité de ses droits à l'abbaye, sous la condition de prendre son fils Pierre, encore enfant, de l'élever, l'entretenir de tout, l'instruire et de lui fournir l'habit monacal lorsqu'il serait en âge d'être admis dans la communauté.

Le moine Guillaume, successeur de Guy dans la dignité de sacriste, dégagea l'immeuble en remboursant au créancier la dette assez forte dont il était grevé, 60 sous de Valence, 100 sous du Puy et 3 sous et demi d'or. L'abbé Guillaume IV fut présent à cet acte (2).

Ces Calcati étaient étrangers. Etienne prend soin de nous apprendre qu'il est de Bologne, que sa femme s'appelle Léodegaire et que l'un de ses fils se prénomme ou se surnomme *Corodelli* (3). Il est venu pour cette affaire à Saint-Chaffre en compagnie d'un chevalier du nom de « Géraud, surnommé Truc », c'est-à-dire Turc ou le Turc, sobriquet venu de l'Orient qui se transforma en nom patronymique chez les seigneurs de Mayronne en Velay et d'autres fiefs dans l'Auvergne brivadoise (4).

(1) *De Guidone sacrista* — Vir quoque reverendus Guido, qui, nuper defunctus, eamdem obedientiam aliquandiu tenuerat, *acquisivit dimidium mansum de Cabanas de Petro Calcato et de Stephano fratre ejus CXX solidas.* (*Même cartul. ch. XLIII.*) Les Cabanes relevaient en fief de l'abbaye ; celle-ci en rachetait seulement la seigneurie utile. Le Cartulaire fut rédigé du vivant de l'abbé Guillaume IV et peu après 1100.

(2) Voir la note suivante.

(3) In nomine Domini Stephanus *Calcati de Bolonia*, cum laude uxoris suæ Leodegariæ et filiorum suorum Willermi *Corodelli* utque Bertrandi dedit... mansum de Cabanis pro filio suo Petro quem etiam monachum fieri voluit, etc... Hæc quidem gesta sunt in præsentia Guilhermi abbatis qui eidem cœnobio præerat. (*Op. cit. charte XLIX.*)

(4) Geraldi militis cognomento Truc, qui cum eodem Stephano *Calcato* monasterium venerat. (Même charte.) Cette variante de *Truc*, *Trucus* pour *Turcus*, est fréquente chez ces seigneurs. On la trouve dans une sirvente du XIIe siècle. En 1241, *Trucus de Mayrona miles* souscrit un acte passé à Blesle, en Basse-Auvergne. (Chassaing. *Spicil. Bricat*, p. 36.)

Digitized by Google

Calcati est le nom donné à nos Chauchat dans les titres latins qui vont passer en grand nombre sous nos yeux ; le mot de roman vulgaire Chauchat ou Chalchat et l'italien Calcati ont, d'ailleurs, exactement le même sens que le latin *Calcati ;* l'un et l'autre dérivent du verbe *calcare* et signifient foulé, des deux côtés des Alpes (1). Si donc nous n'avions que la forme du nom pour italianiser même hypothétiquement les Calcati ou Chauchat de France, ce serait tout à fait insuffisant. Mais quand un Calcati se dit lui-même de Bologne et père d'un fils appelé Corodelli, il est bien difficile de ne pas être tenté de voir en lui un citoyen de la petite république italienne, déjà riche, et très commerçante de la péninsule, à une époque où ses marchands, beaucoup plus avancés et hardis que les nôtres, durent être attirés chez nous à la suite du pape Urbain II, par les gains assurés que l'expédition d'outre-mer, prêchée en France par ce pontife, promettait à tous ceux qui avaient de l'argent; alors surtout qu'il s'agit pour cet Etienne Calcati de Bologne de traiter avec un monastère qui déjà possède des biens importants en Italie, à Montefalcone, à Cervère, et douze autres églises notamment

(1) Un règlement relatif aux viguiers de l'an 1100 prévoit trois sortes de mesures des grains: la mesure rase, *rasa*, celle où le grain ne dépasse pas le niveau du récipient, ce dont l'on s'assure en passant une règle sur la carte quand elle est pleine; la mesure comble *cumulata*, celle où la carte est remplie d'autant de blé qu'elle en peut tenir et où, par conséquent, le grain forme un dôme dépassant les bords ; et la mesure foulée, *calcata*, celle où, avec la main, on presse le grain dans le récipient pour qu'il en tienne davantage. (*Cartul. de Beaulieu*, ch. 101.) — Pour le sens italien de *calcare* et du verbe roman chaucher « appuyer fortement, presser, fouler », voir le *Dictionnari della Academia Della Crusca ;* le *Dictionn. de Francesco Alberti de Villanova ;* et Hatzfeld Darmesteter et Thomas, *Dictionn. général de la langue française*, *I*, *113*. — Les trois sortes de mesures de l'acte du cartulaire de Beaulieu, contemporain de la première croisade, y compris « la mesure *chauchade* », étaient usitées en Auvergne. (V. notamment à la Bibl. de Clermont le grand terrier de Montgascon de 1392-97, dressé par les notaires Toniguet Bessole et Jean de Montbardon.) Encore actuellement le verbe « chaucher » a cours dans le patois d'Auvergne avec la même signification.

Digitized by Google

dans le diocèse de Turin (1) ; qu'il compte parmi ses dignitaires un « prieur de Lombardie (2) », et qu'il a de nombreuses possessions tout le long de la frontière italienne dans les diocèses de Gap, Grenoble, Embrun, Genève, Maurienne (3). Ajoutez à cela que l'abbé qui gouvernait Saint-Chaffre au moment de la croisade avait passé la première partie de sa vie dans un diocèse confinant à l'Italie. Il était l'ami de saint Bruno dont la vie ne se termina dans sa chartreuse italienne Della Torre en 1101, qu'après plusieurs années de séjour auprès d'Urbain II à Rome, et dans l'intimité de ce pontife qui avait été, croit-on, son disciple (4).

Pons Chauchat (Calcati). Les Monétaires (1096-1136). — Vers le milieu de l'abbatiat du même Guillaume IV, un certain Pons Calcati, qui portait les armes sans qu'il soit dit qu'il fût noble, se convertit et jeta l'épée pour prendre le froc au monastère de Saint-Chaffre (5). Or, vers le même temps, pendant la vacance du siège épiscopal du Puy par suite du décès d'Adémar de Monteil mort à Antioche en 1398, les monétaires — on sait qu'on appe-

(1) Montefalcone avait été donné à Saint-Chaffre en 1018. (*Cartul. de S. Chaffre*, chartes CCLXVII. Cf. CCCCXLII.) Pour Cervère et ses deux églises données en 1084-1085, v. pages 123 à 127 et 196 du même cartulaire.

(2) Le domaine de « Lombardie » figure dans l'état des cens imposés sur les biens de l'abbaye, précisément pour doter le service de vestiaire que l'abbé Guillaume IV avait en vue lorsqu'il acheta les droits des *Calcati* sur le fief des Chabannes (*Op. cit.* ch. XXXVII); et le *prior de Lombardia* est encore inscrit dans la liste des cens qui furent admis à la distribution annuelle des pelisses fourrées. (*Op. cit.* XXXIX.)

(3) Cf. Chartes CCCCXLII, CCCCLI, etc... *Même cartulaire.*

(4) D'autre part, en l'état des faits connus, nous manquons d'éléments de nature à nous permettre de traduire avec quelque apparence d'exactitude le *Bolonia* de la charte d'Etienne Calcati par l'un des Boulogne de France et le nom de son fils *Corodelli* par un des lieux de Courdeilles ou autre semblable du même pays. L'absence de la particule devant Corodelli implique enfin un nom d'homme de préférence à un nom de lieu.

(5) *Cartul. de Saint-Chaffre, ch. XXXVIII.*

Digitized by Google

lait ainsi les gens qui prenaient à ferme la fabrication des monnaies et que les évêques du Puy avaient un atelier de monnaie très important — se rendirent maîtres de la ville. Armés, eux aussi, sans que la chronique les dise appartenir à la noblesse, ils y élevèrent des tours, de grandes demeures fortifiées et s'y conduisirent en tyrans. Les citoyens voulurent les chasser, leur livrèrent combat; les monétaires en firent un grand carnage et parvinrent à se maintenir jusqu'à l'arrivée du nouvel évêque, élu en 1102. Celui-ci fit raser leurs édifices, mais ne put se débarrasser de leurs personnes qu'en leur payant une rançon ou une dette de 10.000 sous du Puy (1). Le nom professionnel resta patronymique chez ces monétaires et le premier dont on connaisse le prénom s'appelait Pons, comme notre Pons Calcati (2).

Je me contente là encore de citer sans conclure.

Quoi qu'il en soit, une fois entré dans le monastère où Etienne Calcati avait placé l'un de ses fils quelques années

(1) « *Milites superbos, Monetarios vocatos*, magnis injuriis affligentes cives urbis, in tantum humiliavit, ut turres eorum et maximas sedes quas in urbe fecerant facta cæde pugnantium, terræ coæquaret et eos subditos ecclesiæ faceret, datis eis pro pace decem millibus solidis Podiensis monetæ. » (Ul. Chevalier. *Chronicon monasterii Sancti Petri Aniciensis*, éditée en 1884 à la suite du Cartulaire de Saint-Chaffre, p. 164-165.) — Cf. *Gallia Christ. vetus III, 910 et suiv.* — *Gallia Christ. nova II. Instrumenta 223 et suiv.* — (Labbe. *Nova biblioth. II, 749 et suiv.*) — Il est fort possible que cette rébellion des monétaires ait eu pour origine une querelle d'intérêts laissée en suspens par le départ de l'évêque pour la croisade. Les monétaires étaient en même temps des banquiers et Adémar avait eu 20.000 sous, *monnaie du Puy*, à payer aux Polignac, en outre de grandes dépenses à faire pour son équipement.

(2) *Pontius Monetarius* donne, vers la même époque, au prieuré forézien de Saint-Sauveur-en-Rue, membre de La Chaise-Dieu, un mas situé près de Bourg-Argental, sur les confins du Velay (*Cartulaire de St-Sauveur-en-Rue*, ch. LVII). Le mas donné était Montgolfier, com. de St-Genès-Malifaux. — On retrouve cette famille des Monétaires *alias* Monédiers, devenue noble par le port des armes, à Bonnas (Saint-Voy de Bonnas, dont ils sont seigneurs au XIIIe siècle et dans les parages de ce lieu. (A. Lascombes. *Repertoire general des Hommages de l'evêché du Puy*. Le Puy, 1882, pages 75, 77, 345, 138, 39, 145, 146, 150.) Ils avaient communiqué leur nom à l'un de leurs mas du Velay. Ils eurent aussi des biens en Auvergne.

Digitized by Google

avant, Pons y reçut l'office de camérier et se consacra avec le plus zélé dévouement à l'accroissement des ressources du vestiaire pour les porter au niveau des besoins grandissants de la communauté. « De nouveaux moines y arrivaient en telle multitude qu'il se mit à faire des acquisitions partout où il en trouvait l'occasion (1). » Cette recrudescence exceptionnelle des vocations monastiques fut un des phénomènes marquants du lendemain de la croisade. L'abbé Guillaume IV lui conféra l'obédience de Laussonne (canton du Monastier), dont le pieux camérier augmenta les produits au profit du budget du vestiaire par achat des dîmes de cette paroisse sans qu'il en coûtât rien au monastère (2).

A la génération suivante, les Calcati s'avancent en Brivadois et jusque dans la banlieue de Clermont, sur une trajectoire où les documents nous montrent le plus de croisés des premières expéditions.

Guillaume Chauchat (Calcati) [1108 env.]. — Guillaume Calcati, nous avons vu que tel était le nom de l'un des fils aînés d'Etienne, figure avec son frère (Jean), — l'aîné de tous sans doute, car il est nommé le premier et avec le nom patronymique tout court, — sa belle-sœur et son neveu Pierre, dans une enquête faite du vivant d'Hugues de Sémur abbé de Cluny, mais après la cessation du prieurat d'Etienne Le Blanc, dit Candide, à

1 et 2. De rebus quas acquisivit Pontius *Calcati*. — Hic census (vestiarii) primum constitutus est ab eodem abbate (*Guillaume III*); et commissa est ipsa quoque obedientia cuidam fratri, *de militia seculari converso, nomine Pontii*, qui diu eamdem jam obedienciam tenens (*vers la fin de l'abbatiat de Guillaume IV terminé en 1136*), in augmentatione ejusdem laborare studuit; cernens enim fratrum numerum crescere nec posse se tantam fratrum multitudinem, de tam parva quantitate muneris, sufficienter vestire, cœpit acquirere sollicite possessiones undecumque sibi potuit accidere. Domnus etiam qui nunc præest abbas (*Guillaume IV*) addidit eidem obedientiæ ecclesiam Ausoniæ... Et ipse *Pontius* cognomento *Calcati*, camemarius, acquisivit, etc. (*Cartul. de Saint-Chaffre, ch. XXXVIII.*)

Digitized by Google

Sauxillanges, c'est-à-dire entre 1096 et 1108, au sujet de la vente partielle de la dîme de la Chaume, située dans la paroisse de Saint-Gervazy (cant. de Saint-Germain-Lembron, arrond. d'Issoire), par le prêtre Pierre Vulpo au moine de Sauxillanges recteur de la paroisse de Saint-Gervazy, moyennant 71 sous du Puy. Bertrand d'Aix et Bertrand Vulpo certifièrent avec Guillaume Chauchat la réalité de cette vente (1).

Jean Chauchat (Calcati) [1113].— Les alliances se joignent aux affaires pour favoriser l'établissement des Calcati en Basse-Auvergne. Jean Calcati paraît avoir épousé Pétronille d'Aix, fille d'Etienne II d'Aix et d'Eltrude. Ces seigneurs d'Aix (canton de Saint-Germain-l'Herm) étaient de nobles gens (2), mais de simples vavasseurs. Pour leurs terres d'Aix, de Varennes et de Chargnat, près d'Issoire, ils relevaient des Montboissier et des *Balbi;* pour leurs biens de Saint-Gervazy et d'Auzat-sur-Allier, dont une partie fut portée par Pétronille aux Calcati, ils avaient pour suzerains les Mercœurs, les Latour et le prieur de Sauxillanges. Ils paraissent ruinés au moment de la première croisade et peut-être par elle. Bernard d'Aix, frère de Pétronille, mourait en

(1) Ego Petrus, presbiter, cedo aliquid... ex mea hereditate unum decimum quem habeo in parrochia Sancti Gervasii in mansum de Calmo, domino et sanctis apostolis Celsiniensis qui, sub regimine domini Hugonis abbatis regitur... Ipse vero Petrus, monachus, qui ipsam ecclesiam tenebat, dedit michi LXX et unum solidos Podiensis monete. Istud donum factum est tempore domini Stephani prioris, ferente testimonium Bertrando Vulpo fratre ipsius presbiteri, et Bertrando de Arcu, et *Calcato*, et uxoris ejus et Petri filii ejus, et *Willelmi fratris ejus*. (*Cartulaire de Sauxillanges*, *ch. 681.*)

(2) Pour la généalogie et l'histoire de cette famille, voir les chartes 681, 684, 687, 693, 695, 637, 802, 523, 524, 805, 706, 750 notamment du *Cartulaire de Sauxillanges*. — Cf. *Cartulaire de Saint-Chaffre*. — Etienne II d'Aix, mort vers 1069, époux d'Eltrude, vivante en 1071, était le fils d'Etienne Ier d'Aix (*Aix*. *Aiz*, *Arcis*, *Archu*, *Arcu*), fils lui-même de Godon, mort avant 1029, coseigneur de Vézézoux (ou Varennes), Aix, etc..., mari d'Eltrude ou Elentrude de Molède ou La Molette, remariée à Adam Ier de Cerveira, d'où Adam II, Etienne et Pons de Cerveira, clerc.

Digitized by Google

1123, sans avoir pu libérer trois de ses mas de Vézézoux, engagés à Etienne de *Cerveira*. Leur frère Pierre d'Aix, clerc infirme de corps et d'esprit, a tout juste de quoi vivre d'une piètre pension ; un autre frère, Hugues, a quitté le pays où il ne reparaît qu'en 1121, et leur sœur Dalmacie, veuve sans enfants de Pierre-Guy de Châteauneuf (du Drac), dans un testament du mois d'août 1112, donne au monastère de Sauxillanges le peu qu'elle possède à Vézézoux ou dans les environs, pour avoir des prières et la faveur de mourir sous l'habit bénédictin.

Cette situation contraste avec celle du riche étranger. Riche et généreux, car vers 1113 Jean Calcati ou Chauchat lègue au seul prieuré de Sauxillanges deux appendiaires ou métairies, un jardin, deux champs dont l'un de deux sèterées, et un autre territoire dit de Pradat, le tout situé au pied de la montagne de Gergovia près des Martres et de Monton, le long de la grande voie de Clermont à Brioude (*ad stratam*), en un pays très fertile de vignes et d'emblavures. Il s'en réserve l'usufruit sa vie durant suivant l'usage, mais en signe de vasselage et de dessaisissement immédiat de la propriété, il s'engage à lui servir annuellement 4 dénerées de cire pour éclairer l'autel de Saint-Hilaire de Veyre (1). Il laissait au moins un fils, Pierre, et sa veuve Pétronille convola avec Pierre *Ergolos* d'où Pierre II *Ergolos ;* encore un nom qui sonne, aussi bien que les Cerveira, un écho d'Italie.

Pierre Chauchat (1162). — Jean Chauchat avait un fils Pierre, et nous retrouvons un Pierre Chauchat témoin, au mois de mai 1162, d'une donation de biens situés en Velay, par le vellavien Pierre de Fay, seigneur de Mirmande, aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de

(1) Carta Johannis *Calcati*, de fevo quod tenebat de S.-Petro. (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 845.)

Digitized by Google

la ville du Puy (1). Il souscrit cet acte avec un des Pagani, *Paganus* de *Bar*, qui n'est autre, sans doute, que Robert Pagani seigneur de Bar ou Robert de Bar, du nom d'un fief, situé dans le canton de Brioude, entre Bournoncles et Saint-Giron (2).

Le nom de ce Pierre Chauchat est écrit en roman *Petrus Chalchatz* dans l'acte latin de 1162. Le XIIe siècle est, en effet, celui où les idiomes languedocien et provençal s'infiltrent abondamment dans la diplomatique de Basse-Auvergne. C'est également sous cette forme que le nom des *Calcati* se présentera le plus souvent désormais, en Limagne comme en Velay et Forez. Aussi, bien que les titres latins des chancelleries royale et ecclésiastique continuent de les dénommer le plus souvent *Calcati*, nous ne nous servirons plus que de la forme romane qui est, depuis lors, d'usage courant.

Pierre Chauchat paraît avoir épousé, en Forez, une Pagani, en français Pagan (en roman populaire *Paya*, *Paga*, *Paia*), sœur de Guigues Pagan et fille, paraît-il, d'Aimon Pagan, seigneur d'Argental (3). Guigues, devenu veuf de sa femme Faina peu après 1190, se fit moine au prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, membre de l'abbaye auvergnate de La Chaise-Dieu (arr. de Saint-Etienne) [4].

(1) Chassaing. *Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Velay ;* charte 16. — Les biens donnés sont situés dans la paroisse de Saint-Jean-de-Mirmande (comm. de Saint-Jean-la-Chalm, canton de Cayres, arr. du Puy), à Naves, comm. de Saint-Cristophe-sur-Dolaison, cant. de Solignac-sur-Loire, même arrond. Ces cantons sont proches de l'Ardèche.

(2) L'homme et le lieu se retrouvent au cartulaire de Sauxillanges.

(3) Guigues Ier Pagan était le fils aîné d'Aimon et de l'héritière du seigneur d'Argental. Son petit-fils Guigues III Pagan devait épouser, en 1292, une Pelet de Clermont. Béatrix, leur fille unique, apporta Argental et autres terres à son mari Jacquemard de Jarrez. — (De Gallier. *Les Pagan*. Diana T. II, 68. — Bregheot du Lut. *Les Pagani*. Cf. *Hommages du Forez*, p. 667 dans la Diana.)

(4) Il y avait plus d'un rapport entre l'Auvergne et ce monastère indépendant de La Chaise-Dieu, dont il relevait. Il était régi, en 1140, par Guy de Vassel, près de Vertaizon, voisin de Pierre de Chauriat, le fondateur du prieuré de Saint-Gervazy, en relations avec Guillaume Chau-

Digitized by Google

Son frère et elle vendirent, vers cette époque, des redevances qu'ils possédaient au Mazel et à Balbigneu, dans la paroisse forézienne de Saint-Sauveur (1) qui confine exactement au Velay et au Vivarais. La locution dont l'acte se sert pour la désigner « *la Chauchat* », caractérise sa situation sociale ; peu compatible avec une haute condition, elle implique une certaine notoriété locale, lorsqu'elle ne s'applique pas à une femme du peuple ; c'est un peu comme si on avait dit « la Lombarde ». Nous la reverrons plus d'une fois, au cours des deux siècles qui vont suivre ; nous rencontrerons même une autre Chauchat — celle-là est certainement des nôtres — appelée « la Chauchette » à la Cour de France.

Guigues Chauchat, qui rappelle par son prénom celui du frère de « la Chauchat », se rattache, comme Pierre dont il fut peut-être le fils, à la branche restée en Velay et en Forez. Il vivait avec sa femme Raimonde, vers 1182, date à laquelle ils restituent un pâturage qu'ils avaient usurpé sur les Hospitaliers du Puy. Pierre Coc ou Cocci fut l'un des témoins de cette restitution (2). Les Cocci, que nous retrouverons associés aux Chauchat, avaient déjà, comme eux et les Pagani, des terres en Brivadois, à Bournoncles, Aurouse et aux environs.

Etienne Chauchat en Terre sainte (1221). — Les croisés ne pouvaient emporter de France toutes les espèces qui

chat (voir plus loin). Les *Ergolos* et les *Ungles* ou *Ungres*, autres voisins des Chauchat, à Bournoncles et à Saint-Gervazy, avaient des établissements dans cette région du Forez ; un des Ergolos avait souscrit, en 1061, l'acte de fondation de Saint-Sauveur-en-Rue.

(1) « De Mazello e de Balbinieu. Humbert lo premier (Humbert Ier prieur de Saint-Sauveur), conquis... a *la Chauchaa* I emina de civaa, I fais de fe, II gerbas, I paiser, una trossa ; e fo en moine en *Guigo sos fraire*, e done li en C sols... Humbert li premier se conquis de *Guigo Paga* tot quant il queiria, etc... » (Comte de Charpin-Feugerolles et Guigues, archiviste du Rhône. *Cartul. de Saint-Sauveur-en-Rue*, ch. 8. — Cf. pour la date, ch. 97, 100. En 1226, Aimon Pagan avait remplacé, depuis quelque temps déjà, le prieur Hugues Ier. *Ibid*, ch. 117, 105, 107.)

(2) « Guigo *Cal* (*cati*) et uxor sua Raimunda. » (*Cartul. des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem du Puy, ch. 11.*)

Digitized by Google

devaient leur être nécessaires au cours de leurs expéditions, et il venait toujours un moment où les plus riches eux-mêmes étaient obligés de recourir aux banquiers qui accompagnaient les armées. Au commencement du XIIIe siècle, il n'y avait pas que les compagnies de lombards italiens à les suivre en Orient. Etienne Chauchat fut du nombre ; les rapports de sa famille avec les Hospitaliers de France rendent la chose assez naturelle ; il était à Saint-Jean-d'Acre lorsque Henri Ier comte de Rodez, qui avait pris la croix en 1217, y mourut quatre ans après ; ce prince et ses officiers avaient eu recours à sa caisse. Par un codicille testamentaire dressé à Acre au mois d'octobre 1221, dans la maison des Hospitaliers, en présence de l'archevêque de Bordeaux, de son secrétaire rouergat Bernard de Villefranche, de son médecin Pierre Maurin et de quatre de ses chevaliers, il ordonne à Gilbert de Veysset l'un de ses officiers de rembourser « à *Chauchat* 10 besans qu'il lui doit (1) ». Il enjoint, de plus, de lui payer pour son propre compte, 20 besans sarrasins, intérêts déguisés sans doute sous l'apparence d'un legs. Il lui devait aussi le prix d'un cheval ; il ordonne à son fils de lui payer, de ce chef, 5 sous de Cahors ; là également, il faut voir

(1) « *Et volo quod Girbertus de Vecet soldat Stephano Calea X bisancios quos ei debet.* » Le nom de Chauchat s'écrivait fréquemment *Chausa*, *Chaussats* en langue populaire ; on en verra plus loin des exemples. Le *che*, le *se* et le *ce* se substituent couramment dans la langue populaire.

« *Et lego Stephano Calea*, XX besancios sarracenos, et volo quod ei hoc satisfaciat ; volo etiam quod filius meus et heres det ei quimque solidos Caorcenses pro uno equo. Preterea volo quod cum Gibelina transigatur ad voluntatem suam de contentione quam mecum habebat. » (Dom Martène. *Amplissima collectio* I, 1168. — Bibl. nat. Fonds Doat, 169, fol. 233. De Gaujal. *Etudes histor. sur le Rouergue*, II, 97-98. — Saige et comte de Dienne. *Docum. histor. sur la vic. de Carlat II*, (*Supplément 17-18*).

Le comte Henri Ier de Rodez était, par ses vicomtés de Carlat et de Murat, seigneur d'une considérable partie de la Haute-Auvergne. Il était de plus le proche parent des comtes d'Auvergne ; il avait épousé dans cette province Algayette de Scorailles, et ce n'était pas les relations avec les banquiers qui lui manquaient, car il avait acheté le comté de Rodez à Raymond VI de Toulouse, moyennant le prix de 1.600 marcs d'argent.

Digitized by Google

des intérêts déguisés. Il est douteux qu'il y eût alors des chevaux de 5 sous, pour un croisé de ce rang.

Etienne Chauchat, vassal des Templiers (1295). — Signalons aussi un Etienne Chauchat, vassal des Templiers de la commanderie de Farreyrolles, sous le château de Léotoing, canton de Blesle, en 1295 (1), parmi ceux restés en Brivadois (2).

La fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe vit les Chauchat se diviser en plusieurs branches. Laissons ceux du Velay s'étendre en Forez et vers le Midi, pour nous attacher à la piste des Chauchat d'Auvergne, en observant toutefois que, s'ils vont bientôt fixer à Clermont leur principal établissement définitif, leurs possessions les relient au Velay par le Brivadois, en leur maintenant la présomption d'une commune origine.

Somme toute, depuis la première croisade jusqu'au règne de saint Louis, les Calcati ou Chauchat gravitent autour des trois principaux centres financiers de la région, Le Puy, Brioude et Clermont. Les clercs libres et les bourgeois de Brioude se firent, au moyen âge, une réputation dans le commerce de l'argent, par conséquent dans l'usure ; le chapitre, en pleine décadence sous Louis VIII, en était venu à engager la croix d'or, sertie de pierres précieuses, donnée par Charlemagne ; et saint Louis sera encore sur le trône lorsque le chapitre du Puy, qui ne vivait depuis longtemps que d'emprunts, se verra réduit à vendre son comté de Bigorre et son château de Lourdes 34.000 livres au roi d'Angleterre, pour échapper à la déconfiture *propter voragi-*

(1) « Terram quam colit *Stephanus Chalchats homo Templi* », nommé dans le même acte *Stephanus Chalcha* (Chassaing. *Spicilegium Briatense*, p. 233-334. Accord entre Robert Dauphin comte de Clermont, Hugues Dauphin seigneur de Léotoing et Pierre de Madic, grand précepteur des Templiers d'Auvergne.)

(2) On sait que de tout temps le Brivadois, avec Brioude son chef-lieu, fut membre de l'Auvergne ; il n'en fut séparé qu'à la Révolution.

Digitized by Google

nem usurarum (1). Une inscription latine, gravée au XIIe siècle sur un chapiteau de la basilique de Saint-Julien de cette ville, a perpétué le cri de l'opinion indignée : « *Mille artifex* (le démon) *scripsit tu peristi usura ;* le » diable a écrit : « Tu as péri par l'usure. » Il en fut gravé une pareille sur l'un des chapiteaux de Notre-Dame du Port, à Clermont (2). Dans cette dernière ville, les plus grandes familles, écrasées de dettes par suite des campagnes de conquête de Philippe Auguste, plus encore par les guerres civiles des comtes et des dauphins, du comte Guy II et de son frère l'évêque Robert, offrent une clientèle à épuiser les ressources des prêteurs sur gage (3). Pour ne parler que de deux membres de la maison de La Tour de cette époque, prénommés l'un et l'autre Guillaume, avec qui les Chauchat furent en relations, l'un, chanoine de Brioude et doyen du chapitre du Port de Clermont, est obligé d'aller en Avignon pour y contracter un emprunt de 600 livres à un banquier florentin Ramnuci, dit l'Abbé, et encore sous la caution d'un seigneur auvergnat Hugues d'Auriac damoiseau ; l'autre, en 1224, a besoin du cautionnement de deux marchands Clermontois, Jean Boudet et Guillaume Drac, pour garantir la restitution au chapitre cathédral d'une chappe évaluée seulement à 2 marcs d'argent (4). Le développement considérable que prirent le commerce et l'industrie au XIIIe siècle, ne fit qu'accroître les besoins d'argent, les nécessités de l'escompte, parce que l'extension des affaires était en proportion très supérieure à l'augmentation des espèces métalliques en circu-

(1) Bibl. nat. Fonds Baluze. Arm. I, p. 4, n° 2: T. 17, p. 108.

(2) Mémoire lu par M. Robert de Lasteyrie à l'Institut, en 1890. Ce savant venait de visiter ces églises et de déchiffrer ces inscriptions. Cf. Journal l'*Abeille Bricadoise*, numéro du 8 novembre 1890.

(3) On trouve, dans les décisions de justice relatives à l'Auvergne du XIIIe siècle, nombre de condamnations pour excès d'usures, *per usurarum pravitatem*. (Voir Trésor des Chartes. J. 190 B, n° 161, etc...)

(4) Baluze, *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne*, II, 490, « J. Bodet, W. Draco ». Etc.

Digitized by Google

lation. Pour le marchand certain de revendre à 40 ou 50 % de bénéfice par exemple, c'était une excellente affaire que de se procurer de l'argent à 10 ou 20 %.

Pierre Chauchat (1223). — Les Chauchat font donner de l'instruction à leurs fils et continuent de vouer leurs cadets à l'Église. Pierre Chauchat est, en 1223, commandeur de la Bajasse, ou plus exactement « maître et précepteur de la léproserie de la Bajasse » (1), la plus importante de l'Auvergne avec celle d'Herbet, près de Clermont, alliée à elle par un traité d'affiliation. Les léproseries de Langeac et du Breuil lui furent unies de bonne heure. Construite aux portes de Brioude et doublée d'un chapitre, elle grandit sous le patronage de la puissante abbaye de Saint-Julien.

Les renseignements consignés dans les pages précédentes sur les premiers Gayte et les premiers Chauchat qui se montrent dans notre région, ne permettent pas, je le répète, d'affirmer historiquement qu'ils eurent pour ancêtres des lombards d'Italie ; ils autorisent du moins une conjecture digne d'être notée. C'est pourquoi il m'a paru qu'ils devaient être recueillis.

(*A suivre*) MARCELLIN BOUDET.

(1) La Bajasse, commune de Vieille-Brioude, canton de Brioude.

En 1223, Guillaume de Lastic, prieur de Vieille-Brioude, rendait, en qualité d'arbitre, sa sentence au sujet de la « controversia que erat inter G. abbatem Piperacensem (Pébrac) et priorem de Fontanis (Fontanes, près Brioude) ex una parte, et Magistrum de infirmaria de la Bajassa super décimam de Riniac quem petebant dicti abbas et prior a dictis infirmis... *Magister de la Bajassa P. Chalchatz, de consensu Guidonis et Poncii et aliorum fratrum de la Bajassa... dederunt, etc...* ». (Chassaing. *Spicileg. Brivat*, p. 27.)

Fondée en 1161, par Odilon de Chambon, chanoine de Brioude, ainsi que le prieuré du lieu qui devint un chapitre soumis à celui de Brioude en 1220, elle s'associa à la léproserie d'Herbet et à celle de Brives-Charmensat, la plus considérable du Velay. (*Op. cit.*, p. 29.)

Digitized by Google

Digitized by Google

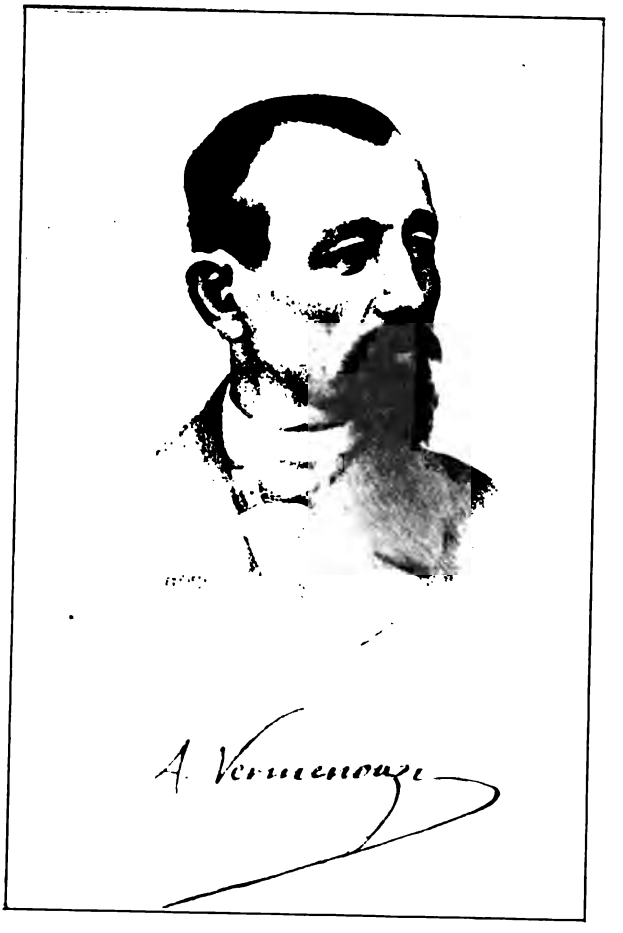

Digitized by Google

Le Poète de l'Auvergne

ARSÈNE VERMENOUZE

Si l'Auvergne entière a douloureusement tressailli à la perte d'Arsène Vermenouze; si, dès le lendemain de sa mort, l'idée s'est imposée à tous les Auvergnats d'éterniser sa mémoire, c'est que ce poète nous a apporté quelque chose de nouveau qui nous manquait vraiment avant lui, c'est qu'il a, si je puis dire, *complété* l'Auvergne.

L'on sait de reste que notre pays a été, depuis longtemps, l'objet de bien des railleries et de bien des critiques. Et je ne veux pas parler ici de ces plaisanteries faciles que nous adresse le populaire des grandes villes qui s'imagine naïvement que tous les Auvergnats sont gauches et lourds, noirs comme des charbonniers, et ne peuvent prononcer deux phrases sans les émailler de *fouchtri* et de *fouchtra*.

Non! je ne m'arrête qu'aux reproches que des gens sérieux ont pu nous adresser avec quelque fondement. Ces gens sérieux reconnaissaient, de plus ou moins bonne grâce, que, dans le domaine de la science comme dans le domaine de l'action, notre province avait porté une magnifique floraison d'hommes illustres; mais cette concession ne tendait qu'à nous mieux faire sentir notre infé-

Digitized by Google

riorité dans un autre domaine, celui de l'art. « Terre de héros et de savants, écrivait l'un d'eux (1) de l'Auvergne, terre qui s'enorgueillit d'avoir produit Grégoire de Tours, Jean Domat, Savaron, Montlosier d'Aguesseau, Michel de l'Hospital, le pape Gerbert, Pascal, La Fayette, etc., des historiens, des jurisconsultes, des hommes d'Etat, des penseurs, des soldats ; de poètes, point. Elle n'a que faire de rêveurs. »

Il nous fallait, bon gré mal gré, reconnaître la justesse relative de ce reproche. Nous avions beau fouiller nos annales : nous devions avouer que rares étaient les rimeurs et de mince talent qui avaient chanté l'Auvergne.

Au XVIe siècle, Jean de Boyssière, au XVIIe, Joseph et Gabriel Pasturel, ne retinrent guère l'attention de leurs contemporains. Ils ne méritent pas beaucoup plus de fixer la nôtre.

En revanche, Jacques Delille, le fameux traducteur des *Géorgiques*, passa, sa longue vie durant, pour un écrivain extraordinaire, pour un poète de génie. Mais il serait sans doute difficile de citer un plus bel exemple de naufrage plus complet d'une plus grande réputation littéraire.

Le XIXe siècle, en sa première moitié, ne s'était pas montré plus fécond que les précédents, quand se réveilla enfin la poésie populaire auvergnate avec l'instituteur Jean-Baptiste Veyre, qui publia, en 1860, *Les Piaoulats d'un reïpetit* (Les Piaoulats d'un roitelet). Ce recueil de pièces patoises se recommandait par de réelles qualités de bon sens et de verve satirique.

A la suite de Veyre, nombre d'amateurs et d'écrivains locaux continuèrent à écrire en langue d'oc, tandis que la la fin du siècle voyait des poètes de langue française célébrer notre province. Mais aucun de ces honorables écrivains, dont plusieurs avaient du talent, n'avait donné une œuvre qui, par son ampleur et par sa qualité artistique,

(1) Dumoulin, *Les Français d'aujourd'hui.*

Digitized by Google

pût l'imposer comme poète vraiment *représentatif* de l'Auvergne. C'est alors qu'Arsène Vermenouze se révéla.

I

Il était né à Vielles, commune d'Ytrac (près Aurillac), le 25 septembre 1850. Son père, petit propriétaire rural, appartenait à une de ces familles d'émigrants périodiques qui, dès le XVIe siècle,

> séduits par le mirage scintillant
> Dont l'or des galions auréola l'Espagne,
> Dès l'âge de seize ans se mettaient en campagne
> Et gagnaient à cheval le plateau castillan (1).

Il passait une moitié de sa vie derrière son comptoir de Tolède et l'autre sur ses terres cantaliennes.

Après des études primaires à l'école des frères, le jeune Arsène Vermenouze suivit l'exemple paternel et partit pour l'Espagne. Quinze ou seize ans, il parcourut la péninsule, des Pyrénées à Gibraltar. Il faisait partie d'un groupe d'Auvergnats associés entre parents qui reconnaissaient pour chef Hippolyte Garic, oncle du futur poète. La vie qu'il menait alors, Vermenouze nous l'a racontée maintes fois : de l'aube au soir, il peinait derrière son comptoir, au fond de quelque étouffante et dormante bourgade, où seuls les murs cendreux faisaient un peu d'ombre sous le ciel torride :

> Villages encadrés par des oliviers pâles,
> Inondés de poussière, assourdis de cigales,
> Et dont les vieux clochers, à moitié calcinés,
> Roussis et craquelés comme une terre cuite,
> Portent quelque cigogne érigée en stylite,
> Sur qui tournoie un vol criard de martinets (2).

(1) Plusieurs de nos aïeux que je ne connus pas....

(2) *Les Émigrants.*

Digitized by Google

Vous voyez par ces vers si l'intense lumière du paysage espagnol était entrée aux yeux du jeune trafiquant. Il est à noter d'ailleurs que, tout en aunant toiles et draps, il s'exerçait déjà à rimer, et, à ses rares moments de loisir, dévorait Hugo, Lamartine et Musset. Il complétait même son éducation de coloriste en revenant plusieurs fois en Auvergne par le chemin le plus long..., par l'Algérie et par l'Italie.

En 1870, aux premiers bruits de guerre, il était accouru d'Espagne avec son jeune frère s'engager dans les hussards.

En 1883, il se fixait définitivement à Aurillac, où, associé à ses cousins Garic, il s'établissait distillateur dans la paisible rue d'Aurinques, « aux portails de pierre sculptée, au silence de cloître ».

Le commerce, la chasse et la poésie se partagèrent alors son temps de la façon originale que nous décrit une page pittoresque de M. Jean Ajalbert :

Vermenouze semble tout à ses affaires, des semaines, des mois, lorsqu'une vesprée d'automne, le nomade qui est en lui se réveille. Il décroche l'un de ses fusils, siffle l'un de ses chiens, laisse la boutique à son associé, disparaît, s'enfonce dans les bruyères vierges, vers les mamelons incultes de Saint-Saury-la-Bastide, de Saint-Hilaire-les-Bessonies, et, quelques jours après, revient, des plumes de milan à son chapeau, qu'il remplace par une calotte de chambre très bourgeoise, et, tandis que sa vieille servante vide les carnassières, lourdes de perdreaux (car notre chasseur réussit les doublés très bien), il s'installe devant du papier, écrit les vers qu'il rapporte de mémoire... et retourne à son commerce (1).

En même temps, catholique ardent, il menait dans les journaux d'Aurillac une redoutable guerre de rimes et de couplets contre ses adversaires politiques. Telle de ses pièces, en ce genre, comme *Le Soleil Levant*, s'élève sans effort au plus pur lyrisme.

(1) Jean Ajalbert, *Veillées d'Auvergne*, p. 193.

Digitized by Google

Cependant le Félibrige, après quelques hésitations, s'implantait en Auvergne. En 1894, se fondait à Aurillac l'*Escolo Oubergnato*. Elle eut pour organe la revue *Lo Cabretto* que Vermenouze dirigea à ses débuts et où collabora toute une vaillante pléiade : Jean Ajalbert, Em. Bancharel, l'abbé Courchinoux, Louis Farges, Eugène Lintilhac, etc.

Le 9 décembre de la même année, un banquet parisien de la « Ligue auvergnate » apprenait au grand public l'existence de l'Ecole félibréenne d'Auvergne. Vermenouze y récita de beaux vers en langue d'oc qui étaient en même temps un manifeste.

Nous autres, qui sommes le Haut Midi : — Cantal, Aveyron et Lozère, — nous parlons aussi la langue fière — des antiques cours d'amour.

... Un patois, cela ! ils me font rire. — Qui le dit n'est qu'un vantard, — une espèce de *Franciman* bavard qui jase sans rien savoir.

Langue détrônée peut-être, — je ne dis pas non, mais langue vivante — et qui, sous les pieds qui l'ont foulée, — relève le front vers le ciel !

Non ! parce qu'il est allé au peuple, — ce langage n'est pas mort : — le peuple qui le parle est fort, — et il est, lui, d'un sang fier et noble... (1).

Joignant l'exemple au précepte, le « capiscol » se décidait à réunir en volume ses vers de langue d'oc épars depuis une quinzaine d'années dans les journaux d'Aurillac : en 1896, paraissait *Flour de Brousso* avec préface de Jean Ajalbert. Ce livre fut accueilli du monde félibréen avec une telle faveur qu'à la mort de Félix Donnadieu, en 1900, Arsène Vermenouze était élu « majoral » du Félibrige.

Cette même année, il publiait en français un volume intitulé : *En Plein Vent*. Du coup, il fut révélé au grand

(1) Un air de « Cabrette ».

Digitized by Google

public. M. Gabriel Aubray, dans le *Mois littéraire et pittoresque*, M. Eugène de Ribier, dans le *Correspondant*, louèrent l'originalité du nouveau poète de terroir. Catulle Mendès le comprit dans son *Mouvement poétique français*.

Parmi les précieux encouragements qui vinrent alors à Vermenouze, il convient de citer particulièrement celui de la *Revue des Poètes* qui, non seulement ouvrit toutes larges ses colonnes au chantre des puys et des plombs, mais entreprit une courageuse campagne pour le faire connaître à toute sa valeur. C'est dans les collections de cette revue que parut, en 1903, *Mon Auvergne*, qui valut à l'auteur une part du prix Archon-Despérouses, de l'Académie française.

Outre la *Revue des Poètes*, Vermenouze collaborait maintenant à de nombreux périodiques, entre autres l'*Ame latine*, *la Renaissance provinciale*, le *Mois littéraire et pittoresque*. Il ne jouit pas longtemps de cette gloire qui lui venait après une vie de labeur modeste et obscur. Une terrible affection commença bientôt à le miner. Ses amis remarquaient avec inquiétude les progrès incessants du mal. Son visage anguleux aux yeux fixes et brillants d'une si intense expression, devenait de jour en jour plus émacié. Il lutta contre la maladie avec la vaillance qui faisait le fond de sa nature, obligé de quitter le cher village natal où il s'était retiré, l'été pour aller aux eaux, l'hiver pour chercher dans le Midi un climat moins âpre. Il eut encore la force de donner, vers le milieu de 1909, un nouveau et considérable recueil de vers languedociens : *Jous la Cluchado*. Il s'est éteint le 8 janvier dernier, ayant conservé jusqu'à la fin toute sa lucidité d'esprit et voyant approcher sans peur cette mort à laquelle il était depuis longtemps préparé, et qu'après de si cruelles souffrances, ses ardentes convictions chrétiennes devaient lui faire espérer comme une délivrance.

Digitized by Google

II

Avec de notables différences d'inspiration, — *Flour de Brousso*, plus jeune, plus rieur, *Jous la Cluchado*, plus mûr et plus ému, — les deux livres languedociens de Vermenouze évoquent une Auvergne d'un relief et d'une couleur inconnus jusque-là.

Ce que le capiscol y chante, il nous le dit lui-même. Ce sont :

Les mâles velus qui fauchent, rangés en bataille, — et font fuir devant leurs faulx — les couleuvres et les oiseaux peureux..., — le château, la ferme, — le buron comme un jeune coq, — dressé là-haut, rouge et petit, — au milieu du ciel bleu, dans la gloire... (1).

Le poète ne dédaigne rien ; il veut tout célébrer,

Tout, jusqu'à la cruche où l'eau se maintient si fraîche, — jusqu'à la ruche toute pleine de rayons de miel, — jusqu'à la souche de Noël. — Tout, jusqu'à l'âpre confiture... (2).

Ce n'est pas autre chose que la vie du Village et de la Montagne.

Personne n'a glorifié comme Vermenouze les colosses de lave et de basalte qui font comme un donjon au cœur du pays cantalien. Il a su, suivant les saisons, rendre la douceur riante ou l'âpreté grandiose et tragique des paysages.

Voyez cet horizon de printemps tout baigné de lumière :

Un grand ciel bleu, où l'or du soleil s'éparpille, — couvre le large vallon ; — et loin, bien loin, au fond de l'horizon, se dresse — la

(1) Un air de « Cabrette ».
(2) Ibid.

Digitized by Google

crête argentée du Plomb. Seul quelque meuglement ou quelque bruit de clochettes — monte dans l'air ; plus rien ne s'entend. — Quelles jolies couleurs, quelles lignes tranquilles — ont les prés verts sous le grand ciel bleu ! (1).

Le même peintre, qui a su esquisser ce tableau où rayonne quelque chose de la grâce exquise d'un Corot, sait aussi montrer, et avec quelle puissance ! la même contrée éblouissante de neige ou flagellée par les écirs hurlants.

Ecoutez les strophes suivantes où revit le haut pays :

Comme une antique ville forte, — La Haute-Auvergne à son front porte, — Une couronne de bastions, — Et ce sont les puys et les plombs. — Ces énormes verrues, — L'hiver, se vêtent de blanc, — Et l'été, vues de loin, — Sont, comme la mer, toutes bleues.

Et plus tard, quand le grand soleil — A flétri la fleur du tilleul, — Et rôti toute l'herbe, — La montagne, fière et superbe, — Avec la majesté du lion, — Et comme lui, ou rousse ou fauve, — Car alors elle a changé de robe, — Lève la tête à l'horizon.

Quand, dans la brume qui la cache, — Le feu du ciel laboure son crâne — Et y ouvre de larges sillons, — C'est chose terrible, au milieu des orages, — D'entendre puys et plombs sauvages — Mugir comme un troupeau de taureaux, — Et de voir, sous les éclairs, — Leurs crêtes et leurs rocailles — Coiffées de serpents de feu, — Comme des bêtes cornues — Se dresser, sanglantes et nues, — Et heurter le ciel tout à coup (2).

Sur les flancs ou aux pieds de ces patriarches de la création, dans quelque vallée où chante une claire rivière, s'abrite le petit village... Au milieu des tilleuls, on voit pointer la tête d'un très vieux clocher où la cloche monte et descend dans un grand bolin-bolon. Contre lui se blottissent quelques maisonnées, tels des poussins sous l'aile de leur mère...

Les hommes qui les habitent sont des géants placides, laborieux, têtus ; race massive aux larges épaules, aux dos ronds. Un collier de barbe leur encercle les joues, et ils

(1) Aux Musetteurs.

(2) Les Plombs et les Puys.

Digitized by Google

sont coiffés du traditionnel chapeau de feutre large comme une roue. Ce sont d'infatigables escrimeurs de faulx, de fléaux et de socs.

En une série de scènes familières et de contes apparentés aux fabliaux qu'aimaient nos pères du moyen âge, le poète nous fait connaître la vie quotidienne de ces frustes montagnards, pâtres et vachers velus qui passent la moitié de leur vie sur les croupes vertes des puys, isolés du reste du monde, autour de leurs *burons*, parmi les troupeaux de vaches rouges et jaunes.

Une phrase, un mot, un geste, un trait lui suffisent pour dresser en pied une physionomie-type du terroir.

Voyez celui-là qui arrive là-bas

Avec sa casquette de peau lisse et pelée, et son vieux havre-sac — Crasseux et tout troué, — Au fusil rouillé qu'il porte sur l'épaule, — Les chiens ne tiennent plus guère — Et le canon branle. — Mais, souvent, ce n'est pas l'arme luisante et fine, — Qui sait le mieux mener le lièvre à la cuisine... (1).

C'est l'éternel braconnier Géraudet du Mont. Un matin qu'il tire un lièvre au gîte, un des canons de son fusil éclate, lui emportant trois doigts; mais lui, serrant les dents, n'en tire pas moins son second coup, abat le lièvre et l'emporte à la barbe des gendarmes.

Puis, c'est le *Bourru* dont vous allez juger s'il portait bien son nom :

Aucun loup, aucune bête sauvage — n'avait de poil sur l'échine — plus que lui sur la poitrine. — Sa grande barbe en éventail que les ans avaient mouchetée de gris et de blanc quelque peu, — frisée comme de la laine — et longue quasi d'une toise, — cette barbe aurait pu vêtir le Velu tout entier ; — elle avait assez d'étoffe, et de reste, — pour lui fournir braies et veste (2).

Atteint de la vérole noire et porté à l'hôpital, il est bientôt abandonné du médecin. Mais la sœur qui le veille

(1) La Piste.
(2) Le Velu.

Digitized by Google

veut adoucir ses derniers moments : elle met à sa portée un litre d'eau-de-vie ! il en ingurgite la moitié, saute par la fenêtre, s'enfuit et guérit tout seul dans sa montagne.

Plus touchante est l'histoire de Gratte-Chat, vagabond qui vend des peaux de loup, de renard et de blaireau et va, le long des rivières, quêtant de l'osier pour tresser des corbeilles. Un jour qu'au bord du ruisseau d'Auze, il est en train de couper les branches d'un saule, il voit surgir le képi du garde. Notre homme n'hésite pas : cataplouf ! il pique une tête dans l'eau pour se sauver. Mais le garde le rappelle : il ne vient pas pour l'arrêter, mais pour lui annoncer qu'un parent de Bordeaux lui a laissé en mourant seize cent mille francs !

Voilà donc notre Gratte-Chat qui part pour Bordeaux, habite une superbe maison, s'habille, boit et mange comme un milord. Mais il reste le garçon bonasse et sans malice qui faisait des paniers d'osier. Et comme ses valets ont des casquettes galonnées d'or, le pauvre homme ne peut s'empêcher de leur tirer son chapeau.

Cela dure un an, au bout duquel la tristesse envahit l'ancien maraudeur. Il regrette le temps où il dormait en pleins champs ; il regarde avec envie les vols d'oiseaux migrateurs qui cinglent du côté de l'Auvergne... Si bien qu'un jour il s'enfuit de Bordeaux. Un domestique, envoyé à sa poursuite, retrouve le pauvre millionnaire sur le bord du ruisseau d'Auze, assis dans l'herbe, et « rouge comme une baie d'aubépine, tant son travail l'absorbait, en train de fabriquer une corbeille d'osier ; même les osiers étaient de choix, et il les avait fourrés dans son grand chapeau haut de forme » (1).

Pour amusante que soit l'aventure, nous la sentons profondément vraie et humaine. Plus d'un Auvergnat

(1) Gratte-Chat.

Digitized by Google

émigré et enrichi a dû ressentir des émotions analogues à celles qu'éprouve Gratte-Chat.

Mais nous voici arrivés au portrait le plus savoureux et le plus « auvergnat » de cette si vivante galerie. On devine que je veux parler du cabrettaire Jean Pel. Pour célèbres que soient *les Deux Menettes,* je ne résiste pas au plaisir de les citer.

Ce Jean Pel est un drôle de corps ; il a toujours soif et, quand il a bu, se permet de singulières facéties. Ecoutez-le plutôt raconter lui-même « la fois qu'il s'est amusé comme il faut » :

Ce fut un soir que je venais de Saint-Paul... — Comme j'arrivais au Ber, le soleil se couchait ; — Et, juste au milieu du pont, que vois-je ? deux menettes ! — Qui venaient doucement, sans bruit, toutes seulettes ! — Le diable qui ne dort pas souvent — Me tenta à ce moment : — Jean Pel, qu'il me fit, l'occasion est choisie — Et tu ne la retourneras pas rencontrer de ta vie : — Deux menettes, la nuit, seulettes sur un pont, — Ça ne se trouve pas trente-six fois par an. — Jean Pel, fais-les danser ! Moi qui étais assez capable de faire ce péché sans le secours du diable, — Je ne me le fais pas dire deux fois ; — J'attrape ma cabrette et quitte mes sabots. — Quand les menettes me virent, — Toutes deux à la fois se signèrent — Et s'arrêtèrent. — Menettes, que je leur fais, il vous faut danser tout de suite. — Vous devez voir que je n'ai pas soif. — Et si vous ne dansiez pas, vous pourriez, l'une après l'autre, — Aller prendre un bouillon dans la rivière. — Les menettes me connaissaient... — Elles se mirent donc face à face — Et dansèrent. — Au commencement, — Elles le firent un peu doucement. — Mais, à la fin, prirent élan — Et dansèrent qu'elles en faisaient trembler le pont ; — La plus vieille surtout ! quelle rude menette ! — Je faillis en crever l'outre de ma cabrette ; — Cela semblait une pirouette. — Elle dansait, sans toucher terre, comme un oiseau... — La plus jeune, qui avait les pieds comme un canard, — Devint rouge et se lassa tôt. — Mais l'autre m'aurait éreinté, moi, — Noire, sèche, sans dents, cette vieille fée ! — Elle dansait sans suer, jusqu'à la dernière bourrée, — Et, quand ce bal s'acheva, — Je crois qu'elle le regretta (1).

(1) Les deux « Menettes ».

Digitized by Google

Tout ce monde, fermiers, pâtres, vachers, museteurs, a mené, l'été durant, une vie de grand air, active et gaie. Mais voici la Toussaint. Déjà l'estivage est fini : les vaches, dans un bruit de sonnailles, sont descendues des puits herbus pour retourner à l'étable. Un matin, le village se réveille, tout blanc de neige. C'est la séquestration pour six mois, c'est la réclusion, l'ennui. Les vieux trouvent encore à s'occuper : ils bottellent la paille et le foin, se chauffent devant l'immense cheminée, plantent des clous à leurs sabots. Ou bien, d'une voix chevrotante, ils disent les méfaits du Drac ou font frissonner de peur les enfants en racontant leurs rencontres avec la Chasse-Volante, meute d'horribles damnés sonnant du cor que conduit le Diable nu, couronné de flammes. Mais les jeunes finissent par se blaser d'entendre toujours les mêmes histoires ; ils sont là, inactifs, et sentent peser sur eux cette blancheur de neige comme un linceul. Ils se concertent dans les coins, rêvent de Paris ou de Bordeaux, citent tel voisin qui y a fait fortune. Ils s'excitent si bien qu'un beau soir, ils osent parler de départ à l'aïeul. Et c'est ainsi qu'au printemps, embrassant les vieux sur les deux joues, les jeunes s'en vont vers quelque gare au fond d'un bourg lointain. C'est l'émigration.

Vermenouze en est un ennemi irréductible. Malgré l'antiquité de la coutume, il la juge néfaste et ne se lasse pas de la condamner. Nombreux sont les poèmes où il plaide éloquemment le retour au sol natal. Entre tous, je résumerai comme le plus caractéristique celui de *la Terre*.

A la mort du vieux Colas, tous ses enfants qui, sauf l'aîné, ont émigré, reviennent et se trouvent réunis au repas de la neuvaine. Chacun narre ses aventures. L'un a traversé l'Océan, s'est fait en Amérique gardien de porcs, chercheur d'or, tueur de serpents. Deux autres ont été joueurs de cabrette à Paris. Un quatrième a vécu en Espagne, et le dernier a nettoyé la morue à Bordeaux.

Digitized by Google

Quand ils se sont tus, l'aîné, qui est resté seul pour cultiver le bien familial, prend la parole :

Quand on eut, jusqu'au bord, empli de vin son verre,
Il se leva et dit ainsi : A la santé
De la terre d'Auvergne où Dieu nous a plantés,
Enracinés solidement comme des arbres,
De la terre où jamais personne n'a pâti.
Respect et gloire au sol qui, pour nous autres, s'ouvre
Comme un lit amical quand la mort nous endort ;
Au sol qui nous nourrit, nous donne et nous prodigue
Le lait du troupeau, l'or nourricier de l'épi
Et, dans plus d'un endroit, le raisin généreux,
Père du vin ; au sol qui garde sous la croix,
Dans le vert cimetière où chacun a sa place,
Les ossements bénits de ceux de notre race
Qui ressusciteront tous à la fin des jours.
A toi, terre d'Auvergne, à toi, tout mon amour,
Amour de fils, amour d'époux, amour de frère,
Car tu es tout ensemble et ma sœur et ma mère,
Et mon épouse fière, ô terre où je suis né,
O terre où si longtemps j'ai vécu, j'ai peiné,
L'aiguillon à la main, ou la faux ou l'araire,
Dans la poussière d'or et l'herbe de ta glèbe !.... (1)

Il raconte ensuite sa vie. Quand le père, vaincu par l'âge, lui transmit la maîtrise, la propriété était en bien mauvais état : les prés étaient pleins de mousse et les champs de bruyères. Mais lui ne s'est pas découragé : avec une persévérance indomptée, il a creusé dans la marne et l'a portée à charretées sur ses terres ; il a crevé plus d'une paire de taureaux à arracher les ronces, les souches, les rocs, les racines... Aujourd'hui il a quinze arpents de pelouse superbe où paissent trente vaches qui valent bien dix mille écus.

(1) La Terre.

Digitized by Google

La conclusion appert clairement : c'est que l'Auvergnat qui fuit son village pour chercher la fortune a tort :

Quittons, quittons l'Espagne, et Bordeaux, et Paris,
Et prenons à nouveau solidement l'araire.

Décapitons les puys, éventrons les coteaux,
Plantons dans notre sol, — soldats vêtus de bure,
Le soc de pur acier comme une grande épée,
Et faisons fumer ses entrailles au soleil.

. . . . . .

Vous autres, émigrés, vous rentrez déjà vieux :
Vous venez pour mourir ; le grand âge vous glace.
Certe, il fait bon dormir dans la terre natale,
Mais vivre de sa vie, cela vaut mieux encore... (1).

Il est difficile de résister au charme d'une telle poésie. Les esprits les plus positifs, qui, pensant à la complexité du problème de l'émigration, ne se laisseraient pas persuader de la condamner absolument, devront, tout au moins, reconnaître que jamais félibre n'a chanté hymne plus magnifique à la Terre. Nulle part on ne trouvera plus d'élan et d'amour, non pas même dans l'œuvre du génial poète de Maillane. Et il ne faut pas redouter de rapprocher de celui de Vermenouze le nom glorieux de Mistral. En face de la lumineuse Mireille de Provence, la Marianne du poète Auvergnat peut être sans crainte évoquée : car, comme il l'a dit lui-même en un jour de juste fierté, la source où il l'a conduite pour la laver des scories qui cachaient sa grâce et sa fraîcheur,

Cette source, c'est la source de Poésie,
La source de Jouvence et d'Immortalité (2).

(1) La Terre.

(2) A la Marianne d'Auvergne.

Digitized by Google

III

Vermenouze se fût-il contenté d'écrire en dialecte cantalien, n'en aurait pas moins édifié une œuvre impérissable. Mais il eut l'ambition légitime d'écrire pour la grande comme pour la petite patrie. Il voulut être un poète bilingue. Nombre d'amis et d'admirateurs du poète de *Flour de Brousso* hésitaient à lui conseiller de s'exprimer en français. Ils craignaient sans doute qu'en changeant de langue, il perdît quelque chose de son originale saveur de terroir. « Vermenouze n'a de talent qu'en patois », répétaient des voix.

L'événement devait donner tort à ces appréhensions. *En Plein Vent*, le premier volume de vers français que Vermenouze publia en 1900, était exclusivément composé de sonnets. Vermenouze avait, du premier coup, réussi à se rendre maître de ce poème à forme serrée, et il fut d'emblée classé parmi les plus scrupuleux écrivains de la poésie française, les Parnassiens. Je me hâte d'ajouter que l'épithète de Parnassien attribuée à notre poète, doit être entendue dans son meilleur sens, dans celui d'artiste impeccable, mais ne signifie en rien un assembleur de rimes chez lequel la perfection de la forme voilerait une certaine pauvreté du fond.

Les sonnets de *En Plein Vent* donnent, en effet, au plus haut degré, l'impression du *vu* et du *vécu*. C'est comme la transposition en miniatures finement dessinées des vastes fresques peintes à grands traits dans *Flour de Brousso*. Le fond reste le même : c'est toujours la terre d'Auvergne et les Auvergnats, les moissons, les fauchaisons, l'estivage, les bêtes de plumes ou de poil qui habitent landes et forêts.

Digitized by Google

Le côté le plus intéressant de ce petit recueil est peut-être de nous montrer Vermenouze paysagiste et animalier.

Infatigable chasseur, l'œil toujours aux aguets, Vermenouze a conservé comme photographiés dans sa rétine, l'attitude, la démarche ou le vol caractéristique de chaque « gibier ».

A l'affût près d'un terrier, il en a vu sortir le renard « cauteleux et rampant », dardant ses yeux verts de nocturne chenapan.

A l'automne, parmi la pourpre ardente et l'or des fougères, il a vu « d'une aile oblique »... jaillir du feuillage avec un bruit de linge mouillé :

La bécasse au grand œil doux et mélancolique.

Le râle au plumage roux et ébouriffé s'enlève, lui, avec lourdeur et gaucherie. C'est le gibier cher aux apprentis chasseurs qu'on tire à bout portant et qui choit mollement, sans bruit, « comme une chiffe ».

Il me serait facile de multiplier les exemples de sensations personnelles et neuves. Elles abondent dans *En Plein Vent*. Celles que j'ai citées suffisent à prouver l'intensité de vision de Vermenouze.

A ces dons d'observation pittoresque, Vermenouze animalier joint une fine malice, un art de pénétrer les caractères des animaux, qui sont tout à fait hors de pair.

Voyez le *Porc mis à l'engrais*

Qui dandine sur ses pieds courts son corps replet
. . . . . .
De son oreille flasque, il voile, insidieux,
L'éclair madré qui luit dans ses tout petits yeux.
Il ne se laisse pas payer de simagrées,
Et, sentant que bâfrer beaucoup plus qu'à sa faim,
Boire et dormir, cela doit avoir une fin,
Quelque bien qu'on lui fasse, il se plaint et maugrée.

Digitized by Google

Voyez encore la Fouine, élégante et perverse :

Plate et toute en longueur, elle a mauvaise mine :
Un vice doit ronger ce corps long, souple et roux,
Dont la robe poilue a de soyeux froufrous,
Et porte, en plein corsage, un écusson d'hermine.
. . . . . .
Maigre, elle entre partout ; et son museau d'aspic
Se montre fureteur, aux trous que fait le pic
Dans les vieux arbres. C'est un vampire, une goule,
Qu'au fond des poulaillers, où plus rien n'est vivant,
Couchée avec les morts, on trouve très souvent
Regorgeante de sang, enflée, inerte et saoule.

Ces deux portraits ne font-ils pas songer à La Fontaine, et au moderne auteur des *Bucoliques*, Jules Renard, sans que, d'ailleurs, l'auteur auvergnat perde rien de son originalité propre ?

Ce n'est pas là mince mérite. Malgré tout, il faut bien avouer que, mis en regard des deux volumes de langue d'oc du poète cantalien, le recueil de *En Plein Vent* paraît un peu mince. La forme du sonnet que Vermenouze avait prise en affection n'était peut-être pas celle qui convenait le mieux à sa complexion d'artiste. Il lui était difficile, en quatorze vers, de déployer l'élan et le souffle qui animent les belles pièces de *Flour de Brousso* et de *Jous la Cluchado*. En un mot, si toute l'œuvre française de Vermenouze était contenue dans *En Plein Vent*, il nous faudrait donner raison à ceux qui affirmaient qu'elle n'égalerait jamais son œuvre languedocienne.

Mais Vermenouze n'en resta pas là. Encouragé par les amitiés dévouées qu'il avait trouvées à Paris, il donnait, en 1903, *Mon Auvergne*. Ce livre est nettement supérieur au précédent.

Le poète ne s'y astreint plus constamment à la forme courte et rigide du sonnet. Aussi bien, ce changement dans la technique de ses pièces lui est-il dicté par une nouvelle et plus profonde inspiration. Le rythme le plus usité dans

Digitized by Google

Mon Auvergne est, en effet, la strophe de quatre vers à rimes croisées, la forme ordinaire de Lamartine et de Musset, c'est-à-dire le vrai rythme élégiaque français, parfaitement accommodé à l'expression de la rêverie mélancolique.

C'est qu'avec l'âge, Vermenouze s'est profondément attendri. Il a laissé Aurillac et les affaires et est revenu habiter sa maison natale, au hameau de Vielles. Il y est hanté par les souvenirs de sa jeunesse et des morts qu'il a aimés. Il nous le dit en des pièces d'un charme et d'une émotion pénétrante.

Les deux glycines qui grimpent maintenant jusqu'au toit du logis lui rappellent l'aïeul qui les a plantées. Elles font songer à des bras souples et caresseurs et, dans leur geste d'enlaceuse et câline tendresse, le poète croit voir

L'âme du vieux grand-père embrasser sa maison (1).

C'est par cette route maintenant abandonnée, envahie par l'herbe, que son père, au temps de la patache, après trois ans de séjour en Espagne, revenait de Madrid et lui couvrait les joues de ses baisers barbus... Ce ruisseau, qui dort là-bas sous les aulnes, le fait songer aux joyeuses lessives d'autrefois que surveillait sa mère; il croit voir flotter aux branches les ailes blanches du linge. C'est de cette mare verte que l'aïeul ramenait chaque soir, le mufle ruisselant encore, ses bœufs vermeils dans la lumière du couchant...

Ainsi songe le poète, se chauffant frileusement à sa grande cheminée, remuant à la fois

et la cendre de l'âtre
Et dans son cœur éteint la cendre du passé (2).

Du moins lui restait-il sa mère qu'il adorait : Hélas ! elle aussi disparaît bientôt, et sa perte ravive chez le

(1) Les Glycines.
(2) Ce que je chante.

Digitized by Google

poète toutes les douleurs des deuils anciens... La foi seule lui est un réconfort :

Maintenant, elle aussi vers Dieu s'en est allée...
Mais quand ma lèvre, après que j'ai prié, le soir
Touche les pieds du Christ en bois vétuste et noir,

A la place où son âme un jour s'est exhalée,
C'est un peu d'elle encor que j'embrasse à genoux,
Sur ce Christ qu'ont baisé tous les morts de chez nous (1).

Le retentissement profond de pareils vers se fait sentir dans toutes les âmes sans qu'il soit besoin de les commenter.

Remarquons toutefois combien la douleur a élargi le talent de Vermenouze.

Dans une page écrite il y a quelque quinze ans, M. Ajalbert, après avoir loué comme il convenait le sentiment pittoresque, le bon sens et la gaîté des poètes auvergnats contemporains, exprimait cette restriction : « Jamais l'amour, jamais la mort chez aucun d'eux, ni sentiment, ni rêverie, nulles tendances spéculatives ; des faits, voilà tout, le regard juste, le jugement sûr et vif... » (2).

Vermenouze a maintenant débordé cette définition. Sans doute, comme dans tous les recueils du poète, il y a dans *Mon Auvergne* d'admirables pages descriptives. Mais cette description ne se contente pas de rendre la beauté plastique des paysages : elle est animée par une émotion intense. Voyez par exemple le *Faucheur de bruyère* qui, tout le jour, a promené en cercle sa lame étincelante. C'est le soir : il se prend à contempler la lande qu'il a défrichée par son travail opiniâtre ; il fait maintenant vivre toute une famille humaine sur ce terrain conquis à la pointe du soc... Et son œil se fixe sur un

(1) Ma Mère.
(2) J. Ajalbert, *En Auvergne*, p. 202.

Digitized by Google

humble toit, noyé dans le gris de la plaine, où l'attendent sa femme et ses enfants...

Enfin, et surtout, il y a dans *Mon Auvergne* les pièces où le poète donne une note nouvelle, plus intime et plus grave. Les grands sentiments, qui n'ont jamais été absents de l'œuvre de Vermenouze, ont pris dans ce livre une place sensiblement plus grande. L'amour du sol, du travail et de la famille patriarcale, qui a inspiré les beaux poèmes que je vous ai cités, se lie indissolublement chez notre poète au sentiment religieux. N'est-ce pas la religion qui donne au croyant l'espoir de retrouver dans un autre monde ses chers disparus ? De là les belles pièces rassemblées sous le titre : *In excelsis.*

Dans le *Gloria in excelsis Deo*, le poète reprend le thème de l'adorable *Cantique au Soleil*, de François d'Assise :

Seigneur, Vous avez fait les monts voisins du ciel,
Les monts graves, froncés comme de vieux visages,
Qui pleurent tristement, dans le deuil des nuages,
L'eau pure des glaciers à flots torrentiels.

Vous avez fait la mer farouche et convulsive
Qui clame incessamment son long *miserere*,
Et dont la houle, ainsi qu'un front désespéré,
Frappe, pour s'y briser, la falaise massive.

. . . . . .

Vous avez endormi l'étang sous les roseaux,
Et, par l'inculte lande où la roche s'incruste,
— Tel un ruban d'argent sur une laine fruste,
Vous faites frissonner la moire des ruisseaux.

Et, de la même main, Seigneur, qui précipite
Dans des gouffres à pic des fleuves tout entiers,
Vous suspendez aux verts rameaux des églantiers,
Les nids aériens où le printemps palpite.

Un tel élan lyrique ne redoute certes aucune comparaison ; mais peut être préférera-t-on encore *Dans la Maison du Père* qui clôt *Mon Auvergne* et qui est, en

Digitized by Google

effet, comme la fusion harmonieuse des grands sentiments qui animent la poésie de Vermenouze.

Le poète essaie de se figurer les splendeurs du Paradis tel qu'il le verra, si Dieu lui dispense sa grâce. Il rêve donc qu'il y retrouvera le pays où il est né et qu'il y rejoindra les anciens de sa race. Là, de son sourire inoublié, lui sourira l'aïeul vieux et plié qui promenait par les champs son long fusil à pierre. Là, son père, le compagnon de son enfance et de ses jeux, viendra à sa rencontre, radieux, les bras ouverts. Ensemble, comme autrefois, ils iront explorer leurs petits coins bénis :

> Le champ de blé noir qui sent bon, la lande rose,
> Les genêts d'or, le pré qu'une humble source arrose,
> Les noisetiers touffus du courtil plein de nids.

Ils y retrouveront cailles, perdrix et lièvres ; mais ils ne seront plus les tueurs d'autrefois, toutes créatures étant devenues pour eux comme des sœurs.

Le soir, de retour parmi les Bienheureux, ils appuieront leurs fronts contre la lèvre de la mère. Filant sa quenouille ou poussant son aiguille, l'aïeule viendra s'asseoir auprès. Et ils reformeront le cercle de famille.

Tel est ce rêve de Paradis, rêve naïf et un peu matériel, comme le dit l'auteur lui-même, mais rêve fait d'amour et, dans le ciel,

> Aucun rêve d'amour ne doit être impossible.

Rêve bien significatif, en tout cas, de ce poète de clocher qui ne peut s'imaginer le bonheur en un autre monde sans y retrouver, non seulement les morts qu'il a aimés, mais aussi les coins familiers de son Auvergne natale.

Nous voici au terme de cette étude. Si le lecteur veut bien jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin que nous avons parcouru à travers l'œuvre de Vermenouze, il se rendra compte que le fond de sa poésie, c'est un large et franc naturalisme sans exclusion ni parti pris. D'aucuns

Digitized by Google

s'étonneront peut-être d'entendre qualifier de naturaliste un écrivain aussi hautement spiritualiste déclaré que l'a été Vermenouze. Mais c'est que l'on a pris l'habitude de donner à ce mot un sens qui n'est pas le sien. Pendant longtemps, pour la majeure partie du public et même des lettrés, le naturalisme a consisté à choisir dans la réalité les aspects les plus ignobles et les plus répugnants et à les représenter de préférence aux autres. Mais ce n'est là qu'une caricature du naturalisme. Le vrai naturalisme est celui qui donne une traduction *complète* de la *nature*, non pas seulement en ses faiblesses humiliantes, mais en ses énergies morales, ses dévouements, ses aspirations élevées. Au vrai sens du mot, Vermenouze est un grand naturaliste, car des scènes familières et parfois triviales de *Flour de Brousso* jusqu'à l'expression dans *Mon Auvergne* des plus nobles sentiments, il a rempli tout l'entre-deux.

Et cette poésie s'exprime dans une note toujours vraie, personnelle et juste. La franchise de la langue merveilleusement colorée, robuste et pleine, n'est que le reflet de l'absolue sincérité et spontanéité du fond. Vermenouze n'a vraiment chanté que ce qui l'inspirait directement : sa province natale, son Auvergne. Il a dédaigné tous les thèmes à la mode parisienne sur lesquels tant de virtuoses se plaisent à broder de banales fioritures. Les montagnes de son pays lui ont tenu lieu de Parnasse. Son œuvre est absolument une.

De là cette puissante originalité, de là cette âcre senteur de terroir qui n'appartient qu'à lui et qui fait de Vermenouze, non seulement le barde attendu de la race auvergnate, mais encore le plus exclusif et le plus parfait représentant de la poésie du clocher.

ANTOINE AVINEN.

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

Le propriétaire ne pouvait se soustraire à cette servitude qu'en achetant « le regain » à la commune.

En 1765, pour se créer des ressources, les consuls vendirent aux enchères les regains des prés, appelés « prés de la ville ». Ces prés, quoique enclos de murs, étaient soumis au droit de « secondes herbes ». La faculté de vendre ce droit avait été donnée aux usagers, par édit royal du mois d'août 1764.

En 1773, les propriétaires de ces prés demandèrent aux consuls que « comme cela avait déjà été fait en 1765, on » leur adjuge à chacun le regain de leur pré, qu'on était » en usage de faire pacager à la Saint-Mathieu de chaque » année ».

Les consuls firent droit à cette demande, et, le 21 avril 1773, ces regains furent mis en adjudication.

Ce droit de vaine pâture s'est conservé à Besse jusqu'à nos jours « sur les prés de la ville ». Il n'y a guère qu'une quarantaine d'années que cet usage a disparu.

En 1768, M. de L'Averdy, contrôleur général, écrivait à M. de Montyon, intendant d'Auvergne, « que le roi » vient de rendre aux habitants de plusieurs provinces » du royaume la liberté de clôre leurs héritages, qui leur » avait été interdite par les coutumes dans l'espérance de » favoriser le pâturage des bestiaux, et il a aboli en même » temps le parcours qui avait eu le même objet ».

Il ajoutait que l'intention du roi était d'étendre cette grâce à toutes les provinces, mais qu'il voulait auparavant

Digitized by Google

être instruit des coutumes de ces pays, des inconvénients et des avantages qui en résulteraient.

Le subdélégué Godivel, consulté à ce sujet par l'Intendant, répondit :

« J'estime que pour découvrir les avantages et les » inconvénients qui résulteraient de cet édit, il faut » observer qu'il y a des communaux considérables dans » ces montagnes, où ils sont limités par mas et villages, » et que ces communaux suffiraient pour le pâturage des » bestiaux s'ils n'étaient ni défrichés ni usurpés par des » particuliers, qui en englobent des parties dans leur » héritage, que cependant, suivant la coutume d'Auver- » gne, le droit de pâturage a lieu et s'étend non-seule- » ment sur les communaux, chaumes et vacants, mais » encore sur les héritages portant fruits, soient prés ou » terres, après que les premiers fruits sont levés ou que » le temps de les lever est passé. La coutume en excepte » les vignes, les vergers clos et les prés, qui d'*ancienneté* » portent regains.

» Cette dernière exception donne lieu de présumer que, » lors de la rédaction de la coutume, il n'y avait que les » regains des prés, qui en produisaient depuis longtemps, » qui parussent mériter attention et qu'on méprisait la » conservation des autres comme vaines pâtures.

» Mais les choses ont changé. Ces regains formeraient » un objet considérable s'ils étaient conservés et si on » laissait à chacun la liberté naturelle de jouir séparé- » ment des seconds comme des premiers fruits de ses » héritages, ce serait le moyen d'en augmenter les produc- » tions ; on n'engraisse, on n'arrose ni on ne cultive pas » un héritage dont on ne perçoit que les premiers fruits, » comme celui dont on jouit toute l'année.

» Il y a quelques particuliers qui, par des arrangements » avec leurs communautés, jouissent des secondes herbes » de leurs prés.

» Les pauvres ne perdraient rien à la suppression de la

Digitized by Google

» vaine pâture, car chacun ne peut introduire dans les » pâturages communs que le même nombre de bêtes qu'il » peut en nourrir pendant l'hiver.

» On pense que cette abolition du pâturage commun » devrait être pure et simple et indépendante de la clô- » ture des héritages :

» 1° Parce que la coutume ne l'exigeant que pour les » vergers et non pour les prés, qui d'ancienneté portent » regains.

» 2° Parce qu'on ne pourrait guère enclore les héri- » tages que de murailles, de fossés ou de haies sèches, et » qu'il y a des prairies où les propriétaires sont en si » grand nombre et leurs prés si entrelacés que si chacun » faisait enclore sa partie de murailles ou de fossés, une » bonne partie de la prairie se trouverait employée à ces » clôtures.

» 3° Parce que quand même on ne les ferait que de » haies sèches, les bois étant dans bien des endroits rares » et chers, il n'y aurait que les riches qui profiteraient des » avantages attachés à la clôture.

» En somme, il semble qu'on devrait laisser jouir chaque » particulier des seconds fruits, comme des premiers, » quoique ces héritages ne soient pas clos.

» A l'égard du droit de parcours, que notre coutume » appelle *Droit de marchage,* je ne crois pas qu'il ait lieu » dans cette subdélégation. Basmaison dit qu'il n'est pas » reçu en haut pays d'Auvergne, qui ne permet pas que » les habitants d'un village puissent pasturer par droit de » marchage dans un autre village ; ce droit, par la même » raison, n'est donc pas reçu dans les montagnes du Bas- » Pays, puisque les pâturages s'y limitent également par » villages, et conséquemment le droit de marchage ne » peut avoir lieu que pour le Bas-Pays (1). »

(1) Arch. dép. Intendance C. 1840.

Digitized by Google

Les observations du subdélégué sont pleines de justesse et d'équité. L'obligation de clore les propriétés, pour les soustraire au droit de vaine pâture, était abusive comme le droit lui-même, et cette servitude ne profitait en aucune sorte aux malheureux.

Il est à présumer que l'avis de l'Intendant, motivé par les renseignements que lui fournirent ses subdélégués, fut défavorable à la mesure projetée, car elle ne fut pas appliquée en Auvergne.

Quelque temps après, M. d'Ormesson, devenu ministre, demandait s'il serait possible et avantageux de favoriser le défrichement et le partage des biens communaux.

L'Intendant Montyon, avant de répondre, prit l'avis des subdélégués. Dans un long mémoire très documenté, M. Godivel exprima son opinion :

« Il paraît difficile de prendre un parti à ce sujet, mais » je crois cependant qu'avec quelques modifications il est » intéressant qu'il soit exécuté ; les avantages en sont si » évidents qu'il serait inutile de les rappeler ici ; il ne » s'agit donc que d'en examiner les inconvénients.

» Pour éviter ceux auxquels les pauvres peuvent donner » lieu, il suffit d'observer qu'il n'y a pas plus d'injustice » de priver de l'usage des communaux un pauvre et un » journalier, que de leur interdire la jouissance du bien » d'autrui, parce qu'ils n'ont pas plus de droit à l'un qu'à » l'autre.

» En effet, c'est par le nombre des bestiaux que l'on a » nourris ou pu nourrir pendant l'hiver des fourrages » cueillis dans les appartenances d'un village que se règle, » suivant la coutume d'Auvergne, le droit de pâturage » dans les communaux du même village, de sorte que » l'habitant qui n'y possède aucun héritage et qui n'a » nourri son bétail pendant l'hiver que des fourrages qu'il » a cueillis ou achetés ailleurs, n'a aucun droit au pâturage, » et conséquemment le pauvre ou le journalier sans biens

Digitized by Google

» ne perdront par le partage des communaux que ce qui
» leur était accordé par charité. »

Il se déclare partisan du partage, mais sous certaines restrictions qu'il énumère. Il demande aussi que le partage soit fait entre tous ceux qui ont des propriétés dans la commune et non suivant la coutume, qui n'accorde une part qu'à ceux qui résident réellement dans la localité.

Il me semble que la demande du subdélégué n'est point juste. Les communaux, pour que le partage eût une raison d'être, ne devaient pas être partagés proportionnellement aux fortunes, ce qu'il demande, mais bien par chefs de famille, ce qu'il ne veut pas. Les propriétaires riches n'avaient nul besoin de ce supplément gratuit de biens, tandis que les paysans pauvres pouvaient y gagner un petit avoir que leur travail eût mis en valeur. Dans tous les cas, l'équité réclamait un partage égal entre tous et non proportionnel.

Le subdélégué déclare en terminant qu'il serait difficile de donner un état exact des communaux, certaines paroisses en possédant 300 à 400 septérées et d'autres en ayant à peine 20.

Ce fut encore là un de ces beaux projets, qui n'eurent aucune suite. La Convention reprit cette idée et vota, le 10 juin 1793, le partage facultatif.

A Besse, la jouissance en commun fut maintenue, mais les villages de la paroisse ne suivirent pas cet exemple. Serre-Bas, Serre-Haut, Montredon, Thiauleyre, Le Rif, Chandèze, Pealat adoptèrent le mode d'alotissement égal et procédèrent au partage dès le mois de février 1794.

Chaque ville, chaque paroisse et même beaucoup de villages avaient autrefois un ou plusieurs moulins banaux, auxquels les habitants étaient tenus de porter moudre le grain destiné à leur nourriture. Le seigneur, propriétaire des moulins, était, dans certains cas, rendu responsable des dommages causés par son meunier, et les procureurs fiscaux étaient tenus de veiller à la stricte obser-

Digitized by Google

vation des ordonnances de police qui réglementaient la contenance des mesures employées, le délai dans lequel la mouture devait être faite, les droits de mouture en argent ou en nature, etc.

Six moulins banaux, dont quatre appartenaient à Mme de Lignerac, existaient en 1790.

« Ces six moulins, dont deux bâtards, servant seule-
» ment à moudre le froment, vont par l'effet de l'eau;
» ils sont situés près de la grand'route de Besse à Cham-
» peix et ne servent que pour la commune.

» Les boulangers de Besse étaient en usage d'acheter
» du froment ou trémois dans les marchés circonvoisins,
» lorsque les grains étaient plus abondants qu'aujourd'hui,
» les faisaient moudre et en fabriquaient du pain pour
» approvisionner les foires et communes circonvoisines.

» Les grains qu'on y moud sont froment, seigle, consei-
» gle et orge; les deux bâtards ne font point de belle
» farine et peuvent moudre par jour entours deux quin-
» taux poids de mars chacun; les quatre autres peuvent
» moudre environ huit quintaux poids de mars, seigle et
» conseigle chacun.

» Les moulins ne travaillent que la moitié du temps,
» soit par le défaut d'eau en été, soit par l'effet des glaces
» en hiver et bien souvent par le manque de grains (1). »

Ces moulins avaient été affermés moyennant un fermage annuel de 1.800 livres à Jargois et Cohalion, marchands à Besse, par le mandataire du marquis de Broglie, suivant acte, reçu par Julhiard, notaire royal, en date du 31 juillet 1784 (2).

Trois de ces moulins existent encore aujourd'hui : le *Moulin Blanc*, qui se trouve près du pont de Besse; le *Moulin Soutre*, qui a conservé ce nom, et enfin le *Moulin*

(1) Certificat des officiers municipaux de Besse du 22 messidor an II (Arch. dép.).

(2) Arch. de l'auteur.

Digitized by Google

des Deux, complètement reconstruit, appartenant à la famille Maisonneuve, sur l'ancien chemin de Murols, au bas de la côte qu'on appelle encore *Côte des Moulins* (1).

Ces trois moulins, vendus après le décès de Mme de Lignerac, furent achetés, en germinal an VII (mars-avril 1799), par Guillaume Marmier, marchand à Besse, moyennant, savoir : le Moulin Blanc, 5.000 livres ; le Moulin Soutre, 12.600 livres, et le Moulin des Deux, 16.500 livres.

CHAPITRE IX.

Eglise Saint-André de Besse. — Cimetière.

L'église de Besse est sous le vocable de Saint-André. Elle appartient à l'architecture romane, qui fleurit en France et surtout en Auvergne du xe siècle jusqu'à la fin du xiie siècle. C'est seulement vers l'an 1000 que ce nouveau style prit une forme déterminée, ce qui lui a valu le nom d'*époque romane*, et il nous a laissé des monuments qui, selon M. Vaudoyer, « sont l'expression la plus noble, la plus simple et la plus sévère du temple chrétien » (2).

Le roman procède de l'art latin et byzantin, mais, en examinant les chapiteaux, en scrutant leurs contours et leurs dessins, on s'aperçoit aussi de traces de l'art assyrien et persan.

« C'est trois ans après l'an 1000, que l'on avait consi-
» déré comme devant être la fin du monde, dit le moine
» Raoul Glaber, que les églises furent renouvelées dans
» presque tout l'univers et surtout dans l'Italie et dans les

(1) C'est dans ce moulin qu'est installée aujourd'hui la station limnologique.

(2) Etude sur l'architecture romane en France.

Digitized by Google

» Gaules, quoique la plupart fussent encore en assez bon » état pour ne point exiger de réparations. »

De cette époque de terreurs et d'angoisses, le roman est resté ténébreux et craintif. Il y a de la peur dans ces caves massives, la crainte d'un Jéhova terrible et inflexible. Il indique l'état des âmes affaissées par l'humilité et la frayeur, sous les voûtes écrasées des basiliques, devant l'immense Majesté dont elles osent à peine chanter les louanges. Ce sont des psaumes de pénitence, des larmes, de dolents murmures, qu'agenouillés, la tête baissée, les fidèles exhalent d'une voix plaintive sous ces arches basses, pesant sur de lourds piliers. C'est l'image lapidifiée de la contrition et de la peur, mais c'est aussi la figure de la paix de l'âme, le calme dans la foi. Venu de l'Orient, il en apporte la mystique. Les voûtes obscures et les lourdes colonnes de ces églises nous donnent l'impression d'une croyance solide, d'une patience virile, d'une piété robuste comme les murs.

Le christianisme a découvert le style roman dans la basilique romaine et se l'est approprié en le perfectionnant. C'est un converti, un païen fait moine.

L'église de Besse date de la fin de l'époque romane. Une sculpture, représentant un guerrier, coiffé du *casque à nasale,* qu'on peut voir sur un chapiteau du mur nord de l'église, permet de fixer la date de construction. Ce casque n'apparut en effet qu'à la fin du XIIe siècle et on en trouve de fréquentes répétitions dans les monuments de sculpture et de peinture des XIIIe et XIVe siècles.

Comme la plupart des églises de ce style, la basilique de Besse est orientée, conformément aux Constitutions des Constitutions du pape Clément.

Extérieurement, elle n'offre rien de remarquable. Au sommet des contreforts, dans les tympans, sont gravées les marques des maîtres de l'œuvre : des équerres et des compas.

Digitized by Google

Au-dessus de la petite coupole, placée entre les nefs et le chœur, s'élève une tour octogonale, percée de huit ouvertures en formes d'arcades à plein cintre, et surmontée d'un clocher moderne du plus disgracieux effet. Il y a une quarantaine d'années que cet immense éteignoir a remplacé un lanternon octogone, datant des premières années de ce siècle.

Le clocher primitif, reconstruit ou réparé en 1753, fut démoli en 1793.

On pénètre dans l'église par une unique porte, s'ouvrant au sud. Cette porte est précédée d'un porche, auquel on accède par un escalier circulaire, datant de quelques années seulement.

Dans la façade ouest, on aperçoit les traces d'une autre entrée, qui a été bouchée à une époque inconnue, probablement à cause des inconvénients de cette exposition. Les vents d'ouest très fréquents sévissent en effet avec une violence inouïe pendant les mois d'hiver.

De chaque côté de la porte, à l'intérieur, sont placés deux énormes bénitiers en lave grise, à peu près informes et sans aucune ornementation.

Ce qui frappe d'abord le visiteur, en pénétrant dans la basilique, c'est le peu d'élévation des voûtes. Cependant, si l'on remarque que le fût seul des colonnes s'élève au-dessus du dallage, la base disparaissant presque entièrement, on est amené à croire que, dans le principe, l'élévation dut être plus grande de toute la hauteur de ces bases, de cinquante centimètres au moins, et que l'église a dû être remblayée à une époque ignorée, probablement lorsqu'on a refait le dallage.

L'église est à trois nefs, séparées des vaisseaux latéraux par deux rangs de colonnes. Ces nefs sont du pur style roman, et datent de la construction du monument.

Les chapiteaux des piliers sont ornés de sculptures d'une exécution grossière et d'une grande naïveté. Quelques-uns représentent des scènes, empruntées aux allégories inven-

Digitized by Google

tées par les premiers artistes chrétiens et sont d'une facture enfantine et malhabile. Nous en citerons seulement deux : *La mort de l'ivrogne*, le cadavre est étendu, un tonneau au-dessous de lui, tandis que deux diables emportent son âme, et la *mort du Juste*, dont l'âme est reçue par deux anges. D'autres chapiteaux, imités de l'art corinthien, se composent de feuilles d'acanthe frisées et d'un faible relief.

Un affreux badigeon, dont on a cru de bon goût de recouvrir sculptures, piliers et voûtes, produit le plus mauvais effet. L'aspect intérieur devait être bien différent lorsqu'existaient les peintures primitives.

Entre les colonnes des nefs, des *bancs* en planches à peine dégrossies, contenant trois à six places, contribuent pour une bonne part à l'impression défavorable du visiteur, au premier coup d'œil d'ensemble qu'il jette dans l'église. Ces bancs sont une source importante de revenus, que la fabrique perçoit sur la vanité des paroissiens. L'aspect intérieur de l'édifice, sinon le trésor des marguilliers, gagnerait beaucoup en beauté à la disparition de ces places privilégiées.

Entre la nef et le chœur, au-dessus de l'intertransept, et soutenant la tour du clocher, se trouve une petite coupole, dont la base présente une octogone à quatre grands et quatre petits côtés, d'où s'élève une calotte octogonale irrégulière comme sa base et aux angles arrondis. De chaque côté de la coupole, les collatéraux viennent la soutenir de leur berceau en quart de cercle, formant de vrais arcs-boutants, qui prennent naissance sur les arcs bandés, dans le prolongement des murs latéraux. La coupole n'est pas apparente à l'extérieur, ne formant pas dôme.

Le chœur fut construit ou reconstruit au XVIe siècle. Cayssard rapporte que ce fut avec des fonds, provenant de l'excédent du produit des quêtes recueillies pour l'édification de la chapelle de Vassivière, de 1550 à 1555, que fut

Digitized by Google

bâti le chœur de l'église de Besse : « La libéralité fut si » grande qu'elle servit encore à bastir en même temps le » chœur de l'église de Besse. » Ce chœur, du plus mauvais gothique, est séparé du transept par une grille en fer, au milieu de laquelle s'ouvre une porte, et des deux bas côtés par des boiseries assez intéressantes du XVIe siècle.

C'est en 1737 que les communalistes firent enlever les tapisseries qui, auparavant, fermaient le sanctuaire « et » l'ont clos avec des grilles en fer, afin que les fidèles » fussent en état de voir hors du chœur les cérémonies » du sanctuaire, et empêcher les laïques d'entrer dans le » sanctuaire pendant les offices et déranger les prê- » tres » (1).

Tout autour du chœur, deux rangs de stalles, en bois de chêne avec moulures. La cloison ou *perclose*, qui sépare les stalles, est ornée de colonnettes, supportant les accoudoirs. Sous les *miséricordes*, sont grossièrement sculptés des personnages, représentant différents corps de métiers. Ces stalles étaient occupées par les prêtres communalistes.

A gauche et à droite de l'entrée du chœur, faisant face à l'autel, deux stalles fermées, encadrées de colonnettes, dominent les autres. « C'est là, dit M. Jaloustre, qu'aux » jours de grandes fêtes et lors des cérémonies publiques, » les consuls trônaient orgueilleux et fiers, revêtus de » leur robe et couverts de leur chaperon. » Une clause du traité intervenu entre les communalistes, et le curé Montaigne, en 1749, traité que nous analyserons dans le chapitre suivant, me laisse quelques doutes à cet égard. Il y est dit en effet que : « Le curé Montaigne occupera dans » le chœur de l'église la seconde estalle haute, qui est à » main droite, en entrant dans le chœur par la principalle » porte qui fait face à la nèfle de l'église, et la *première*

(1) Procès-verbal, dressé par Besseyre, châtelain, le 25 décembre 1738, communiqué par M. E. Jaloustre.

Digitized by Google

» *estalle du même côté sera remplie par le baile de la com-*
» *munauté, et celle du cotté gauche par l'ex-baile du*
» *même corps.* »

D'un autre côté, en 1739, une contestation s'était élevée entre les communalistes et les consuls pour la place du premier de ces magistrats dans le chœur de l'église.

Le subdélégué Godivel écrit à ce sujet à l'Intendant : « que la contestation semble terminée par la conduite des » consuls actuels, qui se sont faits un devoir de la céder » au célébrant pour recevoir l'encensement pendant le » *Magnificat*. C'est ce que les prêtres demandaient, et on » doit d'autant moins le leur refuser que le patron même » d'une église ne peut exiger aucuns droits honorifiques » par préférence aux prêtres qui font l'office. L'usage de » la Cathédrale est telle qu'on vient de l'introduire ici, et » on assure que Votre Grandeur même y cède sa place en » pareil cas ; cette affaire ne pourrait donc tourner qu'à la » honte et à la confusion de ceux qui l'avaient entre- » prise. »

Le grand autel en marbre, placé au fond du sanctuaire, n'offre aucun intérêt.

Un *ambon* ou *jubé*, appelé aussi *pulpitum*, et qu'à Besse on désignait sous le nom de tribune, existait autrefois dans l'église. On sait que l'ambon servait à la lecture publique de l'épître, de l'Evangile et des livres saints. Ce jubé était placé devant la porte principale du chœur. Cette tribune existait encore en 1738. Le 20 avril, les consuls réunirent « le corps de ville » sur la place du Marché-au-Blé. Le châtelain Besseyre, ainsi qu'un grand nombre d'habitants, dénommés au Délibératoire, rédigé par le notaire Rivet, assistaient à l'assemblée.

Les consuls représentèrent « que M. Antoine-André » Messe, prêtre de l'église de Saint-André de cette ville, » leur avait dit que certains particuliers avaient la dévo- » tion de faire *construire la tribune ou jubé de ladite* » *église paroissiale en pierres de taille*, et aux deux

Digitized by Google

» cottés de la grande porte du chœur y faire faire deux » autels, et que les pieuses personnes demandaient pour » toute récompense d'avoir leurs tombeaux au-dessous » des dits autels et marchepied. Et pour leur donner plus » de facilité pour ladite construction, ils demandaient » l'agrément de prendre des pierres dans la masure de » l'ancienne maison de ville » (1).

L'assemblée fut d'avis d'autoriser M. Messe « à faire » reconstruire la tribune ou jubé qui menace une ruine » totale, le bois en étant entièrement pourri », et à faire édifier les deux autels. A cet effet, elle permit aux prêtres de prendre toutes les pierres nécessaires « dans la masure de la maison de ville », et aux personnes qui faisaient les frais de ces travaux, d'avoir « leurs tombeaux au-dessous des autels et des marchepieds des dites chapelles ».

Je ne sais si ces projets furent exécutés, mais il n'en subsiste aucune trace.

La voûte du chœur et les piliers qui la soutiennent sont ornés de peintures polychromes, exécutées à une époque très récente. Un soleil et les armes réunies des barons de Latour et des Valois sont sculptés sur les deux clefs de voûte.

L'église est éclairée par un *oculus*, percé au haut du pignon ouest et par une série de fenêtres latérales, ouvrant sur les bas-côtés dans les chapelles adossées. Elles sont à plein cintre, placées haut dans les murs gouttereaux, une à chaque travée. Quelques-unes de ces fenêtres sont garnies de vitraux modernes, exécutés à Clermont.

Huit chapelles latérales sont adossées à l'église, quatre de chaque côté. Leur construction remonte à des époques différentes. Les deux plus anciennes sont celles qui se trouvent près du chœur, à droite et à gauche. Elles datent du XVIe siècle. Quoique postérieures, les trois chapelles inférieures du sud sont du même siècle.

(1) Arch. de l'auteur.

Digitized by Google

Les trois chapelles inférieures du côté nord ne remontent qu'au XVIIIe siècle. Pour celles-ci, des documents authentiques nous fixent d'une façon précise sur leur origine.

Le 15 juin 1738, une assemblée, composée non seulement du corps de ville mais encore des principaux habitants de la paroisse de Besse-en-Chandèze, se tint sur la place du Marché-au-Blé.

« A tous lesquels il a été représenté que M. Emmanuel » Godivel, prêtre et communaliste de la dite église de » Besse, dame Jeanne de Salesses, veuve de Me Guil- » laume Godivel, en son vivant conseiller du Roy et son » procureur en la dite ville de Besse et Ravel et membres » en dépendant ; Me Charles Godivel, avocat en parle- » ment, bailly de Murols, Valbeleix et leurs dépendances, » et demoiselles Catherine, autre Catherine et Marie » Godivel, fils et filles du sieur Guillaume Godivel et » dame de Salesses, tous habitants du dit Besse, pour » l'augmentation et la décoration de la dite église parois- » siale de Besse, étaient dans le dessein de faire cons- » truire une chapelle à leurs frais et dépens, à cotté de la » nèfle de la dite Eglise du cotté de l'Evangile, vis-à-vis » de celle qui est à présent dédiée à l'honneur de Sainte » Malthe et l'orner ainsi qu'ils jugeraient à propos, à la » condition qu'ils la dédieraient à l'honneur de tel saint » ou sainte qu'ils voudraient, qu'ils y feraient mettre » leurs armes, qu'ils auraient un banc à quë (?), clos et » permanent, attaché à fert et à cloux, dans la ditte cha- » pelle pour s'y placer ou ceux qu'ils inviteront, sans que » qui que ce soit en pût placer d'autres à l'avenir, qu'ils » y auraient leurs tombeaux à l'exclusion de tous autres » tant pour eux que pour les leurs, et généralement tous » les autres droits, honneurs et prérogatives qui peuvent » être accordés en pareil cas et qu'il serait loisible de » céder leurs droits et honneurs en la dite chapelle ou » tous ensemble ou chacun d'eux en particulier par quel-

Digitized by Google

» que acte que ce fût entre vifs ou à cause de mort à qui
» ils voudraient. »

L'Assemblée considérant « que la dite église paroissiale
» est petite pour contenir tous les paroissiens et que,
» *y ayant quatre chapelles à cotté de la nèfle de la dite*
» *Eglise à l'aspect du midy et que n'en ayant de l'autre*
» *côté qu'une*, ça la rendait diforme, en ce qu'il paraissait
» en entrant un mur, qui obscurcissait beaucoup l'église,
» et que puisqu'il y avait quatre chapelles du cotté du
» midy, il en fallait pour la cymétrie autres quatre du
» côté de septentrion, tant pour l'augmentation que pour
» la décoration de la dite Eglise », accepta les propositions et les conditions, formulées par la famille Godivel (1).

Cette chapelle reçut plus tard le nom de *Chapelle du Sacré-Cœur*. Ce détail nous est révélé par le testament olographe de demoiselle Catherine Godivel, déposé au nombre des minutes du notaire Morin, en décembre 1783. Cette demoiselle, une des fondatrices, y dit : « Je veux et
» entans qu'après mon décès mon corps soit enterré dans
» les tombeaux de la *chapelle du Sacré-Cœur de Jésus*,
» *que nous avons fait construire et entretenir* (2) ».

Le banc, qui se trouve dans cette chapelle, est resté la propriété de cette famille jusqu'à la mort de son dernier représentant, Paul Godivel, décédé en 1876. La famille Julhiard, alliée des Godivel, en jouit depuis cette époque.

Par la même délibération du 15 juin 1738, Jean Admirat et Pierre Admirat, frères, marchands, et Marie Admirat, femme de Charles Godivel, bailli de Murels et Valbeleix, furent autorisés, aux mêmes conditions, à faire construire une chapelle au nord « vis-à-vis celle qui est dédiée à l'honneur de St-Hubert », et d'y avoir un banc et leur tombeau de famille. C'est ce banc qui est occupé aujourd'hui par la famille Aubergier.

(1) Arch. de l'auteur. Délibératoire, reçu par Me Rivet, notaire à Besse.

(2) Arch. de l'auteur. Délibératoire, reçu par Me Rivet, notaire à Besse.

Digitized by Google

Les communalistes, Antoine Charret et Antoine Ribeyre, bailes de la confrérie de Saint-Blaise, demandèrent l'autorisation d'employer la somme de 200 livres, que possédait cette association, à la construction de la quatrième chapelle inférieure du nord. Cette demande reçut un accueil favorable, et, la somme étant insuffisante, l'Assemblée décida que le supplément du prix serait payé par la marguillerie.

Cette chapelle est encore aujourd'hui dédiée à St-Blaise. Chaque année, une messe y est célébrée, où l'officiant bénit pain et sel, présentés par les cultivateurs et destinés à préserver de maladies les animaux qui le mangent.

La chapelle de l'est, qui s'ouvre derrière le maître-autel, est consacrée à la Vierge. C'est là que la statue de Vassivière est exposée pendant son séjour à Besse. La construction de cette chapelle ne date que de la fin du XVIIIe siècle. Je possède le testament de « demoizelle » Jeanne Godivel, épouse de Michel Jactz, procureur pos- » tulant en la châtellenie de cette ville de Besse », reçu par Me Rivet, notaire royal, le 31 mars 1768 et j'y lis : « Plus donne et lègue à l'église paroissiale de cette ville » de Besse la somme de cent cinquante livres pour la » *construction de la chapelle qu'on veut faire derrière* » *le chœur de la dite Eglise*, ou si avant sa mort la dite » chapelle est construite, la dite demoizelle testatrisse » veut et entend que la dite somme de cent cinquante » livres soit employée à la décoration de la dite cha- » pelle. »

L'autel roman, qui s'y trouve, est orné de trois bas-reliefs représentant l'*Annonciation*, la *Naissance du Christ* et l'*Adoration des Mages*. Il y a été placé, il y a une trentaine d'années, en même temps qu'ont été exécutées les peintures murales.

Une chapelle bien plus ancienne, mais disparue depuis longtemps, était celle de la *Confrérie du Saint-Rosaire*. Elle était bâtie dans le cimetière, presque adossée au rem-

Digitized by Google

part, et défendue par une tour, qui s'élevait encore en 1801, alors que la chapelle ne présentait plus que des ruines. Ce qui en restait fut enlevé pour agrandir le cimetière.

Sa construction devait remonter à une époque très reculée, car le 21 mai 1626, les consuls « remonstrent que » la tour de la chapelle du cimetière est toute en ruine, » le couvert tombant en entier, tellement qu'il est besoin » de pourvoir à la dite réparation pour empêcher la ruine « de la voûte de la dite chapelle » (1).

En 1889, lorsqu'on procéda au déblaiement de l'ancien cimetière, on retrouva les fondations du mur d'enceinte et une petite crypte, au-dessus de laquelle s'élevait la chapelle du Rosaire. Cette crypte était remplie d'ossements. Deux pierres, ornées de sculptures, qui semblent avoir fait partie des côtés de la porte du petit sanctuaire, ont été retirées du sol, où elles étaient enfouies. Elles ont été conservées et placées sur le terre-plein ménagé autour de l'église.

La coutume pour les familles des riches bourgeois de Besse d'avoir leurs tombeaux dans l'église était ancienne. En 1721, lors de la peste, qui décimait les populations, les consuls, pour éviter tout danger d'insalubrité, défendirent aux habitants de faire enterrer leurs parents « *dans les tombeaux de l'église et de la chapelle du Rosaire* », et aux sacristains, préposés à l'ouverture des tombeaux, « de les laisser ouvrir sous peine d'amende et de prison ».

Trois ans après, cette prohibition subsistait encore, et, malgré les réclamations des propriétaires, les prêtres s'opposaient à toute ouverture des caveaux funèbres. La réclamation fut portée devant l'Assemblée du corps de ville le 20 janvier 1724. La délibération qui en résulta porte : « Comme la maladie a cessé dans toutes ces pro- » vinces et qu'il n'y a nul danger de contagion, messieurs

(1) Note communiquée par M. E. Jaloustre.

Digitized by Google

» les prêtres de cette ville, se prévalant de cette deffence » verbale, n'auraient voulu depuis que la maladie a cessé » et qu'il en a été fait des actions de grâce, de ce que » Dieu seul a voulu préserver de la contagion, laisser » faire ouverture d'aucuns tombeaux dans l'église de » Besse, sans doute pour priver chacun des habitants d'être » inhumé dans les tombeaux, qui peuvent leur appar- » tenir dans la ditte église, et qu'ils ont fait à leurs frais » et dépens, lorsque le pavé de la dite église fut fait tout » à neuf (1) ».

L'Assemblée autorisa les propriétaires à faire inhumer dans les caveaux leurs parents et amis, comme ils le faisaient auparavant. De plus, elle enjoignit aux sacristains d'ouvrir ces tombeaux à la première réquisition qui leur serait faite. En cas de refus, les propriétaires pouvaient faire procéder à cette ouverture par qui bon leur semblerait et « le cas échéant, le corps consulaire nommerait » d'autres sacristains et les autres seraient privés de leurs » droits ».

Toutes les églises d'une certaine importance possédaient des orgues. Cet instrument pneumatique, tout imparfait qu'il fût alors, s'accordait mélodieusement avec les voix humaines. Il concourait au prestige du cérémonial liturgique, captivant à la fois les yeux et l'esprit par le déploiement d'un nombreux clergé et par la gravité solennelle des chants.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

1) Arch. de l'auteur. Délibératoire rédigé par Ribeyre, notaire royal.

Digitized by Google

MENHIR DE DAVAYAT
(Face Nord)

Digitized by Google

CT. MICH.

Digitized by Google

LE MENHIR DE DAVAYAT

(Puy-de-Dôme)

Ce menhir, colonne en granit porphyroïde d'une hauteur au-dessus du sol de 4m 20, se trouve dans le village même de Davayat (altitude 343 mètres), dans une petite cour, propriété de M. Rollin-Bourbonnais, et adossé à un mur appartenant à Mme Bourbonnais-Debas, par sa *face est*, comprise en partie dans la maçonnerie.

Plus large à sa base, il s'amincit un peu vers son sommet qui est arrondi.

Il présente *quatre faces : ouest, est, sud* et *nord*, délimitées par des *arêtes nord-ouest, nord-est, sud-ouest, sud-est.*

Les *faces nord, sud* et *ouest* sont seules apparentes. La *face ouest*, légèrement inclinée de haut en bas (longueur 4m 25), mesure en largeur : au ras du sol, 1m 40, à sa partie médiane, 1m 15 et 0m 70 à 0m 20 centimètres du sommet. Elle est située vis-à-vis la porte d'un cuvage et les premières marches d'un escalier.

La *face sud* regarde le mur de clôture séparant la cour de M. Rollin-Bourbonnais d'une petite place et du chemin de Gimeaux. Cette face est verticale.

Sa longueur est de 3m 90. Elle nous donne en largeur : au ras du sol, 1 mètre ; en son milieu, 0m 85, et 0m 50 à 0m 20 du sommet.

La *face nord*, faisant face à une écurie, a une longueur de 3m 50. De faible convexité, elle mesure en largeur pour les mêmes dimensions que précédemment : 0m 95 ; 0m 76 ; 0m 55.

Digitized by Google

L'*arête nord-ouest*, mousse, est légèrement convexe. Sa longueur est de 3m 55.

L'*arête sud-ouest*, également mousse, a une longueur de 3m 96 ; l'*arête sud-est*, droite, de 3m 50, et l'*arête nord-est*, aussi droite, de 3m 55.

Le plus élevé de tous les menhirs du département, ce mégalithe, avons-nous dit, a une hauteur au-dessus du sol de 4m 20. La partie souterraine (fouille Dutour, 1759) est d'environ 0m 66. La hauteur totale est donc de 4m 86. On peut évaluer son poids à 9.775 kilos environ.

Il est désigné par les habitants du pays, qui l'ont toujours considéré comme le signe indicateur d'une antique sépulture, sous le nom de *Pierre du Tombeau*.

J.-B. Bouillet rapporte, dans sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, qu'au pied de ce monolithe, le bailli de la baronnie de Vaux et Limagne et celui du marquisat de Combronde tenaient leurs assises.

Il semble que c'était jadis une coutume assez répandue de venir ainsi rendre la justice auprès des menhirs. Nous en connaissons un certain nombre d'exemples. Nous avons signalé un fait semblable pour le Puy de Dôme, dans une précédente notice.

J.-B. Bouillet, qui nous fait également connaître l'ancien nom du village de Davayat : *Montautruyt*, ajoute qu'au XVIIIe siècle, le *Journal de Trévoux* et *Guettard*, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, font mention du mégalithe.

Notre planche montre la face nord de ce beau menhir qui gagnerait à être dégagé des murs de son étroite prison.

Il est classé comme monument historique.

Dans un champ, sur la rive droite du ruisseau des Passeaux, existait un deuxième menhir renversé, aujourd'hui malheureusement détruit.

Dr G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Guettard : *Mémoire sur la minéralogie de l'Auvergne.* Paris, 1759.

J.-B. Bouillet : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1846.

Abbé E.-J. C. : *Souvenirs de voyage ou les vacances en Auvergne.* Clermont-Ferrand, 1857.

Em. Thibaud : *Guide en Auvergne.* Clermont-Ferrand, 1862.

Dictionnaire archéologique de la Gaule. Tome I. Paris, 1867.

J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1874.

Inventaire des monuments mégalithiques de France. Paris, 1880.

G. de Mortillet : *Le Préhistorique.* Paris, 1883.

A. Tardieu : *L'Auvergne (Puy-de-Dôme). Guide complet illustré.* (1885.)

E. Cartailhac : *La France préhistorique.* Paris, 1889.

J.-B.-M. Biélawski : *Le Plateau Central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens.* Paris, 1890.

A. Roujou : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines.* (Compte rendu du Congrès archéologique de France. LXIIe session. Clermont-Ferrand, 1895.) Paris et Caen, 1897.

M. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière : *Le Puy de Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue.* Paris, 1901.

A. Joanne : *Géographie du département du Puy-de-Dôme.* Paris, 1904.

J. Déchelette : *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. Tome I. Archéologie préhistorique.* Paris, 1908.

Dr G. Charvilhat : *Considérations générales sur l'archéologie préhistorique du département du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1908.)

Dr G. Charvilhat : *Le Puy-de-Dôme et l'Auvergne dans les temps préhistoriques.* Clermont-Ferrand, 1908.

L. Coutil : *Inventaire sommaire des monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme.* (L'homme préhistorique, 1909.)

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Département du Puy-de-Dôme. Carte préhistorique.* Clermont-Ferrand, 1910.

Dr G. Charvilhat : *Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1910.)

Digitized by Google

MÉLANGES

MONNAIE GAULOISE INÉDITE

Dans une notice sur des monnaies gauloises inédites *(Revue d'Auvergne 1910)*, nous donnions la reproduction (voir la figure accompagnant cette note) d'une pièce en argent dont nous croyons devoir modifier et compléter ici la description :

Tête féminine à droite, les cheveux relevés avec art et divisés par mèches aux extrémités recourbées, dans un grènetis.

Rf : Aurige et bige à droite. Trois croissants sous la ligne de l'exergue. Poids : 4 grammes 50.

Cette monnaie, qui proviendrait du département de la Creuse, est une imitation des drachmes de Rhoda et d'Emporiæ, et doit être classée aux Lemovices (1).

Dr G. CHARVILHAT.

(1) Consulter les ouvrages indiqués dans notre précédente notice, et comparer notre monnaie avec celles décrites et figurées dans Hucher : L'art gaulois, et A. Blanchet : Traité des monnaies gauloises (Pl. II, fig. 4).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Villes d'art célèbres. — *Clermont-Ferrand, Royat et le Puy-de-Dôme*, par G. Desdevises du Dezert et L. Bréhier. In-8°, Paris, H. Laurens, 1910, 148 pages et 117 gravures.

Ce volume fait partie d'une collection justement réputée. On y a dit les merveilles de Bruges, Bruxelles, Cologne, Florence, Milan, Munich, Nuremberg, Pompéi, Ravenne, Rome, Séville et Venise; ou, sans sortir de France, les beautés de Blois, de Tours, des châteaux du Blésois et de la Touraine, de Caen, Dijon, Fontainebleau, Nancy, Nîmes, Arles, Orange, Paris, Rouen et Versailles. Mais la liste des *Villes d'art célèbres* n'est pas inépuisable. Il a fallu ensuite se rabattre sur les villes d'art *intéressantes*. C'est à cette catégorie qu'appartient Clermont, avec ses dépendances immédiates, Montferrand, Royat, le puy de Dôme. MM. Desdevises du Dezert et Bréhier viennent d'en décrire et d'en expliquer les monuments avec une compétence et un soin dignes de tous éloges.

Leur étude se compose de deux parties, l'une réservée à Clermont, l'autre à Montferrand. La première est naturellement disposée suivant l'ordre chronologique. En huit chapitres, les auteurs passent en revue tour à tour *la ville gallo-romaine, les origines chrétiennes et les temps barbares* (IVe-Xe *siècles), la période de l'art roman auvergnat* (Xe-XIIe *siècles), l'importation du style gothique à Clermont, le style flamboyant, la Renaissance, le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècles, l'époque contemporaine.*

De l'antique Augustonemetum il ne reste rien en place, sauf un pan de muraille, connu sous le nom de « Mur des Sarrasins », spécimen curieux des constructions romaines. Heureusement toute une série de fragments d'architecture, des statues, dont les unes sont des copies de modèles hellénistiques, les autres le produit du travail local, des mosaïques, des tombeaux avec leur mobilier, des fragments d'aqueducs, des bornes milliaires, le tout conservé au Musée, nous permettent d'imaginer encore l'importance de la ville que les Romains créèrent au pied des montagnes pour remplacer l'oppidum gaulois de Gergovie. Elle avait son prolongement à l'ouest, où les sources de Royat, déjà exploitées, alimentaient un

Digitized by Google

établissement thermal; les vestiges en subsistent. Plus loin, au sommet du puy de Dôme, se dressait le temple de Mercure Dumias, étrange construction, dont les fouilles entreprises à partir de 1873 ont révélé l'importance. On en a consigné ici les principaux résultats. Ce sanctuaire national attira longtemps les pèlerins de toute la Gaule. « Ainsi, sans avoir été une des métropoles gauloises, la ville des Arvernes, grâce à la proximité de ses sources thermales et du pèlerinage de Mercure Dumias, a dû être un centre très vivant. »

Les invasions barbares lui furent fatales; elles la réduisirent à n'être plus qu'une forteresse, « le château de Clermont ». Période de fer, où l'art n'avait guère la liberté de s'épanouir. Inscrivons-y cependant un monument d'un grand intérêt, la petite chapelle de saint Vénérand, qui remonte peut-être au IVe siècle, enclavée dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Alyre. Le beau sarcophage en marbre blanc qui sert d'autel à la chapelle des Carmes Déchaux, doit être attribué à cette même époque. C'est une œuvre remarquable. Elle soutient la comparaison avec les meilleurs morceaux de l'école arlésienne. Dans l'interprétation des scènes dont sont couverts trois des côtés : Moïse et la source miraculeuse, l'Aveugle-né, l'Hémorroïsse, la Résurrection de Lazare, Jésus et la Samaritaine, l'Entrée à Jérusalem, reparaît la science pénétrante à laquelle nous ont habitués les *Études archéologiques* de M. Bréhier. Deux beaux chapiteaux en marbre blanc, provenant de Saint-Alyre, et un autre sarcophage, d'exécution bien inférieure au précédent, placé dans la chapelle du chevet de la cathédrale, ne doivent guère dépasser le VIe siècle. A l'époque mérovingienne appartiennent les curieuses mosaïques de Thiers, et une cassette anglo-saxonne avec inscriptions runiques, découverte à Auzon, près de Brioude, en 1850. Les moulages en sont au Musée. De la période carolingienne date le narthex si curieux de l'église de Chamalières.

Avec le chapitre III nous abordons l'art roman spécial à l'Auvergne. Notre-Dame du Port est un produit caractéristique de cette architecture. Aussi nous en donne-t-on ici une analyse détaillée, bien conduite, qui se résume dans cette formule : « Vue du côté du narthex, l'église ressemble à quelque donjon massif : au chevet, elle se présente comme une énorme et somptueuse châsse d'orfèvrerie. » Ses sculptures, surtout celles des chapiteaux, avec leur décoration en feuillage ou leurs scènes historiées aux légendes instructives, comptent parmi les plus belles œuvres des « imagiers » auvergnats. Du linteau du portail méridional, où sont figurés l'*Adoration des Mages* et le *Baptême du Christ*, on peut rapprocher le *Lavement des pieds* encastré dans une maison, à l'angle de la

Digitized by Google

rue et de la place des Gras. Le chevet de Chamalières, contemporain de Notre-Dame du Port ; l'église fortifiée de Royat, d'un type si étrange, achèvent de nous présenter, sous ses divers aspects, cet art aussi robuste qu'original. Ces édifices étaient souvent décorés de peintures murales, telles que les fresques dégagées dans la crypte de la cathédrale, en 1909. Ils renfermaient un mobilier important dont certaines pièces sont parvenues jusqu'à nous : statues de bois de la Vierge assise (Musée de Clermont, Saint-Nectaire, Orcival, Vassivières, etc...) ; bustes-reliquaires, analogues à celui de saint Baudime à Saint-Nectaire ; croix enrichies d'émaux ; ivoires sculptés, comme l'olifant orné de scènes de chasse que possède notre Musée ; Bibles à miniatures, dans le genre sinon dans le style de celles de Souvigny et de la Bibliothèque de Clermont.

Dans les églises romanes, l'appareil d'arkose est seul usité, sauf de rares exceptions locales. Vers la fin du XIIe siècle, on commence à employer la pierre noire volcanique, en particulier la lave des carrières de Volvic. Cette substitution fut raisonnée ; elle correspondit à l'introduction et aux progrès du style gothique. « Obligés de donner à leurs constructions un caractère de légèreté et de hardiesse, inconnu dans les édifices romans, les maîtres d'œuvre trouvèrent dans les laves des matériaux plus résistants que ceux dont ils s'étaient servis jusque-là. » Le nouveau style ne s'implanta pas sans résistance à Clermont ; pourtant, dès 1219, il apparaissait dans la chapelle des Jacobins (aujourd'hui de la Visitation), avant de triompher bientôt plus complètement dans la cathédrale, fondée, en 1248, par l'évêque Hugues de la Tour. Nos auteurs nous font parcourir toutes les parties de ce monument grandiose, à l'intérieur, puis à l'extérieur, pour en constater l'harmonieux équilibre. Un commentaire précis souligne la valeur des trop rares sculptures, fresques, vitraux que les hommes et le temps ont respectés.

Une autre église gothique, mais d'un type assez différent, celle des Cordeliers, est encastrée aujourd'hui dans les bâtiments de la Préfecture ; elle sert au dépôt des archives départementales. « Elle a beaucoup souffert, nous dit-on, mais a gardé ses éléments essentiels. » J'ai bien peur qu'elle ne les perde prochainement. Il est question d'agrandir et d'embellir la Préfecture. Si mes informations sont exactes, l'ancienne église des Cordeliers ferait les frais de cette double opération. En rappelant l'attention sur elle, MM. Desdevises du Dezert et Bréhier auront peut-être contribué à la préserver d'une destruction totale. L'architecture civile des XIIIe et XIVe siècles a laissé quelques traces à Clermont ; mais à côté des grands édifices dont nous venons de parler, elles sont vraiment peu de chose.

Digitized by Google

Au style flamboyant se rattache l'église des Carmes, la seule de ce genre que possède notre ville. Vers le temps où elle s'élevait, l'évêque Martin Gouge de Charpaigne continuait la décoration intérieure de la cathédrale. De son œuvre on peut juger encore par les restes du jubé, transportés, après la Révolution, rue Fontgiève, où ils ont servi à composer la façade d'une maison particulière (n° 48). Quelques peintures murales du même monument, une *Pietà* en lave, logée dans le mur d'une ferme au village d'Herbet, les débris d'un Saint-Sépulcre de l'église des Cordeliers (aujourd'hui au Musée), une tête de reine avec traces de polychromie (au même endroit), le beau calvaire érigé devant l'église de Royat, surtout le buste du Christ qu'on admire à Nonette, sont des produits de l'art du XVe siècle, auquel appartient aussi le grand coffret en cuir gaufré et doré du Musée, ainsi qu'un beau Livre d'Heures de la Bibliothèque.

La Renaissance n'a pas doté Clermont d'édifices considérables; mais si les constructions de cette date sont de dimensions moyennes ou petites, le nombre en est encore assez élevé. C'est qu'alors on bâtit beaucoup en matériaux solides pour remplacer les modestes demeures de bois ou de moellon de l'âge précédent. Les rues des Chaussetiers, des Gras, du Port, des Grands-Jours, de l'Hôtel-de-Ville, Savaron, Pascal, Massillon, Saint-Barthélemy, montrent des spécimens parfois très remarquables de cette architecture. Sans vouloir les énumérer tous, rappelons seulement l'hôtel bâti en 1513, par Hugues Savaron (rue des Chaussetiers, n° 4); celui qui fait l'angle des rues du Port et Barnier; la *Maison des Architectes* à l'angle des rues Saint-Pierre et des Gras. Il suffit de se promener dans ces vieux quartiers du centre pour découvrir maint vestige de cette période féconde, portes, fenêtres, tympans, bretèches, pilastres, escaliers à vis, etc.

Jacques d'Amboise, évêque de Clermont de 1505 à 1516, dressa sur les voûtes de la cathédrale la haute toiture qui les protège encore. Il avait placé sur le milieu du chœur une flèche en charpente recouverte de plomb, le « Clocher du Retour »; les chanoines le firent démolir en 1741. Heureusement un autre monument d'utilité publique dû à ce même prélat n'a pas eu un sort aussi fâcheux; la « Fontaine d'Amboise » avec ses effets d'eau un peu compliqués, avec son architecture « gothique par les lignes et la conception générale, et italienne par le décor », avec sa riche ornementation taillée en plein Volvic, égaye encore aujourd'hui le cours Sablon où elle fut transportée en 1855. Le jacquemart de la cathédrale, rapporté d'Issoire, après la prise de cette ville par les troupes catholiques, en 1577, date aussi de la Renaissance.

Digitized by Google

Du XVIIe et du XVIIIe siècles, les souvenirs ne sont pas rares non plus. Le Collège des Jésuites (aujourd'hui Lycée Blaise-Pascal), l'église des Minimes, l'hôtel Savaron (place du Terrail), le château de Bien-Assis, propriété du beau-frère de Pascal, Florin Périer, tels sont les témoins les plus importants des époques de Louis XIII et de Louis XIV. En 1692 fut aménagée la place d'Espagne. Au siècle suivant il faut attribuer, entre autres édifices plus ou moins réussis, la chapelle des Carmes Déchaux (1720), le couvent de la Chasse (1737), la Halle au Blé (1769), l'Hôtel-Dieu (1764-1773), l'Hôtel de l'Intendance (rue Pascal, n° 4), avec sa cour ovale assez particulière. Sous l'impulsion d'administrateurs intelligents, tels que les intendants Trudaine, La Michodière, Ballainvilliers, Montyon et Chazerat, Clermont s'ouvrit à l'air pur et à la lumière. De grandes voies furent tracées, de nouvelles maisons furent construites, qui « compteraient certainement parmi les plus agréables demeures de la ville si elles n'étaient toutes situées dans les rues les plus sombres et les plus tortueuses ». Des portes intéressantes et de curieux escaliers se voient encore rue Savaron, rue Pascal, place de l'Hôtel-de-Ville, rue Grégoire-de-Tours, rue du Port; une belle rampe de fer forgé à l'hôtel du journal l'*Avenir* (15, rue du Port); on pourrait ajouter celle du n° 4 de la rue des Petits-Gras. Le château de l'Oradou, au sud-est de la ville, construit en 1640, par Gérard de Champflour et celui de Montjoli, à Chamalières (tout récemment augmenté de deux ailes), donnent une idée avantageuse de l'art de bâtir sous Louis XIV et sous Louis XV. Bien qu'il soit un objet d'importation, n'oublions pas, parmi les œuvres de cette période, le chandelier pascal de la cathédrale, bronze de Caffieri.

Au cours du XIXe siècle où la ville s'est beaucoup accrue, pendant que sa population passait de 25,000 à 70,000 habitants, il a fallu construire de multiples édifices pour répondre à des besoins nouveaux : la fontaine de la Pyramide (1801), consacrée à la gloire de Desaix; la Halle aux Toiles (1816), transformée en théâtre vers 1890; l'Hôtel de Ville, doublé du Palais de Justice, ensemble morose et lourd; la Préfecture encore inachevée; l'Université bien conçue, mais devenue très vite insuffisante; les églises Saint-Eutrope et Saint-Joseph, pâles imitations des styles gothique et roman. La cathédrale, terminée sur les plans de Viollet-le-Duc, de 1851 à 1884, s'est augmentée d'une façade et de deux flèches peu en harmonie avec le reste du monument, tandis qu'on dressait à la pointe de l'épi, sur un arbre de Jessé, la « Vierge du Retour ». L'église Saint-Pierre-les-Minimes, agrandie de moitié, a été surmontée d'un dôme surélevé. Au cours de ces dernières années, enfin, le Musée, la Bibliothèque, la Caisse d'Épargne, dont les mérites sont assez

Digitized by Google

divers, ont encore contribué à embellir la ville, tandis qu'une série de statues, le Desaix de Nanteuil, le Pascal de Guillaume, le Vercingétorix de Bartholdi, etc., étaient érigées sur les places publiques.

Dans la seconde partie du volume, consacrée à Montferrand, l'ordre chronologique suivi jusqu'ici eût été maintenu avec peine. Les auteurs lui substituent l'ordre méthodique. En quelques pages ils expliquent d'abord le plan de la ville, dont les maisons ne sont pas groupées au hasard, mais disposées systématiquement en forme de quadrilatère. C'est que cette petite place de guerre fut conçue et élevée tout d'une pièce à la fin du XIIe siècle, après le siège de 1186, où Philippe Auguste avait en grande partie détruit le château fort qui défendait la position à l'entrée de la Limagne. Aux XIIIe et XIVe siècles, mais surtout au commencement du XVIe, de nouvelles constructions remplacèrent les anciennes. Puis, au XVIIe, la brusque annexion à Clermont arrêta le développement de la cité. Voilà pourquoi aujourd'hui encore Montferrand, centre rural depuis deux cent cinquante ans, « se compose d'une accumulation vraiment extraordinaire de vieux hôtels, qui furent autrefois de somptueux logis ». Cet état de choses ne durera peut-être plus guère. L'afflux d'une population ouvrière, à l'étroit dans Clermont, va sans doute amener une nouvelle et rapide transformation de cette « Pompéi du moyen âge », et faire disparaître les précieux restes des temps anciens qui s'y conservent encore.

Le second chapitre contient la description de l'église, intéressant spécimen du style gothique méridional, commencée aux derniers jours du XIIIe siècle, complétée et modifiée au XIVe et au XVIe. Le troisième est consacré à *l'Architecture civile :* tous les beaux logis de Montferrand défilent sous nos yeux, leurs caractères artistiques sont notés en peu de mots, de manière pourtant à se graver dans le souvenir du lecteur. Une seule maison (rue du Petit-Languedoc) appartient sûrement à la période romane. Celles du XIIIe siècle sont plus nombreuses, mais souvent bien mutilées ; la principale est la *maison de l'éléphant.* Au XIVe, sans doute, se rattachent les maisons de bois de la rue de la Rodade. Du XVe datent la *prison*, la *maison de l'apothicaire*, celle de Jean de Doyat et plusieurs portes sculptées avec adresse. C'est à la Renaissance qu'il faut attribuer quelques autres portes, dont l'exécution révèle une très grande habileté, celle des Licornes, celle des Centaures, comme aussi les curieuses maisons d'Adam et d'Eve, de Lucrèce, de Saint-Christophe, du notaire, l'hôtel d'Albiat, etc. Montferrand est alors à l'apogée de la richesse et, comme il est naturel, à cette prospérité correspond un grand développement artistique.

Digitized by Google

Un dernier chapitre traite des *Bois sculptés*. S'il vient après ceux qui décrivent Montferrand, c'est que là encore on parle beaucoup de son église. Dans les chapelles sont disséminés des panneaux Louis XIII et Louis XIV, figurant des Vertus, des Saints, et surtout un bas-relief colossal représentant la Pentecôte. Nos auteurs y retrouvent, avec assez de vraisemblance, les fragments d'un grand maître-autel, qui décorait quelque église de Clermont, peut-être Saint-Alyre, dont les boiseries étaient renommées au XVIIIe siècle. Suireau l'avait donc vu et a pu s'en inspirer pour le maître-autel des Cordeliers, transféré plus tard dans le chœur de Saint-Pierre-les-Minimes, qu'il décore très heureusement aujourd'hui. En fait de sculptures sur bois, Clermont possède encore, outre divers meubles au Musée, le portail de Saint-Genès les Carmes, une admirable corbeille de fleurs de Suireau, à Notre-Dame-du-Port, mais surtout le bel ensemble décoratif exécuté au XVIIIe siècle, pour la bibliothèque du Chapitre, qui garnit ensuite l'ancienne bibliothèque municipale, et qui est maintenant relégué dans les combles de l'Ecole des Beaux-Arts, en attendant une nouvelle destination. « C'est pitié de savoir de si belles choses en si triste posture et gisantes comme à l'abandon. » Tous les amis des arts s'associeront aux doléances de MM. Desdevises du Dezert et Bréhier.

Ils seront aussi d'accord avec eux pour regretter que, depuis une quarantaine d'années, les constructeurs clermontois substituent la pierre blanche à la lave. En revenant à l'arkose, ils auraient repris les habitudes de l'époque romane. Au contraire, ils ont été chercher soit à Arles, soit vers le Nord, en tout cas hors de l'Auvergne, des matériaux sans doute moins chers, plus faciles à tailler, mais qui contrastent étrangement avec le style général de la ville. Vues des hauteurs qui dominent Clermont, toutes ces taches blanches font l'effet d'une sorte de lèpre bien disgracieuse. « Il eût mieux valu, disent très justement nos auteurs, chercher à égayer le Volvic, en le mélangeant à la brique, comme à l'Université, ou aux plaques de lave émaillées, comme sur une maison de l'avenue de la gare à Royat, ou aux grès cérames, comme le voudrait M. Arnaud, ou aux marbres, comme l'avait fait Tachet. On trouverait ainsi mille moyens de renouveler l'aspect des constructions, sans leur enlever leur teinte locale. »

Dans ce livre plein de choses, où MM. Desdevises du Dezert et Bréhier ont montré toute la sûreté de leur information, une connaissance à la fois très étendue et très précise de la ville qu'ils habitent et de ses alentours, c'est à peine si je trouve, en cherchant bien, à signaler deux ou trois omissions. On leur saurait gré, par exemple, de consacrer quelques lignes au « Château des

Digitized by Google

Salles » et à la maison du xve siècle (maison Chardon), bâtie en pans de bois, qui formait, avec la maison de Pascal, le passage Vernines et qui vient d'être démolie sans utilité appréciable pour la ville, au grand dommage du pittoresque. La belle voûte, un peu postérieure, et les chapiteaux de l'imprimerie Raclot (rue Prévote), mériteraient aussi une mention. Surtout le mobilier en tapisserie de Beauvais, transporté de l'ancien évêché au Musée.

L'illustration de l'ouvrage est abondante : les figures, en général fort nettes, permettent bien de juger de chaque objet ou de chaque monument. Pour la seconde édition, peut-être y aurait-il intérêt à introduire des photographies de la chapelle de Beaurepaire, des peintures dégagées dans la crypte de la Cathédrale et de la maison de Savaron (place du Terrail).

Enfin je soumets à MM. Desdevises du Dezert et Bréhier une dernière pensée. Çà et là leurs développements débordent un peu le cadre indiqué par leur titre. Personne certes ne se plaindra de les voir étudier au passage les mosaïques mérovingiennes de Thiers ou les vierges d'Orcival et de Brioude. Je me demande s'ils n'auraient pas pu faire davantage et ajouter au volume une troisième partie entièrement consacrée à Riom. Il est douteux qu'on accorde à cette ville un volume entier dans la collection. L'occasion était peut-être favorable pour décrire ses remarquables édifices. Au lieu des griefs assez imaginaires, en tout cas surannés, que les Riomois invoquent assez volontiers contre leurs voisins, ils n'auraient eu, cette fois, que des remerciements à leur adresser. Comme Clermont, comme Montferrand, leur cité eût bénéficié de la science aimable et du goût averti dont cet ouvrage est le fruit.

Remercions MM. Desdevises du Dezert et Bréhier d'avoir révélé peut-être à quelques-uns, assurément d'avoir mieux fait sentir à tous les mérites artistiques de l'Auvergne, méconnus souvent par ceux-là même qui devraient le plus les vanter. Et puisse leur livre, d'où se dégage un enseignement salutaire, inspirer aux habitants de ce pays l'énergie de mieux défendre que par le passé ce glorieux patrimoine contre les barbares qui sont de tous les temps (1).

AUG. AUDOLLENT.

(1) P. 98 et 102, lire *Degeorge*, non *Degeorges*. L'orthographe *Puy-de-Dôme* devrait, ce semble, être réservée au département ; on le distinguerait ainsi mieux du *puy de Dôme*, qui est la montagne. Voir *Revue des Études anciennes*, IX, 1907, p. 188.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(*Suite*)

CHAPITRE II

CHAINE VOLCANIQUE DE LA SIOULE

Généralités. — Cette ancienne chaîne volcanique comprend une quinzaine de collines basaltiques s'alignant suivant une direction générale N.-N.-O. et sur près de 40 kilomètres, le long des vallées de la Miouse, de la Sioule et la haute vallée de la Morge, qu'elles dominent de 100 à 150 mètres.

Ce sont, du Sud au Nord, les collines de Heume-l'Eglise, Tracros, Brigaudix, Haute-Roche-Laudinie, La Mothe, Villelongue-Le-Cheix, Mont-Cognol, Beaufort, Bellechard, Sauterre-Mérillat, Saint-Jacques-d'Ambur, Montot, Puy Maladroit, La Botte, Puy Fanghoux. On peut y rattacher également le Puy du Faux.

Plusieurs volcans pléistocènes sont venus compléter cet ensemble volcanique et constituer une région des plus intéressantes. Ce sont les volcans de Banson, de Neuffont, de la Vialle, dont l'état de fraîcheur contraste avec l'usure des collines miocènes et qui constituent une petite chaîne volcanique que j'ai dénommée *Petite chaîne des Puys*.

Les coulées de lave de ces volcans récents, au lieu de rester sur les plateaux, descendent presque jusqu'au fond

Digitized by Google

de la vallée de la Sioule. Le volcan du Chalusset, situé plus au nord, celui du Chalard, le gour de Tazanat sont aussi de la même époque. Nous nous en occuperons dans un second mémoire à propos des volcans pléistocènes.

Il faut noter le grand nombre des filons de *quartz* et de *filons métallifères* qui longent cette ancienne chaîne éruptive, et sont en relation, comme nous le verrons plus loin, avec des dislocations hercyniennes et tertiaires.

Soubassement archéen. — Granite. Les lambeaux de tufs orthophyriques et les dislocations hercyniennes et tertiaires. — Les collines basaltiques de la chaîne de la Sioule s'étendent sur un territoire archéen, comprennent des gneiss, souvent très modifiés, avec intercalations de *gneiss à cordiérite* (environs de Montfermy, La Villedieu, etc.), d'*amphibolites* (Pontgibaud) ; de gneiss à *sillimanite*, etc. Les *micaschistes* ne se montrent guère qu'au Sud de la chaîne. D'une façon générale ils ont une direction N.-N.-E.

Cet ensemble est traversé par une énorme bosse de granite, dans la région comprise entre Prondines, Heume et Gelles. Le Puy de Banson est installé sur une fracture Nord-Est, limitant le granite et les micaschistes.

Le granite forme également un territoire assez étendu au Nord de la chaîne, vers Pulvérières, Sauterre, etc. Il est en contact, d'une part, avec les gneiss, le long d'une faille Nord-Ouest, depuis les environs de Saint-Ours jusque vers Bellechard. Cette dislocation paraît se continuer plus loin que la nappe de tufs orthophyriques, jusqu'au delà de Saint-Georges-de-Mons.

Trois affleurements de tufs orthophyriques se montrent également dans la région de la chaîne de la Sioule ; ils sont traversés par des filons de microgranulite : deux de ces lambeaux n'étaient pas connus jusqu'ici.

Le plus méridional forme une bande de trois kilomètres, logée dans le granite, s'étendant de Villatier jusque sous le volcan de Neuffont. Ces tufs renferment de nombreux

Digitized by Google

blocs de granite, de granulite, de quartz et de microgranulite.

La bande est pincée entre deux failles et elle est traversée, par places, par des affleurements de microgranulite. Le Puy de Neuffont est édifié sur l'une des fractures limitant cet affleurement.

Le deuxième lambeau constitue, trois kilomètres plus au Nord, la colline 838, qui domine Bromont-Lamothe et Besset : il est traversé dans toute sa longueur par un filon de microgranulite.

Le troisième affleurement fait partie de l'importante région orthophyrique qui s'étend vers Manzat, Saint-

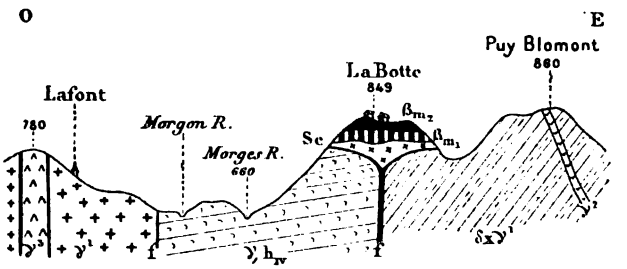

Fig. 30. — Coupe E.-O. à travers la région volcanique et orthophyrique de la Botte.

Cette coupe montre nettement le synclinal carbonifère auquel est venu se superposer le synclinal oligocène dont les dépôts affleurent un peu au Nord du cône éruptif du volcan de la Botte, où ils ont été enlevés par l'érosion (v. coupe, fig. 32).

γ^1 granite ; γ^2 granulite ; γ^3 microgranulite, $\gamma_4{}^{hIV}$. Tufs orthophyriques formant une bande effondrée entre le granite et les schistes cambriens $\delta x \gamma^1$. Volcan miocène de la Botte à la limite des deux voussoirs ; Sc. Tufs basaltiques ; βm, Basalte compact ; βm^2 basalte à gros nodules d'olivine.

Angel et Charbonnières-les-Vieilles, région qui a déjà fait l'objet d'études de M. de Launay. La partie Sud seule, de cette région, nous intéresse ; elle sert de substratum aux volcans de Mérillat, de la Botte et du Puy Fanghoux.

Elle est limitée à l'Ouest par une faille Nord-Est qui la fait buter contre le granite, sur plus de dix kilomètres.

Digitized by Google

Une autre faille, de même direction, la met en contact, à l'Est, avec un lambeau de schistes et de phyllades variés attribués au Cambrien ($dx\gamma_1$) qui les surplombent de même que le granite. Il y a là une situation fort intéressante.

En effet, les tufs orthophyriques sont pincés entre deux failles et en contre-bas, à l'Est, d'une région granitique, à l'Ouest, d'une région cambrienne (fig. 30). Le volcan de la Botte, comme celui de Neuffont, est édifié sur une fracture limitant deux formations. Il est donc installé sur une fracture ancienne qui a rejoué au Miocène, comme celle de Neuffont a rejoué au Pléistocène. Les volcans de Mérillat et de la Botte sont alignés sur cette fracture, au pied d'une région surélevée.

Les trois lambeaux orthophyriques que nous venons d'étudier ont donc été conservés, à la faveur des failles qui les ont *enchâssés*, dans des formations plus anciennes. Un quatrième lambeau encore plus étroit est dans une situation analogue au nord du Puy du Faux.

Cette étude permet de penser que les tufs orthophyriques ont dû couvrir un territoire beaucoup plus considérable. Ils sont traversés, partout, par des filons de microgranulite très nombreux dans la région de Manzat, du volcan du Chalard et du gour de Tazanat. Il est vraisemblable que ces deux derniers volcans ont pris naissance également par la réouverture de fentes anciennes, car ils sont nettement installés sur des filons porphyriques.

Il me paraît qu'il a dû y avoir une vaste région de tufs orthophyriques de direction Nord-Est reliant les trois lambeaux précités, *région synclinale* se reliant à la grande zône de dislocation houillère jalonnée, elle aussi, par des lambeaux de tufs orthophyriques. Cette formation aurait été enlevée par l'érosion dans la traversée de la Sioule, où l'on ne trouve plus que de nombreux filons de microgranulite qui ont peut-être percé les tufs orthophyriques.

Digitized by Google

Dans tous les cas, la portion de la bande qui s'étend des environs de la Mothe, jusqu'au delà de Manzat, a joué de nouveau le *rôle d'un synclinal* à l'Oligocène, de même que la région longeant la grande dislocation houillère.

Granulite, kersantite, diorite. — Un assez grand nombre de filons de granulite percent le territoire que nous étudions ; on les observera sur la nouvelle feuille de Clermont et sur celles d'Ussel et de Gannat. Ils n'offrent rien de particulier. Ceux des environs de la Gravière et de Saint-Ours les Roches sont des *aplites* passant à des roches pétrosiliceuses.

Il n'existe que quelques filons de *kersantite* et de *diorite* postérieures à la granulite, près de Chapdes-Beaufort.

Les filons de microgranulite. Les captures, les boucles et les cluses de la Sioule (fig. 31). — De nombreux filons, de même direction N.-N.-E. que les fractures dont nous avons parlé, traversent surtout la partie du cours de la Sioule, comprise entre Pontgibaud et le pont du Bouchet. Ils sont également nombreux aux environs de Saint-Georges-de-Mons et de Manzat. Les microgranulites sont fréquemment riches en cristaux de pinite.

La partie de la vallée de la Sioule qui s'étend de Peschadoires (en aval de Pontgibaud) au confluent du Sioulet (pont du Bouchet), est une des plus pittoresques et des plus curieuses du cours de cette rivière. Les deux points extrêmes de ce tronçon, qui ne sont qu'à 10 kilomètres l'un de l'autre à vol d'oiseau, sont réunis par le ruban de la Sioule qui, par suite de nombreuses boucles décrites, n'a pas moins de 25 kilomètres de long.

Je dirai ailleurs comment la Sioule Miocène et Pliocène de direction Nord-Est a pris une direction Nord-Ouest et comment elle a été *captée au profit du Sioulet.*

Digitized by Google

Après Peschadoires, la Sioule passe sous le front des coulées basaltiques miocènes de la Mothe et du Cheix qui dominent la vallée de 150 à 200 mètres, traverse l'ancienne région minière plombifère de Barbecot et de Pranal et

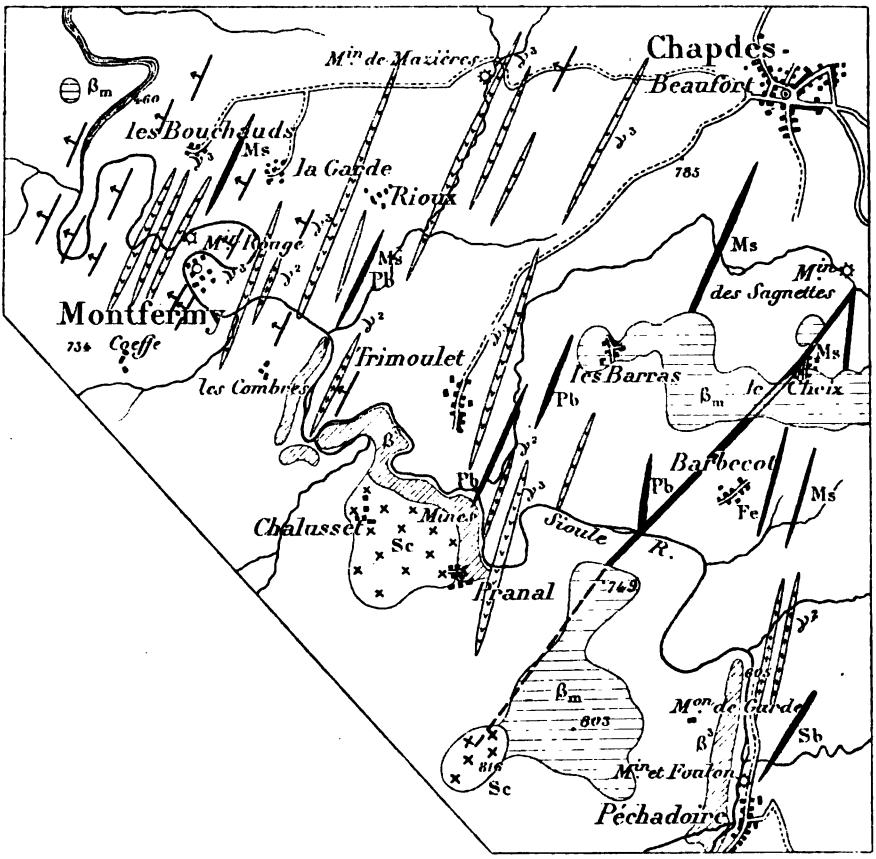

Fig. 31. — Le district volcanique, filonien et métallifère et les boucles de la Sioule entre Peschadoires et Montfermy.

Remarquer la direction N.-N.-E. des affleurements gneissiques et de presque toutes les dislocations et filons des roches éruptives. Ce sont là des directions de fractures hercyniennes réouvertes à maintes reprises durant le Tertiaire.

γ^2 Granulite ; γ^3 Microgranulite ; P*b*, F*e*, M*s*, S*b*, filons de plomb, de pyrite, de mispickel, d'antimoine ; βm Basalte miocène ; β^3 Basalte pléistocène. Sc. Scories et Tufs basaltiques. Les flèches indiquent le pendage, et les traits perpendiculaires la direction des gneiss.

Digitized by Google

décrit alors des sinuosités des plus intéressantes qui rappellent beaucoup celles de la Meuse dans la traversée du massif ardennais et dont l'origine est en partie semblable.

Une première boucle a été déterminée au moulin de Pranal par deux filons de microgranulite Nord-Sud, contre lesquels la rivière est venue buter et qu'elle n'a pu traverser que par cluses; elle épouse ensuite la direction de la coulée basaltique du volcan du Chalusset qui, au moulin des Combres, ne se trouve plus qu'à trois mètres au-dessus du lit actuel de la rivière.

Les dix autres boucles qui se succèdent ensuite, jusqu'au pont du Bouchet, sont produites en grande partie par le fait que la Sioule a un cours général Nord-Ouest sensiblement perpendiculaire : 1° à la schistosité N.-N.-E. du terrain archéen (gneiss variés, gneiss à cordiérite, gneiss amphibolique, etc.) ; 2° aux filons de granulite et de porphyre également N.-N.-E. La Sioule arrêtée en maints endroits par les *murs* de gneiss ou de porphyre qui dressent leurs parois verticales devant elle, est obligée de longer leur pied jusqu'à ce qu'elle trouve un défilé permettant de les traverser.

L'une des boucles les plus intéressantes à cet égard est celle de Montfermy. La Sioule, après avoir contourné l'éperon sur lequel est assis le village, est rejetée en arrière, puis se replie en une courbe gracieuse de 500 mètres, presque circulaire et revient, à moins de 100 mètres de l'origine de son point de courbure, en formant une presqu'île de gneiss.

La boucle a été provoquée par un beau filon de microgranulite à pinite N.-N.-E. On a pratiqué, aujourd'hui, une brèche artificielle à travers ce filon, qui permet à la Sioule de réunir les deux extrémités de la boucle et donne naissance à une chute de six mètres, actionnant un moulin, chute que l'on compte utiliser prochainement d'une façon plus pratique.

Digitized by Google

Lorsqu'on domine la rivière, des hauteurs de Coeffe, près de Montfermy, on peut admirer le curieux et gracieux paysage des boucles de la Sioule qui paraissent former plusieurs rivières distinctes, courant dans plusieurs directions, de l'Est à l'Ouest, puis de l'Ouest à l'Est; du Nord au Sud, et du Sud au Nord. L'observateur cherche en vain les points d'où naissent ces cours d'eau, et par où ils s'échappent, il ne peut comprendre, qu'à l'aide d'une carte, que ce sont là les divers tronçons d'une même rivière, dont les méandres ont été provoqués par des causes d'ordre géologique.

Un peu plus loin vers le Nord-Ouest, la Sioule vient baigner le pied de la colline sur laquelle était établie, jadis, dans un site des plus pittoresques, la Chartreuse Sainte-Marie, puis elle replie de nouveau ses anneaux autour de nouveaux filons de porphyre et atteint le pont du Bouchet. Elle reçoit là le Sioulet qui lui apporte le tribut de l'ancienne dépression houillère, puis oligocène du Puy Saint-Gulmier, Herment, Pontaumur, etc., et des hauteurs qui l'entourent. Elle pénètre ensuite dans une région granitique également sauvage qui est traversée à Fades, par un viaduc haut de 200 mètres, enjambant la vallée et reliant les deux rives de la Sioule au chemin de fer de Clermont à Saint-Eloy.

Oligocène. Le synclinal oligocène de la Sioule. — Le support immédiat des collines basaltiques est constitué, en un grand nombre de points, par des argiles sableuses, plus ou moins épaisses, rappelant les sédiments de même nature des environs d'Olby, au nord du massif du Mont-Dore, et qui paraissent bien appartenir à l'Oligocène.

Ces îlots oligocènes n'ont été conservés que grâce au manteau basaltique les recouvrant. Ils s'alignent, comme ces derniers, suivant une direction N.-N.-E. et comme ils jalonnent également et manifestement des dislocations hercyniennes, il est permis de conclure qu'ils se sont effec-

Digitized by Google

tués dans une dépression N.-N.-E. ayant joué le rôle de *synclinal* (fig. 2), dont la communication a peut-être pu se faire avec la dépression de la Limagne, d'une part, par l'intermédiaire de la cuvette d'Olby et les dépôts de Pradas, près d'Aydat, aujourd'hui surélevés à près de 1,000 mètres et d'autre part par le golfe d'Ebreuil, dans la direction de Blot-l'Eglise et de Saint-Pardoux.

Il est certain que les dépôts oligocènes de la traînée qui nous occupe ne sont que les restes d'une formation plus étendue. Ils servent fréquemment de niveau aquifère.

Age miocène des volcans de la Sioule. La Sioule Miocène. — En plusieurs points, notamment à Laudinie, près de Pontgibaud, les coulées basaltiques reposent sur des alluvions à galets de quartz, de roches cristallines, sans éléments volcaniques. Or ces alluvions sont les alluvions de la Sioule de cette époque, qui prend naissance dans le massif du Mont-Dore. Comme elles ne renferment pas d'éléments volcaniques, il faut conclure que les coulées des volcans que nous étudions sont antérieures aux éruptions du Mont-Dore, c'est-à-dire antérieures au Pliocène. Elles doivent être, vraisemblablement, synchroniques d'une partie des éruptions anciennes de la Limagne. Les volcans de la Sioule offrent avec ceux de la Limagne, des caractères communs, mais leur appareil éruptif est parfois mieux conservé ; cela tient en partie à ce que le soubassement sur lequel ils reposent, surtout constitué par des roches cristallines, était plus résistant, et moins accessible à l'érosion que les marnes et les calcaires marneux de la Limagne.

L'ensemble des volcans de la chaîne de la Sioule forme une série de collines, dont l'altitude varie du Sud-Ouest au Nord-Est, de 1.038 mètres à 705 mètres. L'altitude du support oligocène de ces collines ou des alluvions miocènes varie également du Sud-Ouest au Nord-Est de 900 mètres à 627 mètres.

Digitized by Google

D'une façon générale, cette altitude décroît, le long de la chaine, suivant la direction précitée. Comme ces dépôts s'étaient effectués sensiblement à la même altitude, ils avaient donc été surélevés, du Sud au Nord, depuis leur formation, comme ceux de la Limagne, d'une manière notable, lorsque les volcans s'édifièrent. Or nous avons pu dater l'âge des grands mouvements de la Limagne et d'une partie du Massif Central et montrer qu'ils eurent lieu principalement au Miocène inférieur et moyen. Il est donc vraisemblable de penser que les volcans de la Sioule ne remontent pas au delà du Miocène supérieur. L'ensemble des dépôts oligocènes et alluviaux semble bien jalonner l'ancien cours de la Sioule Miocène ou plutôt de la Miouze qui avait une direction N.-N.-E. et se continuait presque en ligne droite de Pontgibaud vers Ebreuil, tandis qu'aujourd'hui, pour des raisons que nous exposerons ailleurs, en détail, elle forme un long circuit, Pontgibaud, Montfermy, Queuille, Châteauneuf, Ebreuil. Elle possède ainsi un cours ayant plus que doublé comme longueur depuis l'époque miocène (80 kilomètres au lieu de 36).

Les volcans miocènes de la chaîne de la Sioule sont généralement situés sur des dislocations hercyniennes. — Si l'on examine les relations de position des bouches éruptives des volcans de la Sioule avec le soubassement cristallin, on voit qu'elles s'alignent généralement sur des dislocations anciennes, de direction N.-N.-E., direction qui est semblable à celle de toutes les dislocations hercyniennes de la région, notamment à la grande zône fracturée voisine qui traverse le Massif Central en écharpe de Noyant à Decazeville. Nous verrons, plus loin, que cette dernière est en relation avec une série de bassins houillers qui jalonnent son parcours et avec de nombreux lambeaux de tufs orthophyriques disloqués par des failles. Or, il est de toute évidence, que plusieurs volcans, de même âge que ceux de la Sioule, sont installés sur cette grande fracture hercynienne

Digitized by Google

et que les laves sont sorties grâce à la réouverture de cette dernière à l'époque miocène.

En dehors de ces faits, qui seuls seraient suffisants pour établir l'analogie des fractures du soubassement des volcans de la Sioule avec celle de la grande zone de dislocation houillère, il faut noter que les premiers sont aussi en relation avec d'importants lambeaux de tufs orthophyriques, et sont également parallèles aux nombreux filons de roches éruptives carbonifères (orthophyres, microgranulites, porphyres variés) qui les avoisinent.

Il est donc permis de conclure que ces fractures sont elles aussi d'âge hercynien et que les volcans ont pris souvent naissance par la réouverture de ces dernières, à l'époque miocène.

En plusieurs points, nous verrons que la même fracture, où une fracture extrêmement voisine, qui avait servi de cheminée d'ascension aux orthophyres et aux porphyres, fut ouverte de nouveau sous l'influence des mouvements du sol et amena, au Miocène et au Quaternaire, la sortie de laves basaltiques.

C'est là un fait des plus intéressants qui n'avait pas encore été mis en lumière dans le Massif Central. Il y eut donc, en bien des points de ce massif, *superposition des mouvements miocènes aux mouvements hercyniens.*

Cette conclusion est d'ordre plus général qu'on peut le supposer, car elle s'étend à la plupart des régions éruptives du Puy-de-Dôme, notamment au Livradois, au Mont-Dore (le volcan de la Banne d'Ordanche est installé sur une fracture hercynienne) ; elle est réalisée aussi dans la chaîne des Puys.

Dans la Limagne, ces réouvertures sont dues, en grande partie, à des tassements de voussoirs vers le centre du synclinal. Il paraît en être de même dans le synclinal de la Sioule et le synclinal houiller.

Digitized by Google

Quelques dislocations et lignes volcaniques remarquables. — La ligne de dislocation la plus remarquable et de près de 25 kilomètres de long (fig. 31), s'étend de Villemonteix aux deux culots basaltiques (qui sont d'anciennes bouches éruptives) dominant le plateau de Haute-Roche. Elle est jalonnée par le filon de microgranulite de Bromont-Lamothe, passe par le cône éruptif du volcan de la Mothe, suit le filon de plomb argentifère de Barbecot, traverse le plateau basaltique du Cheix, longe des affleurements de mispickel des Sagnettes et va aboutir au point éruptif du volcan de la Vierge de Beaufort. Elle paraît ensuite se continuer par les culots basaltiques de Sauterre.

Une autre *fracture* parallèle passe par Mérillat et l'ancien cratère du volcan de la Botte. En ce point, elle est nettement indiquée, car elle met en contact des formations différentes : le granite bute contre le Cambrien, puis contre les tufs orthophyriques. Dans ce dernier trajet, des plus intéressants, elle est parallèle à la grande faille voisine, figurée sur la feuille de Gannat, qui fait buter également une nappe de tufs orthophyriques contre le granite.

Une autre ligne de dislocation est jalonnée par le volcan du Mont-Cognol, où le granite bute contre les gneiss et paraît aboutir à l'un des points de sortie de la colline basaltique de Sauterre.

Le Puy du Faux (fig. 41 et 43) est situé sur une ligne marquée par les filons de microgranulite des Monts, les filons de plomb argentifère de la Goutelle, parallèles eux-mêmes à un lambeau de tufs orthophyriques logé entre deux failles.

La genèse des volcans et des filons métallifères est donc manifestement en relation avec des lignes de fractures et des territoires effondrés.

Digitized by Google

LES VENUES MÉTALLIFÈRES. LEURS RELATIONS AVEC LES DISLOCATIONS DU SOL ET LES ÉRUPTIONS VOLCANIQUES

Les filons de plomb argentifère de Pontgibaud. — Le territoire sur lequel s'étend la chaîne volcanique de la Sioule et ses abords, est très remarquable par les nombreux filons métallifères qu'il renferme. Quelques-uns, ceux dits de *Pontgibaud*, de *Roure*, de *Barbecot*, sont connus depuis longtemps, et ont été activement exploités pour l'extraction de l'argent et du plomb. Souvent le minerai de plomb argentifère était accompagné d'un peu de pyrite de fer, de pyrite cuivreuse, de blende et de mispickel qui n'étaient pas exploités.

Le système filonien ancien, dit de Pontgibaud, Roure, comprend un ensemble de fractures sensiblement Nord-Sud. Ce système se poursuit, plus au Sud, par les filons du Colombier qui semblent bien s'y rattacher et, plus au Sud encore, par les filons de Taravant et jusque sous les coulées de la Banne d'Ordanche.

M. Lodin (1), qui avait fait une étude spéciale de ces filons, pensait qu'ils « résultaient de la réouverture de filons de granulite ou de microgranulite, réouverture suivie du dépôt d'un remplissage, d'autant plus riche que la roche encaissante est plus feldspathique ». Il pensait qu'ils s'étaient formés avant le milieu de l'époque Pliocène.

Le rôle prédominant des phénomènes de réouverture empêche de constater dans les fractures initiales, remplies postérieurement par le minerai, aucun des caractères de

(1) Lodin. Etude sur les gîtes métallifères de Pontgibaud (avec plans et coupes) [*Ann. des Mines*, 9e t. I, p. 389].

Digitized by Google

régularité géométrique signalés dans les districts où les cassures se sont ouvertes directement dans les strates homogènes.

De ces diverses causes, il résultait une grande irrégularité dans la répartition de la richesse métallifère et une stérilité constante des filons encaissés dans le gneiss ou le micaschiste. La présence de la granulite était, pour cet ingénieur, une condition nécessaire, mais non suffisante, pour assurer la présence du minerai.

M. Lodin avait décrit cinq faisceaux indépendants, de l'Ouest à l'Est. Il signalait l'existence, dans les filons de Roure, de *scories basaltiques* mélangées au remplissage.

Si ce fait très important était vérifié, il faudrait déduire que ce remplissage était postérieur aux *éruptions volcaniques miocènes*. Les venues métallifères n'auraient pu être vraisemblablement que LA SUITE, la continuation naturelle de ces éruptions.

Les nouveaux filons que j'ai découverts et explorés au nord de Pontgibaud, aux environs de Chapdes-Beaufort et de Montfermy, semblent bien confirmer cette manière de voir, des plus intéressantes pour l'histoire de la *métallogénie*.

Les filons de mispickel des environs de Pontgibaud et Chapdes-Beaufort. — Ce système de filons s'étend principalement sur la rive droite de la Sioule, depuis les environs de Saint-Ours, Peschadoires, jusqu'au delà de Montfermy.

Il comprend une série de fractures des terrains archéens, de direction Nord-Sud ou N.-N.-E. comme ceux de Pontgibaud, Roure. Mais ici le remplissage est différent. Il est constitué par un peu de minerai de *plomb*, d'*argent*, de *cuivre*, de *zinc*, mais surtout par du minerai de *fer* et d'*arsenic*. Le mispickel, plus ou moins aurifère, est l'élément dominant. Les recherches actuelles ont montré, en outre, que la gangue de ces filons est souvent siliceuse et qu'il existait parfois, en outre, en dehors des épontes, une

Digitized by Google

zone d'imprégnation très riche et à minerai exploitable. Les filons sont quelquefois nettement rubanés. Généralement, ils forment des séries de bandes parallèles différemment minéralisées. Il existe là un territoire important par le nombre et l'importance des filons. Actuellement, les recherches et l'exploitation (on transforme le mispickel en acide arsénieux et en arséniate) ont mis à découvert les filons suivants :

1° *Filon des Sagnettes*. Filon de quartz Nord-Sud, parcouru par de nombreuses veines irrégulières de mispickel. Filon très riche en minerai avec zones parallèles séparées et nombreuses apophyses exploitables, greffées sur la veine principale.

Pour donner une idée de l'importance du filon, disons qu'on pouvait en extraire en mars 1907, six à dix tonnes de minerai par jour, donnant en moyenne 50 °/₀ de mispickel ;

2° Ce filon paraît se continuer au Sud, sur deux kilomètres par le filon du *Plot* ;

3° Celui de *Fougerouse*, à l'Ouest de Barbecot et à quelques centaines de mètres du Plot, est en relation avec un filon de microgranulite et appartient au même système ;

4°, 5°, 6°. A l'Est de *Villelongue*, il existe un autre filon de direction Nord-Est. On a mis à découvert également deux autres filons semblables au Nord de *Peschadoires* ; ces derniers, ainsi que ceux des *Barrats*, renferment aussi de la chalcopyrite, de la pyrite et de la galène. Les filons des Barrats ont une teneur élevée en mispickel ;

7° Le filon des *Combres* traverse la Sioule et se trouve sur les deux rives avec une direction N.-N.-E. (galène, blende, chalcopyrite, mispickel, dominant. Epaisseur, 0 m. 60) ;

(1) Je tiens à dire ici que M. Démarty m'a fourni sur place de nombreux renseignements sur ces filons.

Digitized by Google

8° Le filon des *Bourgnoux* au Nord-Ouest de Montfermy est riche en mispickel, en chalcopyrite (épaisseur 1 m. 50);

9° A l'Ouest de *Saint-Ours,* filon de mispickel continuant celui de *Madras*, avec une teneur en or notable. Ce ne sont là que les résultats de premières recherches. Elles permettent de penser que ce territoire est encore plus riche.

Leur ensemble actuel constitue une *quinzaine de filons bien reconnus,* dont l'épaisseur totale atteint douze mètres environ de minerai exploitable.

D'une façon générale, ces filons ont rempli des fentes dans lesquelles le minerai principal, le mispickel forme des nœuds, des imprégnations. Certaines veines sont plus fortement minéralisées que d'autres. Elles se poursuivent sur dix, quinze, trente mètres, puis cessent brusquement par une coupure stérile. Il n'existe de rubannement bien net qu'aux Barrats.

Districts plombifères, arsénio-ferreux, antimonifères. — La plupart de ces filons semblent bien en relation avec les fractures préexistantes, d'âge hercynien, qui traversent la région volcanique depuis le Mont-Cognol, le Cheix, la Mothe, etc., et comme ceux de Pontgibaud ils résultent d'un remplissage surtout arsénio-ferreux, ayant accompagné les éruptions miocènes. On aurait deux districts minéralogiques assez nets. Le district de Pontgibaud surtout plombifère, et le district de Chapdes-Beaufort, principalement arsénio-ferreux.

Au Sud du premier, on trouve un troisième district très riche, surtout *antimonifère*, s'étendant aux environs d'Avèze, sur lequel nous reviendrons plus tard.

Un exemple remarquable de réouverture de fracture ancienne. — Notons encore un point des plus curieux. Sous le volcan quaternaire du Chalusset (fig. 31), les tra-

Digitized by Google

vaux d'exploitation du plomb argentifère ont permis d'observer que la fracture, par laquelle étaient venues les *laves basaltiques* était une fracture extrêmement voisine (à quelques mètres) de celles qui avaient été remplies par des filons de *granulite*, de *microgranulite* et par les venues métallifères. Le phénomène de *réouverture* aux mêmes *points de l'écorce* terrestre et *à plusieurs époques géologiques différentes* est ici des plus manifestes.

On constate encore aujourd'hui que l'activité volcanique n'est pas éteinte en ce point, car, par les mêmes cassures sortent des eaux minérales et de l'acide carbonique. Et, fait plus instructif, montrant bien toute l'importance des lignes de dislocation avec les tassements, il se produisit, également à Chalusset, en 1857, *par l'ancienne cheminée volcanique*, lors d'un tremblement de terre qui se fit sentir sur ce territoire, une véritable inondation d'acide carbonique dans les mines, ce qui faillit amener une catastrophe. Actuellement on voit l'acide carbonique se dégager sous l'eau, dans la Sioule, sur le trajet des filons.

Forme et étendue des collines basaltiques miocènes de la Sioule. — La forme générale actuelle des collines basaltiques miocènes est celle d'un plateau plus ou moins étendu avec une pente assez faible vers la Miouse et la Sioule, de sorte que les coulées de Heume-l'Eglise à Pontgibaud ont une inclinaison vers l'Est et celles de Pontgibaud à Manzat une inclinaison vers l'Ouest.

La zone de dépression dans laquelle se sont étendues les coulées est l'ancienne zone ou l'ancien synclinal oligocène, accentué au Miocène, sous l'influence des mouvements du sol.

Souvent l'appareil éruptif des collines basaltiques n'a pas été conservé ; d'autres fois (et le cas est assez fréquent), il reste un *culot cratérique* basaltique faisant saillie au-dessus des coulées sous forme d'un cône émoussé. Vers Laudinie (fig. 38), Sauterre (fig. 33), il existe ainsi plu-

Digitized by Google

sieurs points de sortie laviques et le plateau basaltique, accidenté par des mamelons, résulte de la coalescence des coulées de lave issues de ces points.

Dans d'autres cas, comme au Mont-Cognol, la Vierge-de-Beaufort, la Botte, le cône éruptif a été en partie conservé et l'érosion l'a entamé sur des hauteurs dépassant parfois 100 mètres et permettant de reconstituer les diverses phases de sa formation. Les trois volcans dont je viens de parler sont des plus typiques et il faut noter dans ces trois exemples et d'ailleurs dans tous les volcans en général, que les *premières projections* sont constituées, en grande partie, par des roches empruntées au soubassement et aux parois de la *cheminée* mélangées aux projections essentiellement volcaniques. Leur ensemble constitue un faciès que j'appelle *facies de ramonage*, pour indiquer que ce sont les différentes explosions qui dégagent le conduit éruptif en enlevant, dans ce dernier, tout ce qui empêche la sortie des laves.

Les volcans du Nord de la chaîne ont fourni des coulées de lave de nature différente qu'il est facile de distinguer.

L'œuvre de l'érosion et des dislocations pliocènes et pléistocènes. — L'érosion et les *dislocations* pliocènes ont démantelé ensuite cette ancienne chaîne et l'ont réduite à la série des édifices dont nous venons de parler.

Les dislocations pliocènes sont peu importantes. Il n'y a pas eu le long de cette chaîne de tassements aussi considérables que dans la Limagne, pour les raisons invoquées plus haut, notamment par le fait que le synclinal était moins important et qu'il n'a subi qu'un contre-coup atténué des efforts dynamiques.

Signalons cependant la faille du Cheix (fig. 36) qui découpe le plateau basaltique de cette localité en deux voussoirs dénivelés de plusieurs mètres, l'un par rapport à l'autre. C'est cette fracture, qui ayant rejoué à plusieurs époques, se continue par le filon de plomb de Barbecot et

Digitized by Google

au Nord par celles des Sagnettes et vient aboutir à la Vierge-de-Beaufort.

Certaines coulées ont été profondément entaillées par l'érosion. La Sioule en particulier a séparé en deux tronçons la coulée de Laudinie (fig. 38).

Au Mont-Cognol et à la Botte, l'érosion a découpé également les coulées en plusieurs lambeaux.

L'existence d'îlots basaltiques isolés, assez éloignés de points éruptifs manifestes, comme ceux de Montot, près de la Goutelle, du Puy Maladroit, de Montmartin près de Blot, de Vendages, au Sud de Menat, montre que la chaîne volcanique de la Sioule avait jadis une extension beaucoup plus considérable et que l'œuvre de l'érosion a été particulièrement intense.

Les dimensions des collines de cette chaîne sont très variables. Elles ont de 150 mètres de long (Montot) à 300 mètres (Puy Maladroit) et jusqu'à 4 et 5 kilomètres. J'estime que certains volcans avec leurs coulées avaient une étendue de 8 à 10 kilomètres, dimensions réduites, aujourd'hui de moitié.

L'épaisseur des plateaux basaltiques est également variable de quelques mètres à 40 et 50 mètres, résultant de deux ou plusieurs coulées superposées.

La série des volcans de la Sioule était donc importante. Elle atteignait sensiblement l'importance de la chaîne des Puys, bien qu'avec un nombre de bouches éruptives moindre.

MONOGRAPHIE DES VOLCANS DE LA CHAINE DE LA SIOULE

Le Puy Fanghoux (alt. 705). — C'est le plus septentrional des volcans miocènes du Massif Central. Il est presque complètement entouré par une boucle de la Morge et un

Digitized by Google

de ses affluents. Il comprend un cône éruptif en grande partie conservé, mais très surbaissé, dominant la région de 80 mètres environ. Une coulée s'en échappe, à la base, en se dirigeant vers Puy-Fanghoux et la Sauterie.

Le cône devait être plus étendu. Il a encore 40 mètres de haut, mais comme il est bien isolé par la Morge, il paraît plus élevé sur son substratum de tufs orthophyriques. On peut observer la série des couches scoriacées, qui le constituent et sont remplies d'enclaves de roches du soubassement (granite et tufs dits orthophyriques). La fraîcheur des scories et la conservation partielle du cône feraient croire à un volcan pliocène.

La coulée repose en partie sur des *argiles sableuses* oligocènes de deux à trois mètres d'épaisseur fortement rubéfiées. Elle est constituée par un basalte très décomposé.

Le volcan de la Botte (alt. 849). — Ce volcan devait être l'un des plus considérables de la chaîne. Il est installé

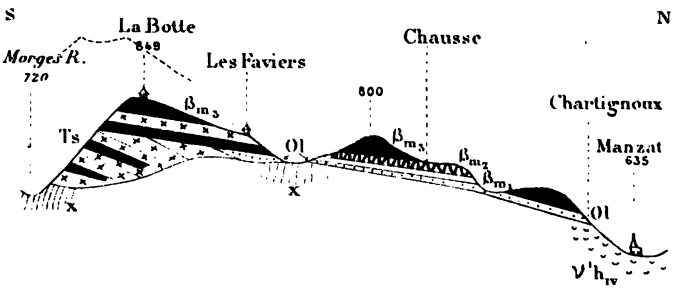

Fig. 32. — Coupe N.-S. du volcan de la Botte.

X. Cambro devonien ; $\nu^1 h^{IV}$, Tufs dits orthophyriques ; Ol. argiles sableuses oligocènes ; Ts. Tufs basaltiques stratifiés (ancien cratère du volcan) avec flots de lave intercalés ; βm^1, βm^2, βm^3. Série de coulées basaltiques de nature variée.

(fig. 32) sur une grande fracture mettant en contact, à l'Ouest, les tufs orthophyriques et les formations cambro-dévoniennes (dx). En certains points, c'est le granite qui

Digitized by Google

apparaît sous les tufs anciens. Les coulées de ce volcan, morcelées par l'érosion, ont encore 3 kil. 500 de long. Elles descendent de la Botte, où se trouve le reste du cône éruptif en partie conservé, vers Manzat, et reposent presque partout sur des argiles sableuses, blanches, rouges, micacées, exploitées pour la fabrication de la tuile et constituant un niveau aquifère. C'est la suite de la bande *oligocène* qui s'étend au Sud vers le Cheix et Pontgibaud.

Le cône éruptif, entamé largement par la Morge qui coule à sa base, est encore assez puissant et devait avoir des dimensions notables. Il ne mesure pas moins, aujourd'hui, de 90 mètres de haut et d'un kilomètre de l'Est à l'Ouest. Il comprend une série de lits de projections agglutinées par places, alternant avec des flots de lave.

A la base, les premières projections renferment une grande quantité de roches du soubassement (granite, tufs orthophyriques) seules ou en enclaves plus ou moins modifiées, formant le *facies de ramonage* dont j'ai parlé plus haut, puis viennent presque exclusivement des *couches de scories basaltiques* et de cendres, dominées par une *coulée* de basalte compact et un *piton basaltique* de 25 mètres de haut, ayant formé le fond de l'ancien cratère. Il en part vers le Nord une coulée de *basalte* riche en *nodules d'olivine*. Le village de la Botte est bâti sur cette coulée.

Un deuxième point éruptif, soudé au premier, avec piton basaltique, se voit un peu à l'Est.

On peut distinguer au moins trois coulées issues de ces centres et bien visibles entre Chausse et Chartignoux.

1. La *supérieure* comprend un *basalte*, passant aux limburgites, *à très gros nodules* d'olivine et à cristaux d'augite zonés.

Le deuxième temps renferme de l'augite et du fer oxydulé très abondants, avec des microlites d'*olivine* et des microlites de *labrador*. Il y a deux phases bien nettes de cristallisation de l'olivine.

Digitized by Google

2. La coulée moyenne est formée par du basalte également très *pyroxénique* renfermant peu d'*olivine*, avec quelques phénocristaux de *labrador* et un peu de *biotite*. Même type pour le deuxième temps.

3. La troisième coulée, séparée de la première par une assise de scories, est constituée par un basalte compact, en partie *limburgitique*, sans olivine visible.

Vers les Mingaux, on observe une série de petites buttes isolées de basalte se rattachant aux coulées et reposant sur des tufs orthophyriques par l'intermédiaire des argiles sableuses oligocènes, cuites et transformées en briques.

Les sédiments oligocènes se prolongent jusqu'à Chartignoux, et nous les avons vus, plus au Nord, sous les coulées du Puy Fanghoux.

La nappe basaltique de Sauterre-Mérillat. — Cette nappe de direction Est-Ouest est l'une des plus importantes de la chaîne, puisqu'elle n'a pas moins de 4 kilom. 1/2 de

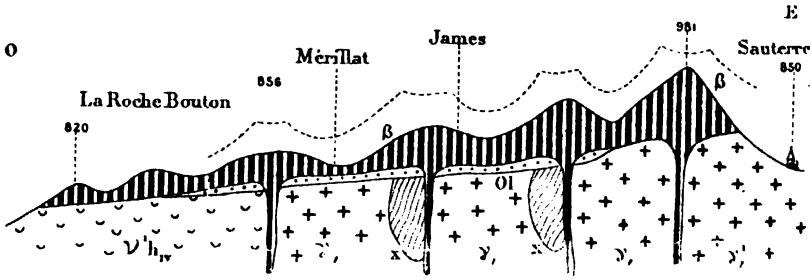

Fig. 33. — Coupe schématique E.-O. de la colline de Sauterre-Mérillat.

Série de points de sortie éruptifs représentés par des culots coniques basaltique d'où partent des coulées qui sont devenues coalescentes. On a réuni sur la coupe toutes ces coulées qui ont une composition minéralogique différente. γ_1 Granite ; X. Cambrien. Ol. argiles sableuses oligocènes ; $\upsilon_1 h^{IV}$ Tufs orthophyriques ; β Basalte.

long et plus de 2 kilomètres de large en certains points. Elle est très irrégulière comme *surface*, comme *altitude* et comme *épaisseur* ; ces caractères sont dûs à sa genèse et à

Digitized by Google

sa constitution. Elle semble résulter en effet (fig. 33) de la juxtaposition de coulées coalescentes issues de plusieurs points éruptifs très rapprochés et qui, aujourd'hui, sont réduits à leur culot, formant piton au-dessus de la nappe lavique qui offre ainsi un aspect mamelonné des plus typiques (La Roche-Bouton).

La nappe basaltique, dans son ensemble, forme un plan incliné de l'Est à l'Ouest, dont l'altitude maximum est le piton de Sauterre (981 m.), qui domine toute la région d'environ 200 mètres, et l'altitude minimum, l'extrémité de la coulée de Roche-Bouton (740 m.). Elle offre deux digitations principales, convergeant vers Sauterre et de petites digitations secondaires perpendiculaires à la nappe principale et à la Morge qu'elles surplombent d'environ 120 mètres.

La coulée repose, dans sa partie médiane, sur les argiles sableuses oligocènes, prolongement de celles de la Botte et de Manzat; ailleurs, les argiles ont été enlevées et le contact se fait par des roches cambriennes rubéfiées, passant à la *latérite*.

Aux deux extrémités, c'est le granite et les tufs orthophyriques qui servent de substratum à la nappe.

Il existe de nombreuses sources au contact du basalte et des argiles. Les basaltes de cette nappe sont assez variés.

Le basalte de *Sauterre* est différent de celui de Mérillat.

4. **La nappe basaltique de Mazal.** — A Mazal s'étend une coulée basaltique étroite formant un plan mamelonné incliné de l'Est à l'Ouest, surplombant deux vallons assez profonds et reposant sur des micaschistes très granitisés et butant par faille contre le granite. Une couche d'argiles sableuses se rattachant à celle de Mérillat sert de substratum immédiat à la nappe basaltique de 3 kil. 1/2 de long.

Basalte de Mazal. *Phénocristaux :* fer oxydulé et augite violet et titanifère zoné, olivine rare. Les cristaux d'augite abondants, augite et de fer oxydulés sont groupés en

Digitized by Google

nodules. Nombreuses enclaves de quartz donnant des œillets de pyroxène.

Microlites : fer oxydulé, augite et labrador abondants.

5. **Le Volcan de la Vierge de Beaufort.** — Ce volcan, comme celui du Mont-Cognol, est peu étendu, mais le cône éruptif, en partie conservé, dénote un volcan d'une hauteur d'environ 200 mètres, réduit aujourd'hui à une colline de 90 mètres de haut. Il est fort intéressant.

L'appareil éruptif (fig. 34) comprend une masse de 30 mètres de projections stratifiées alternant avec des coulées. La cheminée semble se trouver un peu à l'Est du rocher sur lequel se dresse la Vierge de Beaufort, car les coulées plongent à partir de ce point dans toutes les directions.

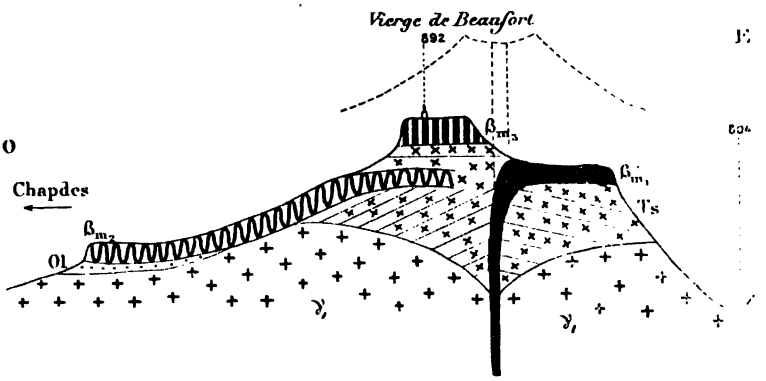

Fig. 34. — Coupe du volcan de la vierge de Beaufort.

La coupe passe par le cratère, creusé par explosion dans le granite.

γ_1 Granite ; Ol. argiles sableuses oligocènes ; Ts Tufs basaltiques stratifiés ; βm^1, βm^2, βm^3. Coulées basaltiques.

A l'Est, vers la Palle, les projections agglutinées de la base avec faciès de ramonage, supportent une coulée de basalte compact.

Au Nord, on observe trois coulées superposées dont l'inférieure descend assez bas dans la vallée et est séparée

Digitized by Google

des deux coulées supérieures par une couche de projections.

La coulée supérieure supporte la Vierge de Beaufort, d'où l'on a une vue très étendue.

A l'Ouest, il y a également deux coulées dont l'inférieure repose sur une nappe d'argiles sableuses oligocènes, et au nord deux petites coulées reposant également sur des argiles analogues.

6. **Le volcan du Mont-Cognol.** — Il est plus important que le précédent comme cône éruptif et comme coulées qui ont

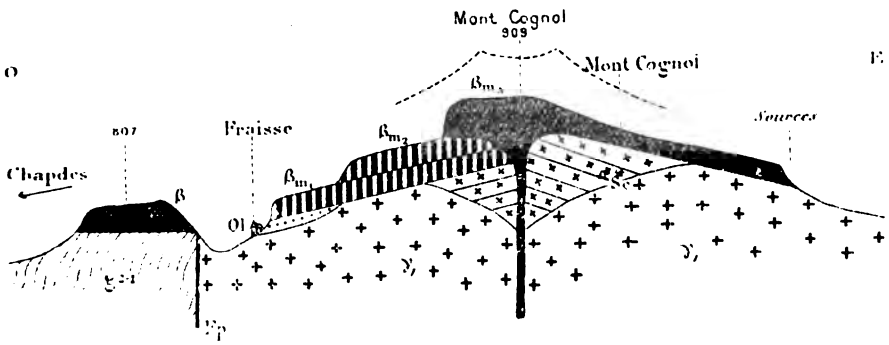

Fig. 35. — Coupe E.-O. à travers le Mont-Cognol.

γ^1 Granite ; $\zeta^{1\cdot 2}$ Gneiss et micaschistes, Ol. argiles sableuses ferrugineuses oligocènes ; βm^1 Coulée basaltique inférieure à gros nodules d'olivine et à grands cristaux d'augite ; βm^2 Coulée moyenne moins riche en olivine ; βm^3 Coulée supérieure de basalte compact ; β Basalte compact. Sc. Projections basaltiques stratifiées, agglutinées sous formes de tufs. On a fait passer la coupe par le cratère creusé dans le granite, rempli de projections et situé en avant des coulées. F*p* Faille et filon de mispickel.

près de 100 mètres de puissance. Son altitude, qui est réduite à 909 mètres, devait atteindre plus de 1.000 mètres.

C'est un des volcans les plus instructifs et des plus faciles à étudier de la chaîne.

L'appareil éruptif a disparu sous les effets de l'érosion, jusqu'au niveau de la nappe basaltique supérieure, mais il

Digitized by Google

apparaît sous forme cratérique, sur plus de 40 mètres de haut, entre le Pommier et Mont-Cognol, et l'on peut suivre, par l'examen de ses diverses assises, les phases successives de son édification.

On note d'abord des filons de basalte, qui sont les remplissages de *fentes radiales* ayant accidenté l'ancien cône. Ces filons sont visibles à la base du cône de scories qui montre, en outre, une double inclinaison des scories stratifiées vers l'Est et vers l'Ouest.

Les projections sont fortement agglutinées et forment un véritable tuf résistant, à la base duquel on observe de nombreuses roches du soubassement (granite et gneiss), plus ou moins rubéfiées (facies de ramonage).

Il existe au moins trois coulées superposées différentes de basalte, issues de ce cratère.

La *coulée inférieure* (10 mètres), ou coulée de Fraisse, repose sur des argiles sableuses, onctueuses et kaoliniques par places, affleurant dans le village. Elle est remarquable par l'abondance et la grosseur des nodules d'olivine, dont le volume atteint souvent celui du poing et même de la tête. Elle est également *riche en éléments ferromagnésiens* sous forme de phénocristaux (fer oxydulé, biotite et augite).

Le deuxième temps comprend des microlites de fer oxydulé et d'augite dominants et de rares microlites de labrador. Cette roche tend à passer à une limburgite augitique très péridotique.

Il paraît exister une *coulée intermédiaire* de six mètres d'épaisseur, beaucoup moins riche en éléments ferromagnésiens.

Elle est recouverte par la *coulée supérieure* de basalte compact qui forme le sommet de la colline (30 m.) et s'étend vers le Nord-Est, où elle domine le village de Mont-Cognol.

La coulée supérieure (basalte compact) est très différente comme composition de la coulée inférieure.

Digitized by Google

Les *phénocristaux* sont peu abondants, le fer oxydulé et l'olivine sont rares, ainsi que la biotite. L'augite est assez fréquent. Les *microlites* de fer oxydulé et d'augite sont abondants, ceux de labrador rares.

A un kilomètre à l'Est de Chapdes, s'étend un îlot basaltique qui semble se rattacher non à la coulée inférieure à nodules d'olivine, mais à la coulée supérieure. Il semble qu'il ait été séparé de cette dernière par une faille passant par le moulin des Sagnettes et la Vierge de Beaufort, faille le long de laquelle tout le territoire à l'Ouest se serait affaissé.

7. **La colline basaltique du Cheix** (alt. 867 m.). — **Les filons de mispickel des Sagnettes. Fractures hercyniennes et tertiaires. Sources minérales.** — Cette colline, de direction générale Est-Ouest, a 4 kilomètres de long ; elle forme un plan incliné vers l'Ouest, dont l'extrémité surplombe la vallée de la Sioule de près de 200 mètres.

Il existe, à 800 mètres à l'Est, trois petits îlots qui semblent s'y rattacher et témoignent d'une extension plus grande de cette formation volcanique dont le soubassement est des plus instructifs.

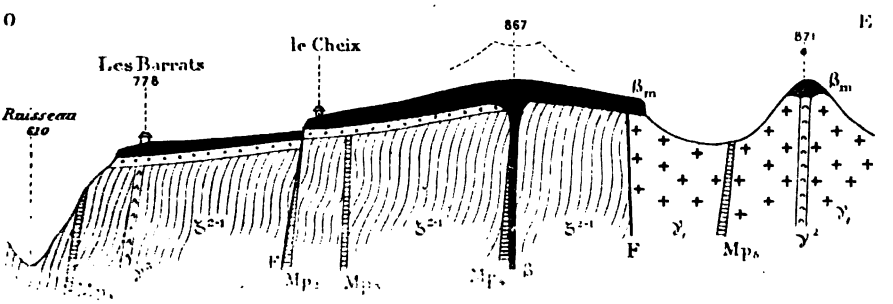

Fig. 36. — Coupe E.-O. le long de la colline basaltique du Cheix.

$\zeta^{1\cdot2}$ Gneiss et micaschistes ; γ^1 Granite ; γ^2 Granulite ; γ^3 Microgranulite ; Ol. argiles sableuses oligocènes et roches gneissiques rubéfiées ; βm Coulée de basalte à nodules d'olivine, morcelée par une faille. Mp_1, Mp_2, filons de mispickel, galène, pyrite, chalcopyrite (exploités) ; Filons le long de la cheminée volcanique et suivant des failles.

Digitized by Google

Il comprend, en effet (fig. 36), des gneiss variés, parfois très modifiés avec des niveaux de *gneiss à cordiérite*, et de gneiss très micacés, butant par faille contre le granite, suivant la direction du Pommier et de Saint-Ours. Mais les gneiss sont traversés par une autre fracture de direction N.-N.-E., dont il a été question plus haut, passant par la mine de Barbecot, le Cheix, le moulin des Sagnettes, et se continuant jusqu'à la Vierge de Beaufort. Cette fracture est jalonnée par le filon de plomb argentifère de Barbecot, le filon de mispickel du Cheix. C'est une fracture hercynienne, remplie, au Nord, par un filon de granulite qui a dû offrir, à plusieurs reprises, des phénomènes de réouverture, notamment au moment de la formation des filons métallifères, puis plus tard au Pliocène, car elle a amené une *dénivellation* de toute la partie Ouest de la colline au delà du Cheix. La nappe basaltique forme ainsi deux échelons. Un point intéressant est fourni par le petit lambeau constituant le mamelon basaltique 807 qui bute directement contre les gneiss.

C'est la seconde nappe basaltique de la chaîne de la Sioule que nous voyons découpée par des failles. Il existe d'autres filons métallifères. Un des plus importants et des plus riches de la région est le filon de mispickel, mélangé de pyrite et chalcopyrite des Sagnettes, filon de direction Nord-Sud, présentant au moins trois zones parallèles métallisées, séparées par un filon de quartz et des filons croiseurs. Plus de 300 mètres de galeries ont déjà été tracées pour l'exploitation de ce gisement, et des fours à acide arsénieux ont été installés sur le bord du ruisseau pour l'exploitation du minerai.

Le filon des Sagnettes se continue sous la colline, et nous avons vu plus haut qu'il paraissait bien se relier, plus au Sud, encore au filon du Plot.

Le filon de mispickel, situé à un kilomètre à l'Ouest de Villelongue et de direction N.-N.-E., comme celui de Barbecot, passe par le point le plus élevé de la colline

Digitized by Google

867 qui paraît être l'emplacement du point de sortie du basalte. S'il en était ainsi, la bouche éruptive se trouverait bien sur une fracture ancienne. Celle-ci se continue d'ailleurs vers le Pommier et passe directement par le centre éruptif du Mont-Cognol. On aurait donc là deux volcans greffés sur une fracture et des filons métallifères jalonnant cette dernière et remplis après la venue des laves.

Signalons encore l'existence de plusieurs *sources minérales* au voisinage de la base de la colline, dans les ravins de Villelongue, sources qui déposent un *travertin aragonitique*, et sont situées sur des fractures de date plus récente, ou sur des fractures anciennes, ayant rejoué au Pléistocène.

En un mot, tout le territoire sur lequel repose la colline du Cheix est très fracturé et pénétré de nombreux filons métallifères. Certaines des fractures ayant servi de cheminée d'ascension non seulement aux laves, mais aussi aux vapeurs métallisantes, etc., servent également aujourd'hui à la venue, de sources minérales et d'acide carbonique.

En dehors de ces particularités dignes de remarque, disons que la nappe basaltique du Cheix repose directement, par places, sur des argiles sableuses oligocènes de 2 à 3 mètres d'épaisseur, ou sur des gneiss très rubéfiés passant à des argiles latéritiques, formations qui servent de niveau aquifère le long de la colline, où l'on voit sortir de nombreuses petites sources.

Le basalte est compact et riche en nodules d'olivine, en cristaux du même minéral, offrant des formes assez curieuses. L'augite est zôné, mâclé et quelquefois en sablier. Il constitue l'élément dominant. Il y a en outre des enclaves de granite et de gneiss.

8. **Le volcan de la Mothe** (816 m.). — Ce volcan comprend (fig. 37) un monticule de scories, situé au Nord-Est de la Mothe, qui est le reste du cône éruptif, d'où est partie une

Digitized by Google

coulée basaltique qui s'étend en pente assez douce vers la Sioule. Elle constitue ainsi un plan incliné dont l'extrémité surplombe directement la rivière et les coulées de labradorite et de basalte de la chaîne des Puys (Puy de Louchadière) de plus de 150 mètres.

On peut ainsi avoir une idée exacte de la puissance de l'érosion dans cette région, depuis l'époque miocène.

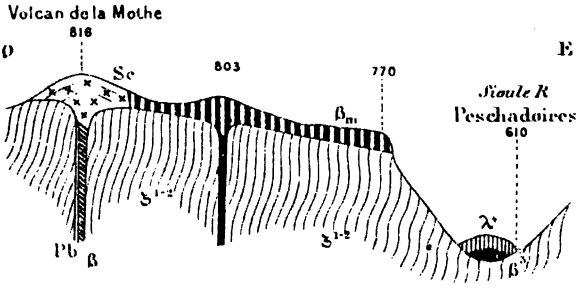

Fig. 37. — Coupe du volcan de la Mothe.

$\zeta^{1\cdot2}$ Gneiss et micaschistes ; *Pb* filon de galène argentifère suivant la cheminée volcanique ; βm Coulée de basalte Miocène ; β^3 Coulée de basalte Pléistocène de Louchadière ; λ^4 Coulée de labradorite Pléistocène du Puy de Côme (Chaîne des Puys). Sc. Tufs basaltiques.

La nappe basaltique qui s'étale un peu à l'Est repose, comme les précédentes, sur des sables argileux, et elle semble résulter de la coalescence de deux coulées, l'une issue du point 816, l'autre du point 803.

Le cône éruptif 816 comprend des scories agglutinées assez fortement et de nombreuses roches gneissiques. Il est situé sur le prolongement de la grande fracture de Barbecot-les-Sagnettes.

9. **La colline basaltique de Haute-Roche-Laudinie** (905). **Alluvions sous-basaltiques miocènes. L'ancien lac de Pontgibaud.** — La colline basaltique qui s'étend entre Villemonteix, Haute-Roche, Laudinie et Tixeron est très irrégulière comme forme, car elle est digitée de tous côtés et elle a

Digitized by Google

une surface bossuée, mamelonnée, rappelant celle de Sauterre-Mérillat.

Cette similitude d'aspect est due à une similitude d'origine. Comme cette dernière, elle résulte, en effet, de la juxtaposition et de la coalescence de plusieurs centres et de plusieurs coulées partant de ces points de sortie.

Il ne reste de ces derniers que le culot formant les monticules arrondis, les pitons qui émergent au-dessus de la nappe générale et qui sont encore accompagnés parfois d'un reste de cône scoriacé. L'emplacement de ces mamelons est très marqué sur une carte topographique.

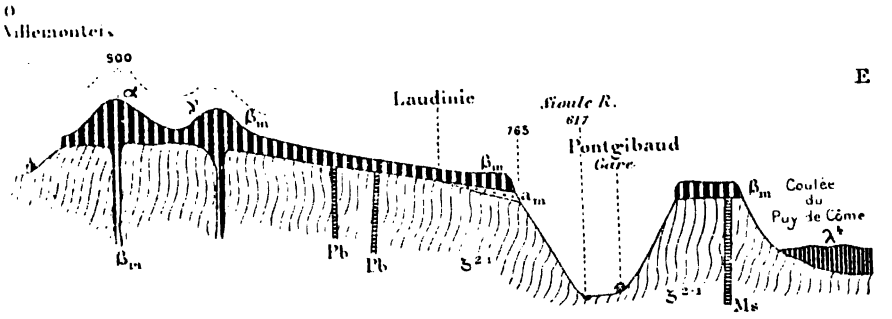

Fig. 38. — Coupe E.-O. de la colline basaltique de Laudinie.

$\zeta^{2\cdot1}$ Gneiss et Micaschistes ; a^m Alluvions sous-basaltiques miocènes; $\beta m'$ Coulée basaltique provenant de la coalescence de plusieurs coulées issues des points α et γ (culots cratériques). Cette coulée a été découpée par la Sioule en deux tronçons ; λ^4 Coulée Pléistocène de labradorite issue du Puy de Côme (chaîne des Puys) ; P*b*. Filons de plomb argentifère ; Ms. Filons de mispickel aurifère. (Lire comme altitudes 755 et 667 au lieu de 765 et 617.)

L'ensemble de la colline forme un plan incliné Ouest-Est, vers la Sioule (fig. 38) dominé par les pitons basaltiques dont nous venons de parler. Elle descend jusqu'à l'altitude 750, presque en face de Pontgibaud, où elle repose sur des *alluvions* de cinq mètres d'épaisseur à galets de granite, granulite, quartz, gneiss et micaschiste. où je n'ai pas vu d'*éléments volcaniques*.

Ces alluvions représentent les alluvions de la Sioule de cette époque et comme elles ne renferment pas de roches

Digitized by Google

volcaniques du Mont-Dore, on peut dire qu'elles sont antérieures à la venue des roches de ce massif, c'est-à-dire antérieures au Pliocène. Elles paraissent bien d'âge *Miocène supérieur*. Les volcans de la chaîne de la Sioule, tels que ceux de Haute-Roche, sont venus peu après le dépôt de ces alluvions, c'est-à-dire au *Miocène supérieur*, comme un certain nombre de ceux de la Limagne.

La coulée de Laudinie s'étendait beaucoup plus à l'Est. Le lambeau basaltique qui domine la station de Pontgibaud et le château de Tournebise semble s'y rattacher.

La Sioule Pliocène aurait donc été barrée par la coulée de Laudinie, puis elle aurait entamé peu à peu cette dernière, l'aurait séparée en deux tronçons et aurait creusé son lit dans les roches archéennes. Aujourd'hui, cette coulée domine la vallée de la Sioule de 90 mètres. Mais comme cette vallée est remblayée d'alluvions sur 60 mètres de haut, alluvions déposées en amont du barrage formé par la coulée de labradorite de Côme, où elles ont comblé un lac que j'appellerai *lac de Pontgibaud*, la coulée de Laudinie dominait la vallée de la Sioule Pléistocène de 90 + 60 = 150 mètres. Il y a donc concordance entre les différentes coulées pour mesurer l'action érosive de la Sioule depuis le Miocène supérieur.

Signalons encore l'existence d'argiles sableuses sous les parties élevées de la colline, vers la Brousse et Villemonteix,

Enfin, le soubassement de cette colline est traversé par de nombreux filons de plomb argentifère, dont quelques-uns (la Brousse) ont été jadis activement exploités, filons et fractures sur lesquels sont encore situés les points de sortie des laves basaltiques.

10. **La colline de Birgaudix.** — Cet ancien volcan présente un reste d'appareil éruptif arasé presque jusqu'à la racine. Il comprend un dyke de basalte de direction

Digitized by Google

N.-N.-E., qui est l'ancienne cheminée du volcan, entourée d'une butte de projections stratifiées (pouzzolanes, scories, granite, gneiss), cimentées par l'eau. La cheminée était également jadis en relation avec une coulée basaltique.

Dans les tufs, on recueille de nombreux cristaux isolés d'augite; c'est un gisement très riche à ce point de vue.

Un autre point de sortie basaltique est le point 921 d'où s'étend de tous côtés une coulée de basalte *porphyroïde* à grands cristaux de pyroxène et d'olivine, rappelant le basalte *de Charade*.

Le basalte porphyroïde de Birgaudix avec trois phases de cristallisation est intéressant.

Phénocristaux : fer oxydulé rare, augite de couleur claire abondant ; un peu de *hornblende* très polychroïque en partie épigénisée. *Olivine* abondant, mais grains de petite taille, altérés, avec une auréole ferrugineuse d'un jaune vif envahissant parfois tout le cristal. Pas de feldspath.

Microlites : grandes *lamelles feldspathiques* oscillant des andésines labradoriques au labrador ; fer oxydulé abondant. Matière vitreuse avec des microlites feldspathiques et pyroxéniques.

Une deuxième coulée du volcan de Birgaudix fournit un autre type intéressant de basalte *passant à la labradorite*. Il renferme très peu d'olivine, pas de hornblende et peu de magnétite. En outre le basalte, très feldspathique, renferme : 1° des phénocristaux d'oligoclase et d'andésine ; 2° (2e temps) des lamelles allongées allant de l'oligoclase au labrador et même à l'anorthite ; 3° des microlites de labrador. L'augite offre également deux temps de cristallisation.

11. **Le volcan de Tracros.** — Cette ruine de volcan, située à 1.500 mètres au Nord-Ouest de Gelles, est formée par un monticule de tufs éruptifs, dominant la région de plus de 120 mètres, en relation avec une coulée basal-

Digitized by Google

tique s'étendant vers l'Ouest, où elle constitue un petit plateau d'un kilomètre de long, reposant sur des argiles sableuses (fig. 39).

Les tufs renferment des pouzzolanes, des bombes de taille parfois considérable, mélangées à des roches du

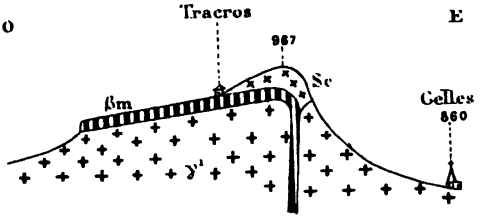

Fig. 39. — Coupe de la colline de Tracros.

γ^1 Granite; βm Basalte. Sc. Tufs basaltiques agglutinés.

soubassement fondues ou rubéfiées. Le basalte et les bombes sont riches en enclaves.

Le volcan de Tracros est situé sur le bord d'une bande de tufs orthophyriques Nord-Est, développée entre la Villeder, Augère et le Puy de Neuffont, tufs riches en enclaves et traversés par un filon de microgranulite. Il y a là une bande qui jalonne un territoire limité par des fractures, dont l'une passe par le centre éruptifs de Tracros et l'autre par le Puy de Neuffont. Ce sont donc deux volcans installés sur des diaclases anciennes ayant rejoué au Miocène et au Pléistocène.

12. **Le groupe volcanique de Heume-l'Eglise.** — Le groupe volcanique de Heume-l'Eglise comprend les restes de trois centres éruptifs ayant donné des coulées basaltiques coalescentes de nature différente, épanchées dans trois directions, généralement sur des argiles sableuses, plus ou moins kaoliniques, d'âge oligocène. Les argiles ont été fortement rubéfiées et aux points où le basalte repose sur les micaschistes, ces derniers sont profondément altérés

Digitized by Google

par places et passent à la latérite. Plusieurs sources s'échappent au pourtour des collines au contact du basalte et des argiles.

Une première coulée de basalte, riche en augite zôné, olivine et en microlites feldspathiques, part du point 982, et s'étend autour, mais surtout au Sud, jusqu'au village de Heume-le-Franc. L'ensemble dessine un grand cône surbaissé allongé vers le Sud.

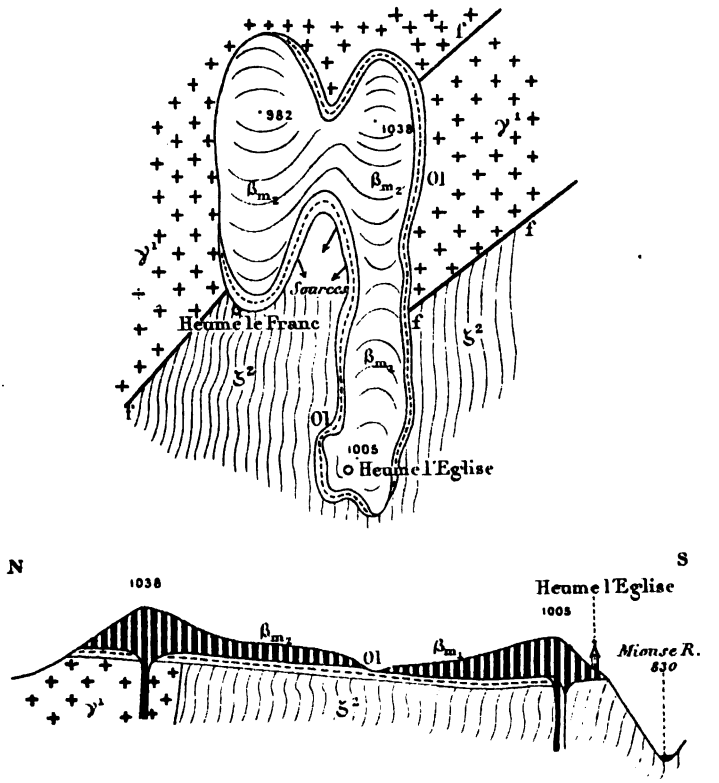

Fig. 40. — Carte et coupe des collines basaltiques de Heume-l'Eglise et de Heume-le-Franc.

γ^1 Granite; ζ^2 Micaschistes. Ol. argiles sableuses et micaschistes altérés rubéfiés; βm^1 Basalte porphyroïde; βm^2 Basalte feldspathique.

Digitized by Google

La seconde coulée part du point 1.038 et s'étend également dans la direction du Sud vers Valleix. Elle est constituée par un basalte compact, feldspathique, à phénocristaux rares et à microlites de labrador dominant avec quelques enclaves quartzo-feldspathiques transformées en augite et andésine. Cette coulée vient se souder à la troisième coulée issue du point 980 sur lequel est bâtie Heume-l'Eglise et comprenant un basalte porphyroïde riche en olivine rubéfié et en augite.

Le soubassement de l'ensemble de ces restes de trois volcans, dont les coulées devaient être beaucoup plus étendues, et qui surplombent la vallée de la Miouze de plus de 150 mètres, comprend des micaschistes et du granite, intéressés par des diaclases encore peu étudiées.

Il existe également des îlots basaltiques, à l'Est de Heume-le-Franc et de Peumot, au point 1.018, et au Nord du point 1.012. Ce sont des restes de coulées qui paraissent en relation avec des filons de quartz. Enfin quelques îlots s'étendent aussi vers Prondines. Je ne les ai étudiés que d'une façon sommaire.

13. **Le Puy du Faux** (898 m.). **Ses relations avec des lignes de dislocations carbonifères.** — Le Puy du Faux (fig. 41 et 43) a une position en dehors de l'alignement des volcans de la chaîne que nous venons d'étudier. Il est situé à 9 kilomètres à l'O.-S.-O. de Pontgibaud, dans le prolongement d'une zone de dislocation jalonnée par un lambeau de tufs orthophyriques et de tufs dinantiens, des filons de microgranulite et le filon de plomb argentifère de La Goutelle-Villevielle, formations et dislocations parallèles elles-mêmes à l'alignement de la chaîne précitée et à la dislocation houillère située à l'Ouest que nous étudierons plus loin. Il n'y a pas de doute qu'il ne soit installé sur une fracture dépendant de ce système. Le prolongement du filon de galène de Villevielle passe par le centre éruptif du Puy du Faux.

Digitized by Google

Notons encore un point important : le long de la bande dinantienne effondrée, il y a des bouleversements considérables et par places des chevauchements, on a là une *zone* très fortement disloquée. Le filon de microgranulite micacée est remarquable par la grandeur et la netteté des

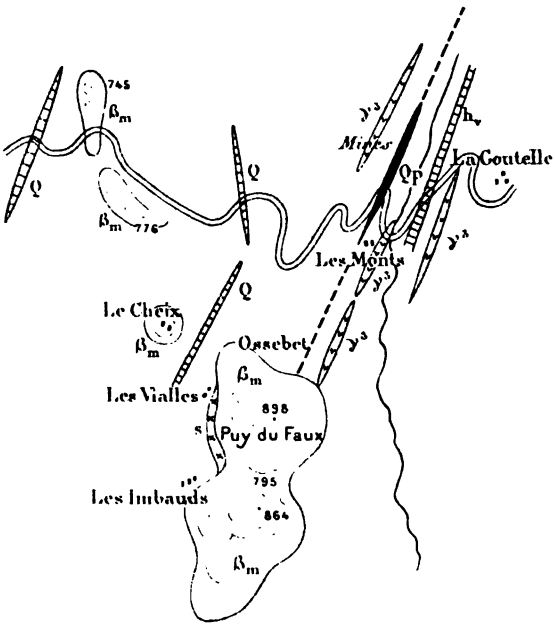

Fig. 41. — Carte du Puy du Faux et des abords de la Goutelle.

βm Coulée de basalte découpée en tronçons par l'érosion vers le N.-O. ; S. Tufs basaltiques ; Q Filons de quartz ; γ^3 Microgranulite à grands cristaux d'orthose ; Qp Filon de plomb argentifère ; hv Bande de tufs orthophyriques effondrée. On voit que le volcan du Faux est installé sur une zone de dislocation jalonnée par plusieurs filons.

cristaux d'orthose qui sont riches en mâcles. Il rappelle à cet égard ceux de Saint-Yvoine et de Four-la-Brouque.

Le soubassement du Puy du Faux est constitué par des gneiss fortement altérés au contact de la roche volcanique, mais je n'ai pas vu de véritables argiles sableuses oligocènes.

Digitized by Google

La partie volcanique n'a pas moins de 100 mètres de haut et comprend une sorte de coupole basaltique en relation, en plusieurs points, vers les Vialles notamment, avec des tufs de projections fortement agglomérés et bien stratifiés, et constituant les restes de l'ancien appareil de projection.

Il semble qu'il y ait eu deux points de sortie de la lave, l'un au sommet 898, l'autre au point 864. De cette dernière s'étend une coulée vers le Sud-Ouest.

Mais du premier devait sortir une coulée de plusieurs kilomètres de long, se dirigeant vers Pontaumur, ainsi qu'en témoignent les lambeaux qui s'échelonnent depuis le Cheix jusqu'au point 745. Ce dernier (fig. 43) domine la vallée du Sioulet et la zone d'effondrement *houiller*, de plus de 200 mètres (221 m.), tandis qu'elle ne surplombe la vallée de la Sioule que de 170 mètres.

L'érosion a dû être particulièrement intense le long de la dislocation houillère.

Le basalte compact du Puy du Faux n'offre rien de particulier.

De nombreuses fractures métallifères (surtout des filons de plomb) se suivent aux abords de la bande de tufs orthophyriques, très épais, qui forment les flancs de la vallée du Sioulet vers Pontaumur et de la faille qui fait buter ces derniers contre les gneiss. Elles sont d'ailleurs parallèles à cette dernière.

PH. GLANGEAUD.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE DE CLERMONT-F^D

Les Tours du Transept. — La Charpente.

Tours du Transept

Notre Cathédrale a, au transept, une tour complètement montée et l'amorce de trois autres. Ces dernières ont-elles jamais été terminées ? Auraient-elles été démolies pendant la Révolution ? Telles sont les questions que se sont posées bien souvent les Clermontois curieux de l'histoire de leurs monuments.

Si l'on s'en rapportait au Bréviaire de Mgr le Maistre de la Garlaye, de 1774, où, en frontispice, est donnée la face septentrionale de la Cathédrale, on affirmerait l'existence à cet aspect de deux tours entièrement montées. Mais sur ce dessin on relève plusieurs erreurs. Ainsi la sacristie des chanoines n'y figure pas et s'y trouve remplacée par des chapelles qui n'ont jamais existé ; au bas de la tour de la Bayette est une grande fenêtre géminée, tandis qu'en réalité ce rez-de-chaussée est divisé en deux étages éclairés par deux petites baies superposées, disposition qui n'est certainement pas primitive, mais qui date d'une époque bien antérieure à 1774. Ces quelques erreurs font douter de la fidélité de l'image et ce doute est fortifié par la gravure de tête du Bréviaire de Massillon, 1732 (1).

Dans celle-ci sont bien portées deux tours à l'aspect nord de notre Cathédrale, une à l'est de la porte, celle de

(1) Bréviaire de Massillon : Paris, Verna, édit. 1732.

Digitized by Google

la Bayette, et l'autre à l'ouest ; mais pour cette dernière le second étage n'est pas ombré, et par suite, malgré la balustrade qui la couronne, on se demande, si elle a jamais été terminée ou si ce n'est pas plutôt un simple projet qu'on a voulu représenter.

De ce même XVIIIe siècle nous avons deux plans de Clermont (1). L'un de 1725, l'autre de 1740. Le second, dressé par Chereau, nous donne une vue de la ville prise au-dessus de la route d'Issoire. La Cathédrale y figure avec trois clochers : sur le grand comble celui du Retour, au nord, la Bayette, et un très important, mais unique, au midi. Il ne faudrait pas en faire état pour dénombrer les tours de la Cathédrale. En traçant son dessin, Chereau n'a nullement eu la prétention de nous donner une reproduction exacte de cette église, mais bien seulement de nous en marquer l'emplacement. Quant au premier, pour désigner la Cathédrale, il trace le schema d'un bâtiment accompagné d'une tour au sud, mais qui n'a avec notre église qu'une ressemblance bien lointaine et trop vague pour qu'on en puisse tenir compte dans une discussion.

En remontant les âges, la cinquième représentation que nous trouvions de la Cathédrale est celle donnée en 1570, par Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle*. Dans une vue à vol d'oiseau de la ville, prise du côté de Saint-Alyre, il nous représente une Cathédrale avec deux tours au nord. Mais si nous voulions analyser ce dessin, nous y relèverions de nombreuses erreurs. On ne peut donc guère s'appuyer sur lui. Il en est de même du dessin de Revel, de 1450, qui multiplie les tours autour de la Cathédrale.

Cependant de l'examen de ces différentes reproductions il ressort d'une manière très nette que la Cathédrale avant 1790 était accompagnée, tant au nord qu'au sud, de plusieurs tours portant déjà un couronnement qui peut-être n'était que d'attente.

(1) Ces plans ont été publiés par Tardieu dans l'Histoire de Clermont-Ferrand, t. II, p. 425 et 456.

Digitized by Google

Si après les gravures nous consultons les ouvrages qui se sont occupés de la Cathédrale, nous les trouvons divisés en deux camps. Les uns sont pour, les autres contre.

Le *Calendrier d'Auvergne pour l'année 1762* (1), nous dit en parlant de la Cathédrale : « La misère des temps n'ayant pas permis de finir cette partie (façade ouest), non plus que les deux tours du côté du midi et du septentrion. » La phrase n'est pas claire, elle prête à équivoque. On pourrait croire que sur chacune des faces nord et sud il ne restait plus qu'*une seule* tour à finir. Cependant je crois que l'auteur anonyme de la notice sur Clermont a voulu nous dire que sur chaque face, au nord comme au sud, il restait alors *deux* tours à terminer.

Dulaure, dans sa *Description des principaux lieux de France* (2), publiée en 1790, signale à propos de la Cathédrale que « plusieurs clochers ne sont point achevés ».

L'abbé Delarbre, curé de cette église, d'abord de 1779 à 1792, et une seconde fois de 1802 à sa mort 1807, dans sa *Notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont*, écrite à la sortie de la Révolution, nous dit dans sa description de la Cathédrale (3) : « La nef qui devait se prolonger plus avant dans la rue des Gras, ainsi que plusieurs tours des clochers, n'ont pas été terminées. » Voilà les témoignages d'hommes ayant vu la Cathédrale avant les déprédations de la tourmente révolutionnaire et qui par conséquent méritent d'être pris en considération.

Partant de cette idée, parfaitement juste en soi, M. l'abbé Perrin accepte sans contrôle leur dire et pour lui les deux tours du midi pas plus que celle de l'ouest à la face nord n'ont été, avant la Révolution, élevées plus haut que nous

(1) Le *Calendrier d'Auvergne pour l'année 1762. Notice sur Clermont et Montferrand*, p. 89.

(2) Dulaure : *Description des principaux lieux de France, cinquième partie*, p. 193.

(3) Delarbre : *Notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont*, in-8°, à Clermont-Ferrand, chez Auguste Veysset, libraire, rue de la Treille, p. 139.

Digitized by Google

ne les voyons aujourd'hui (1). Pour M. l'abbé Gobillot qui oublie de nous dire sur quoi il appuie son opinion : « Qu'avant la Révolution, non pas quatre, ni une seule, » mais deux tours du transept aient été construites, l'une » au nord, l'autre au midi, c'est un fait » (2).

Dans l'autre camp, Gonod (3), Tardieu (4) et Thibaud (5) admettent que les tours des transepts, sauf celle de la Bayette dont la hauteur n'a pas varié, étaient au XVIIIe siècle plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui, qu'elles ont été démolies pendant la Révolution. C'est que ces derniers ont mieux compris ce que le *Calendrier d'Auvergne*, Dulaure et Delarbre, entendaient par inachevées, non terminées.

Pour beaucoup, et c'est là probablement l'esprit même des maîtres d'œuvre des cathédrales, les tours de nos églises ne sont pas terminées tant qu'elles ne sont pas coiffées de flèches élancées. La plupart de ceux qui parlent de Notre-Dame de Paris n'écrivent-ils pas encore que ses tours ne sont pas achevées? Et c'est bien ce que voulaient dire le *Calendrier d'Auvergne*, Dulaure et Delarbre. Ils ne pouvaient entendre autre chose, puisque *Le Nouveau voyage de France*, édité en 1771, nous dit à propos de Clermont, Auvergne, que sa Cathédrale, remarquable par sa grandeur et son architecture, « est accompagnée de *quatre belles tours* d'où l'on voit avec plaisir l'étendue de la ville » (6), et c'est bien ce que nous montrent

(1) M. l'abbé Perrin : *La Cathédrale de Clermont*, paru dans la Semaine Religieuse, année 1902, p. 705, note 2.

(2) M. l'abbé Gobillot : *La Cathédrale de Clermont*, Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, année 1908, p. 50, note 4 et p. 110, 2e alinéa et note 1.

(3) Gonod : *Notice historique de la Cathédrale de Clermont-Ferrand*, p. 38.

(4) Tardieu : *Histoire de Clermont-Ferrand*, t. I, p. 229.

(5) Emile Thibaud : *Guide en Auvergne*, p. 114.

(6) *Nouveau voyage de France*, édité à Paris, chez les libraires associés en 1771, t. III, p. 274. Au nombre de ces quatre *belles* tours ne pouvaient être mises les deux vieilles tours romanes, déjà d'un aspect misérable et qui dominées par le grand comble ne donnaient pas de vue sur l'ensemble de la ville.

Digitized by Google

comme aspect général les différents dessins et gravures que nous avons étudiés : La Cathédrale flanquée au nord et au sud de hautes tours la dominant.

Mais il y a mieux. Nous avons aux Archives départementales, à la série Q, cote 715, trois curieuses pièces qui mettront, je crois, fin à cette discussion.

C'est d'abord un *Etat des Clochers* qui ont été vendus par le District de Clermont et daté de l'an III. Nous y voyons que le citoyen Mazet, maître maçon, s'est rendu adjudicataire de la démolition de trois clochers à la Cathédrale.

Puis c'est le *Cahier des charges des démolitions de la Cathédrale et du Port, daté du 15 pluviôse an III.* Il nous dit : « ..... 2. Les clochers seront démolis, à sçavoir » pour ceux de la Cathédralle, jusqu'au niveau du sol de » la galerie qui est autour du toit de lad^e^ église, et pour » ceux du Port jusqu'au niveau du toit de cette église .. » ..... » 6° Au même cas d'adjudication en gros des clochers de « l'église Cathédralle, les adjudicataires seront encore » tenus de descendre et de détruire touttes les statues ou » signes superstitieux qui sont sur les murs ou pilliers » extérieurs de lad^e^ église, à quelqu' hauteur qu'ils » soient placés, et ce avec le moins de dommages possible » aux dits murs ou pilliers, lesquels en cas d'une consé- » quence notable seront réparés au dépens des adjudica- » taires..... »

Malgré ces recommandations bien explicites, le travail fut fait sans aucune précaution et détériora fortement le monument. Si bien que des plaintes arrivèrent au district, à la suite desquelles une visite de constat fut décidée. Furent chargés de cette opération Nicolas Bonneroy, administrateur du district de Clermont, Jean-Baptiste Barre, agent national, Pierre-Simon Chausson, membre du Conseil communal, qui le 8 floréal an III, dressèrent un procès-verbal de leur visite. C'est une copie, certifiée

Digitized by Google

conforme, de ce procès-verbal que nous avons aux Archives départementales sous le titre de *Situation des églises de Saint-Alyre et de la Cathédrale, 8 floréal an III* (1). Il y est dit : « ..... Avons aussi recon-
» nue qu'il a été détruit (à la Cathédrale) différentes tours
» jusqu'au cordon qui règne au pourtour de ce vaisseau,
» faisant dessous de la plus basse pente de sa couverture,
» lequel cordon en pierre de taille taillée très proprement
» et bien finie a été considérablement dégradé et fracturé
» par la chute des matériaux jetté sans précaution *lors*
» *de la démolition des dittes tours*, ainsy qu'un second
» cordon inférieur au précédent où il a été aussi fait une
» dégradation irréparable par la même chute des dits
» matériaux et, en outre, la destruction totale des deux
» balustrades en pierre de taille qui étaient scellées avec
» crampons en fert et joints plombés, et servaient d'orne-
» ment et de point d'appuy *à deux* terrasses intermé-
» diaires *aux deux tours* placées à droite et à gauche de
» l'*entrée aspect du midy* de lad^e Cathédrale.

» Le citoyen Géraud, gardien de lad^e Cathédrale, nous
» a déclaré que les adjudicataires des démolitions avaient
» fait enlever le pavé de la terrasse du sommet ainsy que
» celuy qui était en bas et devant led^e portique d'entrée
» où ils laissaient tombé les matériaux démolis.

» Ce même citoyen nous a de plus déclaré qu'une autre
» partie de la balustrade de six pilastres qui se trouve
» détruite l'avait été par la chute d'une figure massive en
» pierre que les ouvriers des dits adjudicataires avaient
» fait tombé .....

» Avons de plus reconnu que quatre parties de la cou-
» verture, *aspect de bize*, d'un des clochers ou tour *dé-*
» *truite* du côté de la cy-devant maîtrise, sont en très mau-
» vais état par cause de la chute provenant de ladite

(1) Archives départementales, Série Q, cote 715. *Situation des églises de Saint-Alyre et de la Cathédrale, 8 floréal an III.* En donnant ces extraits j'en respecte l'orthographe.

Digitized by Google

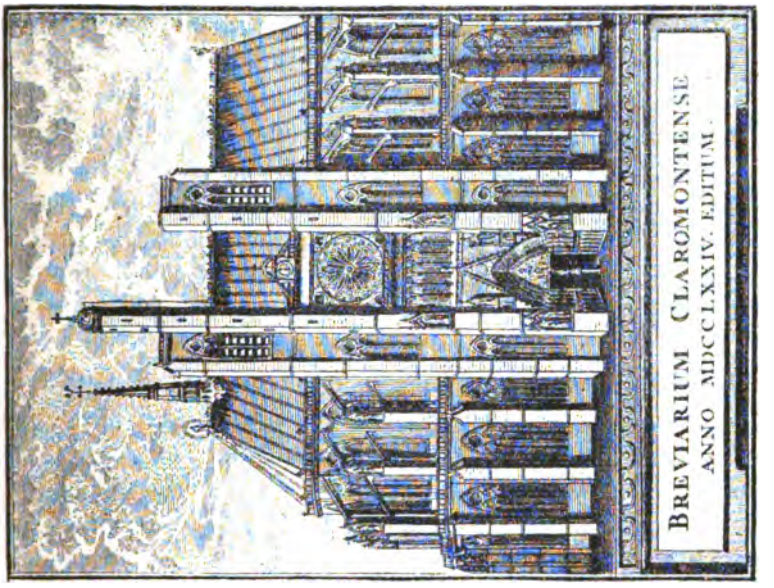

Bréviaire de Mgr Le Maistre de la Garlaye

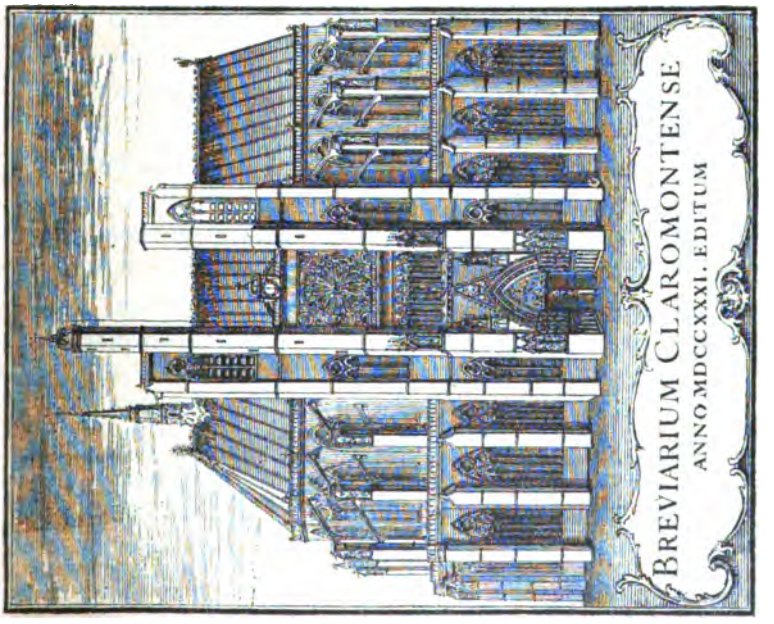

Bréviaire de Mgr Massillon

Digitized by Google

» démolition (1), et sur lesquels il reste encore trois gros » cartiers de pierre de taille des dittes démolitions. »

Ces gros *cartiers* de pierre dont il est question ici, nous les avons encore inemployés sur la terrasse, entre les deux tours de la façade nord. Ce sont des assises de pieds-droits de fenêtre. Ils portent sur leur lit de couche trace du mortier qui a servi à les jointoyer. Par suite, il n'est pas douteux qu'ils aient été mis en place, puis déposés. Ainsi les conclusions résultant de l'inspection du monument lui-même sont identiques à celles données par les pièces d'archives.

Il est donc absolument certain que les deux tours de la façade du midy, comme celle flanquant à l'ouest le portail septentrional, ont été démolies en partie en 1794, que, par conséquent, à cette époque, elles étaient plus hautes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Mais à quelle hauteur s'élevaient-elles ?

Cette hauteur, je crois, nous est donnée par la gravure du Bréviaire de Mgr de la Garlaye. Le dessinateur n'aurait pas inventé ainsi de toute pièce cette tour avec son couronnement. De plus, quoi qu'il en paraisse, sa sincérité sur ce point est corroborée par la gravure du Bréviaire de Massillon. En effet, si, dans cette dernière, on avait, comme certains le prétendent, voulu donner simplement un projet, ce projet on l'aurait donné complet. C'est-à-dire, on aurait donné à cette tour occidentale de la façade nord le couronnement que l'on regardait comme logique, on l'aurait coiffée de la flèche indispensable qui doit terminer tout clocher qui se respecte. Nous remarquerons

(1) Il ne peut s'agir ici de la couverture de la tour : en démolissant cette dernière on ne pouvait faire tomber des matériaux sur sa toiture qui n'existait plus dès que la démolition était commencée. Cette phrase assez mal construite doit se lire, je crois : « Avons de plus reconnu que quatre parties de la couverture (de l'église), aspect de bize (près) d'un des clochers ou tours détruites du côté de la cy-devant maîtrise, etc. » Le bâtiment de la maîtrise était vers le cloître des chanoines qui se développait sur l'emplacement du Tribunal de Commerce et la place de la Bourse actuelle.

Digitized by Google

encore que, dans cette gravure, la partie haute de cette tour est traitée typographiquement absolument de la même manière que le sont les contreforts du chevet et de la tour orientale. Or, ceux-ci, bien que n'étant pas ombrés sur la gravure, étaient alors, non plus à l'état de projet, mais montés depuis longtemps. Ce n'est donc pas un projet qu'a voulu nous indiquer le dessinateur du Bréviaire de Massillon, mais une chose faite. Il l'a laissée en lumière, comme toutes les parties saillantes de la tour orientale et du chevet, parce que cet étage se dégageait de l'édifice lui-même en le dominant et qu'il n'était plus dans l'ombre d'une tourelle, comme l'était son voisin dans celle de la Bayette.

Quant aux tours méridionales, le plan de Clermont de 1740 en dessine une seule, en lui donnant la même hauteur que donnent les Bréviaires à celles du nord, un étage au-dessus de la retombée du grand comble, et aussi le même couronnement, une balustrade semblable à celle que nous voyons à la tour accompagnant la Bayette. Ce plan ne donne qu'une silhouette d'ensemble, il n'entre pas dans les détails; voilà pourquoi il ne nous indique, au midi comme au nord, qu'une seule tour, mais il est à remarquer qu'il nous les figure semblables à celle que nous voyons encore au nord.

Avant la Révolution, exactement 1794, les quatre tours du transept de notre cathédrale étaient donc montées à la même hauteur que celle qui nous reste aujourd'hui et, pareillement à cette dernière, avaient une plate-forme avec une balustrade pour couronnement. Mais celui-ci, pour les gens du XVIIIe siècle, n'était que provisoire. C'est ce qui a fait dire au *Calendrier d'Auvergne*, à Dulaure et à Delarbre, qu'elles n'étaient pas terminées, pas achevées. Pour eux, elles attendaient toujours leur flèche, prévue, croyaient-ils.

Ces flèches avaient-elles été vraiment prévues dans les plans primitifs ? Vu la puissance des contreforts étayant les tours, je le regarde comme incontestable. Ceux-ci ont

Digitized by Google

été calculés pour résister à un effort beaucoup plus grand que celui exercé sur eux par la poussée des trois voûtes de très médiocre portée, superposées dans ces tours. Cet effort auquel, dès le principe, il fallait songer à assurer une résistance suffisante, ne peut avoir été que celui que devaient exercer des flèches. Mais celles-ci n'ont jamais été montées et n'y avait-on pas renoncé, comme il semble qu'on l'ait fait pour les tours de Notre-Dame de Paris (1)?

Ce qui porterait à le croire, c'est la balustrade qui couronne la tour, accompagnant la Bayette. Elle est de la fin du xve siècle, époque où on travaillait encore aux tours. Quatre flèches au transept risqueraient bien d'écraser la Cathédrale déjà trop courte.

Charpente de la Cathédrale.

Puisque je suis à la Cathédrale, qu'il me soit permis, avant de la quitter, de relever, à propos de sa charpente, deux erreurs qui se propagent et tendent à passer à l'état d'axiome.

On dit et on répète que la charpente actuelle de la Cathédrale est celle élevée sous Jacques d'Amboise par Jehan du Rifz, et qu'elle est en châtaignier tiré d'un bois « qui croissait sur les pentes de Chanturgue ».

Et tout d'abord, la charpente de Jehan du Rifz n'existe plus depuis les travaux de Viollet le Duc. Le grand architecte, au cours de ceux-ci, s'apercevant que la vieille charpente n'était plus qu'une ruine dévorée des vers, jugea, à juste titre, prudent de la remplacer. Et je dirai même, sans crainte d'être contredit, que la charpente qu'il nous donna alors est une des choses des plus osées et des

(1) Marcel Aubert : *Cathédrale de Notre-Dame de Paris*, p. 97. — De Guillermy et Viollet le Duc : Description de Notre-Dame, cathédrale de Paris, p. 28.

Digitized by Google

plus belles qu'il fit chez nous. Les vieux bois vermoulus, il les remplaça tous par du sapin, et dans cette réfection générale, par un coup de génie hardi, aux fermes il substitua des arcs tiers-point en briques auxquels, pour en diminuer la poussée, il donna une légère forme de fer à cheval. La poussée, en effet, était à craindre tout au sommet de ces murs, où rien ne venait lui résister. Mais il étudia si bien sa courbe qu'il annihila cette poussée à tel point que les tirants de fer que, par excès de précaution, il plaça à la naissance de ces arcs, restent sans fonction, ne supportant aucun effort. C'était une solution heureuse et élégante. Heureuse, car elle diminue les chances d'incendie et supprime tout risque occasionné par la rupture d'un entrait, chose encore fréquente; et élégante, puisqu'elle fait des combles de la Cathédrale une véritable œuvre d'art.

De la charpente de Jehan du Rifz il n'en est donc plus question; nous n'en n'avons plus le moindre fragment.

On nous dit qu'elle était en châtaignier et que, pour l'établir, Jacques d'Amboise fit raser tout un bois poussant sur Chanturgue. Mais Chanturgue étant en terrain calcaire, jamais le châtaignier n'a pu y pousser, cet arbre craint absolument le calcaire et ne vient que dans les terrains sablonneux, granitiques ou argileux. Si donc cette charpente était en châtaignier, elle ne pouvait être tirée de Chanturgue, ou si elle était en bois provenant de Chanturgue, elle ne pouvait être en châtaignier. Et, pour moi, elle n'était ni de l'un, ni de l'autre. En effet, d'une part, aucun titre ne nous permet de croire que Chanturgue ait été boisé à une époque quelconque, le contraire serait plutôt vrai. Par les bans de vendange de Montferrand, aussi haut que nous puissions remonter, nous savons que Chanturgue, depuis le XIIIe siècle, était en vigne, sauf pour une minime parcelle, au nord-ouest, où était un petit boqueteau. D'autre part, aucun châtaignier, d'où qu'il provienne, n'aurait pu fournir les belles pièces de bois d'un pied d'équarrissage sur cinq et sept brasses de longueur

Digitized by Google

que demandait la charpente de Jehan du Rifz, dont nous avons les plans (1).

Le châtaignier, un peu gros, a toujours de la roulure, ce qui fait que son bois débité se détache en feuillets et devient impropre à tout travail demandant une certaine épaisseur sur une grande longueur droite.

Les prétendues charpentes en châtaignier, je l'ai dit dans mon cours d'Art roman auvergnat à la Faculté des Lettres, doivent être classées au nombre de légendes reconnues fausses par la science. Légende aussi que seules les charpentes en châtaignier sont exemptes d'araignées. Toutes les charpentes de haute futaie, surtout celles qui ne sont pas voligées, de quelque bois qu'elles soient, chêne, sapin ou peuplier, pour ne parler que des plus employés, sont respectées par les araignées. Sous elles, il fait trop de vent. La petite bête délicate craint les courants d'air.

La charpente commandée par Jacques d'Amboise à Jehan du Rifz et qui, depuis lors jusqu'à Viollet le Duc, a couvert notre Cathédrale, ne venait donc pas de Chanturgue, pas plus qu'elle n'était en châtaignier, mais tout prosaïquement devait être très probablement en bon cœur de chêne, dont la provenance nous reste encore inconnue.

H. du Ranquet.

P. S. — L'article qui précède était déjà imprimé, quand à la suite d'observations amies dont je suis reconnaissant, j'ai été amené à visiter à nouveau la charpente de la Cathédrale. J'ai alors reconnu que Viollet le Duc avait conservé à la croupe, mais seulement là, les semelles, les jambettes et les chevrons de Jehan du Rifz ; mais, ce faisant, il avait doublé ces derniers de pièces de sapin, ce qui de loin m'avait trompé. Je suis aise de cette constatation, car elle confirme, si elle en avait besoin, cette vérité que je viens de soutenir, que la charpente de Jacques d'Amboise n'était pas en châtaignier. Ces vieux bois conservés en place sont *tous*, en effet, de chêne et non de châtaignier.

H. du R.

(1) Archives départementales : Chapitre cathédral, armoire 18, sac D, c. 4.

Digitized by Google

Église Denis.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

NOTES D'ARCHÉOLOGIE AUVERGNATES

Le nom d'un sculpteur auvergnat du XIIe Siècle

Sur le chapiteau du pilier qui limite au nord le sanctuaire de Notre-Dame du Port, un ange, s'adressant à saint Joseph, déroule un long phylactère sur lequel on peut lire les lettres suivantes :

O R
T E
D I
M I
T E R
E F
A

R T
B T
V S
M E
F E
C T

La partie de l'inscription située au-dessus du trait a été interprétée facilement : *Te dimit(t)ere eam*. Elle est le commentaire de la scène, représentée maintes fois dans l'iconographie chrétienne, de l'ange rassurant Joseph. Dans la dernière partie, on a vu avec raison le nom du sculpteur même qui exécuta le chapiteau, mais les lectures qu'on a proposées jusqu'ici ne semblent pas très satisfaisantes. Dans son « Histoire de l'art depuis les temps chrétiens » (Paris, 1905, t. I, p. 601), M. André Michel lit : *Ritlius*

Digitized by Google

me fecit. Sans parler de l'étrangeté de ce nom, on peut faire remarquer que la lettre initiale de la deuxième ligne est bien un B et non un L. Aussi, dans ses intéressantes « Recherches sur les proportions dans la statuaire française du XIIe siècle. » (*Revue archéologique*, 1909, II, p. 218), M. Laran a-t-il proposé de lire : *R(i)t(i)b(i)tus.* Cette seconde lecture donne un résultat encore plus déconcertant. En réalité, la solution est plus simple et il s'agit d'une abréviation souvent employée dans les diplômes du XIe et du XIIe siècles. La lecture correcte me paraît être : *R(o)tb(er)tus.* On sait qu'une des lois principales qui dominent les méthodes d'abréviation consiste à supprimer une partie des voyelles pour ne retenir que les consonnes. Sur un diplôme d'Henri Ier, conservé aux Archives nationales (K, 19, 5), on trouve parmi les souscriptions le « S(ignum) Rotb(er)ti filii Guill(elmi) », et de nombreux exemples du même genre pourraient être rassemblés.

Il est donc nécessaire de rectifier l'état civil de ce maître Robert qui fut un des imagiers employés à la décoration de Notre-Dame du Port. On pourrait toutefois se demander s'il est exact de voir en lui l'auteur du chapiteau et si la formule « me fecit » n'aurait pas le sens de « m'a fait faire ». Dans cette hypothèse, Robert serait non un sculpteur, mais un des dignitaires du chapitre du Port, chargé de diriger les travaux. Fort heureusement, la réponse à cette question se trouve non loin de là et elle nous est fournie par la célèbre inscription du troisième chapiteau septentrional : *In onore Mariæ Stephanus me fieri iussit.* Il est inutile d'insister sur la nuance indiquée par chacune des deux formules : Etienne est un donateur, et il a commandé le chapiteau dont il fait hommage à la Vierge ; Robert, au contraire, est le maître sculpteur lui-même, et il est légitime d'inscrire son nom en bonne place dans les annales artistiques de l'Auvergne.

Digitized by Google

Essai de contribution à l'histoire de Jean Deschamps

Dans la belle étude qu'il a consacrée aux « *Architectes des cathédrales gothiques* » (Paris, Laurens, 1910, p. 100), M. Stein nous dit que le plan de la cathédrale de Narbonne, commencée en 1272, doit être attribué à Jean Deschamps, c'est-à-dire au maître d'œuvre qui, d'après le texte de l'épitaphe conservée par Dufraisse (*Origines des églises de France*, Paris, 1688, p. 504-505), exécuta les premiers travaux de la cathédrale de Clermont. On a remarqué depuis longtemps les rapports qui existent entre les plans de ces deux belles églises et l'on a expliqué cette similitude par une source commune, qui est le plan de la cathédrale d'Amiens, mais il serait intéressant de savoir si l'auteur du plan de Clermont a travaillé aussi à Narbonne. M. Stein, à qui j'avais demandé cet éclaircissement, a bien voulu m'indiquer la monographie de M. Louis Narbonne (*La Cathédrale Saint-Just de Narbonne*, Narbonne, 1901, in-8°), dans laquelle on trouve (page 463) un extrait d'un inventaire général de tous les actes concernant les biens du chapitre de Saint-Just, composé, en 1680, par Jean-Claude Ducarouge, de la ville d'Auxerre. On y lit la note suivante : « Le 4 des kalendes de décembre 1286, » Raymond de Céret, procureur de la fabrique, du con- » sentement de MM. les Prévots, crée et institue *ad* » *nutum* M. Jean Deschamps pour le premier maistre » dans le travail de l'église et lui promet tous les jours » qu'il sera présent, feste ou non, trois solz pour ses » gages, plus cent solz pour l'entretien de la maison où il » demeurera à Narbonne et dix livres annuellement pour » ses habits. » M. Stein ajoute à son aimable communication que le Jean Deschamps de Narbonne est pour lui le même que celui de Clermont. La seule difficulté serait la date de 1286 qui donnerait au maître d'œuvre une lon-

Digitized by Google

gévité invraisemblable. M. Narbonne, s'appuyant sur le grand nombre d'erreurs qui fourmillent dans l'inventaire de Ducarouge, croit à une bévue de copiste et propose de lire 1266, ce qui serait d'autant plus vraisemblable que les travaux de la cathédrale de Narbonne commencèrent en 1272. Il semble donc à peu près certain qu'après avoir commencé l'édification de la cathédrale de Clermont, Jean Deschamps a concouru aussi à élever celle de Narbonne. Il est du moins resté fidèle à l'Auvergne qui était peut-être son pays, puisqu'il est revenu y mourir et que, suivant le texte donné par Dufraisse, il fut enseveli « avec son » épouse Marie et leurs enfants dans le tombeau creusé » devant le portail de Notre-Dame de Grâce ».

LOUIS BRÉHIER.

Digitized by Google

LA 2e EXPOSITION VAURY-BUSSET

(Janvier 1911)

Le peintre Busset et le sculpteur Vaury, encouragés par le succès de leur première exposition, ont renouvelé, tout récemment, cette intéressante tentative ; ils ont convié le public à venir examiner leurs dernières productions, réunies dans les vastes ateliers d'*Arvernia*, la jeune académie d'art régional. L'affluence du public, l'attention sympathique dont il a honoré les efforts des deux artistes, montrent à ceux-ci combien ils ont eu raison de vouloir faire œuvre de sincérité, d'originalité intellectuelles; en fuyant les coteries, en évitant les sentiers battus, en cherchant leur voie dans une communion étroite avec le pays natal, ils ont réalisé des manifestations artistiques auxquelles Clermont n'était pas habitué : c'est justice, et nous sommes heureux de saluer ici cette victoire de l'idée régionaliste.

Vaury avait peu d'œuvres nouvelles à présenter : les travaux d'un statuaire sont d'une plus lente genèse que ceux d'un peintre! Mais parmi ses envois, il y avait deux bustes très remarquables : celui du jeune J. de P...., exquise vision de douceur et de gravité enfantine, et le portrait de l'ingénieur L. T...., œuvre de haute allure, saisissante d'acuité psychologique. Il faut signaler aussi : des maquettes de travaux décoratifs (appliques en ferronnerie) ; divers projets ou ébauches (un groupe harmonieux et mouvementé qui deviendra une fontaine pour M. G..., et plusieurs esquisses pour le monument Emmanuel Cha-

Digitized by Google

brier, que l'artiste exécute actuellement) ; enfin, quelques-unes de ces statuettes où triomphe la manière vive, aisée, du sculpteur — entre autres, une élégante figure de *Femme assise*, d'après Mme L...., et une *Veuve joyeuse*, amusante et gracieuse silhouette d'actualité... Une mention spéciale est due aux *cires* exécutées par Vaury : son buste d'enfant, et son médaillon intitulé l'*Ange gardien*, — bibelots d'une matière séduisante, d'un art précieux et délicat.

L'exposition de Busset se recommandait non seulement par la qualité des envois, mais aussi par leur quantité. Busset fixe sur la toile les aspects de la montagne d'Auvergne — tous ses aspects, à toute heure et en tous lieux. La collection de ses études constitue un recueil incomparable : ce sont les archives du pittoresque propre à notre pays... Cette année, Busset nous a montré ses souvenirs d'excursion dans la région des Monts Dore — visions du cirque de Chaudefour, de la vallée de Monod, ou du lac Chambon — ciels de brume ou de clarté, de lumière cendrée ou d'accablant azur, ciels d'orage, ciels de douceur matinale ou de soir tragique, — cimes ennuagées ou durement inscrites sur l'horizon — eaux de plomb ou de turquoise, herbages d'or ou d'émeraude... Et voici, encore, des sous-bois, des cascades ; et encore, des scènes rustiques et des panoramas. C'est la *Limagne sous la neige*, vue des environs de Clermont, par un soir de lune ; c'est la *Flambée du porc ;* ce sont les *Rochers du « Saut-de-la-Pucelle »*, etc., etc. Le chef-d'œuvre, à mon avis, c'est un *Lac Chambon sous la brume*, remarquable par la transparence des gris, la justesse des valeurs, l'expression heureuse de cette atmosphère de montagne, un jour pluvieux d'été... Tous les visiteurs ont fait la remarque que la technique du peintre est en grand progrès : sans abandonner son parti pris de peindre simple et large, sans concession aux joliesses du « métier », Busset, néanmoins, améliore ses procédés un peu frustes, sa touche, parfois

Digitized by Google

gauche et rude. Ses toiles gagnent en fraîcheur et en solidité. Plusieurs compositions décoratives (notamment les panneaux pour la *Salle de musique de M. G....*) font voir ce qu'il est capable de produire dans des genres très différents, et dénotent une imagination hardie servie par une belle probité artistique.

Une des plus agréables surprises que nous réservait cette exposition, fut la révélation d'un jeune aquarelliste, au talent plein de promesses. — François Angeli, originaire d'Ambert, s'est inspiré de son admirable pays ; la plupart de ses œuvres reproduisent des sites du Livradois. Il ne faut pas chercher, dans ces tableaux, les effets conventionnels et les grâces un peu niaises où se plaisent, d'ordinaire, les fervents de l'aquarelle. La facture, avec une intervention regrettable de la gouache, est lourde, naïve, presque maladroite. Mais il y a, dans ces images, quelque chose qui laisse bien loin toutes les habiletés : une vision de peintre, unie à des conceptions de poète. La « mise en page » du paysage, le sacrifice des détails, l'analyse aiguë des effets de lumière, de ciel et d'horizon, sont d'un artiste inné. C'est la spontanéité d'un primitif, avec la composition audacieuse d'un romantique, et les subtilités de couleur d'un moderne !

J. DESAYMARD.

Digitized by Google

LE MENHIR DE CHAMPEIX

(Puy-de-Dôme)

Le menhir de Champeix (voir les planches I et II accompagnant cette notice), plus connu sous le nom de *Pierre Fichade* (pierre plantée), se dresse dans un champ situé à 200 mètres environ de la route de Champeix à Ludesse, à gauche de cette route en se dirigeant de la première de ces deux localités pour aller vers la seconde, à deux kilomètres de Champeix, à un kilomètre de Ludesse et à une altitude de 537 mètres.

Constitué par une masse de grès ou arkose, à sommet arrondi et un peu élargi à la base, il a une hauteur au-dessus du sol de 3^m 70.

Il présente deux grandes *faces ouest* et *est* et deux petites *nord* et *sud*, délimitées par des *arêtes nord-ouest, nord-est, sud-ouest* et *sud-est*.

La *face ouest*, très légèrement oblique de haut en bas (longueur 3^m 20), mesure en largeur, au ras du sol, 1^m 30; à sa partie médiane, 1^m 20, et 1^m 12 à 0^m 20 du sommet.

On remarque, sur cette face, deux grandes fissures obliques et parallèles :

1° Une fissure supérieure partant du milieu de l'arête nord-ouest où elle commence à une cassure transversale divisant cette arête et la face nord en deux parties à peu près égales, pour traverser ensuite obliquement, de bas en haut et du nord au sud, la face ouest sur les deux tiers environ de sa largeur ; 2° une fissure inférieure com-

Digitized by Google

Fig. 1 MENHIR DE CHAMPEIX
Vue Nord

Fig. 2 MENHIR DE CHAMPEIX
Vue Sud

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Fig. 1 MENHIR DE CHAMPEIX
Vue Est

Fig. 2 MENHIR DE CHAMPEIX
Vue Ouest

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

mençant aussi à l'arête nord-ouest, à peu de distance du sol, pour couper l'arête sud-ouest et la face sud dans toute sa largeur, à une hauteur de 1m 20.

Nous retrouvons ces deux fissures sur la face est où elles deviennent de larges fentes ou cassures et affectent les mêmes dispositions que sur la face ouest.

Cette *face est*, presque verticale sur sa plus grande étendue, a une longueur de 3m 35. Elle mesure en largeur, au ras du sol, 1m 55; en son milieu, 1m 18 et, à 0m 20 du sommet 1m 10.

La *face nord*, faiblement oblique (longueur 3m 10), présente une large échancrure transversale à bord supérieur arrondi, résultat de la brisure qui a donné naissance à une des fissures (fissure supérieure) que nous remarquons sur les deux grandes faces ouest et est.

Cette face nord nous donne en largeur, au ras du sol, 0m 76 ; en son milieu, 0m 49 et, à 0m 20 du sommet, 0m 30.

La *face sud*, verticale (longueur 3m 40), est divisée en deux parties inégales : une inférieure, comprenant environ le tiers de cette face, et une supérieure, environ les deux tiers, par une fissure transversale, prolongement de la fissure inférieure que nous avons observée sur les faces ouest et est.

La largeur de la face sud est : au ras du sol, 0m 95; à sa partie médiane, 0m 56 et, à 0m 20 du sommet, 0m 40.

Les *arètes sud-ouest* et *sud-est* sont verticales, les *arètes nord-ouest* et *nord-est* légèrement obliques.

La Pierre Fichade est encore quelquefois désignée sous le nom de *Pierre des Fées*. Ce sont elles, dit la légende, qui l'ont érigée dans cette région qui leur était consacrée et où plusieurs autres dénominations semblables rappellent leur souvenir : Rocher des fées, temple des fées, etc.

Le menhir de Champeix, comme celui de Davayat, a été classé comme monument historique.

Dr G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

J.-B. Bouillet : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, 1846.

Dictionnaire archéologique de la Gaule. Tome I. Paris, 1867.

J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1874.

Inventaire des monuments mégalithiques de France. Paris, 1880.

A. Tardieu : *L'Auvergne (Puy-de-Dôme). Guide complet illustré* (1885).

J.-B.-M. Biélawski : *Le Plateau Central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens.* Paris, 1890.

A. Roujou : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines.* (Compte rendu du Congrès archéologique de France, LXIIe session. Clermont-Ferrand, 1895), Paris et Caen, 1897.

M. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière : *Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue.* Paris, 1901.

Dr G. Charvilhat : *Considérations générales sur l'archéologie préhistorique du département du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1908.)

L. Coutil : *Inventaire sommaire des monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme.* (L'Homme préhistorique, 1909.)

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Département du Puy-de-Dôme. Carte préhistorique.* Clermont-Ferrand, 1910.

Dr G. Charvilhat : *Archéologique préhistorique du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1910.)

Digitized by Google

DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉDUCTION

Des Cartes, Plans, etc... (suite)

UN PANTOGRAPHE DE PRÉCISION

Le pantographe de poche que nous avons fait connaître (*Revue d'Auvergne*, 1910, p. 251) ne permet pas de dessiner à toutes les sortes d'échelles pouvant être proposées.

D'autre part, les reproductions photographiques (agrandissements et réductions), si remarquables par la rapidité avec laquelle on les obtient, comme aussi par le nombre et la finesse des détails reproduits, ont, en général, le grave inconvénient d'altérer les proportions des figures.

Il nous a semblé, d'après cela, qu'il y avait utilité à trouver un appareil qui, fût-il moins portatif que le premier, permît de dessiner avec exactitude à n'importe quelle échelle donnée.

Pantographe de précision.

Nous avons formé ce nouvel instrument d'*un seul des losanges composant le Pantographe de poche.*

Quatre réglettes de 40 centimètres sont fixées deux à deux à leurs extrémités et forment un quadrilatère articulé, A B C D (fig. 6), pouvant s'allonger puis se raccourcir suivant l'une de ses diagonales pendant qu'il se raccourcit puis s'allonge suivant l'autre.

Une cinquième réglette E F, de même longueur que les précédentes, est fixée par deux petits boulons sur les

Digitized by Google

côtés A D et B C, de façon à pouvoir tourner autour de ses points d'attache E, F tout en demeurant parallèle aux côtés A B et C D.

Les axes des articulations A et C sont évidés en leurs milieux, et à même de recevoir : le premier un pivot, le second un crayon. Enfin, un calquoir O est fixé sur E F, à une distance de E, égale à A E.

Dans les positions plus ou moins allongées que peut prendre le losange, par suite des tractions et des poussées exercées en C (A restant fixe et E F parallèle à D C), les angles A D C et A E O sont en tout temps égaux. Il en est de même des angles C A D, O A E : les triangles C A D et O A E étant isocèles.

Donc, en tout temps, le calquoir O est dans la diagonale A C et continuellement on a $\frac{AC}{AO} = \frac{AD}{AE}$.

Si donc l'on fixe l'instrument au panneau à dessin au moyen d'un pivot passé dans l'ouverture A, centre d'homothétie, et que, par le moyen de tractions et de poussées exercées avec la main, dans le voisinage de C, on fasse suivre au calquoir O les différents côtés d'un polygone *a b c d e....* (fig. 7), le crayon C tracera un nouveau polygone *a'b'c'd'e'....* homothétique et par conséquent semblable au premier.

Ses côtés seront à ceux du premier dans le rapport de $\frac{AC}{AO}$, c'est-à-dire de $\frac{AD}{AE}$.

Pour obtenir des copies à d'autres échelles, par exemple à une échelle quadruple de celle du modèle, il y aura lieu de placer la réglette E F au premier quart des réglettes A D et BC, et le calquoir O au premier quart de E F.

Dans le but de faciliter ces déplacements de la réglette E F et du calquoir O, des fentes longitudinales, dans lesquelles peuvent glisser les petits boulons d'attache, ont été pratiquées sur les réglettes A D, B C, E F (fig. 6).

De plus, ces réglettes, dont la longueur d'une articula-

Digitized by Google

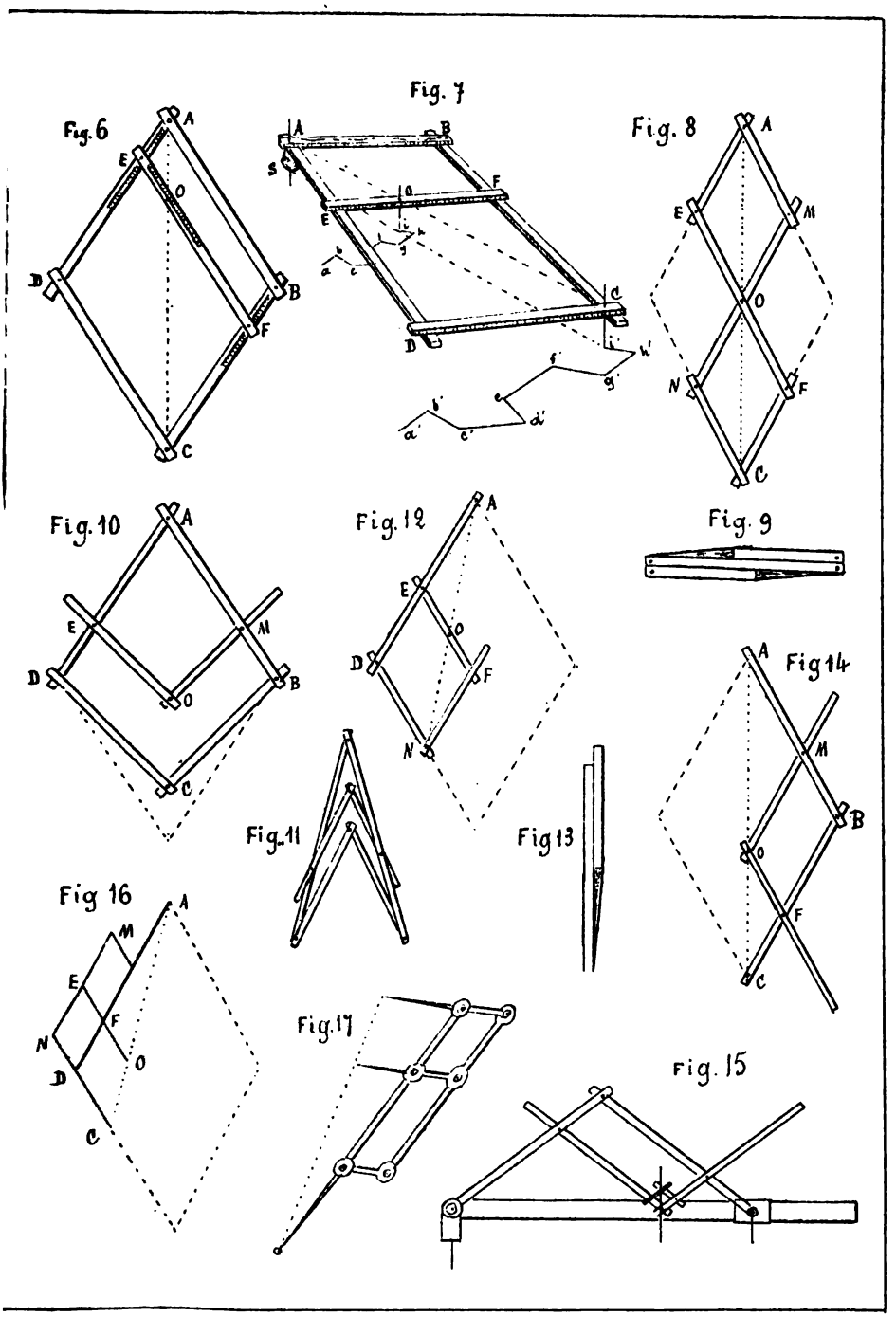

PANTOGRAPHE DE PRÉCISION

Digitized by Google

tion à l'autre est de 360 millimètres, sont divisées en décimètres, centimètres et millimètres, à partir des extrémités A, B, E.

Il est dès lors facile, 360 ayant un très grand nombre de diviseurs, de trouver de tête la place de EF sur AD et BC, ainsi que celle du calquoir O sur EF, pour faire des copies aux échelles 2, 3, 4.... fois plus grandes que le modèle.

Pour les échelles plus compliquées : $2\frac{1}{4}$ ou $\frac{9}{4}$; $2\frac{1}{2}$ ou $\frac{5}{2}$; $2\frac{3}{4}$ ou $\frac{11}{4}$..... on divisera 360 par $\frac{9}{4}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{11}{4}$.... ; les quotients trouvés indiqueront les places successives de la réglette EF et aussi du calquoir O.

On dessinera aux échelles de réduction : $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{4}{9}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{4}{11}$...., inverses des précédentes, en mettant le crayon à la place du calquoir et vice versa.

Emploi de l'appareil.

Les différents mouvements de l'appareil, fixé, comme nous venons de le dire, au panneau, à proximité du modèle et du papier à dessin, s'exécutent sans exercer de frottement, grâce au petit support isolant S (fig. 7).

Toutes les parties, tous les petits détails du modèle peuvent être fidèlement reproduits. L'exactitude est d'autant plus grande que l'instrument, bien conditionné, bien mis au point, a les extrémités de son calquoir et de son crayon plus aiguës et toujours bien dans la même droite avec le pivot. Pour plus de précision, on suivra à la loupe la marche du calquoir sur les détails du modèle.

On peut se donner la preuve du degré d'exactitude avec lequel on opère ; il suffit pour cela de quadriller avec grand soin le modèle et le papier à dessin : les côtés des carrés tracés étant dans le même rapport que les échelles.

On a soin, dans ce cas, lors de la mise en place du papier et du modèle, de faire que deux verticales homologues

Digitized by Google

soient bien dans le prolongement l'une de l'autre, toutes deux dans la médiane verticale du panneau, au sommet de laquelle est implanté le pivot.

Il faut de plus que, le crayon étant promené dans une horizontale du papier, le calquoir parcoure rigoureusement l'horizontale homologue de l'original.

Le quadrillage est en quelque sorte de rigueur si le papier à dessin et le modèle ont de grandes dimensions ; auquel cas, on fixe le premier sur une table et le second sur une autre de même hauteur, adjaçante à la première : les parties libres et encombrantes, tant du papier que de l'original, étant laissées pendantes entre les deux tables.

L'intrument implanté dans une planchette, surchargée d'objets lourds, est alors placé sur l'une des tables, à l'endroit convenable, déterminé par la disposition des quadrillages.

Toute la partie du modèle, accessible au calquoir, ayant été rapportée, on enlèvera le tout : instrument, modèle et papier, pour le replacer et rapporter la région voisine. Ces remises en place se feront avec exactitude et rapidité, grâce aux quadrillages préalablement établis.

Autres assemblages mobiles pouvant servir pour la reproduction des modèles.

Si, par des additions, des déplacements ou des retranchements de réglettes, on cherche à modifier l'appareil ci-dessus décrit, dont les dimensions sont quelque peu grandes, on obtient des assemblages mobiles (figures 8, 10, 12, 14, 16.....) se prêtant à des degrés divers à la reproduction des modèles.

Le premier (fig. 8), ayant le pivot en O, le calquoir en A et le crayon en C, permettrait d'obtenir des figures symétriques des figures données. Par le pliage, il prendrait la forme réduite figure 9.

Digitized by Google

Le second (fig. 10), formé de deux triangles de même base et de hauteurs différentes, se prêterait, de même que le troisième (fig. 12), aux réductions comme aux agrandissements. Tous deux se réduiraient par le pliage aux formes qu'on leur voit, figures 11 et 13.

Le suivant (fig. 14) ne serait autre chose que le Pantographe ordinaire qu'on trouve chez les marchands d'articles de dessin. Il aurait besoin d'être soutenu par une ou plusieurs roulettes et exigerait, pour se mouvoir, une grande surface plane et libre en outre de celle du modèle et du papier à dessin.

On pourrait, il est vrai, remédier à ces divers inconvénients en relevant l'assemblage verticalement, après l'avoir fixé à une règle (fig. 15). Il serait maintenu dans cette position par l'axe ou pivot enfoncé dans le panneau.

Quant à l'assemblage fig. 16, construit en métal et en grand, à tiges plates, élargies aux points de croisements (fig. 17), il aurait ses diverses parties toujours exactement dans un même plan et présenterait une utilité particulière que nous nous proposons de faire connaître.

A. Bréchard.

Digitized by Google

MÉLANGES

Le 2 mars 1911, un sarcophage a été trouvé dans les fouilles du chemin d'intérêt commun n° 90, au Sud et à 200 mètres environ du bourg d'Orcines, à l'endroit où le chemin en construction coupe un petit massif rocheux surmonté d'une croix dite de « La Taton ».

C'est au pied de ce monticule que le sarcophage a été trouvé, à 0 m. 40 au-dessous du sol ; il était en domite et mesurait 1 m. 80 de longueur sur 0 m. 50 de hauteur sans le couvercle, avec 0 m. 60 de largeur à la tête et 0 m. 45 aux pieds. Il ne renfermait, paraît-il, aucun vestige de corps humain, ni aucun objet. Il était orienté E.-O., avec la tête vers l'Ouest. Le pied en a été brisé par un coup de pioche.

BIBLIOGRAPHIE

Description géologique des régions, situées entre le Niger et le Tchad, et à l'Est et au Nord-Est du Tchad. — Paris, librairie Hermann, 1911, in-8°, 284 p., 66 fig., 2 cartes, 1 planche.

M. Garde expose, dans ce travail, les résultats de l'exploration qu'il a faite comme membre de la mission Niger-Tchad (mission Tilho), en 1907 et en 1908, dans nos possessions soudanaises situées à l'Est du Niger et dans le bassin du Tchad.

Avant cette mission, la géographie physique de ces pays nous était peu connue. Des explorateurs les avaient traversés ; mais ou bien ils n'étaient point des spécialistes, ou bien ils avaient voyagé rapidement et n'avaient pu rapporter que des renseignements fragmentaires. M. Garde a pu séjourner deux ans dans ces pays, y accomplir plus de 9.000 kilomètres d'itinéraires et recueillir de nombreux échantillons de roches et de fossiles qui ont été étudiés dans le laboratoire. Son travail repose donc sur une documentation de grande valeur et nous donne de précieux renseignements sur le relief, la géologie et l'hydrographie de ces régions.

Digitized by Google

Le relief est peu accentué. Sur une distance de 2.000 kilomètres, entre le Niger et le Borkou, les cotes extrêmes d'altitude constatées ont été de 450m et 150m. Les buttes ou collines qui accèdent le pays ne dominent jamais de plus d'une centaine de mètres les régions avoisinantes. Les formations géologiques sont aussi très monotones; elles restent les mêmes sur des centaines de kilomètres. Cependant, comme les pays visités par la mission sont situés à peu près tous sous la même latitude, et ont, par conséquent, presque le même climat et presque la même végétation, c'est la nature du sol qui provoque les principaux changements d'aspect. Elle permet de distinguer deux grandes régions : l'une à l'Ouest, presque entièrement formée de sédiments marins, parcourue par un puissant réseau de vallées sèches et relativement habitée ; l'autre, à l'Est, complètement dépourvue de sédiments marins, recouverte presque partout d'un manteau de sable d'origine dunaire et par conséquent continentale, ne renfermant aucune trace de vallée, moins humide que la précédente, moins peuplée par conséquent, et même tout à fait inhabitée à partir de 150 kilomètres environ à l'Est du Tchad.

La région occidentale s'étend du Niger à Gouré. Elle est formée par des sables argileux d'origine marine, demeurés à peu près horizontaux, pouvant atteindre une centaine de mètres d'épaisseur et ne laissant apparaître qu'exceptionnellement leur substratum cristallin, par exemple à Niamey, sur le Niger, ou dans les petits massifs de Zinder et de Gouré. M. Garde a pu déterminer l'âge de ces terrains que l'on croyait éocènes et démontrer qu'ils étaient du crétacé supérieur. La mer maestrichtienne qui a recouvert l'Egypte et la Tripolitaine se serait donc avancée jusque dans le Soudan. Ces sables sont eux-mêmes surmontés par des grès ferrugineux qui ont formé, autrefois, un manteau continu, mais que l'érosion a fait partiellement disparaître. Ils ne subsistent plus que sous la forme de corniches coiffant la partie supérieure de buttes ou de plateaux dont l'aspect rappelle beaucoup les plateaux basaltiques de l'Auvergne. Ces buttes ont parfois leurs pentes recouvertes d'éboulis gréseux qui leur donnent une couleur noirâtre et les font prendre, de loin, pour un volcan avec son manteau de scories.

Tout ce pays est parsemé de vallées sèches ou dallols. Aucun cours d'eau ne coule plus dans ces vallées; c'est à peine si quelques-unes d'entre elles contiennent des mares se vidant pendant la saison sèche. Cependant, elles sont larges, longues et ont été évidemment creusées par de puissantes rivières qui amenaient autrefois au Niger les eaux de l'Aïr et du Damergou. Pourquoi ces cours d'eau ont-ils cessé de couler ?

Digitized by Google

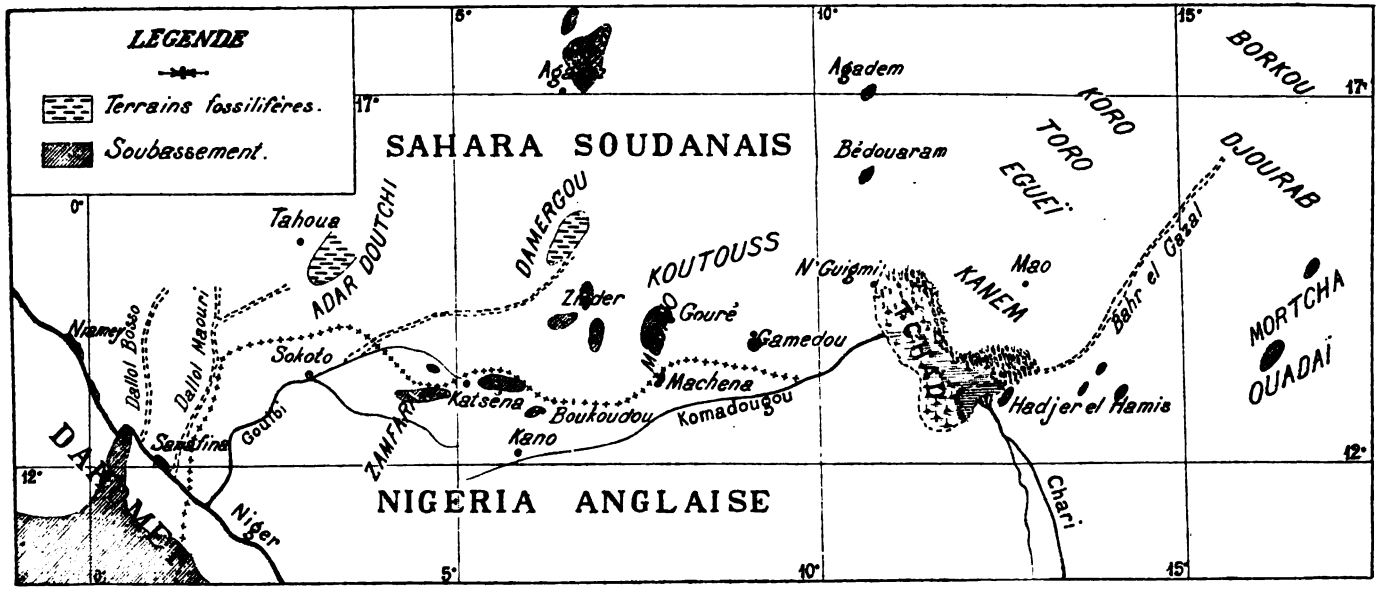

Carte schématique des régions situées entre le Niger et le Tchad et à l'est et au nord-est du Tchad.

Digitized by Google

M. Garde croit que ce changement est, en grande partie au moins, dû au morcellement par l'érosion du manteau de grès ferrugineux. En effet, tandis que les sables argileux sont très perméables, les grès ferrugineux sont relativement imperméables, et partout où ils existent en lambeaux appréciables, on voit réapparaître un ruissellement temporaire. Après chaque tornade, il se forme sur les plateaux gréseux de petits cours d'eau qui dévalent rapidement la falaise pour se perdre dans les sables de la vallée. L'existence d'un grand lambeau gréseux dans l'Adar-Doutchi a même rendu possible la formation de la Majia, la seule rivière temporaire importante des territoires français de cette région. Or, ce manteau de grès était autrefois continu ; il provoquait donc un ruissellement intense, capable d'entretenir de puissants cours d'eau. Mais l'érosion l'a peu à peu morcelé et fait apparaître presque partout les sables perméables. Ces sables absorbent maintenant les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol pour former une nappe souterraine alimentant les nombreux puits de cette région.

A l'Est de Gouré commence la région tchadienne. Elle semble constituée par deux cuvettes : l'une a son fond occupé par le Tchad, dont l'altitude serait de 243 mètres ; l'autre, séparée de la précédente par le Kanem où les dunes s'élèvent à 300 mètres, s'abaisserait à 138 mètres dans le Koro.

Tout ce pays est recouvert par un puissant manteau de sables dunaires. Ces sables forment, le plus souvent, des monticules ou dunes pouvant atteindre 80 mètres de hauteur dans le Kanem ; d'autres fois, ils constituent de grandes plaines monotones. Dans ces sables on rencontre très souvent des dépressions ou cuvettes, dont le fond est fréquemment occupé par des sédiments argilo-calcaires renfermant parfois des coquillages et des restes de poissons semblables à ceux qui vivent dans le Tchad. Tantôt ces cuvettes sont isolées, tantôt elles sont unies entre elles au point d'avoir été prises parfois pour des vallées. Cependant, d'après M. Gardé, il n'existerait pas de vallée dans ces régions. Actuellement, on n'y trouve, sauf la Komadougou et le Chari, aucune rivière, même temporaire. Les eaux pluviales sont absorbées par les sables ou bien viennent former dans les cuvettes des mares parfois permanentes. Il n'y a même pas trace, comme à l'Ouest de Gouré, d'un ancien réseau hydrographique. Les dépôts trouvés dans les dépressions, sont toujours, par leur allure et par leur nature, des dépôts lacustres. Le Bahr el Gazal lui-même, que M. Garde a vu en deux endroits, ne semble pas avoir été suivi par des eaux courantes. Il serait une dépression qui aurait mis en communication les eaux du Tchad et celles qui occupaient les régions basses de l'Egueï, du Koro, etc.

Digitized by Google

D'autre part, M. Garde a pu constater que ces sédiments argilo-calcaires d'origine lacustre sont toujours disposés en fond de bateau dans les cuvettes, et que, sous eux, on retrouve les sables dunaires. Ces dépôts sont donc postérieurs et non pas antérieurs à la formation des dunes, comme on l'avait parfois supposé. M. Garde en conclut que nous sommes ici en présence d'une région dunaire qui a été occupée par les eaux d'un lac. Une étude du Tchad l'a confirmé dans cette idée.

En 1908, le Nord du Tchad était asséché, et il était possible de le traverser à pied, de l'embouchure de la Komadougou au poste de Kouloa. M. Garde a ainsi pu constater que le fond du lac était formé de monticules sableux allant en s'élevant de l'Ouest à l'Est. Quand ces monticules sont assez élevés, ils forment des îles séparées par des barhs ou détroits et par des carrefours. Enfin, dans les dépressions ou sur les îlots que les eaux avaient recouverts, M. Garde a pu constater l'existence de dépôts argilo-calcaires, tout à fait semblables à ceux des cuvettes.

Le fond du lac a donc une allure analogue à celle des régions voisines et on peut croire que tout ce pays a été, à une époque récente, quaternaire tout au plus, recouverte en grande partie par les eaux. La contrée aurait ainsi offert, sur presque toute son étendue, l'aspect actuel du Tchad. D'ailleurs les dépôts trouvés au sommet de certaines îles du lac actuel, montrent que son niveau a été sensiblement plus élevé qu'aujourd'hui. Puis cet immense lac s'assécha partiellelement, et il ne subsista que le Tchad d'aujourd'hui alimenté par le Chari et la Komadougou. La région asséchée, malgré l'érosion pluviale ou éolienne qui a parfois démoli les dunes et partiellement comblé les cuvettes, a encore assez nettement conservé son aspect tchadien, avec ses cuvettes remplies de sédiments qui sont d'anciens bahrs ou d'anciens carrefours.

M. Garde étudie aussi le Tchad actuel en utilisant ses propres observations et les renseignements recueillis par son compagnon de mission, M. Audoin.

Ce lac est peu profond : 1m 50 en moyenne, 2 à 3 mètres au maximum. Il occupe une ancienne région dunaire et présente plusieurs aspects. A l'Est, les dunes sont élevées et forment des archipels : l'archipel des Boudoumas et celui des Kouris. Au Sud, à l'embouchure du Chari, se trouve la zone des eaux libres, dans laquelle presque aucune île n'apparaît. A l'Ouest, le lac est couvert de roseaux et d'ambatch et a l'aspect d'un marais. Au Nord, enfin, se trouve la zone asséchée.

D'ailleurs, à cause de son peu de profondeur, le lac varie beaucoup en étendue et en aspect.

Digitized by Google

En 1904, il était possible de circuler en baleinière sur la partie Nord du Tchad ; en 1908, les eaux s'étaient retirées à environ 80 kilomètres vers le Sud ; actuellement, elles semblent remonter de nouveau vers le Nord. Ces variations sont la conséquence des variations de débit des affluents du lac, et elles semblent n'avoir rien de périodique.

On pourrait aussi, avec les renseignements donnés par M. Garde, esquisser une étude sur la valeur économique du pays. Mais ce que nous venons de dire suffit, pensons-nous, à montrer le grand intérêt de son travail.

L'auteur ne dissimule pas que beaucoup de problèmes n'ont pu être abordés par lui. Il reste, par exemple, à déterminer l'âge et la localisation des mouvements du sol qui ont constitué le Soudan actuel ; à expliquer pourquoi, dans les régions tchadiennes, certaines cuvettes contiennent des mares natronées, pendant que des cuvettes voisines ont de l'eau douce, etc., etc.

Il n'en reste pas moins que le travail de M. Garde précise singulièrement nos notions sur ces pays et qu'il semble pouvoir servir de base solide aux études à venir.

H. GIRARD.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

I

LA SOCIÉTÉ CHAUCHAT

§ 1. — Les débuts. — Géraud (Ier) Chauchat.

Dès le règne de Philippe-Auguste, les Chauchat vivent en société. Dans un mémorial des redevances dues au monastère de Sauxillanges, dressé aux environs de 1200, ils figurent toujours sous le nom collectif : « Les Chauchats », pour les biens qu'ils possèdent en divers lieux du Lembronnais, près d'Issoire, et dans la partie septentrionale du Brivadois ; indice certain de l'indivision ou de l'association dans la langue du pays et du temps (1) ; et, par la suite, nous les trouverons souvent désignés sous la même forme impersonnelle. Ils ne sont pas les seuls, et les actes contemporains nous font connaître, à la même époque et dans la même région, d'autres sociétés rurales, celles des « *Stips* » et des « *Ergolos* », par exemple, dont le nom nous ramènerait à la France méridionale ou à

1) « Li Chaussa al Baille (nom du territoire) X et VIII den. » — « Li Chaussa al Faraires, IV den. » — Li Chaussa als Olmes, XII den. et mazalla (maille, monnaie valant la moitié du denier). — « Li Chaussa a Congeveir, a Pairo Comte, X den. » *(Cartulaire de Sauxillanges, charte 951.)* Ces territoires sont situés dans les cantons de Saint-Germain-Lembron et de Blesle ; ce dernier dépendait en majeure partie de l'ancien Brivadois. (Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne. I. Appendice. Fragments des Tables de Brioude*, p. 2. Acte de 940 environ ; et p. 14, 7, 13, 9, etc.)

Digitized by Google

l'Italie, si l'on ne consultait que l'apparence facilement trompeuse de l'étymologie et l'impression phonétique bien dissemblable de l'onomastique auvergnate (1). Ces sociétés rurales, qui furent nombreuses dans l'Auvergne du moyen âge, particulièrement dans les arrondissements de Thiers et d'Ambert, s'y rencontrent surtout dans les parties les moins fertiles du territoire qui, plus souvent déguerpies et retombées en friches, amenèrent plus fréquemment les seigneurs à y introduire des colons étrangers et ceux-ci à unir tous les bras de la famille pour les mettre ou les maintenir en culture.

Le premier acte par lequel Guillaume Chauchat nous est connu nous le montre prêteur sur gage, entre 1190 et 1225. Son débiteur, Guillaume de La Tour, lui avait engagé sa dîme de La Vallette, située dans la paroisse de Saint-Gervazy, près d'Issoire. Cette dîme se trouvant à la convenance de Pierre de Chauriat, pour la dotation du prieuré que ce pieux moine bénédictin fondait à Saint-Gervazy, il la lui céda contre le remboursement de sa créance, l'acquéreur demeurant chargé de désintéresser Guillaume de La Tour de l'excédant de la valeur du gage sur le montant de la dette (2). A la génération suivante, un autre Guillaume Chauchat était, en 1272, clerc du chapitre de Saint-Germain-Lembron (3).

(1) Le centre des Stips ou Estips était dans la paroisse d'Auzat-sur-Allier, canton de Jumeaux, arr. d'Issoire. Ils figurent sous Philippe-Auguste dans la charte 930 de Sauxillanges : « Petrus de Chauriac emit medietatem decimi de La Chalm de *illis qui vocantur Estips (al. Stips)*, scilicet Stephano et Nicholao fratre ejus, et Geraldo et filio ejus, Duranno clerico, et filio ejus Benedicto, et de Roberto. » Témoins Robert de Mailhat (comm. d'Auzat).

(2) « Omnibus sit notum quod Petrus de Chauriaco emit decimum de La Valleta a *Willelmo Calcato*. Testes sunt Petrus presbiter et Eustorgius de La Rochetta et filii ejus. Petrus de Cauriaco misit terram da Paslaz [et] xv solidos pro gadio Willelmo de Turre... » (*Cartul. de Sauxillanges, ch. 930.*) Cette analyse d'acte trop concise serait susceptible d'un autre sens renversant les rôles, et faisant de Guillaume de La Tour le créancier ; mais d'autres documents nous montrant celui-ci très endetté, le sens qu'on donne ici au texte paraît le plus rationnel.

(3) Lachenal. *Documents concernant le chapitre de Brioude*, p. 95. Le Puy, 1879.

Digitized by Google

Sous le règne de saint Louis, Géraud Chauchat est solidement établi à Clermont, avec pignon sur rue, dans le quartier du Port. Il a des biens dispersés dans la banlieue, près d'Herbet, de Montferrand, du *chami réal* qui conduisait à Riom. Il est tenancier du chapitre N.-D. du Port, dont nous avons vu le doyen, son premier dignitaire, si obéré quelques années avant (1). Le quartier qu'il habite est celui des changeurs et des gros marchands ; il confine au quartier des notaires et aux halles, d'un côté, de l'autre au vieux palais des comtes adossé au rempart N.-O. (glacis de la Poterne). Il relie la haute ville, la « Cité » primitive, où siègent le seigneur-évêque, le chapitre, où se trouvent également la Monnaie et le quartier des Auberges (2) et le Mazel (marché), avec le champ de foire ou *apport* (3), situé hors de l'enceinte dans un terrain appelé *champ herm* (vacant), dont la méprise populaire fit plus tard la place Champeix, aujourd'hui place Delille. Il comprenait, en un mot, le haut de la rue du Port actuelle, au nord de la cathédrale, jusqu'à la porte Barnier (4) [rue Barnier], où la ville close se terminait alors (5).

Nous manquons de renseignements sur les opérations de ce premier Géraud Chauchat ; mais son établissement dans ce quartier, la dissémination des petits biens composant ce

(1) Arch. du P.-de-D. Fonds Port. *Terrier Dogue*, daté de 1242, mais dont certains articles, surtout vers le milieu et la fin, descendent jusqu'aux environs de 1270 et même de 1285. — « *G. Chalchat... Geralt Chalchat* » (fol. 15 v° et 34).

(2) « *Partem occidentalem ipsius civitatis (Claromontensis), arbergarias scilicet* ». (Acte de 1033-1044, Baluze. *Maison d'Aur.* II, 48.)

(3) Telle est l'origine et le sens primitif du nom de ce quartier, nommé Port, *Portus* dans le *Mémorial de Jehan Bernat chanoni dal Port*, de 1244. (Mêmes archives). Voir aussi le *Terrier Dogue* et nombre de pièces plus anciennes et postérieures.

(4) *Porta de Barneir*. Barnier, du nom d'une famille importante du quartier, et non Barmet, comme le dit Delarbre.

(5) Pour la topographie de cette partie de Clermont au moyen âge, je me suis expliqué sur documents dans *Le Quartier et les rues des Notaires* à Clermont. (Revue d'Auvergne, 1890).

Digitized by Google

que nous savons de son avoir, rapprochés de ce fait que ses successeurs immédiats dans la ville sont des Chauchat, marchands vivant en société et « bourgeois de Clermont » comme lui, ne permettent guère de douter qu'il ne fût lui-même un « *meschi* » ; ainsi appelait-on le « marchand » joignant à son négoce ordinaire le commerce de l'argent et les affaires en foires. Il ne vivait plus en 1280 (1).

De son vivant les seigneurs auvergnats étaient favorables à ces sociétés de marchands, qui leur profitaient en développant la richesse sur leurs terres. On venait de voir les deux Guillaume de Baffie, seigneurs d'Ambert, très hostiles aux ligues civiles et politiques, les proscrire avec une minutieuse insistance dans la charte de franchises qu'ils accordèrent à cette ville au mois de juillet 1239, et ne faire d'exception que pour deux cas d'associations, le mariage et le commerce (2).

Géraud eut pour successeurs et probablement pour fils Jacques, Géraud et Guillaume. Jacques, plus particulièrement préposé aux affaires de la maison dans les foires de Champagne et d'ailleurs, était souvent absent. La direction de la banque locale fut le lot de son frère Géraud, qui, plus capable sans doute, en devint bientôt le chef.

Guillaume, clerc marié puis veuf d'une femme Esménarde, paie, en 1287, un cens de peu de valeur au chapitre cathédral (3), et, un ou deux ans après, assiste à une enquête dans l'hôtel de son frère Géraud, devenu le chef

(1) « *Hereteirs Geralt Chalchat.* » *Terrier* (*Dogue*, fol. 34.)

(2) « Nullus hominum dictæ villæ [de Amberta] debet jurare nec se ligare ratione commorationis vel societatis, vel alio modo, cum aliquo castellano, nec villa, nec burgo, nec civitate, nec castro, nec cum aliquo homine, nec etiam ad invicem, nisi ratione matrimonii *vel mercaturæ.* » — Cette charte inédite figurera parmi celles que j'ai offertes à la Société académique de Clermont et sera publiée dans ses Mémoires.

(3) Acte de vente dressé par le clerc « *Guillelmus Chalchat* », notaire, sous le sceau de Bonnet Revel, garde du scel royal en Auvergne, le jeudi après l'octave de la Saint-Nicolas d'été de 1299, par lequel Alasie

Digitized by Google

de la famille. Il est notaire en 1299 (1). Une compagnie du temps ne serait pas complète si elle n'avait un notaire parmi ses membres; il y fait l'office de secrétaire, de teneur de livres, de récepteur d'actes, de conseil. Guillaume est toujours en fonctions en 1302 (2). Est-ce lui le Chauchat défunt dont parle Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, dans son testament dressé en 1311 par son clerc, le notaire Guillaume Raoux, de Saint-Flour (3)? Le testateur raconte que ce Chauchat avait reçu de Guillaume Odon, chanoine de Clermont et archidiacre de Saint-Flour, mort également depuis peu, un dépôt de livres et d'argent (4); ou bien est-il le notaire Chauchat qui signe de son nom en 1315, avec la formule *Ita est* certifiant la conformité de la copie et de l'original, l'expédition notariée d'un extrait du testament de l'évêque de Clermont, Guy de Latour, par lequel il assurait une rente de 100 setiers de grain au chapelain de Neuvéglise « dans l'archiprêtré de Saint-Flour »? (5). Neuvéglise est une

Rossignol, veuve de Hugues Roche, du Cendre, vend un héritage au chapitre cathédral « nomine et ad opus *unius cicarie quam Jacobus Chalchat, quondam civis Claromontensis instituit in ecclesia memorata*, pretio septem et decem libris, et decem solidis turonensibus, quam dicta venditrix confessa fuit se habuisse et recepisse a dicto capitulo .. die jovis post octabas beati Nicholai estivalis... anno Domini m° cc° nonagesimo nono ». (Arch. du P.-de-D. Chap. cath. Arm. VI, sac C, cote 10).

(1) Arch. du P.-de-D. Chap. cath. Arm. XII, sac M, cote 24, et la note précédente.

(2) *Guillelmus Chalchat*, clericus notarius juratus curie Riomi, dresse un acte de vente par Armand de Monton, dit de Longue, à la Luminerie du chapitre cathédral. (Mêmes arch. Chap. cath. Arm. IX, sac G, cote 7. Orig.)

(3) Aubert de la Faige. *Le Testament de Gilles Aycelin de Montaigu*, p. 106. (*L'Auvergne historique*, Ve année.)

(4) Le testateur prescrit d'employer le montant du dépôt à indemniser les curés de l'archidiaconné de feu Guillaume Odon, qui avait indûment prélevé sur eux des droits de visite dits « de procuration ». Le dépositaire *Calcati* est prénommé, dans la copie non authentiquée et souvent incorrecte *Germanus* au lieu de *Guillelmus*. L'éditeur a traduit le nom *Calcati* par Foulon; erreur évidente.

(5) L'expédition notariée est signée : « Chalchat. *Ita est in registro et est facta collatio.* » Guy de la Tour, par ce testament, donne « sa bible

Digitized by Google

paroisse du canton sud de Saint-Flour, dont le chef-lieu est à 20 kilomètres de cette ville. Il est plus que probable que le second de ces Chauchat, est le nôtre ; des deux, lui seul est notaire.

A cette époque plusieurs familles de gros marchands de Basse-Auvergne essaimèrent dans la petite capitale des Montagnes alors plus commerçante et beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les Chauchat y paraissent alors. Une fille épouse un damoiseau de la famille de Ribes — petit fief et minces hobereaux (1) — et la dénomination sous laquelle on la désigne en 1312, la femme « dite *la Chaussade* de Ribes », est tout à fait conforme à celle passée en usage pour désigner cette tribu des Chauchat (2). Le nom terrien de Gerzat donné parfois à Bertrand Chauchat établi à Saint-Flour en 1324-1332 peut rappeler aussi la paroisse de Limagne où nous savons que ses homonymes de Clermont (3) étaient possessionnés. Enfin les sobriquets de Toscan et de Toscane dont un Guillaume Chauchat et sa femme, de la même colonie sanfloraine, sont affublés dans la ville (4), révèlent la profession

en un volume à frère Guillaume de Leyris, son « compagnon », avec sa *Summa de Casibus* ; et son livre *De Proprietate regum* aux Frères prêcheurs qui pourront, s'ils le jugent convenable, l'attacher à une chaine, pour sa conservation. (Arch. du P.-de-D. Jacobins. Boite 32. Orig. d'expéd. sur parch. daté de 1315.)

(1) Ribes, com. de Celles, à une quinzaine de kilom. de Saint-Flour.— Famille connue depuis *Geraldus de Ribas*, son frère Pierre et un autre *G. de Ribas* qui donnèrent, au XIIe siècle, la moitié de leur dîme de Chervigieux, paroisse d'Ussel, entre Saint-Flour et Murat, au prieuré de Molompize, canton de Massiac (*Cartulaire de Conques*, ch. 525). — *Giletus de Ribas*, banni en 1289 (Comptes de Jean de Trye). — *Giornale Storico della litt. ital.*, 1885, V. 362).

(2) « *Dicta lhi* Chaussada *de Ribas* ». Le scribe a ajouté la qualité de « *domicella* ». A-t-il voulu ou a-t-elle voulu elle-même se distinguer par la qualification de son mari ? (Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auv.*, II, 284.)

(3) Il est tantôt dit « *Bertrant Chalchat* », tantôt « *B. Chalchat alias Jarzac* ». (Arch. municip. de Saint-Flour. Lay. *Rôles et Impositions.*)

(4) « La sorre de la *Toscana* » en 1332. (*Loc. cit.*) Reg. de comptes de l'année. — « W. *Chalchat.*, W. *Toscat* » en 1356 au même quartier de la Rollandie que la précédente.— « *Lo marit de la Chalchada* » en 1357 et 1362 en parlant de la Toscane. (*Ibid. Comptes consulaires.*)

Digitized by Google

de marchands pratiquant le prêt de ce ménage; on sait que toscan était synonyme de lombard.

Pour ne plus avoir à revenir sur ces Chauchat de Saint-Flour, constatons que l'un d'eux, Bertrand, forma une société pour affermer les Aides et la gabelle du sel (1377-1378) [1]. Un autre Bertrand, consul en 1418, plaidait avec l'évêque au sujet de la possession des clés de la ville (2); Guillaume Chauchat, qui ne sortit guère du Conseil du Consulat pendant toute sa vie (3), eut pour successeur un autre Guillaume élu consul en 1495 (4). Jean Chauchat, marchand et possesseur de fiefs nobles, laissait à sa mort, en 1516, deux fils, Jean et Pierre, de sa femme Jeanne de Traverse (5). L'aîné, « marchand de Saint-Flour » comme tous les chefs de la famille, recevait les honneurs consulaires en 1536 (6); un autre Jean, son fils, les obtenait aussi du suffrage en 1554 (7); son petit-fils Pierre, « bourgeois et consul de Saint-Flour » le 13 février 1565 (8), continuait la tradition de donner un administrateur à la forte place à chaque génération; et le dernier Chauchat avant l'avènement de la dynastie de

(1) Mêmes arch., chap. II, art. 2, n° 43; et chap. X, titre 1, n° 3 : « Bertrant Chalchat ».

(2) *Ibid.*, chap. II, art. 2, n° 66 : « Bertrant Chalchat ».

(3) *Ibid.*, chap. V, art. 6, n° 6 et suiv. et chap. I, art. 1, n° 14; ch. V, art. 6, n° 15; « Guill. Chalchat ».

(4) *Ib.*, ch. V, art. 6, n° 16, 17 (conseiller en 1491, 1492); consul en 1495. (*Ib.*, n° 18.)

(5) Reconnaissance de Guillaume de Brons, habitant au Vernet, par de Saint-Georges, déclarant tenir à « emphythéose perpétuelle » une maison et autres héritages situés au Vernet, de « Jehan et Pierre *Chalchat* frères, filz et héritiers à feu Jehan, habitants de Saint-Flour, absentz, maiz honneste femme Jehanne de Traverse leur mère et légitime administraresse à ce présente pour lesditz *Chalchatz* ». (*Terrier du Vernet* pour sieurs Jean et Pierre Chalchat frères, 1516, fol. 1. Arch. Saint-Flour. Titres non classés. Reg. parchemin.)

(6) Mêmes arch. chap. VI, art. 7, n° 10 : « Jehan Chalchat »

(7) *Ibid.*, chap., III et IV. Procès-verbal de l'assemblée de a P évô de Saint-Flour.

(8) *Ibid.*, chap. I, art. 1, n° 21.

Digitized by Google

Bourbon, prénommé Flour-Pierre, mourait créancier de la ville (1573) [1].

A la génération contemporaine de Philippe le Bel se rattache Guillemette Chauchat, épouse de Robert Peyrusse, bailli de Clermont, pour l'évêque en 1286 (2), dont elle était veuve en 1318 (3). Les Peyrusse étaient, eux aussi, une grosse famille de bourgeois de ce temps. Guillaume Peyrusse le Vieux fut l'un des citoyens élus par les habitants en 1284 pour administrer la ville lors de la manifestation organisée par les traitants, changeurs et marchands de Clermont pour le rachat de leurs libertés (4). Ils avaient des biens en ville sur le territoire d'une église ou chapelle de Saint-Thibaud que je ne trouve pas nommée par les historiens de la cité. L'étude sur documents réserve à chaque instant de ces surprises. La « société » des Pérusse qui figure en 1296 aux comptes du Louvre, en même temps que Géraud Chauchat de Clermont, est-elle nôtre, ou bien celle des Peruzi italiens? Plus probablement la dernière.

(1) *Ibid. Reg. consulaire* de 1573 : « Flori Pierre Chalchat ».

(2) Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 265.

(3) Dans un acte d'échange passé en 1318 entre Jacques Gayte agissant en son nom et en celui de ses deux frères Géraud et Mathieu, d'une part, et Bonnette Fauquet, fille de feu Jean, bourgeois de Clermont comme eux, d'autre part, deux des immeubles de Clermont, compris dans l'échange sont dits mouvoir « *de censica et dominio Guillelme Calcate relicte Rotberti Peyrussa quondam civis Claromontensis deffuncti*... Et sunt in territorio dicto vulgariter de las Pedas *subtus Sanctum Theobaldum, sive ecclesiam Sancti Theobaldi* ». (Arch. du P. de Dôme, chap. cath. Arm. VIII, sac A, cote 10.) Cette église est dite *Sancti Ymbaldi* par erreur sans doute. (*Ibid*, cote 13. Acte émané du même Jacques Gayte.) Cette église parait avoir été située dans l'ancienne paroisse de Saint-André ou ses plus proches environs.

(4) Durand Peyrusse, fils de Robert et de Guillemette Chauchat, était baile de la Charité de Clermont en 1322. (Tardieu, *Op. cit.*, II, 265.) Une branche des Peyrusse représentée par Guillaume et Louis, établis à Aigueperse, était, en 1321, héritière de Guillaume de Thiers ou ayant-droit de sa succession. (Reg. du Parlement. Greffe, fol. 82, v°. — Boutaric; *Invent. des Actes du Parlement*, *II*, p. 364, n° 6390.)

Digitized by Google

§ 2. — Géraud [II] Chauchat à l'école des lombards italiens. — La Compagnie Rinieri Jacopi. Géraud compagnon des florentins Cepperello Diotaiuti da Prato receveur royal d'Auvergne, et des frères Guidi.

La banque des frères Jacques et Géraud (II) Chauchat occupe une place importante dans la province à la fin de l'épiscopat de Guy de Latour du Pin (1250-1286), et elle y jouit de l'estime publique. C'est dans ses coffres que le prélat, partant pour un long voyage dont il ne doit pas revenir, dépose ses vases d'or et d'argent comme dans le lieu le plus sûr et le mieux organisé pour cette destination. Tombé malade en route, la mort le surprend le 24 mars 1286 (n. st.) à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), dans le diocèse d'Auxerre, où il fait son testament le 1er du même mois (1). Il y lègue un de ces vases à l'église cathédrale pour en faire un calice, deux autres au chapitre pour être fondus et transformés en reliquaires. « Ils sont, dit-il, entre les mains des frères Jacques et Géraud Chauchat (2). »

Géraud s'intéressait assez à un moine de Haute-Auvergne, Bertrand, prieur d'Escalmels, pour lui servir de témoin avec deux auvergnats cantaliens, Etienne de Malbo et Jean Renoux, d'Ussel, lors de l'hommage qu'il rendit, le 3 juin 1288, à l'évêque de Clermont, pour les biens que

(1) Mercure de France, août 1743, p. 1705-1796. Lettre reproduite par le docteur Roux dans son étude sur les *Epitaphes et Inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand*, p. 133. (Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., de Clermont, 1904. Série II, fascic. 17.)

(2) Il désigne entre autres « ciphus noster aureus... et alios duos ciphos argenteos bonos et elegantes qui cum dicto cipho aureo *sunt penes Jacobum et Geraldum Chalchati fratres* ». (Arch. dép. du P.-de-D. Fonds Jacobins. Boite, n° 3. Testament de Guy de Latour. Orig. parch.)

Digitized by Google

ce prélat possédait dans les terres de son prieuré (1). Nous ne nous en étonnerons pas maintenant que nous connaissons l'établissement d'une branche des Chauchat dans les Montagnes.

Les Chauchat fonctionnaient ainsi en société, lorsque la même année, le 4 mars 1288 (n. st.), on vit entrer dans Clermont un petit homme noiraud, à l'air avenant et rusé, dont un contemporain nous a laissé le portrait. Il était monté sur un roussin noir, ayant en croupe un jeune garçon de quatorze ou quinze ans, à la fois son domestique et son clerc (2). Le voyageur qui faisait son entrée en ce simple appareil, était le florentin Cepperello Diotaiuti da Prato, membre et représentant de la société Rinieri Jacopi, de Florence, en français Reynier Jacques (3), l'une des plus importantes du moment.

Il n'est pas sans interêt pour nous d'entrer un instant chez elle, car nos marchands d'Auvergne vivent déjà et vont vivre plus encore avec les lombards d'Italie, en alliés ou en rivaux.

Le marchand Rinieri Jacopi, originaire de Pistoie, en Toscane, était d'abord venu créer un comptoir à Nîmes, aussitôt après les capitulations de 1277-1278, qui accordaient à la colonie des marchands italiens, établis dans cette ville de la sénéchaussée de Beaucaire, l'autonomie municipale et un consulat pour chacune de leurs natio-

(1) Testibus... *Geraldo Chalchati cive Claromontensi.* (Arch. du P.-de-Dôme. Evêché, Sac VI, cote 130.) — Escalmels, dont il reste quelques ruines (comm. de Saint-Saury, cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac), était un monastère relevant de l'abbaye de la Couronne d'Angoulême. — Malbo, comm. du canton de Pierrefort, arr. de Saint-Flour. — Ussel, comm. du canton sud de Saint-Flour.

(2) « Ebbi d'un ronzino morello k'era comparato da Giake da Fronte *quando annai prima inn* Alvernia... Di quatro de marzo anno ottante sette (1288 n. st.). *(Conti di Cepperello. Giornale storico degli arch. Toscani* I, 258).

(3) Appelé aussi Rinieri Jacopo, Jacopo de Florence, Reynier Jacques de Florence, dit Bonnaventure.

Digitized by Google

nalités. Ses compatriotes de Pistoie l'y élurent l'un de leurs deux consuls; il en exerçait la charge au mois d'août 1281 (1). Au lieu de se faire ou de rester membre de l'une des compagnies préexistantes, il fonda une société de commerce et de banque dont il fut le chef et qui prit son nom suivant l'usage. Son siège principal était fixé à Florence, lorsque les frères Biccio et Musciato Guidi, fils d'un contadino de la banlieue florentine et marchands dans cette ville, s'adjoignirent à elle. En France ses principaux comptoirs étaient à Nîmes et à Paris; elle en établit d'autres à Sens où, de préférence, Rinieri se tenait, et en d'autres provinces, en Champagne et en Auvergne notamment.

Puccio, frère de Cepperello, l'avait précédé dans cette dernière province, et il l'y trouva installé à Riom. Dans cette place, siège de la monnaie et résidence du bailli royal d'Auvergne, d'autres compagnies, et non des moindres, ont déjà des comptoirs en 1288; telles que la Scala de Florence, représentée par Lappo Giunte, della compagnia de la Scala, dénommé Lappo de Scalle aux Comptes du Trésor du Louvre de 1296, et les Senno del Bene, en français Dubien, dont l'agent est un nommé Lotto Karini (2), en français Guérin? Giovanni Rinieri frère du

(1) Par acte notarié, passé à Nimes le 25 août 1281, *Jacobus Rinieri et Proca Contis, consules mercatorum Pistoriensium in Nemauso existentium*, agissant de concert avec les consuls des marchands de Florence, Sienne, Plaisance et Lucques, résidant à Nîmes, requièrent Bernard Auger, lieutenant du viguier français de la ville, la mise en liberté de Inghetto Contardo et Bonifacio de Campis, consuls des marchands de Gênes, résidant à Nîmes, qu'il avait fait arrêter, disaient-ils, sans aucun droit. (Berti. *Documenti reguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia, nei secoli XIII et XIV. — Archicio storico italiano T. VI, p. 170.* Année 1857.)

(2) A la foire de Saint-Jean de Troyes (20 juin-9 juillet 1288), Cepperello verse à Noffo Dei en l'acquit de « *Lotto Karini companho de Senno del Bene* 35 livres qu'il a reçues de celui-ci à Riom : « *Ebeli a Rion* », dit-il. — Il porte à son crédit une somme qu'il a payée au facteur de la compagnie de la Scala ; lors de la même foire : « *Diedi i quali paghai a Lappo Giunte companho degli Schale a Rion. Ricevette Noffo della detta fiera.* » (*Conti di Cepperello dans le Giornale storico degli arch. Toscani.* I, 258. Cf. *Documenti di ser Ciappelleto* publiés par Cesare Paoli dans le *Giornale storico della litteratura italiana. T.* V, *352-353.*)

Digitized by Google

chef, Luttieri Bonenfanti, en français Itier Bonenfant, opèrent dans le pays. Jean Dei qui a, vers le même temps, un vignoble à Saint-Pourçain où le Temple possède une commanderie dans le faubourg de Palluet, est vraisemblablement un parent de l'ex-templier Noffo Dei, caissier, factotum, nous dirions aujourd'hui secrétaire général de la société Rinieri Jacopi.

Ce Noffo Dei était un templier relaps ou renégat, paraît-il, mais habile homme de métier.

La plus avantageuse acquisition pour la société fut celle des frères Guidi. Venus en France, cette Amérique des lombards italiens du temps, ils y firent un rapide et surprenant chemin à la cour de Philippe le Bel.

Biccio Guidi, qu'on appelait Biche le lombard, était déjà fixé en France en 1281 et il avait un hôtel à Paris, au faubourg Saint-Christophe, pour lequel il était taxé à la forte somme de 8 livres (1).

Dès le mois de novembre 1287, Musciato était assez en faveur auprès de Philippe le Bel pour que le roi l'emmenât passer les fêtes de Noël avec lui dans l'intimité de sa résidence de Melun.

A ce moment Philippe le Bel avait un pressant besoin d'argent pour mettre son frère Charles de Valois en possession des domaines de Pierre III, roi d'Aragon, que le pape Martin IV lui avait donnés, après avoir prononcé la déchéance du roi Pierre. La concession des dîmes ecclésiastiques dans toute la France, accordée par le pontife pendant trois ans, à partir de 1285, n'ayant pas suffi pour assurer l'exécution de sa sentence, Martin IV venait de les lui concéder pour quatre nouvelles années, à dater de 1288. La compagnie Rinieri obtint du roi, en échange de fortes avances, l'entreprise générale de la levée de ces

(1) « *Domum Biche lombardi, in civo S. Christofori.* » Il y relevait du fief de l'Université. (*Paris sous Philippe le Bel.*)

Digitized by Google

dîmes. Elle était autorisée à la faire par ses propres agents ; et néanmoins le Roi conférait à ces agents le titre et les privilèges des officiers royaux.

Ce fut en qualité de *Receditore regio nella balia d'Alvernia* que Cepperello Diotaiuti da Prato vint pour la première fois en Auvergne, au mois de mars 1287 (ancien style). L'année ancienne finissant à Pâques et les exercices financiers commençant avec l'année nouvelle le lundi de Pâques, il arrivait juste à temps pour prendre son service de l'année 1288, accompagné par un procurateur de la compagnie, Jacques de Frons, chargé de l'accréditer officiellement dans le pays (1).

Son installation fut vite faite. Une seule chambre louée dans une auberge de Clermont; un mobilier dont ne se contenterait pas aujourd'hui un employé des contributions indirectes : deux lits, un pour lui, l'autre pour le *fanti* ; des rideaux de serge, une table, quelques plumes de plomb, trois livres de compte, dont un grand (2) ; pour toute vaisselle, dix plats d'étain ; et c'est tout (3). Ce n'est qu'après avoir réalisé les bénéfices de l'année qu'il s'offrit une douzaine de cuillers d'argent (4), et un second cheval acheté à Noffo Dei, pour le petit clerc devenu grand garçon. Ne le plaignez pas trop, car il se faisait payer par la compagnie son entretien, celui du *fanti* et du *cavallo*, sur le

(1) Ce Jacques de Front, membre de la Société, était un Français originaire de Front (commune de Thérondels, canton de Mur-de-Barrès), partie du Carladès située exactement sur la frontière de la Haute-Auvergne. Il s'était établi en Quercy et avait monté une officine particulière ayant un siège à Paris. Il fut compris personnellement dans la Taxe des Lombards de Paris, en 1292 : « Front le lombard, 100 sols. » Il demeurait sur la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, près de divers lombards d'Auvergne ; et, si je ne me trompe, il devint clerc de la Chambre des Comptes par la protection de ses puissants co-associés. Cepperello le ménageait beaucoup.

(2) Frais de bureau : « Kalamaio de plumbo. III libri l'un grande e duo de bambagia. Kostaro 1 l. XIII s. »

(3) X piatti de stangno 1 l. XII s.

(4) XII koelieri d'arjente IIII l.

Digitized by Google

pied de 8 à 11.000 francs par an en valeur relative de nos jours.

Une boutique ou *obrador* et une tente sur la place les jours de foire et de marchés sont le théâtre de sa fortune. Sa première emplette à Clermont, au débotté, fut son matériel de changeur. En voici la consistance et le prix d'achat, aux frais de la compagnie bien entendu : Onze tables de change avec un écran pour le maître ; dix aunes de toile et sept de burel pour la tente mobile ; un tapis pour le change ; une grande chaise dont le siège était un coffre à serrure formant coffre pour les espèces et les titres ; une besace de cuir et une grande bourse ; deux paires de balances, une grande et une petite, et un marc pour servir d'étalon de pesage ; une pelle pour ramasser la petite monnaie ; une lanterne et un grand bassin. Le tout coûta six livres, cinq sous et deux deniers (1). En mettant la livre à vingt sous, cela représente en valeur relative un minimum de 414 fr. 35 cent. avec un multiplicande de 75, et au maximum 625 fr. 80 avec le multiplicande de 100, qui est celui de Leber pour cette époque (2).

Notre florentin est le premier receveur provincial indépendant du bailli, qu'ait eu l'Auvergne sous la dynastie capétienne. Depuis l'annexion du comté d'Auvergne à la couronne sous Philippe Auguste, cette fonction avait toujours été cumulée avec les pouvoirs administratif, judiciaire et militaire, par les officiers royaux chargés de gouverner la province sous le titre de connétables jusqu'à

(1) XI taule per lo cambio ed una escranna e maestri, kosto II l. — 1 tapeto per lo cambio, kosta X s. — Una sella ebbe Cepperello XIII s. (Il en avait une à lui qu'il faisait payer par la Cie.) — 1 bisaccia di kuio ed una borsa por la cambio, V s. 2 d. — 1 paio di bilance grande, 1 paio di bilance piccole ; 1 marcho de pesare, kostaro per tutto 1 l. 2 s. — 1 padella, 1 lanterna, kostaro 3 s. 6 d. — VII ale di burello, X di tela per lo cambio, 1 l. 2 s. 3 d., etc. — (*Conti di Ceperello*, p. 351, 357, etc. *Loc. cit.*)

(2) Pour les petites sommes, le chiffre de 75 peut-être suffirait en général, mais pour les sommes un peu fortes, le multiplicande se grossit d'une manière sensible.

Digitized by Google

l'avènement de Philippe le Hardi, et de baillis à partir de 1271. Mais la fonction de receveur royal des décimes n'était qu'une faible partie de ses attributions. A la différence de nos receveurs généraux, il restait marchand, banquier et changeur pour le compte de sa compagnie et usurier pour son compte personnel.

Comme receveur général pour le roi, non seulement en Auvergne, mais aussi en Velay, Limousin, Gévaudan et même en Berry, son personnel de receveurs particuliers et de collecteurs était tout formé par le service de la perception des décimes ecclésiastiques qui fonctionnait depuis trois ans, et d'ailleurs le choix de ces receveurs locaux était laissé au clergé. Ses principaux collecteurs furent l'abbé d'Issoire, Etienne abbé de Riom, et Pierre Bresson, moine de Saint-Alyre, pour la Basse-Auvergne ; Chatard d'Ecole, et Mathieu Brun d'Aurillac, chanoine de Clermont, pour le Haut-Pays ; le moine Etienne d'Auzon ou Etienne d'Anduze, prieur de Saint-Pierre-du-Puy, pour le diocèse du Puy ; Bompar de Chirac enfin, pour le Velay et le Berry. Ces collecteurs diocésains faisaient lever les dîmes par les collecteurs ou luminiers paroissiaux que le suffrage des notables de chaque paroisse désignait périodiquement à cet office ingrat et redouté.

Pour les juifs, alors peu nombreux dans la province, Cepperello sous-traita avec un israélite.

Quant à la recette ordinaire du bailliage provincial, les prévôts lui font l'office de receveurs particuliers, chacun dans sa circonscription.

Ses attributions furent, en effet, étendues par le roi au delà de la levée des décimes ; et à le voir encaisser une série de sommes très minimes contre délivrance de lettres royales (1), on peut se demander s'il n'y eut pas là une

(1) Par exemple : Georges-Auguste, de Saint-Pourçain, 10 livres ; une femme, Blonde Luillier, même somme ; Hugonin de Liurac, 10 l. également ; Jean Chalvet, 12 l. 10 sous ; Guillaume de Gouttebessis, 1 livre seulement, etc... Ces versements au roi ne sont pas causés pour amendes ou indemnités ; ils ne sont pas indiqués non plus *causa mutui*. Dans le doute, je me borne à les signaler.

Digitized by Google

tentative d'émission d'obligations du Trésor faisant appel aux petites bourses ; l'idée était bien digne de la conception que les Italiens se faisaient du crédit et d'un prince ausi novateur que Philippe le Bel.

Tout en devenant fonctionnaire royal, Cepperello reste l'homme de sa compagnie. Indépendamment des comptes qu'il rend au roi, dont il est le receveur, il les rend également, comme de clerc à maître, à Rinieri Jacopi qui fait fructifier les sommes encaissées au profit de la société, soit en banque, soit en opérations commerciales, avant de les verser au Trésor à Paris. La compagnie se livre, comme ses pareilles, à tous les trafics, suivant l'occasion propice : prêts sur gages ou sur obligations cautionnées par plusieurs signatures, change, fermes d'impôts, spéculations sur les blés, les vins, exportations des laines françaises, importations de soieries italiennes. Dans une seule foire de Saint-Rémy de Troyes, on la voit acheter un jour, de concert avec quelques autres maisons florentines, pour 50.000 petits tournois de laines et autres marchandises à destination d'Italie (plusieurs millions de francs en valeur relative) [1]. Elle vend de tout, depuis les tapis, les armes et les épices de l'Orient, les draps de France, jusqu'aux métaux précieux. Le change des espèces, la traite des impôts et les prêts au roi sont ses opérations les plus sûres ; mais les prêts de foires et les spéculations sur marchandises sont les plus lucratives. Elle nolise des vaisseaux, s'associe à d'autres compagnies pour certaines affaires déterminées (2), de même que ses associés forment

(1) *Documenti reguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia nei secoli XIII et XIV, e singolarments el loro concorso elle fiere de Scampagna. (Giornale storico* susvisé. T. VI, n° 12, p. 258.)

(2) Notamment pour louer la galée de Martino Donati, de Gênes, afin de transporter en Italie les marchandises achetées par elles en foires de Champagne et qu'elles avaient fait voiturer de Troyes à Aiguemortes, port d'embarquement. Le navire fit côte aux îles Sainte-Marguerite, et l'abbé de Lérins, seigneur du lieu, mit la main sur les marchandises naufragées, en vertu du droit d'épaves. La maison Rinieri Jacopi et ses associés pour cette affaire, plaidaient à ce sujet au tribunal des Foires de Champagne, en 1295. *(Op. cit.)*

Digitized by Google

accidentellement, entre eux ou avec d'autres, des sous-sociétés temporaires. Ses facteurs sont partout, en France et en Italie, dès les premières années de Philippe le Bel. Celui de Rome est, en 1288-1289, Galterio Lotti ou Lotto, en France, Gauthier Loth (1).

Elle fait des affaires considérables en foires de Champagne, dont elle afferme le monopole avec quelques autres compagnies, au roi Philippe, seigneur direct du pays par sa femme Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie. Ces foires étaient choisies pour lieu et terme de paiement dans une énorme quantité de billets de commerce. Tout le haut commerce et la haute banque se retrouvaient là pendant les trois semaines que chacune durait (2). Les comptes de Cepperello relatent des opérations faites pour son comptoir d'Auvergne dans ces six foires. Il y encaisse à lui seul, dans son premier exercice, 17.047 livres; il y envoie en une seule fois, de Troyes, 3.056 livres d'espèces, et une autre fois, il adresse à Noffo pour pour 2.250 l. de traites (3) et un sommier porteur de 700 l. de monnaies de toutes sortes.

La maison travaille beaucoup aussi à la foire de Cahors,

(1) Il était procurateur des frères Biccio et Musciato en 1296. *(Comptes du Louvre de 1296*, n° 337.)

(2) Ces foires, au nombre de six, se tenaient dans quatre villes différentes : 1° à Lagny-sur-Marne, du 1er au 19 janvier; mais ce n'était qu'à partir du 17 qu'il était permis d'avoir les étalages de draperie ; 2° à Bar-sur-Aube, à partir du mardi avant la mi-carême ; 3° et 4°, à Provins, le mercredi avant l'Ascension, jour de la fête de saint Acheul, et le 14 septembre, jour de Sainte Croix ; 5° et 6°, à Troyes, le mardi après la fête de saint Jean-Baptiste et le 1er novembre, cette dernière dite foire de Saint-Rémy. — Après la clôture, il était permis aux étrangers de tenir leurs bancs ouverts pendant quatre autres semaines, pour faciliter le règlement des transactions en espèces ou en billets. De telle sorte que les Foires de Champagne étaient en quelque sorte une foire permanente tenue en quatre lieux différents ; d'où la nécessité pour les grandes maisons de commerce ou de banque du royaume d'entretenir un agent dans cette province et d'y posséder au moins un comptoir.

(3) « Diedi a quali mandai a Noffo nella dita fiera (foire de Saint-Jean, le 8 juillet 1288) in sun un ronzino DCC l. b. » Plus pour 2.250 livres de traites. *(Conti di Cepperello. Loc. cit.)*

Digitized by Google

célèbre marché de banque et foyer d'usure. Là aussi envois de sommiers chargés de valeurs métalliques. Cepperello tire le 8 mars 1289 pour 4.831 l. de traites pour cette seule foire. On fait encore les foires de Bourgogne, celle de Mâcon surtout ; Rinieri a là une de ses meilleures succursales. Des voitures d'espèces circulent de Riom à Cahors et de Mâcon à Riom (1). Celles de Nîmes, de Montpellier ne sont pas oubliées, sans parler de celles d'Auvergne. Par ces exemples on peut juger des proportions et du mouvement d'affaires de la compagnie représentée par le modeste bonhomme qui menait à Clermont, comme à Riom, où il se contentait d'une chambre à deux lits louée pour son frère Puccio et lui-même, une si parcimonieuse existence. Ladrerie à part, ils n'avaient garde d'effrayer par leur faste les habitants des pays où ils étaient nouveaux venus ; et ils s'appliquaient, au contraire, à se créer des alliés parmi les sociétés locales.

Ainsi se conduisit l'habile Ceppellero avec Géraud Chauchat, dont la situation était déjà prospère et la per-

(1) Diedi quali mandai a Kaorsa a Dato Bonamiki per Tuccio Falconieri in sei somieri di VIII di marzo IIII m. VIII c. XXXI l. *(Ibid.*, p. 335.) — Diedi i quali paghai vetture di sei somieri da Rion a Kaorsa e de Mascone a Rion ka portaro detti denari dalloto [corr. dal Lotto] di VIII di marzo XVIII l. VIII s. VIII d. — Diedi per mandato letteri a Kaorsa i n'altra parti e K'oe ricevute II l. VI d. *(Conti di Cepelleto, p. 360. Op. cit.)*

(2) Ceperello eut des relations d'affaires avec diverses autres maisons de mercature du pays, telles que les de Riom, les Jaumard et les Gardelle établis à Riom, les Roc et les Lacoste de Clermont. — « Gianni Guimardi di Rion » *(Conti di Cepp. Loc. cit.* p. 354). — « Paghai a Uglo Guimardi di Rion questo di per lettere di Luttieri Bonenfanti » *(Ib.*, p. 355). Ce dernier est un Italien connu par d'autres textes. — « Ghulliotto Roccho f. (fratello) di Archimbaldo, di Kiermonte » (p. 352). — « Paghai per littere di Luttieri Bonenfanti di X de gennaio ottanta novo a Gilliano (Julien) della Costa, di Kiermonte, etc. » (p. 355). — Les fils de Guill. de la Coste vivent à Clermont, vers 1303, dans le quartier des changeurs (Arch. du P.-de-D. *Liève du Terrier Auvergnat).* — Archambaud Roc *civis Claromontensis* figure, en 1284, dans l'assemblée où les bourgeois de Clermont décidèrent de racheter à prix d'argent leurs libertés supprimées (Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 40) et « Pierre Roc, de Riom, fut un des témoins de cette délibération. *(Ibid.).* Etc.

Digitized by Google

sonne entourée de considération. Cet intelligent bourgeois connaissait bien la force de l'association, puisqu'il vivait lui-même en société. Mais quelle différence entre ces petites associations, se mouvant dans un cercle étroit, et le merveilleux réseau des compagnies italiennes, dont les fils aboutissaient à tous les grands marchés du monde, dont les correspondants couraient l'Europe, les côtes d'Afrique, l'Asie, dont les ducs et les rois étaient les tributaires et qui armaient des navires en guerre pour courir sus aux princes coupables d'avoir insulté le pavillon couvrant leurs marchandises. Aussi trouvons-nous Géraud II Chauchat associé avec Cepperello dès le commencement de son exercice.

C'est Géraud Chauchat qui tient les comptes de la recette du bailliage d'Auvergne proprement dit en 1288-1289, tandis que Cepperello s'occupe de la recette des dîmes ecclésiastiques ; Géraud ne rend pas ses comptes à Cepperello, mais, comme lui, aux officiers royaux, à Paris ; et non seulement il n'y a pas de subordination apparente de l'un à l'autre, mais Cepperello a pour son collègue les plus grands égards. Le Florentin si économe pour lui-même offre à Géraud Chauchat de luxueux festins du coût de 330 à 400 francs chacun, valeur actuelle, comme à un associé d'importance que la compagnie a intérêt à ménager ; que ce soit Cepperello Noffo ou Rinieri lui-même qui règlent la note, c'est toujours aux frais de la compagnie. Il n'est pas jusqu'à la forme donnée à la mention de ces banquets offerts « à Géraud Chauchat *et autres gens* », qui n'exprime la valeur attribuée au personnage dans l'état-major de la compagnie florentine.

Géraud est également l'associé de la compagnie Rinieri Jacopi en affaires de foires. Il fait les foires de Champagne avec Cepperello ; on le trouve en 1288 à celles de Lagny, de Provins, de Saint-Jean de Troyes ; ils brassent en commun

Digitized by Google

de grosses affaires de commerce et de banque, se soutiennent, tirent des traites l'un sur l'autre, s'envoient des voitures ou des chevaux chargés d'espèces. Voici à ce sujet quelques-uns des articles des comptes par doit et avoir, présentés par Cepperello à Rinieri, le chef de la société, car plusieurs de ces comptes de 1288 à 1290 sont perdus (1).

« Avoir : ce que Noffo, l'un des associés (caissier et associé), a versé en mon nom au Temple, à Paris, le 11 mai 1288, et le montant de la traite que Géraud Chauchat, de Clermont, a tirée sur moi ; en dû et en comptant, comme il est dit dans le premier rouleau (perdu). Pour le tout, y compris les articles du présent rouleau, 1.100 livres. »

« Avoir : ce que Noffo a payé pour un repas que j'ai offert à Géraud Chauchat et autres gens, 4 livres. »

« Doit : ce que Noffo a reçu pour moi, à la dite foire

(1) « Ebbi i quali Noffo paghoe per me nel tempio di Parigi di XI de magio di anno ottanta otto, i quali m'assegno Girardo Cialciata di Kiermonte, in dette a di contanti, come dice nel primo rotuolo, ke con questo M c l. b. » (*Conti di Cepperello. Loc. cit.*, p. 346.)

« Ebbi i quali Noffo paghoe per uno convito ke fece a Girardo Cialciata ed altre genti. » (*Ibid.* p. 348.)

« Diedi : i quali ricevette Noffo per me nella fiera di Sangiovanni de Girardo Cialciata di Kiermonte XII l. b. » (*Ibid.* p. 352.)

« Diedi : i quale recivette Noffo nella fiera di Langnino dal detto Gerardo Cialciata, per l. b. mille tre k'io paghai a Rion M l. b. » (*Ibid.*, p. 353.)

« Diedi : a Girardo Cialciata per portatura di lb. mille dugento ke mi fece paghare in Santaiulo, III lb. » (*Ib.*, p. 358.)

« Diedi vettura d'un sommieri ke mandai a Langnino ke porta lb. settecento, e per lb. mille ke ui ei paghoé Girardo Cialciata V l b. » (*Ib.*, p. 358.)

« Diedi a Girardo per portagio di lb. settecento nella detta fiera de Proino, e Ugho di Rion ne paghoe nella detta fiera, kelli diedi al fratello a Rion lb. cc. Soma queste vetture a portagio lb. IIII lb. XVIII d. » (*Ibid.*)

« Diedi per fare asempare i ruolli della Balia k'aveva Girardo Ciaciata da Kiermonte V lb. » (*Ibid.* 359.)

« Diedi per le spese del keriko del balio quando andamo a contare con Girardo Cialciata a Parigi, XIIII s. » (*Ibid.*)

« Diedi i quali rendei a Noffo e Rinieri i quali dissemo k'aveano ispesi, nel mangiare ke fecero a Girardo Cialciata ed altre genti IV lb. » (*Ib.* 360.)

Digitized by Google

de la Saint-Jean, de Géraud Chauchat, de Clermont, 12 livres. »

« Doit : ce que Noffo a reçu à la foire de Lagny, du dit Géraud Chauchat, sur les 3.000 livres que je lui ai payées à Riom, 1.000 livres. »

« Doit : à Géraud Chauchat, pour le port de 1.200 livres, qu'il me fit payer à la foire de Saint-Acheul (à Provins, mois de juin) : 3 livres. »

« Doit : pour le transport de 700 livres par un sommier que j'envoyai à Lagny, et de 1.000 livres que je payai à Géraud Chauchat : 5 livres.

« Doit à Géraud pour le port de 700 livres à la foire de Provins ; ce fut la foire où Hugues de Riom ne put payer 200 livres qu'il devait à mon frère, à Riom. Pour le coût de ce portage par voiture : 4 livres 19 sous 3 deniers.

« Doit : pour faire copier (?) les rouleaux du bailliage qu'avait Géraud Chauchat de Clermont : 5 l. b.

« Doit : pour les épices du clerc du bailli, quand nous allâmes rendre nos comptes à Paris, avec Géraud Chauchat de Clermont : 14 sous.

« Doit : ce que j'ai rendu à Noffo et à Rinieri en espèces, et pour le repas que j'ai offert à Géraud Chauchat et autres gens : 4 livres. »

Mais il paraît qu'un conflit s'éleva entre Cepperello et le bailli royal, gouverneur de la province (1), au sujet du versement des recettes. La règle générale était que tous les receveurs de la province devaient vider leurs mains entre celles de ce haut fonctionnaire, dans un délai assez court, après l'encaissement et même à toute réquisition, à charge par le bailli d'en faire compte directement au Trésor, à Paris, trois fois dans l'année seulement, aux termes de l'Ascension, de la Toussaint et de Pâques. Qui devait détenir les fonds payés par les contribuables pendant les

(1) Il cessa de porter en Auvergne le titre de connétable, avons nous vu, au commencement du règne de Philippe le Hardi, et depuis il fut désigné sous celui de bailli royal.

Digitized by Google

intervalles d'un terme à l'autre, autant demander qui devait jouir pendant six mois environ par an, et sans intérêts, des capitaux provenant des impôts ? (1) Là était la question. Or les compagnies de banque et de mercature considéraient cet avantage de la détention des fonds publics dans l'intervalle des comptes triennaux comme bien supérieur au tantième alloué aux receveurs sur leurs encaissements, à titre de salaire. Par les opérations de change, d'escompte, les prêts sur gage, les prêts de foire pour lesquels le taux de 20 % était courant et fut reconnu légal par ordonnance de Philippe le Bel, elles en tiraient un profit bien autrement considérable. Plus encore dans leurs spéculations en gros sur les marchandises ; pour les vendeurs de l'époque venant de tous les coins de la France et même de l'étranger, aux foires de Champagne ou du Languedoc, le paiement comptant devenait plus essentiel que de notre temps. Se figure-t-on la supériorité de gens arrivant aux foires avec des voitures et des bêtes de somme chargées d'espèces sonnantes, représentant des millions ; c'était à qui aurait le plus de sacs. Pour ceux-là étaient les affaires d'or ; et ce fut le secret de la fortune rapide des Chauchat, des Gayte, des frères Guidi.

Pour arriver à ses fins l'insinuant Cepperello employa la manière douce. Le bailli Jean de Trye était un bon et fidèle chevalier, mais toujours à court d'argent ; il lui ouvre la caisse de la société par un premier prêt personnel de 72 livres qu'il lui fait à Paris, où ils sont venus rendre leurs comptes au Trésor royal (2). Et Cepperello

(1) Rien n'était plus facile aux receveurs du temps que de faire figurer dans leurs comptes triennaux, une grande partie des versements des contribuables quelques mois après leur encaissement réel. Le service de la Chambre des Comptes n'était pas encore organisé. Pourvu que, finalement, les receveurs rendissent à l'Etat l'intégralité des capitaux reçus, sans retards excessifs, on n'y regardait pas de si près, et à l'abri de cette tolérance, leur conscience pouvait se croire à l'abri.

(2) « Ebbi dal detto Rinieri (i quali) prestai al balio d Alvernia contenti a Parigi, Ponemo ke de dare a libro Rosso, LXX l. (Conti di Cepperello. Loc. cit., p. 351).

Digitized by Google

d'inscrire dans son compte particulier à Rinieri, son chef : « Nous avons mis dans le *livre roux* ce que le bailli doit rendre » (2). Etait-ce une somme moindre que le prêt, ou au contraire une usure immodérée ? Mystère. Une autre fois, il lui fait cadeau d'une épée « *et d'autre chose* » qu'il n'a pas indiquée dans le rouleau officiel, mais qui devait être dans le livre roux, soyez-en sûrs. A deux autres reprises, le compte de 1289 mentionne des cadeaux « *d'autres choses* ». Et c'est toujours à Paris, à la porte du trésorier royal, que ces marques de satisfaction sont prodiguées, sans compter les bagatelles et confitures d'usage (1). Encore ne connaissons-nous qu'une partie des comptes de la créature de Musciato, et rien du tout de la comptabilité occulte du fameux livre roux.

Il y a bien aussi les gracieusetés à la femme du baslli à titre d'épingles, les rapports avec Guillaume Alamelle, chancelier et garde des sceaux du bailliage, des cadeaux de Cepperello au châtelain royal de Nonette, parce qu'il est le père du chancelier de Riom, lequel est clerc du roi. Il appelle cela *presentare*. A chaque voyage à Paris, lors des comptes triennaux, il présente aux officiers du Trésor, à Jacques de Front, à leurs clercs, à Bernard, secrétaire de Jean de Trye. Il faut ménager les bureaux.

Certes, on ne peut pas plus faire un gros crime à Cepperello d'avoir si largement pratiqué l'usage des épices pour les répandre autour de lui avec une particulière abondance, pas plus qu'on ne saurait l'accuser d'avoir corrompu Philippe le Bel en lui envoyant un cadeau de vin de Saint-

(1) « Diedi i quali espesi ke mandai a Parigi, e inn una spada ke donai al balio d'Alvernia ed altre cose » (Ibid., p. 350).

« Ebbi quali Noffo paghai per me a ser Giani de Tria balio d'Alvernia a Parigi, questo di XL lib. (Ibid., p. 347).

« Ebbi i quali Noffo paghoe per me a Parigi di XXII de magio (mai), anno ottanta nove al balio d'Alvernia » (Ib., p. 348).

« Diedi per una zenzeverenta k'ebe il balio d'Alvernia all conto della Tussanti » (Ib., p. 459)... Etc.

Digitized by Google

Pourçain (1), crû alors réputé à l'égal du Bourgogne et fort en honneur à la table des princes (2). L'insinuant florentin savait employer les petits moyens comme les grands ; et s'il n'y avait ce diable de livre roux, il ne mériterait pas d'être devenu historique.

Quant au brave Jean de Trye, il n'abandonnait après tout à la société Rinieri qu'un avantage attaché à son office, il ne dut pas y voir la moindre fraude à la couronne ; et s'il se servit de l'épée offerte par Cepperello, il en usa vaillamment, car il se fit tuer à la bataille de Mons-en-Puelle, en 1304 (3).

Le 15 juillet 1289, Cepperello donnait congé à ses auberges de Clermont et de Riom, après seize mois et demi de séjour, sans que l'on sache pour quelle cause il cessa ses fonctions au milieu de l'exercice 1289-1290. Il solda sa modique dépense et celle de son frère. Son déménagement fut aussi peu coûteux que l'avait été son installa-

(1) *Conti di Cepperello. Loc. cit.*, p. 351. Il en envoya pour 450 à 600 francs en valeur relative actuelle ; il l'adressa à Jean Dei (*var.* Deghi, Daghi, Dagli).

(2) Dans le compte de l'hôtel d'Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis notamment, rendu au terme de l'Ascension de 1245, figurent 6 tonneaux de vin de Saint-Pourçain, achetés pour la table du prince. (*Bibl. nat.*, n° 9019.) Nous verrons la femme de Philippe VI de Valois, la reine Jeanne, fille du duc de Bourgogne, qui devait s'y connaître, avoir dans sa réserve personnelle un vignoble à Saint-Pourçain, qu'elle faisait cultiver à ses frais.

(3) Jean de Trye, chevalier, d'une famille noble du Beauvoisis (Trye-le-Château, comm. de Beaumont, arr. de Beauvais), a été parfois confondu avec son homonyme et parent Jean de Trye, sénéchal de Toulouse et d'Albi, qui servit en Guyenne sous son cousin Mathieu de Trye, maréchal de France, et mourut à un âge avancé (Anselme. *Maison de France*, VI, 669). Le nôtre était bailli d'Auvergne au moins depuis 1287. On a ses comptes de cette année copiés par Dulaure au Trésor des chartes (Bibl. de Clermont, ms. d'Auvergne. — *Ancienne Auv. et Velay*, II, 295) ; ceux du 15 mai 1288 (Chassaing. *Spicil. Bricatense*, p. 178) ; ceux de la Toussaint, dont la minute est aux archives de l'Etat à Florence (*Giornale Storico della litter. ital.*, 1885. Tome V, p. 361) ; ceux de la Toussaint 1293 (*Spicil. Bricat.* 199), et ceux du 29 mai 1294 (*Ibid.* 214). En 1299, il était remplacé par Géraud de Paray que Chabrol a confondu avec Jean de Trye et dont il transforme le non de *Paredo* en *Praedo*, ce qui en ferait un larron bien injustement (*Coutumes* I, CX).

Digitized by Google

tion (1). Il se rendit à Sens pour présenter ses comptes à Rinieri Jacopi. Ils le constituaient débiteur de 923 livres 4 s. 7 d. (70.000 francs minimum en valeur relative actuelle), montant du retard des prévôts dans le paiement des revenus de leurs circonscriptions. Le 15 août suivant, il versait ce reliquat à la caisse de sa compagnie (2).

Il avait reçu pour les dîmes ecclésiastiques, d'après un seul des rouleaux de ses comptes, 5.427 livres tournois, versées par lui au chef de la société qui les reversa au Trésor royal. Rien que pour le change des monnaies épiscopales et baroniales en écus royaux, il avait perçu 6 deniers pour livre, soit 2 1/2 pour cent. Du chef de la recette ordinaire du bailliage royal d'Auvergne, il avait encaissé, en négligeant les fractions de sous et deniers, 3.647 livres pour le seul terme de la Toussaint 1288; défalcation faite de 1.526 l. de charges incombant au Trésor et acquittées par lui, il restait net 2.121 livres qu'il paya exactement (3). Le bailliage d'alors rapporte à la couronne 10 à 12.000 livres tournois brut (4). Le résultat apparent de sa mission fut de procurer au roi ou plutôt aux Florentins, ses créanciers, 12 à 1.500 mille francs en

(1) Diedi per rekaria la masarizii da Kiermonte a Rion XVIII s. — Diedi per kongiare alberge di Kiermonte e di Riom XIIII l. — Diedi per pigion (loyer, pension) dell'alberge ke tenemo a Kiermonte ed a Rion in fine (pour solde) a mezzo Iuglio ottante nove XI l. (*Conti di Ceppe-rello. Loc. cit.*, p. 360.)

(2 et 3) Diedi i quali ponemo ke Rinieri Iacopi e compangni deovo avere in questo rotuolo i quali debo loro, k'oe piu recevitti ke paghati in fine a mezzo juglio ottante nove dellia bala d'Alvernia e d'altre kose, e kosi soldai ragione kel detto Rinieri a Senso di XV d'agosto. (*Ibid.*, p. 354.) — Ebi i quali mi rimasono contanti e ke dovea ricevere da propositi in mezzo Iuglio ottanta nove, ke soldai questa ragione ko Rinieri Iacopi a Senso di XV d'agosto DCCCCXXIII l. IV s. VII d. (*Ibid.*, p. 350.)

(4) Le bailliage d'Auvergne rapportait au roi 6.476 l. tournois, en 1243; 6 à 7.000 l., en 1244; 7 à 8.000, en 1245-1246; 8 à 9.000, en 1253; 10.000 en chiffres ronds, en 1258; 8 335 l, en 1267, plus des produits extraordinaires provenant d'aliénation qui portèrent le rendement à 10.560 l. Je laisse en dehors les subsides extraordinaires, réclamés pour les croisades en 1247-1249 et 1269-1270, qui furent de 4.000 l. pour la ville de Riom, capitale du bailliage royal, et de 2 à 3.000 pour Montferrand. (Arch. nat. J. 317, n° 61; 318, n° 40; 190 B; Bibl. nat. Latin n° 9019, etc.)

Digitized by Google

valeur relative. Si Cepperello s'était contenté du sou pour livre, il en aurait tiré 60 à 75,000 de nos francs ; mais le bénéfice vrai qu'on ne connaîtra jamais au juste devait être infiniment plus considérable, par suite de l'emploi des fonds en foires. On n'aperçoit de traitement fixe pour le receveur général ni dans les comptes de clerc à maître de Cepperello, ni dans ceux de Jean de Trye, qui ont échappé au naufrage des siècles ; sept ans après, le traitement annuel de ce fonctionnaire était de 100 livres tournois (7.500 à 10.000 fr.). Telle fut l'administration du premier receveur général, indépendant du bailli, que cette province ait eu sous les Capétiens. Pour la juger au vrai, il faudrait pouvoir rapprocher des comptes de clerc à maître, ceux que Cepperello rendit au roi directement et ses comptes avec son coïntéressé Géraud Chauchat. Les uns et les autres sont restés inconnus.

Il faut qu'on ait été satisfait de ses services ; car peu avant son départ, s'étant vu obligé de payer deux fois, en 1288, la pension annuelle de 400 livres que le roi avait accordée à Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albi, sur la recette du bailliage d'Auvergne, parce que le clerc de ce seigneur avait égaré la quittance justificative du paiement, Biccio et Musciato, les pontifes de la société Rinieri, alors devenue toute-puissante, intervinrent et Musciato lui fit rendre 400 florins d'or. En 1289, mieux encore, il fut au nombre des familiers invités à aller « faire la Pâques à Melun avec le roi » (1). La

(1) « Ebbi i quali Rinieri Iacopi pagharo per me a messer Etacia di Belmercieri, kelli ricevemo a Rion in mezzo agosto da un suo keriko, contanti, cc lb. — Ricordanza k'io paghai a Parigi a messer Etacia di Belmercieri per suo i gaghi alla Tusanti ottanta otto lb. cc tor. Non n'avemo la ketansa ; deve rispondere Biccio e Musciato per lui, kelli mi fecere paghare; e ke si perdee la ketanza y ricevette Bernardo suo keriko. — Ebe trecento fiorini d'oro, a rimanente pagho Musciato kelli prestai di tre anhi ? Natale (Noël de 1288). — Cioo quaranta fiorini d'oro quando andoe a fare la Pasqua a Mellione ko re. » *(Conti di Cepp., 351.)*

« Ebbi i quali Noffo paghoe per me a Meser Etaccia di Belmercieri kelli dovea avere per suoi gaghi inn Alvernia, alla Senzione ottante otto. Sono à R. (Rottuolo) cc lb. *(Ib. 347.)* — Ebbi i quali Noffo e Rinieri Iacopi pagharo per me a meser Etaccia di Belmecercii, i quali dovea avere per suoi gatghi alla Sensione. Sono contanti a rotuolo. » *(Ib. 348.)*

Digitized by Google

protection de Musciato le couvrait toujours lorsqu'il fut chargé, avec Pierre de Condé, diacre de Soissons, trésorier de Philippe le Bel, et Jean de Dammartin, clerc du même souverain, d'une mission de confiance qui touchait aux intérêts de la famille royale. Le compte qu'il en fournit existe encore aux archives de Florence (1).

§ 3. — La fin de Cepperello.

Nul marchand de la province n'avait fait de plus importantes affaires avec la compagnie Rinieri que Géraud Chauchat pendant la mission de Cepperello ; il lui succédera dans la recette générale après avoir été son associé. Voyons maintenant ce que valait le monde de lombards italiens où le voilà lancé. Nous reviendrons ensuite à lui. Impossible de bien comprendre le groupe d'hommes auquel cette étude est consacrée sans connaître le milieu où ils vécurent. Leurs relations avec les lombards d'outremonts leur furent utiles certes, en les initiant à des procédés de commerce et de banque d'une grande puissance, en leur procurant de hauts appuis financiers ; elles ne le furent pas moins sans doute en permettant à des gens honnêtes comme Géraud de pénétrer les dessous des flibustiers de l'époque.

Les compagnons de la société Rinieri Jacopi, ses alliés du début, Cepperello, Noffo Dei, Biccio et Musciato, dont les noms reviennent en 1288 à chaque instant, sont des

1) *Compotus Chipperelli Dextahit* [al. *Dietahiti*] *factus in ballica Trecensi. (Ib., p. 365 et suiv.)* Ce compte, dressé à Troyes en 1295, a été trouvé avec le compte susvisé de Cepperello Diotaiuti da Prato à la suite duquel M. Cesare Paoli l'a publié. — La mission dont Cepperello rend compte consistait dans l'inventaire et l' valuation des biens apportés en dot par Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, belle-mère de Philippe le Bel. Peut-être Cepperello était-il alors receveur de Champagne.

Digitized by Google

individualités historiques. Ils le furent de façons différentes et pittoresques à souhait.

Cepperello Diotaiuti da Prato *al.* de Prato a été choisi par son compatriote le florentin Boccace comme le type du coquin souriant, offrant avec un aimable cynisme la collection de tous les vices ; et sous le nom de sire Ciappelleto, il lui a fait les honneurs de la première novelle du Décaméron. Les érudits italiens ont démontré que les personnages mis en scène dans ce livre ont existé, que l'auteur les a « pris sur nature » et, tout en les colorant, les a laissés très reconnaissables (1). Ils ont tout particulièrement établi l'identité de son Ciappelleto avec notre Cepperello, receveur du bailliage royal d'Auvergne (2). D'après cette biographie, Cepperello aurait été notaire avant de se faire financier. — « Toujours prêt à rendre faux témoignage, il n'attendait pas qu'on vînt l'en prier ; et comme en France on ajoutait alors grande foi aux serments, il gagnait injustement son procès toutes les fois qu'on était obligé de s'en rapporter à son serment et à sa bonne foi... Avait-on besoin de quelqu'un pour commettre un crime ou une mauvaise action quelconque, non seulement il ne refusait jamais ses services, mais il les offrait spontanément. Aussi lui est-il arrivé plusieurs fois de battre et de tuer les gens de sa propre main. » Emporté, violent, impie, blasphémateur, coureur de tavernes et de mauvais lieux, sordidement avare, faussaire avec délices au point que « il eut fait cent faux pour rien plutôt que de recevoir de l'argent pour n'en pas faire » ; gourmand, ivrogne, joueur, « il portait toujours sur lui des dés pipés. En un mot, c'était le plus grand scélérat qu'on eût jamais vu, et on ne supportait ses vices et sa méchanceté que parce

(1) *Istoria del Decamerone*, p. 146-150.

(2) Boccace a fait son Ciappelleto traitant, usurier, italien venu se fixer en France, tantôt à Paris, tantôt dans les provinces, comme Cepperello, à la même époque, et comme lui protégé par Musciato. (Cesare Paoli : *Documenti di ser Chiapelleto*, dans le *Giornale Storico della litteratura italiana*, année 1885, fascicule 15, p. 337. Firenze.)

Digitized by Google

qu'il était le protégé de messire de Musciato, dont l'influence et le crédit étaient grands à la cour de France » (1). J'en passe, et des pires.

Evidemment, le portrait d'une si invraisemblable canaille est poussé au noir ; la fertile imagination de l'auteur n'a pu découvrir une tare dont il ne fût affligé. Pris sur nature, soit !(2). Mais alors, pris sur plusieurs individus fondus en un seul pour le rendre plus odieux. Or, précisément, je trouve un Jean *de Prato*, notaire à Bordeaux, dont les crimes étaient récents lorsque Boccace, fils lui aussi d'un marchand florentin, est venu en France. L'un de ces crimes consistait en violences exercées en plein marché d'Aigues-Mortes, place encombrée de marchands italiens, sur une femme enceinte, violences si brutales qu'elles la firent avorter (3) ; un autre était un faux commis par ce notaire *de Prato*, pour de l'argent et par acte authentique, au détriment d'un italien, Elie Suscifreda (4). Voilà bien le notaire de Prato, cupide, faussaire et brutal, que le conteur a fondu avec le Cepperello da Prato de la société Rinieri Jacopi, soit volontairement par l'effet des sentiments de haine dont les florentins étaient animés contre ceux de

(1) *Décameron. Novella I, Novella di Ser Ciappelleto.*

(2) Boccacio di Chellino, marchand à Florence, père de l'auteur du Décameron, y a certainement connu les frères Guidi. Il eut même des relations assez étroites avec les marchands florentins établis en France, vu qu'en 1326 il y envoyait son fils, âgé d'environ treize ans, pour y faire son éducation commerciale sous la direction d'un autre marchand de Florence qui allait s'y établir ou y possédait déjà un établissement.

(3) *Reg. du Parlement. Criminel. fol. 4.* — Boutaric. *Incent. des Actes du Parlement*, II, n° 5155. — Mandement du Parlement, en date du 15 mars 1320 (n. st.), prescrivant au sénéchal de Beaucaire de poursuivre le coupable.

(4) Mandement du Parlement au même senéchal, du 15 janvier 1319 (n. st.), ordonnant des poursuites pour faux « cirographe » (par acte authentique et scellé) contre le même, nommé *Johannes de Prato, cartularius* (Boutaric. *Op. cit.* II, n° 4699). — Ce Johannes de Prato peut être le même que « Jean Chapel » mentionné sous son nom patronymique au lieu de l'être sous le nom terrien de *de Prato*. Il figure dans un arrêt du Parlement, du 26 mai 1270 (*Olim*. I, fol. 185 ; Boutaric, I, n° 1697). Le nom de Ciappelleto donné par Boccace dans sa novelle à Cepperello le ferait supposer.

Digitized by Google

leurs compatriotes passés au parti français, soit par rivalité de familles, ou par un esprit de vengeance dont nous ignorons les causes, soit plus simplement en artiste composant un type à l'aide de traits réels empruntés à plusieurs figures, procédé resté cher aux romanciers de tous les temps.

Sous le bénéfice de ces réserves, le portrait paraît avoir été ressemblant par quelques côtés. Les documents nous font entrevoir dans le vrai Cepperello un personnage actif, avare et cupide, bien capable d'être l'homme *che fa d'ogni erba un fascio* (1) dont parle Boccace. Il ne craignait certainement pas la bonne chère, à voir la façon dont il rappelle les plantureux repas, les *comeitos* et les « *mangiare* » dont lui et Noffo ont régalé Géraud Chauchat aux frais de la Compagnie ; et on peut le soupçonner, sans trop de risques, d'avoir poussé les profits usuraires et les gains illicites au delà des abus tolérés par l'usage, en constatant qu'il y avait une comptabilité occulte entre lui et le chef de la compagnie, dont les éléments ne figuraient pas dans sa comptabilité avec le Trésor royal. Cependant l'auteur des *Novelle* pousse la charge plus loin encore.

Lorsque Musciato voulut repasser en Italie, il lui fallut un agent capable pour opérer ses recouvrements en Bourgogne. Ses débiteurs en ce pays étaient « gens si chicaneurs et de si mauvaise foi qu'il ne voyait pas d'homme assez roué pour leur tenir tête ». Si cependant, il y avait Ciappelleto ! Ciappelleto sa créature « qui fréquentait sa maison à Paris ». Celui-ci, à peu près ruiné à ce moment, paraît-il, accepta moyennant une forte remise. Musciato lui donna des lettres de créance de Philippe le Bel pour la Bourgogne et il arriva, ainsi armé, à Dijon, où il descendit chez deux frères, usuriers florentins de sa connaissance, protégés comme lui de Musciato. Il y tomba gravement malade. Les lombards ses hôtes ne savaient que

(1) Qui d'un brin d'herbe fait une botte.

Digitized by Google

faire de lui, ne voulant ni le jeter mourant dans la rue, ni le garder, de crainte que leur maison ne fût pillée par la population déjà très irritée contre eux si, comme ils le supposaient, cet homme, noir de crimes, mourait en païen dans leur logis. Ciappelleto, qui avait l'oreille fine, les entendait délibérer de son lit. — « Soyez sans inquiétude, leur dit-il, il ne vous arrivera aucun désagrément à cause de moi », et il les prie de faire venir un pieux cordelier du voisinage. Ici Boccace lui prête le rôle odieux d'un mourant ne s'accusant que de vétilles, simulant une componction sacrilège ; puis, se complaisant à la thèse d'un homme si fourbe qu'il trompe les hommes même au delà du tombeau, il le représente considéré comme un saint, exposé dans le couvent des Cordeliers, entouré de la vénération des fidèles, devenant un objet de sermons, invoqué par les Dijonnais dans l'adversité. — « Ainsi mourut maître Ciappelleto di Prato qui devint un saint homme, ajoute le frivole conteur florentin. Je ne prétends pas nier qu'il jouisse auprès du Tout-Puissant du sort des bienheureux ; car bien que sa vie ait été celle d'un pécheur, il peut s'être repenti à la fin de sa carrière et avoir apaisé la colère céleste. Mais comme on ne peut lire au fond des cœurs, je n'en parle que par supposition (1). »

Cette réserve finale sous la plume de l'écrivain qui vient de noircir son homme au delà du croyable, à la seule fin de corser son anecdote, laisse entrevoir la vérité. Cepperello lui aura joué le tour de faire une fin de vie édifiante à Dijon ; et sa conversion aura fait autant de bruit dans le monde des usuriers florentins que ses aventures diverses au cours de son existence. Naturellement elle trouva plus d'incrédules à Florence et chez nous parmi ceux qui avaient été ses victimes et celles de son patron Musciato, dont il partagea l'impopularité. C'est bien aussi l'impression du savant éditeur des papiers de la famille de Prato

(1) *Novelle Prima.*

Digitized by Google

de Florence : « *Il povere ser Cepperello ha pagato per tutto.* » Il est possible que le pauvre Cepperello ait payé pour tous (1). Il ne serait cependant ni le premier ni le seul lombard de son temps qui aurait admirablement fini. Il y a au Trésor des Chartes un testament de 1291, par lequel le richissime Guandolfi de Aicellis, de Plaisance, le Rothschild du moment, qui habitait Paris, se fit clerc et dispose d'une partie de ses biens en faveur de ceux qu'il a « dépouillés par l'usure ». Parmi ces restitutions, il en est une de 30 livres tournois faite à Eustache de Beaumarchais, seigneur de nombreuses terres en Auvergne (2).

Je ne sais si Cepperello se maria et laissa des parents en France. Le cas était fréquent. Etienne de Passu dit de Florence, frère de Lappo et de Duccio, de la compagnie de la Spina, avec qui Cepperello était en relations pendant qu'il était receveur d'Auvergne, épousait en 1289 une parisienne, prenait des lettres de bourgeoisie à Lagny-sur-Marne, devenait à la fois seigneur français et avocat au tribunal des foires de Champagne, sans cesser d'être l'associé des compagnies italiennes (3). Un autre des cotraitants de Cepperello Diotaiuti dans ces foires, Maccio di Pistoia, ainsi désigné, du nom de sa ville natale, et qu'en France on appelait Macé dit Piz d'Oie, en fit tout autant ;

(1) *Documenti di Ser Ciappelletto. Loc. cit.*, p. 385. Ces papiers rapportés de France en Italie, passèrent, par alliance, des archives de la famille de Prato de Toscane, dans celles des Gondi et arrivèrent aux mains de M. Vincenzo Monti qui en a fait don en 1883 aux archives de l'Etat, à Florence ; M. Cesare Paoli, directeur de ce dépôt, en a publié une partie : les comptes de notre receveur d'Auvergne et l'inventaire des biens de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, dans le Giornale Storico (1885). L'érudit d'Auvergne qui, le premier, a signalé cette publication, est mon savant ami M. Alexandre Bruel, éditeur du cartulaire de Cluny, auteur d'autres excellents travaux d'érudition, grand prix Gobert, et qui fut pendant bien des années chef de la section historique aux archives nationales,

(2) Arch. nat. J. 406, n° 14.

(3) Berti. — *Docum. reguardanti il commercio dei Fiorentini in Francia nei secoli XIII*e, *XIV*e *singolarmente il loro concorso alle fiere di Sciampagna (Archivio storico italiano*, t. VI, n° 12, *anno* 1850, p. 272-273).

Digitized by Google

et Guillaume Piz d'Oie devint même prévôt des marchands de la capitale (1). Je laisse de côté ce qu'on pourrait dire de l'origine des familles Céberet et Capperel; mais si le prévôt de Paris Capperel a la moindre attache avec notre homme, il finit moins bien que lui. Il fit pendre en 1320 un pauvre homme innocent à la place d'un riche coupable. L'opération fut mauvaise; il fut pendu à son tour à Paris pour ce crime (2).

Rinieri Jacopi faisait encore bonne figure à Paris en 1296 dans son hôtel de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, près du Louvre, contigu à celui de son compatriote Macé Piz d'Oie (3). Noffo Dei était toujours son associé (4). Abandonné vers ce temps par les frères Guidi et descendu dans la catégorie des banquiers de second ordre, il transporta le siège ou l'un des sièges principaux de sa compagnie dans la ville normande de Séez où il prit des lettres de bourgeoisie. Il est vraisemblablement le Reynier dont la conduite servit à déterminer d'une manière solennelle et définitive une question alors controversée en matière d'usure. Il avait recours à un procédé des plus simples et des plus lucratifs. Il ne prêtait pas à intérêts, c'était un pur service qu'il rendait par bonté d'âme aux gens dans l'embarras. Seulement il était d'usage que l'emprunteur lui témoignât sa gratitude par un cadeau proportionné à l'importance de ce prêt gratuit, soit au moment du remboursement, soit de temps à autre si la restitution se faisait attendre. La vie du peuple est ainsi faite dans tous les temps; combien d'ouvriers ou de petits ménages s'estiment heureux dans les moments de trop grande gêne, de trouver à emprunter 24 francs pour un mois à la condition de faire

(1) *Olim*. IV, fol. 201. — Boutaric. *Incent. des Actes du Parlement*, II, 3937.

(2) *Continuateur de Guill. de Nangis*, 1320. — Henri Martin. *Hist. de France*, IV, 658.

(3) V. l'Etat de la *Taxe des Lombards*.

(4) Berti. *Op. cit.* (*Arch. stor. ital.*, 1858, VI, n° 12, p. 258).

Digitized by Google

un cadeau de 20 sous en les rendant au bout du mois, ce qui fait tout de même du 50 °/₀. L'évêque de Séez le fit poursuivre devant son officialité pour usure; le peuple se souleva quand on voulut arrêter cet usurier bienfaisant. Rénier vint à mourir. Les poursuites furent intentées contre sa mémoire; on consulta un célèbre jurisconsulte italien du nom d'Ancharrano; et, sur son avis motivé, le défunt fut condamné, par arrêt posthume, à restituer ce qu'il avait acquis par cette usure déguisée, non plus à ses emprunteurs qui, eux aussi, avaient eu le temps de mourir, mais aux pauvres de Séez que désignerait l'évêque (1).

§ 4. — Les frères Guidi à la Cour, ministres des finances de Philippe le Bel. — Noffo Dei à la potence.

Les frères Biccio et Musciato — Biche et Mouche, Bichet et Mouchet, ainsi les prénommait-on chez nous les frères Guidi — furent les plus notables et les plus puissants personnages de la banque et de la mercature au milieu du règne de Philippe le Bel. « Biccio le Lombard » avait déjà un hôtel à Paris en 1281 (2). Lors de la Taxe des Lombards de Paris en 1292, sur 205 chefs de maisons de banque dans la capitale, aucun n'est taxé plus haut que les deux frères florentins tarifés ensemble à 114 livres, 40 pour « Bichet le lombart », demeurant sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois à la porte du palais du roi, et 74 pour « Mouchet le lombart » sur la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs (3). Un seul, l'opulentissime Guandolfi ou Guandolfo, atteint la même cote de 114 (4). La distance

(1) Troplong cite cet exemple dans la préface de son traité du Prêt.
(2) *Paris sous Philippe le Bel. La Taxe des Lombards de Paris.*
(3) *Op. cit.* Imprim. nat.
(4) « *Gandoufle le lombart, 114 l. 10 s.* » — *(Ibid.)*

Digitized by Google

entre eux et ceux qui les suivent, dans l'échelle de la richesse, est énorme. Deux maisons seulement, venant immédiatement au-dessous d'eux, sont cotées à plus de 50 livres. Encore peut-on supposer que l'exceptionnelle faveur dont ils jouissent à la cour fit modérer leur cote dans toute la mesure du possible. En prenant le chiffre de la taxe pour le cinquantième du revenu déclaré comme on le fit pour la taxe de 1297, et en tenant compte des dissimulations des lombards d'autant plus difficiles à contrôler par le fisc que leurs revenus consistaient pour une très grande partie en produits aléatoires provenant de leurs spéculations sur les marchandises, les deux frères représentaient une maison de banque et de commerce encaissant annuellement 4 à 5 millions au moins de bénéfices en valeur relative de nos jours.

Philippe le Bel, très engoué d'eux, les fit « valets du roi », charge de cour équivalente à celle de chambellan sous ses successeurs, que les souverains n'avaient jusqu'alors confiée qu'à des membres bien qualifiés de la noblesse française, et il les fit en même temps ses receveurs. Le 28 septembre 1294, il prescrivait aux sénéchaux, spécialement au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, de saisir sans délai les biens, meubles et immeubles, des « marchands anglais, clercs et laïques, habitant ou non dans le royaume », d'en dresser inventaire et de les remettre sans exception entre les mains de Biccio et de Musciato, « ses aimés valets et receveurs » (1), qui fort probablement lui avaient suggéré cet expédient financier. Ils firent asseoir à cette époque au festin des faveurs royales leur jeune frère Nicolas, Colino par diminutif, qui, lui aussi, fut nommé valet et

(1) « *Bicchio et Moncheto* [corr. *Moucheto*] *Guidis, dilectis valletis et receptoribus nostris* seu alterius eorumdem procuratori. » (Bibl. nat. ms. latin 11017, fol. 27. — *Hist. du Lang.* Ed. Privat. Preuves, X, col. 306. Lettres données à Paris le mardi avant la Saint-Michel de 1294.)

Digitized by Google

receveur du roi ; il l'était le 17 février 1295 (n. st.) (1). Après les marchands anglais, les juifs. Ordre est donné à cette date par le roi au même sénéchal de Beaucaire de délivrer tous les biens des juifs arrêtés dans son gouvernement aux trois frères Guidi, même à l'un d'eux ou à leur fondé de pouvoirs (2). Cette façon de se faire rembourser leurs avances au Trésor leur permettait de réaliser de scandaleux bénéfices par l'acquisition à vil prix de marchandises jetées à la fois sur le marché, et cela d'autant plus facilement que leurs charges de cour et leurs fonctions ne les empêchaient nullement de continuer en société leur commerce en gros et leurs spéculations de foires ; c'est ainsi qu'en cette même année ils faisaient partie du consortium de marchands qui acheta pour plusieurs millions de laines dans une seule foire de Troyes (3).

L'année suivante le roi chargeait Musciato de négocier avec la cour de Rome un traité relatif à la perception des dîmes ecclésiastiques, du centième, et des legs faits aux églises de France que le pape avait affermés à Spilliati de Cocissia, de la Cie La Spina, de Florence, et à Bonavillani Lucheti, associé des Clarentini, de Pistoie. Le roi s'opposait à cette levée dont il aurait voulu s'approprier les produits. Par une transaction conclue le 26 novembre 1296 avec l'évêque de Viviers, légat du pape, il fut convenu que les italiens soumissionnaires de ces impôts, les lève-

(1 et 2) « *Bicchio et Moncheto* [corr. *Moucheto*] *et Colino Guidi, fratribus, dilectis valletis et receptoribus nostris*, vel alteri ipsorum, vel procuratori eorum presentes litteras deferenti. » (Bibl. nat. *Loc. cit., fol. 54. — Hist. du Lang.* X, col. 1316. Lettres données à Paris le jeudi avant les Brandons de 1294 (1295 n. st.).

(3) Voir plus haut. — Le navire qu'ils avaient frété pour le transport de ces laines destinées à l'alimentation des manufactures de Florence, ayant naufragé aux îles de Lérins, l'abbé de Lérins prétendait exercer son droit d'épaves sur celles que la mer avait jetées sur ses côtes. D'où procès. Ce n'est pas l'effet du hasard si les frères Guidi sont nommés dans les actes de la procédure avant tous les autres intéressés, tels que les Compagnies de la Scala, de la Spina, les Mozzi, les Bardi, leurs anciens compoings Rinieri Jacopi et Noffo Dei ; mais parce que, de l'aveu de tous, ils occupaient une situation hors ligne dans la mercature italienne en France.

Digitized by Google

Fig. 1. — Fragment de poterie avec caractères écrits au stylet

Fig. 2. — Aydat et son lac

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 3. — Fouilles de Monténart. Poteries sigillées : 1. BANVS ; 2. DOIICVS.

Digitized by Google

Digitized by Google

raient et les encaisseraient, mais qu'aucune somme en provenant ne pourrait sortir de leurs mains « sans l'ordre du roi », Avec ces quatre mots le but de Philippe le Bel était atteint. A ces négociations avait pris part un seigneur d'Auvergne, Pierre Flotte, seigneur de Ravel, chevalier du roi (1).

Philippe adjoignit encore Musciato à Pierre Flotte et à Guillaume de Nogaret dans la trop fameuse ambassade de 1301 à Boniface VII. M. Cesare Paoli qui l'y trouve à cette date a cru son rôle terminé pour la France ; il n'en est rien. Notre homme resta en Italie où il fut le plus ardent soutien de la querelle du roi avec le vieux pontife. Il intrigua contre Boniface de concert avec Nogaret, les Ferrari de Florence, Rinaldi de Supino, capitaine de la ville, quelques autres nobles marchands, et Sciarra Colonna, celui qu'on a appelé « le plus féroce des barons italiens ». Ce fut chez Musciato, dans son château de Staggia, entre Florence et Sienne, que s'installa Nogaret en 1303 et que fut organisé le guet-apens d'Anagni, où le chef suprême de la chrétienté, octogénaire et revêtu de ses habits pontificaux, faillit être assassiné par Colonna, après avoir été, dit-on, souffleté avec un gantelet par ce lâche, si ce n'est par Nogaret lui-même, car on dispute et sur le soufflet et sur son auteur (7 sept. 1303). Les habitants indignés prirent la défense de leur souverain et ce coup de force avorta.

L'Italie n'était plus tenable de quelque temps pour Musciato et Biccio ; après ces événements, ils revinrent en France avec Nogaret, et Philippe le Bel récompensa leurs nouveaux services en les faisant chevaliers de son hôtel. Ils avaient été peut-être anoblis en 1300, en

(1) La commission de diplomates chargée de cette négociation fut composée en outre de Musciato et du futur chancelier Flotte, des membres les plus capables du Parlement, des évêques de Paris, de Dol, l'abbé de Citeaux, Nicolas de Chartres, Jean de Montigny, Guillaume de Hangest, trésorier du roi, le prévôt de Paris, Guy comte de Saint-Pol. [*Olim. II*, fol. 112. — Boutaric. *Op. cit.* I, n° 2910, p. 1295.]

Digitized by Google

même temps que Nogaret. Les vieux barons de race carolingienne, couverts de blessures, pour qui le titre et la fonction de chevalier du roi était le comble de l'honneur, durent en rougir sous leurs armures de bataille. Passe encore pour le valet ; mais le chevalier de l'hôtel, attaché à la personne du souverain, occupait un rang privilégié à la cour et au combat, sa charge impliquait le don du sang jusqu'à la dernière goutte ; on l'avait réservée jusque-là à l'élite chevaleresque, aux plus vaillants, aux plus intègres. Pierre Flotte, qui l'était depuis sept ou huit ans (1), était français et maniait la lance aussi bien que les pandectes, il venait de le prouver en succombant dans la déroute de Courtray (1302). Une telle distinction accordée à des marchands était le signe d'une révolution dans les idées. Après les chevaliers-ès-lois, les chevaliers-ès-florins, la conséquence était inévitable ; le premier anoblissement connu avait été conféré en 1272, par le père du roi régnant à l'orfèvre Raoul de Presle, son trésorier ; à des marchands étrangers même nobles, cela ne s'était jamais vu. Encore récompenser ses amis sans regarder aux frontières pouvait être à l'occasion une belle et noble pensée ; le roi de France pouvait bien faire ses chevaliers des marchands d'un pays où les épiciers se faisaient souverains ; mais Philippe le Bel rompit la tradition en honorant les plus grands usuriers du royaume à l'égal de ce qu'il y avait de plus pur dans la nation. La noblesse française ressentit l'affront.

Biccio et Musciato furent l'un et l'autre les intendants des finances du royaume, de véritables ministres en même temps que des fermiers d'impôts et des favoris. Ces anciens co-associés de Géraud Chauchat dans la compagnie Rinieri Jacopi, s'y rendirent odieux par leur dureté « envers les pauvres gens » qu'ils faisaient exproprier

(1) Dit *miles regis* dans un mandement du Parlement du 20 mai 1294. (Boutaric. *Op. cit.* I, n° 2859.)

Digitized by Google

sans pitié. Le peuple les appelait « les chiens lombards, les *cani lombardi* » (1) ; et le toscan Muratori d'ajouter : « Grand nom auquel ils ont donné une renommée sinistre dans toute l'Europe » (2). Le roi leur concéda la levée d'une nouvelle taille sur les lombards (3) ; ils apportèrent, dans l'accomplissement de cette mission lucrative, leur ordinaire âpreté, si bien que ce fut la justice française qui dut les contraindre à respecter la loi dans la personne de leurs compatriotes (4). Quand ils eurent assis leur position financière de telle sorte qu'ils purent défier toute concurrence, ils ne ménagèrent pas davantage le Trésor de leur royal client. Ils lui prêtaient l'argent qu'ils lui avaient pris ; telle était, du moins, l'opinion commune de leur époque :

> Mès le rey chascun le triche.
> En sa court avoit Mouche et Biche
> Qui durement l'ont esmouchié,

dit le contemporain Geoffroy, bourgeois de Paris (5).

Philippe le Bel, qui n'était pas un naïf, savait, soyons-en certains, aussi bien à quoi s'en tenir sur les deux florentins que l'italienne Catherine de Médicis sur le compte de l'italien Mazarini ; il eût pu répondre comme le fit Catherine à Mme de Motteville, sa dame d'honneur, qui l'avertissait des dilapidations de son ministre : « Je le sais, mais j'ai besoin de lui. »

Musciato reparut en Italie où il prit une part active aux menées des « Guelfe Neri », à Florence et à Rome. Il

(1) Isidoro del Lungo. *Dino e la sua cronica*. Texte fourni plus haut.

(2) Magnum sibi nomen comparaverunt, sinistram autem per universam Europam.

(3) Ils s'en occupaient entre 1303 et 1306.

(4) Un arrêt du Parlement du 30 mai 1306 les débouta de leurs prétentions de lever la taille sur Jacques Cypriani de Florence, par la raison qu'il avait sa résidence en Bretagne. (*Olim*. IV, fol. 74. — Boutaric. *Op. cit*. II, n° 3334.) Les deux aînés des Guidi y sont nommés Mouchet et Bichet, chevaliers du roi.

(5) *Rec. des histor*. XXII, 103.

Digitized by Google

vivait encore avec son frère Biccio en 1306; ni l'un ni l'autre n'était plus de ce monde au mois de novembre de l'année suivante. Les gens des Comptes constatèrent leurs déprédations et constituèrent leur succession débitrice de sommes énormes envers le fisc royal. Le 30 novembre 1307, Philippe le Bel envoyait l'auvergnat Etienne de Ferrières, clerc de son Parlement, dans les provinces avec mission de saisir tous leurs biens, de faire rentrer toutes leurs créances, de réaliser tous leurs immeubles et d'en verser le prix à ses trésoriers de Paris « en déduction de ce qu'ils lui devaient » (1). Ils avaient acquis des biens considérables surtout dans la sénéchaussée de Beaucaire et les provinces voisines (2). Ainsi finit cette banque italienne issue de la compagnie florentine de Rinieri Jacopi, dont Géraud Chauchat avait étudié de près le fonctionnement, connu les vices et fréquenté les chefs.

Il faut reconnaître que sous la peau de l'usurier, il y avait dans les frères Guidi de précieux instruments tels qu'il les fallait à un chef d'Etat tel que Philippe le Bel. Presque tous ses ministres ont un cachet commun, celui du maître : largeur de conscience, capacité, hardiesse, activité, esprit d'innovation. Pour la politique des résultats qui fut la sienne, il était nécessaire d'avoir, à certains moments, de l'argent à tout prix; les aventuriers florentins lui en fournirent à chers deniers; c'était pour lui l'essentiel.

N'importe! Ce qu'il y a de plus remarquable dans la

(1) « Philippus.. Stephano de Ferreriis, clerico. Cum *deffuncti Bichius et Mochetus Guidi, fratres, quondam milites nostri, nobis, ex certa causa in quadam magna quantitate pecunie teneantur, ac nobis sit datum intelligi ipsos milites quam plurima bona nobilia et immobilia in senescalia nostra Bellicadri et locis circumvicinis habere....* eisdem in illis partibus debita plura deberi tempore mortis sue, vobis committimus, etc... Actum Parisius ultima die novembris anno Domini M° CCC° VII° » (Arch. nat. JJ. 40, fol. 13, n° 31. — *Hist. du Lang. N. col. 469.*)

(2) L'Auvergne confinait à la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes, dont le Velay et le Gévaudan faisaient partie, sur plus de 130 kilomètres par les arrondissements de Brioude et de Saint-Flour.

Digitized by Google

vie des chiens lombards malgré les services rendus au maître, c'est qu'ils ne l'aient pas terminé d'une façon plus dramatique. Pierre de la Brosse, favori, chambellan et trésorier de Philippe le Hardi, avait bien été pendu en 1278 (1) après que Raoul de Presles avait failli l'être ; et Enguerrand Le Portier de Marigny, son successeur, dont ils paraissent avoir favorisé les débuts, allait bien être pendu aussi, l'ayant moins mérité. Mais les frères Guidi devenus grands seigneurs eurent l'Italie pour refuge.

Le sacrifice qu'exige chaque chapitre de cette étude, Noffo Dei s'est chargé de le fournir à la moralité publique ; Noffo Dei, l'associé de Biccio et de Musciato dans la compagnie florentine de Rinieri Jacopi, l'ami et l'associé également de Cepperello, receveur d'Auvergne, qui s'unissait à lui pour festoyer si princièrement Géraud Chauchat, a conquis une place dans l'histoire à sa façon.

En 1305 il était en prison pour quelques scélératesses, menacé du gibet. Afin de s'y soustraire, il complota, paraît-il, la perte de l'Ordre du Temple tout entier avec un templier non moins déchu, le prieur de Montfaucon, son compagnon de geôle, récemment condamné à la prison perpétuelle par le grand maître Jacques de Molay pour « hérésie et mauvaise vie ». Il trouva moyen de faire dire au sénéchal de Toulouse « qu'il avait à révéler au roi des choses plus utiles pour lui que la conquête d'un royaume ». Pressé de questions, menacé même de la torture, il se renferme dans un mutisme invincible, déclarant ne vouloir parler qu'au roi seul « quand même il s'agirait de sa vie ». Il obtient ainsi d'être amené devant Philippe le Bel à Paris. Aux sacrilèges, aux faits d'apostasie et de corruption, il ajoute tout ce qui peut le mieux seconder les des-

1) « Plus par envie que par le fait », dit la *Chronique de Saint-Magloire*. Il était accusé de péculat et d'empoisonnement de Louis, fils aîné du roi. Rien ne fut prouvé que ses richesses trop convoitées.

Digitized by Google

seins du roi, car une « grimace de satisfaction » contracta les traits d'ordinaire impassibles du souverain, rapporte le contemporain Villani dont le témoignage a une valeur particulière parce qu'il était de Florence comme Noffo, qu'en sa qualité de directeur de la monnaie, il entretenait des relations particulières avec les lombards de son pays fixés en France, et qu'il a pu recueillir les versions venues de côtés divers (1).

On sait le reste, l'enquête secrètement poursuivie, Jacques de Molay et les Templiers arrêtés le 13 octobre 1307, l'ordre aboli, ses biens confisqués, des centaines d'hommes livrés aux flammes. Mais « Noffle le Lombard », comme on disait en France, fut arrêté et condamné de nouveau pour d'autres crimes. Il essaya encore du moyen qui lui avait si bien réussi ; il dénonça, en 1309, dans l'espoir d'échapper au châtiment, Guichard, évêque de Troyes, comme coupable d'avoir employé des sortilèges pour faire périr la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel. Après une longue enquête, chacun fut mis à sa place, Guichard en liberté et Noffo Dei à la potence (2).

(A suivre) MARCELLIN BOUDET.

(1) Giovanni Villani. *Histoire de Florence*, VII, 92. L'auteur vécut de 1280 à 1348 et vint en France. Augier de Béziers, prieur d'Aspiran au diocèse d'Elne (Pyrénées-Orient.), historien du pape Clément V, attribue le fait à un certain Squin de Florian, de Béziers. Mais il paraît moins digne d'être crû, et d'ailleurs ces deux versions n'ont rien de contradictoire ; il peut y avoir eu plusieurs délateurs. Darras (*Histoire de l'Eglise*, XXX, 163), Henri Martin (*Hist. de France*, IV, 470) et d'autres auteurs citent les deux délateurs sans faire de choix.

(2) Il avoua ses calomnies au dernier moment. — « Anno 1313, Guichardus Trecensis episcopus, quem super procuratione mortis quondam reginæ Johanæ fuisse suspectum, supra retulimus, per confessionem *cujusdam Lombardi cognomine Noffe*, Parisius ad mortem judicati pro suo crimine et suspensi, innocuus est repertus. (*Continuatio chronici Guillelmi de Nangiaco.* » *Rec. des Histor. XX.* 608. D.)

Digitized by Google

Notes sur l'Archéologie Gallo-Romaine

DES ENVIRONS DE SAINT-AMANT-TALLENDE

Souvent en parcourant les environs de Saint-Amant, en traversant ces vieux villages de montagne, ces chemins pierreux, je me suis fait la réflexion : Il y a des siècles, qu'était ce pays ?... Quels changements !

Là-haut, où sont ces terres cultivées, ces bruyères, s'élevait une opulente villa. Dans ces pâturages, où le pâtre ne rencontre plus que quelques fosses remplies de mousse, s'agitait une population de montagnards, derniers descendants de la vieille race gauloise. Et ce lac, là-bas, au fond de la vallée, quels souvenirs !... Sidoine !... Avitus.... le grand seigneur finissant ses jours dans la prière,... cet empereur romain perdu par ses vices ;... là-bas, à la place de ce village, de cette modeste église, le préfet des Gaules passait ses loisirs d'été dans une existence paisible et familiale.

Aujourd'hui, que reste-t-il de tout cela ? oubli !... ruine !...

Oui, sous ce sol cultivé, sous ces chaumes, sont ensevelis les derniers souvenirs de cette civilisation passée, de ce peuple gaulois, soumis, cultivé, métamorphosé par le génie romain.

Partout, la pioche rencontre : ici, des murs effondrés ; là, des restes de briques, de poteries, faibles mais certains souvenirs du passé.

Les découvertes, les fouilles, les travaux de culture nous l'ont prouvé : à Saint-Amant, à Aydat, à Saint-Saturnin, à Saulzet-le-Froid, à Liozun, près d'Olloix.

Digitized by Google

SAINT-AMANT-TALLENDE. — Les vestiges gallo-romains se rencontrent, en plusieurs lieux, à proximité de Saint-Amant. Dans le bourg même, au lieu dit place Pallet, en plantant des poteaux destinés aux conduites électriques, les ouvriers ont découvert quelques fragments de poteries blanches, datant certainement de l'époque gallo-romaine (fragments d'urnes cinéraires).

Tout près de là, à l'est, s'étend le plateau du Suzot, formé par l'extrémité de la coulée de lave de Lassolas, qui se termine au delà du village de Tallende.

Sur ce plateau couvert de vignes, les cultivateurs ont souvent découvert des objets gallo-romains : poteries sigillées rouges, briques à rebord. Je possède deux monnaies romaines qui en proviennent : l'une, très bien conservée, est un moyen bronze de Néron ; l'autre est un petit bronze un peu fruste, mais on peut fort bien y reconnaître la tête de Claude II le Gothique (voir à la fin la description des monnaies).

La tradition rapporte que l'ancienne ville de Saint-Amant était construite en ce lieu.

Quoique je n'ajoute pas une très grande foi aux traditions populaires, je suis forcé, ici, d'admettre qu'en ces parages, devait exister une certaine agglomération.

En plusieurs points (indépendamment des ruines du château moyen âge, qu'on voit encore à l'extrémité du plateau), on découvre des objets gallo-romains.

Derrière la fabrique de papier, dans une carrière appartenant à M. Vasson, j'ai découvert de nombreux fragments de poteries blanches et noires et samiennes.

Sur les débris d'une amphore en poterie blanche, on voit quelques lettres tracées d'une main inhabile ; les caractères, quoique mal dessinés au stylet, permettent de déchiffrer TI BUTTION..... (fig. 1).

Ce TI est la terminaison d'un mot au génitif ou au datif dont le début est brisé. Au second mot, il manque une lettre, et nous pouvons lire, il nous semble, BUTTIONI. —

Digitized by Google

Fig. 4 — Fouilles de Monténart : Objets divers

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 5. — Fouilles de Chassegay : 1. Fragment de vase sigillé ; 2. Lame, probablement un poignard

Digitized by Google

Digitized by Google

Ceci peut représenter le nom du propriétaire en signe de possession, ou peut-être une dédicace ; on pourrait y voir aussi le nom d'un potier. (Fig. 1).

Des clous, de nombreuses briques à rebord, ont également été découverts dans cette carrière. Tout près de là, derrière le cimetière, M. Davignon, propriétaire à Saint-Amant, a découvert de nombreux objets dans une autre carrière : Une moitié de meule en arkose, des poteries, un petit bac en lave, deux rondelles en terre cuite utilisées comme peson de fuseaux (fusaïoles) y ont été trouvés.

Tous ces objets datent encore, sans aucun doute, de de l'époque qui nous intéresse. Mais ce qui prouve que ces lieux ont été habités à une époque postérieure, c'est la trouvaille, toujours dans la propriété de M. Davignon, d'une monnaie d'argent de Charles le Chauve (une partie de ces objets est encore en la possession du propriétaire).

Dans les jardins, autour de Saint-Amant, notamment au lieu dit la Vigne-Reine, j'ai remarqué des restes de fûts de colonne en arkose ; un propriétaire m'a donné une monnaie du bas empire assez fruste, qui provient de cet emplacement.

A l'autre extrémité de Saint-Amant, au lieu dit Emplat, à gauche du chemin qui va de Saint-Amant à Chadrat, et à deux cents mètres au-dessus de la rivière de la Veyre, M. Maugue, de Saint-Amant, a découvert, il y a quelques années, en défonçant un terrain, des restes de constructions en moellons et briques, des traces d'escaliers, et de nombreux débris de poteries gallo-romaines.

Il s'agissait, évidemment, d'une construction, en petit appareil, de l'époque romaine. Muni de l'autorisation du propriétaire, je fis pratiquer des fouilles qui me permirent de retrouver les constructions. Malheureusement, ce terrain étant maintenant planté en vignes, j'ai dû limiter mes recherches, et il m'a été impossible de trouver des objets caractéristiques ; je n'ai pu recueillir que quelques fragments de poterie grise et noire, quelques briques et

Digitized by Google

tuiles, et une moitié de chapiteau en basalte, recouvert d'un crépissage blanc. Avec cela, quelques tiges de fer, quelques ossements d'animaux, c'est tout !

Malgré mes recherches peu fructueuses, il m'est permis d'admettre qu'en ce lieu devait s'élever une villa romaine, si l'on se base sur l'emplacement : petit plateau abrité, une source se faisant jour près de là. Enfin, à quelques centaines de mètres au-dessus, le chemin qui sert encore aujourd'hui aux cultivateurs, se trouve pavé de loin en loin, avec de grosses dalles de basalte ; ceci me ferait supposer qu'une voie romaine devait passer par là.

Dans les vignes, entre Saint-Amant et Saint-Saturnin, on a, paraît-il, découvert à plusieurs reprises, des murailles, des restes de puits, et, dit-on, des fragments d'amphore. (Je n'ai pu contrôler ces faits qui m'ont été rapportés par les gens du pays.)

A Saint-Saturnin, notamment près de l'église, on a trouvé des sépultures et des poteries ; mais je serais plutôt tenté de les attribuer à l'époque romane, ou au moyen âge, qu'à l'époque romaine proprement dite.

Entre Ponteix et Chadrat, au-dessus du lac d'Espirat, on a, paraît-il, découvert des sépultures en briques ???.....

De Saint-Saturnin à Aydat, il n'y a que dix kilomètres ; entre ces deux localités, s'étend la forêt de La Pradat, région caillouteuse et peu fouillée.

Aydat. — Aydac, Aidacum, Avitacum. L'on ne peut faire autrement que d'être frappé de la similitude de ces noms.

Aydat se nommait encore Aydac il y a seulement deux siècles. Dans plusieurs titres du moyen âge, on trouve le mot *Aidachus*. Il suffit d'un changement de dentale, comme l'a fort bien expliqué M. l'abbé Crégut, dans son excellent ouvrage sur la villa de Sidoine, pour retrouver *Aitacum ;* par une nouvelle modification du V qui se serait prononcé *ou*, ce *ou* se transformant en *i*, nous

Digitized by Google

arrivons sans peine à expliquer comment Avitacum est devenu Aydat (fig. 2).

Nous voici donc en présence du problème souvent discuté, mais pas encore résolu : Où était la villa de Sidoine-Apollinaire ?... Avitacum était-il à Aydat ?

Une autre raison de reconnaître en Aydat, l'Avitacum de Sidoine, raison à laquelle, ainsi que je le disais plus haut, je n'ajoute pas une très grande importance, mais qui n'est cependant pas à dédaigner, c'est la tradition orale.

Tout à Aydat rappelle saint Sidoine. Depuis le moyen âge, on a vénéré saint Sidoine à Aydat ; une ancienne tradition place ses cendres dans l'église. De nos jours, les gens montrent avec orgueil, dans le mur de cette église, à environ deux mètres de hauteur, à gauche du chœur, une pièce qu'ils nomment : *Tombeau de saint Sidoine.* Ce n'est évidemment pas un tombeau, mais un simple reliquaire. Pour sa description je laisse la parole à M. l'abbé Crègut : « Ce reliquaire a un mètre de longueur sur » trente-trois centimètres de largeur et vingt et un de » hauteur. Il est évidé à l'intérieur. Au-dessus, une dalle » plus large faisait l'office de couvercle et d'entablement ; » elle a été brisée pendant la Révolution. »

L'inscription porte en lettres du douzième siècle (d'après de Lasteyrie et Crègut) :

HIC SC DUOINOCETES ✠ ET S SIDONIUS

HIC SUNT DUO INNOCENTES EST S. SIDONIUS

Là reposent deux innocents. Là repose Saint Sidoine

Sans être d'une haute importance, ce fait paraît cependant assez significatif. Ce n'est pas, par un pur hasard, qu'à l'époque romane, bien plus rapprochée que nous de ce cinquième siècle où vivait Sidoine, on célébrait d'une façon durable la mémoire du saint évêque en cette localité.

Digitized by Google

Enfin, plusieurs lieux portent encore le nom de l'évêque romain. La petite île située au milieu du lac est nommée Ile Saint-Sidoine. La croix, but de procession le jour de la fête patronale, est appelée Croix de l'Evêque.

D'autre part, pour tous les gens du pays, leur village est bien l'ancienne résidence de Sidoine, la ville d'Avitus. — Mais nous avons bien d'autres raisons de retrouver en Aydat l'antique Avitacum, et la lettre de Sidoine lui-même, à son ami Domitius, me paraît le meilleur argument en faveur de notre théorie; on ne saurait trouver description plus exacte d'Aydat et de son lac (lire la lettre de Sidoine dans l'ouvrage de l'abbé Crégut, sur Avitacum).

Nous ne saurions nous arrêter à discuter des hypothèses aussi invraisemblables que celles du lac Léman et d'Aubière. Sidoine condamne lui-même la première dans sa lettre à Domitius, lorsqu'il donne la dimension de son lac (dix-sept stades de longueur), mesure qui concorde assez avec Aydat, et en rien avec le grand lac suisse.

Quant à Aubière, cette hypothèse paraît d'une rare invraisemblance. La description de Sidoine nous représente un paysage montagnard, un lac aux eaux fraîches et limpides, recevant un torrent bouillonnant, enfin, il parle de ces salmonides, de ces truites, parcourant des ondes cristallines. Pouvait-on voir cela dans les eaux fangeuses du marais de Sarliève où il ne devait vivre que quelques tanches et beaucoup de batraciens.

Et le « mons Terrenus », montagne de terre, de sable, de scories ?... Gergovie, le puy de Dôme, le Sancy si vous voulez, doivent répondre les partisans d'Aubière; vraiment, il faut avoir l'imagination féconde, et être bien aveuglé par le parti pris, pour soutenir une semblable thèse. Il me semble cependant, qu'en archéologie plus qu'en toute autre science, on doit se défier du parti pris. Imbu de ce principe, j'accueillerais avec bien moins de

Digitized by Google

scepticisme, l'hypothèse du lac Chambon (docteur Bertrand, du Mont-Dore).

Là aussi nous avons des ondes limpides, sillonnées par les poissons à la chair rose; là aussi des montagnes, et un paysage vraiment alpestre. Mais, pas de tradition, pas de torrent écumant, sautant, dégringolant de roche en roche; enfin ce même torrent ne se perd pas au milieu des scories, à sa sortie du lac.

N'a-t-on pas placé la villa, sur ce rocher de Varennes, à la place de l'aire féodale dont les derniers vestiges s'écroulent au-dessus du village. Mais lisez donc encore la lettre de Sidoine, et vous l'écouterez dire qu'aux jours de tempête, une poussière aqueuse, portée par le vent, venait humecter les murs de sa villa... Quelle est la vague géante qui, partant du lac, irait atteindre la cime du roc de Varennes? Ce serait à rendre l'Océan jaloux !

Mais tout cela ne saurait être que discussion stérile, et aucun résultat plausible ne pourrait en sortir. Bien plus convaincantes, il me semble, sont les découvertes de vestiges romains. Eh bien! nous en avons peu à Aydat, mais nous en avons.

Voyez cette phrase de la fameuse lettre à Domitius : « Au sortir des bains chauds, on se rend par des passages ouverts dans le mur en forme de voûtes, aux bains (description des piscines....) au milieu de ce réservoir s'élèvent non pas des pilastres, mais des colonnes que les plus habiles architectes appellent la pourpre des édifices. *(Six tuyaux dirigés extérieurement autour de la piscine amènent des torrents d'eau du sommet de la montagne.)*

Or, n'en déplaise aux partisans d'Aubière et autres lieux, ces tuyaux existent encore, ainsi que des fragments d'aqueduc en béton signalés par M. l'abbé Crégut, dans son ouvrage: « Nouveaux éclaircissements sur Avitacum »; sur le flanc de la montagne, juste au-dessus de l'église d'Aydat, une partie en a été découverte à côté de la maison de M. Pabot. Un autre fragment est encore à une

Digitized by Google

cinquantaine de mètres au-dessus, et sert de déversoir à une petite source qui s'ouvre au milieu d'un pré. Ces restes de tuyaux sont en ciment et ont été découverts environ à soixante centimètres dans le sol ; ils ont été retrouvés sur une petite étendue seulement. En tous cas, ils sont bien où l'explique Sidoine, venant du haut de la montagne ; il serait intéressant de les suivre, on verrait qu'ils se dirigent vers l'église et le cimetière.

L'aqueduc vient de la direction du village de Véreyras — il est en béton romain, avec une ouverture carrée au centre. — On a, paraît-il, récemment découvert d'autres fragments d'aqueduc, au-dessous de Saint-Julien, à 300 mètres environ au-dessus d'Aydat, au sud-ouest.

Pour achever de convaincre les incrédules, je peux dire que M. l'abbé Veyre, ancien curé d'Aydat, m'a affirmé qu'en creusant les tombes dans le cimetière, le fossoyeur rencontre souvent des dallages de pierre et des restes de constructions. Ce fait m'a été confirmé par le fossoyeur lui-même et par M. Rodet, propriétaire à Aydat. Enfin, il y a quelques années, des urnes en terre et poterie ont été trouvées près de la route par M. Pughoux, propriétaire à Aydat, qui me l'a dit lui-même.

Que faudrait-il encore ?... retrouver la villa entière ?... cela me paraît une impossibilité ; nous connaissons le sort qui a été réservé à la plupart des édifices romains ; mutilés, renversés à l'époque barbare, d'autres constructions se sont élevées à leurs places, les pierres et matériaux des anciennes servant aux nouvelles ; petit à petit, les moindres vestiges disparaissent ainsi. Tel a dû être le sort d'Avitacum ! Qu'on me permette cependant de dire, la lettre de Sidoine en main, *devant l'église d'Aydat :* il me semble reconnaître ces lieux dans cette description, et pour confirmer mon illusion, là où Sidoine nous montre ses chambres et son atrium, nous retrouvons des dalles ; ici, où il décrit ses piscines avec leurs conduites d'eaux venant de la montagne, la pioche découvre des fragments

Digitized by Google

de tuyaux en ciment ; là où circulaient de son temps servantes et domestiques, un propriétaire découvre des objets usuels (poteries, amphores).

J'avoue qu'en présence de toutes ces preuves, je n'hésite pas à voir en ces lieux, la villa du grand seigneur romain, pas plus que les habitants d'Aydat n'hésitent à considérer leur pays comme la demeure préférée du saint évêque.

Me suive qui voudra, mais à chaque nouvelle course à Aydat, ce lac, cette vallée fermée au couchant par ce dôme de cendre que nous appelons aujourd'hui le puy de la Rode, cette rivière torrentueuse se précipitant dans le lac, tout cela évoque en moi la vision d'Avitacum, de ce cinquième siècle, où l'empire romain chancelant, agonisant, tentait sa dernière lutte contre cette avalanche de barbares qui devait à jamais le renverser.

Mais quittons Aydat, non sans jeter un dernier regard sur ce paysage enchanteur. Montons par la petite route tortueuse qui nous mène à Saulzet-le-Froid, sous les monts dore, en passant par Véreyras. Là encore, entre Aydat et ce dernier village, nous retrouvons des restes de maçonnerie que la route a coupés ; murs de clôture, sans doute, ils se prolongent sur une certaine longueur dans la direction nord-ouest, sud-ouest.

A cinq kilomètres plus haut, se trouve le hameau de Zanières, dépendant de la commune de Saulzet-le-Froid ; au-dessus de Zanières, au sud-ouest, s'élève le puy de *Monténart*, cône volcanique qui termine au sud la chaîne des Dômes.

C'est à la base ouest de ce puy, dans les terres cultivées, situées entre les villages de Zanières et de Marcuges (commune du Vernet-Sainte-Marguerite), que le hasard m'a permis de retrouver d'importants vestiges gallo-romains (déjà signalés dans une autre communication parue dans la *Revue d'Auvergne*).

Digitized by Google

J'ai fait pratiquer des fouilles, successivement dans les propriétés de MM. Servier et Planeix, de Mareuges, et j'ai pu découvrir ainsi bon nombre d'objets intéressants.

D'autre part, les propriétaires ont pu suivre, dans leurs champs, un chemin pavé, se dirigeant du nord-est à l'ouest; il contourne le puy de Monténart, traverse le plateau, et se perd dans la direction des monts Dore. Je crois retrouver ici la continuation de la voie romaine, dont on aperçoit les traces sur le plateau de la Serre, entre les villages de Theix et de Nadayat. Cette route aurait passé inévitablement par Aydat *(Avitacum)* et se serait dirigée sur les thermes du Mont-Dore, en passant par Monténart. C'est, je crois, l'ancienne voie de Clermont *(Augustonemetum)* aux bains du Mont-Dore, contrairement à ce que pensait Bouillet, qui la faisait passer par le village d'Olloix, dont je parlerai plus loin.

Il peut se faire qu'une autre voie, allant sur le Mont-Dore, ait passé par Olloix, mais, à mon avis, elle ne pouvait venir de Clermont, à moins de faire un détour considérable.

La première fouille que je fis pratiquer dans le champ de M. Servier, à proximité de la voie romaine, me permit de découvrir, à un mètre de profondeur environ, des restes de murailles en petit appareil (moellons et briques).

Près de ce mur, les ouvriers rencontrèrent des amas de briques à rebord brisé, noircies par un incendie. Une épaisse couche de cendre couvrait tous ces objets.

Nous avons pu extraire de cette fouille de nombreux fragments de poteries sigillées rouges; quelques-uns, d'une assez belle dimension, représentaient la moitié d'un vase; presque tous sont ornés de personnages en relief, ou décorés, selon l'usage de l'époque, de médaillons et de métopes. J'ai pu reconstituer, en grande partie, une large patère, toujours en poterie sigillée. Enfin, il m'a été possible de lire, sur deux fragments de vases, deux noms de potiers. L'un, écrit à rebours, permet de reconnaître la

Digitized by Google

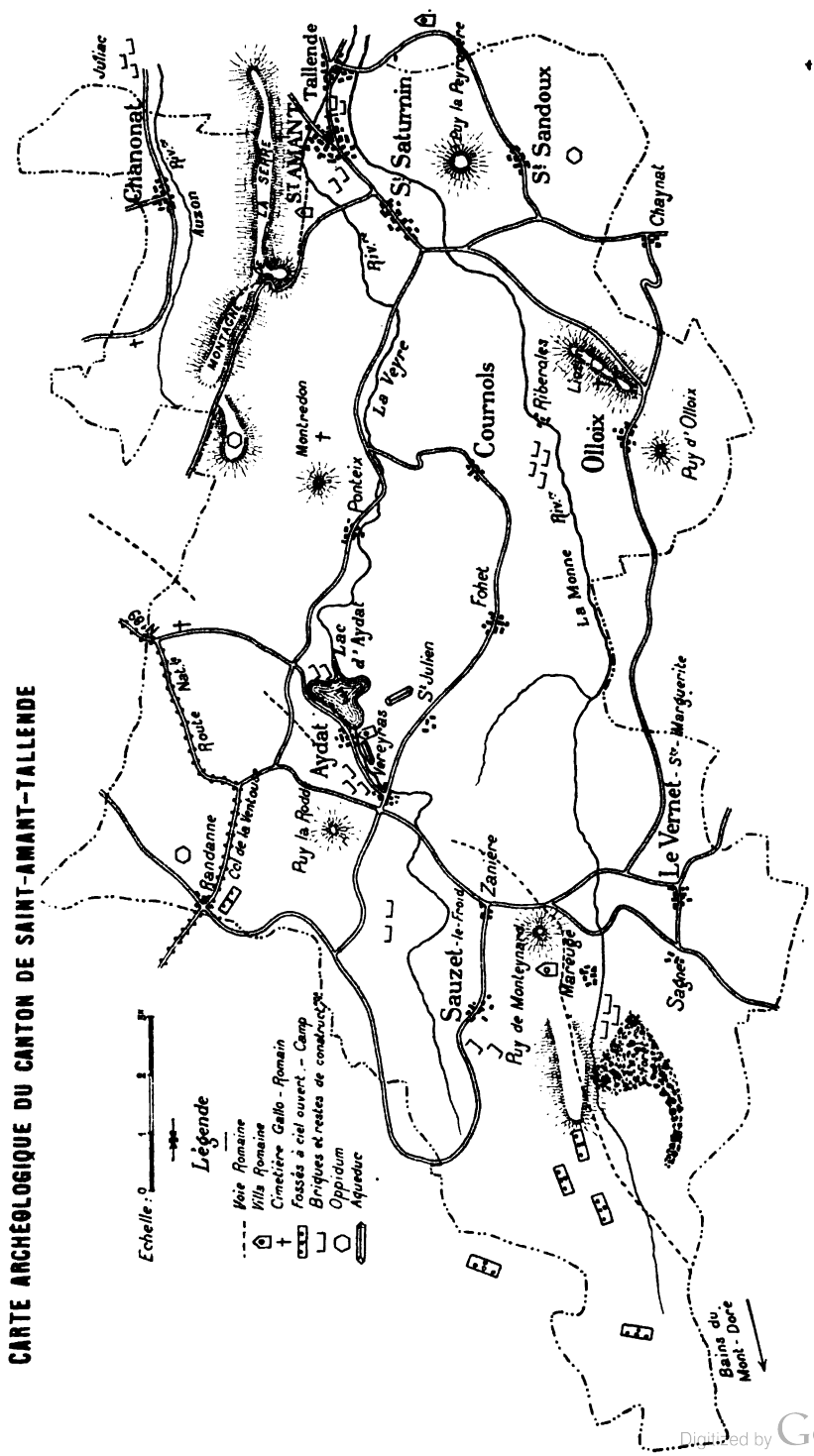

Digitized by Google

signature de BANUS (NAB). Ce nom a été rencontré fréquemment sur des poteries de Lezoux, mais je l'ai également rencontré sur un fragment de poterie rouge aux Martres-de-Veyre; sur un autre fragment, on lit facilement DOIICI. M Doiici Manu (de la main de *Doïcus*). J'ai trouvé un fragment exactement semblable aux Martres-de-Veyre, ce qui me ferait croire que ce Doïcus était un potier des Martres.

Ces deux noms sont écrits en grosses lettres sur les côtés extérieurs du vase, comme on le voit le plus ordinairement sur les vases à reliefs de grande dimension, alors que sur les petits le nom est gravé au fond et à l'intérieur.

Nous avons pu également découvrir de nombreux fragments de poteries ordinaires, restes d'amphores, d'urnes et autres objets usuels, une fusaïole, sorte de petit disque en poterie percé d'un trou, et devant servir de peson de fuseau.

Enfin, je possède également, venant de cette fouille, des fragments d'un gracieux petit vase à appliques, en terre noire irisée, sur lequel on distingue des têtes de Méduse. J'ajouterai à cela de nombreux clous et crampons en fer de diverses formes.

Tout près de là, et dans le même champ, M. Servier a découvert trois petites meules en lave, qu'il a bien voulu me donner ; ces meules, très régulières, sont percées d'un trou au centre. C'est bien la forme et la dimension des petits moulins à farine de l'époque gallo-romaine.

Près du bois, à deux cents mètres de là, une autre fouille a été pratiquée, mettant encore à découvert des murailles en petit appareil, de nombreuses briques et tuiles et des fragments de poteries.

Dans tous les champs où j'ai pu faire creuser, j'ai recueilli des objets de ce genre, et cela sur une superficie de plusieurs centaines de mètres. Plusieurs propriétaires de Zanières ont trouvé sur le sol des objets divers.

Digitized by Google

Deux monnaies en proviennent : l'une, que je possède, quoique assez fruste, laisse reconnaître l'effigie de l'empereur Antonin ; l'autre, bien conservée, représente Auguste et Agrippa (colonie de Nîmes).

Enfin, deux propriétaires de Zanières ont trouvé, toujours à proximité du bois, l'un une arme en fer, l'autre des masses de plomb fondu, provenant, à mon avis, de la toiture incendiée.

Mais ce qui paraît le plus étrange, c'est qu'au milieu de tous ces vestiges gallo-romains, il a été découvert, il y a quelques années, une petite vierge en bois noir qui date d'une époque bien postérieure.

Maintenant en possession de tous ces documents, pouvons-nous arriver à une opinion précise sur les constructions de Monténart et sur leur date.

D'abord, une chose me frappe, c'est l'étendue de terrains sur laquelle on trouve des traces de constructions, au moins cinq cents mètres carrés ; certainement il devait y avoir là un monument important. Mais était-ce une vaste ferme, était-ce un temple, une *mantio*, sorte de relai de postes à proximité d'une voie romaine, ou enfin une riche villa ?

Je donnerais, pour ma part, la préférence à cette dernière hypothèse, et je placerais volontiers à Monténart une villa, peut-être dépendance d'Avitacum (il n'y a que cinq kilomètres en ligne droite).

On sait, en effet, quelle était l'importance d'une villa à l'époque gallo-romaine : maison des maîtres, bâtiments d'exploitation, le tout constituait un véritable village ; il devait y avoir à Monténart plusieurs corps de bâtiments. Les restes de constructions qu'on a pu y découvrir, le prouvent aisément (fig. 3 et 4).

A la partie est, près du bois actuel, devait, je suppose, se trouver une demeure de maîtres, mieux construite, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les fragments de murailles encore à découvert (murailles de petit appareil

Digitized by Google

soigné). La toiture devait être couverte en plomb, et c'est ce plomb fondu par l'incendie qui a détruit le tout, qui a été découvert par un propriétaire de Zanières. Enfin, de ce côté-là, on ne trouve que des objets de luxe, poteries samiennes décorées de sujets variés ; j'y ai trouvé une lame de bronze ornementée de motifs élégants.

Dans la partie ouest, au contraire, nos fouilles ont mis à découvert des murailles plus grossières construites avec de grosses pierres assez mal dégrossies; de nombreuses tuiles à rebord montrent quel était le genre de toitures. Nous trouvons là, à côté de quelques poteries samiennes, des débris de poteries grossières, cols d'amphores, fragments d'urnes, poteries en terre noire, une fusaïole et enfin des meules à farine; en somme, un ensemble d'objets usuels ayant plutôt servi aux domestiques et colons auxquels devait être réservée cette partie de l'édifice.

A quelle époque ces lieux étaient-ils habités? Quand ces constructions ont-elles été détruites? A ce sujet, nous ne pouvons faire que des hypothèses. Cependant, à l'aide des objets trouvés, il est possible de se formuler une opinion. La villa de Monténart a dû exister pendant une partie de l'Empire romain (IIe, IIIe, IVe et Ve siècles; les monnaies qui s'y sont trouvées datent du Ier et IIe siècle).

Une trouvaille aussi bizarre qu'intéressante nous prouve que ces lieux étaient encore fréquentés pendant l'époque du moyen âge.

Il y a des années, ainsi que je l'ai déjà mentionné, un cultivateur découvrit dans un des champs de Monténart, au milieu des débris gallo-romains, une statuette de vierge en bois noir qui paraît remonter au moyen âge; la vierge est debout, les mains jointes. On peut encore la voir au village de Mareuge, où elle est l'objet de la vénération des habitants. Une tradition rapporte que lorsque le propriétaire du champ la découvrit en labourant, les bœufs s'arrêtèrent subitement et la charrue ne put avancer. Etonné,

Digitized by Google

il dégagea le socle et trouva la vierge. L'endroit exact de cette découverte est marqué d'une croix.

Monténart était donc encore habité à une époque postérieure à la chute de l'Empire romain ; sans doute ! et je l'expliquerai de la façon suivante :

Après les invasions, un petit nombre de Romains de cœur, descendants des anciens propriétaires de ce domaine de montagne, se retirèrent dans ces solitudes pour se livrer à la prière et à l'agriculture, jusqu'au jour où une nouvelle horde guerrière les découvrit, brûlant tout, saccageant tout, transforma en un vaste désert ces lieux défrichés par la civilisation romaine.

La tradition confirmerait cette hypothèse ; j'ai, en effet, souvent entendu dire, à Mareuge, que les ruines de Monténart étaient celles d'un ancien monastère.

De l'autre côté de la vallée, sous le bois de Mareuge, dans une terre appartenant à M. Planeix, on trouve aussi de nombreuses briques à rebord et des fragments de poteries. Je n'ai pu faire pratiquer des fouilles en ce lieu, mais je ne serais pas étonné d'y retrouver un lieu de sépulture.

Laissons maintenant Monténart, laissons ces solitudes où le silence n'est plus troublé que par la clochette des brebis qui paissent, et le chant du laboureur, et remontons plus haut à l'ouest dans la direction des monts Dore.

Le paysage est délicieux en été ; à droite, la Veyre coule au milieu des prairies ; à gauche, la Monne descend des rochers de Balladon, au milieu des landes sauvages.

Nous sommes à la *Plaine*, petit plateau qui sépare les deux vallées.

Là, comme en bien d'autres régions du massif des monts Dore, nous apercevons, de loin en loin, des fosses alignées par série de cinq ou six, et devant chaque série se trouve une fosse plus large, de forme ronde. Souvent je m'étais demandé ce que pouvaient être ces fosses, par

Digitized by Google

quelles mains avaient-elles été creusées, à quoi avaient-elles pu servir?

Ici aussi la tradition donne plusieurs interprétations : Ce sont, disent les uns, des camps gaulois, des refuges où les populations se cachaient lors des grandes invasions ou pendant les guerres de religion.

D'autres vont jusqu'à voir là un souvenir de la tourmente révolutionnaire, des cachettes où les suspects se dissimulaient.

Tout cela doit être considéré comme le produit de l'imagination féconde des braves gens de nos montagnes, et on ne peut y ajouter grande importance.

Dans l'espoir d'éclaircir ce point de notre histoire locale, je fis pratiquer des fouilles à la Plaine, muni de l'autorisation de M. Villot, maire de Saulzet-le-Froid. Deux fosses ont été déblayées et étudiées avec soin : la forme extérieure est une dépression ronde, entourée d'un remblai de terre, plus haut d'un côté que de l'autre; du côté le moins haut, est pratiquée une ouverture, large de un mètre, qui paraît avoir servi d'entrée. Cinq à six fosses exactement semblables sont alignées les unes à côté des autres avec une symétrie parfaite, toutes les ouvertures tournées du même côté, et la partie la plus élevée du côté opposé à ces ouvertures.

Les fouilles nous ont permis de découvrir, à un mètre environ du sol, une maçonnerie entourant la fosse. Cette maçonnerie, épaisse de quarante centimètres environ, est formée par des moellons de pierre provenant des environs, réunis par un mortier semblable à celui des constructions gallo-romaines. Ce mur est d'une hauteur de un mètre cinquante environ, et à cette profondeur nous sommes arrivés au sol formé par la terre battue. La hauteur totale de la muraille et du remblai qui la surplombe est de deux mètres cinquante environ. Dans la muraille est aussi pratiquée une ouverture qui correspond à l'échancrure qu'on aperçoit dans le remblai.

Digitized by Google

Les deux fouilles pratiquées nous ont donné le même résultat. Comme objets, nous n'avons pu découvrir qu'un simple fragment de poterie grossière qui nous paraît également de l'époque gallo-romaine et de nombreux débris de bois calciné, restes de foyers. Muni de ces quelques données, il m'est possible d'avoir une idée approximative sur la destination et l'âge de ces fosses. Elles ne remontent certainement pas à l'époque gauloise, la maçonnerie n'étant, je crois, pas employée par les Gaulois qui construisaient des huttes en bois et en boue.

Pendant la période gallo-romaine, on construisait fort bien ; mais à quoi pouvaient servir ces huttes dans ces régions perdues. Ce ne pouvaient être que des abris bien insuffisants pendant la mauvaise saison si rigoureuse à ces altitudes. Nous pouvons, en effet, nous faire une idée de ce qu'étaient ces constructions : une pièce carrée formée par une muraille basse ; au-dessus de cette muraille, un remblai de terre devait probablement soutenir une toiture en chaume.

Quelles populations pouvaient vivre au milieu de ces déserts, dans des réduits aussi misérables ? D'abord, qu'on ne se représente pas ces plateaux, il y a des siècles, tels que nous les voyons aujourd'hui, couverts de pâturages et sans un arbre. Il est certain qu'à une époque assez éloignée de nous, ces parages étaient en partie boisés. Ceci nous est prouvé par de nombreuses trouvailles de troncs de chênes énormes enfouis sous le sol.

Les hautes futaies offraient donc un abri contre les intempéries de la mauvaise saison ; en outre, elles dissimulaient aux regards d'ennemis dangereux, des hordes barbares qui, pendant longtemps, terrorrisaient les populations des campagnes. Pour ces raisons, je prendrai volontiers ces séries de fosses pour les restes de villages improvisés, construits par les populations rurales de l'Arvernie, pendant ces siècles de terreur où l'empire romain s'écroulait sous l'avalanche barbare. Ces cités mont-doriennes ont

Digitized by Google

pu être habitées à une époque postérieure, mais les fouilles que j'ai pu faire pratiquer semblent justifier cette hypothèse. Les murailles en béton romain, le fragment de vase en poterie grossière, me paraissent significatifs.

Enfin, près de la cité de la Plaine, dans l'enclos même du buron de ce nom, on a trouvé, il y a des années, bon nombre de poteries et objets gallo-romains. Les montagnards, dissimulés sous la forêt, dans ces lieux sauvages, devaient se livrer à l'élevage ; la grande fosse, placée en face chaque rangée de petites, pouvait être une étable destinée à abriter les animaux domestiques. Pendant des siècles, peut-être, ces hommes ont pu mener une existence paisible, cachés dans leur montagne, alors que dans les régions plus tempérées et plus fréquentées, le fer et le feu détruisaient, anéantissaient tout. Certainement, ce ne sont là que de simples hypothèses, qui me paraissent cependant très plausibles.

Peut-être des fouilles et des travaux plus considérables arriveront à éclaircir cette question encore si obscure, et cependant très attrayante, des cases et camps retranchés de notre région montagnarde.

Suivons maintenant le cours de la Monne, pendant dix kilomètres environ en redescendant. Quittons les hauts plateaux, et engageons-nous dans la vallée profonde, jusqu'en face Randol et plus bas qu'Olloix. Gravissons la côte rapide et boisée de *Liozun*, sur la rive droite de la Monne, et non sans peine arrivons au petit plateau couvert de vignes et autres cultures.

La vue est fort belle : à l'ouest, la Limagne ; au nord, on aperçoit la silhouette bien connue du puy de Dôme, le Puy Girou, La Serre ; au sud, on domine tous les hauts plateaux environnants qui sont séparés de Liozun par les arides gorges d'Olloix, où la route grimpe en serpentant.

C'est un poste d'observation superbe ; aussi les populations les plus primitives l'ont-elles choisi comme résidence,

Digitized by Google

et jusqu'au moyen âge, jusqu'à la Révolution même, Liozun fut habité.

Ici encore, la tradition ne reste pas muette, et bien des vieillards murmurent des légendes sur Liozun : c'était, disent-ils, une ville prospère où l'on vivait heureux et calme, jusqu'au jour où la peste se déclara, décimant la population, dont il ne resta qu'une seule survivante, une malheureuse femme qui, chaque soir, cherchait, par des cris plaintifs, à attirer la compassion des gens de Randol, mais inutilement ; les voisins d'outre-Monne, craignant le fléau, laissèrent la misérable seule dans le deuil et la solitude.

Bien avant cette triste époque, disent toujours les vieux d'Olloix, Liozun aurait été une ville gauloise assiégée par César (près de là, est encore un champ appelé Camp de César). Cette partie de la tradition mérite seule l'attention. Il est certain qu'à l'époque gauloise, il devait exister là un de ces postes militaires, de ces villages guerriers appelés *Oppidum*. A-t-il été assiégé par César ? c'est ce que je n'oserai affirmer ; mais, sans nul doute, Liozun fut habité longtemps après la conquête romaine.

On y trouve, en effet, des antiquités de toutes époques, depuis la hache néolithique jusqu'aux vestiges moyen âge.

A l'époque gallo-romaine, il y avait certainement à Liozun soit un temple, soit peut-être quelques habitations gauloises restées éloignées de la civilisation des vainqueurs.

Je possède plusieurs objets gallo-romains qui y ont été trouvés : une petite meule en basalte à peu près semblable à celle de Monténart ; deux monnaies consulaires romaines. Je rappellerai aussi le superbe petit vase en bronze portant l'inscription EROTIS, qui avait été recueilli à Liozun par l'abbé Croizet, et qu'on peut voir actuellement au musée de Clermont.

Les céramiques abondent, et de toutes les époques, depuis la poterie noire gauloise jusqu'aux poteries grossières et vernissées du moyen âge. J'y ai trouvé fort peu

Digitized by Google

de poteries sigillées. On y découvre aussi de nombreux débris de fer et de bronze de toutes les dates.

M. Blanc, propriétaire à Olloix, y a trouvé, dans un sarcophage en pierre, une urne en terre blanche qu'il a malheureusement brisée. Il n'a pu en retrouver les fragments. Je suppose qu'il s'agissait d'un vase à encens qu'il était d'usage de placer dans les sarcophages à l'époque moyen âge.

Enfin, le Christianisme ayant renversé les idoles, une église s'éleva, entourée d'un cimetière. Liozun fut pendant une partie du moyen âge l'église paroissiale d'Olloix, Randol et Chenat, et les morts de ces trois localités y étaient enterrés.

Actuellement, il ne reste plus de tout cela que quelques pans de murs écroulés, derniers vestiges de l'église.

Au-dessus du plateau de Liozun, presque en face d'Olloix et de l'autre côté de la Monne, dans une propriété dépendant du moulin de Riberolles, des cultivateurs, espérant découvrir le veau d'or, ont trouvé des restes de murailles, des fragments de briques et poteries et des verreries. (M. Maugues Michel, d'Olloix, m'a donné ces renseignements.)

Laissons maintenant la région montagneuse et regagnons la plaine en passant au-dessous du village de Saint-Sandoux, où l'on trouve parfois des monnaies romaines, et suivons la route qui va de cette dernière localité au village de Tallende.

Cette route, après avoir contourné le puy de Péroneire, passe au-dessus de la plaine de la Narse.

Arrêtons-nous à deux kilomètres de Tallende, au lieu dit *Chassegay ;* au-dessous de la route s'étend un terrain en pente abrité à l'ouest par Péroneire, au nord par le petit plateau du Pied.

A quelques centaines de mètres au-dessous s'étend la fertile plaine de la Narse. Au delà de cette plaine, à environ deux kilomètres, en face, on aperçoit le célèbre puy

Digitized by Google

de Corent, à la base duquel on trouva, il y a quelques années, près de la ferme de Pontari, une statue de Cérès, en arkose (musée de Clermont) [fig. 5].

C'est à ce terroir de Chassegay que M. Cournollet Edouard, propriétaire à Tallende, découvrit, en défonçant une vigne, d'épaisses murailles et de nombreuses tuiles. Je m'y suis rendu, et j'ai pu voir la muraille qui est encore à découvert; elle est construite en moellons maintenus par un ciment très dur. M. Cournollet y a trouvé, en outre, une petite urne en terre noire, deux lames en fer, couteau ou lance (je possède l'une d'entre elles),
et plusieurs fragments de poteries samiennes. Les briques à rebord et tuiles gallo-romaines y jonchent le sol.

Là encore, s'élevait un important édifice romain, villa, poste militaire ou temple. C'est ce que des fouilles bien faites pourraient montrer.

Nous voilà revenus à notre point de départ, à quelques centaines de mètres de Chassegay, nous apercevons le bourg de Saint-Amant.

Dans cette rapide excursion, soit à travers notre région montagnarde, soit sur nos coteaux couverts de pampres de la région basse, nous avons pu constater que partout le sol renferme de nombreux souvenirs du passé.

Malheureusement combien sont rares ceux qui s'intéressent à ces reliques d'un temps si éloigné; n'est-ce pas là cependant une page de l'histoire de notre chère Auvergne, mais, les archéologues sont bien peu nombreux dans nos pays et que peuvent-ils, isolés, livrés à leurs propres ressources; on les écoute d'une oreille distraite, avec le plus parfait désintéressement des faits et gestes de nos ancêtres.

Que faudrait-il cependant pour encourager, stimuler, la trop petite phalange de ces chercheurs ?

Des groupements où l'on puisse se causer, se connaître, en un mot des sections pour chaque science, dans notre société, qui nous permettent, après avoir étudié ces ques-

Digitized by Google

tions, de faire exécuter des travaux qui, sans doute, mettraient au jour les objets les plus rares et permettraient d'élucider les problèmes les plus passionnants de notre histoire locale.

Saint-Amant-Tallende, décembre 1910.

*
* *

Au moment de clore cet ouvrage, on me signale de nouveaux vestiges gallo-romains, dans les environs de Chanonat.

Je me suis rendu au lieu indiqué où j'ai pu reconnaître les restes d'un cimetière romain.

C'est dans la vallée, dite Delille, entre Chanonat et le hameau de Varenne ; à gauche de la route, à quelques centaines de mètres de la scierie de Birat, les cultivateurs ont découvert, dans une prairie, un sarcophage en arkose et de nombreux fragments d'urnes. Des tuiles à rebord y jonchent le sol.

J'ai pu voir le sarcophage qui est encore en place dans un mur en pierres sèches. Il est en arkose et a bien la forme de l'époque romaine, une cuve rectangulaire, également large aux pieds et à la tête.

Près de là devait exister une vaste villa, exploitation agricole constituant un vrai village. Ceci nous est prouvé par les restes de maçonnerie découverts dans des propriétés avoisinantes.

27 Janvier 1911.

Dr LHÉRITIER.

Digitized by Google

DESCRIPTION DES MONNAIES ROMAINES

dans le Canton de Saint-Amant-Tallende

Recueillies par le Docteur LHÉRITIER

I. A Liozun, près d'Olloix : deux deniers de la République :

N° 1. Tête de Rome casquée à droite, derrière elle X.

℞ : Les Dioscures à cheval, galopant à droite, à l'exergue ROMA.

Denier. Arg.

N° 2. Gens Renia : Tête de Rome casquée à droite, derriére elle X,

℞ : Junon Caprotina debout dans un bige attelé de boucs, galopant à droite, à l'exergue ROMA. Sous les jambes des boucs C. RENI (Caïus Rénius).

Denier. Arg.

II. Au plateau du Suzeau (Saint-Amant-Tallende) : deux bronzes impériaux :

N° 3. Néron :

IMP NERO CAESAR AVG PMAX TRP PP. Sa tête laurée à droite.

℞ : S. C. Victoire marchant à gauche, la main droite sur un globe portant l'inscription SPQR. Moyen bronze presque à fleur de coin.

N° 4. Constantin le Grand.

..... CONSTANTI..... légende très fruste. Tête laurée de Constantin à droite.

Digitized by Google

℞ : GLORIA EXERCITUS. Deux enseignes entre deux soldats debout.

A l'exergue KART.

Petit bronze un peu fruste, surtout à l'avers.

III. A la carrière Vasson : deux petits bronzes impériaux :

N° 5. Claude II le Gothique.

IMP. CLAVDI..... le reste de la légende très fruste et illisible. Buste de Claude II à droite.

Le revers de ce petit bronze très usé, absolument fruste, est indéterminable.

N° 6. Constantin le Grand.

..... CONSTAN..... légende très fruste. Buste de l'empereur à gauche.

℞ : Porte de camp ; on devine plutôt qu'on ne lit la légende PROVIDENTIAE AVGG. Petit bronze.

Digitized by Google

MÉLANGES

Doctorat-ès-Lettres. — Une soutenance à la Faculté de Clermont-Ferrand :

Le 27 avril dernier, un jeune prêtre soutenait ses thèses pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. M. Léon Cristiani était ancien élève du Collège Romain, docteur en théologie, licencié ès lettres (mention philosophie) et professeur de dogme au Grand Séminaire de Moulins. La thèse principale avait pour titre : *Du Luthéranisme au Protestantisme* (1517-1529), la thèse complémentaire étudiait *le concept d'éternité*.

Le jury comprenait les deux professeurs d'histoire de la Faculté, MM. Desdevises du Dezert et Bréhier, et le professeur de philosophie, M. Joyau ; M. Dumesnil, professeur de philosophie à l'Université de Grenoble, M. Pingaud, professeur d'histoire à l'Université de Besançon et M. Denis, professeur d'histoire à la Sorbonne.

L'examen a commencé par la thèse complémentaire, dans laquelle M. C... a cherché à concilier la prescience divine avec la liberté humaine. Luther n'a pas voulu que l'homme soit libre parce que la liberté de l'homme enlèverait quelque chose à la liberté de Dieu. L'Eglise catholique enseigne que Dieu ne s'est rien enlevé en donnant la liberté à l'homme ; la doctrine luthérienne a trouvé cependant des échos jusqu'au sein du catholicisme avec Baïus et Jansénius, et la doctrine catholique a rencontré des partisans au sein même du luthéranisme avec Mélanchthon. L'homme est un être pensant, jeté au milieu de la nature ; l'homme ne peut expliquer la nature et la nature n'explique pas la pensée. Dieu explique tout, et sait comment les choses sont et pourquoi elles sont. L'omniscience et l'immuabilité de Dieu semblent exclure la liberté de l'homme, mais la liberté est la condition nécessaire de la vie morale, et dire que l'homme n'est pas libre revient à dire qu'il est irresponsable, ce qui est une absurdité. L'homme est donc libre, et sa liberté est voulue par Dieu même. Dieu conçoit tous les possibles ; l'être libre étant possible est conçu par lui ; en le réalisant, en le faisant passer de l'ordre idéal à l'ordre réel, Dieu ne s'enrichit ni

Digitized by Google

ne s'appauvrit, « tout ce qu'il y a de perfection dans les êtres créés se trouve et reste idéalement en lui... nous vivons du divin, nous vivons de l'immuable, nous vivons de l'éternel. Dans ce court instant que dure notre vie nous reflétons de l'infini ». L'exposé de M. C... fut présenté avec méthode et chaleur ; la discussion s'engagea ensuite entre le candidat et M. Dumesnil. Le professeur de Grenoble ne croit pas que les philosophes les plus en faveur de l'école actuelle aient découvert tout ce qu'on présente comme nouveau en leur nom ; il se donna le malin plaisir de revendiquer beaucoup de ces nouveautés pour Platon et Aristote, et d'opposer à M. Bergson Roger Collard ou Maine de Biran. Son argumentation, très vive et très serrée, montra chez lui une grande connaissance de l'histoire des doctrines philosophiques, le public s'intéressa fort à cette nouvelle « querelle des anciens et des modernes ». M. Joyau contesta le principe même de la thèse de M. C... L'homme ne peut avoir le concept d'éternité, c'est une idée très vague, et très mal définie qu'il tire du temps lui-même, bien loin de tirer l'idée de temps de l'idée d'éternité. La prescience divine et la liberté humaine restent, malgré les efforts de M. C..., deux idées contradictoires et qui s'excluent réciproquement. Le doyen se montra surtout sensible à l'argumentation de M. Bergson qui se prononce pour l'imprévisibilité du futur ; mais de ce que les actes de l'homme seraient imprévisibles, il ne s'ensuit pas qu'ils soient libres ; la liberté n'est le plus souvent qu'une illusion ; tout au plus peut-on l'admettre dans le domaine de l'idée pure, pour quelques esprits d'élite, cultivés et réfléchis. Nous manquons d'ailleurs d'horizon pour parler pertinemment de ce problème, les points de comparaison nous font défaut, nous ne connaissons — et fort médiocrement — que le monde terrestre, nous ne sommes pas en droit d'ériger nos hypothèses en loi universelle. Dieu vit dans le domaine de la cause pure, au-dessous duquel s'étage le domaine de l'éternité pure, nous vivons dans le domaine inférieur du temps, nous ne pouvons savoir qu'une chose, c'est que les idées qui s'appliquent au monde du temps ne s'appliquent ni au monde de l'éternité, ni au monde de la cause pure. Nous ne savons qu'une chose, c'est que nous ne savons rien, mais la science se dématérialise de jour en jour, l'évolution paraît sa loi suprême, tout tend à se résoudre en pensée et c'est ce qui fait la noblesse et l'intérêt de questions semblables à celle que discute la thèse de M. C...

Digitized by Google

La thèse principale est née des travaux du P. Denifle. M. C... les avait résumés, il y a quelques années, dans un livre un peu hâtif et les critiques qui lui furent faites alors l'engagèrent à reprendre l'étude des sources et à suivre, s'il se pouvait, l'évolution de la pensée de Luther depuis les origines de la Réforme jusqu'au moment où le culte nouveau s'organise et prend sa forme historique définitive. Ce nouveau livre, beaucoup plus sérieusement documenté, présenté avec méthode, et sobrement écrit, dénote un progrès considérable et n'a donné lieu à aucune critique de fond. Tout au plus, pourrait-on reprocher à M. C... de n'avoir point tenu un compte suffisant des travaux consacrés à Luther par les savants anglais et américains, qui se sont occupés de cette histoire avec plus de soin encore que les Allemands.

M. C... a laissé de côté, de propos délibéré, tous les précédents, dont l'étude l'aurait entraîné trop loin; il reste entendu cependant que Luther n'a, en somme, à peu près rien inventé. La question de la prédestination est déjà exposée au ve siècle par saint Augustin. On la retrouve au IXe siècle avec le moine Gotteskalk. Les Vaudois, les Wiklefites, les Hussites, les mystiques ont eu aussi leur part d'influence sur l'esprit du réformateur allemand.

Le titre de la thèse a paru mal choisi. En 1517, Luther proteste contre les abus, très réels et vraiment criants, de la fiscalité romaine, mais il n'a pas encore l'idée d'opposer sa doctrine personnelle à la doctrine de l'Eglise romaine; en 1529, Luther oppose son dogme personnel au dogme romain, le luthéranisme est fondé. Il semblerait donc plus juste d'intituler l'ouvrage : du protestantisme au luthéranisme.

Il était impossible que les esprits émancipés par la Renaissance acceptassent le christianisme tel que le leur léguait le Moyen âge. Le catholicisme avait dégénéré en un pessimisme pur, une détestation de la vie, qui conduisait l'homme au dégoût de lui-même et au désespoir. Luther a réhabilité la nature et la vie, son *fortiter peccа sed fortius crede* a été le cri libérateur, qui a rendu à l'homme la force et le courage de vivre. C'est de lui que les nations protestantes ont reçu leur sens enthousiaste de la vie, leur activité et leur esprit d'initiative. A cette théorie, présentée avec beaucoup de force et de courtoisie par M. Denis, le candidat a répondu que le pessimisme n'est point d'essence catholique; l'Eglise ne tient pas l'homme pour si corrompu qu'il ne puisse s'élever par

Digitized by Google

lui-même à l'idée de bien faire ; s'il ne peut par ses propres forces obéir à la loi divine, il le peut avec le secours de la grâce, et ce secours, demandé avec foi, ne lui est jamais refusé par Dieu ; la justification par la grâce du catholique s'identifie donc, pour ainsi dire, avec la justification par la foi du luthérien, puisqu'elle suppose la foi et la confiance en Dieu.

La réforme eût pu s'opérer aussi par l'humanisme, et cette réforme intellectuelle et progressive, telle que la désirait Erasme, a toutes les sympathies du doyen de la Faculté ; il reconnaît cependant combien elle était difficile et pourquoi des esprits simples et forts, comme celui de Luther, lui ont préféré la réforme théologique, plus loyale, mais plus étroite, plus prompte, mais plus violente.

M. Pingaud a fait remarquer combien la réforme luthérienne fut populaire en Allemagne, combien elle fut réellement allemande, comment elle donna satisfaction à l'esprit d'opposition latente qui se développait au sein de la nation allemande. Le protestantisme répondait au génie des nations septentrionales comme le catholicisme au génie latin.

M. Bréhier a attiré l'attention du candidat sur un défaut de sa méthode. Il a voulu écrire l'histoire d'une idée, mais une pareille histoire est extrêmement difficile à écrire, car il est impossible d'isoler un homme de son milieu et il faudrait montrer tout ce qui, dans le passé et dans le présent, a pu influer sur la volonté de Luther. Le mouvement hussite avait ébranlé toute l'Allemagne et y avait laissé des traces profondes. Zwingle a toujours soutenu qu'il ne devait rien à Luther, mais Luther l'a regardé comme son disciple. Le mouvement anabaptiste a été en réalité indépendant de l'action de Luther. Sans Karlstadt, il n'est pas sûr que la Réforme eût pris le caractère intransigeant qu'elle a revêtu.

La discussion, toujours grave et courtoise, a été suivie par un nombreux public d'ecclésiastiques, de professeurs et d'étudiants, et a donné à tous bonne idée du libéralisme de l'Université. M. Cristiani a été déclaré digne du titre de docteur ès lettres, et la mention « très honorable » lui a été décernée, sur la proposition de M. Denis, par tous les membres du jury.

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

Réunion du 9 Janvier 1911

Le mercredi 9 janvier, les membres de la Société se sont réunis pour l'installation du nouveau Bureau.

L'ancien président, M. le docteur Gautrez, faisant remarquer l'utilité de la transmission d'un bureau à l'autre, revient en arrière, sur la période écoulée, et rappelle la vie régulière et toujours progressive de la Société. Il s'attarde, à juste titre, à conter combien fut primordiale et prépondérante l'action des « Amis de l'Université » au Congrès de l'Avancement des Sciences, qui eut lieu dans le local de la Société, et quels excellents souvenirs remportèrent tous les congressistes.

Abordant la question des finances, M. Gautrez ne peut que regretter l'impossibilité de subventionner, comme autrefois, certains cours de l'Université, mais il espère que les récompenses aux étudiants pourront être maintenues, ne serait-ce qu'avec l'aide des nouvelles cotisations. Les recrues ne pourront, dit-il, que s'accroître avec l'heureuse composition actuelle de la *Revue*, et l'intérêt des communications aux séances. Aussi, il remercie tous ceux qui apportent presque régulièrement une bonne contribution à l'animation intellectuelle des réunions mensuelles : MM. Bréhier, Charvilhat, du Ranquet, Lhéritier, Pinguet, etc....

M. Gautrez se demande, à ce propos, s'il n'y aurait pas lieu d'envisager l'organisation « de nouvelles conférences du vendredi » dont l'absence, cet hiver, est regrettée par le public clermontois, qui se faisait un plaisir d'assister à ces réunions hebdomadaires.

Enfin, il adresse un souvenir aux disparus dont le concours et la science avaient souvent été précieux, MM. Alluard, Brunhes, des Essarts, docteur Hospital, Desaymard, etc. Il termine en félicitant, au nom de tous, le nouveau président, M. Lecoq, de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, et se réjouit, à son tour, d'un pareil choix pour la Société. « Je suis persuadé, dit-il, que c'est d'un heureux augure pour les trois nouvelles années. »

M. Lecoq déclare, avec sincérité, dit-il, le plaisir que lui fit la distinction accordée par le Gouvernement de la République et exprime à tous combien il est sensible à leurs témoignages de sympathie. Il tient à compléter le discours précédent et à montrer quelle bonne part, dans les succès obtenus par la Société au Congrès de l'Avancement des Sciences en particulier, revient à l'initiative de M. Gautrez, comme aussi à celle de M. Accarias.

Le nouveau président pense qu'il faut de plus en plus accentuer et justifier le titre « d'Amis de l'Université ». Ainsi, il juge de même que les médailles décernées aux étudiants doivent toujours être distribuées. M. Lecoq insiste sur la question des Conférences, et fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait, dès l'an prochain, à en organiser quelques-unes. Il suggère, chemin faisant, l'idée qu'une variété nouvelle de sujets et de conférenciers, comme un rajeunisssement, ne pourrait qu'en augmenter la vogue. Il se plaît à constater l'actuel développement de la *Revue*, et il se déclare en définitive heureux.

Digitized by Google

malgré quelques hésitations initiales, d'accepter cette présidence, de travailler pour la patrie d'Auvergne, pour les lettres et pour les sciences françaises.

Sont admis comme membres nouveaux :

MM. Julien, licencié ès sciences ;
Billy, avocat ;
A. Plumandon, licencié ès sciences ;
L. Bidon, attaché à la Bibliothèque.

Le Bureau s'est réuni antérieurement pour l'admission d'une feuille supplémentaire, uniquement consacrée à la chimie industrielle avec charges partagées. Ce Bulletin ainsi annexé à la *Revue d'Auvergne*, portera le titre spécial : « Bulletin de l'Institut de Chimie industrielle du Centre ».

Sont également admis comme membres de la Société, et présentés par MM. Thomas, professeur à l'Université, et Accarias : M. Gauthier, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté, professeur à l'Institut de Chimie, ainsi que sept étudiants de chimie industrielle.

Communication de M. le docteur Charvilhat. — Le docteur Charvilhat, continuant la série de ses travaux, nous apporte des documents sur le menhir de Champeix, dont la hauteur est de 3m 70. Cette « Pierre des Fées », toute fissurée, a failli être détruite par les paysans dont elle gênait les travaux de culture. M. le docteur Charvilhat a pu empêcher la destruction de ce mégalithe. Il nous promet, pour bientôt, une communication sur un menhir, près de Gourdon.

Communication de M. du Ranquet sur les tours du transept et la charpente de la Cathédrale de Clermont-Ferrand. — M. du Ranquet, dans une communication très documentée, nous fait voir quelle indécision régnait au sujet de l'existence des tours du transept, et combien étaient contradictoires les documents à ce sujet. Heureusement qu'il vient de trouver, dans les archives de la Préfecture, des pièces décisives. C'est le constat officiel du dégât causé par leur démolition aux autres parties de l'édifice, en l'an III, sous la Convention. Il estime que, quoique prévues, à son avis, dans le plan de Jean Deschamps, les flèches des tours ne furent pas exécutées volontairement, soit par raison de construction, soit par raison d'harmonie.

Pour la charpente due à Jacques d'Amboise, il rappelle le tour de force de Viollet-le-Duc, supprimant les fermes et les remplaçant par des arcs en brique. Enfin, il détruit, incidemment, la légende des fameuses charpentes en châtaignier, celles de la Cathédrale étant en sapin.

Il apprend à la Société, en terminant, que le bas-relief de la rue des Gras vient d'être enfin classé parmi les monuments historiques.

Après avoir remercié les deux intéressants conférenciers, la séance est levée à 10 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

LES CONVERGENCES DES FAILLES

du Massif central de la France

La tectonique du Massif Central de la France n'est pas encore complètement élucidée, et prête à des interprétations diverses. L'usure profonde qu'a subie cette région, et qui l'a rabotée jusqu'aux terrains primitifs, permet difficilement d'y retrouver les traces des plissements anciens, et le peu que l'on connaît de ceux-ci concorde mal avec les plissements actuels.

Déjà M. Suess, lorsqu'il eut suivi jusqu'au centre de la France les plis *armoricains* et *varisques*, fut embarrassé pour les raccorder dans une région aussi complexe, et il imagina, sans preuve certaine, de les faire se recouper, suivant une sorte d'arête de rebroussement.

En 1890, au Congrès de géologie de Clermont-Ferrand, M. Michel-Lévy faisait remarquer qu'on suit facilement les plis *armoricains* jusqu'à la traînée houillère si rectiligne qui va de Noyant à Champagnac ; que, d'autre part, on suit les plis du système *varisque* jusqu'à la faille du Forez, mais qu'entre ces deux accidents de terrain tout devient hypothétique. Le triangle formé par ces deux lignes et une des failles E.-O. des Causses aurait donc servi de charnière à un changement complet de direction des rides montagneuses de la chaîne carbonifère. Or, ce triangle est caractérisé d'abord par un agencement fort complexe des terrains archéens, et surtout par ce fait qu'il contient toutes les bouches de sortie volcanique du centre de la France. Ce serait sa position au coude brusque des plis hercyniens, et les réactions vio-

Digitized by Google

lentes dues au rôle de charnière qu'il a dû jouer lors des mouvements du sol, qui expliqueraient l'ouverture des fractures béantes par lesquelles le magma fondu s'est élevé à la surface de la terre.

Le triangle de M. Michel-Lévy constituerait donc, par le bouleversement de ses terrains, une discontinuité bien nette dans le tracé du plissement hercynien.

En 1894, Marcel Bertrand, dans une *Etude sur les lignes directrices de la géologie de la France* (1), où il insiste sur la continuité des plissements armoricains et varisques réunis par lui sous le nom d'hercyniens, admit leur raccordement tangentiel dans le Massif Central, mais plutôt comme une conséquence de sa théorie générale que d'après des constatations certaines. Il dut même, pour tenir compte des faits signalés, faire dessiner à ces plis une pointe vers le Nord au passage de la vallée de l'Allier, en sens inverse de leur courbure générale.

Dans une étude récente sur *Les terrains primaires du Morvan et de la Loire*, M. Albert Michel-Lévy est revenu à l'hypothèse de M. Suess, en considérant la grande écharpe houillère qui va de Noyant à Champagnac comme l'axe du rebroussement des plis armorico-varisques.

La lumière n'est donc pas encore établie sur les plissements du Massif Central, et il n'y a là rien d'étonnant si l'on remarque combien le relief actuel de la région correspond peu à l'état primitif que l'on veut restituer. Il y a peu de pays où la discordance apparente entre le relief ancien et moderne soit aussi accentuée. Les grandes vallées du Massif Central, Allier et Loire, sont dirigées sensiblement du Nord au Sud, et les chaînes de montagnes principales ont la même direction. Tout ce plissement apparent est en somme franchement normal au plissement hercynien, si bien que Marcel Bertrand y voyait des plis transver-

(1) *Revue générale des sciences*, V, 1894, p. 606-682.

Digitized by Google

saux formant avec le système hercynien un réseau de plis orthogonaux. Ce plissement secondaire a pris une importance prépondérante par suite de son accentuation sous l'effet des poussées dues au soulèvement alpin. Il masque aujourd'hui complètement l'ancienne disposition tectonique du sol.

En présence de l'incertitude où nous laisse l'étude des plissements, il semble qu'il y aurait intérêt à étudier un autre genre d'accidents, à savoir les failles et fractures.

On tend à admettre aujourd'hui qu'il y a eu, pour les failles comme pour les plissements, des récurrences fréquentes à travers les âges. C'est ce que Marcel Bertrand a cherché à mettre en évidence dans son mémoire sur les lignes directrices de la géologie de la France. Mais, d'après ce que nous avons exposé précédemment, cette loi se vérifie difficilement pour les plissements du Massif Central. Il y a lieu de voir si elle se vérifie mieux en ce qui concerne les failles.

Tous les géologues conviennent que les failles anciennes ont souvent rejoué à des époques plus récentes, et sont réapparues à travers les dépôts qui les avaient temporairement cachées. Il s'agit de savoir si ce phénomène est assez général dans le Massif Central pour n'avoir pas modifié sensiblement, depuis une époque géologique reculée, le mode de répartition des lignes de rupture du sol.

C'est ce que nous aurons établi si nous montrons que la répartition actuelle de ces failles répond, tout au moins d'une façon schématique et approximative, à un plan d'ensemble bien déterminé. Si les principaux détails de ce plan sont certainement anciens, si, d'autre part, les accidents plus récents s'y adaptent et le complètent, c'est évidemment que ces derniers ne sont que la réapparition de dislocations antérieures.

Mais est-il probable qu'il y ait un ordre régulier, un agencement sensible dans les failles du Massif Central ?

Digitized by Google

Le plus souvent, dans une région déterminée, on constate seulement que les lignes de fracture ont une tendance à s'orienter suivant certaines directions principales, plus ou moins différentes d'une région à l'autre.

Dans le Massif Central, au contraire, il a déjà été relevé quelques faits qui feraient ressortir une tendance des failles à converger vers certains points.

Dans son mémoire de 1894, Marcel Bertrand a signalé que les plis transversaux au ridement hercynien semblaient converger vers Moulins ou Decize. Or, ces plis coïncident avec les principales failles de la région, faille houillère de Noyant-Champagnac, failles des bords de la Limagne et du Forez.

En 1899, M. Mouret (1) a signalé d'une façon plus explicite, l'existence d'un autre centre de convergence sur la lisière Sud du Massif Central, vers Maurs (Lot) ou Decazeville.

Ces points sont sur le prolongement de la dépression houillère Noyant-Champagnac, qui est l'accident principal de la partie Ouest du Massif Central. Ils sont aussi sur une autre ligne de fracture bien connue, la faille d'Argentat, qui présente également en certains points l'apparence d'un chenal houiller. Cette faille se dirige d'abord vers le N.-N.-O., puis elle se relève au Nord vers Bourganeuf jusqu'où elle a été suivie d'une façon certaine.

Comme troisième ligne passant par Decazeville, M. Mouret indique, avec quelques réserves, une bande schisteuse qui s'étend jusqu'au sud de Montbrison et qui représenterait, à son avis, un accident de terrain.

L'existence simultanée de deux points de convergence des failles du Massif Central n'a rien de contradictoire, et elle s'accorde avec une hypothèse plus générale que nous allons exposer.

(1) Mouret. *Remarques sur la géologie des terrains anciens du Plateau Central de la France*. Bull. Soc. Géol. de Fr. 3me série, XXVI, 1898-99, p. 601.

Digitized by Google

Si l'on reporte sur une carte d'ensemble du centre de la France les failles figurées sur les feuilles de la carte géologique, et si l'on néglige certaines irrégularités secondaires pour interpréter schématiquement la disposition de l'ensemble de ces lignes de fracture, on constate qu'elles présentent non plus seulement deux points de convergence, mais trois, le troisième étant situé dans les environs d'Alais.

Il faut évidemment, pour cette interprétation des faits, admettre l'existence de failles courbes, ce que les géologues font peu volontiers, bien que rien ne s'y oppose à priori. Il y a cependant, même dans le Massif Central, des exemples bien certains de failles courbes, telles que la faille d'Argentat et la faille du bord Ouest de la Limagne.

Dans notre hypothèse, il y aurait donc trois points de convergence des failles, tombant dans les trois bassins houillers de Decize, Decazeville et Alais. Comme dans tout phénomène naturel, les faits réels n'ont pas une rigueur géométrique, et il faut considérer, au lieu d'un point de convergence unique dans chaque bassin houiller, toute l'étendue de ce bassin et même une zone environnante. C'est ainsi qu'au Nord du Massif Central, on rencontre des recoupements de failles depuis Decize jusqu'à Clamecy. Il y a des écarts moins grands, mais encore notables, dans les régions d'Alais et de Decazeville.

Sous ces réserves, on constate, sur une carte d'ensemble, que la plupart des failles du Massif Central, même courtes et isolées, peuvent se grouper sur des lignes fictives, droites ou courbes, passant chacune par deux des centres de convergence.

Les principales de ces lignes sont les suivantes.

Par Decize et Decazeville passent :

1° La grande dépression houillère Noyant-Champagnac ;

Digitized by Google

2° La faille d'Argentat, qui présente dans sa partie connue une concavité sensible vers l'Est, et dont le tracé se raccorde, à travers la bande granitique de Guéret, à la faille de Boussac, dirigée vers Moulins ;

3° La ligne irrégulière de failles qui limite le Massif Central, de Figeac à Brive, et qui pénètre ensuite dans l'intérieur du massif, où elle paraît se prolonger par la faille de direction N.-O., voisine de Limoges. Malgré une lacune importante au delà de Limoges, cette ligne peut être raccordée, par une courbe vers l'Est, aux petites failles de direction N.-E. et N.-N.-E. du bord septentrional du Massif Central, qui tendent vers Decize.

Par Alais et Decize passent :

1° Une faille partant d'Alais en ligne droite sur Decize, reconnue par Grand'Eury, jusqu'à Génolhac, et suivie plus tard jusqu'auprès de Langogne. Là, elle se bifurque de part et d'autre de la vallée de l'Allier : à gauche, suivant une faille apparente à son origine ; à droite, suivant la faille hypothétique qui a donné issue aux nombreuses bouches volcaniques de la chaîne du Devès, L'une ou l'autre de ces branches se raccorde à la grande faille Ouest de la Limagne, si apparente de Brioude à Moulins.

Une autre branche de la même faille s'en sépare probablement sur la droite de la chaîne du Devès. pour apparaître au jour au Nord de La Chaise-Dieu, et constituer la faille occidentale du Massif du Forez ; des ramifications secondaires encadrent les monts du Livradois.

2° A l'ouest de la faille précédente et s'en détachant près de la Grand'Combe, une faille presque continue aboutit à l'extrémité de la chaîne des monts d'Aubrac. On admet généralement qu'elle se prolonge sous cette chaîne volcanique, et lui a donné naissance. Il paraît rationnel de la suivre sous le Cantal, sous les monts Dore, et même sous la chaîne des Puys, ce qui la ramène dans la direction de Decize. Ce tracé est confirmé par l'existence de quelques

Digitized by Google

failles parallèles (failles de la Margeride, faille de la petite chaîne des Puys).

3° La faille orientale des monts du Forez se prolonge au Nord jusqu'à Decize, par la rive droite de la Loire. Elle disparaît au sud de Montbrison, mais elle semble se rattacher au massif volcanique du Mézenc dont un certain nombre de bouches s'alignent sur une direction Nord-Sud, tendant vers Alais.

4° D'Alais partent encore, dans la direction N.-N.-E., les différentes failles de la bordure des Cévennes, qui se redressent vers le Nord, au-dessus de Valence, et qui se continuent plus haut par les failles de décrochement du Charolais, dont la direction N.-O. aboutit au Nord de Decize.

Enfin, entre Alais et Decazeville, on a toute la série des grandes failles E.-O. des Causses, étudiées par M. G. Fabre.

En dehors de ces lignes principales, il y aurait à signaler beaucoup d'autres accidents secondaires présentant les mêmes caractères de convergence.

Il faut reconnaître qu'il y a également des dislocations assez nombreuses en discordance avec le plan d'ensemble ci-dessus exposé. C'est inévitable dans un phénomène naturel aussi complexe que celui que nous analysons. Mais ils ne détruisent pas l'ordonnance générale de l'ensemble.

En définitive, sans tenir compte de l'âge relatif des failles du Massif Central, et en synthétisant schématiquement leur allure générale, on constate que leur disposition est telle qu'elles semblent converger vers trois régions ayant pour centre les bassins houillers de Decize, Decazeville et Alais.

Comme une grande partie des failles du Massif Central remontent incontestablement à une époque géologique ancienne, on doit en conclure que les failles d'âge plus récent, qui s'harmonisent avec le même plan d'ensemble,

Digitized by Google

sont d'anciennes failles qui ont rejoué après avoir été recouvertes de nouveaux dépôts.

La presque totalité des failles que nous voyons aujourd'hui seraient donc dues à un même phénomène orogénique qui aurait brisé une fois pour toutes les assises profondes du Massif Central, déjà définitivement sorti de l'état plastique.

Or, la disposition que nous avons reconnue dans les lignes de fracture ainsi produites, admet une explication mécanique très simple.

On a constaté par expérience et l'on a même démontré mathématiquement (1) que, si l'on comprime jusqu'à écrasement une plaque circulaire aux deux extrémités d'un diamètre, les lignes de rupture sont des cercles passant par les deux points de compression. Si la plaque n'est pas rigoureusement circulaire, et si elle est comprimée en un plus grand nombre de points, les lignes de rupture seront moins régulières, mais elles passeront chacune par deux des points de compression.

On peut donc assimiler la disposition des failles du Massif Central au mode de fracture qu'auraient produit dans ce massif trois compressions latérales exercées en trois points de son pourtour.

Il ne serait pas prudent d'en conclure que ces compressions latérales ont joué réellement à une certaine époque; il est même certain que les efforts réels étaient infiniment plus complexes, mais leurs résultantes se rapprochaient probablement des forces fictives supposées, et elles ont déterminé, en tout cas, les mêmes effets de rupture.

Les failles ainsi produites ont partagé la surface du Massif Central en grands voussoirs présentant la forme de croissants, et indépendants les uns des autres, puisque l'ouverture de leurs failles limites impliquait l'absence de toute compression sur leurs bords. Soutenus seulement

(1) Mesnager, *C. R. Acad. Sciences*, 30 déc. 1901.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

par la poussée du magma intérieur de la planète, ils s'y sont plus ou moins enfoncés, ce qui a donné naissance à des vallées d'effondrement épousant la direction des lignes de fracture, telles que les vallées de la Loire et de l'Allier.

Naturellement, le relief ainsi créé a pu être augmenté par les compressions de direction E.-O. dues au soulèvement alpin, mais ce grand événement géologique n'aurait fait, dans notre hypothèse, qu'accentuer des déformations préexistantes, rouvrir d'anciennes fractures et déterminer surtout l'apparition de phénomènes volcaniques très violents.

En résumé, la disposition générale des failles du Massif Central ne paraît pas due uniquement au hasard, et à l'effet de perturbations distinctes dans le temps et dans l'espace. Elle semble répondre à un plan d'ensemble que l'on peut définir comme représentant le mode de fracture qui résulterait de trois compressions latérales exercées simultanément sur le pourtour du Massif. Les points d'application de ces forces fictives tombent dans les bassins houillers de Decize, Decazeville et Alais, vers lesquels convergent la plupart des failles.

Tout en attachant à cette interprétation surtout une valeur descriptive, nous sommes convaincu que les faits qu'elle synthétise sont trop régulièrement ordonnés, pour ne pas être dus à une cause déterminée, c'est-à-dire à une première perturbation qui a agi sur le Massif Central au moment où il cessait d'être plastique, et dont les effets de dislocation sont restés prépondérants à travers les âges.

G. Poisson.

Digitized by Google

NOTES DE PSYCHOLOGIE AUVERGNATE

D'APRÈS LES

Chants populaires d'Auvergne

Recueillis par M. Fernand DELZANGLES

Les vérités régionalistes sont en passe de devenir des truismes. Les officiels même discourent avec complaisance de décentralisation et de petite patrie. En mainte distribution de prix, en maint concours agricole, des notabilités revêtues de leurs insignes proclamèrent la nécessité de se raciner en son terroir. Et à l'occasion on trouve piquant de glisser un plat du cru dans le menu des banquets ministériels, ou de faire défiler devant tels hauts personnages des demoiselles déguisées en paysannes d'ancien régime.

Ces importantes manifestations, — mascarades et harangues, — satisfont des personnes au cœur naïf. Ce serait bien si cela ne semblait dispenser d'agir.

« Le vrai principe, enseigne Barrès, c'est l'éclaircissement de la conscience individuelle par la connaissance de ses morts et de sa terre. » Leçon déjà tant rebattue, mais qui n'est point encore efficace. Régla-t-on une éducation qui, au lieu d'apporter uniquement à un garçonnet des notions du dehors, se préoccupe d'éveiller « ce qu'il a dans le sang », comme dit si fortement le peuple, les belles puissances françaises que lui préparèrent et lui transmirent ses vieux pères ? Une éducation qui, sans lui imposer un idéal étranger à ses tendances profondes,

Digitized by Google

lui forme une conscience en accord avec tous ses nerfs? Il est malheureux celui dont on contraria le cœur et qui ne croit plus pouvoir chanter « ce qui vraiment lui chante ».

On l'accorde : seule la connaissance de notre terre et de nos morts nous fait saisir nos vérités propres, nous dit ce que nous sommes et ce que nous devons être, bref, nous donne nos lois. En chacune de nos provinces, de galants et doctes esprits devraient donc mener cette enquête.

D'abord en nous livrant des monographies de nos grands hommes. Nous retrouvons en eux, à un état plus pur et en haut relief, les esprits et le sentiment de la race. Une étude bien faite sur ces héros nous éclaire notre âme. Ainsi l'*Emmanuel Chabrier* de J.-J. Désaymard procure une vue plus nette du caractère ambertois : l'amour du rire large, le goût de la mystification, l'originalité vive relevés chez le compositeur ne sont que la traduction accusée de certaines humeurs naturelles aux gens de ces cantons.

Nos œuvres d'art nous rendent le même service que nos génies : elles manifestent en concentrant. Entre nos fortes basiliques romanes, de lave sombre, et les Pensées, il y a des correspondances. Les unes et les autres dénoncent des façons de sentir particulières. Toute production artistique est significative, séparant et grossissant quelque caractère d'importance plus clairement que ne fait la réalité brute.

M. Fernand Delzangles a bien agi, amassant en un volume *les Chants populaires d'Auvergne*. Regrettons que sa récolte soit exclusivement cantalienne. Car il y a deux Auvergnes en Auvergne : celle du Midi, celle du Nord. Là est leur divergence : l'une plus méridionale, plus excessive, plus brutale ; l'autre plus septentrionale, plus sobre, plus délicate. Il serait curieux de mettre en lumière chez leurs félibres respectifs, Vermenouze et M. R. Michalias, ces teintes opposées, dégradations d'une même couleur : ici le violet tourne au bleu et là tourne au rouge.

Ne se trouvera-t-il pas une personne de compétence pour songer à nous faire aimer le folk-lore du bas pays?

Digitized by Google

Un tel travail, ordonné, complet, ne serait pas seulement œuvre plaisante, mais aurait un fort intérêt. Volontiers on le verrait entreprendre.

Cependant tenons-nous pour assurés, en étudiant le seul recueil de M. Delzangles, — puisqu'un caractère ne saurait être important s'il n'est général, du Cantal aussi bien que du Puy-de-Dôme, — d'embrasser l'essentiel de l'âme auvergnate.

Car rien n'est plus révélateur que le lyrisme instinctif de la chanson populaire. Par leur verdeur, leur allure épique, mélange de précision et de vague grandiose, de gaucherie et de vive aisance, comme ils nous touchent encore, ces hymnes spontanés! Ils dansent en sabots, avec des gestes un peu courts et brusques, mais ne trébuchent pas, et quelquefois nous entraînent.

Leurs poètes irréfléchis sont les meilleurs interprètes de notre race : car leur bouche parlait de l'abondance du cœur. Simplement ils produisaient ce qui gonflait leurs âmes et d'autres âmes leur faisaient écho. Les nôtres même résonnent toujours. Tandis que déjà elles ne nous fournissent plus rien pour servir à l'interprétation de certaines littératures fastueuses.

Il est regrettable que ces chansons ne volettent plus qu'à peine, demi-mortes, pauvres alouettes blessées qui palpitent sur nos éteules. Cependant elles gardent le doux et sonore frémissement des choses vivantes. Cette romance mélancolique est née toute faite, un tiède après-midi de septembre, sur les lèvres d'une belle fille aux yeux clairs. Cet air sauvage et hardi jaillit sur les crêtes, dans le plein vent, de la poitrine élargie d'un pâtre. Cette mélopée semble la voix même d'un soir d'automne, au lever de la lune, par la lande de bruyère et de genévriers; tandis que cette marche traduit toute l'allégresse villageoise, cloches du dimanche, grand soleil, courtils bigarrés de fleurs.

Nos complaisances pour ces couplets ne proviennent donc pas d'un goût puéril de l'antiquaille : « Comme si le

Digitized by Google

temps ainsi que les vins rendoit les poésies meilleures », soupirait du Bellay. Ce n'est pas une curiosité d'amateur ou d'archéologue qui nous échauffe : il serait trop déplaisant de manier ces franches inspirations en documents desséchés, poussiéreux. Au lieu de les analyser, nous voudrions pouvoir dire comme Perdican à Bridaine qui lui demande de disséquer un brin d'héliotrope : « Je n'en sais pas si long, mes révérends, je trouve que cette fleur sent bon... et voilà tout. »

Mais nous Auvergnats, nous devons obéir à nos tendances utilitaires en utilisant nos émotions; c'est-à-dire en tirant parti de l'agrément que ces chansons nous moyennent. Et si nous rehaussons notre plaisir de quelques menues idéologies, ce n'est pas pour chercher dans ces feuillets du folk-lore un amusement scolaire et sec : c'est pour y retrouver la vie que nos ancêtres y mirent.

M. Fernand Delzangles nous offre, en un volume de bel aspect, un assez grand nombre de chants populaires. Des airs notés accompagnent le texte qu'éclairent des notes érudites et discrètes. Quelques pages de prose gracieuse commentent chaque forme de ce lyrisme : grande, regret, bayléro, robeillés de Noël, consou, romance, chanson de grand vent, marche nuptiale, etc.

De ce recueil charmant se dégage une poésie vraie, poésie à l'auvergnate, — peut-être pas toujours très délicate ou très soulevée, très poétique pour parler net, — mais très significative. Ce livre fait partie de nos archives, et tout Auvergnat le voudra posséder. A ceux qui ne sont point des nôtres il aidera à comprendre une province qui vaut bien qu'on la fréquente.

Pour n'y savoir rien apporter qui vaille, ne parlons pas de la musique même. Cependant, si dépourvu soit-on, il est facile de saisir l'originalité rythmique de la mélodie populaire et de reconnaître en elle des caractères distinctifs propres au pays et au milieu qui la virent naître. Disons, sans plus, qu'elle est chez nous, « grave comme

Digitized by Google

du plain-chant et rude, âpre et grande comme la montagne elle-même ».

Du texte de ces chants nous tirerons des interprétations plus concrètes et plus nettes. Rien, par exemple, dit-il mieux que la *Marianno* bien connue notre très fameux entêtement et notre « volonté de puissance » ?

Le goût des longs voyages qui pousse encore tant de Cantaliens vers l'Espagne, s'exprime dans la cantilène romane des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Les bons Aurillacois content par le menu leurs aventures : or, ils se rappellent surtout, en soupirant, que « quand nous fûmes à Bayonne, — proche le pays d'Espagne, — il fallut changer bon argent — contre monnaie très mauvaise ». Enfin, en Galice, bien réconfortés « de pain, de vin et de fricot », ils prient saint Jacques de leur donner « fromage et blé — pour faire beaucoup de tourtes ». Et voilà déjà deux notes bien auvergnates !

Il conviendrait de citer ici, sans aucune coupure, le sirvente de Montbrun et de Courde, sorte de complainte sur un duel entre ces seigneurs. Ce chant naïf, d'un tragique assez noble, est plein de jolis détails précis qui font plaisir. Il nous rend plus intelligible l'Auvergne des XVIe et XVIIe siècles. On croirait lire telle anecdote des Grands Jours rapportée par un Fléchier moins précieux. Courde mortellement blessé, est porté au château de son adversaire :

Madama es brava fenna
Al portaou es ana.

Imbé dé confituras
Et de ragiens muscats.

Alas ! lou paouré Courde
N'a pougut avala !

— Donc es temps, paouré Courde,
Sé té vos confessa.

Perdouno à tout lou mondé,
Ma Montbrun es à part.

Digitized by Google

Ma bien lièu torna diré :
Montbrun n'es pas à part.

— A las très paouras fillas,
Ché liur vos-tu douna ?

Chienq milla francs caduna,
Montaut de taffetas.

— Et à las très bastarsos (bâtardes),
Ché liur vos-tu douna ?

Ei chienq cents francs per illas,
Ché liur vollé douna.

— Et à la paoura fenna
Ché li vos-tu douna ?

— Iou li douno la salla (maison),
Jamaïs n'y portje intra.

Montbrun et paouré Courde,
Lanla !

Sé sount douna duel,
Lanla ! lanla !

On a remarqué que partout les chants populaires sont tristes. L'Auvergne confirmerait cette règle, puisqu'elle y fait exception. Seuls nos « regrets » sont mélancoliques : encore cette mélancolie n'est-elle pas, — comme en telles romances de Bretagne ou de l'Ile-de-France. — mouillée de tendresse et de douceur.

L'ensemble de notre folk-lore interprète une exubérance de vie : élan effréné, désir de conquête et de puissance, rude jubilation, malice caustique. Nos ancêtres s'y montrent gens de volonté forte et cupide, tournés vers de seuls buts matériels et mettant à les atteindre une énergie sans défaillance. En somme, une race puissante qui ne sait pas utiliser grandement ses puissances.

Aussi ses façons de sentir sont-elles, — restons aimables, — sans délicatesse. Brutales, dures, elles ne participent de quelque noblesse qu'à cause de leur vigueur

Digitized by Google

même. Faisons un acte d'humilité : notre civilisation fut inférieure, au moins incomplète. Mais aujourd'hui, dans le siècle fatigué, elle paraît robuste, pleine de sève. Et nous verrons à élever un acte d'espérance.

Les chants dont M. Delzangles a fait registre, nous livreront les conceptions de nos pères sur l'amour et sur la femme.

Dans la plupart de ces pages, remarquons-le, l'argent et les viandes apparaissent, non pas toujours fâcheusement, mais enfin apparaissent. Nous ne pensons pas seulement à *Los Papos*, dithyrambe en l'honneur des bouillies de froment, aux *Trois Menettes*, à tant d'autres refrains joyeux : il est surtout curieux de constater que telle chanson (*les Montagnards d'Auvergne*), dont le début semble de galanterie, tourne brusquement aux sensualités de la mangeaille.

Même dans la gracieuse et touchante *Brunette*, on relève un petit trait fort significatif. Cette *Brunette*, il importe de le signaler, doit être la sœur aînée de la *Magali* provençale. Sa forme plus primitive, en tercets, et son lyrisme moins abondant le laissent croire. Au reste, cette poursuite acharnée, ce quand même têtu, — que traduisent aussi *la Marianno*, et nous le verrons, *le Joli Capitaine*, — ont quelque chose de bien nôtre. Or, en observant comment les deux races ont traité le même thème on touche les différences de leurs humeurs : tandis que le tambourinaire supplie doucettement la bien-aimée d'écouter son aubade, l'Auvergnat débute tout de go par lui offrir son cœur « avec tout son argent » !

Les chansons d'amour, uniquement chansons d'amour, et *en patois*, restent peu nombreuses dans le recueil de M. Delzangles. Citons : *Onons gorda filhetto*, *Onons ol bouos Poulotte*, *La confession de Poulotte*, *Le Loup*. Toutes donnent une même version de l'amour, à laquelle s'applique exactement la définition de notre Chamfort :

Digitized by Google

« l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes. »

Aussi bien nos pères, guillerets et grossiers, se plaisaient à traiter ces choses avec une fringante désinvolture. « De pré tondu et de fille mise à mal (encore leur dicton était-il plus cru), le dommage n'est pas grand » ; ainsi parlait leur éthique courante. Et, pour être loyal, reconnaissons encore, en ces matières, le manque de propreté morale de nos paysans.

Plus que du déduit il est question de mariage ; si les belles se montrent assez galantes, c'est pour en arriver à des fins positives :

Galant, si j'avais cru
D'avoir mon temps perdu,
Je serais mariée
Avec un autre amant.
J'aurais mon cœur content *(bis)*.

Déclaration inélégante, mais si naïvement pratique. Et même, on ne peut qu'aimer la sage bachelette qui se refuse à fleureter avec trois fils de bonne mère, parce que son père « garde son cœur pour un jeune garçon ».

Les épousailles, malgré le lyrisme en quelque sorte officiel des chants nuptiaux (p. 101), sont considérées comme une affaire. Entendons Antoine et sa fiancée :

Met lo mo-z-o lo pouotchio
N'y ïin ballo trés froncs.
L'y diguet : té, Cotinel (Catherine)
Toutés t'iin foriou pas ton.

Malgré la galanterie d'Antoine, « l'oustaou s'ées dérouca », la maison (le mariage) s'est démolie. Et pourtant le garde-robes était acheté ! Les couplets du *Joli-Galant* sont plus instructifs encore :

Digitized by Google

Jionté golon sé tu m'eymagoué (m'aimais).
Yiou té forio ritché mertchion (marchand),
Brabé ! Brabé !
Yiou té forio ritché mertchion,
Brabé golon.

Et la vieille, qui l'adjure, lui promet quatre-vingts vaches (chacune aurait son collier d'or !), quatre-vingts mules (chacune aurait sa bride d'or !), enfin une grande caisse toute remplie d'écus blancs. Nous ne savons si le galant se laisse tenter. Mais voici une autre femme d'âge proposant le mariage à « un gaillard jeune homme » ; il la rembarre sans politesse ; puis, comme elle énumère ses richesses et dénombre « cinq barriques de vin rouge, tout autant de bon vin blanc », il s'apaise, accepte, espérant bien, s'il épouse la vieille le lundi, l'enterrer le mardi, et trouver alors avec son bel argent une fraîche jeunesse. Et c'est ce compagnon qui dut chanter la marche funèbre :

Turlututu mo fenno eï mouorto,
Turlututu n'in coujirai (choisirai) un' auto !

Comment s'étonner donc de l'ironique et scabreuse question que ressasse le cabrettaire précédant le cortège nuptial ? (p. 41.)

On peut présumer ce que seront les rapports entre l'Auvergnat et sa moitié ; le dialogue des femmes et des filles nous documente :

Sé sobias qué couo o l'oulo (ce qui cuit dans la marmite),
Rés qué dé sinti lou fuun (fumée),
Fillo démourorias soulo,
Per mouri dé soun béluun (belle vie)
Autroméin *(bis)*
Mouririas dé péçoméin (peur).

Appuyons ce commentaire de quelque autre trait : soit la chanson de la *Morgoritou*. Marguerite lave sous le

Digitized by Google

pont de Mirabel, lorsque « trois compagnons d'armée », venant à passer, lui décochent de légers compliments. Elle n'y a point répondu, cependant sa belle-mère qui l'épiait, court avertir le mari :

Mé, gél n'opret un paou (lui saisit un pieu),
Dé so grouosso pougnado,
Conta roussignoulet !
Dé so grouosso pougnado.

Ol prémié qué nio douna,
Tres couostos nio infounça,
Conta roussignolet !
Tres couostos nio infounça.

Ol ségoun qué nio douna,
Ql liét lo no métudo (au lit il l'a mise),
Conta roussignolet !
Ol liét lo no métudo.

Marguerite, agonisante, cherche alors à se venger. Son testament la servira. Elle lègue sa robe de velours à la Sainte Vierge, et le menu linge à sa sœur la jeune. Sa belle-mère n'y aura rien : manière bien auvergnate de punir sa méchanceté !

Les maris sont gens peu commodes ; mais de leur brutalité on ne s'étonne ni se choque. Leur femme est leur chose et leur doit être humblement soumise. Comme on méprise ceux d'entre eux qui sont faibles ! Comme on se rit du brave Jean que sa ménagère envoie travailler, tandis que, « bien assise à la maison », elle folâtre en joyeuse compagnie. Jean ne veut pas se fâcher, qu'il soit trompé, peut lui en chaut ! — mais il réclame sa soupe :

N'a lo soupo su lo taougo (table)
N'es tré jiours qué n'es trémpado.
S'es trop caudo l'y buffora...

Ceci semble dur à un honnête homme qui a bon estomac. Tel est le point sensible de son infortune. Un autre

Digitized by Google

époux, de même confrérie, récrimine aussi surtout parce qu'il doit se satisfaire de pain noir et d'eau, tandis que madame lampe son vin et partage le pain blanc avec le valet.

Ainsi s'explique le ridicule du cornard : il n'est plus maître chez soi. Et c'est là, — plus qu'une idée non palpable de déshonneur, — ce qui paraît toucher nos ancêtres. Constant désir de domination, volonté de puissance, « avarice » — en entendant le mot dans son sens le plus pascalien, — voilà le nœud vital de leur âme.

Nos pères, de race vigoureuse, mal affinée, étaient naïvement imbus de la supériorité du mâle. Ils ne virent point dans la femme un être différent (faible, fin et tendre, qu'il faut protéger, courtiser, chérir), mais un être inférieur. Ils ne l'idéalisèrent pas, de façon à en faire, selon l'expression de Schopenhauer, « la Dame ». Lorsque les montagnards chantent, des pastourelles : « nous faisons ce qui leur plaît, — selon leurs désirs », c'est qu'ils viennent de dire tout juste : « les pastourelles nous servent de laquais » !

Ces tenaces propriétaires, quelque peu goinfres, pouvaient-ils se livrer au jeu léger de la séduction, à ses spirituels raffinements? Aussi bien ils auraient apporté dans l'escrime gracieuse du marivaudage, la gaucherie de l'homme à volonté forte. Ils ignorent la galanterie considérée comme un art, voire comme un sport, — comme une chose de vanité pour parler net. Leurs conceptions demeurent celles de gens violents, simplistes, aux durs désirs matériels.

L'amour est pour eux une petite sensualité, crise de quelques minutes, et le mariage la prise de possession d'une femme. L' « éternel féminin » jamais ne les attira vers le ciel. S'il est dans le folk-lore quelques chansons où la passion apparaisse, tragique, puissante, prenons-y garde, ces chansons sont en français. Même en admettant leur origine auvergnate, on doit les juger d'inspiration

Digitized by Google

plus récente. Ce sont l'*Abandonnée*, le *Flambeau d'amour*, le *Caprice du Roi*, romance vraiment belle, le *Joli Capitaine*, sorte de paraphrase de *la Marianno*, lutte opiniâtre entre le père et l'amant qui triomphe enfin. Eternel thème auvergnat de la volonté de puissance !

Mais nulle sentimentalité, nulle volupté, nulle tendresse. La tendresse révèle une sensibilité trop moderne. Car les modes d'aimer évoluent. Ce qui chez les parents est voulu, commandé, chez les enfants devient instinctif. Si certains mettent aujourd'hui dans leurs sentiments plus de délicatesse et de noblesse, c'est que le christianisme a pénétré le fond des âmes ancestrales.

Un contemporain a écrit qu'aimer une femme, c'est aimer « le rêve que le cœur a su se former à l'occasion de cette femme » : amour assez peu identifiable aux ébats du pâtre et de la fileuse sur la fougère ! Que le plaisir tende de plus en plus à passer des sens dans le cerveau, en cela même consiste peut-être ce que nous appelons civilisation ?

Mais si nous avons d'autres manières d'aimer que nos pères, c'est qu'ils nous préparèrent notre sensibilité. Nous ne sommes que leur continuation et leur développement.

Que chacun philosophe à sa mode ! Ce discours nous tirerait plus loin que nous ne voudrions suivre. Il importe cependant que l'on saisisse la portée de ces inspirations si naïves, enfantines presque. Ne sont-elles pas le cri le plus expressif de nos campagnes auvergnates ! Comme la parole d'un simple parfois nous rend sensibles les rythmes de l'univers, ainsi elles jettent une lumière sur les insuffisances et les richesses de notre âme.

On pourrait, — par faute de meilleur passe-temps, — se plaire à fonder sur ces chansons des théories morales, voire une éthique. M. Delzangles, pour avoir frayé avec elles, ne fut-il pas amené à définir nos humeurs ? Et sa psychologie paraît fort exacte. Pour nous, reconnaissons surtout que la vigueur est la caractéristique du génie

Digitized by Google

auvergnat, et la volonté de puissance l'arbitre suprême de ses mouvements.

Il faut bien l'avouer : notre race manqua d'élégance et de noblesse. Mais pourquoi s'en dépiter? Elle a l'énergie.

L'énergie, voilà qui est nôtre. C'est donc en elle que se trouve notre valeur propre, c'est cette vieille force de nos pères qui nous fera monter d'un degré dans la nature, qui nous haussera vers notre perfection.

S'il était quelqu'un pour se préoccuper de l'amélioration de la race auvergnate, nous lui dirions : On réalisera de l'Auvergnat un plus beau type, non pas en cherchant à l'affiner, mais en le poussant en relief. Qu'il amasse dans son cœur une énergie permanente, hardie et haute, et tout le reste lui sera donné par surcroît : car par elle il touchera à sa grandeur et « tout est grand dans une grande âme ».

Faisons un acte d'espérance : lorsque notre race trop asservie à un bas utilitarisme, voudra tirer profit de ses puissances dans un ordre plus élevé, elle se manifestera noblement par des œuvres d'art et des héros.

Il convient de savoir gré à M. Fernand Delzangles qui réunit les vivantes inspirations d'où sort encore, pour nous orienter, la voix de notre terre et de nos morts. Invitons-le à nous apporter des gerbes nouvelles et riches. Invitons d'autres Auvergnats à se joindre à lui : ils ne sauraient mieux servir l'Auvergne.

HENRI POURRAT.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

§ 5. — Géraud (II) Chauchat receveur général d'Auvergne et panetier de Philippe le Bel. — Il fonde une maison à Paris. — La taille des lombards. — Grand essor de sa compagnie.

En développant ses transactions en foires, en lui créant des relations puissantes dans la haute banque des deux côtés des monts et jusque dans l'entourage financier du roi, les rapports de Géraud avec les lombards florentins l'amenèrent à fonder, pour sa compagnie, un établissement dans la capitale ; en quoi il imita leur exemple. Là se brassaient les grandes affaires près des coffres royaux toujours vides, toujours avides. Cepperello da Prato avait à peine quitté l'Auvergne que notre marchand clermontois avait déjà un hôtel à Paris au quartier Saint-Paul, et il y prenait de suite une des premières places parmi les compagnies françaises. Dans la nuit du 1er mai 1291, les lombards de toutes nations établis à Paris étaient arrêtés ou consignés dans l'unique but de les mettre à rançon (1).

Au rôle de la taille royale levée en 1292 sur les Parisiens, Géraud (II) Chauchat est classé dans la première catégorie (2), celle des traitants, banquiers et changeurs, sous la rubrique : « *Ce sont les Lombardz* » ; sa cote figure, dans le chapitre réservé à la paroisse Saint-Paul, au paragraphe intitulé : « *Ce sont compaingnies* ».

(1) On a supposé que cette mesure avait été suggérée au roi par Biccio et Musciato désireux d'écarter leurs rivaux. Il est douteux qu'ils fussent alors assez puissants pour entrer en lutte avec leurs compatriotes en masse, et non moins douteux qu'ils l'aient essayé.

(2) « *Geralt Chauchet*, 20 l. » (H. Géraud. *Paris sous Philippe le Bel.* Etat de la taille de Paris, 1292. Paris 1837). — La variante Chauchet se retrouve souvent, analogue à celle non moins fréquente de Bichet et de Mouchet.

Digitized by Google

Il a conservé ses relations d'affaires avec les italiens, mais sa compagnie a une vie propre distincte de la leur. Parmi les vingt-huit maisons de son quartier et de celui de Saint-Jean-en-Grêve qui en est une annexe, aujourd'hui faubourg Saint-Antoine, quatorze au moins sont organisées en sociétés, dont cinq de Florence (1) et deux de Venise (2). Deux d'entre elles, la compagnie des « Forchambault ou Archambault dont Barthélemy Barbe-d'or est le facteur et Rufin de Lande directeur de la Cie Guy Cavessole, paraissent avoir eu pied dans le diocèse de Clermont. Géraud Chauchat ne fait aucun commerce particulier en dehors du prêt, du change, des fermes d'impôt, de spéculations en foires sur toutes sortes de marchandises ; aucune qualification professionnelle spéciale ne lui est, en effet, donnée, tandis que son voisin, le florentin Ciotto Clari, est qualifié « marchand de cendauz » (3) et que parmi les autres on trouve un pelletier, un calandreur, un monnayeur, un lanternier, trois chaussiers, treize courtiers.

Pour donner une idée de la prospérité relative de Géraud à ce moment, il suffit de dire que, sur les 15.200 contribuables de Paris dont 205 maisons de banque, entre lesquels furent réparties les 12.218 livres parisis de la taille de 1292, vingt-cinq seulement furent imposés plus que lui ; encore semble-t-il que ses biens d'Auvergne et d'ailleurs ne furent pas compris dans la base d'évaluation. Avant lui et avant tous, venaient, nous l'avons vu, l'opulent Gandolfi, les frères Biccio et Musciato Guidi, Frederico de la Grant table pour 94 livres ; les autres pour 60,50

(1) Bonaventura Jacopi, Galterio Lotto, les frères Bindi Lotto, Ciotto Vame et les Clari.

(2) Severino Babiloine et Antonio Molini. Près d'eux Rinaldi de Plaisance, les Spinelli, Jacopo Romanioli dont la nationalité spéciale n'est pas indiquée, pas plus que celle des Cies Galeran et Ricon Martini, Beaumont, Barthélemy et de l'italien Guy Cavessole.

(3) Splendide étoffe tissée d'or et de soie particulièrement fabriquée en Italie ; on s'en servait en France pour l'oriflamme et les vêtements ou ornements de très grand luxe (Du Cange Vo *Oriflamme*).

Digitized by Google

livres et au-dessous (1) jusqu'à Front le lombard taxé à 100 sous seulement. La société Rinieri, Cepperello, Noffo Dei et Cie est pour le moment disloquée ou taillée en province. Géraud est coté sur le même pied que les Andruci et « Jacopi le lombard qui a la fille a la bele Amelot », encore un marchand italien marié en France (2).

Aucun sobriquet n'est donné par la voix populaire à notre auvergnat, alors que deux maisons de sa paroisse en ont à faire frissonner, les « Sail-en-biens » par exemple, les Saute-sur-les-biens et « Lancelot l'Angoisseur », le bourreau, le tortionnaire ; ainsi avait-on déformé le nom des Angoisselli de Florence.

Les affaires ne vont pas aussi bien pour tous ; dans le seul quartier de Géraud, trois banquiers sont en fuite (3), et l'un des Peruzzi, chef de la compagnie de son nom, est dans le même cas. Entre ces banquiers qui lèvent le pied, suivant l'élégante expression moderne, et les nôtres, l'unique différence est qu'au lieu de filer en Suisse ou en Belgique, ils passent en Italie et quelquefois en Espagne où le petit bourg de San-Saturnino, près de la frontière française, était, au dire du prince de Viane, presque entièrement peuplé de *Cahorsins* fuyant plus ou moins leurs créanciers ou leurs juges français.

Quant aux juifs, hors d'état de faire concurrence aux banquiers franco-italiens qui ne leur disputent pas la clien-

(1) Henri dit le Petit, Petito, Aubert le lombard et Gerbaud de la Fontaine, chacun pour 60 livres ; la grande maison des Scoti de Florence représentée par « Bernard Espi en la compangnie des Escoz », 54 l. ; les Gagne-biens, les Camprimolli et les Borrini, ensemble 50 l. ; les Clari et leur chef Simon Anselme ou Ansiaume, 44 l. ; la Scala de Florence, 44 l. ; l'agence Quentin Amadour, Lotier Bonajute, Otelin Enfegat et les Rustigazzi, 42 l. ; Léon de Moges (Mozzi) et son associé Farina Lamberti, 38 l. ; Bin li Lotto, 36 l. ; la Cie Bernard de Quessenet, directeur Jean Fouchier et Gilles Dezout, chacun 30 l. ; la Cie Pucci, directeur Quent Gérard, 30 l. ; Filippi de Pistoie et Lapo Francesco, de la Cie Amanas, ensemble 25 l. ; Rinieri Benucci, 24 l.

(2) Probablement Giovanni Jacopi frères, de Rinieri.

(3) Rinaldi, de Plaisance, Nicolas d'Oliva et l'un des Vame de Florence.

Digitized by Google

tèle du menu peuple et les prêts à la petite semaine, l'état ne comprend que 85 familles d'usuriers juifs habitant Paris avec deux rabbins et deux ou trois chefs civils ; et leur cote misérable varie de 3 sous aux 70 sous que paient Vivant de Meaux et sa femme Sarah la Mirgesse (la médecine), sauf trois grosses maisons, celle de Sarah la Bocacharde, taillée à 24 l. 10 s., d'Haquin le Landenais, de Jacob de Jorrez et de Moïse du Petit-Pont, taxés à 10 livres. Encore, sur ces 85 familles, y en a-t-il 30 non françaises (1).

Si, pour la taxe de 1292, on a pris pour base le cinquantième du revenu volontairement déclaré comme Philippe le Bel le prescrivit pour celle de 1297 (2), la cote de 20 livres de Géraud Chauchat impliquait un revenu de 1.000 livres du temps ; mais les spécialistes les mieux informés concluent que la base choisie pour la maltôte de 1292 fut le centième, ce qui porterait le revenu de Chauchat dans Paris à 2.000 l., soit 150.000 francs de revenus avec le multiplicande de 75 pour l'estimation en valeur relative actuelle.

Géraud sortit vite de cette bagarre où il ne fut guère entamé.

Le 12 juin 1292, il était à Clermont, faisant sa reconnaissance au chapitre du Port pour un grand nombre de cens qu'il possédait sur des immeubles situés dans la paroisse de ce nom (3).

(1) C'est qu'une ordonnance récente, rendue par le Parlement sur le désir du roi, avait expulsé du royaume tous les juifs de Gascogne et d'Angleterre.

(2) Telle est la supposition de Géraud, éditeur de la *Taxe des Lombards*, dans la collection des *Documents inédits*. Mais Boutaric conclue au centième (*La France sous Philippe le Bel*, p. 256 et suiv.) et il en donne de plus sérieux indices. — L'ordonnance de 1297 comptait le revenu des immeubles pour moitié du revenu des meubles. (*Ordonn.*, T. XII, p. 333-334.)

(3) Arch. du P.-de-D. Fonds Port. Liasse 5, cote 1, n° 16).

Digitized by Google

En 1296 au plus tard, Philippe le Bel le nommait son receveur général dans le diocèse de Clermont, c'est-à-dire en Haute et Basse-Auvergne (1), avec mission d'y percevoir la dîme de tous les monastères de l'Ordre de Cluny, celui de tous les Ordres qui en possédait le plus dans cette province, la dîme sur les non-exempts et la taille imposée sur les juifs. Le roi y ajouta la recette ordinaire du bailliage royal. C'est la première fois avons-nous déjà observé, que la gestion financière de la province est, d'une manière générale, séparée du gouvernement administratif ; ce n'est plus au bailli, mais directement au roi, que Géraud rend ses comptes et à son Trésor de Paris qu'il verse le montant de tous les impôts ordinaires et extraordinaires (2). Le roi n'eut pas à regretter sa confiance. Entre les mains du probe et capable Géraud, le produit de la recette fut quatre fois plus élevé qu'entre celles du florentin Cepperello ; il ne devait pas y avoir de « livre roux ». Pour la taille des juifs, Géraud en donna

(1) Comprenant à peu près les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire) et la moitié du département de l'Allier. Le diocèse de Saint-Flour ne fut créé que onze ans plus tard.

(2) Les comptes du Trésor du Louvre contiennent les mentions suivantes relativement aux recettes de Jean Chauchat, en 1296-1297.

— De decima ordinis Cluniacensis pro subsidio ejusdem regni in ballivia Arvernie, per eumdem *Girardum Chauchat*, 1.208 l. 18 s. (Julien Havet. *Compte du Tr. du Louvre*. Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1884, p. 244, n° 82.) On écrit ici les chiffres en caractères arabes pour plus de clarté.

— De decima non exemptorum in diocesi Claromontensi pro eodem [subsidio] per *eumdem Girardum*, 644 l. 12 s. (*Ibid.*, p. 244, n° 82.)

— De tallia Judeorum pro Vivanto et Donnardo de Royon, Judeis, per *eumdem Gerardum*, 100 l. (*Ib.*, p. 245, art. 83.)

— De ballivia Arvernie, de eodem termino (Ascensionis anno XCVI) de tempore Johannis de Tria (bailliv), 8.400 l. 78 s. 4 d. ; et de termino Omnium Sanctorum post, 5090 l. 5 s. 9 d. (*Ib.*, p. 144, art. 81.)

A Girardo Chauchat receptore Arvernie, 7.300 l. (*Ib.*, p. 248, art. 110 pour 1297 sans doute.)

— De ballivia Arvernie per *Girardum Chauchat receptorem* ibidem, 20.512 l. 17 s. 2 d. Tur. die novembris. Valent 16.410 l. 5 s. 9 d. (*Ibid.* p. 257, art. 455.) La différence entre les deux chiffres provient de la différence du change des monnaies provinciales ou altérées, en tournois valeur du mois de novembre 1297.

Digitized by Google

la sous-entreprise à leurs corréligionnaires, à Vivant, ce juif de Meaux, époux de la mirgesse Sarah, qui avait, comme lui, son principal établissement dans la capitale, et à un certain Donnard de Royon (Pas-de-Calais) ; on transigea à 100 livres par cote mal taillée. La différence entre la valeur nominale des monnaies versées par les contribuables et les bons tournois fut de 20 °/₀.

Toutes les provinces n'eurent pas la même heureuse fortune; Philippe était lié par son découvert avec les compagnies italiennes, l'heure n'était pas venue de les écarter; la compagnie Rinieri de Passu, celles des Cerdo Blancs, des Cerdo Noirs, des Mozzi, des Bardi de la Scala et de la Spina de Florence, des Scoti de Plaisance, des Clarentini de Pistoie et trois autres sociétés furent admises à affermer une partie de la taille extraordinaire de 1296-1297. Citons les Bonnegaîne parmi celles qui avaient alors et depuis plusieurs années déjà un établissement à Clermont (1).

Géraud paraît avoir fait des bénéfices considérables à cette époque; son traitement fixe et annuel — 100 livres tournois en 1299 (2), environ 7 à 8.000 francs d'aujourd'hui — y fut pour peu de chose. Je me suis expliqué déjà sur les avantages que procurait aux receveurs la libre disposition des fonds de leur recette, surtout lorsqu'ils y

(1) — « *Bone Gayne, lombard* » figure en 1296 aux comptes du Louvre. (*Op. cit. art.* 232.) — « *Boniguayna* » a une maison au quartier des changeurs, à Clermont, à côté des Chauchat. (Arch. du P.-de-D., Terrier Dogue, fol. 21, verso.) Ce terrier, bien que daté de 1242 en titre, renferme des mentions s'étendant au moins jusqu'en 1285. — La « *Societas Petrucie* » des comptes du Louvre de la même année 1296, art. 332, a-t-elle du rapport avec « *P. Peyrusse* » possédant dans la banlieue de la ville des biens relevant du chapitre du Port, près des « *Hereteirs Geralt Chalchat* » (même terrier, fol. 37 et 34), famille qu'on retrouve en Limagne en 1303-1336 sous les noms de *Petrucie*, *Peyrouse*, *Peyroussa*, *Pérouse*. (Arch. nat. R² 126, 127), c'est possible; mais, au rebours des Bonnegaine, leur nom est trop banal pour suffire à la supposition d'un lien. — Même observation pour les Caponi, signalés aux comptes du Louvre de 1296, avec « *Girardo Capon mercator de Placentia* ».

(2) « *Minute expense... Pro gaegiis G. Chalchati receptoris in Arvernia pro ultima medietate L l. b.* » (Comptes du bailli Géraud de Paray, pour 1299, *Spicil. Brivat.*, p. 255. — Arch. nat. K. 496, n° 3).

Digitized by Google

joignaient, comme Géraud, la pratique du commerce, du change et du prêt.

Satisfait de lui, Philippe le Bel en fait son panetier [1297-1298] (1). Le grand panetier, l'un des grands officiers de la couronne, qui prenaient rang à la cour immédiatement après les princes de la famille royale, avait sous ses ordres quatre panetiers ordinaires, faisant le service de l'hôtel, deux par deux, alternativement, de sorte que chacun passait ou pouvait passer six mois par an à la cour, où ils avaient à leur disposition, durant leur séjour, deux chevaux harnachés des écuries royales et 7 sous de gages par jour, plus 7 sous pour indemnités diverses. Pendant les repas, le panetier de service prenait place « à côté du sac au pain pour voir faire la despence » (2). Mais à Géraud Chauchat, marchand avant tout, l'office offrait des avantages plus précieux encore que l'honneur d'être de la maison du roi. A la panèterie appartenait la juridiction des boulangers de Paris, et la surveillance de toute la boulangerie du royaume, le contrôle des entrées, de la circulation, du commerce des grains. En matière d'opérations ou de spéculations commerciales, le succès est au mieux renseigné; on conçoit aisément la supériorité que la panèterie apportait à la société Chauchat sur ses concurrents, dans les transactions sur les grains et les farines.

Quand Géraud est en Auvergne, le roi correspond directement avec lui pour les questions de finance de sa circonscription, par-dessus la tête de son bailli. Il le fait en 1298, à l'occasion d'une affaire à la fois minime et intéressante. Un de ses officiers, Philippe Verdier, d'Aurillac,

(1) Il en porte le titre dans les premiers mois de 1299. (Arch. du Puy-de-Dôme. Jacobins, carton 4, n° 23, cote 28).

(2) Ordonnance de Charles VI de 1422 réglementant pour la panèterie les usages préexistants. (Douet d'Arcq. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*. T. I, p. 429-430.)

Digitized by Google

lieutenant du bailli des Montagnes (1), venait de mourir en donnant une rente de 30 livres tournois, pour les frais d'éducation de deux jeunes nobles pauvres de la Haute-Auvergne, Guillaume et Pierre de Nozières, aux écoles de Paris; il avait légué la somme et confié l'exécution de ses dernières volontés au roi en personne. Philippe avait accepté et c'est à Géraud, son panetier et son receveur, qu'il s'adresse dans les premiers mois de 1298, vers le mois de mai, pour que ces volontés soient accomplies (2).

§ 6. — L'Agence d'affaires. — La banque Chauchat. Cocci et Cie, liquidatrice de successions.

Parmi les progrès importés chez nous par les compagnies italiennes, dans le monde des intérêts, il en est un

(1) Le bailliage dit des Montagnes d'Auvergne, comprenant les trois archiprêtrés d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac, c'est-à-dire presque tout le Cantal, était de beaucoup la plus grande circonscription du bailliage ou sénéchaussée d'Auvergne. (Mlle Boudet. *Les Baillis royaux et ducaux des Montagnes.*)

(2) « Pro dono facto, per litteras patentes domini Regis directas G. Chalchati paneterio et receptori domini Regis in Arvernia, Guillelmo et P. de Nozeriis studentibus Parisius, de legato facto domino Regi per defunctum Magistrum Philippum Verdier olim locumtenentem balivi Montanorum, computato a tergo compotorum Ascensionis, nonagesimo octavo, XXX l. turon. » (Comptes de Géraud de Paray, bailli royal d'Auvergne. *Spicil. Bricat.*, 288). Ce Philippe Verdier vivait le 12 juin 1286 (Mlle Boudet. *Cartul. de Saint-Flour*, ch. CXXXIX) et années suivantes.

Le zèle pour l'instruction est très développé dans l'Auvergne du XIVe siècle. En 1314, un client de Géraud Chauchat, Gilles Aycelin de Montaigu, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, faisait, un legs pour l'éducation des jeunes nobles, peu fortunés, dans les écoles de l'Université, qui servit à fonder, à Paris, le collège Montaigu, du nom de son fondateur; Pierre Fortet, chanoine d'Aurillac, fondait à Paris le collège Fortet, depuis collège Louis-le-Grand; et Pierre Sulpin, fils d'un médecin de Saint-Flour, par son testament de 1397, dont les archives municipales de sa ville natale possèdent un vidimus, fondait à Toulouse un collège où devaient être élevés et entretenus gratuitement huit boursiers de Saint-Flour de toutes conditions, dont six clercs pauvres et deux prêtres. Ce fut le collège Saint-Nicolas. Il motive sa libéralité : *pro amore Dei et patrie Arvernie.* Après Dieu, son pays d'Auvergne.

Digitized by Google

qui fut pour le public d'une très pratique utilité. Elles n'étaient pas seulement des maisons de commerce, de banque et de dépôts, mais encore des agences de gestion et de liquidation. Leur expérience des affaires, de la chicane, le personnel de leurs bureaux, l'argent comptant de leur caisse, le réseau de leurs correspondants et de leurs comptoirs sur des points très divers du royaume et à l'étranger, leur donnaient, pour ces sortes d'entreprises, des facilités qu'on n'aurait pu trouver réunies chez aucun particulier. Géraud Chauchat innova cette pratique dans la province ; sa maison fut, du moins, la première agence d'affaires méritant ce nom, que j'y aie rencontrée pour mon compte.

Ne pouvant la mener seul de front avec la recette, le commerce de l'argent et les affaires de foires, et de plus retenu à Paris assez souvent, par son office de panetier, il prit pour associé Bernard Cocci, au moment où la liquidation de la succession de l'évêque Aymar de Cros se compliquait par la mise en cause de la succession de son prédécesseur, l'évêque Guy de Latour, mort en 1286.

Qu'était ce Bernard Cocci aux Cocci d'outre-monts, alors vivants, je ne sais trop ; mais les Cocci de Clermont du XIIIe siècle. Coccus, Cocus en latin, Coc, Cocx en langue locale, provenaient, suivant les plus grandes apparences, du « lombard Cocci » ou « Cocci le lombard » établi au siècle précédent sur le territoire lyonnais, où la colonie italienne a été signalée dès l'époque de la première croisade (1).

Bien que plébéien, ce lombard a quelque importance; en 1124, il est, avec des chevaliers et des dignitaires d'église, témoin d'un plaid tenu par l'abbé de Savigny

(1) Au commencement du XIIe siècle, Lyon était une ville de trafic. « Les réfugiés italiens y développèrent l'industrie de la banque, créée par la colonie juive, et la place de Lyon ne tarda pas à faire loi, en matière de change, dans l'Europe entière. » (Bleton. *Hist. populaire de Lyon*, p. 85.)

Digitized by Google

(Rhône) à Chevinay (canton de Vaugneray, arrondissement de Lyon), au sujet d'un litige pendant entre l'abbaye et un viguier forézien, Acharias de Fontanès (1). Treize ans plus tard, ce même lombard souscrit avec son fils Jean la vente au même monastère, par deux seigneurs lyonnais, Bernard et Humbert de Marzé, de leurs biens d'Apinac, bourg exactement situé sur la frontière brivadoise de la Basse-Auvergne (2), au prix de 4 marcs et demi d'argent; et il le fait dans des conditions qui dénotent en lui le bailleur de fonds [1137] (3). Géraud et Martin Coc ou Cocci souscrivent en Auvergne une convention par laquelle un débiteur livre un gage à l'abbaye de La Chaise-Dieu, en garantie d'un prêt d'argent [1156] (4); et c'est encore par un acte d'emprunt sur gage, celui-là fait à Clermont, que Dalmas Cocci (Cocx) nous est connu en 1196 (5). A partir de là, on les suit dans cette ville, dont ils sont bourgeois, jusqu'à Bernard Cocci, bourgeois de Clermont, l'associé de Géraud Chauchat (6).

(1) *Cartulaire de Savigny*, ch. 935 : « *Lombardus Cocus.* »

(2) Ch. l. d'une comm. du cant. de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), confinant à l'arrond. de Brioude, qui fut d'Auvergne et du diocèse de Clermont jusqu'à la Révolution.

(3) Bien que plébéien et ni acquéreur ni vendeur, « *Lombardus Coccus cum filio suo Joanne* souscrit l'acte avant tous les moines et même les dignitaires de l'abbaye, au rang d'intéressé par conséquent. C'est la place ordinairement réservée à celui qui prête les fonds à l'acquéreur, cas fréquent au moment de l'exode des Croisés. Les prix fléchissaient sous l'avalanche des ventes urgentes des partants; les monastères, tentés par la vilité de ces prix et n'ayant pas assez d'argent en caisse, pour les payer comptant, recouraient alors aux marchands. Dans l'acte de 1137, les vendeurs se disent eux-mêmes partant pour la Terre Sainte « *Hierusalem profecturi* ». (*Cartul. de Savigny*, p. 937.)

(4) *Spicilegium Briatense*, p. 17. — Peu après *Durannus Cocus* tient à Aurouze (comm. de Mazeyrat, arrond. de Brioude) des biens grevés de cens au profit du monastère de Sauxillanges (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 957.) — Pons *Cocx* est hospitalier de Saint Jean de Jérusalem au Puy, en 1172-1182. (Chassaing. *Cartul. des Hospit. du Velay*, ch. 25, 34, 41.)

(5) *Dulmatius Cox* souscrit à cette date l'acte d'emprunt gagé de 600 l. que le comte Robert Dauphin fait à l'évêque de Clermont. (Baluze. *Maison d'Auv.* II, 262.)

(6) Dans l'intervalle vivent à Clermont ou les environs : *Joh. Coc.*, en 1223. (Arch. du Puy-de-Dôme. Port. *Mémorial de J. Bernard*); *Dal-*

Digitized by Google

Il paraît être le fils d'Arnaud et fut le contemporain de Guillaume Cocci, aussi bourgeois de Clermont (1). Bernard porte cette qualification en 1285 (2). C'étaient de riches et pieux marchands appartenant à l'élite de la ville, où ils étaient établis depuis un siècle environ. Ils savaient porter les armes quand il le fallait. Bernard était un des familiers de l'évêque Aymar de Cros, qui lui avait fait fabriquer une armure lorsqu'il l'avait emmené avec lui « à l'armée du roi ». Il lui légua par son testament une cuirasse et une courte lance (3).

L'évêque Guy de Latour avait laissé à sa mort (1er mars 1286) une succession embrouillée, un passif de 5.000 livres du temps, des procès, une mense grandement modifiée par ses donations, ses legs et ses acquisitions, un conflit pendant au sujet de l'étendue des régales entre le souverain et lui. Aymar ou Adémar de Cros, son successeur et exécuteur testamentaire, esprit mal ordonné pour ses propres affaires, semble en avoir quelque peu perdu la tête. Il prit possession effective avant d'avoir acquitté le passif, ainsi

mas II Coc., bourgeois de Clermont, qui possède une des tournelles des remparts, vers 1242 (mêmes arch. *Terrier Dogue*, fol. 20 et 70), mari d'une Roux (*Registre de la Canone ;* arch. du chap. cath.). — *Dalmatius Cocci* est chanoine de Saint-Genès avant 1292. *(Canone.)* — *Petrus Coccus, Cocci, Cocæ* vit en 1252-1292. *(Spic. Bric.* 89 et *Obituaire de Saint-Pierre de Lyon*, p. 9. Guigues. — *S. Coæ civis Claromontensis* en 1255. (Tardieu. *Hist. de Clermont* I, 514.)

(1) *Guillelmus Cocci civis Claromontensis* en 1280. *(Op. cit.* II, 216.)

(2) *Bernardus Coc, civis Claromontensis* en 1285. *(Op. cit.* II, 216.) Le même *B. Coc* a des biens à Aulnat, cant. Est de Clermont. (Terrier Dogue, *loc. cit. fol.* 146.) — Mari de Fauconne. — Après sa mort la famille fut continuée par Etienne, seigneur de Pontgibaud, fils de *Dalmatius* (IV) *Cocci civis Claromontensis* en 1290 (Tardieu. *Op. cit.* II, 216), époux d'une Neyrat (*Canone*), bienfaiteur du chap. cath. en 1288 et 1292, au plus tard. (Arch. P.-de-D. Evêché. Arm. V, sac 1, cote 5.)

(3) « Preterea leguavit [dominus Ademarus] *Bernardo Cocci* unum guodebert [*corr.* godendart] et unam loricam que idem Bernardus dicebat se habere ab eodem ; alias vero armaturas quas fecerat fieri quomodo properavit se ad *(sic)* eundem in exercitum domini Regis. » (Arch. du P.-de-D. Jacobins. Boîte n° 34. Orig. parch.)

Digitized by Google

que le souverain pontife l'y avait obligé (1); il omit de notifier au roi la vacance du siège et conséquemment l'ouverture des régales, ce qui amena une condamnation à 1.000 livres prononcée contre lui et son chapitre. Philippe le Bel (2), dès qu'il connut cette irrégularité, nomma un gardien royal des régales du diocèse de Clermont, et cet agent, Guillaume de Laire, se trouva en présence de nouvelles difficultés nées des modifications nombreuses apportées dans les biens de la mense par Guy de Latour, pendant son long épiscopat.

Ce fut alors qu'Aymar de Cros délégua ses pouvoirs d'exécuteur testamentaire à la compagnie Chauchat. Géraud lui prêta d'abord 1.200 livres de petits tournois, pour payer les dettes les plus urgentes, en faisant couvrir sa compagnie par une hypothèque sur les biens d'Aymar et de la mense épiscopale (3). L'état des acquisitions faites par Guy de Latour fut établi de bonne foi et avec un parfait concert entre lui et le gardien des régales, dans une enquête qui se fit en leur commune présence, dans l'hôtel de Géraud, à Clermont. Lui et son associé Bernard Cocci furent les premiers à déclarer les ventes qu'ils avaient consenties à l'évêque défunt (4).

(1) Cet ex-chanoine du chapitre cathédral et archidiacre d'Aurillac, élu par le chapitre à l'épiscopat, à qui d'ailleurs il ne fut reproché que du désordre et un défaut de jugement ou de soumission absolue, fut excommunié pour ce fait, puis absous et exempté de toutes peines canoniques encourues pour avoir continué de célébrer la messe avant la levée de l'excommunication. *(Gallia Christ.* II, 91.)

(2) Sacré à Reims le 6 janvier 1286 (n. st.).

(3) Arch. du P.-de-D. Jacobins. Boîte n° 34. Rouleau.

(4) « ... De acquisitis per dictum dominum Guidonem, tam domino *Geraldo Calcati*... cum... domino *Bernardo Cocci,* civibus Claromontensibus... » (Même document.)

Parmi les autres acquisitions réalisées par Guy de Latour, citons celles faites à Robert d'Aubière (un Dalmas) à feu Géraud Raynaud, chapelain du Fayet (Fayet-Ronaye), collecteur de Mauzun, à Raoul de Bornet et Jean de Gouzel de Montferrand, à Hugues Terreyre, Guillaume de Mascon, damoiseau, Jean Chambe, chevalier, et Laurent de la Porte, bourgeois de Clermont, *Laurencius de Porta*, ainsi dénommé parce qu'il habitait et tenait, à titre de censitaire, les constructions

Digitized by Google

Assistaient à cette enquête divers membres et alliés de la famille, le clerc Guillaume Chauchat oncle de Géraud, Jean Chauchat son frère, Mathieu de Royat et Guillaume Gayte de l'ordre des Frères prêcheurs, que l'on trouve dans nombre d'actes avec les Chauchat.

On n'y voit pas Jacques Chauchat l'aîné de la famille, sans doute parce qu'à cette époque il est installé dans le comptoir de la société aux foires de Champagne.

Peu après, et le 13 octobre 1297, quatre jours avant de rendre l'âme, Aymar de Cros dictait, à Clermont, son testament, où il commettait à la liquidation de sa succession, comme à l'exécution de ses dernières volontés, les frères Jacques et Géraud Chauchat et leur associé Bernard Cocci. Et en quels termes! Parlant des comptes de la succession de Guy de Latour, dont la sienne était chargée: — « J'entends, dit-il, que tout ce que l'on trouvera mis en écrit dans les papiers de Jacques et de Géraud Chauchat soit tenu pour parfait; que, pour tout ce que Bernard Cocci avait mission d'exécuter et de payer aux personnes et aux lieux désignés par le testament de l'évêque (Guy), le dit Bernard Cocci soit cru sur parole, et que tout ce qu'il aura fait reste indiscuté (1) ». Un tel témoignage

dans lesquelles s'ouvrait la porte occidentale de la ville. La dite porte conserva le nom de cette importante famille de mercature, « *La Porte Laurens* »; elle le communiqua à son tour à la rue qui la reliait au marché du Mazel et au quartier des Auberges, plus tard marché aux poissons. La « *Rue Porte-Laurens* » a duré jusqu'au XIXe siècle, où elle fut débaptisée en faveur d'un administrateur de la cité; c'est aujourd'hui la rue Boirot; mais son ancien nom de rue Porte-Laurens resta peint en noir sur une des maisons du coin donnant sur la place Saint-Hérem et je l'y ai lu très lisible encore pendant toute ma première jeunesse.

D'après l'enquête, les biens achetés par Guy de Latour, pendant son épiscopat, étaient notamment situés dans la châtellenie de Mauzun, à Lezoux, Joze, Aulnat, près de Gerzat; et dans les Montagnes à Maurs, Fontanges et Alleuze.

(1) « ... Volens... quod de hiis que invenientur scripta in papiris dominorum *Jacobi et Geraldi Chalchati* que, per manum ipsius *Bernardi Cocci* tradita fuerunt et deliberata personis et locis quibus et ubi idem episcopus (Guido) volebat et precipiebat tradi et deliberari, credatur eidem Bernardo, eaque rata maneant et soluta. » (Arch. du P.-de-D. Jacobins. Boîte. Rouleau de 4 mètres environ de longueur.)

Digitized by Google

rendu par un évêque au lit de mort ne nous laisse rien à ajouter sur la probité et la capacité de ceux à qui il est aussi solennellement rendu. Cela repose un peu des vilains tableaux que les lombards d'Italie viennent de faire défiler sous nos yeux.

Aymar de Cros leur conférait le pouvoir d'opérer les recouvrements, de contraindre ses débiteurs au paiement à l'exclusion de ses héritiers naturels, de payer ses dettes, d'agir seuls ou par mandataires de leur choix, d'acquitter les legs, de faire les aumônes convenables, laissées à leur exclusive appréciation ; et, mieux encore, de « satisfaire sa famille au mieux qu'ils aviseraient », pouvoir extraordinaire qui faisait d'eux non plus des exécuteurs, mais une magistrature arbitrale et arbitraire dont on comprend l'étendue si l'on considère, d'une part le rang occupé par la famille du testateur dans la hiérarchie sociale, et d'autre part que, s'agissant d'une succession collatérale, les parents ne pouvaient opposer la limite que le droit et la coutume établissaient en faveur des héritiers directs. Ces marchands restaient libres de décider par le mérite ou les besoins plus que par le degré de parenté. Le mourant les substituait à lui-même, c'était eux les continuateurs de la personne pour la distribution de ses biens. On n'imagine pas qu'il soit possible d'aller plus loin dans la confiance et l'estime. Aymar instituait, à la vérité, quatre autres exécuteurs testamentaires pris dans l'église, Gilles Aycelin de Montaigu, archevêque de Narbonne, l'abbé de Saint-Alyre de Clermont, Jean Aycelin, et Me Géraud de Saignes, chanoine de la cathédrale ; mais ces ecclésiastiques, à qui d'ailleurs il ne donnait pas plus de pouvoirs qu'aux liquidateurs de fait, étaient là surtout pour la haute surveillance, la façade et pour le conseil dans les cas graves. Les chefs de la maison Chauchat furent les véritables liquidateurs, ceux dont la décision devait l'emporter parce que toutes les pièces étaient entre leurs mains. Ils avancèrent de leurs deniers le montant des frais funé-

Digitized by Google

raires [210 l.] (1), car en fait d'argent il n'y avait dans la succession que de la vaisselle dont le testateur disposait en nature (2).

Le nombre, la minimité surtout des dettes de 10 à 50 livres contractées par l'évêque chez les marchands pratiquant le prêt (3) ou les membres du petit clergé disent combien il était gêné. La liquidation se compliqua de la recherche des legs faits pour « le subside de Terre Sainte » dans tout le diocèse. Les fonds qui en provenaient avaient été versés dans la caisse épiscopale du vivant de Guy de Latour qui, surpris par la mort très loin de Clermont, n'avait pas eu le temps de les transférer au trésor pontifical, et le pape les avait cédés au roi de France. Dans le désordre financier de son pontificat, Aymar n'en avait pas fait compte à Philippe le Bel et on n'en possédait pas même une liste. Géraud Chauchat et Raymond Escot, chanoine de la cathédrale, attestèrent qu'Aymar avait en 1296 souscrit des lettres par lesquelles il se reconnaissait de ce chef débiteur envers le roi de 1.200 livres de petits tournois en qualité de successeur de Guy de Latour. Ces lettres, on ne les retrouvait plus ; la parole de ces deux honnêtes hommes suffit à les suppléer (4). Les comptes

(1) « Item debentur *heredibus Jacobi Chalchati* ratione expensarum funeris dicti domini Ademari ducentas decem libras sex solidi et octo denarii (*Loc. cit.*) sous la date du 22 juin 1299. »

(2) Notamment 60 écuelles d'argent marquées au nom d'Adémar de Cros, qu'il avait léguées à ses petits-neveux ; mais les exécuteurs n'en trouvant que 40 de signées, les 20 autres furent remises au chapitre cathédral en vertu d'un legs du testateur. (Même pièce.)

(3) Relevons parmi eux Guillaume Rémusat, Robert Sannadre, bourgeois de Clermont, Durand Sistel, bourgeois de Montferrand, Guillaume Gardelle, Clément de Pomeroles, les Noël, tous noms de traitants connus dans l'histoire du pays. (*Loc. cit.*)

(4) Le pape avait institué pour faire la recette de ces legs une commission composée de Jacques Normand, archidiacre de Narbonne ; Géraud de Plaisance, de Paris ; Pierre de Belleperche, d'Auxerre. Ces commissaires déléguèrent leurs pouvoirs à Simon de Saint-Benoît, chanoine de Bruges, « collecteur général » de ces legs dans la province ecclésiastique de Bourges ; et celui-ci délégua les chanoines Etienne Chauzit et Raymond Escot « collecteurs dans la ville et le diocèse de

Digitized by Google

furent définitivement apurés le 23 juin 1299 (1). La compagnie Chauchat s'était acquittée au mieux de son mandat. La liquidation de deux successions pareilles eût peut-être duré le triple de notre temps.

Jacques, l'aîné des frères Chauchat, mourut au cours de ces opérations, entre 1297 et le 23 juin 1299, après avoir fondé une vicairie dans l'église cathédrale de Clermont (2).

Pendant que Géraud démêlait si bien l'écheveau embrouillé par l'incurie d'Aymar de Cros, mourait à Rome le plus haut personnage de l'Eglise après le pape, Hugues Aycelin, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine, évêque d'Asti et de Velletri, doyen du Sacré-Collège, préfet du sacré palais et supérieur général des Frères prêcheurs ou Dominicains, connu sous le nom de cardinal de Billom à cause des droits féodaux que sa famille et lui-même possédaient dans cette ville d'Auvergne qui relevait de l'évêque de Clermont. Par un codicille rédigé à Rome en son hôtel de la Voie Sabine le 29 décembre 1297, il prescrivait à ses exécuteurs testamentaires d'emprunter 1.000 marcs « aux marchands », en leur donnant pour gage tous les vases d'argent blanc ou doré qui se trouveraient dans sa maison au moment de son décès et de payer avec cette somme tous les legs contenus dans le testament

Clermont ». Le témoignage de ce dernier recevait de Géraud Chauchat une confirmation d'autant plus ferme que c'était Géraud qui avait prêté les 1.200 livres à l'évêque pour se libérer envers Philippe le Bel. (*Loc. cit.*)

(1) Même document du Fonds *Jacobins* aux arch. du P.-de-D.

(2) Par acte passé en 1299 par le notaire Guillaume Chauchat sous le sceau de Bonnet Revel, garde du scel royal en Auvergne, le chapitre cathédral achète quelques biens à Alasie Rossignol, veuve de Hugues Roche, du Cendre, *nomine et ad opus unius vicarie quam Jacobus Chalchat quondam civis Claromontensis in testamento suo... instituit in ecclesia memorata ; pretio septem libris et decem solidis turonensibus, quem... dicta venditrix confessa fuit se habuisse a dicto capitulo... die jovis post festum beati Nicholai estivalis... anno Domini M° CC° nonagesimo nono.* (Arch. du P.-de-D. Chap. cath. Arm. VI, sac C, cote 10).

Digitized by Google

qu'il avait fait « outre monts », en France par conséquent (1).

Si les frères du défunt, Gilles et Jean Aycelin, l'un archevêque de Narbonne, l'autre évêque de Clermont, qui furent ses exécuteurs testamentaires, se sont conformés à ses intentions qu'ils connaissaient certainement, les marchands auxquels pensait le cardinal n'étaient autres que les Chauchat, à ce moment les marchands liquidateurs par excellence de son pays (2). Ce fut en effet la société Chauchat que les deux prélats chargèrent, vers le milieu de 1298, de liquider la succession de leur aîné. La maison s'en acquitta avec une célérité remarquable. En quelques mois, rentrées, ventes, règlements, paiements, exécution des nombreux legs, tout était achevé aussi bien à Rome qu'en France; et, dans les premiers jours de mai 1299, après compte apuré au château de Chadeleuf (3), les deux Aycelins et Guillaume d'Aubière, prieur des Dominicains de Clermont, leur coexécuteur, délivraient à « Géraud Chauchat, à son fils Jean *et à tous autres associés de leur compagnie* », quittance définitive de la somme de 2.296 livres 4 sous 8 deniers, reliquat net de l'actif de la succession mobilière (4). Furent témoins de ce règlement André de Saint-Flour, chanoine cathédral, secrétaire de l'archevêque de Narbonne, et le dominicain Guillaume Gayte. Il

(1) Arch. du P.-de-D. — *Jacobins.* Carton 4. N° 23. — Voir *Pièces justificatives* n° I.

(2) Il ne faut pas oublier que dans la langue du moyen-âge et même jusqu'au XVIIIe siècle, le banquier est un marchand, alors même qu'il ne ferait que de la banque. On rencontre souvent unis les deux noms de « marchands banquiers », même en des temps beaucoup plus modernes. — « Les estats et exercices des *marchans banquiers* », dit, en 1603, Corneille-Agrippa d'Aubigné dans sa traduction du traité « *Paradoxe sur l'incertitude, canité et abus des sciences* », p. 457. — En 1738, « Amable *Teillot, marchand banquier,* de la ville de Riom », figure avec cette qualité au Reg. des *Insinuations*, vol. 103, p. 162 V° (Arch. du P.-de-Dôme), etc.

(3) Ch.-lieu de comm. du cant. de Champeix, arr. d'Issoire.

(4) Arch. du P.-de-Dôme. — Jacobins. Carton 4, n° 23, cote 28. *Voir Pièces justificatives* n° II.

Digitized by Google

semble résulter de cette quittance que la compagnie avait un comptoir ou un mandataire à Rome.

Ces exemples suffisent à montrer la compagnie Chauchat fonctionnant comme agence de recouvrements et de liquidations et même comme administratrice de successions. Elle est choisie entre toutes par ce qu'il y a de plus exigeant en matière de probité dans la société de leur temps et de leur pays. Elle s'en acquitte avec sagesse et une diligence rare, vu qu'il n'y a pas sorte de procès qui ne puisse naître d'une liquidation.

§ 7. — Géraud (II) Chauchat chargé par Philippe le Bel de lever l'impôt sur le revenu en Auvergne (1304). — Nouvelles récompenses royales. — Géraud est fait trésorier, et son fils Jean, valet du roi. — La Seigneurie de Saint-Beauzire. — La fin du panetier et de Bernard Cocci.

Géraud inspire la même confiance à Philippe le Bel. Pour faire face aux dépenses de la guerre de Flandre, le roi avait, au commencement de 1303 (n. st.), édicté la levée, pendant un an, d'un impôt extraordinaire sur le revenu, avec exemption à la base, pour parler le langage moderne : 20 °/₀ à partir de 100 livres de revenus immobiliers et au-dessus indéfiniment ; et il y avait ajouté une taxe de 5 °/₀ sur le capital mobilier de toutes sortes, à partir de 500 livres, autrement dit le vingtième. Toutes les fortunes inférieures à ces deux chiffres étaient exemptes (1). L'Auvergne ne s'était guère pressée de payer. Un

(1) *Ordonnances*, T. I, p. 369. Voir ce que dit Boutaric des ménagements extrêmes que Philippe le Bel, si autoritaire pourtant, crut devoir employer et recommander aux commissaires, à l'occasion de cette levée : « parler au peuple par douces paroles », lui faire entendre combien l'ordonnance est « courtoise envers ceux qui payeront ». Lui-même se propose de traiter les contribuables récalcitrants « par belles paroles et courtoisement ». (Boutaric : *La France sous Philippe le Bel*, p. 268.)

Digitized by Google

an après l'imposition de cette nouvelle charge succédant à tant d'autres, elle la devait encore. Au mois d'avril 1304 (n. st,) le roi confie à deux commissaires, son panetier Chauchat et Simon de Saint-Benoît, clerc financier, collecteur général dans l'archevêché de Bourges, le soin de persuader en douceur les gens d'Auvergne, de les amener à ouvrir leur bourse par l'offre d'avantages compensatoires (1). Ils appelleront le bailli de la province devant eux et ils feront « lever les estimations », c'est-à-dire évaluer la fortune mobilière et les revenus immobiliers de tous les chefs de famille (2).

La difficile mission dut être bien remplie, car Géraud fut fait presque aussitôt trésorier d'Auvergne (3) sans avoir à quitter la panèterie et il reçut de plus l'autorisation d'acheter des biens nobles, quoiqu'il ne fût pas noble. Il en profita pour acquérir la partie de la seigneurie de Saint-Beauzire qui avait appartenu aux Dauphins d'Auvergne. Saint-Beauzire, bourg situé à mi-chemin de Clermont à Ennezat, était le chef d'un fief s'étendant sur les paroisses fertiles de Saint-Beauzire, Gerzat, Aulnat

(1) Lettre du roi Philippe à « Maître Symon de Saint-Benoît et Gérart Chauchat » du samedi après la mi-carême de 1303 [anc. st.]. (Arch. nat. JJ. 36, n° 46.) — Le roi « déclare qu'il n'exigera rien autre chose ». Il ne sera rien demandé pour les vivres et l'entretien des garnisons. Les habitants du bailliage d'Auvergne seront dispensés de fournir à son armée les sergents qu'ils devaient y envoyer et d'y entretenir pendant quatre mois ; dispensés aussi de concourir au subside demandé pour le rétablissement de la bonne monnaie.

(2) Tout contribuable était tenu de déclarer, sous serment, la consistance, la situation et le produit de ses biens. Trois collecteurs, dont un clerc, tous de bonne renommée et de fortune médiocre, élus par les habitants de chaque paroisse, sous la surveillance des commissaires, entre les mains de qui ils juraient, au préalable, de procéder diligemment sans déférence et ménagements pour personne à la levée du subside et d'en verser le montant aux dits commissaires. (*Ordonnances*, T. XII, p. 331. *La France sous Philippe le Bel*, p. 362.)

(3) La principale différence entre le Receveur des impôts et le Trésorier était que ce dernier centralisait tous les produits ou sommes quelconques revenant au roi, et qu'il était chargé de « distribuer » ces fonds là et à qu'ils devaient l'être.

Digitized by Google

et autres paroisses voisines, dans la banlieue immédiate et jusque dans la ville de Clermont (1).

Géraud prend ses divers titres dans un vidimus délivré par lui à Clermont le 14 septembre 1304 (2). L'acte est muni de son sceau figurant une croix plantée sur un monticule (un calvaire?) lequel est flanqué à dextre des lettres G R (Geraldus) et à sénestre C K [Calkati] (3).

Philippe ne cessa jamais de lui témoigner l'estime que l'on accorde à un serviteur honnête et intelligent ; il s'adresse à lui lorsqu'il a besoin de renseignements sûrs pour affaires concernant la province. Il faut aller jusqu'à Louis XI pour trouver un souverain qui ait tenu plus que lui à s'éclairer directement par voie de commissaires spéciaux en dehors de la hiérarchie de ses fonctionnaires. Ce qu'il demande à Géraud, par une lettre du 1er juin 1305, n'a rien qui se rapporte à ses fonctions de panetier et de trésorier et que Géraud de Paray, son bailli d'Auvergne, n'eût pu lui fournir tout aussi bien. Sur les sollicitations de Jean II, comte de Joigny, son parent, et fils d'une auvergnate Marie de Mercœur, le roi a donné à Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, 200 livres tournois de rente à asseoir dans le bailliage d'Auvergne. Philippe se défie-t-il des officiers chargés d'opérer cette assiette? Est-il saisi de

(1) Un beau Terrier de Saint-Beauzire, dressé par le notaire Antoine Chabaure de 1471 à 1478, qui est aux archives du Puy-de-Dôme, nous renseigne très exactement sur la consistance et l'étendue de cette seigneurie que Jacquette du Peschin, fille d'Imbaud Brun du Peschin, chambellan et ministre favori de Jean de Berry, duc d'Auvergne, avait apportée à son mari Bertrand VI de la Tour, comte d'Auvergne. Imbaud l'avait acquise entre 1355 et 1365. Les dépendances de la terre, hors de Saint-Beauzire, se prolongent sur Gerzat, Chappes, Puychany, Cébazat, Riom, Clerlande, Buxerolles, Villeneuve-l'Abbé, Surat, Pont-du-Château, Dallet, Montferrand, et même dans la ville de Clermont. Elles se disséminaient ainsi depuis la capitale jusqu'au fond du Marais.

(2) Arch. nat. J., 1046, n° 16. — Voir *Pièces justificatives* n° III.

(3) Douet d'Arq l'a décrit. (*Invent. des sceaux des Archives nationales*, I, 307.)

Digitized by Google

réclamations des seigneurs locaux? Quoi qu'il en soit, il mande à son panetier Géraud et à Pautin de Saint-Myon, qu'il lui adjoint pour cette enquête, de lui faire connaître le nom des tenanciers des terres livrées en assiette « et les limites de leurs tenures (1) ».

Le panetier Géraud fut, sans doute, l'un de ces « bourgeois de l'hôtel royal » qui avaient suivi le souverain à l'armée et se trouvaient avec lui, d'après la chronique contemporaine, lorsqu'il faillit périr sous sa tente par une surprise des Flamands, dans la journée de Mons-en-Puelle (août 1303) ; car, après son retour à Paris, Philippe le Bel « reconnaissant des gratuits et nombreux services que son cher panetier lui a rendus », lui donne 100 livres tournois de rente en blés et en vins à asseoir sur les prévôtés de Cébazat et de Châtelguyon, que Géraud Chauchat a dû désigner lui-même, parce que la paroisse de Cébazat confinait à sa terre de Saint-Beauzire [4 février 1304] (2). Le bailli Géraud de Paray et Pautin de Saint-Myon, chargés par le roi de « procéder sans retard », le firent au mieux des intérêts du donataire, sans pourtant porter préjudice à la couronne, après s'être adjoint un conseil de trois chevaliers et de quatre prudhommes (3). Presque tous les cens cédés furent pré-

(1) Arch. nat. JJ, 37, n° 74.

(2) « Philippus... Notum facimus quod nos, grate considerantes servicia nobis per dilectum paneterium nostrum Guillelmum [*corr.* Geraldum] Calcati, civem Claromontensem, impensa que nobis et regno nostro... fuerunt multipliciter fructuosa, eidem G. suisque heredibus et successribus... C libras turonensium annui et perpetui redditus... in preposituris nostris Cebaziaci et Castri Guidonis baillive Arvernie, scilicet in blado et in vino assidendas... concedimus et donamus... Actum Parisius, anno Domini M° CCC° quarto mense februario. » Le prénom de Guillaume au lieu de Géraud est une erreur certaine du scribe, constatée par quatre autres pièces concernant la même affaire. (Arch. nat JJ., 37, n° 51, f. 20.)

(3) Guill. Verdunel, Guy Rolland, Dalmas de Cébazat, chevaliers, Guill. Baston, clerc, chancelier de la prévôté de Châteauneuf, Jean Martin, Guill. Molvier, Jean de Bornet. (*Ibid.* n° 68.)

Digitized by Google

levés sur Cébazat. Les 100 livres de rente furent représentées par un produit annuel de 110 setiers, dont 74 de froment, 35 de pamoule, 60 muids de vin, 3 francs 17 s. d'argent (1), plus les droits de lods et ventes, muages, « gardes et oublies », sur les biens acensés (2) ; mais réserve faite au roi de la justice hausse et basse et du ressort. Le 25 mai suivant, ordre royal était donné de mettre Géraud en possession (3). Cette libéralité considérablement augmentée par les acquisitions parcellaires de Géraud seigneur ou coseigneur de la belle terre de Saint-Beauzire, à une heure de cheval de Clermont, fit de lui un des propriétaires fonciers importants du pays.

La faveur de Philippe le Bel s'étendit sur la famille de son panetier. C'est vers la même époque que Jean Chauchat, le principal associé de son père Géraud, fut fait valet du roi. Les grands imitèrent l'exemple du souverain ; en 1306, Louis Ier de Bourbon, comte de Clermont en Beauvoisis, petit-fils de saint Louis, qui venait d'accorder sa fille Blanche au comte d'Auvergne et fut l'ancêtre de tous les rois de la dernière dynastie, donnait aux deux Chauchat 100 arpents de bois à prendre sur la forêt de Giverlay mouvante de sa châtellenie de Chantelle en Bourbon-

(1) Philippus... ballivo Arvernie salutem. Cum nos, Geraudo Calcati, dilecto paneterio nostro centum libras turonensium annui et perpetui redditus per alias nostras litteras concessimus in redditibus prepositurarum nostrarum Cebaziaci et Castri Guidonis assidendas, mandanus vobis quatinus, adjuncto vobis Pautino de Sancto Medulfo prefato Geraudo dictum redditum... de eodem curetis sine dilacione quolibet assidere... Actum Parisius, die XI februarii anno Domini millesimo trecentesimo quarto. (Arch. nat. JJ, 37, n° 68.)

(2) Plus quelques redevances en nature, entre autres une bacholée de raisins « non foulés », pour la conserve, évaluée 1 sou. Le setier froment, mesure de Cebazat, fut évalué 11 sous 3 den.; le setier pamoule, 6 sous 6 den.; le setier d'avoine, 5 s. 6 d.; le muids de vin, 13 sous.

(3) Procès-verbal de l'assiette, du mois d'avril 1305. (Arch. nat. JJ, 37, n° 68.) — Lettres de ratification par le roi du travail des commissaires, datées à Cachan, près Paris, au mois de mai 1305. — Mandement royal, daté à Cachan le 25 du même mois, aux mêmes commissaires de notifier, aux tenanciers et colons, les résultats de l'assiette et de mettre Géraud Chauchat en possession. (*Ib.* JJ, 37, n° 71, f. 25 V°.)

Digitized by Google

nais (1). Récompense pour services financiers peut-être, plus probablement largesse princière aux familiers bien en cour.

Le roi ne trouve pas mauvais que les gens de son hôtel continuent le commerce. La compagnie est représentée à Montpellier et en foires de Champagne par un second Jacques Chauchat, fils probable de Jacques, l'aîné des Chauchat, mort avant juin 1299. Elle est même en ce moment, pour affaires de foires, en procès avec le bailli de la cour du roi de Majorque oncle de Philippe le Bel et suzerain de Montpellier, que le parlement de Paris termina par un arrêt du 14 janvier 1307 [n. st.] (2).

Un des derniers actes de la vie de Géraud (II) Chauchat nous montre la maison de Clermont continuant sa fonction d'agence de liquidations mobilières et de caisse de dépôts non seulement pour les espèces et les vases d'argent et d'or dont le titre et le poids déterminent la valeur immédiatement réalisable, mais aussi d'objets que les familles estiment précieux, tels que des livres (3).

(1) Le don fut fait à « Géraud Chauchat, panetier du roi. et à Jean Chauchat, valet du roi ». (Bettancourt. *Noms féodaux*, I, 268; II, p. 72.) La filiation de Jean et son association sont établies par la quittance donnée au mois de mai 1299 à ces deux Chauchat à la suite des comptes de la succession du cardinal Hugues Aycelin qu'ils viennent de liquider. Voir plus haut.

(2) Arch. nat. *Section législative et judiciaire*, X 1a 4, fol. 85 V°. Cf. pour la date *Inventaire des Actes du parlement n° 3408* visant le tome IV des *Olim*, fol. 85 V°. — L'arrêt débute ainsi : « Cum nota esset controversia inter *Jacobum et Geraldum dictos* Chauchet et *Guillelmum Poncii*, cives *et mercatores Claromontenses* ex parte una, et bajulum curie Montepessulani, Karissimi avunculi et fidelis nostri Regis Majoricarum illustris ex altera. » — Créanciers de « Philippe, Jacques et Pierre de Cruzoliis et autres membres de la compagnie de ce nom » en vertu de lettres de foires, les Chauchat avaient obtenu du tribunal des Gardes des foires de Champagne une sentence ordonnant le paiement par voie de contrainte corporelle et saisie-exécution des biens de ces marchands. Le bailli majorquain de Montpellier avait refusé d'exécuter cette décision et interjeté appel au parlement de Paris où la compagnie Chauchat perdit d'ailleurs son procès.

(3) « Et cum, de testamento Guillelmi Odonis, sunt in manu *heredum Germani* [corr. *Geraudi*] Calcati *quondam*, triginta libre in pecunia et *quidam libri*, et ipse teneretur rectoribus archidiaconatus sui (Sancti

Digitized by Google

En 1310, sentant son heure approcher, Géraud testa très solennellement devant trois notaires et sous le sceau d'Arbert Aycelin, évêque de Clermont (1307-1338). Ce fut une œuvre très étudiée; car, avec ses codicilles, elle ne remplissait pas moins de huit peaux de parchemin; je n'ai pas eu la bonne fortune de le découvrir aux archives du Puy-de-Dôme, et c'est dommage, car les documents de cette étendue foisonnent de renseignements de toutes sortes sur l'histoire économique et sociale et ils font connaître l'homme mieux que tous les discours; mais j'y ai trouvé la preuve de sa confection dans le vidimus d'une clause partielle délivré le 25 juillet 1342 (1) et dans une déclaration du testateur lui-même en date du mois de février 1311 (2), car il survécut quelques mois à sa rédaction. On y voit qu'il avait perdu plusieurs enfants; que, pour le salut de leur âme et de la sienne, il avait fondé une vicairie dans la chapelle des apôtres Pierre et Paul de la cathédrale où il avait fait fixer un crucifix acheté de

Flori), etc... » (Aubert de la Faige. *Le testament de Gilles Aycelin de Montaigu*, p. 106 dans l'*Auvergne historique*, 5e année.) *Johannes Calcati domini regis Francorum valletus* est l'un des témoins de ce testament fait à Vienne le 13 nov. 1311. — L'auteur a publié cet intéressant document d'après une copie parfois incorrecte pour les noms propres; et lui-même n'a pas connu les Chauchat dont il traduit le nom latin par le mot français de Foulon. (*Op. cit.*, p. 107 et 151.)

(1) Arch. du P.-de-D. — (Chap. cath. Arm. VI, sac C. cote 11.) Voir *Pièces justificatives* n° IV.

(2) « *Universis... Geraldus Calcati, dominus ville Sancti Baudelii, panetarius regis Francie, pincerna seu bothellarius venerabilium virorum capituli cathedralis ecclesie Claromontensis.* Salutem in domino sempiternam. Noveritis... quod nos recoognosimus debere... assidere eidem capitulo... sexdecim sextaria frumenti redditualia ad mensuram claromontensem infra duas leucas prope Claromontem a nobis data et promissa... ad opus cujusdam vicarie per nos in dicta ecclesia institute in capella beatorum apostolorum Petri et Pauli, ubi est positus crucifixus per nos emptus et sepulcrum liberorum nostrorum, deserviende per dominum Petrum Radulphi presbiterum dilectum familiarem nostrum, vicarium per nos institutum... et post ejus obitum, per alium seu alios de coro dicte ecclesie Claromontensis... que quidem sexdecim sextaria frumenti reddere... promittimus... quolibet anno in festo... beati Juliani... et... capitulum predictum ipsi vicario... teneatur ea solvere vicario memorato... Actum et datum die veneris post festum Purificationis beate Marie virginis anno Domini Me CCCe decimo. » (Mêmes arch. chap. cath. Arm. VI, sac C, cote 11.)

Digitized by Google

ses deniers. Il voulut être inhumé dans la même sépulture que ses enfants. Il légua 16 setiers de froment de rente pour les honoraires du prêtre chargé de desservir la vicairie, la présentation demeurant réservée à ses héritiers mâles à perpétuité ; il devait être choisi dans le personnel des choriers du chapitre. Il en présente lui-même le premier titulaire, le cantalien Pierre Raoux, prêtre, son chapelain et « son familier ».

Géraud survécut peu à ces dernières dispositions ; il mourut avant le 13 novembre de la même année 1311 (1).

A ses qualités de seigneur de Saint-Beauzire et de panetier du roi, il ajoute dans son testament celles d' « échanson et de bouteiller des vénérables chanoines du chapitre cathédral de Clermont ». L'évêque tenu à représentation par son rang dans la hiérarchie de l'Eglise, et, en outre, très grand seigneur temporel, avait un échanson, on n'en a jamais encore trouvé au chapitre avant Géraud, ni je crois même après. L'opulent et vieux seigneur de Saint-Beauzire, panetier du roi après avoir été son receveur général et son trésorier, circulant, le broc à la main, autour de la table des chanoines, serait un spectacle pieusement exquis du moyen âge et même d'une naïveté un peu démodée au temps de Philippe le Bel. Malheureusement l'image est dépoétisée par le privilège attaché d'ordinaire à l'office, de fournir les liquides au patron et la certitude que les Chauchat ont des vignobles un peu partout, Chanturgues compris. Le vieux Géraud, versé depuis longtemps dans la pratique du commerce en gros, a dû surtout viser dans la charge la bonne clientèle et l'écoulement des produits. Il sera resté marchand jusqu'à la fin. De même resta-t-il jusqu'à sa mort tout

(1) V. le testament précité de Gilles Aycelin, p. 107 et 151. Les héritiers de Géraud étaient en possession de l'héritage à cette date. — Cf. pour sa fondation au chapitre cathédral : Arch. nat. ms. latin n° 9085 et Reg. de la *Canonc* (*loc. cit.*), où il figure sous le nom de « *Geraldus al. Géraud Calcat* ».

Digitized by Google

à la fois seigneur de Saint-Beauzire et « bourgeois de Clermont ».

Il avait porté la maison au plus haut point de prospérité, fait de sa famille l'une des plus notables de la bourgeoisie financière du royaume, et cet élève des marchands florentins laissait sa compagnie en état de soutenir la lutte contre les lombards d'outre-monts. Mais comme si c'était une loi de nature que le sang rougisse la page où l'or flambloie, son associé Bernard Cocci mourut assassiné.

Il fut tué en Périgord, dans des circonstances et pour des causes restées mystérieuses. Les soupçons portèrent sur six personnes : Guillaume de Toulouse, dit le Vieux, et sa femme Bertrande, Géraud *Ryoca* et son épouse, les frères Guillaume et Jean de Rouffignac, et un certain Guillaume Bloquier. Le sénéchal de Périgord commit des enquêteurs pour instruire leur procès. L'affaire traînait en longueur, lorsque survinrent deux réformateurs royaux, un clerc et un chevalier du nom de Jean Robert, qui la prirent en mains. Mais quand ils voulurent consulter l'enquête faite par les premiers commissaires, il se trouva qu'elle avait disparu, on ne sait comment. Ces officiers de passage, plus pressés de faire de l'argent que de s'attarder à la recherche probablement difficile de la vérité, se contentèrent d'entendre le procureur du roi et les parties dans leurs explications contraires, sans ouvrir d'information nouvelle ; et, taxant le soupçon au pied levé, ils condamnèrent les accusés en 200 livres d'amende au roi, ce qui était pour eux l'essentiel, et à 20 l. seulement d'indemnité au profit du père de la victime à raison des frais qu'il avait faits dans la poursuite des meurtriers. C'était trop peu si les accusés étaient coupables, inique s'ils étaient innocents. Ils en appelèrent au parlement qui, en 1314, cassa la sentence des réformateurs. Et il ne resta de certain que l'assassinat de Bernard Cocci (1).

(1) *Invent. des Actes du Parlement*, II, n° 4209. — *Olim* IV. Arch. nat. X 1a 4, fol. 248 V°. — 249.

Digitized by Google

Sa femme Fauconne, décédée avant lui, avait fondé son propre obit au chapitre de Clermont en 1291 au plus tard (1).

Géraud (II) le panetier paraît avoir eu plusieurs femmes, dont une fille de Raoul II de Roure, sœur de Raoul III et de Louis, mari d'Alix de Vernet. Les de Roure qui tiraient leur nom d'un petit fief de la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel (canton de Pontgibaud), et de fort bonne souche d'ailleurs, avaient de qui tenir pour apprécier les biens de ce monde. Raoul Ier de Roure, coseigneur de Marsat, près Riom, qui fut un instant lieutenant très capable mais très intéressé du connétable d'Auvergne, à la fin du principat d'Alfonse de Poitiers, fut un type assez complet du chevalier d'argent. Cette famille était la voisine des Chauchat dans les Marais de Riom, de Gerzat, Saint-Beauzire et encore à Clermont où l'hôtel des Roure s'élevait dans le quartier du Port. J'avais cru d'abord que Géraud avait eu aussi pour femme une Huguette Chauchat sa parente qui se dit veuve en 1333 de Géraud Chauchat bourgeois de Clermont (2); la découverte d'autres documents m'oblige à l'attribuer à Géraud, fils du panetier. Nous la retrouverons, du reste.

Ce troisième Géraud eut un certain nombre de fils dont deux seulement nous intéressent, Jean et Géraud. Qu'il ait eu aussi Guillaume qui disparaît de Clermont vers le commencement du siècle, Etienne (3) et Durand, il nous

(1) *Hist. de Clermont*, II, 346.

(2) Elle se qualifie elle-même dans une quittance du 22 septembre 1333 : « *Hugua Chalchada relicta quondam Geraldi Calcati, quondam civis Claromontensis.* » (Arch. nat. R² 20, nº 91.)

(3) Pour Etienne, cela est des plus probable, quand on le voit coposséder avec Jean dans la paroisse de Joze et les parages du Marais où le panetier avait des terres et des cens, non, pas des *latifundia* seigneuriaux, mais la moitié d'une sétérée et la moitié d'une poule à eux deux, et chacun pour un quart de poule, les deux autres quarts appartenant à deux sergents, entre 1303 et 1319 : « Jauza... El prat St. Chalchat e Johan Chalchat, e Hugo sirvent, e Bru sirvent d'una sesteirada de terra. » Et plus loin, à propos de la poule : « E de laqual jalina paia St. Chalchatz la quarta part, Johan *Chalchatz l'altra quarta*, etc. » (Arch. du P.-de-Dôme. Port. *Liève du Terrier Auvergnat*, *fol. 44 et 44* V°.) — « El champ Durant Chalchat, loqual hom appela Champ Algeir (près de Joze)... iostal champ Iohan Mandevila. » (*Ibid.*, fol. 7, V°.)

Digitized by Google

importe peu, parce que nous ne leur connaissons aucun rôle saillant. La femme de ce Durand, Marguerite Roux, de la famille financière de ce nom, convola, veuve de lui, avec Pierre de la Mothe. Elle était sœur de Jean Roux trésorier des guerres en 1358 (1). Nous la rencontrerons aussi.

§ 8. — Jean Chauchat, bourgeois de Clermont, valet du roi.

Nous avons vu Jean coopérer avec son père Géraud le panetier aux travaux de l'agence d'affaires, aux négociations de foires, gratifié avec lui par Louis de Bourbon, introduit par Philippe le Bel dans sa maison en qualité de valet du roi, charge que les plus grandes familles féodales, telles que les Montboissier (2) sous les règnes précédents, et comme les Chalencon de son temps (3), s'honoraient d'obtenir, parce qu'elle permettait d'approcher constamment la personne du souverain dans sa vie familière. Après avoir fait des marchands florentins chevaliers de son hôtel, Philippe le Bel n'en était plus à compter avec la tradition; il ne regardait qu'à la valeur pratique de l'instrument.

(1) Dont un fils Durand Roux était, en 1370, lieutenant de Guillaume de Bourbon, sire de Classy, sénéchal d'Auvergne. (Baluze. *Op. cit.* II, 378.) Sa fille Jeanne épouse Mathieu Gayte, receveur d'Auvergne en 1364. (Tardieu. *Hist. de Clermont*, II, 276.) — Martin Roux, bourgeois de Clermont, fut un banquier assez riche pour prêter 10.000 l. à Bertrand VII, comte d'Auvergne, qui lui donna en gage les seigneuries de Joze, Bessat et Nérestaing. (Arch. nat. J, 1,085 et R² 126.) Il était en 1443 receveur général en Haute-Auvergne (Arch. de S. Flour. Reg. consulaire de 1443); il eut un rôle financier et politique important. (Min Boudet. — *Saint-Flour et sa précôté pendant les récoltes des Armagnacs et des Bourbons, p. 179* et suiv.)

(2) Eustache de Montboissier, chef de cette famille, qui l'était en 1270 avec Robert de Courcelle du Breuil, fils du connétable d'Auvergne.

(3) Ebrard de Chalencon, valet du roi, contemporain de Jean Chauchat.

Digitized by Google

La mort de son père le panetier ne change rien aux bonnes relations de Jean avec les principaux personnages de la province, ni aux marques d'estime qu'il en a déjà reçues. Gilles Aycelin, à qui Philippe le Bel a confié les sceaux de France et la chancellerie du royaume en 1309, promu à l'évêché de Rouen deux ans après (1), le veut pour témoin de son testament rédigé à Vienne en Dauphiné (13 novembre 1311), et il y appelle également Guillaume Gayte le frère prêcheur (2). Il n'avait pas trop des lumières des canonistes et de l'expérience des hommes d'affaires les plus consommés pour la rédaction des 175 clauses de ce testament peu ordinaire; mais il a vu ces deux hommes à l'œuvre lors de la liquidation des successions de sa famille. Il avait eu, d'ailleurs, pour camérier un Géraud Chauchat récemment décédé, dont il fonda l'anniversaire par un don de 20 livres dans le même testament (3).

(1) Gilles Aycelin paraît n'avoir tenu les sceaux que pendant l'absence du titulaire. Il reçut l'archevêché de Rouen en échange de celui de Narbonne, le 5 mai 1311.

(2 « Et nos)... Egidius Aycelini dominus Montis acuti miles, Johannes Calcati domini regis Francorum illustris valletus... frater Guillelmus Gayte... de Ordine Predicatorum... testes vocati et rogati a dicto domino archiepiscopo testatore suprascripto, presentes interfuimus factioni hujusmodi testamonti nuncupativi... et sigilla nostra huic presenti testamento apposuimus... » (*Testament de Gilles Aycelin de Montaigu*, p. 151-152, publié dans l'*Auvergne historique*, 5e année.) — Gilles recourut aussi à deux notaires de Saint-Flour dont la capacité utilisée dans les informations faites contre les Templiers par les commissions de Clermont et de Paris, Faucon Vallat et Guillaume Raoux son secrétaire. Il fit du premier l'un de ses exécuteurs testamentaires, et ce fut devant le second qu'il fit son dernier testament au château de Châteldon, le 13 décembre 1314. (Op. cit., p. 146 et 154.)

(3) « Item pro anniversariis... *Ger. Chaussardi (sic) olim camerarii nostri.* » (*Op. cit.*, p. 126.) Le scribe qui a fait la copie dont s'est servi l'auteur pour sa publication a commis diverses erreurs fort excusables dans un document contenant plus de 300 noms propres et nous avons vu que ce dernier en a commis également de très certaines en traduisant par exemple Calcati par « Foulon ». (*Ib.*, p. 107 et 151.) Me Aubert de la Faige n'en a pas moins rendu service à l'histoire de la province en publiant ce bon document.

Gilles Aycelin était aussi le parent d'un collègue de Jean Chauchat, dont nous parlions tout à l'heure, Ebrard de Chalencon valet du roi en

Digitized by Google

Que pouvait être venu faire cependant le valet de Philippe le Bel en 1311 dans la capitale du Dauphiné? La réponse vient aux lèvres en constatant qu'à ce moment même s'y tenait le concile fameux où Philippe arracha la condamnation des Templiers à la faiblesse du pape Clément V; que Gilles Ayçelin y fut le plus ferme soutien de sa politique, qu'il fut même le seul avec Philippe de Marigny, archevêque de Sens, à soutenir que « on ne devait pas ouïr les Templiers dans leur défense »; qu'enfin nous venons de voir le roi employer les Chauchat, officiers de sa maison, aux plus délicates missions de confiance.

Jean reste en faveur auprès de Philippe le Bel jusqu'à la mort du prince. En 1312, il en reçoit, avec ses frères et les Gayte, leurs parents, l'autorisation d'acquérir et de posséder « tous les fiefs nobles qu'ils voudront, bien qu'ils soient roturiers ». Il vit naître la réaction féodale à la fin du règne; il n'eut pas à en souffrir que l'on sache, on pourrait dire qu'il en profita. Un des seigneurs d'Auvergne qui s'y montrèrent les plus effrénés, Pierre de Maumont, seigneur de Tournoël, Cébazat, Châteauneuf-sur-Sioule, son voisin de terres dans le Marais et la prévôté de Châtelguyon, ayant mis le comble à ses violences par le rapt de la jeune Robine, fille d'un chevalier du pays Guillaume du Bois et parente d'un conseiller au parlement, fut arrêté et emprisonné dans la grosse tour de Riom. Il réussit à s'évader. Menacé de payer cher ses méfaits, il s'avise en 1313 d'intéresser le maître à son sort par des libéralités au valet. Il adresse à Philippe le Bel une lettre que l'on dirait écrite par un fellah au pacha du Caire, en un temps où les chevaliers d'un certain rang savaient allier quelque dignité aux génuflexions du plus profond respect. Il appelle, au lendemain de l'affaire des Templiers, celui qui

1313. — (Arch. nat. JJ, 49, n° 45, f. 24 V°.) Il nomme Hugues de Chalencon, frère d'Ebrard, l'un de ses exécuteurs testamentaires, et il lui laisse un legs en l'appelant par deux fois son cousin. (*Op. cit.*, p. 107 et 147.) Ils étaient, l'un et l'autre, fils d'un autre Ebrard de Chalencon.

Digitized by Google

avait été l'ennemi implacable de Boniface VIII, « Fontaine de justice.., bouclier et défenseur de l'Eglise universelle ». Il se précipite « aux pieds du sérénissime et magnifique roi Philippe avec toute la promptitude d'un serviteur, lui son humble et dévotissime chevalier Pierre de Maumont, seigneur de Tournoël et de Châteauneuf, s'il daigne le lui permettre... Sache sa hautesse royale, etc... » Tout cela pour obtenir l'autorisation de faire cadeau du Puy de Chopine et du territoire de Paschalin à « son cher et très cher valet, Jean Chauchat, bourgeois de Clermont ! »(1). Autorisation d'ailleurs inutile, puisque les Chauchat avaient déjà cette autorisation d'une manière générale.

Jean mourut avant d'avoir reçu la noblesse ; mais, en l'accordant à ses fils Géraud et Raoul, au mois d'octobre 1319, le roi Philippe le Long en reportera le mérite à leur père « feu Jean Chauchat, bourgeois de Clermont et valet de notre bien-aimé père qu'il avait longtemps fructueusement et fidèlement servi » (2).

De la femme de Jean je ne sais rien de précis, si ce n'est qu'elle était du pays et possédait des biens à Romagnat, dans la banlieue de Clermont (3).

Son fils aîné Géraud lui succéda dans les affaires, les biens, mais non dans sa charge de cour. Le second, Raoul

(1) « Serenissimo principi ac magnifico domino Philippo Dei gratia francorum Regi, *fonti justiciæ, clippeo ac universalis Ecclesiæ defensori*, suus humilis, si placeat, miles devotissimus, Petrus de Malomonte, dominus Tornolii et Castrinovi, super.. se, cum omni promptitudine serviendi ad pedes. Noverit vestra Regia celsitudo me... donasse donatione pura... inter vivos... dilecto et carissimo vestro valeto *Johanne Calcati, civi Claromontensi, valleto vestro*... Podium sive montem vulgariter appellatum Chaupinæ... Etc. » (Arch. nat. JJ, n° 120, p. 50.)
Suit l'ordonnance d'autorisation délivrée par le roi « à Saint-Denis en France, *mense octobrio anno Domini M° CCC° tercio decimo*. Per dominum ad relationem G. de Bosco, Th. Stamp. » *(Ibid.)*

(2) Arch. nat. JJ, n° 135, f. 58. — Voir *Pièces justificatives* n° V.

(3) « *Johan Chauchat per sa molher* » figure ainsi à la Lève du « *Terrier Auvergnat* » de 1303, dans un article relatif aux biens et aux censitaires que le chapitre du Port avait à Romagnat. Peut-être sa femme fut-elle une fille de Guillaume Gayte, bourgeois de Clermont et sœur de Géraud Gayte, le maître des finances de Charles le Bel. (Arch. du P.-de-Dôme. Port, fol. 48.) — « *Johan Chalchat* » (*Ibid.*, fol. 44) a également des biens à Joze.

Digitized by Google

dit Raoulet, Rouffet ou Rauffet, se fit d'église. Au mois d'octobre 1334, il hommageait à l'évêque de Clermont pour divers héritages lui provenant de la succession de son père Jean (1). Il était chanoine du chapitre cathédral entre 1330 et 1350. Jean avait eu aussi un fils Pierre doté de terres et de maisons à Romagnat (2), mort avant 1319 et marié, semble-t-il, à une Mandevillain fille de Guillaume vivant en 1303, sœur d'autre Guillaume et de Jean (3), tante enfin de Raynaude Mandevillain qui épousa le second Mathieu Gayte en 1337. Ces Mandevillain vivaient eux aussi en société ; si bien qu'on les désigne souvent, comme les Chauchat, par cette locution : « *Les gens dits les* Mandevillain (4)... *les dits* Mandevillain » (5). La formule implique, répétons-le, une association de gens qui ne sont pas tous des Mandevillain de nom, mais qu'on englobe sous la dénomination des fondateurs ou chefs de la société. Cette locution resta usitée jusqu'à la révolution pour une quantité de sociétés rurales d'Auvergne, surtout dans les arrondissements de Thiers et d'Ambert.

(A suivre) MARCELLIN BOUDET.

(1) « *Rauffetus Chauchats, filius quondam et, nunc heres, Johannis Chauchat, canonicus* (ou *clericus*). » — Hommage rendu en octobre 1334, au lieu de Beaumont, en présence de Raoul de Cros, vicaire de Clermont, et de Jean Baubière (*Bolbeyra*) clerc. (Arch. du P.-de-Dôme. Evêché. Reg. cote 1, n° 2.)

(2) « *Las maisos P. Chalchat* el forn de Rotbert de Montrugnho (Montrognon), donzel, a Romaynhac. » (Arch. du P.-de-Dôme. Liève terrière du *Terrier Auvergnat*, fol. 4.) Etc...

(3) Encore une vieille et grosse tribu de bourgeoisie et de mercature : *Guillelmus Mandevillain, burgensis Claromontensis* avant 1340, était un « meschi » assez riche pour se faire engager en 1330 une partie de la seigneurie de Montrognon par Jean II Dauphin comte de Clermont en garantie d'un prêt ; assez généreux pour donner sa créance et son gage à l'église du lieu en mourant — Jean Mandevillain, professeur réputé des Ecoles de Nevers, premier clerc-jugeur du parlement de Philippe le Long, vers 1319, puis premier conseiller aux enquêtes, puis aumônier de Philippe de Valois, fut successivement évêque de Nevers, d'Arras et de Châlon-sur-Saône. Il testa en 1339. (Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath. Arm. VI, sac F, cote 28. — Aigueperse. *Dictionn. biographique.* — Tardieu. *Op. cit.* II, 141.)

(4) Arch. dép. du P.-de-Dôme, chap. cath. *Terrier n° 2* in-folio, fol. 68 V°.

(5) « *Terram dictorum les Mandavelas.* » (*Ibid.*, 1er mars 1406.)

Digitized by Google

NOTE SUR UN MÉREAU INÉDIT DU XVe SIÈCLE

de la Ville de Clermont-Ferrand

Le très rare méreau inédit dont nous donnons ici la figure est le plus ancien de ceux (trois ou quatre seulement) que compte la numismatique clermontoise.

En voici la description d'après un exemplaire de notre médaillier :

✠ VRBS ARVERNA entre deux grènetis. Dans le champ, croix cantonnée au 1 d'une fleur de lys.

℟ : la lettre Ω accompagnée à gauche d'une fleur de lys, dans un grènetis.

Plomb. 17 millim.

L'avers de cette petite pièce reproduit fidèlement le type des deniers des évêques de Clermont. C'est la copie presque servile du revers de la monnaie décrite dans *les monnaies féodales* de *Poey d'Avant* (tome I, page 346), sous le n° 2249, et figurée pl. XLIX, n° 15, dans le même volume de cet ouvrage, avec une légère variante : la fleur de lys est ici dans le 1er et non dans le 2e canton de la croix.

Un précieux document, dont nous devons la connaissance à M. Rouchon, le savant archiviste départemental du Puy-de-Dôme, qui a bien voulu nous en communiquer une copie en vue de cette note, nous donne d'intéressants détails sur la fabrication de ce méreau. C'est la quittance

Digitized by Google

suivante extraite des pièces comptables de l'année 1491 (archives municipales de Clermont) :

Le 23e jour de février l'an 1490, Pierre Vere, habitant et orfèvre de Clermont, a confessé avoir heu et receu de Mess. les esluz au gouvernement de la ville et cité de Cler. de l'année présente, par les mains de Gabriel de Moles, la sōme de 25 sols tn. tant pour la façon de deux coings p. marquer les marreaulx que ont estés ordon. estrebailhés à Mess. les conseilhers que la façon de trois cents marreaulx de plomb, que aussi pour quatre livres de plomb pour f. lesd. marreaulx, de laquelle sōme de 25 sols tn. led. Vere a quitté la ville. Fait l'an et jour que dessus, présents ad ce Breymond Chaslard et Pr Querelle.

De Cisternes ita est clerc de lad. ville et cité.

Docteur G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

DEUXIÈME NOTE SUR LES MÉREAUX DU XVe SIÈCLE

de la Ville de Clermont

Nous avons précédemment fait connaître un très rare méreau du xve siècle, de la ville de Clermont, œuvre de Pierre Vere (1) qui en fabriqua trois cents avec des coins de sa composition.

Nous avons indiqué la quantité de plomb que nécessita ce travail et quelle somme fut payée par la ville à l'orfèvre clermontois qui en délivra quittance le 23 février 1490.

Dans cette deuxième et courte note, nous croyons devoir donner la description d'une variété de cette pièce qu'un heureux hasard nous a récemment fait découvrir.

Ce second méreau, plus petit que celui décrit et figuré dans le dernier numéro de la *Revue dAuvergne*, a un revers complètement différent et un avers présentant une légère variante (fleur de lys dans le 2e et non dans le 1er canton de la croix). [2].

Nous nous contentons ici d'une description sommaire : ✠ VRBS ARVERNA entre deux grénetis. Dans le champ, croix cantonnée au 2e d'une fleur de lys.

℟ : la lettre Φ dans un grénetis.

Plomb : 15 millim.

Docteur G. CHARVILHAT.

(1) Vere, Veyre ou Vert.

(2) L'avers de ce méreau est à rapprocher des revers semblables de quelques deniers et oboles des évêques de Clermont (voir dans *Poey d'Avant : Monnaies féodales de France*, tome I, pages 345 et 346 : nos 2246, 2247, 2248, 2249, 2250 et pl. XLIX, fig. 13, 14. 15 et 16).

Digitized by Google

Sur une Anse de Vase grec en bronze du VIIe ou VIe Siècle

avant notre ère, trouvée à Clermont Ferrand

L'élégante anse de vase grec en bronze (1) que reproduit la planche accompagnant cette notice, fut découverte à Clermont-Ferrand, par ou en présence du docteur Dourif, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, décédé l'année dernière.

C'est dans la collection de ce médecin érudit, au moment où elle allait être dispersée, que nous avons vu ce fragment dont nous avons aussitôt fait l'acquisition pour sa provenance soigneusement mentionnée dans une note manuscrite, où nous regrettons seulement de ne pas rencontrer la date et des détails plus précis sur l'endroit exact du cours Sablon, où eut lieu la trouvaille.

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de consacrer quelques lignes dans la *Revue d'Auvergne* à un objet grec découvert dans notre ville.

Haute d'environ quinze centimètres, cette anse, d'une jolie patine brune, est constituée par une bande métallique dont l'épaisseur est de quatre à cinq millimètres, la largeur de seize millimètres au milieu et vingt millimètres à ses extrémités. La face intérieure (celle regardant le vase) est unie et arrondie sur ses bords pour être maintenue sans gêne par la main. La face extérieure (voir la planche) présente une nervure médiane et deux légères dépressions latérales, les bords sont relevés et saillants ; ils se terminent en haut et en bas par une ornementation composée

(1) L'éminent archéologue, M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, a bien voulu nous donner son opinion autorisée et de très utiles renseignements pour cette notice ; nous lui en adressons ici tous nos remerciements.

Digitized by Google

Anse de Vase grec en bronze du VIIe ou VIe siècle
avant notre ère, trouvée à Clermont-Ferrand

Digitized by Google

Digitized by Google

de petits globules formant un perlé d'aspect assez agréable. L'extrémité supérieure, très amincie, a la forme d'un croissant ou d'une fourche pour adhérer au vase. L'extrémité inférieure est formée de deux sphinx en relief, de quatre centimètres de hauteur, à la croupe opposée, aux ailes relevées, se repliant à leur partie terminale, et tournés en sens opposé, l'un à droite, l'autre à gauche.

L'extrémité inférieure de ce bronze nous offre une figure (le sphinx) assez commune dans l'art grec, et l'aspect des ailes recroquevillées, un caractère nettement archaïque. L'anse a pu appartenir à une œnochoé ou peut-être plutôt à une amphore. Nous pensons qu'il devait exister deux anses semblables. Elle présente de grandes analogies avec celles de même origine découvertes jadis dans un tumulus de la Croix-des-Monceaux, à Conliège (Jura), décrites et figurées dans les matériaux pour l'histoire de l'Homme (1887 et 1888) [1].

A la base des anses de la Croix-des-Monceaux est une figure en relief de harpie aux ailes repliées comme celles de nos sphynx.

Ces fragments sont de même date : VIIe ou VIe siècle avant J.-C., époque où les importations grecques en Gaule ont été assez nombreuses.

Docteur G. CHARVILHAT.

(1) H. Chevaux et Z. Robert : Rapport sur les nouvelles fouilles faites à la Croix-des-Monceaux, territoire de Conliège. (Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. 1887, p. 507 et 508 ; 1888, pl. II.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Rapport sur l'exercice financier de l'année 1910, présenté par M. Joseph Roubille, trésorier.

(Séance du 5 avril 1911.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre l'exposé des comptes de l'exercice financier 1910, ainsi que le projet de budget que j'ai établi pour cette présente année 1911, qui sera la quatrième de ma gestion.

Le total des recettes de l'année 1910 s'est élevé à la somme de 3.583 fr. 43 centimes pendant que celui des dépenses atteignait la somme de 3,525 fr. 08 centimes.

Voici, du reste, dans ses détails, le compte du dernier exercice financier tel qu'il a été arrêté à la date du 31 décembre 1910 :

Comptes de l'exercice 1910.

RECETTES.

Les recettes de l'année 1910 comprennent :

COTISATIONS ET ABONNEMENTS.

Cotisations des membres titulaires, correspondants et adjoints de la Société	2.492f	»
Abonnements à la *Revue d'Auvergne*	38	»

SUBVENTIONS.

Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme	250	»
Subvention du Conseil municipal de Clermont-Ferrand	100	»
Contribution volontaire de M. le docteur Charvilhat pour l'illustration de la *Revue d'Auvergne*	120	»
A reporter	3.000f	»

Digitized by Google

Report.....	3.000f »

RECETTES ACCESSOIRES.

Fonds laissés en caisse au 31 décembre 1910.....	36 15
Abonnements à la publicité de la *Revue d'Auvergne*..	430 »
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant.....	117 28
Total des recettes.....	3.583f 43

RÉCAPITULATION DES RECETTES PAR CHAPITRES.

1° Cotisations et abonnements.....	2.540f »
2° Subventions.....	470 »
3° Recettes accessoires.....	573 43
Total général.....	3.583f 43

DÉPENSES.

Les dépenses de la Société pour l'année 1910 ont été les suivantes :

REVUE D'AUVERGNE.

Impression de la *Revue*, couvertures, titres, encartages et publicité (facture Mont-Louis).....	1.733f 50
Tirage de dessins et de gravures hors-texte (facture Mont-Louis).....	150 »
Photographies pour l'illustration du mémoire supplémentaire.....	15 »
Fabrication des clichés des gravures de la *Revue* et de son mémoire supplémentaire (factures Victor Rose).....	363 05
Frais d'expédition de la *Revue* et de son supplément..	70 30

SUBVENTIONS.

Cotisation au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne....	10 »
Liquidation des comptes pour l'érection du buste de M. Julien, professeur à l'Université de Clermont.....	25 »
Frais de tirages à part destinés aux auteurs des articles parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....	105 »
Subvention à la veuve d'un appariteur de l'Université.	50 »
A reporter.....	2.521f 85

Digitized by Google

Report.....	2.521f 85
Frais de participation et d'installation à l'Exposition du Centre de la France à Clermont-Ferrand.....	55 »
Couronne funéraire à la mémoire de M. le docteur Hospital, ancien vice-président de la Société.....	40 »
Médaille de vermeil offerte à un lauréat de l'Université.....	23 46
Travaux supplémentaires de M. Daumont, commis de la Société, pour l'année 1910.....	26 »

FRAIS GÉNÉRAUX.

Loyer des locaux privés de la Société, contributions mobilières et prime d'assurance contre l'incendie.....	359 44
Frais de bureau, de correspondance, imprimés spéciaux, achat de matériel, brochage, reliure, éclairage, chauffage et dépenses diverses.....	92 93
Courtage et recouvrement de la publicité.....	78 »
Frais de recouvrement des cotisations et abonnements	93 40
Préparation et distribution des cartes des conférences.	15 »
Traitement de M. Daumont, commis de la Société....	220 »
Total des dépenses.....	3.525f 08

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRES.

1° *Revue d'Auvergne*	2.331f 85
2° Subventions.....	334 46
3° Frais généraux.....	858 77
Total général.....	3.525f 08

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les recettes de l'année 1910 se sont élevées à.....	3.583f 43
Les dépenses de la même période ont été de.....	3.525 08
Soit un excédent de recettes de.....	58f 35

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

L'avoir de la Société est constitué de la manière suivante :

Les fonds de réserve déposés en compte courant au 31 décembre 1910, ci.....	3.100f »
Auxquels on doit ajouter l'excédent de recettes constaté à la même date, ci.....	58 35
Total des fonds de réserve.....	3.158f 35

Digitized by Google

Cet avoir est représenté par :

1° Les fonds déposés en compte courant, ci.....	3.100f »
2° Les fonds en caisse au 31 décembre 1910, ci.....	58 35
Total égal.....	3.158f 35

Tel est, Messieurs, l'exposé de la situation financière de la Société des Amis de l'Université que je viens de soumettre à votre examen et que je vous remercie d'avoir bien voulu approuver en me décernant des éloges dont je suis à la fois très flatté et très honoré.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'exercice de 1910.

A la suite de la séance du 5 avril 1911, M. Billiet, percepteur de la ville de Clermont-Ferrand; M. Janton, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, et M. Marcheix, sous-intendant militaire en retraite, désignés comme membres de la Commission de vérification des comptes, ont rédigé et remis le rapport suivant :

Messieurs,

La Commission à laquelle vous avez confié, dans votre dernière séance, l'examen du compte de gestion des finances de notre Société, pour l'année 1910, a contrôlé toutes les pièces justificatives des recettes et dépenses correspondant à l'exercice écoulé.

Cette vérification a fait ressortir la parfaite concordance de ces pièces avec les inscriptions du compte annuel et le soin avec lequel M. Roubille s'acquitte des délicates fonctions dont il veut bien assumer la charge.

Heureuse de vous en apporter le témoignage, la Commission vous propose donc de lui voter des félicitations et de sincères remerciements.

Clermont-Ferrand, le 3 mai 1911.

Les Membres de la Commission :

MARCHEIX, BILLIET, JANTON.

Digitized by Google

Avec l'exquise courtoisie qui lui est habituelle, M. Henri Lecoq, l'éminent président de la Société des Amis de l'Université, prenant alors la parole, s'est fait, dans une délicate allocution, l'interprète de tous ses collègues en adressant à leur honorable trésorier, M. Joseph Roubille, les plus élogieuses félicitations et les plus vifs remerciements pour les excellents résultats qu'il a su obtenir dans la gestion de nos finances.

Projet de budget pour l'année 1911, présenté par le Conseil d'administration à l'approbation des membres de la Société et adopté.

(Séance du 5 avril 1911.)

RAPPORT DE M. JOSEPH ROUBILLE, TRÉSORIER.

Voici maintenant, Messieurs, le projet de budget que j'ai préparé et que le Conseil d'administration de notre Société m'a prié de soumettre à votre approbation.

RECETTES.

Les recettes de la Société pour l'année 1911 semblent devoir se composer des éléments suivants :

Cotisations et abonnements	2.350f	»
Subventions du Département et de la Ville	350	»
Produit de la publicité de la *Revue*	200	»
Intérêts des fonds déposés en compte courant	100	»
Total des recettes prévues	3.000f	»

DÉPENSES.

Voici, d'autre part, les différentes prévisions établies en ce qui concerne les dépenses de cette même année 1911 :

Impression, couverture, illustration et affranchissement de la *Revue d'Auvergne* et de sa publicité	2.000f	»
Frais de tirage à part des articles de la *Revue*	120	»
Loyer, impositions mobilières et assurance	360	»
A reporter	2.480f	»

Digitized by Google

Report.....	2.480f »
Frais de bureau, correspondance, matériel, imprimés, brochage, reliure, éclairage et chauffage.....	100 »
Recouvrement des cotisations et abonnements.....	100 »
Traitement de M. Daumont, commis de la Société....	220 »
Dépenses accidentelles.....	100 »
Total des dépenses prévues, égal à celui des recettes..	3.000f »

Tel est, Messieurs, le projet de budget de la présente année 1911, que nous vous remercions d'avoir bien voulu approuver et adopter à l'unanimité de vos suffrages.

Une partie des dépenses extraordinaires occasionnées par la publication du supplément de la *Revue d'Auvergne*, contenant les *Etudes archéologiques* de M. le professeur Bréhier, consistant en confection de clichés de gravures, en tirage de plusieurs photographies du sarcophage gallo-romain de la chapelle des Carmes-Déchaux et en frais d'expédition et d'affranchissement de cet ouvrage, a pu être supportée par le budget de l'année 1910, sans avoir recours à nos fonds de réserve. Ce résultat a été obtenu grâce aux ressources nouvelles que je suis parvenu à créer avec l'aide de notre très dévoué secrétaire général, M. Accarias, en prêtant la publicité de notre revue à des réclames commerciales et industrielles qui nous ont assuré une douzaine de louis de bénéfices. Les dépenses des *Etudes archéologiques* forment donc un chapitre de notre budget supplémentaire.

MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE DE LA "REVUE D'AUVERGNE"

820 brochures in-8°, intitulées *Etudes Archéologiques* de M. Louis Bréhier, avec couverture parcheminée, 6 feuilles de texte et 10 gravures hors-texte sur double papier couché.

Impression, couverture et tirage des gravures hors-texte..	600f »
Fabrication des clichés des photogravures.....	183 »
Tirage de plusieurs photographies.....	15 »
Frais d'expédition et d'affranchissement.....	10 70
Total.....	808f 70

Sur la somme totale de 808 fr. 70, un premier acompte de 208 fr. 70 figure sur le présent budget de 1910, mais, le solde de

Digitized by Google

600 francs devra être reporté en entier sur le budget extraordinaire de la prochaine année.

Ce budget extraordinaire très chargé, devra, malheureusement, être intégralement prélevé sur les fonds de réserve que nous avons eu les plus grandes peines à amasser et dans lesquels nous devrons ouvrir, d'un seul coup, une brèche de plus de mille francs, pour faire face aux frais du mémoire supplémentaire de M. Bréhier, des *Mélanges littéraires* de MM. les professeurs de la Faculté des Lettres et des subventions aux monuments élevés à la mémoire de MM. Emmanuel des Essarts, ancien doyen de la Faculté des Lettres, et Bernard Brunhes, directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme.

Au cours de la quatrième période triennale de l'existence de la Société des Amis de l'Université, correspondant à la deuxième présidence de M. le docteur Gautrez, pendant les années 1908, 1909 et 1910, le mouvement de notre trésorerie, en fonds recouvrés, dépensés, placés en réserve ou reportés en recette, s'est élevé à la somme totale de vingt-trois mille, cinq cent vingt-neuf francs, soixante centimes.

Pendant cette même période, notre Société a été l'initiatrice ou la collaboratrice d'œuvres nombreuses et fort intéressantes. C'est à elle que l'on doit, pour la plus grande part, la réunion et l'organisation, à Clermont-Ferrand, d'un important Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, où, au mois d'août 1908, l'élite des savants du monde entier est venue tenir les assises du progrès de toutes les connaissances humaines.

Plus tard, nous avons apporté, des premiers, notre participation à l'Exposition du Centre de la France, qui fut inaugurée à Clermont, le 3 juillet 1910, par M. Armand Fallières, président de la République, et où notre Société, qui concourait dans la section de l'Université, a obtenu pour elle-même un grand diplôme d'honneur et quatre médailles pour ses principaux collaborateurs.

La Société des Amis de l'Université, qui a reçu des crédits assez importants du Trésor public, a, elle aussi, distribué de nombreuses subventions, notamment à l'Association des Etudiants de Clermont, aux appariteurs de l'Université, au Syndicat d'initiative de l'Auvergne et à la veuve d'un appariteur de la Faculté des Sciences.

En raison des liens étroits qui la rattachent à l'Université de Clermont, notre Société, qui a déjà été heureuse de pouvoir offrir des récompenses aux lauréats des divers enseignements, désire continuer à décerner aux étudiants des Facultés des Lettres et des Sciences, ainsi qu'à ceux de l'Ecole de médecine, qui se seront le

Digitized by Google

mieux signalés par leurs travaux, les médailles d'honneur qu'elle a fait frapper, à leur intention, aux ateliers de la Monnaie de Paris.

Les Amis de l'Université, à qui l'on doit déjà le buste en bronze du savant géologue Julien, précédemment érigé au Jardin Lecoq, ont mis le plus grand empressement à apporter leur obole, en témoignage de leur vive reconnaissance, à la souscription ouverte pour l'édification des monuments commémoratifs de M. Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres, et de M. Bernard Brunhes, directeur de l'Observatoire, que nous comptions tous deux parmi les membres les plus distingués de notre Société, à laquelle ils prodiguèrent leur affectueuse sollicitude et tout leur dévouement.

Comme par le passé, la *Revue d'Auvergne*, organe de l'Université, a eu la bonne fortune, pendant ces trois dernières années, de pouvoir publier, sur notre province, avec la seule collaboration des membres de notre Société, un ensemble d'œuvres très remarquables par leur érudition et leur haute valeur scientifique. Parmi les nombreux articles consacrés à l'histoire de notre pays, à la géologie de ses volcans, à sa botanique et à son archéologie préhistorique, gallo-romaine ou médiévale, permettez-moi de citer, entre autres, les nombreuses et savantes études archéologiques et anthropologiques de M. le docteur Charvilhat, suivies d'un important travail sur les *Monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme; Cournon et ses chartes de franchises*, véritable modèle de recherches historiques sur l'époque féodale, par M. Marcellin Boudet ; les *Volcans d'Auvergne*, travail patient et consciencieux, où un géologue savant et perspicace, M. le professeur Glangeaud, nous reconstitue la genèse compliquée des éruptions volcaniques de notre pays ; la *Biographie d'Emmanuel Chabrier*, dans laquelle, au moyen de sa correspondance et de nombreuses anecdotes, M. Joseph Désaymard essaie de nous faire connaître la mentalité du célèbre compositeur ; des notes de M. Poisson sur l'*Etymologie du nom de Jaude*, où ce distingué ingénieur tente d'appeler la précision mathématique au secours de la linguistique ; les *Petites éphémérides clermontoises*, par lesquelles M. le docteur Hospital, notre regretté vice-président, a voulu conserver le souvenir des événements et de la vie de notre cité pendant le siècle dernier ; la *Collection iconographique des champignons d'Auvergne*, travail aussi complet que minutieux, fruit des longues recherches d'un savant modeste, M. Jean-Baptiste Pedon ; *L'Inscription de Prœsos et les autres inscriptions de l'Ile de Crête*, dont, à l'aide de la philologie comparée, M. l'abbé Pinguet, curé de Saint-Denis-Combarnazat, s'efforce de déchiffrer le texte gravé

Digitized by Google

avec des caractères inconnus dans une langue ignorée. Je mentionnerai également *L'Art religieux et l'Iconographie à la fin du Moyen âge*, de M. Louis Bréhier ; la *Notice historique sur le château des Salles*, de M. Elie Jaloustre ; les *Découvertes gallo-romaines*, de M. le docteur Lhéritier ; une *Etude sur Hippolyte Taine*, de M. Fernand Roux ; *Sauxillanges aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par M. Achard ; *La Creuse industrielle et agricole*, par M. Thomas ; *L'Organisation du travail en Auvergne*, par M. Louis Dubuc, et l'*Histoire de Besse-en-Chandesse*, de M. Boyer-Vidal.

Presque tous ces travaux sont accompagnés de belles et intéressantes gravures hors-texte, fort coûteuses, mais qui seront, je l'espère, d'utiles documents pour les savants et les historiens des temps futurs. Un certain nombre de ces gravures sont dues à la générosité de M. le docteur Charvilhat et de M. Joseph Désaymard, qui ont bien voulu apporter la contribution volontaire de leurs deniers à l'illustration de notre périodique et que nous remercions ici pour ce geste aimable.

Par l'intermédiaire bienveillant de M. le Ministre de l'Instruction publique, nous continuons à étendre les échanges de notre Revue avec les publications des principales universités et sociétés savantes de la France et de l'étranger. C'est ainsi que nous pouvons mentionner, parmi une quantité d'autres correspondants, les universités ou associations scientifiques de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Lille, Nancy, Grenoble, Rennes, Poitiers, Aix, Alger, Marseille, Angoulême, Limoges, Avignon, Mâcon, Moulins, Guéret, Rodez, Tulle, Aurillac, du Puy, Autun, Brives et Montbrison ; de Metz et Colmar, en Alsace-Lorraine ; de Zurich, Fribourg et Neufchâtel, en Suisse ; de Bruxelles, Mons et Louvain, en Belgique ; de Berlin, Munich, Gœttingue et Leipzig, en Allemagne ; de Washington, Cincinnati, Chicago, St-Louis et San-Francisco, pour l'Amérique ; de Manchester, pour l'Angleterre ; Vienne, pour l'Autriche ; Prague, pour la Bohême ; Upsale, pour la Suède ; Haarlem, pour la Hollande ; Rome et Carthage.

L'énorme collection de livres provenant de ces échanges formera un véritable trésor scientifique et intellectuel qui viendra, plus tard, enrichir la bibliothèque de notre Université.

D'un autre côté, la Société qui s'intéresse tant à tout ce qui touche au passé de notre province, a contribué de ses encouragements et de son argent aux fouilles archéologiques entreprises récemment sous le chœur de la Cathédrale de Clermont. Les résultats de ces recherches qui promettaient d'être fructueux, ont dépassé encore les espérances. En effet, les travaux de déblaiement ont mis au jour, au milieu de toutes sortes d'autres vestiges, une crypte romane décorée

Digitized by Google

de curieuses et archaïques peintures, les antiques substructions d'une basilique gallo-romaine et le chevet de la plus ancienne église de l'Auvergne.

En outre, les Amis de l'Université, conservateurs attentifs de tout ce qui constitue l'histoire glorieuse de l'art auvergnat, ont envoyé des vœux pressants aux pouvoirs publics pour assurer la conservation et le classement, parmi les monuments historiques de l'ancienne chapelle de Beaurepaire, dans le quartier des Salins, plus connue aujourd'hui sous le nom de chapelle de la Poudrière, construite par les moines cordeliers, au commencement du XIIIe siècle, et qui, malgré ses dimensions exiguës, n'en renferme pas moins des détails presque uniques de la transition de l'architecture romane. Un second vœu a appelé aussi l'attention de M. le Préfet sur le grand intérêt qu'il y aurait à préserver de toute nouvelle mutilation et à restaurer soigneusement l'ancienne église du couvent des Cordeliers, devenue une dépendance des bureaux de la Préfecture. Ce très beau monument de l'architecture religieuse gothique du milieu du XIIIe siècle, qui renferme, depuis plus de cent ans, les archives du département du Puy-de-Dôme, a connu des jours de splendeur, lorsqu'il fut le Saint-Denis des dauphins d'Auvergne dont il garde encore les restes mortels dans ses cavaux funéraires. Deux autres vœux précédents avaient également attiré l'attention et la sollicitude de l'administration des Beaux-Arts sur la chapelle du couvent de Mirabeau, bâtie en 1560 par les religieux minimes de Saint-François, rare spécimen des églises de la Renaissance en Auvergne, et enfin, sur le curieux monument romain du IIIe siècle, contigu à l'ancien château féodal des Salles, dernier édifice subsistant de l'antique Augustonemetum et que les vieux Clermontois appellent encore muraille des Sarrasins.

Les conférences organisées depuis longtemps déjà par la Société, des Amis de l'Université, qui eurent beaucoup de succès et attirèrent tant de monde dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, ont dû céder la place aux conférences réservées aux officiers de la garnison et aux universitaires des trois enseignements. Beaucoup de gens, parmi l'élite intellectuelle de nos concitoyens, regrettent la suppression de nos conférences publiques, mais certains indices nous font espérer que l'heure n'est probablement pas très éloignée où elles reprendront leur vogue d'autrefois.

Pendant la dernière année, nous avons eu le plaisir d'enregistrer l'admission parmi nous de nombreux membres nouveaux et des plus distingués, auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Par contre, nous avons eu à déplorer la perte de plusieurs de nos meilleurs collègues, M. Bernard Brunhes, directeur de l'observa-

Digitized by Google

toire du Puy de Dôme, savant physicien et météorologiste, auteur de *La Dégradation de l'Energie*, et lauréat de l'Académie des Sciences ; M. Jean Désaymard, ancien juge au Tribunal de commerce ; Mme Ducros de Saint-Germain, née Déperrier ; M. Dussopt, négociant en joaillerie et horlogerie ; M. le docteur Hospital, ancien conseiller municipal et vice-président de la Société des Amis de l'Université, polygraphe et aliéniste distingué ; M. de Lavergne, archéologue et bibliophile ; M. Leclerc, ancien conseiller municipal et entrepreneur de travaux publics ; M. Camille Mathieu, professeur au Conservatoire de musique de Clermont ; M. Mont-Louis, directeur du *Moniteur du Puy-de-Dôme* ; M. Ossaye, ancien négociant ; M. Pierre Roux, ancien percepteur de Clermont-Ferrand et trésorier principal du 13e corps d'armée, et M. Tisseyre, ancien président du Syndicat des Hôteliers et artiste peintre de talent, tous trop tôt disparus et dont nous garderons un souvenir ému et reconnaissant.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de remercier tous les membres de la Société des Amis de l'Université qui, en même temps qu'ils élisaient notre excellent et si distingué président, M. Henri Lecoq, ont bien voulu m'honorer moi-même, une seconde fois, d'une marque précieuse de leur estime et de leur confiance, en me conférant, par l'unanimité de leurs suffrages, pour une nouvelle période de trois années, les fonctions de trésorier, alors que j'étais cependant très disposé à remettre cette charge, plus délicate et plus lourde qu'on ne serait tenté de le croire, à quelque autre de nos collègues qu'animerait le désir de veiller sur nos finances.

Clermont-Ferrand, le 20 mars 1911.

Le Trésorier,
JOSEPH ROUBILLE.

Digitized by Google

MÉLANGES

L. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle de Clermont-Ferrand. — **Carte politique du Puy-de-Dôme.** — Librairie Ch. Garandeau, Clermont-Ferrand.

Exécutée avec un soin tout particulier, cette belle carte du département a sa place marquée dans toutes nos écoles, et dans nos mairies. Répandue dans les hôtels de la région, elle donnera aux voyageurs une idée d'ensemble du pays et des grandes voies qui le traversent. Des cartons placés en marge montrent quelle fut l'importance de l'ancienne province d'Auvergne, quelle place occupe le Puy-de-Dôme dans l'ensemble de la France, et quelle est la structure des environs immédiats de Clermont. Tout l'horizon de la ville se trouve compris dans ce plan, où sont marquées aussi toutes les routes nationales et départementales, avec les chemins de grande communication.

La carte donne les frontières du département, des arrondissements et des cantons et la liste complète des communes, clairement marquées chacune à leur place et indiquées en caractères extrêmement lisibles. La personne la moins habituée à la cartographie peut, sur cette carte, dresser un itinéraire et reconnaître la route qu'elle a suivie.

M. Accarias a exécuté un bon et utile travail, qui se recommandera de lui-même à tous ceux qu'intéresse notre pays.

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

Procès-verbal de la Séance du 8 février 1911

Sous la Présidence de M. Lecoq, Conseiller général

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, docteur Charvilhat, Jenton, docteur Lhéritier, Mathias, Mathieu, Ogier.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations, le Président se fait l'interprète de tous les membres présents pour adresser l'expression de leur plus vive sympathie à M. Beaudonnat, agent voyèr à Clermont, notre collègue, qui vient de perdre Madame Beaudonnat.

M. Lecoq souhaite ensuite la bienvenue à un nouveau collègue, M. Ogier, notaire à Clermont.

Trois nouveaux membres sont admis : M. le docteur Roux, d'Herment, présenté par MM. les docteurs Charvilhat et Lhéritier.

M. le docteur Guyon, de Clermont, présenté par M. le docteur Charvilhat et M. Accarias.

M le Sous-Intendant en retraite Marcheix, 6, boulevard Trudaine, à Clermont-Ferrand, présenté par MM. Lecoq et Mathieu.

M. le docteur Charvilhat dépose sur le bureau de la Société une plaquette au nom de M. Aymar, son auteur : Découverte d'une petite idole de l'âge de la pierre polie à Lezoux.

M. le Président adresse ses meilleurs remerciements à M. Aymar pour son aimable attention.

La séance est levée à 10 heures.

Procès-verbal de la Séance du 5 avril 1911

Sous la Présidence de M. du Ranquet.

Etaient présents : MM. Accarias, Charbuy, Charvilhat, Demarty, Gautier, Girard, Glangeaud, Julien, Loiret, Mathias, Noalhat-Roussier, Poisson, Roubille.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, et la réception des Revues échangées, sur la proposition de M. Glangeaud, on décide l'achat d'un tableau noir, en toile ardoisée, indispensable aux démonstrations scientifiques qui accompagnent certaines communications.

La parole est ensuite donnée à M. Poisson, qui nous entretient d'une hypothèse inspirée par un esprit mathématicien sur « une

Digitized by Google

zone de convergence des failles du Massif Central ». Cette étude, qui paraîtra en entier dans la *Revue*, s'attache à mettre en évidence la possibilité de relier idéalement les lignes de discontinuité des failles du Massif Central, de telle sorte que leur direction générale et dominante pourrait être représentée par un triangle dont les sommets seraient, respectivement : Clamecy, au nord ; Alais et Decazeville aux deux extrémités sud ; le tout, avec un centre de convergence vers Commentry

Le Président remercie M. Poisson de son intéressant et ardu travail sur une question excessivement complexe, comme le font remarquer les spécialistes présents, MM. Glangeaud et Paul Gautier, puisque, du moins dans certaines régions, l'étude si délicate des failles est encore à faire ou à revoir.

La séance est levée à 10 heures.

Procès-verbal de la Séance du 3 mai 1911

Sous la Présidence de M. Lecoq, Conseiller général.

Etaient présents : MM. Accarias, Charbuy, docteur Charvillhat, Demarty, Lecoq, Mathieu, Poisson, Du Ranquet, Rozier, Roubille.

Après le dépouillement de la correspondance, le Président donne la parole à M. Demarty sur le sujet suivant : *Présentation de minerais aurifères avec pepites d'or natif des mines de La Bessette.*

M. J. Demarty dépose sur le bureau un certain nombre d'échantillons minéralogiques destinés à être distribués aux membres présents.

Ces échantillons proviennent d'un filon que la Cie des Mines d'or d'Auvergne a suivi sur une assez grande longueur par une galerie se développant à 30 mètres au-dessous du niveau de la recette du puits dit du Camp de César.

Ils sont constitués par un quartz noir dans lequel on aperçoit les minéraux suivants : mispickel, pyrite, blende transparente rouge ou miel, dolomie, séricite jaune, etc. Enfin, çà et là, on y distingue de petites pépites d'or natif, encerclées d'un trait au crayon rouge pour en faciliter l'observation.

C'est la première fois, en Auvergne, que l'existence de l'or natif, c'est-à-dire de l'or métallique, en pépites visibles à l'œil nu, dans un minerai, est mise ainsi en évidence, car l'or signalé par Bouillet, à Prudelles, est discutable.

Digitized by Google

Le filon, d'où proviennent ces échantillons, mesure environ 1 m. 20 d'épaisseur, la puissance condensée du quartz noir n'est pas inférieure à 30 centimètres. Indépendamment de l'*or libre* visible, il existe encore dans ces minerais de l'*or combiné* invisible, dilué dans toute la masse, mais principalement dans le mispickel et la pyrite.

Les teneurs en or reconnues varient de 91 gr. 5 à 420 grammes à la tonne. La teneur moyenne du stock de minerai sorti de ce seul filon est de 157 gr. 5.

Pour mémoire, les teneurs limites du Transwal varient de 7 à 20 grammes. Les minerais français sont au moins aussi riches, sinon davantage. La Lucette établit sa moyenne à 11 gr. 1/2 ; La Rellière à 10 grammes et Le Châtelet à 20 grammes pour un rendement industriel de 85 à 90 °/₀. Dans le Limousin, la teneur industrielle s'établira entre 50 et 60 grammes.

M. Demarty donne d'intéressants détails sur les divers traitements des minerais aurifères, puis il démontre que le Camp de César de La Bessette est bien une antique mine d'or, la découverte de plusieurs filons à or visible, à 30 mètres de profondeur, en est la preuve indiscutable.

M. Demarty se propose d'écrire, pour la *Revue d'Auvergne*, le résultat de ses études sur cet intéressant sujet.

Le Président remercie vivement M. Demarty de son intéressante communication et des échantillons précieux qu'il a bien voulu remettre aux membres présents de la Société.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

L'église de Besse avait un jeu d'orgues et le corps consulaire servait un traitement à l'organiste. L'artiste faisait cependant quelquefois défaut. Ainsi en 1738, l'emploi était vacant depuis très longtemps. Le sieur Antoine Maisonneuve, habitant de la ville, se présenta et demanda qu'il lui fût confié. Après délibération, le corps de ville décida « que ledit Maisonneuve étant un bon sujet, de bonne » vie et de bonnes mœurs, ils le nommaient pour être orga- » niste et servir ainsi et de même que faisaient les anciens » organistes. Et à ces conditions, ils lui donnent la somme » de 30 livres de gages chaque année, comme on donnait » aux anciens, qui seront payez par les fermiers de la dite » ville, et de plus l'exemptent de tailles, autres imposi- » tions et charges publiques » (1).

En 1743, les orgues étaient en mauvais état. Les prêtres s'entendirent avec un facteur d'orgues pour faire les réparations nécessaires. Le prix de ces réparations s'éleva à 200 livres « que les dits sieurs prêtres n'étaient pas en état » de pouvoir donner sur cette somme que celle de 100 liv. » et qu'attendu que c'est un bien public, il était à propos » de prendre sur les fonds de la fabrique et de la mar- » guillerie de cette ville de Besse la somme de 100 livres » pour subvenir au paiement » (2).

Ces orgues se trouvaient dans l'église en 1793. Les buffets d'orgue, dont la vente avait été ordonnée, furent ensuite conservés, en vertu d'un nouvel arrêté. Qu'advint-

(1) Arch. de l'auteur. Délibération rédigée par Rivet, notaire royal.
(2) Arch. de l'auteur. Délibération rédigée par Rivet, le 6 avril 1743.

Digitized by Google

il du buffet et du jeu d'orgues ? C'est ce que je ne puis indiquer.

En 1753, le clocher menaçait de s'écrouler. L'assemblée du corps de ville fut appelée à délibérer sur les mesures à prendre, le 15 juillet de cette année. Le curé Gros et Chanet, syndic de la communauté Saint-André, exposèrent : « que le clocher de cette église paroissiale menace » une ruine très prochaine, qu'il est sur le point de » s'écrouler, s'il n'y est incessamment fait des réparations, » et que si cet écroulement arrivait, il écraserait la voûte » de la dite église, ce qui occasionnerait une dépense » d'autant plus considérable que les habitants ne pour- » raient jamais y subvenir à cause de la misère et triste » situation de la majeure partie, qu'au pardessus ce, le bois » qui compose la charpente où sont suspendues les cloches, » est pourri en partie et si fort en vétusté que les cloches » risquent de tomber à chaque instant qu'on les sonne, » qu'ainsi il est également indispensable de refaire inces- » samment à neuf cette charpente, afin d'éviter la chute » des cloches et la perte d'icelles » (1).

L'assemblée décida qu'on procéderait immédiatement aux réparations du clocher et que les fonds nécessaires seraient pris dans la caisse de la marguillerie et dans celles des confréries.

Les travaux furent achevés en 1756. Les fonds de la marguillerie et des confréries étaient insuffisants. Les consuls demandèrent à prendre sur les revenus patrimoniaux de la ville l'excédent des dépenses. L'Intendant n'y consentit pas et écrivit à son subdélégué que, pour couvrir ces frais, il fallait avoir recours à une imposition.

Le clocher contenait six cloches de grosseurs différentes. Elles furent transportées à la fonderie de canons de Chamalières, le 26 pluviôse an II, sur la réquisition de l'agent

(1) Arch. de l'auteur. Délibération rédigée par Julhiard, notaire royal.

Digitized by Google

national, le clocher fut démoli, et les statues de saints qui se trouvaient sur le toit de l'église furent brisées.

Le 11 vendémiaire an III, le Conseil général de Besse exposa au Directoire « que la descente des cloches et » l'abattement du clocher, fait en exécution de l'arrêté de » Châteauneuf-Randon, ont causé beaucoup de ravages » aux vitres et à la voûte de la ci-devant église, que le » lieu étant destiné au service du *Temple de la Raison*, » et que pour empêcher la ruine entière de cet édifice, » causée par l'abattement du clocher, qui a laissé une partie » de la voûte à découvert, ainsi que pour recouvrir la » voûte de la chapelle du ci-devant Rosaire, il a pourvu » à toutes ces réparations, et, attendu que le Conseil » général n'a point de fonds à sa disposition pour payer » les ouvriers » (1).

Le Directoire délivra un mandat de 1.000 livres pour payer les dépenses.

L'église et la communauté de Saint-André possédaient de riches ornements, des reliquaires et des objets du culte de grande valeur. Lors de l'inventaire, dressé conformément à la loi, le 2 fructidor an II, la plus grande partie de ces objets, et bien entendu la plus précieuse, avait disparu. Elle ne fut jamais retrouvée.

Cet inventaire fut fait par l'administrateur Chandezon et Gachet, adjoint, représentant la municipalité. Les citoyennes Sébat et Tournadre furent chargées d'estimer le linge et les ornements. Cette estimation s'éleva à 1.668 livres pour le linge et à 5.041 livres pour les ornements.

Les matières d'or et d'argent furent envoyées au caissier de la Monnaie à Paris.

Elles se composaient de 2 visoirs, 13 calices, 13 patènes, 4 ciboires, 2 statues, 5 reliquaires, 3 couronnes avec pierreries, 4 burettes et un porte-burette, 4 lampes, 1 encen-

(1) Arch. dép. Dist. de Besse.

Digitized by Google

soir, 2 chandeliers, 3 custodes, 4 boîtes pour les huiles, 4 croix et 2 bâtons.

L'église de Besse, sous le vocable de Saint-André, fut érigée (1) en collégiale, par bulles du pape Alexandre VI, le 12 juin 1498, sous l'épiscopat de Charles II de Bourbon (2), 78e évêque de Clermont.

Les églises collégiales, comme on le sait, étaient celles qui possédaient un chapitre, sans avoir de siège épiscopal. Ce chapitre était formé des prêtres communalistes de Saint-André.

Sous la féodalité, le seigneur haut justicier était propriétaire de tout ce que rapportaient les églises de ses terres. Les produits de l'église de Besse appartenaient donc aux seigneurs de La Tour, qui pouvaient en disposer comme bon leur semblait. C'est ainsi que Géraud II de La Tour, en 1074 ou 1076 (3), donna à l'abbaye de Cluny la moitié de l'église de Besse « *medietatem in ecclesia de Bessia* », c'est-à-dire la moitié des produits du culte, qui lui appartenaient, en sa qualité de seigneur haut justicier.

Quelques barons de La Tour comprirent aussi l'église de Besse dans les libéralités ou les fondations pieuses, qu'ils firent dans leurs testaments.

Ainsi Bernard VII, dans l'acte contenant ses dernières volontés, daté « die Jovis post inventionem sanctæ crucis, mense maii 1270 », fait remise de la taille à tous ses vassaux pour l'année de sa mort, et un legs de 12 deniers « cuilibet duodecim denarios debitales » aux églises de

(1) Coyssard. *Loc. cit.*

(2) Charles II de Bourbon était fils naturel de Renaud, lui-même fils naturel de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, et archevêque de Narbonne. Il occupa le siège épiscopal de Clermont de 1488 à 1504.

(3) Cette donation était conservée au Trésor des Chartes de Cluny. Ce Géraud de La Tour, comme c'était la mode parmi les grands à cette époque, de quitter leurs états et de se retirer dans les monastères pour y faire profession de vie monastique, et, suivant en cela l'exemple de Géraud Ier, son grand-père, qui s'était, à la fin de ses jours, fait religieux à Sauxillanges, entra comme religieux à l'abbaye de Cluny en 1080, du consentement de sa femme Alix. (Baluze, *Loc. cit.*)

Digitized by Google

Besse, La Rodde, Saint-Pardoux, Chastreix, Bagnols, Saint-Donat, Picherande, Saint-Genès, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin et Saint-Amant, et aux chapelles de La Tour et de Ravel.

L'un des témoins de ce testament, fait à Clermont, est le chapelain de Besse, Guillaume Blancheyr. Il écrit au-dessus de sa signature : « Et ego Guilhelmus Blancherii, » capellanus de Bessa, testis rogatus et vocatus, prœsens » interfui et subscripsi et signavi et sigillum meum ap- » posui (1). »

Ce testament date de la même année et du même mois que la Charte de la ville. Il fut fait par Bernard VII, avant son départ pour la Terre sainte.

Dans le testament de Bernard de La Tour, dicté le samedi après la fête de Saint-Géraud, en 1317, l'église de Besse est comprise, ainsi que celles de Saint-Saturnin, Saint-Pardoux, La Tour et Saignes et le couvent de Feniers, dans les libéralités du testateur. Il veut que les prêtres et les clercs, attachés à ces églises et à ce couvent, fassent un repas, l'année de son décès, et que les pauvres reçoivent l'aumône d'un pain de la valeur d'un denier ou un denier en monnaie. Ce repas et cette aumône devaient être annoncés huit jours d'avance dans les localités intéressées (2).

Les habitants des villages, des hameaux et des fermes situés autour de la ville formaient, avant le xve siècle, la paroisse de Chandèze, et l'église paroissiale se trouvait au village de ce nom.

Elle fut détruite lors des invasions anglaises du xive siècle, en même temps que la chapelle de Vassivière. Coyssard, en rapportant la destruction de Vassivière, ajoute : « Sem-

(1) L'original de ce testament est conservé au Trésor des Chartes de France. Il est transcrit dans Baluze, tome II, p. 513.

(2) Baluze. *Loc. cit.*, tome II, p. 370.

Digitized by Google

» blables ruines se voyent encore de l'ancienne paroisse
» de Besse, au village de Chandèze. »

C'est après cette destruction seulement que l'église de Besse reçut aussi les habitants ruraux. Jusque-là, elle était exclusivement réservée aux fidèles de la ville. Quoiqu'il n'y eut plus qu'une église, il y eut, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, deux cures et deux curés. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, en étudiant le clergé de la ville, ce fut en 1694 que l'évêque Bochart de Sarron réunit les deux cures.

Le 12 juillet 1886, sur un rapport de l'Inspecteur général, le ministre des Beaux-Arts a classé l'église de Besse parmi les monuments historiques.

Le cimetière paroissial se trouvait au sud et attenant à l'église, à côté de la porte d'entrée. Sa superficie était minime : une cartonnée et demie environ (8 à 9 ares). Une ordonnance royale ayant interdit l'inhumation dans les églises et les chapelles, ce cimetière était devenu insuffisant pour les besoins de la paroisse.

Une déclaration royale du 10 mars 1776 avait autorisé les habitants de Besse à acquérir les terrains nécessaires à l'établissement d'un nouveau cimetière. En 1785, le procureur fiscal, Julhiard, conformément à cette déclaration et à l'invitation de l'évêque du diocèse, présenta des remontrances au châtelain pour en obtenir l'exécution.

Le châtelain désigna pour faire un rapport les docteurs en médecine Douniol et Valleix, qui se transportèrent sur les lieux, le 19 avril 1785, et constatèrent « un nombre
» considérable de fosses nouvellement faites, et en pres-
» que toutes ses parties, qui dénotent bien qu'il est jonché
» de cadavres, reçament enterrés et entacés les uns sur les
» autres, nous avons aussi observé plusieurs rochers qui
» doivent empêcher les mortaliers de creuser pour inhu-
» mer les morts et qu'il est impossible depuis qu'on
» enterre plus dans l'église suivant l'ordonnance de.....,

Digitized by Google

» vu la petite étendue de ce cimetière de pouvoir y placer » dorénavant les corps des fidèles..... » (1).

Ils conclurent à l'établissement d'un cimetière « hors » l'enceinte de la ville pour la salubrité de l'air, pour la » conservation des habitants ».

Une assemblée générale désigna pour rechercher un emplacement convenable Charles et Pierre Admirat, Jacques-Joseph Chandeson pour la ville, Joseph Chandezon pour la communauté de Saint-André, et Jean Sucheyre, Nectaire, Louis Pallier et Antoine Veisseyre pour la paroisse.

Les commissaires firent leur rapport le 5 juin 1785 et désignèrent comme ayant arrêté leur choix « le terrain » depuis le jardin qui est hors de la ville, à l'aspect de » septentrion, appartenant au nommé Dumas, de cette » ville, et ceux qui sont de suitte jusques à la porte de » Lamirat et qui sont autour de l'église » (2).

C'était là une atténuation seulement au mal et non un remède radical, comme on l'avait proposé. Les terrains joints au cimetière n'augmentoient pas considérablement son étendue et les inconvénients d'un cimetière dans l'intérieur de la ville restaient les mêmes.

Cette situation cependant se prolongea pendant près d'un siècle. Ce n'est qu'en 1875, en effet, qu'après de nombreuses difficultés, le cimetière actuel fut créé.

(1) Arch. de l'auteur. Procès-verbal de Douniol et Valleix.

(2) Arch. de l'auteur. Procès-verbal, dressé Morin, notaire à Besse.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Clergé séculier. — Communauté des prêtres de Saint-André. — Dîmes. — Fondations pieuses. — Confréries. — Fête patronale. — Liste de Bailes et Syndics de la Communauté aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Prédicateurs du Carême au XVIIe siècle.

M. Marquis, dans la notice qu'il a consacrée à l'ancien clergé du Puy-de-Dôme, ne fait pas mention de la communauté des prêtres de Saint-André de Besse, ni de la collégiale, à laquelle elle était attachée. Cette omission est d'autant moins excusable que cette communauté était une des plus anciennes et des plus considérables de la Basse-Auvergne.

La collégiale de Besse était de fondation ecclésiastique. On sait que certaines collégiales, comme les Saintes-Chapelles, étaient de fondation royale, et que c'était le roi qui conférait les prébendes de ces dernières.

Le diocèse de Clermont se divisait, pour son administration épiscopale, en archiprêtrés, partagés eux-mêmes en doyennés.

La cure de Besse dépendait de l'archiprêtré d'Issoire, mais la nomination du curé-doyen appartenait alternativement au chapitre de la Cathédrale de Clermont et au chapitre des vénérables doyen et chanoines de la Sainte-Chapelle de la Sainte-Couronne de Vic-le-Comte (1).

(1) La Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte était autrefois une collégiale, sous le titre de Sainte-Couronne, composée d'un doyen, de 8 chanoines et de 8 semi-prébendés. La construction de la chapelle et la fondation du chapitre, dont il fut le premier chanoine, sont dues à Jean Stuart, duc d'Albanie, comte de la Marche, et à Anne de La Tour, sa femme, fille aînée et héritière de Jean III, comte d'Auvergne.

Digitized by Google

Cette nomination n'était valable qu'après l'approbation de l'évêque.

La cure de Besse était plus ancienne que le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte. Le duc d'Albanie, qui fit bâtir cette chapelle au XVIe siècle, transmit au chapitre ce droit de nomination, qu'il tenait de la famille de sa femme, Anne de La Tour.

Comme nous l'avons déjà dit, la paroisse de Besse eut jusqu'en 1374 une cure et une chapelle distinctes. La chapelle était située à Chandèze, petit village peu distant de Besse.

Jusqu'en 1694, malgré la destruction de la chapelle par les Anglais en 1373 ou 1374, il y eut deux curés. A cette date, la cure de Besse avait pour titulaire l'abbé Chabrier, et celle de la paroisse, l'abbé Passemard.

L'évêque de Clermont, Bochart de Sarron, à la requête de Ligier-Desserre, châtelain, de Jean Verny, premier consul, de Ligier de Serres Pauchat, premier collecteur des villages de la paroisse, des communalistes de St-André, de Victor-Maurice, chevalier, comte de Broglie, commandant en chef en Languedoc, seigneur de la ville de Besse, et des habitants de la ville et des villages, rendit, le 5 mars 1694, l'arrêt de réunion suivant :

« Unissons, par ces présentes, les deux cures ou portions » de cures de la dite ville et paroisse de Besse, pour être » à l'avenir desservies par un seul et même curé à la » nomination alternative des dits sieurs du chapitre cathé- » dral et du chapitre de Vic-le-Compte, de manière qu'ad- » venant la première vacance, le curé sera nommé par » les sieurs du chapitre cathédral, et à la deuxième par » les dits sieurs du chapitre de Vic-le-Compte, et ainsi de » vacances en vacances alternativement ; et d'autant que » le sieur Chabrier est présentement seul pourvu de l'une » des dites cures, l'autre étant vacante pour n'avoir voulu » le sieur Passemard se faire instituer en icelle, ordonnons » que le sieur Chabrier demeurera seul curé et en tant

Digitized by Google

» que besoin avons éteint, supprimé, éteignons et suppri-
» mons la cure ou portion de cure, à laquelle le sieur
» Passemard a été nommé et icelle unissons à celle dont
» le dit Chabrier a été pourvu, à la charge de payer à notre
» évêché par le curé une redevance annuelle de 30 sols
» chaque sinode de septembre, sauf notre droit et celui
» d'autrui (1). »

Avant la Révolution, la Déclaration du 29 janvier 1686 et l'édit d'avril 1695 avaient rendu les curés inamovibles. Le curé-doyen de Besse, comme nous allons le voir, touchait des prêtres communalistes un traitement fixe, qui lui tenait lieu de portion congrue, et, moyennant lequel il ne pouvait rien réclamer à la communauté Saint-André pour les perceptions faites par elle des dîmes de la paroisse. Les prêtres communalistes étaient donc les gros décimateurs.

A partir de 1620, un vicaire assista le curé dans le service du culte. « Monsieur Desserres curé a commencé à avoir
» vicaire qui a été M. Géraud Bourghade, jadis prieur de
» Saint-Pierre-Colamine-le-Puy (2). » Plus tard, il y eut deux vicaires, qui furent pris parmi les prêtres communalistes, nommés et payés par eux, à l'exclusion de tout étranger. Au cas où l'un des vicaires ne plaisait pas au curé, ce dernier devait avertir, deux mois d'avance, le chapitre de Saint-André de son intention de changer pour que les communalistes eussent le loisir d'en choisir un autre parmi eux.

En même temps qu'il érigeait en collégiale l'église de Besse, le pape Alexandre VI, par sa bulle du 12 juin 1498, autorisait ou plutôt reconnaissait la fondation d'un *Collège de prêtres* « pour vaquer, dit le manuscrit Godivel, au
» service de Dieu, lequel, depuis son commencement a
» duré et se maintient en son institut à la gloire de Dieu
» et à l'édification du prochain ».

(1) Arch. dép. Fonds du chapitre cathédral. Arm. 5, s. 0, c. 8.
(2) Arch. de Besse. Reg. de catholicité.

Digitized by Google

Cette bulle fut expédiée sous l'épiscopat de Charles II de Bourbon, mais les lettres confirmatives, qui étaient conservées dans les archives de l'église, n'en furent accordées que par l'évêque Joachim d'Amboise (1), c'est-à-dire sept ans au moins après, puisque cet évêque succéda à Charles II en 1505 seulement.

Cette communauté de prêtres existait depuis de longues années, et la bulle d'Alexandre VI, comme le dit Coyssard, avait pour but de leur octroyer « les dixmes et autres droicts ». De temps immémorial, ajoute le même auteur, cette communauté était nommée *Collège*.

Cette ancienneté est confirmée par la teneur même de la bulle : « *In predicta Ecclesia a tanto tempore, de cuius* » *initio memoria hominum non existit, fuit et est huius* » *modi Collegium communitas nuncupatum, Presbytero-* » *rum ipsius Ecclesiæ origine trahentur.* »

En 1547, cette communauté comprenait plus de 60 membres ; en 1640, il n'y en avait plus que 30 (2). On en comptait 16 en 1694, 12 en 1700, 16 en 1727, et enfin 7 en 1789.

L'importance de ce chapitre collégial se trouve encore attestée par ce passage d'un manuscrit de M. d'Ormesson, conservé à la Bibliothèque de Clermont, et datant de 1698 : « A l'égard des communautés de prêtres, les plus consi- » dérables sont : *Besse*, Issoire, Ardes et Ambert. » On remarquera que la communauté de Besse est citée en tête des plus importantes du diocèse.

Ce collège avait ses armes, ce qu'on appelait des *Armoiries de Communauté*. Le manuscrit Godivel nous en fournit la description : Le Collège de prêtres a, pour

(1) Jacques d'Amboise, évêque de Clermont (1505-1517), frère de Georges, cardinal-archevêque de Rouen et premier ministre de Louis XII.

C'est l'évêque Jacques d'Amboise qui fit construire la fontaine d'architecture gothique, qui se trouvait devant l'ancien évêché, transférée en 1808 place Delille, et actuellement cours Sablon.

(2) Arch. de Besse. Reg. de catholicité.

Digitized by Google

» l'écusson de ses armes, la Croix de St-André au reliquaire
» d'argent des apôtres, où sont conservées les reliques
» du dit saint, la solennité particulièrement chômée et
» fêtée. »

Une protestation des habitants s'éleva en 1739 contre l'usage qu'avaient pris les prêtres de faire graver ces armoiries un peu partout dans l'église. Le subdélégué Godivel, saisi de cette plainte par l'Intendant, qui lui demandait des explications et son avis, écrivit le 31 janviers 1739 :

« Quant aux armoiries que les sieurs prêtres ont fait
» mettre sur la porte du retable, qu'ils ont fait faire à leur
» dépens dans le chœur, elles me paraissent sans consé-
» quence : cela ne peut leur attribuer aucun droit, et il
» est assez ordinaire de le permettre en pareil cas comme
» un moyen propre à exciter la piété d'estre libérale. Ce
» n'est même pas sans exemple dans cette paroisse, les
» armes de M. de Vinsèles sont sur le retable de l'église
» de Vassivière, et celles de quelque autre bienfaiteur
» sont aux deux côtés du tabernacle de la même église.

» On pourrait plus difficilement justifier celles qui sont
» au frontispice de la chapelle de Saint-Blaise. Ces armes
» peuvent, dans la suite, faire présumer que cette chapelle
» a été construite aux frais des prêtres et leur attribuer
» un droit de marguillerie, mais il y a un acte authen-
» tique et suffisant pour détruire ce préjugé.

» Enfin, Monseigneur, je n'approuve pas l'affectation
» qu'ont les prêtres de mettre leurs armes en tant de diffé-
» rents endroits de l'église, mais en supposant que ce soit
» un motif assez intéressant pour engager le corps com-
» mun de cette ville à faire des poursuites contre eux,
» comme les habitants de Besse-en-Chandèze y devraient
» prendre autant part que ceux de Besse, je crois qu'il
» faudrait un délibératoire authentique et fait dans une
» assemblée, où les marguillers, les consuls en exercice
» des deux collectes et tous les principaux habitants

Digitized by Google

» fussent appelés. Le défaut de ces formalités essentielles » dans le délibératoire, dont on demande l'homologation, » le rend d'autant plus suspect qu'il paraît d'ailleurs qu'il » est moins l'effet d'un zèle pour le bien de la paroisse » que celui d'une inquiétude contre la communauté » (1).

Voyons maintenant ce qu'était cette communauté, les conditions requises pour en faire partie, ses devoirs et ses rapports avec le curé de la paroisse.

Le collège était composé de prêtres libres, attachés à l'église collégiale, dont ils formaient le chapitre. Ces ecclésiastiques étaient indépendants du curé-doyen et avaient une administration et des biens détachés. Ils ne reconnaissaient que l'autorité de l'évêque. On les appelait *prêtres filleuls de la paroisse.*

Ils étaient tenus à la résidence, mais ne vivaient pas en commun. Pour avoir droit à une part des revenus de la communauté, ils devaient célébrer chaque jour une messe et assister à certains offices les jours de fêtes. Ils n'étaient pas obligés d'aider le curé dans ses fonctions curiales (2).

En résumé, trois conditions étaient requises pour faire partie de la corporation : 1° être ordonné prêtre ; 2° de règle expresse être né et avoir été baptisé dans la paroisse (d'où le nom de *filleuls*) ; 3° résider et avoir un domicile au chef-lieu de la paroisse.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les Communalistes se réunissaient chaque année, le 23 juin, *après la cloche sonnée*, dans la salle du Conseil, et y nommaient, à la pluralité des voix, deux *bailes*, chargés de régir, pendant un an, les affaires temporelles de la communauté et de l'église collégiale. Ces fonctions étaient attribuées soit à des prêtres, soit à des laïques, et elles étaient très recherchées par la bourgeoisie. Elles conféraient d'ailleurs aux titulaires certains privilèges très enviés et l'exemption de l'impôt royal.

(1) Arch. dép. Intendance.

(2) D'Ormesson. Ms. de la Bibl. de Clermont.

Digitized by Google

Dès le commencement du XVIIIe siècle, ce fut toujours un prêtre, pris parmi les membres de la corporation et nommé par eux, qui remplaça les bailes et prit le titre de syndic.

La fondation de ces communautés avait toujours pour origine le désir des familles de faire dire des messes et des prières pour le repos des âmes des membres décédés.

C'est ainsi que le manuscrit Godivel nous apprend « que l'ancienne, grande et puissante, noble et pieuse » maison du compte de Boulogne, d'Auvergne et baronnie » de La Tour, les prédécesseurs de laquelle ont été sei- » gneurs temporels de la dite ville par un long temps, ont » désiré avoir part aux prières de ce collège, y ayant » fondé leur anniversaire et obits et une messe quotidienne » durant l'année à l'aube du jour afin de donner moyen » à toutes personnes d'y assister avant leur travail et » œuvres avec le beau préambule inséré au commence- » ment de la fondation : *servire Deo regnare est.*

» Les comptes sont : Bernard de La Tour, Bertrand » de La Tour, V. de La Tour, Bernard de La Tour, » Guidon de La Tour, Gaston de Beaufort, Mathieu de » Beaufort, etc.

» A leur exemple, plusieurs gens nobles leurs vassaux » en ont fait de même : le sieur de Virot, le sieur de » Caulx, le sieur de Soubigny, le sieur de Fabre, le sieur » de la Chèze, le sieur de la Redeyrie, etc. »

Ces fondations, considérables aux XVe et XVIe siècles, donnaient des revenus importants. Non seulement les familles nobles, mais encore les bourgeois et les artisans se faisaient un honneur de concourir, par des œuvres pieuses, à la richesse de l'Eglise et des prêtres.

Ainsi, le 28 juillet 1639, Jean Duchier, greffier et premier consul, fit ériger sur la place de la Gayme, une croix en pierre, taillée par Simon Pissouchet, de Serres-Soubranau (Serre-haut) : « Le pénultième août suivant fut » mise la pierre carrée de cette croix en laquelle est écrit

Digitized by Google

» du côté de la porte du Mezeix : *Hac petitur cordum* » *via qua omnium salus*, et du côté de la maison de » honorable homme M. Anthoine Godivel, châtelain de » Besse et Ravel, bailli de Murols, du Chaix et d'autres » justices, est écrit ce qui s'ensuit : *Cette croix a esté* » *érigée aux frais et deppens de honorable homme M.* » *Jehan Duchier, greffier de Besse, 1639.* Le tout gravé » sur la pierre en façon de marbre, en lettres d'or, par » Guillaume Joanissier, concierge au chasteau. Le dernier » jour, la colonne et la croix avec les deux imaiges estant » en bronze, scavoir l'imaige du crucifix et l'imaige de la » Vierge son fils entre les bras, un chappeleau dessus son » chef de la mesme estoffe. Ces dites imaiges envoyées et » données à messieurs de la communaulté, à messieurs de » la ville pour ériger de leur authorité une croix au-devant » de la porte de messieurs les Coyssards, aux despens de » M. Michel Coyssard, deffunt nepveu du R. P. Michel » Coyssard de la Compagnie de Jésus, par lui données » comme envoyées en l'an 1588, comme il appert par » escrit à la dite croix le dit père ayant diverses fois » envoyé l'argent pour l'érection d'icelle, ce que n'ayant » fait le dit Michel Coyssard et son père durant leur vie, » souls le bon plaisir de messieurs les prêtres de la d. » communaulté c. de messieurs du Consulat c. autres habi- » tans de la ville, la d. croix a esté mise, posée, érigée, » comme aussi du consentement de Jehan Coyssard, fils » à feu Michel c. autres ses parents, aux frais c. despens » (sans ayde aucune) de honorable homme Me Jehan » Duchier, consul premier, la présente année, c. greffier » de la ville de Besse. »

« Le premier septembre 1639, on a fait tout ce qui estait » nécessaire à la d. croix, ayant appliqué le fer c. plomb, » ce qui fait pour faire les agraffes, livres 50. Plomb pour » mettre dans les trous, livres 120, l'ouvrier a esté Me Simon » Pissouchet qui mourut » (1).

(1) Arch. municipales de Besse. Reg. de Cath. Note du curé Desserres.

Digitized by Google

Moyennant une certaine somme versée aux prêtres communalistes par M. Duchier, les processions devaient faire une station à cette croix.

« Le huitiesme septembre 1639, à la procession de » nostre dame du Rosaire, accoustumée estre faite tous » les dimanches premiers du moys c. tous les jours c. de » festes de Nostre-Dame fust faite station et chanté un » respons c. oraison de Beata à la croix de la place de la » Gayme, laquelle station c. prières a esté fondée à toutes » les processions de tous les premiers dimanches de » chasque moys de toutes les festes de nostre dame par » honorable homme Me Jehan Duchier, 1er consul de la » d. ville de Besse, c. greffier de la d. justice, comme » aussi a fondé un salut l'issue des complies le jour de » nostre dame de may, plus une autre procession à la » croix de son jardin d'Oupillière après Pasques, à la » commodité de messieurs les prestres, au prix convenu » au contract de la d. fondation.

» A esté fondé une procession au soir, à l'issue des » vespres, à la d. croix de la Gayme, le jour et feste de » Madame saincte Anne, par honneste femme Michelle » Coyssard, niepce de feu R. P. Michel Coyssard, lequel » père mourust à Lyon en jésuiste (1). »

Comme décimateurs, les communalistes avaient droit à la dîme sur les récoltes et les bestiaux des habitants de la paroisse. Les récoltes soumises à la dîme ne pouvaient être enlevées par les propriétaires sans avoir appelé les décimateurs ou leurs préposés, à peine de la confiscation de tous les grains et fruits, dépouillés en fraude, des chevaux et harnais de ceux qui avaient recelé cette dîme, et de 3 écus d'amende, doublant et triplant en cas de récidive, nonobstant d'autres peines extraordinaires.

Outre la dîme, les habitants du tènement du village de Chandèze devaient, chaque année, à la fête de Pâques,

(1) Arch. mp. de Besse. Reg. de Cath. Note du curé Desserre.

Digitized by Google

un setier de seigle aux communalistes. En 1384, « die Jovis post festum beatæ virginis », le châtelain de Besse, Jean Rouzeti (de Rouzet ?), bachelier en droit, fut pris comme arbitre au sujet d'une contestation entre *les curé et serviteurs de l'église de Besse* et Bertrand de Chandèze, damoiseau (domicellus), fils et héritier de Pierre de Chandèze, seigneur du dit lieu de Chandèze. L'arbitre condamna le seigneur de Chandèze à payer aux prêtres les arrérages de la redevance due « à cause d'un sépulcre » posé et existant infra cimeterium dictæ ecclesiæ de » Besse (1) ».

En 1771, les communalistes contestèrent aux cultivateurs un droit d'usage appelé *leges,* qui les autorisait à prélever, avant la dîme, trois gerbes par carton de blé ensemencé.

Les décimateurs prétendaient que cet usage était abusif, et, de leur côté, les décimés soutenaient la validité de ce droit. Le 11 août, une transaction fut faite entre le *corps commun* de la ville et de la paroisse et les prêtres de Saint-André. Ceux-ci proposèrent, en échange de l'abandon du droit de *leges*, de ne percevoir que la onzième gerbe au lieu de la dixième, qui leur appartenait précédemment. De plus, lorsque, après la dîme levée sur pied, il ne se trouverait en plus que 4 gerbes, les communalistes n'auraient aucun droit, mais que s'il y en avait cinq et plus, jusqu'à 10 inclusivement, ils percevraient la moitié d'une gerbe seulement.

Ces propositions furent acceptées et un acte, constatant les conventions, fut dressé par Mes Rivet et Morin, notaires royaux, le 27 août 1771 (2). Cet acte fut homologué par le Conseil supérieur de Clermont le 2 septembre 1771.

La communauté de Saint-André devait, à titre de

(1) Note communiquée par M. E. Jaloustre.

(2) Arch. de l'auteur. Reg. des rentes dues à la communauté de Saint-André.

Digitized by Google

vassalité, comme tenant le fief du Chapitre de la Cathédrale de Clermont, une redevance annuelle d'un setier de seigle et d'une obole d'or à chaque mutation de curé. Divers actes constatent cette vassalité : le plus ancien, qui n'est cependant pas le titre constitutif, mais bien une reconnaissance du droit et une reddition de foi et hommage, est daté de 1290. Il est fait, au nom des prêtres, par un sieur Guillaume de Besse, damoiseau (1).

Le second, du 13 octobre 1355, est la copie du premier :

« Noverint universi prises litteras inspecturi quod nos » Guill^e de Puischalin, domicellus dominus eiñsit loco » pro nobis et cibillia meas nostra filiaque quondam Guil- » lelmi de Bessa quondam domicelli confitemur et reco- » gnoscimus hére et tenere et predecessores nostros et » dictæ cibilliæ tenuisse prefendum a venerabili Claro- » montensi capitulo ratione ecclesiæ de Bessa et capellæ » de Chandeza spectantium ut dicitur ad capitulum me- » moratum decimiam bladi et agnorum et aliorum rerum » quæ habemus, percipimus, et percipere consuerimus in » parrochiis dictarum ecclesiarum de Bessa et de Chan- » deza ad mutagium unius oboli exsalmudum quoties- » cumque a parte dñi permutabitur dñus et ad unum » sexterium feliginis debitale dicto capitulo, aut eius certo » mandato reddendi annuatim ratione dictæ decimæ per » nos sem successores nostros, idem confitemur nos fuisse » nomine quo supra hommagium et jurasse fidelitatem » dicto capitulo pro decima dicta et prædecessores nostros » ab antiquo tenuisse et habuisse eamdem decimam a » capitulo monentem ad mutagium et debitale prædictum, » renonciantes in hoc facto eum juramento exceptioni, » doli, actioni et exceptioni in factum et omni juri cano- » nico et civili nobis expectanti et expectituro..... unius » rei testimonium nostrum sigillum presentibus litteris » duximus apponendum.

(1) Arch. dép., chap. Cath., ar. 5. S. H. C. 24.

Digitized by Google

» Datum decima tertia die mensis octobris anno Dei » 1355. »

En 1494, le Chapitre Cathédral fit pratiquer une saisie sur les dîmes de la paroisse de Besse, « faute d'avoir rendu la foy et hommage au dit Chapitre et payé les droits portés par les reconnaissances de 1290 et 1355 ».

En 1694, de nouvelles poursuites furent commencées, les communalistes ne payant plus de droit de fief. Il en résulta un nouvel acte de reconnaissance.

Enfin, le 10 juillet 1750, à la requête du procureur d'office du Chapitre Cathédral, l'huissier Rigaud assigna la communauté de Saint-André en paiement de la redevance qui n'avait pas été versée depuis 1747. Un acte, reçu par Me Chaudessolle, notaire à Clermont, le 1er septembre 1760, mit fin aux poursuites. Antoine Charret, fondé de pouvoirs des « prêtres de l'église collégiale et communauté de Saint-André de Besse », reconnut la puissance de fief des chanoines de Clermont et s'engagea, au nom de ses mandants, « au paiement annuel, à chacune feste de saint » Julien, d'un septier de blé seigle, mesure de Clermont, » et une obole d'or à toute mutation de curé de la dite » église, lequel il a nommé pour homme vivant et mou- » rant et tenir lieu d'iceluy à perpétuité, comme aussi a » convenu de la somme de 30 sols pour la dite obole d'or » et seront tenus de rendre la foy et hommage et jurer » fidélité aux mutations par leur baile ou syndic ou » autres, à ce spécialement députés ès-mains des dits » sieurs du dit Chapitre capitulairement assemblés à la » manière accoutumée, d'y recevoir la foy et hommage » de leur fief des autres églises et chapitres, qui leur » doivent foy et serment de fidélité (1) ».

Le 20 février 1791, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, portant que tous les titulaires de bénéfices ecclésiastiques seraient tenus de faire la décla-

1) Arch. dép., chap. Cath., ar. 6, S. H. C. 8.

Digitized by Google

ration des biens dépendant de ces bénéfices, Antoine Réol, bachelier en théologie, curé, François Aubert, Antoine Admirat, aussi bachelier en théologie, Michel Douniol, Joseph Chandeson, licencié en droit canon, Jean-Baptiste Jactz et Louis-Henri Hours, formant tous les membres de la communauté Saint-André, se présentèrent à la maison de ville pour obéir à la loi. Leur déclaration porte :

« Premièrement. — Rentes de 2482 livres au principal » de 49644 livres, dues par divers particuliers.

» Deuxièmement. — Directe en haute, moyenne et basse » justice, tènement de la Roche, paroisse de Besse, laquelle » consiste : 1° en argent, cire et geline, le tout évalué à » 11 liv. 10 sols 1 denier ; 2° en avoine, 11 septiers » 2 coupes, mesure de Besse comble.

» Troisièmement. — Cours forains sur diverses paroisses » ses : 1° en argent, geline et laine, 20 liv. 14 s. 6 d. ; » 2° avoine, 11 septiers 2 cartons 9 coupes ; 3° 9 septiers » 2 cartons 7 coupes seigle, mesure de Besse ; 4° mixture, 5 cartons 9 coupes.

» Quatrièmement. — Comme décimateurs, ils perçoivent dans la paroisse de Besse et de Besse-en-Chandèze, » 190 septiers de tous grains, à raison de la onzième » gerbe.

» Plus, comme décimateurs : 1° dîme sur les agneaux » dans la paroisse de Besse-en-Chandèze, à raison d'un » agneau par troupeau de plus de 9 brebis mères, en » moyenne produit 12 agneaux.

» 2° La gaillarde pour chaque brebis mère payable » pour ceux qui n'ont que 9 brebis mères, à raison de » 2 sols par brebis, 50 liv. annuellement.

» Plus, 19e partie du tènement du village de la Visade, » paroisse d'Egliseneuve, à la onzième gerbe, affermée à » raison de 14 liv. par an.

» Cinquièmement. — Pour tous les biens fonds, ils » n'ont qu'un pré, situé dans les franchises de la ville de

Digitized by Google

» Besse, de la contenance de 25 chars de foin, et dont la » seconde herbe appartient à la commune; ce pré est » affermé 336 liv. par an (1).

» Sixièmement. — Les communalistes déclarent que » les biens et revenus ci-dessus sont grevés :

» 1° Quant aux rentes et à la 10e partie des cens forains » de 1.400 messes hautes et basses;

» 2° Quant à la dixme, prise en particulier, de la por- » tion congrue du sieur curé, se montant à 700 livres et » des honoraires des vicaires à 350 livres;

» 3° D'une redevance au seigneur de Saint-Diéry de » trois septiers quatre cartons de seigle, avoine même » quantité ;

» 4° Que ces biens sont encore grevés envers le Cha- » pitre de la Cathédrale de Clermont : 1° d'un septier » seigle ; 2° envers le même chapitre de 30 sols pour une » obole d'or à chaque mutation de curé.

» Déclarent enfin les communalistes être inscrits au » rôle des décimes de 1789 pour 342 liv. 4 sols (2). »

Sous l'ancien régime, les fondations à charge de messes ou de prières étaient placées sous la surveillance du procureur fiscal, qui devait veiller à ce que ces messes et ces prières fussent régulièrement dites. En cas de négligence, il devait procéder contre les prêtres, chargés de ces services, par saisie de leur temporel. Au cas même où ces fondations reposaient sur la donation de fonds ou héritages, il devait, conformément à l'arrêt rendu par Henri II, en 1556, faire ordonner qu'ils en seraient privés pour être réunis au domaine.

Un tableau, contenant toutes les fondations de l'Eglise et de la Communauté, dressé à la diligence des marguil-

(1) Ce pré faisait partie des prés dits de la Ville. On l'appelait le *Pré des Prêtres* et il avait une contenance de 7 journaux environ. Vendu comme propriété nationale en mai 1791, il fut acquis par Jean Girard-Chanonat, de Besse, au prix de 14.500 francs.

(2) Arch. dép. Fonds de Besse non classé. Liasse 69.

Digitized by Google

liers et des fabriciens de la paroisse, devait être remis au procureur, pour qu'il pût utilement veiller à leur exécution.

Nous avons vu que les communalistes percevaient les dîmes et que le curé n'avait droit qu'à la portion congrue, fixée par les Ordonnances, que lui servait la Communauté.

Un acte, dont je possède l'original, va nous fixer d'une façon très exacte sur les rapports des prêtres de Saint-André avec le curé.

Le 11 novembre 1749, Jean-Baptiste Montaigne, bachelier de l'Université de Valence, prêtre et chanoine de la Sainte Chapelle de Vic-le-Comte, fut désigné par le Chapitre de Vic-le-Comte, pour remplacer comme curé de Besse, Guillaume Verny, décédé. Cette nomination fut approuvée par l'évêque Le Maistre de La Garlaye, le 15 du même mois de novembre.

Avant l'installation, le nouveau curé et les communalistes « voulant convenir entre eux des droits, honneurs » et prérogatives revenant à chacun d'eux, afin d'éviter » dans la suite toutes contestations et vivre en paix et » union, » firent dresser par Julhiard, « notaire royal et apostolique », le 7 décembre 1749, un acte, contenant les conventions faites entre eux.

Voyons les clauses principales de ce contrat.

Le curé Montaigne est admis au nombre des membres de la corporation. En conséquence, il jouira des revenus de la Société au même titre que les autres communalistes, à la charge cependant de payer, comme c'est l'usage, préalablement à son installation, *une somme de 150 livres*, et de prêter entre les mains du Baile *le serment de fidèlement observer les statuts de la Communauté.*

Les communalistes paieront au curé Montaigne, tous les trois mois et d'avance, un traitement annuel de 300 livres, à compter du jour de sa prise de possession. Cette somme de 300 livres lui tiendra lieu de portion congrue et il ne

Digitized by Google

pourra rien exiger de plus, si ce n'est une part égale à celle des autres membres dans les revenus de l'Association.

En raison de ces avantages, « le sieur Montaigne ne » pourra aucunement troubler les sieurs prêtres dans la » vraye, réelle, corporelle et actuelle saisine et possession » où ils sont actuellement et d'un temps immémorial de » percevoir seuls toutes les dixmes excroissans et à croî- » tre de quelque manière, nature et espèce qu'ils puissent » être exprimés aux présentes, qui se recueillent ou se » recueilleront à l'avenir dans les dépendances de la ville » et paroisse de Besse, sans en rien excepter ni réserver » généralement quelconques, sans que ledit sieur Mon- » taigne puisse dans la suite opposer à la présente clause » aucunes déclarations, arrests, édits et ordonnances, » contraires à ycelle, rendus par Sa Majesté ou par Nos » Seigneurs les Evêques présents et à venir, auxquels il » renonce par ces présentes ».

Les communalistes paieront les honoraires du vicaire, mais ils le choisiront parmi eux, en assemblée générale, à l'exclusion de tout étranger. Cette nomination devra être approuvée par l'Ordinaire (1). Au cas où le curé voudrait changer de vicaire, il devrait en avertir deux mois d'avance la Communauté « afin qu'elle puisse luy en donner un » autre de leur cor à sa place, conformément à son ancien » usage et privativement à tous étrangers à quoy il renonce » expressément par les présentes ».

Montaigne, soit comme curé, soit comme communaliste, ne pourra ni exiger ni occuper, dans le chœur de l'église ou dans les chapelles qui en dépendent et qui y sont annexées, que la troisième place. Il en sera de même dans l'ordre des processions.

« Il occupera dans le chœur de l'église la seconde estalle » haute qui est à la main droitte en entrant dans ledit

(1) Ce nom d'*Ordinaire* était autrefois donné à l'évêque diocésain.

Digitized by Google

» chœur par la principale porte qui fait face à la nèfle de
» l'église et la première estalle du même cotté sera rem-
» plie par le Baile de la Communauté et celle du côté
» gauche par l'ex-baile du même corp. »

Chaque communaliste officiera hebdomadairement à l'église et à ses annexes, suivant le rang de son inscription au tableau, dans toutes les fêtes annuelles, solennelles et autres. Le curé ne pourra s'y opposer même quand il existerait ou seraient promulguées des Ordonnances contraires.

Lorsque la Communauté sera appelée à assister à un enterrement de quelque classe qu'il soit, le curé fera la levée du corps et portera l'étole et la chappe de sa sortie de l'église à la maison mortuaire, et au retour jusqu'à la porte de l'église, où il les remettra au communaliste *hebdomadier*, à moins qu'il ne soit lui-même d'*hebdomade*. Après les offices et les cérémonies accoutumées, l'étolle et la chappe seront remises au curé pour accompagner le corps jusqu'au lieu de la sépulture.

« M. Montaigne ne pourra percevoir à l'acquittement
» des offices, qui auront lieu dans l'église Saint-André ou
» ses annexes, tant pour les vivants que pour les trépas-
» sés, *en l'absence du Baile de la Communauté, la Cor-*
» *poration conservant tous ses droits, suivant son*
» *usage.* »

Cet article indique d'une façon suffisamment claire que le casuel ne revenait pas au curé, mais à la Société. En décembre 1619, les communalistes « avaient statué du
» consentement de Monseigneur de Clermont de mettre
» l'argent des messes tant de Besse que Vassivière et
» autres dans une bourse ou entre les mains des Bailes,
» sus de trois mois en trois mois, et estre partagé par
» égalles portions » (1).

(1) Arch. municip. de Besse. Reg. de Cath., note du curé Desserres.

Digitized by Google

Continuons l'analyse du *modus vivendi*, convenu entre les prêtres de Saint-André et le curé.

« M. Montaigne ne pourra désigner, pendant sa pré-
» sence ou son absence un membre de la communauté ou
» un prêtre étranger pour le remplacer dans ses fonc-
» tions, l'hebdomadier ou le précédent hebdomadier, en
» cas d'absence du premier, rempliront ces fonctions. *Les*
» *seuls droits qui restent réservés au curé sont ceux de*
» *la levée de corps.*

» La grand'messe, qui tient lieu de messe conventuelle
» et qui se célèbre chaque dimanche à l'église de Besse,
» sera dite par l'hebdomadier en faveur de la paroisse.

» Néanmoins M. Montaigne ou son vicaire pourront
» faire un prône, mais ce *prône devra être définitivement*
» *terminé à onze heures au plus tard*, sans que néan-
» moins led. sieur Montaigne ny le vicaire puisse prôner
» les dimanches annuels pendant ladite messe conven-
» tuelle ny faire dans les intervalles aucune autre ins-
» truction particulière, non plus que pendant les autres
» offices de ladite communauté, tels que mâtines, vespres
» et autres semblables prévus et à prévoir.

» Et pour ce qui est de plusieurs autres fonctions et
» cérémonies, qui peuvent survenir dans ladite église et
» ses dépendances et en exprès les bénédictions des pré-
» dicateurs du carême et de l'octave du Très-Saint-Sacre-
» ment, il a été de même convenu à cet égard que l'heb-
» domadier en fera les fonctions privativement à tous
» autres, comme en ayant le droit. »

Ainsi le curé ne possédait dans l'église qu'une autorité très restreinte, bien inférieure à celle des bailes. C'est la communauté qui y ordonne et perçoit les bénéfices du culte.

La police de l'église appartient aussi aux prêtres de Saint-André. En 1738, une altercation se produisit à ce sujet entre l'un d'eux et le châtelain Besseyre. C'est à l'époque où des grilles furent substituées aux tapisseries,

Digitized by Google

qui entouraient le chœur « afin que les fidèles fussent en » état de voir hors du chœur les cérémonies du sanc- » tuaire. »

Le châtelain dans le procès-verbal qu'il dressa de l'incident, rapporte ainsi les faits :

« Ils (les communalistes) ont commis les sieurs Douniol » et Messe, les deux plus jeunes prêtres pour faire sortir » les laïques du sanctuaire.

» Le jeudi 25 décembre 1738, jour de Noël, au com- » mencement des vêpres, le sieur Messe aperçut deux » artisans dans le sanctuaire où se trouvaient aussi deux » sergents de la justice de Besse, chacun avec leur robe » ou casaque longue, leurs gants et un bonnet à la mate- » lote à leur tête. Le sieur Besseyre, châtelain, placé » dans la stalle du chœur du côté de l'épistre, crut qu'on » s'adressait aux sergents et cria à haute voix : « C'est la » place de mes sergents, je leur ordonne d'y rester. — Je » ne m'adresse pas à eux, dit le sieur Messe, mais vos » sergents n'ont de place qu'à votre audience. » Il les prit par le bras et les fit sortir (1).

Le châtelain adressa son procès-verbal au sénéchal d'Auvergne, mais nous ignorons la suite qui lui fut donnée.

A chaque installation d'un nouveau curé, une véritable cérémonie avait lieu à l'église, et un procès-verbal de la prise de possession était dressé par un notaire. Nous possédons trois de ces procès-verbaux du XVIIe et du XVIIIe siècles. Ils relatent tous les détails de la solennité et les noms des personnages importants qui tenaient à honneur d'y assister. Ces cérémonies étant connues, nous ne les décrirons pas.

Le curé Montaigne ne jouit pas longtemps de son bénéfice, il mourut moins d'un an après son installation. Son successeur fut l'abbé François Gros, licencié ès lois, cha-

(1) Note communiquée par M. E. Jaloustre.

Digitized by Google

pelain et secrétaire du chapitre de la Cathédrale de Clermont. C'est par ce chapitre, dont c'était le tour de désignation, qu'il fut nommé le 3 août 1750.

Le curé Gros occupa la cure jusqu'à sa mort en 1778, et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte lui donna pour successeur Antoine Réol, bachelier en théologie, vicaire à Vic-le-Comte. Parmi les ecclésiastiques, qui assistèrent à la cérémonie d'installation, nous relevons le nom de Thourin, curé de Vic-le-Comte, originaire de Lignerol, commune de Saint-Anastaise, qui fut député éventuel aux Etats Généraux.

Le curé Réol occupait la cure de Besse, en 1791, lors de la constitution civile du clergé. Il refusa de prêter le serment, et fut reclus à Clermont.

Chaque année, les prédications du carême et de l'octave du Saint-Sacrement étaient faites par un prêtre appartenant à un ordre régulier.

Par arrêt du 2 avril 1672, les consuls avaient fixé à 110 livres l'indemnité allouée au prédicateur du carême, dont le choix leur appartenait. En 1741, cette allocation fut supprimée et attribuée aux sœurs de Saint-Joseph, qui venaient d'ouvrir une maison d'instruction pour les jeunes filles. Le délibératoire, qui constate cette décision, est basée sur ce que « des gens zélés avaient fondé ledit carême. » Mes recherches pour trouver le nom de ces pieuses personnes sont restées infructueuses.

Le prédicateur de l'octave du Saint-Sacrement appartenait toujours à l'ordre des RR.PP. Minimes de Clermont. Une rente annuelle de 20 livres payable à la Noël, avait été constituée, le 12 novembre 1670, par Pierre-Gilbert Lamothe, prêtre communaliste, à cet ordre religieux, à la charge d'envoyer chaque année un de ses membres pour y faire les prédications d'usage.

Le curé est aujourd'hui seul maître dans son église, il en a la police, il en règle le service. Sous l'ancien régime, le choix du prédicateur ne lui appartenait même pas,

Digitized by Google

quoiqu'il relève de la direction spirituelle. C'étaient les consuls ou les fondateurs qui désignaient l'ordre de leur préférence. On est surpris, à chaque pas que l'on fait dans l'étude du clergé d'autrefois, des partages d'autorité, auxquels il était soumis, et contre lesquels on le verrait aujourd'hui protester avec violence.

Avant la Révolution, le bénéfice de la cure de Besse se composait de la portion congrue, payée par les communalistes et des revenus d'une prébende de la communauté, c'est-à-dire d'une part égale à celle des autres prêtres de Saint-André dans les bénéfices et les produits des biens de la collégiale.

Le casuel se réduisait à la moitié des droits d'enterrement, l'autre moitié appartenait à la marguillerie. Les produits des autres cérémonies, baptêmes, mariages, etc., revenaient à la communauté.

Si minimes que fussent les produits du casuel, ils excitaient déjà les critiques. On se plaisait à rappeler que les cérémonies du culte devaient être gratuites, comme elles l'étaient aux temps précédents, que l'ordonnance de 1560 laissait à la discrétion des fidèles la liberté de donner ce qu'ils voudraient.

Les curés, en dehors de leurs devoirs spirituels, furent chargés, à partir de 1579, de la tenue des registres de l'état civil. Ils devaient en outre publier les édits et les déclarations du roi, et étaient responsables du défaut de publication.

A côté du curé et des communalistes, existait une administration laïque, nommée à l'élection, sur la place publique, par les habitants de la paroisse, chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses de l'église. A Besse, ces administrateurs étaient appelés *luminiers*. Ce nom leur venait de ce qu'ils étaient chargés de fournir le *luminaire* de l'église. On les nommait aussi marguilliers.

Digitized by Google

Les recettes, qu'ils encaissaient, se composaient des offrandes déposées dans de grands plats d'étain, placés aux pieds des statues de la Vierge et de saint André, patron de la paroisse. Ces offrandes consistaient principalement en lin, en chanvre, en cire et en quelques petites pièces de monnaie de cuivre. S'y ajoutaient le produit des troncs placés soit dans l'église, soit sur les croix de bois et de pierre des routes et des chemins, certains droits perçus lors des mariages et des enterrements, la location des bancs et des chaises, et enfin les *reinages* de dévotion, qui étaient une source importante de revenus et dont nous parlerons.

Ces recettes suffisaient à grande peine aux dépenses ordinaires et aux réparations courantes, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Dans le principe, les prêtres de St-André s'occupaient de l'instruction et formaient des élèves distingués. « Du » collège des prêtres sont sortis plusieurs rares dévots et » vertueuses personnes élevés en dignitez des cathédralles » et collegealles, au soin, cure et regime des ames des » fideles chrétiens de la province d'Auvergne, lesquelles » ont laissé de tout temps des marques de leur dévotion » et zèle au service de Dieu, leur mémoire se lit tous les » dimanches dans leur église.

» Plusieurs enfans d'honorables maisons ont été si bien » morigénés par le soin de ses prestres, qui se sont rendus » capables d'entrer dans les religions les plus saintes et » les mieux réglées, comme dans celle des chartreux, des » feuillans, autheatins, jacobins, minimes, jésuites, capu- » cins, récolets, si bien que on peut appeler le dit collège » une pépinière pour fournir au public des personnes » très utiles. Les pères dom prieur Vassaut, dom Dessées, » dom Marc Rouget, Coyssard, Vevaux, Ramanier et » plusieurs autres » (1).

(1) Arch. de Besse. Ms. Godivel.

Digitized by Google

Dans le chapitre consacré à l'instruction publique, nous verrons que plus tard, deux communalistes remplissaient les fonctions de régents ou maîtres d'école.

Le P. Michel Coyssard, de l'ordre de Jésus, né à Besse, en 1547, et mort à Lyon en 1623, était un élève des prêtres de Saint-André. Il professa d'abord avec succès à Paris et produisit différents ouvrages de piété et de littérature qui furent remarqués. Il est aussi l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire et miracles de N.-D. de Vassivière*. En 1590, 1591 et 1609, il publia encore un *Trésor de Virgile*, et une édition considérablement augmentée du *Dictionnaire français-latin* de Nicot.

Un autre élève de la communauté fut le P. Cladière, de la congrégation de Saint-Maure. Né à Besse vers 1656, il fit profession à l'âge de 21 ans, le 21 juin 1677, dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges. Il appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie, qui comptait des baillis et des notaires apostoliques. Il enseigna la théologie au monastère de Saint-Alyre et fit paraître, en 1688, un livre sur le pèlerinage de Vassivière. Cet ouvrage porte l'approbation des prêtres de la collégiale de Besse, des officiers de justice de la châtellenie, de Dugna, docteur en théologie et de J.-B. d'Hourdet, doyen et professeur à La Chaise-Dieu. Le P. Cladière mourut à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, le 23 septembre 1720.

Un communaliste, l'abbé Chandezon, eut, lui, un autre genre de célébrité. Après avoir été aumônier des religieuses d'Ambert, il était chapelain de la chapelle des Grottes de Jonas. Le vicaire Prades rapporte, à son sujet, dans les remarques qu'il inscrivait sur les Registres de catholicité la peu édifiante aventure qui suit :

« Le neufvième avril 1641, se trouvant enceinte Anthoi-
» nette Mathieu, veufve de feu François Crégut, cordo-
» nier, fut interrogée par M. Jean Cladière, lieutenant
» (Me le chastellain Godivel pour lors absent), en présence
» de M. le procureur Fohet et de M. Jehan Duchier,

Digitized by Google

» greffier, sçavoir qui lui avait fait l'enfant, respondit » estre M. Guilhaume Chandezon : lequel en l'année 1624, » au moys de mars, fust accusé par la révérende mère » religieuse, venue d'Ambert avec autres, sans le sceu de » Monseigneur de Clermont, comme parties de leur cou- » vent pour venir à Besse, se trouvant enceinte, de lui » avoir fait l'enfant, estant interrogée par le R. P. Charles, » prestre de l'Oratoire de Clermont, comme devant être » interrogée par Mr Peyreynal, official de Monseigneur » de Clermont ; ledit Mr Guillaume Chandezon estant le » père confesseur de ladicte dame comme austres reli- » gieuses.

» Le vingt-deuxième avril 1641, jour de lundy, mau- » vais temps de neige comme pluye, est accouchée d'une » fille Anthoinette Mathieu, veufve de feu François Crégut, » cordonier, laquelle fille fust baptisée au soir à l'*Ave* » *Maria* par le vicaire le même jour, fust nommée Isabeau, » Pater huius filiœ (ut directeur) magister Guilhaumus » Chandezon prestre, dictus patrimus Guilhomus Chan- » dezon, filius Johanæ Gay de la Vialatour, comme de » Johanis Chandezon, dicti Badacion, matrima fuit dona » Isabella Mathieu, filia Johanis Mathieu deffuncti.

» Le jour de la Saint-Georges (23 avril), comme on dict, » ladicte fille fut portée au village de Jaunat pour y estre » nourrie par le père accusé. »

Un autre communaliste, Joseph Chandeson, chapelain du sanctuaire de Vassivière en 1791, se rendit célèbre par son zèle révolutionnaire et de nombreuses profanations. Ce qui ne l'empêcha pas de mourir, vers 1840, curé de Saint-Diéry.

A l'église de Besse étaient aussi attachées de nombreuses confréries. On sait que les Confréries différaient essentiellement des Corporations. C'étaient des associations de personnes réunies dans un dessein religieux, comme il en existe d'ailleurs encore de nos jours. Les unes réunissaient, sous une même bannière, les gens d'une même paroisse,

Digitized by Google

d'un même quartier ; d'autres se formaient entre personnes du même métier. Certaines de ces confréries ayant, sous le voile spécieux de la religion, dégénéré en sociétés politiques, furent interdites par différents conciles, sous peine d'excommunication, et réglementées, par la suite, par des arrêts du Parlement et des Ordonnances royales.

Le vicaire Prades, qui écrivait ses remarques sur les registres de catholicité du XVIIe siècle, nous a laissé la liste des confréries dont il faisait partie, ce qui nous permet de les reconstituer en partie.

Chacune de ces associations avait des *bailes* ou des *bailesses* chargés de certains offices de dévotion et d'administration, conformément aux statuts, qui étaient approuvés par l'évêque.

La plus importante, sinon la plus ancienne de ces confréries, était celle de *N.-D. du Rosaire*. Sans pouvoir préciser la date de sa fondation, tout indique qu'elle devait remonter à une époque très ancienne, car au commencement du XVIIe siècle, elle était déjà en pleine prospérité.

Le P. Coyssard rapporte en effet, en 1608, que cette confraternité, comme il l'appelle, avait coutume de se rendre en procession à Vassivière, le premier dimanche de juillet de chaque année.

Elle comprenait à cette époque, dit l'historiographe de N.-D. de Vassivière, « les plus apparents ecclésiastiques de » Besse, comme Messieurs de la Justice et du Consulat et » autres du commun peuple, tant hommes que femmes, » *jusques au nombre de six à sept cents.* »

Le vicaire Prades dit : « Est aussi de la frérie de nostre » dame du rosaire dès l'année 1605, de mesme du rosaire » perpétuel dès l'année 1643 commencé lad. confrérie la » mesme année ayant receu son billet à Besse, son heure » est pour y satisfaire une fois l'année au moys de juin » dix-huitiesme jour de huit heures du matin jusqu'à neuf » ayant pris son billet au moys d'avant. »

Digitized by Google

Les messes de la confrérie étaient célébrées à l'autel de la chapelle du Rosaire, qui se trouvait dans le cimetière, à côté de l'église.

La *confrérie de Saint Crépin et de Saint Crespinien* était déjà constituée au xve siècle. Suivant un titre nouvel, passé devant Me Godivel, le 4 janvier 1531, chaque membre devait payer aux bailes 10 deniers tournois pour faire célébrer et chanter par les communalistes de Saint-André une messe *de mortuis* à chaque décès d'un des confrères. Les obsèques se faisaient aux frais de la compagnie et chaque sociétaire devait accompagner jusqu'au cimetière la dépouille du défunt « en tenant à la main une torche de cire ardente », sous peine d'une amende de 10 deniers et d'une livre de cire « au prouffit de la frérie ».

Le droit d'entrée dans la société était de 13 écus, mais les fils de marchands ne payaient qu'un écu. Les confrères devaient assister tous les mercredis à une messe pour la frérie. Ceux qui ne s'y rendaient pas donnaient un denier au prêtre officiant (1). En 1590, il y avait 66 confrères.

Le jour de la fête des patrons de la confrérie se célébrait une grand'messe, « avec dialcre et sous-dialcre, l'orgue musique à l'intention des confrères ». Ce jour-là, un banquet réunissait tous les associés. D'après l'abbé Prades, il se disait aussi chaque dimanche « une messe » basse à l'autel desdits saincts avec chandeliers de bronze » comme cierges ».

Les mercredi et samedi de chaque semaine, un des communalistes disait une messe basse pour la *frérie de Nostre-Dame* et « un service après la décade ». « Il y a » chandelliers grands de cuivre ou bronze et callice d'ar- » gent ; a esté reçu ledit Prades de ladite confrérie, l'année » 1606, il y a ornements noirs. »

La *frérie de Sainct-Jacques* avait fondé une messe

(1) Arch. municip. de Besse.

Digitized by Google

basse tous les jeudis et un service funèbre « après la décade ». « Il y a grands chandelliers de bronze comme » callice d'argent comme ornements de vellours viollet. »

La *frérie de Nostre-Dame de Bethléem* faisait tous les dix jours chanter « une messe à aulte voix avec sous-dia- » cre comme diacre ».

Tous les jeudis « à l'autel de saint Anthoine » se disait une messe basse pour la *confrérie de la Feste-Dieu :* « Il » y a un beau calice d'argent doré, chasuble comme autre » chasuble comme tuniques de vellours rouge cramoisi, » chappe de damas, grands chandelliers de bronze, entre- » tènement des cierges.... le jour de *corpore Christi* est » fondée une messe de morts, après la décade un service. » Nomment deux bailes le jour de la Feste-Dieu.... il y » a un drap noir de vellours pour les deffunts. »

La *frérie de Sainct-Eloy* avait chaque dimanche sa messe basse au grand autel de l'église. Le jour de la fête du saint (1er décembre) les communalistes chantaient « plusieurs vespres, matines, messes aultes, secondes » vespres comme aussi est fondée le jour d'après messe » aulte *de mortuis*, comme le 25 juin est fondée une messe » aulte, le tout à l'intention des confrères, il y a de beaux » chandelliers de bronze, callice d'argent, ornements » sçavoir chasuble, tuniques de vellours rouge, drap noir » de vellours pour servir aux deffunts. Le jour de sainct » Eloy on nomme les Bailhes, il y a service sçavoir un » chantel pour l'âme des deffunts ; il y a livraison ledit » jour. »

Tous les mercredis, la *frérie de Madame Saincte Luce* faisait dire une messe basse à l'autel de cette sainte. Le jour de la fête (13 décembre), les confrères assistaient à « de premières vespres, matines, messes aultes et secondes vespres » en l'honneur de la patronne. Le lendemain, un service funèbre pour l'âme des associés décédés, réunissait de nouveau les membres de la confrérie. « Chandel- » liers de bronze, callice d'argent, chasuble pour les mer-

Digitized by Google

» credis de taffetas, chasuble comme tuniques de damas » bleuf avec leurs parements de damas jaulnes, pour » chasque deffunt une messe aulte ; faut livraison le dit » jour. »

Il y avait aussi la *frérie de la Nativité de Nostre-Dame* « qu'on appelle de tixeraud ». « Toutes les festes de » Nostre-Dame se célèbre une messe basse au maistre » aultel qui n'est encore fondée ; il y a chandelliers, cier- » ges, callice d'argent doré qui fust achepté par les con- » frères des héritiers de feu M. Conchon, curé de » Gannat, la somme de six vingts livres ; faut livraison » ledit jour. »

La *frérie des Saincts Cosme et Damien* avait chaque dimanche sa messe basse au maître autel. Le jour de la fête des patrons (27 septembre), les confrères assistaient à une grand'messe célébrée en leur honneur. Le lendemain messe *de mortuis* pour les défunts « comme après la » décade de chaque confrérie une messe aulte avec diacre » et sous-diacre ».

La chapelle de la *frérie de Monsieur Sainct Roch* était celle qui existe encore au petit village de Combes. C'est là que le jour de la fête du saint (16 août) se chantait une grand'messe à laquelle assistaient tous les sociétaires. Une autre « messe aulte » était dite après la décade à la réquisition des bailes et aux frais de la compagnie.

Le 2 avril 1681, M. Mathieu, curé de Besse, bénit le clocher de la chapelle et lui donna le nom de Saint-Roch.

La *frérie de Monsieur Sainct Honoré* avait la veille et le jour de la fête du saint (15 et 16 mai), grandes messes avec diacre et sous-diacre. A chaque décès d'un confrère, messe *de mortuis*.

Le jour de la fête de son patron, la *frérie de Monsieur Sainct Barthélemy* faisait célébrer « une grand'messe » avec l'orgue comme musique, après la décade un ser- » vice, c'est-à-dire un chantel, ledit jour sans livraison ; » il y a salut après souper, faut depuis peu de temps ».

Digitized by Google

Grand'messe avec orgue, diacre, sous-diacre, le jour de la fête de la *frérie de Monsieur Sainct Blaise*. La société faisait célébrer un service à chaque décès d'un confrère.

La *frérie de Monsieur Sainct André* fut instituée en 1636, le jour de la fête de ce saint (30 novembre), par les prêtres communalistes. Les statuts furent rédigés par François Boyer-Reignauld, notaire royal.

Les premiers bailes de cette confrérie, nommés par les fondateurs, furent « vénérables personnes Jehan Faydin et Jehan Mallet, » pour l'année 1636-1637. Le soir de leur nomination, les confrères se réunirent dans « un grand » dîner cheux Michel Feydin, frère du dit Jehan Feydin, » bailhe de ladite frérie. »

Chaque année, le jour de la fête, « se célèbre à l'inten- » tion des confrères une grand'messe solennelle, comme » le jour d'après avec la même solennité se célèbre une » messe *de mortuis* ».

La *frérie de Jésus-Maria-Joseph* fut créée en 1642, pendant le carême que prêchait « vénérable personne M. Pla- » nat, père de la mission, natif de Blesle ».

La *confrérie de Nostre-Dame du Mont-Carmel* « l'ayant » requis aux vénérables pères carmes du couvent de Cler- » mont dès l'année 1620, ayant pris le scapulaire des » mains du R. P. prieur dudit couvent comme derechef » pris un autre scapulaire des mains du R. P. André » Blanchard, prieur dud. couvent, docteur en théologie à » Paris, preschant le caresme à Besse l'année 1630 ».

La *confrérie de Saincte Anne*, créée en 1640, devint une des plus importantes de celles de femmes. Le 23 avril 1640 « on a commencé à faire la chazuble et la tunique » de damas bleuf de la frérie de Madame Saincte Anne. » Estant premières baillesses honnestes femmes Anthoi- » nette Chanet femme d'honorable homme M. Jehan » Duchier, greffier de Besse, et Agnès Prades, femme de » honorable homme François Boyer-Reignauld, notaire

Digitized by Google

» royal, lieutenant de Lembron et procureur des terres
» de Murols et Chambon.

» Le tailleur desdits ornements comme aussi de la cha-
» zuble fust Jean Ludesse, dit Maugnon ; la chazuble a
» esté bénie le 29 avril dudit moys à la sollicitation de
» M. Anthoine Prades par M. le curé Chabaud. Ledit
» Prades en a célébré la saincte messe le premier, ayant
» la messe basse de la frérie le premier jour de may
» 1640. »

La création de ces confréries était encouragée et excitée par les prêtres communalistes, parce qu'elles étaient une source importante de produits, par la multiplicité des messes et des offices religieux.

Les Bessois eurent toujours une grande dévotion envers la Vierge de Vassivière. Le calvinisme n'y aurait jamais fait de prosélytes, d'après le manuscrit Godivel et le P. Coyssard.

« Cette ville, par les soins desdits saints, n'a été ja-
» mais tachée d'hérésie, quoyque les ennemis de la foy
» ayent fait leurs efforts de retirer les habitans de leur
» croyance venue de leurs saints devanciers, louange qui
» ne leur est commune avec les autres villes.

» Laditte ville a été de tout tems dévote à la Vierge
» Marie, en témoignage de cette dévotion, la pluspart
» des autels de son église et principaux quarrefours et
» portes de laditte ville sont dédiés à la Vierge Marie,
» ses images, sous divers mistères posées et au majeur
» autel, son image relevée à la ressemblance de celle du
» Puy.

» Tous les jours de l'année, expressément les mercredis
» et samedis, à l'église sont célébrées messes de la Con-
» ception, Nativité et Visitation de Notre-Dame, le salue
» qu'on chante à la chapelle du Rosaire tous les samedis,
» vigilles de ses fetes. Lâadvent et Caresme, les deux cha-
» pelles baties à son honneur et de plus la dévote et
» miraculeuse chapelle de Vassivière, sous le mistère de

Digitized by Google

» la Visitation deux riches reliquaires de Notre-Dame, » toutes ces marques sont autant de témoignages de la » devotion de cette ville envers Notre-Dame (1). »

Coyssard, de son côté, dit : « Ainsi nos prédécesseurs » ont mis son image à la pointe du haut clocher de l'hor- » loge de Besse, comme une des principales gardes tuté- » laires d'icelle. » Dans l'oraison que composa Coyssard en l'honneur de la Vierge de Vassivière, deux vers font allusion à la préservation qu'on lui attribuait des ravages des huguenots :

Du rebelle hérétique vous l'avez conservée
Miraculeusement.

et l'auteur explique par une note que cette allusion s'applique à « Math. Le Merle d'Uzès, cappit. Huguenot, » tenant Yssoire et Saint-Diéré, à une lieue de Besse » iusque à l'an 1577 ».

La fête patronale de Besse était célébrée le 24 juin et les jours suivants, en l'honneur de la Nativité de saint Jean-Baptiste, patron de la cité.

« Vers le patron et titulaire de cette église et ville, les » gens de la ville et habitans sont grandement devots.

» La ville de Besse a eüe cela de particulier qu'elle a » été la dernière ville où la coutume de dire trois messes » le jour de saint Jean se soit perdue : il y a dans l'église » un chef d'argent qui représente le chef de saint Jean- » Baptiste où sont ses reliques, à savoir de ses cendres et » autres, le tout conservé dans la ville.

» Sa fete solennise huit jours durant avec beaucoup » de réjouissance en la dévotion de saint Jean-Bap- » tiste (2). »

Une délibération du 21 mai 1626 nous apprend « que » la ville a accoustumé à la fête de M. Saint Jean-Baptiste

(1) Ms. Godivel.
(2) Ms. Godivel.

Digitized by Google

» d'avoir violons pour honorer ce jour. L'assemblée décide
» de laisser à la discrétion des consuls d'avoir les violons
» de Clermont ou d'ailleurs, au prix le plus honneste que
» faire se pourra ».

D'après Coyssard, la fête durait trois jours et non huit:
« Jean-Baptiste, précurseur de Jésus et le premier ermite
» amateur des déserts en la loy de grâce, lequel la dévote
» ville de Besse a pris pour un de ses principaux protec-
» teurs, célébrant la feste trois iours entiers avecque au-
» tant de magnificence que rien plus. »

La fête de Besse est actuellement célébrée le dimanche qui suit le 21 septembre. C'est ce jour que la Vierge est rapportée en grande pompe de Vassivière à Besse. Quand et pour quelle cause la date de la fête patronale a-t-elle été changée?

La Saint-André était aussi un jour de fête pour la ville, mais c'était plus spécialement la fête de l'église et de la communauté. Elle avait donc un caractère essentiellement religieux.

Je transcris ici les noms des bailes et syndics de la communauté de Saint-André, que j'ai recueillis çà et là au hasard de mes recherches.

BAILES

1609 G. Meynial et A. Chandezon.
1617 G. Meynial et Gérauld Bourghade, dit Pezot.
1618 Jacques Pagenel et Jehan Tourent.
1619 Jehan Desserre Michalounet et Antoine Cladière.
1621 François Brosson et Jacques Cailhan d'Olpiliaire.
1622 Guillaume Desserres de Serres-Soubran et Guillaume Chandezon.
1623 Jehan Mallet et Michel Fohet.
1624 Antoine Chabasse et Michel Babut.
1625 Jacques Pagenel et Jean Crégut de Serres-Soubranau.
1626 Jehan Feydin et Michel Serres de Serres-Soubranau.
1627 Jehan Thourin et Jehan Fabry.
1628 Cladière et Ligier Desserres Panchot.
1630 Etienne Babut et Antoine Coyssard.

Digitized by Google

1631 Michel Fohet et Jehan Prades Cortellian.
1632 Jehan Crégut de Serres Soubrane et Antoine Cohalion Barbefine.
1633 Jehan Fabry et Jehan Bresson.
1634 Jacques Pagenel et Jehan Lascrouttas.
1635 Jehan Thourin, prestre, et Gerauld Bourghade jeune.
1636 François Bresson et Jehan Mallet.
1637 Gerauld Bourghade, jadis vicaire, et Jacques Rigoullet.
1639 Michel Fohet et Jacques Poumarat.
1640 Ligier Desserres Pauchat et Gerauld Ravaillat.
1655 Gerauld Ravilhat et...
1656 Gilbert Lamothe et Antoine Coussat.

SYNDICS

1717 Emmanuel Godivel.
1718 Antoine Cohalon.
1727 Morin.
1741 Antoine Cohalon.
1744 Antoine Ribeyre.
1745 Antoine Ribeyre.
1746 Antoine Ribeyre.
1749 François Conches.
1750 Antoine Charret.
1756 Antoine Charret.
1757 François Conches.
1760 François Conches.
1767 Admirat de Seymier.
1768 Admirat de Seymier.
1770-1776 François Aubert.
1777-1781 Antoine Admirat.
1782-1783 François Aubert.
1784 Joseph Chandezon.
1785 Antoine Admirat.
1786 Joseph Chandezon.
1787 Antoine Admirat.

Les notes du curé Desserres et du vicaire Prades m'ont aussi permis de retrouver les noms des prédicateurs venus pendant une partie du XVIIe siècle prêcher le carême à Besse.

1617 P. Bernard, de la Compagnie de Jésus, logé chez Antoine Desserres. lieutenant du roy.
1618 Frère Mathieu Presseat, cordelier gardien de Vic-le-Comte.
1619 D'Oresse, qui fut depuis théologal de Clermont.
1620 R. P. Cistrier, jésuite, natif de Murat, du collège de Billom, qui mourut depuis en 1622 au siège de Montauban.
1621 R. P. F. Daniel Laville, capucin, logé chez Guillaume Chandezon.
1622 R. P. Taverie, ordre de Saint-Benoit, du couvent de Saint-Alyre de Clermont, logé chez Michel Coyssard, nourri par Guérin Xauzat.

Digitized by Google

1623 P. Dumas, gardien des Cordeliers de Clermont, logé chez la Desribe.

1624 P. Abbar, capucin, logé chez Guillaume Chandezon.

1625 P. Dumas, gardien des Cordeliers, logé chez Duchier, greffier.

1627 R. P. Ange, recollet, logé chez Duchier, greffier.

1628 R. P. Ange, recollet, logé chez Duchier, greffier.

1629 R. P. Ambroise Chamféal, augustin, logé chez Duchier.

1630 R. P. André Blanchard, prieur des Carmes de Clermont, docteur en Sorbonne, logé chez Jacquette Petit, à l'enseigne de Notre-Dame.

1631 R. P. Martin Bezard, jacobin, du couvent de Morlaix en Bretagne, logé chez Gerauld Gazel.

1632 R. P. Bradier, gardien du couvent de Vic-le-Comte, logé chez Jacques Blanchier.

1633 R. P. Noël de Lestre, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, du couvent des Jacobins de Clermont, venu de Bretagne, logé chez Duchier.

1634 R. P. Calixte, capucin de Thiers, logé chez Fabry, consul.

1635 R. P. Beffoine, minime du couvent de Saint-Féréol de Brioude, logé chez Duchier, greffier.

1637 R. P. Guillaume Telhiard, ordre de Saint-Bernard, du couvent de Feniers-en-Condat, logé chez Feydin, eut 60 livres pour ses peynes et une queste honneste.

1638 R. P. Serre Pistonel, minime natif de Billom, à la sollicitation du chastellain Godivel, chez qui il était logé. Il mourut à Besse, le 22 avril 1638, après avoir prêché le Carême, et fust enterré le soir entours les sept heures par M. le curé Chabaud, honorablement assistant grand nombre de peuple, le vicaire Prades faisant les honneurs de la musique à son enterrement.

1639 R. P. Antoine Bouclin, de l'Ordre de Saint-Dominique, du couvent de Clermont, logé chez Chassagniol, près l'église.

1640 R. P. Adrian Duffour, recollet du couvent de Saint-Goy, près Murat-la-Viscomtat, logé chez Duchier, greffier, vivant à ses pièces, accompagné d'un frère.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Digitized by Google

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(Suite)

CHAPITRE III

LA RÉGION VOLCANIQUE LE LONG DE LA GRANDE ZONE DE DISLOCATION HOUILLÈRE DU MASSIF CENTRAL

Quelques considérations sur l'origine de la grande zone de dislocation houillère du Massif Central. — Cette question est l'une des plus complexes du Massif Central, elle nécessitera des études longues et minutieuses. Je n'ai donc pas la prétention de la résoudre aujourd'hui. Je désire seulement exposer quelques faits qui jetteront un peu de lumière, je l'espère, sur son histoire et feront comprendre la complexité du problème.

Plusieurs géologues, MM. Michel Lévy (1), de Launay (2), Mouret (3), Boule (4), etc , se sont déjà occupés de cette importante question. Un de nos élèves, M. Coërchon, a étudié, sur mes indications, une portion de cette *zone* de dislocation comprise entre le bassin de Saint-Eloy (Puy-de-Dôme) et Noyant (Allier). Il a observé plusieurs faits que je mentionnerai ici. D'abord, doit-on dire qu'il y a une grande dislocation houillère, une *fracture*

(1) Michel Lévy. Situation stratigraphique des régions volcaniques de l'Auvergne (*B. S. G. F.*, 3e série, t. XVIII, p. 688).

(2) de Launay. Les dislocations du terrain primitif dans le Nord du Plateau central (*B. S. G. F.*, 3e série, t. XVI, p. 85).

(3) Mouret. Remarque sur la géologie des terrains anciens du Plateau central de la France (*B. S. G. F.*, 3e série, t. XXVI, p. 601).

(4) Boule. C. R. Coll. (*C. G. F.*, 1896).

Digitized by Google

unique de 240 kilomètres de long, s'étendant d'Asprières (Lot) à Noyant (Allier). Non, il existe, en réalité, un ancien *chenal* vraisemblablement esquissé au début du Carbonifère (*Dinantien*) qui se fractura à cette époque, et dont certaines portions, devenues éruptives, se comblèrent de produits volcaniques connus sous le nom de tufs orthophyriques.

A l'époque *stéphanienne*, le chenal plus accentué, transformé en une sorte de grande vallée de fracture irrégulière dans ses dimensions et son allure, se remplit de dépôts houillers. Le chenal paraît bien devoir être considéré dans son ensemble comme un *synclinal*, bordé d'anticlinaux parallèles, le long desquels apparaît la *granulite* en *bandes* également N.-N.-E., surtout représentées entre Saint-Eloy et Noyant (Coërchon). La mise en place ou la sortie de ces granulites eut lieu probablement à l'époque dinantienne, sans qu'on puisse préciser davantage, puisque cette roche se trouve en galets dans le houiller.

De nombreux *filons de quartz* de même direction, des *filons métallifères* (antimoine et fer), principalement nombreux aux alentours d'Avèze, de Messeix, montrent que l'on n'a pas seulement une fracture unique, mais une véritable *zône fracturée* de l'*écorce terrestre* de direction N.-N.-E. Par places (Miécaze, Cantal), il s'édifia de véritables volcans le long du chenal houiller, volcans qui donnèrent des coulées d'orthophyre alternant avec les assises du houiller (Boule) et par suite d'âge stéphanien.

Ce n'est pas tout. De multiples fractures forment un réseau N.-N.-E., mettant en contact de *longues et étroites bandes* de granite, *effondrées* au milieu des micaschistes (Singles-Bourg-Lastic), ou entre le granite et les gneiss (Saint-Eloy-Montmarault), ou au milieu du granite (Montmarault-Noyant). M. Coërchon a observé que le plongement des micaschistes, dans ces deux dernières zones, était très différent de ceux des gneiss contre lesquels ils butaient.

Digitized by Google

Si les lambeaux de houiller soulignent l'axe de l'ancienne dépression carbonifère, qui devait avoir primitivement une largeur au moins deux ou trois fois plus considérable qu'aujourd'hui, et constituer une sorte de grand fjord, comme il en existe en Ecosse, les fractures, les zones effondrées et les filons parallèles montrent, avec évidence, que ce que l'on appelle la grande dislocation ou traînée houillère est en réalité une *zone fracturée* à allure synclinale, jalonnée d'anticlinaux parallèles, également fracturés.

Les dislocations des bassins houillers de Saint-Eloy, Champagnac, Saint-Gervais, Messeix. — Refoulements horizontaux. — Effondrements, décrochements. — Les bassins houillers de la longue traînée que nous étudions n'ont pas été seulement soumis, postérieurement à leur dépôt, à des mouvements verticaux, à des tassements qui les ont plus ou moins enfoncés, suivant l'axe du synclinal ; il apparaît, au contraire, que ces mouvements ne sont parfois que la résultante de *refoulements tangentiels*, qui ont produit des effets très différents, mais considérables, suivant les bassins envisagés. L'effort dynamique n'a pas été identique le long des bandes que nous examinons.

J'ai pu connaître les principales dislocations des bassins de Saint-Eloy, Messeix, Champagnac, grâce aux communications qui en ont été obligeamment faites par les directeurs de ces bassins, MM. Charles Lévy, Louis Baudry et Pochat. J'ai obtenu également communication du rapport de M. H. Fèvre, ingénieur en chef des mines, sur le bassin de Saint-Gervais.

A Saint-Eloy, le bassin houiller ne se terminerait pas au Nord par une faille, comme il est indiqué sur la feuille de Gannat ; les couches seraient redressées par un plissement perpendiculaire à la direction N.-N.-E. du bassin, c'est-à-dire à la traînée houillère.

Les trois coupes E.-O., menées à travers le bassin, mon-

Digitized by Google

trent l'allure tourmentée des couches de houille, qui ont été fortement comprimées de l'E.-O. à l'Ouest, et ont pris des inflexions et des courbures étranges. Par places, elles sont laminées, amincies ; ailleurs elles sont fortement épaissies. Elles forment des anticlinaux, des synclinaux et des plis couchés, rompus par deux failles principales, la faille de Morny et la faille Dehaynin, ayant la direc-

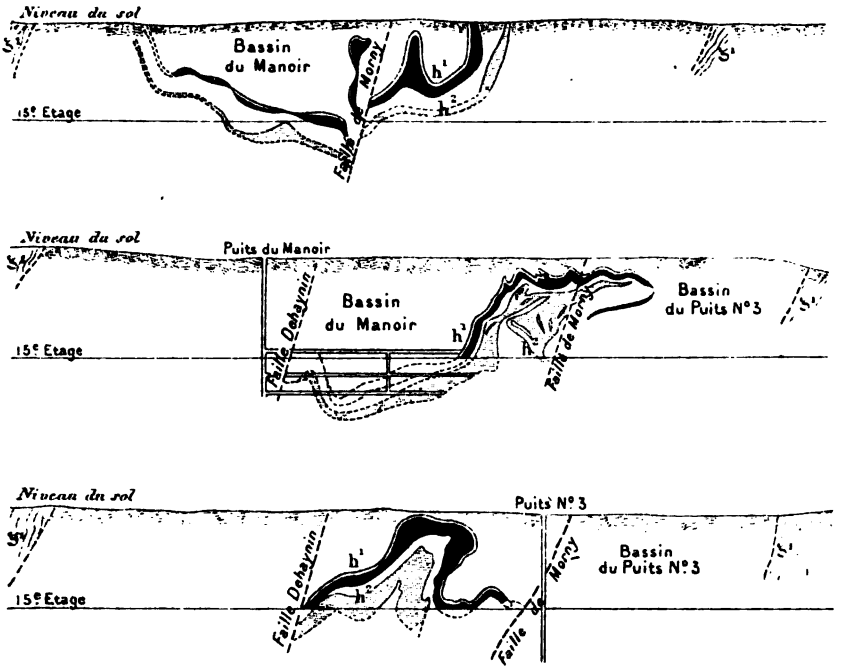

FIG. 42. — **Trois coupes E.-O. à travers le bassin houiller de Saint-Eloy, d'après M. de Morgues, montrant l'allure des principales dislocations perpendiculairement à la direction du bassin.**

*h*¹. couches du toit. *h*². couches centrales.

tion générale N.-S. du bassin et, par suite, sensiblement parallèles à la direction du refoulement.

Les refoulements horizontaux ont réduit de plus de moitié la largeur des affleurements, qui ont aujourd'hui

Digitized by Google

1.500 mètres et qui primitivement avaient plus de 3 kilomètres.

Il est de toute évidence que les failles de Morny et Dehaynin résultent de la rupture des plis N.-N.-E. parallèles à la traînée houillère. Il y aurait, en outre, *effondrement* du voussoir oriental par rapport au voussoir occidental. A Saint-Gervais, la base du bassin houiller est effondrée à plus de 1.000 mètres de profondeur. L'effort dynamique a non seulement *enfoncé le houiller* entre deux failles, mais il l'a émietté en une série de compartiments, qui en ont jusqu'ici empêché l'exploitation, malgré les sommes considérables qui ont été dépensées.

Pour le bassin de Champagnac, le houiller refoulé de l'Est à l'Ouest, contre le granite qui paraît avoir servi de butoir, a été fortement plissé, et il s'est produit des redressements verticaux de couches et même de véritables plis couchés.

Le bassin houiller de Messeix (fig. 45), contrairement aux bassins précédents, apparaît simplement plissé en fond de bateau, sans dislocation importante.

Si donc ce qu'on est convenu d'appeler les *mouvements principaux hercyniens* (westphaliens) ont achevé de donner naissance au chenal houiller et, par contre-coup, contribué à son remplissage dans les parties basses, les mouvements *postérieurs* au stéphanien ont une grande importance le long de la zone envisagée.

1° Ils ne se sont pas seulement traduits sous forme de refoulements de couches, mais parfois sous forme de fractures et d'effondrements divers (bassins de Saint-Eloy, de Saint-Gervais) ;

2° Si l'on essaye d'analyser ces différents effets, on constate, en outre, que la zone fracturée, le synclinal houiller que nous étudions, fut soumis aussi à des *plissements perpendiculaires de direction* N.-O. (qui est la direction des plis armoricains), plissements bien manifestes, en particulier au Nord du bassin de Saint-Eloy,

Digitized by Google

où les couches du houiller sont redressées et s'appuient sur les gneiss en faisant partie d'un anticlinal N.-O. ;

3° Enfin, il y a aussi des *décrochements* le long de la fracture principale, *décrochements* marqués par les *rebroussements*, les infléchissements des gneiss le long des bandes de micaschistes.

Il semble que dans les *déplacements horizontaux* des voussoirs, c'est le voussoir oriental qui a été déplacé vers le Nord, au Nord de Saint-Eloy, par rapport au voussoir occidental. Ces refoulements paraissent toutefois, en grande partie, antérieurs au stéphanien.

L'ensemble des faits que je viens d'exposer montre la complexité de la grande *zone disloquée* du Massif Central, Asprières, Champagnac, Saint-Eloy, Noyant.

Il est surtout difficile de faire la part qui revient à chaque époque dans les effets produits après le dépôt du houiller. On a l'habitude de dire que le Massif Central n'a pas subi de mouvements importants pendant le Trias, le Jurassique et le Crétacé. Il ne semble pas que cette idée soit exacte. Les diverses transgressions et régressions marines à ces époques, notamment au Bathonien inférieur et au Portlandien, sont dues en grande partie à des mouvements orogéniques, et peut-être aussi épirogéniques de ce grand massif, comme je l'ai indiqué à diverses reprises (1).

En *résumé*, il existe, à travers le Massif Central, une grande *zone de dislocation* de direction N.-N.-E., marquée non seulement par des *bassins houillers* et en quelques points par des *ilots de tufs orthophyriques et des coulées d'orthophyres*, alignés de la même facon, mais aussi par des séries de failles, des *fractures parallèles*, par des bandes plissées et *effondrées* de même direction, par des *filons de granulite* et métallifères et par des *décro-*

(1) GLANGEAUD. Le Jurassique à l'Ouest du Plateau central (*B. C. G. F.*, n° 50, 1896); Etude sur les plissements du Crétacé de l'Aquitaine (*B. C. G. F.*, n° 70, 1890).

Digitized by Google

chements. Cet ensemble de dislocations était constitué au début du Tertiaire.

Nous allons voir de nouveau cette zone intéressante de l'écorce terrestre jouer un rôle actif aux époques oligocène et miocène.

L'ancien chenal oligocène, superposé au grand chenal houiller du Massif Central. — Toute la région située le long et à l'Ouest de la grande dislocation houillère du Massif Central, dans la portion comprise entre Pontaumur, Verneugheol, Puy-Saint-Gulmier, Voingt, Herment, Eygurande, Bourg-Lastic, Savenne (Puy-de-Dôme), Bort (Corrèze), Champagnac (Cantal), etc., forme un territoire déprimé un sillon plus ou moins large de direction N.-N.-E., dominé de 150 à 350 mètres par les territoires voisins. Son soubassement comprend surtout des gneiss, tandis que ce sont des micaschistes qui s'étendent à l'Est, et que le granite forme une notable partie des collines de la région Ouest. La dépression est, en outre, encadrée de filons de quartz, de granulite et de longues failles, de même direction, dont la *principale* est la fracture houillère, jalonnée de lambeaux de tufs orthophyriques et de houiller, pincés entre dès fractures secondaires et fortement disloquées. Au Sud, vers Messeix, Singles, puis vers Bort et Champagnac, la bande houillère qui avait en grande partie disparu entre Pontaumur et Bourg-Lastic, s'élargit considérablement, au point d'être exploitée avec profit.

Cette dépression se poursuit, comme on sait, d'une part, vers Noyant et Souvigny, près Moulins, d'autre part, vers Mauriac et Asprières (Lot), sur près de 240 kilomètres de long avec une largeur variant de 2 à 10 kilomètres. Sur son parcours dans la région Bort-Pontaumur (que j'ai étudiée) surgissent des collines volcaniques dont le soubassement immédiat est constitué par des argiles sableuses oligocènes, qui existent cependant en lambeaux indépendants.

Digitized by Google

Leur étude montre que ces argiles faisaient partie d'un ensemble de dépôts ayant comblé la dépression à l'Oligocène. A cette époque, les mouvements du sol transformèrent le territoire que nous venons de définir en un *synclinal* qui se prolongeait plus au Nord et plus au Sud, vers Bort, Champagnac et rejoignait les lacs oligocènes des environs de Mauriac et d'Aurillac (fig. 2).

D'autre part, ce synclinal communiquait vraisemblablement avec la dépression de la Sioule, très analogue, mais moins considérable, comme étendue et comme profondeur, et avec la dépression d'Olby sur le versant Nord du Massif du Mont-Dore.

La dépression prit naissance, comme ces derniers, sous l'influence des efforts de compression Est-Ouest et peut-être de tassements qui transformèrent une partie du Massif Central en une région lacustre et lagunaire, et, ce qu'il y a de particulièrement important pour la région considérée, c'est la *superposition de l'ancien chenal oligocène, à l'antique dépression dans laquelle s'était déposée la houille.* Il y eut donc superposition le long de cette zone de l'écorce terrestre, de mouvements oligocènes aux mouvements hercyniens. Il se déposa dans le nouveau synclinal de plusieurs kilomètres de large, plus de 100 mètres de dépôts détritiques : à la base, des poudingues avec galets de quartz, surmontés d'argiles sableuses variées. Plus tard, au Miocène, des tassements se produisirent le long de ce territoire, amenant la réouverture des fractures anciennes, par lesquelles sortirent des laves et sur lesquelles s'édifièrent des volcans, dont les restes, accidentent d'une façon pittoresque la dépression dont nous venons de parler.

Les principaux de ces volcans sont ceux de Saint-Gulmier, de Voingt, des environs de Pontaumur, de Messeix, de Bort, etc.

Le Puy Saint-Gulmier (860 m.). — C'est l'un des volcans les plus instructifs et les plus importants de la chaîne que

Digitized by Google

nous étudions. Quoiqu'il soit très réduit, il constitue, avec son soubassement, une colline imposante, isolée au milieu de la dépression qu'il domine de 250 mètres, dépression qui n'est, comme je l'ai indiqué, que l'ancien chenal oligocène de 10 kilomètres de large, en partie débarrassé de ses dépôts par l'érosion.

De loin, cette colline, de forme quadrangulaire, de 2 kilomètres de côté, dépasse toutes les hauteurs environnantes et semble jaillir comme d'un grand fossé.

Son soubassement comprend des gneiss variés, de direction générale N.-N.-E., renfermant une bande de houiller pincé entre deux failles (fig. 43). Les travaux entrepris au Cheix, pour la recherche de la houille, ont ren-

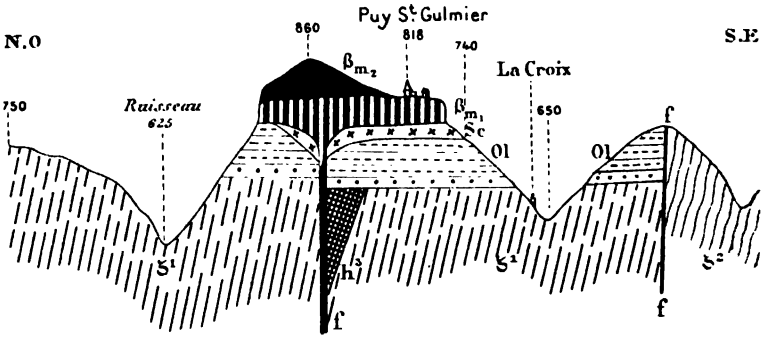

Fig. 43. — **Coupe N.-O. S.-E. à travers le Puy St-Gulmier**

ζ^1 Gneiss : ζ^2 Micaschistes : h^3 Houiller très disloqué pincé au milieu des micaschistes. Ol. oligocène : *a* Conglomérat à la base, puis argiles sableuses. Sc. Projections basaltiques (Tufs) ; β^{m1} Coulée inférieure de basalte ; β^{m2} Coulée supérieure ; *f*. Faille ; F. Dislocation houillère principale, qui s'est réouverte au Miocène et a fonctionné comme cheminée volcanique. Cette colline est la plus curieuse de la trainée houillère à cause de sa position sur la grande fracture. L'érosion l'a fortement isolée au milieu du synclinal oligocène.

contré trois couches de houille de deux à trois mètres d'épaisseur, séparées par des grès et des schistes, mais cette bande houillère est très limitée comme étendue transversale (Est-Ouest) et affectée en outre de dislocations considérables.

Digitized by Google

La fracture sur laquelle est édifiée le volcan de Saint-Gulmier est à la limite du T. archéen et du T. houiller, c'est la continuation de la principale dislocation houillère qui se prolonge au Nord vers Pontaumur et au Sud vers Bourg-Lastic. Elle affecte aussi l'Oligocène qui forme deux compartiments, dont l'un celui de l'Est est dénivelé par rapport à celui de l'Ouest. Il y a donc eu là des tassements manifestes post-oligocènes, superposés aux mouvements post-houillers.

Lecoq signale que la sortie du basalte a amené la scorification de la houille (coke). Il y a là un fait analogue à celui qui existe dans d'autres bassins houillers (Brassac, Commentry) et à celui qui a été constaté dans la Hesse au mont Meissner.

L'*Oligocène*, qui surmonte l'Archéen, peu au-dessus de La Croix, n'a pas moins de 60 mètres d'épaisseur. Il comprend :

1° A la base, un poudingue à galets de quartz, de plusieurs mètres d'épaisseur ;

2° Des argiles sableuses blanches, grises, rouges, alternant avec quelques lits plus argileux.

La *partie volcanique* est constituée de la façon suivante, de la base au sommet :

1° 20 mètres. Tufs volcaniques stratifiés avec de nombreuses roches du soubassement à la base (granite, gneiss, quartz : faciès de ramonage). Les éléments volcaniques dominent de plus en plus à la partie supérieure de l'ensemble qui est recouvert par deux coulées basaltiques ;

2° La coulée inférieure de basalte est riche en phénocristaux d'olivine avec peu d'augite et de magnétite. Le 2e temps est caractérisé par l'abondance de l'augite et du labrador. Cette coulée de 40 m. d'épaisseur supporte le bourg de Saint-Gulmier ;

3° La coulée supérieure comprend un basalte riche en phénocristaux d'augite zonés, maclés, très dispersif, avec

Digitized by Google

olivine peu abondant. Les microlites sont surtout constitués par l'augite, le labrador et le labrador bytownite. Cette coulée a une extension moins considérable, elle forme le couronnement occidental de la colline.

L'ensemble des deux coulées et des tufs n'a pas moins de 120 mètres de puissance, comme il est profondément déchaussé, il est permis de supposer que le volcan de Saint-Gulmier devait être très important.

Volcans des environs de Pontaumur. — Puy d'Edde, de l'Halle et de Boueix. — Ces trois puys constituent des collines coniques isolées dominant de 180 à 200 mètres les gorges

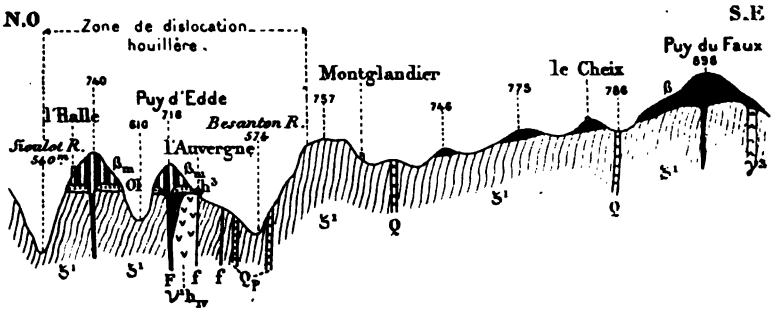

FIG. 44. — **Coupe N.-O. S.-E. aux environs de Pontaumur, à travers les volcans voisins de la grande dislocation houillère**

ζ^1 Gneiss ; γ^3 Microgranulite; $\gamma^{1/h\,IV}$ Tufs dits orthophyriques ; h^5 Houiller, très disloqué. Ol. argiles sableuses oligocènes ; β Basalte ; Q Filons de quartz ; Qp. Filons de plomb ; F. Grande dislocation houillère ; *f*. Failles parallèles à la dislocation principale. On remarquera la position de l'oligocène conservé sous les coulées, déposé dans la dépression synclinale dominée par l'anticlinal. Le Puy du Faux est presque sur la clef de voûte de l'anticlinal oriental. — Les volcans situés dans le synclinal sont très en contre-bas de ce dernier. L'érosion les a mis fortement en saillie.

profondes et pittoresques du Bessanton, du Sioulet et de la Saunade (fig. 44). Ces trois volcans sont installés au voisinage de la grande dislocation houillère ; celui de l'Auvergne ou d'Edde notamment, paraît bien édifié sur cette fracture, dans une position très analogue à celle du Puy Saint-Gulmier, les deux autres seraient sur des fractures

Digitized by Google

parallèles (collines de Boueix et de l'Halle, près de Combrailles).

Le support de ces trois volcans comprend des gneiss. supportant des *argiles sableuses oligocènes*, de plusieurs mètres d'épaisseur. Les restes de coulées et de cônes volcaniques sont en relation, à la base, avec des *tufs de projection* renfermant, comme au Puy Saint-Gulmier, des roches du soubassement et de nombreuses enclaves.

Le basalte de Boueix est riche en olivine et en augite.

La coupe montre la position de ces volcans très en contre-bas du Puy du Faux dans cette région basse, disloquée, qui constitue l'antique traînée houillère et l'ancien chenal oligocène, découpés en compartiments, tassés à différentes hauteurs le long de dislocations ayant rejoué à diverses époques.

Les enclaves des basaltes de ces trois volcans, sont nombreuses et ont été étudiées par M. Lacroix, qui signale des phénomènes de cristallisation des éléments des enclaves granitiques sous forme de microlites trachytiques ou andésitiques.

Le Puy de Voingt (821 m.). — Il forme un plateau basaltique mamelonné, irrégulier, de direction générale Est-Ouest, de 4 kilomètres de long sur 1 kilomètre de large, reposant, dans une notable partie de son étendue, sur des argiles sableuses oligocènes. En quelques points cependant, le basalte s'étend sur le granite ou le gneiss très altérés.

Il y a plusieurs coulées de basalte, dont quelques-unes riches en olivine et augite et peut-être plusieurs points éruptifs. Le point de sortie principal est le point 821 où l'on observe encore quelques scories. La coulée s'est étendue assez loin à l'Est, vers le centre du synclinal oligocène. Les lambeaux des Aymards et de Villeguisard s'y rattachaient certainement.

L'épaisseur de l'Oligocène est faible, car on se trouvait

Digitized by Google

sur le bord du synclinal. Il y a de nombreuses petites sources sous la nappe basaltique au contact des argiles sableuses.

Il existe manifestement deux failles N.-N.-E. intéressant le soubassement du Puy de Voingt, failles parallèles à la dislocation houillère précitée. L'une passant à l'Ouest de la butte des Aymards, fait buter les gneiss contre le granite; l'autre passe par le point 821. C'est cette faille qui s'est transformée en fracture éruptive.

La butte d'Herment (818 m.). — C'est un simple chapeau basaltique peu étendu, sur lequel est bâti le bourg d'Herment et d'où l'on a une vue étendue sur la région basse, l'ancien synclinal oligocène, le Puy Saint-Gulmier et le massif du Mont-Dore. On saisit de ce point les caractéristiques de l'ancien synclinal oligocène. Le basalte repose sur des argiles oligocènes peu épaisses avec lits de poudingues à galets de quartz. C'est à la partie supérieure de ces argiles sableuses que les puits d'Herment vont chercher l'eau. Il existe aussi des sources au pourtour de la butte.

Le soubassement est constitué par des gneiss traversés par deux filons de quartz avec baryte et fluorine, filons N.-N.-E. Dans le voisinage, il existe d'assez nombreux filons de ces deux substances. M. le Dr Roux d'Herment aurait trouvé également un filon de *minette* sur le flanc S.-E.

Je ne saurais dire si le lambeau basaltique constitue un reste de coulée ou un culot cratérique. Je serais porté à croire à la première hypothèse.

Le volcan de Messeix (805 m.). — Les restes de ce volcan consistent en des coulées de lave à double pente; d'une part, vers la vallée de la Dordogne, qu'elles surplombent d'environ 50 mètres, d'autre part, vers la vallée de la Clidane, au Sud de la station de Bourg-Lastic-Messeix.

Digitized by Google

Les coulées sont issues du point 805 et descendent en pente assez douce vers les deux vallées. Elles forment une sorte de longue arête de 5 kilom. 1/2 de long et de 500 mètres de large, s'étendant en travers de la grande dislocation houillère et du bassin houiller de Messeix qu'elles recouvrent.

Ces coulées se sont épanchées dans deux vallées affluentes de la Clidane et de la Dordogne qu'elles ont comblées.

Leur soubassement est très complexe, car elles reposent sur des gneiss, des micaschistes, du granite et du houiller

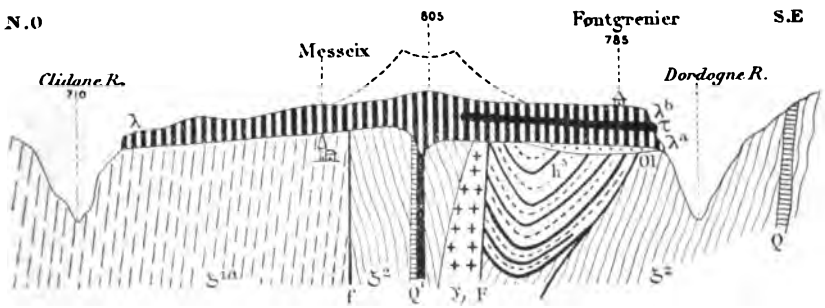

FIG. 45. — **Coupe à travers le volcan de Messeix**

ζ^{1a} Gneiss ; ζ^2 Micaschistes ; γ^1 Granite ; h^3 Houiller de Messeix, plissé en fond de bateau ; Ol. Argiles sableuses oligocène ; λ^a Coulée inférieure de labradorite ; τ Coulée de trachyte surmontée d'une coulée de basalte non figurée ici ; λ^b Coulée supérieure de labradorite ; Q Filons de quartz. La fracture par laquelle sont sorties les laves du volcan de Messeix est parallèle à la grande dislocation houillère F et se prolonge au N. par un filon de quartz Q^1. La position du bassin houiller et ses dimensions sont schématiques.

disposés en *longues bandes Nord-Sud, différemment effondrées* et se succèdent parallèlement à la direction de la dislocation houillère principale (de Launay). Il m'a paru qu'une partie des coulées reposait sur des argiles sableuses et des poudingues à gros galets de quartz qui sont très répandus dans la région et qui représentent vraisemblablement l'Oligocène.

Digitized by Google

La cheminée d'où sont issues ces coulées est située sur une fracture Nord-Sud, jalonnée par un filon de quartz (Séroux) et parallèle à la principale dislocation houillère principale.

La position et la genèse de ce volcan sont donc les mêmes que celles des autres volcans échelonnés le long du même territoire disloqué, avec série de longs voussoirs parallèles effondrés.

Les coulées du volcan de Messeix sont variées au point de vue pétrographique. C'est le seul volcan de la même zone qui offre de telles variétés.

On peut relever la série suivante des coulées, au-dessous du village de *Fontgrenier*, où elles forment la partie supérieure du thalweg de la Dordogne. On trouve de la base au sommet :

1. Labradorite riche en hornblende (20 m.) ;
2. Trachyte gris à cristaux de sanidine (4 m.) ;
3. Basalte ;
4. Labradorite très cristalline.

Labradorite à structure fluidale très nette constituée presque uniquement par des feldspaths sous forme de grandes lamelles d'andésine, maclées, s'éteignant à 25° en moyenne dans la zone pg^1, accompagnés de quelques rares cristaux d'augite.

Les microlites comprennent du labrador et de l'andésine. L'augite et l'olivine sont rares. Il y a quelques microlites d'olivine en partie rubéfié.

Le *basalte* comprend des phénocristaux de magnétite (rare), d'augite (peu abondant) et d'olivine rubéfié et hydraté. Les microlites sont surtout constitués par du labrador.

Je n'ai pu obtenir de préparation convenable du trachyte qui reste à étudier.

Le volcan de Messeix est le seul volcan longeant la dislocation houillère qui ait donné des coulées de labradorite, de basalte et de trachyte.

Digitized by Google

Puy de Préchonnet, Bourg-Lastic. — Le Puy de Préchonnet, situé à 12 kilomètres à l'Est de Bourg-Lastic et à 1.500 mètres environ de la grande dislocation houillère, comprend un cône de scories en coupole d'où part à la base une coulée de basalte compact, d'une grande fraîcheur. La coulée s'est bifurquée au Nord et à l'Est.

Ce volcan, qui paraît d'âge relativement récent (probablement Pléistocène), bien qu'il domine deux vallons assez profonds, est édifié sur une fracture qui se prolonge dans la direction de celle qui limite à l'Est le bassin houiller de Messeix.

Il existe aussi au Nord de Bourg-Lastic (butte 801) et dominant immédiatement ce bourg et le village d'Artiges, un lambeau basaltique qui n'a pas de rapport avec le Puy de Préchonnet. C'est un reste de coulée probablement du même âge que celle du Puy Saint-Gulmier (Miocène). Le basalte est très compact et riche en cristaux d'augite et d'olivine rubéfié.

La coulée phonolitique et les orgues de Bort (Corrèze). — Cette coulée est célèbre par sa position élevée au-dessus du niveau de la Dordogne qu'elle domine de près de 350 mètres, par les prismes gigantesques de son front (près de 100 mètres de haut) et par le panorama merveilleux sur l'ensemble des massifs du Mont-Dore, du Cantal et du Cézallier que l'on aperçoit de sa partie supérieure. Ces trois grands édifices volcaniques constituent en effet un vaste hémicycle de plus de 120 kilomètres qui, à la fin du Pliocène, fut couvert de glaciers venant converger aux environs de Bort où ils ont laissé de nombreuses traces de leur passage (dépôts morainiques, buttes moutonnées, cônes de déjection, marmites de géant, etc.). La colline volcanique émerge non seulement au-dessus de la Dordogne, mais aussi au-dessus du plateau corrézien lui-même, dont l'altitude ne dépasse guère 650 mètres.

Digitized by Google

La surface supérieure de la coulée phonolitique est assez fortement mamelonnée.

Le point de sortie des laves (alt. 860 m.) se trouve à un kilomètre seulement de la limite du terrain houiller et du granite.

La coulée issue d'une fracture intéressant les flancs de l'ancien synclinal oligocène s'est épanchée d'abord sur le granite, puis sur le terrain houiller, prolongement de celui

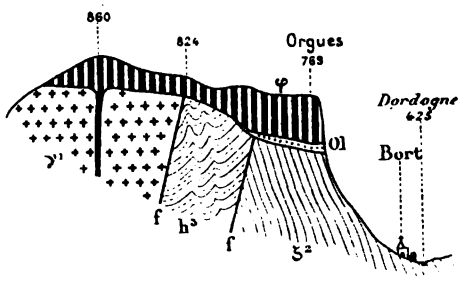

FIG. 46. — **Coupe E.-O. de la colline phonolitique de Bort (Corrèze)** (en partie, d'après Boule)

γ^1 Granite ; ζ^1 Gneiss ; h^3 Terrain houiller (prolongement du bassin de Champagnac), ol. oligocène ; φ Coulée de phonolite épanchée dans le synclinal oligocène.

Le T. houiller est schématisé et il est en outre effondré entre 2 failles qui sont verticales. Les Orgues de Bort ont près de 100 mètres de haut.

de Champagnac, ensuite dans le synclinal oligocène dont le fond était encore recouvert par des argiles sableuses (Boule) et qu'elle a comblé sur 100 mètres de haut.

Aux abords du synclinal, s'échelonnent dans le granite et les micaschistes, une série de fractures de direction N.-N.-E. parallèles à la direction de la traînée houillère et à la plupart des dislocations de la région. C'est vraisemblablement le long de ces fractures qui ont achevé d'enfoncer le houiller, que se sont produits des tassements de voussoirs qui durent jouer un rôle important dans la sortie des phonolites.

La phonolite de Bort a la constitution suivante :

Phénocristaux : 1. *Haüyne-noséane* en cristaux allon-

Digitized by Google

gés suivant l'axe ternaire, d'après M. Lacroix. Inclusions variables, gazeuses, liquides et solides, et inclusions fréquentes d'oligiste. 2. *Ægyrine* fréquente, passant à l'ægyrine-augite. 3. Quelques cristaux d'apatite et de *Sanidine*. Je n'ai vu ni sphène, ni hornblende dans les préparations examinées.

Microlites : abondance d'*orthose* foliacé et d'*ægyrine*, entourant les cristaux de noséane, *fer oxydulé* rare.

J'ai étudié un autre échantillon de phonolite pris dans la direction des Aubazines. La roche est plus vitreuse, et ne renferme pas de noséane ; elle est riche en revanche en phénocristaux d'ægyrine et en microlites du même minéral.

Quel est l'âge de la coulée de Bort. Il est difficile de le préciser. Si l'on se base sur la position des coulées du volcan du Cantal, il semble bien qu'elle doit être un peu plus ancienne, et qu'elle soit du même âge (Miocène supérieur) que celles que nous avons déjà étudiées plus haut, mais nous n'en avons pas la preuve certaine au point de vue paléontologique.

Je n'ai pas examiné les autres volcans qui s'échelonnent plus au Sud, le long de la traînée houillère.

CONCLUSIONS

L'étude que nous venons de faire permet de tirer les conclusions suivantes :

1° Un synclinal fut reconstitué à l'époque oligocène sur l'emplacement de l'ancienne traînée houillère qui traverse en écharpe le Massif Central.

2° Ce synclinal qui se combla de sédiments détritiques (conglomérats, sables et argiles sableuses), communiquait avec celui de la Sioule, et les lacs du Cantal.

Digitized by Google

3° A l'époque miocène (probablement Miocène sup.) à la faveur des mouvements qui rajeunirent le relief du Massif Central, des fractures s'ouvrirent le long de cette zône si profondément disloquée durant les temps primaires et un certain nombre de volcans s'édifièrent sur des fractures parallèles à la dislocation houillère principale ou sur *cette dislocation elle-même* (Puy Saint-Gulmier, Puys de l'Auvergne, etc.) ;

4° Les laves fournies par ces volcans sont assez variées : les *basaltes* dominent au Nord (Boueix, Herment, Puy Saint-Gulmier, Voingt), mais on trouve aussi des *trachytes*, des *labradorites* (Messeix) et des *phonolites* (Bort) ;

5° L'érosion pliocène et pléistocène, a déblayé de nouveau le couloir oligocène de ses sédiments qui n'ont été conservés en général que par la couverture lavique ; elle a creusé parfois au pied des volcans de profondes vallées (Sioulet, Dordogne) et isolé ces derniers, qui se dressent actuellement sous forme de collines élevées (Puy Saint-Gulmier, Bort) au milieu d'une région déprimée ;

6° La Dordogne, le Sioulet et leurs affluents, drainent aujourd'hui la surface de l'ancien synclinal houiller et oligocène, dont le fond archéen, granitique et carbonifère (tufs orthophyriques et houillers) est entamé dans une grande partie de son étendue.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LES VOLCANS DU SOMMET DE L'ANTICLINAL DE LA CHAINE DES PUYS

Généralités. — L'anticlinal de la chaîne des Puys. — Si l'on examine, même sur une simple carte topographique, la position de la Chaîne des Puys, on voit que cette chaîne volcanique si curieuse n'est pas installée sur la partie la plus élevée de la région cristalline, séparant la Limagne de la vallée de la Sioule, mais souvent à plus de 100 mètres au-dessous d'un bourrelet de terrain de direction remarquablement Nord-Sud qui la surplombe d'une extrémité à l'autre. Ce bourrelet avait été reconnu en quelques points par M. Michel-Lévy. Il a une grande importance car il permet d'expliquer la topographie de toute la Chaîne des Puys, de direction Nord-Sud comme lui-même.

J'ai considéré cette bande de terrain cristallin, parallèle au synclinal de la Limagne et à ses failles limites et autres, comme l'axe, *la clef de voûte d'un anticlinal Nord-Sud*, sur les flancs duquel serait installée la chaîne des Puys, tandis qu'à l'Ouest sur les flancs des synclinaux de la Sioule se seraient édifiées les séries de volcans que nous venons d'étudier et à l'Est, ceux de la Limagne et du bord cristallin dominant cette région.

L'érosion a aplani et diminué la hauteur de cet anticlinal dont la clef de voûte atteint encore 1.030 mètres et dont les ressauts marquant les différents voussoirs sont encore bien indiqués en certains points. Elle l'a, en outre, découpé de *vallées transversales Est-Ouest*, qui l'ont entamé si profondément qu'elles ont pu permettre aux laves des Puys installés sur le versant occidental, de

Digitized by Google

descendre, par ces chemins, sur le versant oriental, jusque dans la Limagne. Ainsi s'explique aisément la position de ces dernières au fond du thalweg des profondes vallées pliocènes, vallées de Villars, Durtol, Royat, etc. (fig. 46 et 47).

Les efforts orogéniques qui donnèrent naissance à cet anticlinal sont de la même époque que ceux qui formèrent

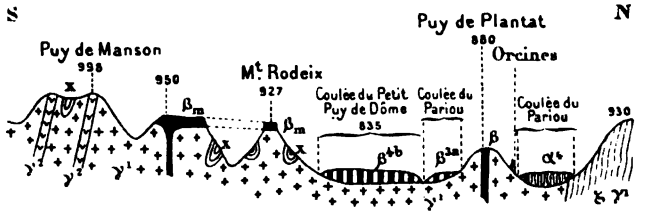

FIG. 47. — **Coupe N.-S. du Puy de Manson au Puy de Plantat**

γ^1 Granite ; $\zeta\gamma^1$ Gneiss à cordiérite ; γ^2 Granulite : X et δX Cambro-dévonien ; β^m Basalte miocène ; β Filon de basalte ; β^{3a} Coulée de basalte inférieur du Pariou : β^{4b} Coulée de basalte du Petit Puy de Dôme ; α^4 Coulée d'andésite.

Cette coupe, prise dans l'anticlinal des Puys, montre la position culminante des volcans miocènes et celle des coulées pléistocènes largement étalées au pied de la chaîne des Puys.

le synclinal de la Limagne, dont il n'était que la contre-partie. Il dut donc commencer à prendre naissance dès l'Oligocène et acquit vraisemblablement son ampleur maximum au Miocène.

Au moment de la plus grande crise orogénique, c'est-à-dire au Miocène inférieur et moyen, le réseau hydrographique de la Limagne fut créé, et par certaines fractures, sortirent des laves qui édifièrent les premiers volcans de cette région.

A la même époque (au Miocène inférieur ou moyen), certaines parties de la clef de voûte de l'anticlinal des Puys soumis aux mêmes efforts tangentiels, se fracturèrent à leur tour et amenèrent aussi la sortie de laves et l'édification de quelques volcans. Les restes de ces volcans profondément démantelés, couronnent aujourd'hui plusieurs points élevés de l'axe de l'anticlinal précité, et leurs

Digitized by Google

débris se trouvent aussi dans les projections des volcans de la chaîne des Puys.

Ces basaltes se trouvent aussi en galets dans les alluvions situées sous les coulées de certains volcans, comme celui de Prudelles, volcan d'âge Miocène supérieur ou au plus d'âge Pliocène inférieur.

Pour toutes ces raisons, il semble évident que les restes de ces volcans sont d'âge miocène et contemporains des plus anciens volcans de la Limagne.

Les restes des volcans en question se trouvent aux environs de Pardon, Chatra, Manson, Solagnat, Mont-Rodeix et Orcines.

Avant de les étudier, je donnerai quelques brèves indications sur la nature de leur soubassement.

LES LAMBEAUX DE CAMBRO-DÉVONIEN, LA BOSSE DE GRANULITE DE MANSON

La région de Laschamp, Manson, Chatra, Orcines, Royat. — Cette région en grande partie granitique, comprend de larges lambeaux des formations rapportées jusqu'ici au Cambrien et qui pourraient bien être d'âge dévonien ainsi que le laisserait supposer les études de M. Albert Michel-Lévy (1) sur les terrains analogues du Morvan et de la Loire. Ces lambeaux forment une traînée de direction Nord-Ouest de Laschamp à Royat signalée par M. Aug. Michel-Lévy.

Les affleurements les plus importants constituent des collines entre Laschamp et Beaune et les soubassements des bois de Pauze. Mais de nombreux petits lambeaux sont égrenés sur tout le territoire dont nous parlons.

Dans son ensemble, le cambro-dévonien dX est constitué par un complexe de leyptinites très quartzeuses ou

(1) ALBERT MICHEL-LÉVY. Les terrains primaires du Morvan et de la Loire (*Bull. Serv. carte géol. Fr.*, t. XVIII, n° 120, 1907-08).

Digitized by Google

micacées, de schistes micacés et maclifères, de schistes graphiteux, ou de quartzites et de schistes pyroxéniques et amphibolitiques (cornes vertes).

On peut relever une coupe d'une partie de cet étage, en montant de Royat au bois de la Pauze. Mais l'ensemble des assises a été profondément disloqué par la sortie du granite sur lequel ces lambeaux semblent surnager, par des intrusions de granulite et enfin par des dislocations tertiaires.

Sur le territoire de la Pépinière, la digestion des calcaires par le granite a pu donner naissance, par endomorphisme, à du granite à amphibole qui affleure aux environs, phénomène analogue à celui qui a été signalé près d'Aydat par M. Michel-Lévy, dans le Morvan et le Beaujolais.

La *colline de Manson* (998 m.), est formée par *3 filons de granulite* à mica noir, dominant la région granitique et cambrienne environnante en raison de la résistance plus grande de la granulite à l'érosion. Au moment de sa mise en place, la granulite a englobé de petits lambeaux cambriens et par endomorphisme, s'est chargé d'amphibole, comme le granite.

La granulite est exploitée et fournit une belle pierre de taille.

Sur le flanc oriental de la butte de Manson, il existe également de gros filons de granulite aplitique à *grenats*. Sur le pourtour, notamment au Sud-Ouest, on observe des îlots de Cambrien inclus dans le granite et plusieurs taches de granite à amphibole.

Toute la région aux alentours du Puy de Manson est criblée d'îlots de Cambrien où l'on observe des phénomènes de métamorphisme (endomorphisme et exomorphisme) des plus intéressants.

Au Nord de Chatra, des filons de granulite et de pegmatite percent un îlot cambrien, ainsi qu'un filon de diorite. Au Nord de Saint-Genès, un autre îlot montre les leypti-

Digitized by Google

nites micacées et les cornes vertes redressées jusqu'à la verticale, au contact du basalte.

Une étude détaillée de cet ensemble sera publiée dans la seconde partie de ce travail.

Le volcan de Solagnat (950 m.). **Mont-Rodeix.** — Je désigne ainsi les restes d'un volcan (fig. 47) qui recouvrent les collines au Sud-Ouest de Solagnat, et au Nord de la colline de Manson. Le lambeau basaltique avec ses gerbes de beaux prismes, qui forment le sommet de Mont-Rodeix, semble s'y rattacher.

Le point de sortie se trouve sur la butte située immédiatement au Nord de la colline de Manson, ainsi qu'en témoignent les scories basaltiques qui couvrent une partie de sa surface. Il en part une coulée de basalte de 10 mètres d'épaisseur, riche en enclaves granitiques, qui s'est étendue sur le granite qu'elle a profondément rubéfié. Le lambeau de basalte limburgitique du Mont-Rodeix provient peut-être de ce point. Aujourd'hui les deux collines sont séparées par un ravin de 100 mètres de profondeur.

Vers le Nord, la coulée paraît se continuer par celle qui descend près du village de Solagnat, à l'altitude 900. Entre les deux nappes il existe un filon de basalte qui a peut-être joué le rôle de cheminée éruptive.

Notons que ce volcan n'occupe pas le point le plus élevé de la région, il est en contre-bas (50 m.) de la colline de Manson. L'extrémité de la coulée domine la vallée pliocène dans laquelle s'est engagée la coulée du petit Puy de Dôme d'environ 100 mètres, tandis que sur le bord de l'escarpement de la Limagne, auprès des volcans plus récents de Prudelles et de Charade, l'érosion a creusé des vallées de plus de 250 mètres de profondeur (fig. 47).

Il faut donc tenir grand compte de la position géographique des volcans pour évaluer l'effet de l'érosion qui est très différente dans un même territoire suivant les points considérés. Le dynamisme de l'eau courante est

Digitized by Google

faible, sur la région élevée des Puys à faible relief, et très fort au contraire à cause de la pente, près de l'escarpement de la Limagne. La figure précitée rend bien compte de ces effets et est très suggestive à ce point de vue.

Pétrographie. — A. *Basalte* compact, feldspathique de la butte au Nord de la colline de Manson, près du point éruptif.

B. La coulée qui domine Solagnat a une composition assez analogue à la précédente. Elle est riche en olivine en voie d'altération. Les lamelles et microlites de feldspath sont très abondants ainsi que le fer oxydulé. L'augite est peu fréquent; nombreuses enclaves de quartz avec œillets de pyroxène.

C. *Mont-Rodeix.* — Basalte *limburgitique* très différent des précédents. *Phénocristaux :* Fer oxydulé et augite rare. Olivine abondant avec produits chloriteux.

Microlites. — *Pas de fer oxydulé,* augite très abondant, labrador bytownite rare, un peu de matière vitreuse.

Les buttes volcaniques de Chatra. — Ces buttes constituent les Puys de Divet, de Chatra et de Pardon, qui du Nord au Sud sont successivement à l'altitude 1.026, 1.016 et 1.002 mètres et dominent toute la région environnante, Beaune, Pardon, Chatra, Saint-Genès, Manson. Elles sont couronnées de cinq lambeaux de basalte, qui paraissent les restes d'une même coulée issue du point 1,020 (fig. 48).

Ce dernier présente, en effet, tous les caractères d'un centre éruptif car toute la partie élevée de la colline est constituée par des projections basaltiques remplies d'enclaves de granite, de granulite et de cambrien provenant du soubassement.

La coulée, qui en est issue, forme tout le couronnement de la colline et sur son pourtour présente un abrupt de 5 mètres à 6 mètres de haut reposant sur un soubassement de cendres basaltiques et un support cristallin très rubéfié.

Digitized by Google

Le basalte rappelle celui de Solagnat. Il est *feldspathique* avec grandes lamelles d'andésine et de labrador bytownite ; l'olivine est abondant, présente des formes curieusement évidées ; l'augite est rare.

Les microlites sont constitués par du fer oxydulé, de l'augite et du labrador également fréquents.

Le soubassement de ces collines volcaniques est formé de granite, avec filons de granulite et lambeaux de cam-

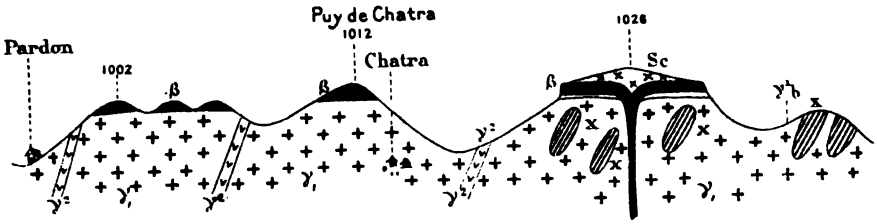

Fig. 48. — **Coupe N.-S. le long de la clef de voûte anticlinale de la chaîne des Puys, dans la région de Chatra**

γ^1 Granite ; γ^{1b} Granite à amphibole ; γ^2 Granulite ; X Cambrien ; β Basalte miocène ; Sc. Scories basaltiques

bro-dévonien assez nombreux, surtout au pourtour du puy 1.026. Nous avons vu plus haut que la butte située entre ce puy et le puy de Manson comprend du granite à amphibole formé par endomorphisme. Le granite à amphibole forme, sans doute pour la même raison, tout le territoire à l'Ouest de Beaune.

Le Puy de Plantat. — Le Puy de Plantat constitue la colline cristalline qui domine Orcines au Sud-Ouest, colline complètement entourée par des coulées volcaniques : au Nord par la coulée d'andésite du Pariou, à l'Ouest et au Sud, par la coulée inférieure de basalte du Pariou, au Sud-Est par la coulée de basalte du petit Puy de Dôme.

Cette sorte d'île granitico-gneissique émergeant au milieu des formations volcaniques est le reste, en ce point, de la voûte de l'anticlinal (dont j'ai parlé plus haut) qui longe à l'Est la Chaîne des Puys.

Digitized by Google

Elle a été peu à peu détachée par l'érosion et la formation des vallées E.-O. des hauteurs de Ternant, du Mont-Rodeix et de Manson, avec lesquelles elle formait la partie la plus élevée de toute la région cristalline.

Le Puy de Plantat comprend surtout du granite porphyroïde exploité, très dur, pénétré de petits filons de granulite, et englobant au Sud-Est un îlot de gneiss à cordiérite, analogue à celui de Cressigny, et se continuant vers le Cheix.

Le granite est traversé d'un filon de basalte fort intéressant, qui n'est probablement que le reste d'une cheminée de volcan miocène du même âge que ceux de Solagnat et de Chatra.

Ce filon, sinueux, bien prismé perpendiculairement à sa direction, traverse le granite, et un filon de granulite. Il a rempli deux diaclases à angle droit, Nord-Est et Nord-Ouest, qui lui ont donné l'allure coudée.

Le basalte est compact, un peu vitreux, riche en phénocristaux d'olivine et en microlites d'augite. Le fer oxydulé est peu abondant.

Au contact du granite, on observe une véritable brèche basaltique granitique et dans le filon, se montrent de nombreuses enclaves granitiques.

M. Lacroix, qui a étudié ces enclaves, a indiqué que « ces modifications sont peu variées, elles se bornent à la dislocation et à la résorption des éléments fusibles. Le magma basaltique pénètre dans toutes les fissures des minéraux, les agrandit et subit une modification endomorphe, le pyroxène disparait complètement ainsi que l'olivine et les microlites sont formés par des lamelles d'oligoclase. Les cavités des enclaves sont tapissées parfois de christianite ».

Le même auteur signale encore une enclave de norite quartzifère, composée d'hypersthène, d'oligoclase et de quartz, dont je ne connais aucun gisement dans la région.

(A suivre.) PH. GLANGEAUD.

Digitized by Google

MÉLANGES

ERRATUM

Une faute d'impression nous a fait écrire à la 8e ligne de notre dernière notice : *Note sur un méreau inédit du* XVe *siècle de la ville de Clermont-Ferrand (Revue d'Auvergne*, numéro juillet-août 1911, page 271) :

ꝶ : la lettre *m* accompagnée, etc...

C'est ꝶ : la lettre *h* accompagnée, etc... qu'il faut lire.

Docteur G. CHARVILHAT.

* * *

On s'intéresse en France, et tout particulièrement en Auvergne, au bel effort de l'Ecole dentellière d'Issoire. Notre grand confrère illustré, **La Vie Heureuse**, publie dans son numéro du 15 septembre, en même temps qu'un article documenté sur l'œuvre de la *Gergovia*, de charmantes photographies de la représentation donnée par les élèves de la *Gergovia* lors de la distribution des prix. De telles sympathies sont précieuses. Et l'on peut espérer, qu'ainsi protégée, la dentelle, cette plante délicate de France qui n'a cessé de fleurir chez nous, s'épanouira en merveilles sous les doigts de nos compatriotes.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dans une très intéressante communication à la Société Préhistorique Française (séance du 27 octobre 1910), sous le titre : *Découverte d'une petite idole de l'âge de la Pierre polie, à Lezoux (Puy-de-Dôme)*, notre savant collègue, M. A. Aymar, a donné la description d'une curieuse statue grossièrement taillée dans un bloc de grès, statue trouvée au milieu de débris de tuiles et de pierres, dans un puits mis à jour par M. Raconnat, pendant ses fouilles de 1906, au territoire de Vallières, près de Ligonne, à 2 kilomètres environ et au nord de Lezoux.

Statue en grès trouvée à Vallières, près Lezoux (Puy-de-Dôme) en 1906
Idole de la période néolithique
(Collection A. Aymar.)

Cette statue, dont la hauteur totale est de 0m 22 et le poids 2 k. 205, a la tête arrondie et dégagée du corps. Les yeux sont indiqués par deux petites dépressions latérales et horizontales. De leurs extrémités internes partent deux rainures verticales et parallèles, laissant entre elles une partie saillante, le nez, et de chaque côté également deux saillies, les joues, se prolongeant en relief sur les épaules. Le corps est formé par ce qui reste de la pierre. On ne remarque aucune indication de région. Le bloc, large de 0m 10 aux épaules, n'a que 0m 08 de largeur à la tête et à la partie inférieure du tronc. Son épaisseur varie de 0m 07 à 0m 02.

M. Aymar attribue, avec raison, semble-t-il, à la période néolithique son archaïque idole qui présente de très grandes analogies, sauf les dimensions, avec certaines statues menhirs du Midi de la France, des sculptures des grottes artificielles de la Marne et des urnes à visages d'Hissarlik.

C'est la première découverte d'un objet de ce genre qui ait été faite jusqu'à ce jour. Aussi nous n'avons pas voulu passer sous silence le mémoire de M. Aymar sur cette importante trouvaille *qui dépasse*, suivant l'expression même de l'auteur, *les limites d'un intérêt simplement local.*

Docteur G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

DOCUMENTS

Mandement de Charles VII, concernant les consuls et les bouchers de Montferrand, conservé dans les Archives hospitalières de Clermont-Ferrand (1433, 1er octobre, Tours).

En inventoriant le supplément du fonds ancien des Archives hospitalières de Clermont, nous n'avons pas été peu surpris de trouver un mandement de Charles VII, de 1433, concernant Montferrand. Ce document, écrit à Tours, le 1er octobre, est adressé au bailli de Montferrand ou à son lieutenant. Il nous apprend qu'à l'instigation de Pierre Sollier, de Jean Borel et des autres bouchers de cette ville, le bailli avait pris diverses mesures préjudiciables aux habitants. Ceux-ci en appelèrent au Parlement de Poitiers. Charles VII, de son côté, lui enjoignit de comparaître devant cette juridiction pour justifier sa conduite.

* * *

1433. — 1er octobre. — Tours. — **Mandement de Charles VII, roi de France, au bailli de Montferrand, le citant devant le Parlement de Poitiers pour répondre des accusations portées par les consuls de Montferrand au sujet du tort qu'il leur aurait fait à l'instigation de Pierre Sollier, de Jean Borel et des autres bouchers de cette ville.**

(Archives hospitalières de Clermont-Ferrand. — Hôpital Général. — Supplément du fonds ancien. — *Sur vélin. A été scellé sur simple queue ; le sceau a disparu.*)

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au bailli de Monferrant ou a son lieutenant, salut. Comme les consulz et habitans de la dicte ville de Monferrant ou procureur pour eulz se dient deuement avoir appellé a nous ou a nostre court de Parlement ordonnée a Poictiers de certain commandement, ordonnance ou appoinctement et autres tors et griefs a declarer plus a plain, en temps et en lieu, par toy faiz et donnez contre les dis appellans et en leur prejudice, a la requeste, prouffit, pourchaz ou instance de Pierre Sollier, Jehan Borel et des autres bouchiers de la dicte ville de Monferrant ou autrement comme de nulle ou nulz, et se aucune ou aucuns sont ou estoient comme de faulse et mauvaise, faulx et mauvaiz, nous te adjournons es jours ordinaires de ton bailliage de nostre prouchain Parlement a venir pour soustenir et deffendre les dis commandement, ordonnance ou appoinctement et autres tors et griefz, les veoir adnuller, reparer ou corrigier, se mestier est, et sinon proceder et aler avant en la dicte cause d'appel, comme il

Digitized by Google

appartendra par raison, en intimant ou faisant savoir a parties adverses que elles soient aus diz jours, se elles cuident que bon soit et que la chose leur touche ou appartiengne en aucune maniere, et te deffendons et aussi aus dictes parties adverses que, pendant la dicte cause d'appel, tu ne actemptes ou innoves aucune chose contre, ne ou prejudice du dit appellant ne d'icelle cause d'appel, en quelque maniere que ce soit, ainçoys, se faite ou actemptée estoit au contraire, la ramenez et mectes ou fay ramener ou remectre sans delay au premier estat et deu dé la recepcion de ces presentes intimacion, adjournement et autres choses qui faites seront, en ceste partie, certiffiés deuement noz amez et feaulx conseillers les gens tenans et qui tendront nostre dit Parlement, ausquelz nous mandons que aux parties, icelles oyes, facent bon et brief droit. Donné a Tours, le premier jour d'octobre, l'an de grace mil quatre cens trente et trois, et de nostre regne le unzeyesme. — Par le roy, a la relacion du Conseil.

Mauloue.

(*Au dos*). Un relievement en cas d'appel pour les consulz de Monferrant.

* * *

Mandement de Louis XV au Présidial d'Auvergne concernant l'Hôtel-Dieu de Clermont (1731).

Le supplément du fonds ancien des Archives hospitalières de Clermont renferme aussi divers mandements ou lettres patentes de Louis XV.

Parmi ces documents, les uns sont imprimés, les autres sont manuscrits (1). Celui dont nous publions le texte ci-après appartient à cette deuxième catégorie d'actes. C'est un mandement rédigé le 26 avril 1731, à Clermont, en la Chancellerie présidiale. Il est relatif à un procès pendant entre l'Hôtel-Dieu de Clermont, d'une part ; — Gabriel Pommier et sa femme Marie Boughon, d'autre part. Marie, fille de Pierre Boughon, était la mère de Jean Boughon, maréchal à Saint-Babel. Cette famille devait à l'Hôtel-Dieu 70 livres, plus les intérêts de cette somme à partir de 1697, à raison de 3 livres, 10 sous par an. Depuis le 3 mars 1730, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu plaidaient à ce sujet devant le sénéchal de Clermont. Comme ils n'obtenaient pas satisfaction, ils obtinrent de Louis XV un mandement saisissant le Présidial de cette affaire.

(A suivre.) LOUIS CAILLET.

(1) On trouve aussi des lettres patentes sur parchemin du sénéchal Denis de Montboissier-Canillac.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

Docteur Pierre HOSPITAL

Né le 17 mai 1836, à Clermont-Ferrand.

Décédé le 19 décembre 1910.

Médecin en Chef de l'Asile Sainte-Marie
Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne
Chevalier de l'Ordre du Nichan
Officier de l'Instruction publique. Chevalier de la Légion d'honneur

Digitized by Google

UNI. OF MICH.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 19 décembre 1910, la Société des Amis de l'Université a perdu un de ces hommes rares et précieux qui sont indispensables partout où ils apportent leur activité, leur intelligence et leur dévouement. Le docteur Hospital avait rempli bien des fonctions, accepté bien des tâches, il était membre de nombreuses Sociétés, et toujours il fit son devoir, plus que son devoir. S'intéressant à toutes les choses de l'Auvergne, il devait être des nôtres, et comme vice-président ou président de la Société des Amis de l'Université, il s'acquitta de ses fonctions avec un grand savoir et une bienveillante aménité.

Né à Clermont-Ferrand le 17 mai 1836, Pierre Hospital vint se fixer dans sa ville natale en 1865, pour y exercer la médecine aux côtés de son père, qu'il ne tarda pas à remplacer dans ses diverses fonctions.

M. le docteur Dubois, qui était l'ami du regretté défunt et qui lui avait succédé comme médecin en chef de l'Asile Sainte-Marie, dans le discours qu'il a prononcé au cimetière, a ainsi tracé les principales étapes de sa vie médicale :

« Le docteur Pierre Hospital, après de solides études médicales, commencées à l'Ecole de Médecine de Clermont, achevées à la Faculté de Médecine de Paris, vint se fixer dans notre ville vers l'année 1865, près de son père, praticien expérimenté, auquel il succéda en qualité de médecin en chef de l'Asile Sainte-Marie, en 1869. Il occupa cette charge pendant 35 ans, son père lui-même l'avait tenu pendant 30 ans. Dès son entrée en fonctions, Hospital s'adonna avec un intérêt passionné à l'étude de l'aliénation men-

Digitized by Google

tale ; aussi fut-il bientôt en mesure de faire connaître le résultat de ses recherches et de ses observations personnelles. Il écrivit au cours de sa carrière de nombreux articles originaux dont la lecture est intéressante, tant par les documents statistiques, pris directement aux sources vives du mal, que par les tableaux cliniques brossés d'après nature et de main de maître. Nous y voyons défiler devant nous les types les plus curieux et les plus dramatiques de la folie, au moment même où celle-ci, par l'éclat de ses manifestations, vient d'arracher ses victimes à leur milieu et à leur existence coutumière.

» La vérité et le mouvement de la vie animent ces pages dans lesquelles Hospital évoque devant nous, en des descriptions palpitantes de réalisme, l'image de ces malheureux. Nous voyons leurs contorsions et leurs grimaces, nous entendons leurs plaintes et leurs appels, nous assistons aux rêves terrifiants des alcooliques, nous écoutons les protestations et les menaces des persécutés, les confessions désespérées des mélancoliques, les gémissements des hypocondriaques, les litanies des mystiques, les déclamations des ambitieux, les doléances et les aveux des obsédés, des pervertis et des impulsifs, les divagations des déments. Mais Hospital ne s'est pas borné à la partie documentaire et descriptive des faits cliniques sur lesquels il appelait l'attention des aliénistes, il s'est efforcé aussi d'en tirer des conclusions et s'il n'en dégagea pas des lois générales, on peut imaginer qu'elles étaient dans le pressentiment de sa pensée. Je l'entends encore me dire, après une analyse bien conduite des troubles psychiques d'un malade que le hasard nous avait amené : « Allez donc chercher un instrument qui vous per-
» mette de dòser, de peser, de mesurer ce que vous venez de cons-
» tater et qui est l'essentiel de la maladie, sinon toute la maladie. »
Il ne séparait pas le moral du physique. Il s'était rendu compte de l'infinie complexité de la nature humaine et il se refusait de ramener l'art divin de la médecine à des formules convenables à la chimie ou à la physique. Il avait trop vu, dans l'origine des maladies mentales, l'influence de la cause morale pour qu'il acceptât de croire que le médecin est seulement un biologue. S'il n'avait qu'une foi médiocre dans l'action des remèdes, au point que, pour son propre compte, il les a tous refusés, en revanche, il professait que la véritable thérapeutique de l'énergie est une œuvre d'âme. Il me disait aussi : « Les théories pasteuriennes ont pu servir la
» médecine, elles n'ont pas le pouvoir de l'enfermer dans un labo-
» ratoire. »

» Par ses travaux, Hospital s'était acquis, dans notre monde spécial des aliénistes, une notoriété scientifique de bon aloi. J'ai pu

Digitized by Google

m'en apercevoir, dans les récents Congrès, à l'empressement avec lequel chacun s'informait de ses nouvelles. Depuis longtemps, il était au nombre des principaux collaborateurs des célèbres annales médico-psychologiques de Baillarger. Il a été secrétaire général du troisième Congrès des médecins aliénistes et neurologistes. Et cependant, dans notre ville, en dehors de ceux qui le fréquentaient, peu se doutaient de sa réelle valeur d'homme de science. Le jugement du monde ne dépasse pas les apparences et comment aurait-il imaginé un homme supérieur sous une telle simplicité ? Il en est de certains esprits étincelants, dont le rayonnement se perd et s'absorbe dans le cercle de leurs intimes, comme de ces étoiles qui peuvent disparaître de notre horizon, sans que leur lumière soit parvenue jusqu'à nous.

» Pendant le même temps qu'il exerçait la charge de médecin en chef de l'Asile Sainte-Marie, le docteur Hospital assurait le service médical de la maison d'arrêt et se trouvait être l'auxiliaire précieux de la justice pour toutes les expertises psychiâtriques. Son œuvre médico-légale est abondante et variée comme la chronique judiciaire elle-même. Cependant, ces travaux, si différents par leur objet, se ressemblent tous par une commune marque d'origine. Les qualités personnelles de l'expert s'y révèlent, en effet, par l'originalité de la pensée, l'élégance de la forme et par un cachet de distinction vraiment particulier, fort difficile à définir et qui résultait, je crois, de l'intime fusion dans la personnalité d'Hospital, des habitudes et qualités intellectuelles, propres aux mentalités, ordinairement si différentes, du magistrat, du médecin et de l'homme du monde. Hospital avait, en effet, du juriste, le culte de la forme et le souci de la correction ; du médecin, l'expérience des réalités et la générosité de tendances ; de l'homme du monde, l'éclectisme intelligent, l'ouverture d'esprit et l'indulgence souriante et sceptique. La nature même de ses fonctions d'expert et de médecin de la maison d'arrêt, sa situation de médecin en chef de l'Asile Sainte-Marie avaient beaucoup contribué à développer en lui ces précieuses qualités, et avaient fini par lui composer une personnalité à part, où s'harmonisait leur mélange en un homme d'un charme et d'une distinction rares, dont l'esprit était ouvert à toutes les idées et le cœur à toutes les générosités.

» Ainsi, pendant 35 ans, M. le docteur Hospital resta sur la brèche, se consacrant au devoir médical. Il avait pris un métier, moins pour en vivre que pour mieux vivre en honnête homme. Il pratiquait la médecine, comme il remplissait les fonctions d'Adjoint, de Conseiller municipal, d'Administrateur de la Caisse d'Epargne et du Lycée Blaise-Pascal, pour consacrer activement sa vie au ser-

Digitized by Google

vice public, surtout au service des pauvres ; riche dans la médiocrité de sa fortune par son infatigable obligeance, par la sagesse de ses conseils, par le crédit que lui assurait la droiture éclatante de son caractère. »

Nommé membre du Conseil municipal et Adjoint au Maire de Clermont en 1881, le docteur Hospital garda ses fonctions pendant 23 ans. Tout heureux de se dévouer au service de ses concitoyens, il ne se retira de la vie publique que quand il y fut contraint par les fatigues de l'âge. Il profita de sa présence dans cette assemblée pour s'occuper de la mise au point de toutes les réformes exigeant certaines connaissances médicales. Ainsi, il eut l'initiative de la création d'un dispensaire pour enfants malades ; il prit la parole dans toutes les questions relatives au dispensaire sanitaire, aux logements insalubres, à l'Ecole de Médecine, aux abattoirs, au laboratoire municipal, et il se fit toujours remarquer par ses avis sensés et justes.

M. Fabre, maire de Clermont, au nom de la ville et du Conseil municipal, a fait l'éloge de M. le docteur Hospital ; il a rendu hommage au bon citoyen, à l'homme excellent que fut M. Hospital, et dont la mort a causé à Clermont d'unanimes regrets :

» C'était, dit M. Fabre, une des figures les plus connues de notre ville et les plus aimées ; depuis un demi-siècle sa bienveillance naturelle, son esprit conciliant, son caractère serviable et droit lui valaient la sympathie de tous ; ces qualités s'alliaient d'ailleurs en lui à une intelligence aussi pénétrante que cultivée, et il joignait à une façon toujours indulgente de juger les hommes et les choses, une rare élévation d'idées.

» Clermontois de naissance et de cœur, M. le docteur Hospital s'était entièrement consacré à la médecine, qu'il exerçait aux côtés de son père depuis plusieurs années, lorsqu'en 1881, ses amis le sollicitèrent d'entrer au Conseil municipal.

» La politique avait peu d'attraits pour une nature aussi éprise de science et d'étude, et il n'accepta, que par devoir, des fonctions où ses connaissances professionnelles et son dévouement pouvaient trouver un utile emploi.

Digitized by Google

» Conseiller ou adjoint, il fit à plusieurs reprises, jusqu'en 1904, partie de notre Assemblée communale, et sans retracer cette seconde carrière, je veux rappeler simplement que si les questions d'hygiène, d'enseignement et d'assistance l'intéressèrent entre toutes, il fut aussi le défenseur intrépide de toutes les œuvres de progrès social ; nous écoutions ses avis, car ils étaient judicieux et sincères ; nous nous honorions de l'avoir parmi nous, notre affection et notre déférence ne lui firent jamais défaut.

» Lorsque M. le docteur Hospital se retira des fonctions publiques, il semblait devoir jouir longtemps de la situation honorable et respectée qu'il s'était acquise, mais la mort est venue le frapper au milieu des siens que sa perte plonge dans la douleur. Nous partageons leur peine et nous garderons fidèlement la mémoire de cet homme de bien. »

Au nom du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Clermont, dont faisait partie M. le docteur Hospital, M. Chaudessolle, président, qui fut aussi un ami de jeunesse du défunt, dit les regrets attristés de ses collègues :

« Depuis le 12 novembre 1897, le docteur Hospital était des nôtres. L'œuvre de prévoyance sociale qu'est notre institution, le but moralisateur et économique dont elle s'inspire, les facilités dont elle dispose pour faire un peu de bien, tout, dans notre Société, répondait aux aspirations humanitaires de Pierre Hospital.

» Il nous apporta son dévouement habituel à toutes les idées saines ; au sein des délibérations du Conseil, sa voix, là comme ailleurs, s'élevait pour provoquer ou appuyer les motions les plus généreuses et là, comme toujours, il apportait dans ses rapports avec ses collègues cette bonne humeur et cette franche cordialité qui, au cours de sa vie, lui avaient conquis les sympathies de tous.

» Mais, Messieurs, les fonctions de directeur de la Caisse d'épargne n'étaient pour le docteur Hospital qu'un épisode de son activité laborieuse et de son zèle pour toutes les œuvres de philanthropie et de mutualité sociale.

» L'exercice de sa profession, sa spécialisation dans le mystérieux domaine de la responsabilité humaine, ses études, ses communications scientifiques, ses fonctions municipales elles-mêmes furent pour lui de vastes champs d'expérience : expériences fécondes et durables. »

Digitized by Google

Pierre Hospital était, dans toute la force du terme, un ami de l'enseignement, et il a laissé dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le plaisir d'entendre ses leçons, un souvenir vivace.

M. Joyau, professeur de philosophie, parlant au nom de l'Université de Clermont, s'attacha tout particulièrement, dans son discours, a faire ressortir les services qu'il a rendus à l'enseignement :

« Parmi les titres que M. le docteur Hospital s'était acquis à notre souvenir et à notre reconnaissance, nous ne devons point passer sous silence les services qu'il a rendus à l'enseignement. Non seulement comme conseiller municipal et comme adjoint, il a pris une part active à l'organisation de nos écoles primaires et de l'Ecole de médecine, mais il a lui-même beaucoup enseigné. Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, il était de ceux qui croient que le dessin est la probité de la peinture, de la sculpture et du modelage ; il s'appliquait donc à donner à ses élèves une idée exacte de la structure du corps humain. A l'Ecole normale d'instituteurs, il a fait de nombreuses conférences, s'attachant à répandre parmi ses auditeurs des connaissances scientifiques précises.

Comme homme privé, tous les amis du docteur Hospital sont unanimes à apprécier le charme séduisant de ses relations, toutes empreintes d'une exquise courtoisie, et sa bonhomie souriante, aiguisée parfois d'une pointe d'aimable malice. Bienveillant, affable, toujours prêt à rendre service, prodiguant, à tous, ses conseils, il mettait à leur disposition sa grande expérience, ses précieux souvenirs d'autrefois. Il était simple, mais il recelait, sous des apparences modestes, une belle intelligence et un grand cœur. Aussi a-t-il laissé à tous ceux de ses contemporains qui ont eu le privilège de le connaître, le souvenir d'une nature loyale, sympathique et généreuse.

L'un de ses meilleurs amis, M. le docteur Dubois, disait de lui :

« A ces qualités de praticien, Hospital joignait celles d'homme de bonne compagnie. De manières affables, son commerce était

Digitized by Google

recherché dans la société. On le distinguait tout de suite et l'on allait vers lui, attiré par sa cordialité, par je ne sais quel air de rare probité, qui faisait dire couramment : quel brave homme! C'est qu'il n'avait, dans le monde comme ailleurs, qu'un visage que l'on voyait du premier coup et tout entier.

» Je doute qu'il ait eu des ennemis, quant à lui, il n'a jamais haï personne. Mais il ne suffisait pas de réussir pour gagner son estime, ni de solliciter son amitié pour l'obtenir. Et pourtant quel ami sûr et délicat! Je puis en parler, moi qui ai eu le bonheur d'être parmi ses familiers. Quel causeur charmant et plein d'imprévu! Il avait dans ses entretiens une aisance d'expressions d'une saveur toute personnelle, un don de bonhomie aimable, une observation toujours juste, jamais cruelle ni amère, avec, parfois, des mots profonds de nature et de vérité, sous leur apparence de boutade, enfin pour tout dire il possédait, à sa manière, l'art d'orner la vie par la parole et d'intéresser. Il aimait à se raconter et il était inépuisable en anecdotes sur son passé, sur sa famille, sur les gens de sa ville. Qu'il est douloureux de penser que je ne pourrai plus désormais, après le travail du jour, aller l'entendre et chercher auprès de lui cette demi-activité de l'esprit dans la conversation qui repose et renouvelle. L'âge n'avait pas diminué en lui le goût qu'il prenait aux questions vitales, et tous les sujets il les considérait d'un point de vue élevé, de sorte que les discussions s'en ressentaient. Quand je le quittais, je me sentais meilleur et plus instruit. Il me semblait que ses paroles contenaient une vertu agissante, tant je leur attribuais de puissance d'intérêt et d'excitation. Je n'irai plus le surprendre à Orcines, dans sa modeste maison de campagne, où il m'invitait à partager son sentiment pour la nature, qui était très vif. Je l'y ai vu l'été dernier encore, s'émouvoir de plaisir au spectacle de la terre en fleur. Avec lui, j'ensevelis toute une période de jours pleins, où ses conseils, secourant mes efforts, m'ont affirmé dans le développement de moi-même. Je garderai, de notre première rencontre, une image délicieuse : celle de la vieillesse saine et gaie, bienveillante, optimiste, souriant à l'avenir. J'ai dit de la vieillesse, bien qu'à cette époque il eût à peine soixante ans, mais il était du nombre de ceux qui prennent un âge une fois pour toutes et n'en changent plus ».

Pierre Hospital était Clermontois dans l'âme ; il aimait son vieux Clermont. Aussi, à ses heures de loisir, il aimait à évoquer de vieux souvenirs d'antan. D'une plume pleine d'humour, il écrivait des notices anecdotiques, des éphé-

Digitized by Google

mérides clermontoises où il se plaisait à faire revivre des épisodes contemporains de sa jeunesse.

Si nous voulions suivre M. Hospital dans ses multiples manifestations intellectuelles, il faudrait feuilleter la *Revue d'Auvergne*, parcourir le Bulletin de l'Académie de Clermont, les annales médico-psychologiques et bien d'autres publications. Partout nous lui trouvons la même ardeur au travail, la même activité, cet esprit original, cette bonhomie charmante qui donnaient tant d'attraits à ses divers travaux. Mais ce que nous avons apprécié le plus, c'était son patriotisme ardent d'Auvergnat, son attachement passionné pour tout ce qui fait la gloire de notre belle Auvergne.

Aussi, dès 1892, il demanda à participer aux travaux de la Société d'Emulation de l'Auvergne, qui devint en 1898 la Société des Amis de l'Université. C'était pour lui une façon de témoigner son amour pour son pays. Ses collègues se rappellent avec quel empressement ils l'ont admis d'abord parmi les membres actifs de la Société. Les goûts qu'il partageait avec nous lui faisaient suivre assidûment nos réunions. Il gagna si rapidement la confiance et l'affection de tous, qu'il fit partie du Comité de publication, et fut élu président à l'unanimité, dans la séance du 7 décembre 1892, en remplacement de M. Chotard. Quand M. Ch. Jaloustre lui succède en 1895, M. Hospital est nommé vice-président, fonctions qu'il conserve jusqu'en 1907. Il n'avait eu qu'à paraître parmi nous pour faire estimer son caractère.

Notre Société a ressenti avec une émotion profonde la perte du docteur Hospital et c'est avec une émotion profonde que notre vice-président, M. J.-B. Mathieu, lui adressa, au nom de tous ses collègues, un suprême adieu :

« Délégué par la Société des Amis de l'Université de Clermont pour la représenter aux obsèques du bien regretté M. le docteur Hospital, je remplace, en cette douloureuse circonstance, M. le docteur Gautrez, notre président, empêché.

Digitized by Google

» Le docteur Hospital fut notre président en 1893 et 1894, à la suite de la présidence de M. le doyen Chotard.

» S'intéressant à toutes les choses d'Auvergne, il s'acquitta de ses fonctions avec un grand savoir et une bienveillante aménité.

» Moi-même étant déjà membre du bureau à cette époque, j'avais fréquemment l'occasion de le rencontrer pour lui demander son avis, la question qui nous occupait était élucidée en un instant, il en prenait cependant prétexte pour me parler avec une réelle compétence de Clermont et des vestiges archéologiques de notre ville.

» Il m'entretenait du quartier de Saint-Alyre qui le vénérait, et de sa maison familiale, où les malheureux recevaient des secours de toute nature.

» Messieurs, vous l'avez tous connu, d'un commerce agréable, sa conversation, dans des envolées imprévues, abordait des questions de science, de littérature et d'art, il l'émaillait de récits vécus qui en augmentaient le charme, il s'en excusait presque d'un ton enjoué. »

Pendant l'année terrible, Hospital fit lui aussi tout son devoir en donnant des soins aux blessés. Il organisa à l'asile Sainte-Marie une vaste ambulance qui fonctionna pendant plus d'un an. Il obtint à cette occasion la Croix de la Légion d'honneur. Plus tard, pour des services divers, il reçut d'autres récompenses, parmi lesquelles, nous citerons : la Croix de Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne, les insignes d'Officier de l'Instruction publique, de l'Ordre du Nicham et du Mérite Agricole, la plaque de l'Ordre du Mérite militaire blanc espagnol.

Telle fut la vie, modeste mais bien remplie, du docteur Hospital.

Il a vécu, travaillé, passé modestement comme il convient à un grand cœur, plus préoccupé du bien qu'il pouvait faire que de celui qu'on pouvait dire de lui.

La Rédaction.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne voulons point dresser ici une liste complète des écrits de M. le Docteur Hospital.

Nous nous contenterons d'indiquer les principales Revues et les Journaux où il a publié des articles intéressant la médecine ou l'histoire locale ; cette nomenclature donnera, néanmoins, une idée de l'œuvre considérable de notre regretté collègue :

Annales médico-psychologiques. — Janvier 1870, septembre 1875, juillet 1876, mai 1878, juillet 1880, 1885, mai 1886, 1887, 1888, mars 1889, novembre 1889, septembre et octobre 1890, janvier et juillet 1891, mai 1892, septembre et décembre 1893, novembre 1897, septembre 1899, 1900.

Bulletin de l'Académie de Clermont-Ferrand. — 1882, 1883, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1896, 1897.

Moniteur du Puy-de-Dôme. — Décembre 1888, mars-avril 1889, octobre et novembre 1889, 1891, 1892, septembre 1893, août 1894, novembre 1896.

Petit Clermontois. — Janvier 1889.

Travaux et discours publiés dans la *Revue d'Auvergne :*

1893. Discours prononcé aux obsèques d'Alfred des Essarts.
1895. Des proportions du corps humain au point de vus esthétique.
— La Caricature et les Masques.
1897. Question de thérapeutique : le lait phosphaté.
1899. Discours à la réunion plénière de la Société des Amis de l'Université (p 469).
1900. Décorations militaires d'autrefois.
— De quelques lettres du comte de Montlosier.
1905. Petites éphémérides locales.
1906. Petites éphémérides locales.
1907. Petites éphémérides clermontoises : Documents et notes complémentaires.
— Quelques mots sur les fabriques paroissiales.
1910. Continuation des éphémérides clermontoises.

Digitized by Google

H. LECOQ ET Dr G. CHARVILHAT

Découverte d'un Mégalithe dans le canton de Menat
(Puy-de-Dôme)

LE MENHIR DU BOIS DES BROSSES

Près de Piogat

Le menhir, malheureusement renversé, que nous avons récemment découvert et auquel nous consacrons cette courte notice, est, à vol d'oiseau, à 3 kilomètres 850 de Menat ; 3 kilomètres 500 de Neuf-Eglise, et, par les voies de communication les plus directes, à 4 kilomètres 800 de la première de ces deux localités et 4 kilomètres 150 de la seconde.

Il est situé presqu'à la lisière d'un bois (propriété de M. H. Lecoq); au lieu dit *Les Brosses* (n° 246, section B de Menat, au plan cadastral), près du village de Piogat, à une altitude de 525 mètres.

Les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Latitude N. 46° 7' 13".

Longitude E. 0° 31' 28"8.

(Pour se rendre au menhir, prendre le chemin de Piogat à Beaufort et tourner à droite sur un petit sentier tracé dans le bois, le mégalithe est à 50 mètres environ).

Il est formé par un bloc de gneiss dont la longueur totale est de 4m 35, et qui présente deux grandes faces parallèles et deux petites aussi parallèles. Des deux grandes faces l'une est actuellement en contact avec le sol. Comme le monolithe n'a pas été déplacé (c'est du moins ce que semble démontrer la fouille faite à sa base), nous l'appellerons la *face nord*, de son orientation en suppo-

Digitized by Google

sant le menhir debout. L'autre grande face, aujourd'hui en position horizontale, est la *face sud*. Les deux petites sont les *faces est* et *ouest*. Toutes ces faces sont délimitées par des *arêtes sud-est, sud-ouest, nord-est* et *nord-ouest*.

Sur la *face sud*, très irrégulièrement plane, se remarque un large sillon transversal de 0m30 centimètres environ de largeur, se dirigeant obliquement de l'*arête sud-ouest* à l'*arête sud-est* et formant des dépressions profondes sur ces deux arêtes et les *faces ouest* et *est*. Ces dépressions sont situées sur la *face ouest* à 2m 70 du sommet, et sur la *face est* à un mètre.

La largeur de la *face sud* est à 0m 50 du sommet, 0m 70; à la partie médiane, 1m 35, et à 0m 70 de la base, 1m 60.

La *face ouest*, oblique, a une longueur de 4m 30. Cette face s'arrondit vers le sommet. Elle nous donne en largeur, à 0m 50 du sommet, 0m 55 ; en son milieu, 0m58, et à 0m 70 de la base, 0m 76.

La *face est*, droite, mesure 3m 95 de longueur et en largeur, pour les mêmes dimensions que précédemment, 0m 50, 0m 65 et 0m 57.

L'*arête sud-est* est droite et vive. Sa longueur est de 4m 30. L'*arête sud-ouest*, oblique et mousse, a 4m 36 de longueur. Toutes ces faces et ces arêtes sont recouvertes en grande partie par des mousses.

Le sommet du menhir arrondi vers la face ouest, se termine du côté de la face est par un angle à sommet très mousse.

Le mégalithe a sa plus grande largeur sur les deux grandes faces, à 0m 70 de la base qui forme un angle très obtus.

On peut évaluer le poids de la pierre (dont les deux grands axes seraient orientés sud-ouest-nord-ouest, nord-ouest-sud-est) à environ 8.280 kilos.

Digitized by Google

LE MENHIR DU BOIS DES BROSSES
après la fouille faite à sa base (21 novembre 1911)
(Vue SUD-EST)

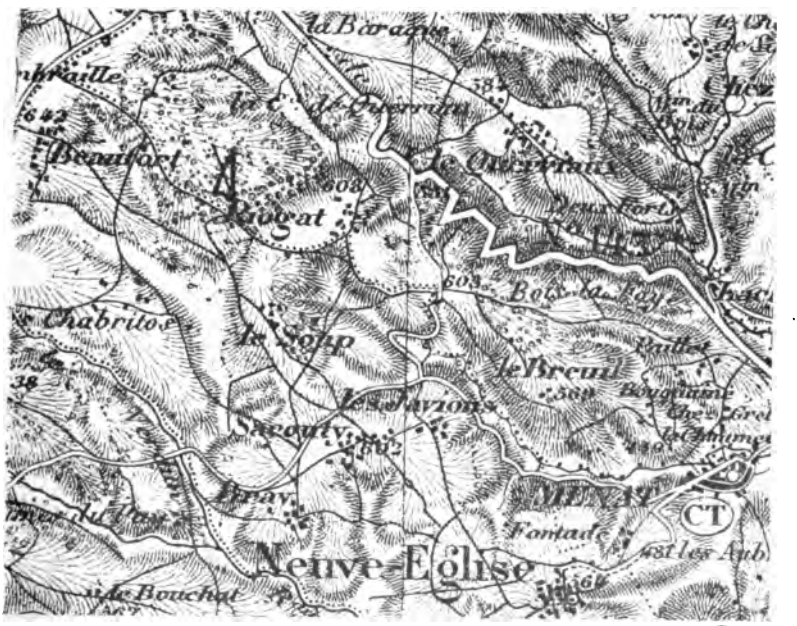

SITUATION DU MENHIR DU BOIS DES BROSSES
Sur la carte de l'état-major au $\frac{1}{50.000}$

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MENHIR DU BOIS DES BROSSES
(Vue SUD)

LE MENHIR DU BOIS DES BROSSES
(Vue SUD-EST)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Une fouille faite à sa base, le 21 novembre 1911, nous a fait découvrir à un mètre environ de profondeur, des cales en gneiss à l'est et à l'ouest.

Sous la terre végétale, dont l'épaisseur est d'environ 0^m 70 à 0^m 80, se trouvent des sables provenant de la décomposition des roches primaires.

A 100 mètres du menhir et à l'ouest, existe une source et un petit cours d'eau à 200 mètres également à l'ouest.

Le monument mégalithique le plus voisin serait le dolmen, aujourd'hui détruit, de Blot-l'Eglise.

Nous ne connaissons aucune légende sur ce mégalithe, désigné dans la région sous la dénomination bien vague de *la grosse pierre du bois des Brosses.*

Digitized by Google

NOTE SUR LES DEUX DOLMENS DÉTRUITS

de Dore-l'Église et de Montaigut-le-Blanc

(Puy-de-Dôme)

Parmi les monuments mégalithiques qui s'élevèrent jadis sur la terre auvergnate, un grand nombre n'existe plus. Trop souvent, la ruine en fut l'œuvre du propriétaire du terrain qu'ils occupaient. Tel fut, en particulier, le cas des deux dolmens qu'on aurait pu voir, dans les premières années du XIXe siècle, sur les territoires des communes de Dore-l'Eglise et de Montaigut-le-Blanc. Cependant on trouvait, encore récemment, des personnes assez âgées pour avoir vu ces monuments et conservé le souvenir de quelques détails qui ont paru, en raison de la destruction des monuments en question, mériter d'être publiés.

Dolmen de Dore-l'Eglise. — Bouillet, le premier, signala l'existence de ce dolmen. Il ne l'avait pas vu, mais on lui avait dit qu'il était « élevé... sur un amas de grosses pierres » (1). De plus, l'auteur du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (2) tenait de Bouillet qu'on l'appelait la Pierre Couverte. Ce nom désigne encore le terroir où il se trouvait. La description de Bouillet fut la source de presque tous les auteurs qui ont écrit après

(1) J.-B. Bouillet, *Statist. monum. ... du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, 1846, in-8°, p. 21. Du même, *Descript. archéol. des monum. ... du départ. du Puy-de-Dôme...* (Extr. des *Mém. de l'Acad. ... de Clermont-Ferrand*, XVI), 1874, in-8°, p. 208.

(2) T. 1, Paris, 1875.

Digitized by Google

lui (1). Cependant Vernière (2) et, plus récemment, M. Coutil (3), signalèrent la destruction de ce dolmen. D'après M. Coutil, les pierres en auraient été « utilisées... dans la construction d'une grange; il se trouvait entre Dore et Mayre, au bord du ruisseau ».

Une enquête menée sur les lieux, le 22 août 1908, me permet de compléter et de rectifier les détails qui précèdent.

En premier lieu, X, né au Luminier, mais depuis son mariage habitant Chassouneire, me montra la place jadis occupée par le monument ainsi que les débris qui en subsistent, utilisés comme on le lira plus loin. De plus, il me conta une légende qui a cours dans le pays : ce dolmen aurait été, il y a longtemps, la porte d'une grotte appelée la Cabarotte, située entre Dore et Chassouneire; des fées l'auraient un jour enlevé et porté au lieu où on le voyait avant sa destruction. Mais X, trop jeune, n'avait jamais vu le dolmen et ne savait rien de plus.

Heureusement, je rencontrai au Luminier un vieillard de 84 ans, nommé Fayet (?), qui se rappelait avoir vu, dans sa jeunesse, le dolmen. Ce dernier se composait alors d'une grande pierre plate, reposant d'un côté

(1) A. Bertrand, *Archéol. celt. et gaul. ... Mém. et doc. ...*, Paris, 1876, in-8°, p. 452; *Liste des dolmens... de la Gaule classés par départ. d'après les doc. recueillis par la comm. de la topogr. des Gaules*, dans la *Revue archéol.*, t. 35 (1878), p. 329; *Incent. des monum. mégal. de France*, dans le *Bullet. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1880, p. 123; J.-B.-M. Biélawski, *Le Plat. centr. ...*, Paris, 1890, in-16, p. 174; A. Roujou, *De l'archéologie et de quelq. monum. préhist. du Puy-de-Dôme...*, dans le *Congrès archéol. de France*, 62e *sess.* (1895), p. 230; M. Boule, H. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière, *Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide...*, Paris, 1901, in-16, p. 77, 239; Dr G. Charvilhat, *Archéol. préhist. du P.-de-D.*, dans la *Rev. d'Auv.*, t. 27 (1910), p. 258; Dr G. Charvilhat et L. Accarias, *Dép. du P.-de-D.. Carte préhist.*, Clermont-F. (1910); *etc.*

(2) A. Vernière, *L'âge de la pierre dans la vallée du haut Allier*, dans le *Congrès archéol. de France*, 71e *sess.* (1904), p. 191.

(3) L. Coutil, *Incent. somm. des monum. mégal. du départ. du Puy-de-Dôme*, dans *L'Homme préhist.*, 7e ann. (1909), p. 77.

Digitized by Google

sur le sol et de l'autre supportée par deux pierres dressées, non assez hautes, cependant, pour qu'il fût possible de se tenir sous la première. A côté, deux ou trois autres pierres gisaient à terre : c'étaient peut-être d'anciens supports renversés. Il était situé près d'un bosquet de pins encore existant, sur une terre non cultivée, appartenant alors à un nommé Gallon, qui fit construire à quelques pas au sud du monument et du bosquet, mais séparée d'eux par un chemin, une grange dite Chez-Gallon. Plus tard, après la mort de Gallon, son fils fit ajouter à cette grange une maison d'habitation (1).

Vers les années 1840 ou 1850, Gallon, le père, détruisit la Pierre Couverte à la mine. Les morceaux, résultat de cette opération, ou du moins une partie d'entre eux, servirent à soutenir un remblai qui barre le ruisseau coulant dans le vallon situé à l'ouest de Chez-Gallon, de manière à permettre aux chars de passer plus facilement d'une rive à l'autre. Ce remblai, est à quelques pas en amont du pont sur lequel le chemin qui mène à Gardelles franchit le même ruisseau. Les blocs de pierre employés à cet usage, ont conservé le nom de Pierre Couverte, que portait le monument d'où ils furent tirés.

Dolmen de Montaigut-le-Blanc. — Bouillet, le premier, signala l'existence de ce dolmen ; il ne l'avait pas vu, de même que celui de Dore ; aussi se borna-t-il à dire qu'il était « bien complet » et situé à l'ouest du hameau de Chazoux (2). Cette mention sommaire a servi de source

(1) Sur la carte de l'Etat-Major [1/80000] la maison dite Chez-Gallon est indiquée, mais sans nom, près du premier 6 de la cote 656 (entre le Luminier et Chassouneire). Le lieu où était le dolmen est indiqué par le point qui indique le lieu coté 656. Le chemin dont il est question est celui qui, passant entre ce point et la maison, descend vers la route d'Arlanc à Dore. A l'ouest de Chez-Gallon est indiqué le vallon où coule du sud au nord le ruisseau dont il va être question, lequel n'est pas indiqué.

(2) J.-B. Bouillet, *Statist. monum.... du Puy-de-Dôme*, p. 22. Du même, *Descript. archéol. des monum.... du départ. du Puy-de-Dôme...*, p. 170.

Digitized by Google

à presque tous les auteurs qui ont écrit après Bouillet (1). Cependant, récemment, M. Coutil (2) signala qu'il avait « disparu depuis longtemps » en ajoutant qu'il « se trouvait dans une prairie ».

Le 20 août 1908, à Chazoux, je trouvai plusieurs personnes âgées qui se rappelaient avoir vu le monument avant sa destruction, mais ne purent me donner de détails intéressants. Cependant une vieille femme me montra l'emplacement qu'il occupait, dans un pré, à côté du chemin de Montaigut à Chazoux. Enfin, je pus interroger le propriétaire de ce pré, nommé Fournier, habitant Montaigut, lequel m'apprit ce qui suit.

Le dolmen, appelé la Chabanette, s'élevait sur le terroir de *Gromo*. Il se composait d'une table posée sur trois supports : deux d'entre eux placés latéralement, le troisième au fond, délimitaient une chambre rectangulaire dont le quatrième côté était ouvert. La distance qui séparait du sol la paroi inférieure de la table étant d'environ

(1) A. Bertrand, *Archéol. celt. et gaul.* ..., p. 452 ; *Liste des dolmens... de la Gaule classés par départ.* ..., p. 329 ; *Incent. des monum. mégal. de France*, p. 123 ; J.-B.-M. Biélawski, *Le Plateau centr.* ..., p. 174; Du même, *Récits d'un touriste auvergn.*, Issoire. 1888, in-8°, p. 239 ; A. Roujou, *De l'archéol.* ... *du Puy-de-Dôme*..., p. 231 ; M. Boule, H. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière, *Le Puy-de-Dôme et Vichy*..., p. 77 ; Abbé G. Rochias, *Menhirs et calraires*, dans *La vulgarisation scientifique. Revue mens. illustr.*, t. 5 (1908), p. 151 (il existe de cet article un tir. à part sous le titre *Souvenir de S.-Nectaire. S.-Nectaire et les mégalithes*, Évreux, 1908, in-8°) ; Dr G. Charvilhat, *Archéol. préhist. du P.-de-D.*, p. 258 ; Dr G. Charvilhat et L. Accarias,... *Carte*... ; *etc.*

(2) L. Coutil, *Incent. somm. des monum. mégal. du départ. du Puy-de-Dôme*, p. 78. A noter que M. C. cite à ce sujet le *Dictionn. archéol. de la Gaule* : ce dictionnaire resté inachevé s'arrête au milieu de l'article *Ligures*, avant la lettre M par conséquent. De plus, M. C. dit (p. 77) que dans la commune de Grandeyrolles, « au hameau de Chazoux, il existerait un dolmen, d'après M. l'abbé Rochias ». Cette mention fait double emploi avec celle que M. C. consacre au dolmen de Montaigut à la page suivante. Il n'y a, en effet, dans cette région qu'un seul hameau de Chazoux, près duquel se trouvait le dolmen en question. Ce hameau, bien que le *Dictionn. des Postes* (éd. 1905), le place dans la commune de Grandeyrolles, est dans celle de Montaigut : *Arch. dép. du P.-de-D., sér. M, dénombrement de la population, 1906, liste nominative des habitants de la commune de Montaigut-le-Blanc.* Voir aussi la carte de l'Etat-Major, *etc.*

Digitized by Google

1 m. 50, on pouvait entrer dans cette chambre en se courbant, en particulier pour s'y mettre à l'abri de la pluie.

Un jour, Fournier voulut faire de son champ un pré. Au cours des travaux nécessités par cette transformation, il détruisit, en 1868, le dolmen qui le gênait, dit-il. Des pierres qui le constituaient on tira les marches de l'escalier d'une maison de Chazoux. On voit aujourd'hui, sur le bord du pré en question, une longue pierre couchée près d'une autre pierre qui émerge du sol. Elles n'ont aucun rapport avec le dolmen : il se trouvait cependant non loin de là, mais il n'en reste rien (1).

PIERRE FOURNIER.

---

(1) Au nord de Chazoux et de la pointe occidentale de l'étroit plateau qui s'étend entre ce hameau et Montaigut, à 500 m. environ à vol d'oiseau de Chazoux, le chemin de Montaigut à Chazoux fait un brusque crochet vers le nord, que permet d'éviter une traverse. Le chemin et la traverse dessinent un triangle aux angles respectivement dirigés vers le nord, le sud-ouest, le sud-est. C'est près de ce dernier angle, au sud du chemin et de la traverse qu'est le pré et qu'était le dolmen.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

§ 9. — Géraud (III) Chauchat, bourgeois de Clermont, receveur général d'Auvergne. — Sa femme Huguette.

Géraud (III) succéda dans la finance à Géraud II, le père commun (1), avec le titre et la charge de receveur royal d'Auvergne qu'il eut de Philippe le Bel. Nous l'apprenons par un nouvel abus des réformateurs. Cette belle et utile institution des *missi dominici* carolingiens, si admirablement pratiquée sous le règne de saint Louis et le principat de son frère Alfonse, s'était viciée. Les tournées d'inspection étaient devenues par trop fiscales. La question de justice passait au second plan ; on demandait surtout aux réformateurs de rapporter de l'argent. Alors, lorsqu'ils n'avaient pu battre suffisamment monnaie sur les exactions des *meschis*, ils exploitaient la profession elle-même. Il leur en cuisait parfois. Ainsi advint-il aux réformateurs Guillaume du Buisson *(de Dumis)* clerc et Philippe de Saint-Verain, envoyés en Auvergne. Ils firent emprisonner, sans autre but que de les rançonner, trois membres de la compagnie de Riom, l'une de celles qui fréquentaient les foires de Champagne, Hugues et Dalmas de Riom (2) et Robert Boudet, de Clermont. Ils ne leur rendirent la liberté que contre versement de 480 l. tournois de faible monnaie, plus la souscription d'une obligation de 200 l. de monnaie forte (3), et déposèrent le tout

(1) On l'a dit fils de Jacques ; je n'en connais pas la preuve.

(2) Neveux de Hugues de Riom, archidiacre et chanoine de la cathédrale, bienfaiteur du chapitre, et de son frère Bonnet. Il est fait mention de Hugues à deux reprises, à raison de ses fondations, dans l'Obituaire de la *Canone* rédigé en 1291. Il donne notamment « *terram quam emit a G. Radulphi milite, que sita est in territorio de Cussac* ».

(3) « *Debilis monete... fortis monete.* » La monnaie altérée, celle qui ne l'est pas.

Digitized by Google

entre les mains de Géraud Chauchat, le receveur de la province. Procès au parlement. Par arrêt du mois de novembre 1312, la cour déclare, après enquête, qu'il n'y pas l'ombre de délit, mais arrestation arbitraire et extorsion. Elle ordonne la restitution des fonds et du billet aux marchands, et admet en principe leur droit à réclamer des dommages-intérêts aux réformateurs (1).

De l'ensemble de faits que les documents nous ont apportés jusqu'ici ressort la différence des compagnies d'Auvergne que nous étudions avec celles des Lombards d'Italie et des Cahorsins de France. Si les chefs des premières ne possèdent pas au même degré que les autres l'audace et le génie des affaires, ils ont plus de sagesse et de probité. Quelques lombards, à la vérité, avaient parfois le courage de restituer publiquement ou au lit de mort. Au temps de notre receveur, mourait un cahorsin, Bernard Raymond, de Martel (Lot), fermier pour lui ou sa compagnie des monnaies de Toulouse et de Montreuil-Bonnin (Vienne), qui, vaincu par le remords et la foi dans un autre monde, confessa, avant d'expirer, qu'il avait détourné dans ses ateliers 25.000 livres tournois, valeur de l'époque, au préjudice du roi. Ce fut à Jean de Limoges, bourgeois de Clermont bien connu des Chauchat (2), que le roi Phi-

(1) « Lite mota in curia nostra inter Dalmatium et Hugonem de Riomo et Robertum Bodeti ex parte una, et procuratorem nostrum Arvernie ex altera; super eo quod dicti Dalmatius, Hugo et Robertus dicebant quod magister Guillelmus de Dumis, clericus, et Philippus de Sancto Verano miles, nostri commissarii ad partes Arvernie per nos super reformacione patrie deputatis, ipsos compulserant indebite, et injuste per vim et incarceracionem propriarum corporum, ad tradendum et satisfaciendum, nomine nostro, *Giraudo Chauchette receptori nostro, civi Claromontensi, in partibus autedictis*, de quadringentis et quatuor viginti libris debilis monete, etc. » (Mention du parlement de 1312, Octave de la Saint-Martin d'hiver. — *Olim*, III, p. 788-789. Arch. nat. X 1a 4, fol. 236 V°.)

(2) Tous les Cahorsins n'étaient certes pas infidèles, pas plus que tous les lombards italiens; et il faut bien que leur supériorité comme banquiers, monétaires et même comme administrateurs, fût réelle, pour avoir fourni un si grand nombre de spécialistes. L'Auvergne en eut sa part aux XIIIe et XIVe siècles. Pierre Raymond de la famille de Bernard le restituant de 1317, Jean de Martel et autres avaient pour associé

Digitized by Google

lippe V confia, en 1317, la mission de faire rentrer cette somme (1). Il y eut de tous temps des dilapidations et des voleurs; la supériorité du moyen âge est que le cahorsin de Martel fit spontanément l'aveu écrit et public, et qu'il ordonna la restitution par son testament, ainsi que l'avaient fait, à la génération précédente, le lombard italien Gandolfi et bien d'autres à diverses dates, exemples d'un courage qui manque singulièrement aux dilapidateurs contemporains.

Le receveur Géraud (III), mort avant 1328, n'a laissé de sa gestion financière que de pâles mais bons souvenirs et ce sera expressément en l'honneur de sa mémoire que Philippe de Valois témoignera de l'indulgence à ses fils Louis et Géraud dans un procès où leur tête était en jeu. Ses fils étaient encore dans l'indivision après les événements dramatiques dont nous parlerons bientôt et où ils faillirent succomber l'un et l'autre. On le désignait à la fin de sa vie sous le surnom de Géraud le Vieux pour le distinguer de l'un de ses fils (2). Ce dernier nous apporte

en 1267, dans la ferme et la fabrication de la monnaie à Montreuil-Bonnin, un de leurs compatriotes « Pierre Diaus (Duèse) de Cahors », lequel avait pris des lettres de « *bourgeois de Brioude* » (Arch. nat. Reg. A., fol. 5 à 8). Les Chatus ou Catus (nom d'une petite ville du Quercy) et les Sabanac (nom d'un fief du même pays) se rencontrent assez fréquemment dans nos documents; c'était des monétaires. L'anniversaire de Jean de Sabanac, l'un d'eux, et de son fils Hugues se célébrait à la cathédrale de Clermont, le 8 des calendes de juin avant 1291, et le musée de Clermont a possédé, peut-être le possède-t-il encore, une pierre tumulaire au nom de Catus de Sabanaco, du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. « Raymond de Sabanac de Cahors » fut chargé par le roi d'enquêter sur la consistance qu'avait le duché de Guyenne en 1336. (Lacoste. *Hist. gén. du Quercy*, III, 305.)

(1) Arch. du Lot. Série F. *Papiers Lacabanne. Inventaire des arch.*, p. 14. — Cette affaire fit découvrir d'autres détournements commis à Montreuil-Bonnin par un autre cahorsin Jean dit de Barrau, de Martel, pour 1.500 l. t. — Le roi chargea également Jean de Limoges de les faire rentrer.

(2) En 1330, Jean de Clémentel tient des cens dans les appartenances de Lussat, commune limitrophe de Saint-Beauzire et de Gerzat, assis sur un champ au terroir du Buisson « *quod est heredum Geraldi Calcati senioris* ». (Arch. du P.-de-Dôme. Port. *Terrier Doyue.*)

Digitized by Google

la preuve du crédit dont la famille jouit encore à la Cour après la mort du panetier de Philippe le Bel et de son valet Jean. Le 18 février 1319 (n. st.) Henri de Sully, grand bouteiller de France, lui fait accorder par le pape Jean XXII « un canonicat avec expectative d'une prébende entière, *libre et non sacerdotale* au chapitre cathédral de Clermont (1) ». Sully, lumière du règne de Philippe le Long, âme du parti monarchique au grand Conseil et tête des finances à la Chambre du Trésor avec Guy Florent, est une sorte de ministre d'Etat de l'époque. Dans les *schedæ* du Vatican qui nous ont conservé le fait, il n'est pas même fait mention que Géraud Chauchat fût clerc en 1319; peut-être était-il encore aux écoles. Il devait rester l'associé de son frère aîné le trésorier Louis et trouver les ressources de ses derniers jours dans la prébende non sacerdotale du chapitre dont le pape lui avait accordé l'expectative.

Géraud (III) avait épousé une parente de son nom, Huguette Chauchat, d'une branche fixée depuis peu dans la petite ville d'Olliergues assez commerçante et pourvue depuis 1252 d'une charte de franchises aussi libérales que possible (2). Il en eut au moins Louis, Géraud, Pierre et une fille Blanche que son mariage avec Pierre Rémy, ministre des finances de Charles le Bel, réservait à de cruelles épreuves.

Huguette, qui survécut à son mari, était créancière de Bertrand Ier de la Tour, seigneur d'Olliergues et de Murat-le-Quaire (3), ainsi que de sa femme Marguerite Aycelin

(1) Arch. nat. R² 20, n° 98. — Voir *Pièces justificatives* n° VI.

(2) « Collatio canon. sub exp. præb. integræ, liberæ, non sacerdotalis eccl. Claromonten. consid. Henrici de Soliaco, buticularii Franciæ Geraldo Calcati ». (Abbé Mollat. *Lettres de Jean XXII, col. II, n° 8971*).

(3) Fils de Bertrand VIII et de Béatrix d'Olliergues; ancêtre des comtes d'Auvergne et de Boulogne-sur-Mer de la 3e race, ainsi que des ducs de Bouillon. Sa femme Marguerite était la fille de Gilles Ier Aycelin, chevalier, la nièce d'Arbert évêque de Clermont, la petite-nièce de Gilles, archevêque de Narbonne et de Rouen, et du cardinal de Billom.

Digitized by Google

de Montaigu. Après le décès de leur mère survenu au mois de janvier 1333 (n. st.), Agnon Ier de la Tour d'Olliergues et son frère Pierre lui faisaient verser un acompte qui n'est peut-être autre chose que des intérêts (1). Vingt livres ; la somme est minime, mais Huguette venait d'être entraînée dans la catastrophe de son gendre. Nous la reverrons en prison avec ses fils Louis et Géraud et sa fille Blanche.

§ 10. — Maître Pierre Chauchat, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Quelques mots sur son fils Pierre avant de nous occuper de ses deux fils aînés et de l'infortunée Blanche.

Si Pierre Rémy joue un rôle bruyant dans l'histoire des finances françaises, Pierre Chauchat, fils puîné de Géraud (III), s'y fit une plus modeste et meilleure place dans l'Université par son savoir, son enseignement et sa notoriété médicale. Elle se manifesta comme de juste au chevet du seigneur d'Olliergues et pour un cas intéressant.

Il était régent, c'est-à-dire professeur, à la Faculté de Paris, lorsque, dans les derniers jours de septembre 1328, Bertrand de la Tour, seigneur d'Olliergues, malade à Paris, le fit appeler en des circonstances où son honneur était aussi compromis que sa vie. Au cours des longues et passionnées querelles nées du partage des grandes successions de Beaujeu et de Montpensier, Jean de Dreux, comte de Montpensier, lui avait jeté son gage de bataille. La recevabilité du duel devait se juger à Riom devant le bailli royal aux assises d'après la Saint-Michel (8 mai 1328). Le seigneur d'Olliergues absent ne reçut pas l'assi-

(1) Arch. nat. R² 20, n° 91. Orig. parch. jadis scellé. — Voir *Pièces justificatives* n° VII.

Digitized by Google

gnation et n'en eut connaissance que près de cinq mois plus tard, le 25 ou 26 septembre, alors que son état de santé le rendait incapable de répondre à un nouveau cartel que lui adressait Jean de Dreux. Ces contre-temps successifs risquaient d'être fort mal interprétés pour l'honneur du sire de la Tour ; et l'affaire allait avoir une éclatante publicité soit à la cour, soit en Auvergne (1). Aussi, voyant que le mal ne cédait pas devant les soins qu'il lui prodiguait, Pierre Chauchat s'adjoignit-il quatre de ses confrères (2) professeurs à la Faculté, choisis parmi les plus notables ; et ce fut par-devant deux notaires du Châtelet que Bertrand se fit délivrer, le 5 octobre 1328, un certificat constatant que, de l'avis unanime de maître « Pierre Chauchat, dit d'Auvergne » et de ses confrères, non seulement le seigneur d'Olliergues avait la fièvre tierce, mais qu'il l'avait double et que, de quinze jours au moins, il ne pourrait ni marcher, ni chevaucher. Cela fait, Bertrand chargea sept chevaliers de ses parents ou amis et son écuyer Hugues de Chalus, munis de ce certificat, d'aller répondre pour lui en Auvergne à l'audience du bailli et faire face à Jean de Dreux (3). La mort presque immédiate du seigneur d'Olliergues prouva péremptoirement que ce n'était pas un certificat de complaisance.

Quelque temps après (2 juillet 1333), Pierre Chauchat était au lit de mort de Jean Ier, comte de Forez, baron de Thiers, et en même temps suzerain d'une grande partie du canton d'Olliergues. Tombé gravement malade à Corbeil, ce prince le fit venir de Paris en toute hâte. Il voulut tester en sa présence et rendit l'âme entre ses

(1) Jean de Dreux était de sang royal. Sa famille descendait d'un fils du roi Louis le Gros.

(2) Baluze. *Hist. gén. de la Maison d'Auvergne*, *II*, 709-710. Voir *Pièces justificatives* n° VIII.

(3) Parmi ces chevaliers figurent Gilles II, Aycelin de Montaigu, et Aton de Saint-Flour que nous avons vu être l'un des débiteurs d'Huguette Chauchat avec Marguerite Aycelin, sœur de Gilles II.

Digitized by Google

bras (1). Trois autres maîtres en médecine l'assistaient dans les soins à donner au malade, dont l'un, Jean de Ligones, de Clermont (2). Mais maître Pierre est de beaucoup le plus important.

Il vient d'être réélu cette même année, pour la seconde fois, doyen de la Faculté de Paris. Il l'avait été déjà en 1328-1329 et les suffrages s'accordèrent encore sur son nom en 1342 (3). Aucun autre docteur de cette Faculté que lui et François du Chastel n'obtint, à trois reprises, pendant le XIVe siècle, les honneurs du décanat, qui était la première dignité de la corporation médicale (4). Pendant les intervalles de ses réélections, sa situation reste très en vue dans le corps des régents. En 1331, il est l'un des arbitres du différend surgi entre la Faculté de médecine et Me Guillaume de Narbonne, chancelier de l'Uni-

(1) « Datum apud Corbolium, presentibus testibus ad hoc vocatis et rogatis, dilectis et fidelibus meis magistris Stephano de Villaribus, Girardo de Rumano jurisperitis, domino de Crespinge milite meo, *magistro Petro Chalchat et Johanne de Ligones magistris in medicina ;* magistro Hugone de Chevalleria et Guillelmo de Volubrio (Vollore) scutifero meo, die secunda mensis julii anno domini Me CCCe tricesimo tertio. » (La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez.* III, 100. Ed. Chantelauze.)

Et qu'on ne s'étonne pas de cette profusion de médecins au chevet des Grands. Elle était tout à fait dans les habitudes du XIVe siècle. Jean II comte d'Auvergne, lorsqu'on le crut empoisonné à Avignon, fut soigné par vingt-deux médecins des facultés de Montpellier, Toulouse et Paris, ni plus ni moins. Il guérit tout de même.

(2) La maison de Pierre de Ligones était, en 1352, près du « Palais » en haut de la rue du Port, à gauche en descendant (Mlle Boudet. *Le château sarrasin*, p. 40.) Déjà en 1307, Jean de Ligones, chanoine cathédral, avait des droits sur cet hôtel situé à la porte du Palais. (Tardieu. *Hist. de Clermont*, I, 261.)

(3) Nonnulla pervenerunt ad nos nomina decanorum Facultatis medicinæ Parisiensis qui sæculo tertio decimo vixerunt. Quæ quidem, paucis mutatis inscripta sic leguntur initio voluminis cujusque Commentariorum Facultatis qui asservantur in bibliotheca ejusdem, scilicet... *M. Petrus Calcati*, 1328; *M. Petrus de Alvernia*, 1329; *Petrus de Alvernia*, 1333; *Petrus de Alvernia*, 1342. (Jourdain. *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, p. 112.)

(4) Le titre était : Decanus Magistrorum Regentium et non Regentium, et scolierorum studentium Parisius in Facultate medicinæ. (Arch nat. MM, 266, fol. 40.)

Digitized by Google

versité (1). Entre 1333 et 1335, un « Me Pierre d'Auvergne » fut envoyé par le pape en Pologne pour y lever la dîme et le denier de saint Pierre. Il y fut accusé d'avoir abusé de sa fonction pour faire payer aux habitants de la ville et du diocèse de Cracovie, même à l'évêque, des sommes qu'ils ne devaient pas (1335). Bolcon, duc de Silésie, porta plainte contre lui pour lui avoir extorqué 150 marcs d'argent, prix de la levée d'une excommunication et d'un interdit immérités (1336). Le pape Benoît XII envoya Guillaume de Carcéris, clerc de Cahors et nonce apostolique, pour enquêter sur place (2). Cette mission supposant un clerc, un homme instruit et non étranger aux choses de finances, on pourrait croire qu'il s'agit de Me Pierre Chauchat, dit d'Auvergne ; toutefois rien ne confirme cette conjecture.

Mais c'est bien lui qu'on voit en 1357 intercéder avec le recteur et d'autres, auprès du chapitre de N. D. de Paris pour obtenir la délivrance d'un étudiant enfermé dans les geôles de ce chapitre (3). Dans les registres de la Faculté, il est ordinairement désigné sous son surnom emprunté au pays natal, *Petrus de Arvernia* ; le certificat médical de 1328 qui nous donne à la fois son nom patronymique et son surnom rapproché des livres universitaires pour la même année, ne tolère aucune équivoque sur son identité.

Il eut pour successeur, en 1343, dans le décanat de la Faculté de Paris, un de ses compatriotes, Jean de Limoges,

(1) Avec MMes Renaud de Cornemare, Manfred de Milan, Jean de Die, etc. — L'usage de la dénomination par le pays d'origine est extrêmement répandu dans les Facultés.

(2) Vidal. — *Lettres communes de Benoît XII*. T. I, p, 205, n° 2370 (Lettre du 21 octobre 1335); et p. 371, n° 4006 (Lettre du 20 février 1336, n. st.). — Je ne crois pas non plus que notre personnage puisse être identifié avec un *Petrus de Calcia*, maître ès arts à qui Benoît XII conféra l'abbaye de Gorce au diocèse de Metz, le 22 février 1325 (n. st.). (*Op. cit.*, I, n° 1322.)

3) *Index chronologicus*, *p. 153*.

Digitized by Google

dont la famille était de vieille bourgeoisie à Clermont. A elle aussi on donnait pour nom le sobriquet d'origine (1).

Pierre Chauchat reçut une prébende de chanoine du chapitre cathédral de N.-D. de Paris, et, sur la fin de sa vie, le doyenné de Saint-Marcel, bénéfice tirant son nom d'un quartier suburbain de Paris, aujourd'hui faubourg Saint-Marceau (2). Il vivait toujours en 1361 (3). On lui a attribué, sous le nom de Pierre d'Auvergne, une *Somme de questions quodlibétiques*.

Il ne me semble pas devoir être confondu avec un autre médecin célèbre, son contemporain Pierre de Saint-Flour, auteur d'un traité intitulé *Concordancias*, resté longtemps classique. Celui-là avait été le compagnon d'études de Guy de Chauliac, son presque compatriote (4). Le plus illustre des médecins et chirurgiens français du moyen âge le cite une demi-douzaine de fois au moins dans son livre *La Grande Chirurgie*, qui, dès avant 1687, eut 69 éditions et fut traduit dans toutes les langues de l'Europe (5). Chauliac parle aussi assez souvent d'un « maistre Pierre » comme faisant autorité. Ce dernier est-il son

(1) Justel. *Hist. gén. de la Maison d'Auvergne. Livre II*, p. 31. — Chaix. *Monum. pontificia Arverniæ, p. 257.* — Voir *Pièces justificatives* n° IX.

(2) *Index chronologicus*, p. 156. Dans une assemblée générale des quatre Facultés tenue cette année-là, il assurait l'exécution d'une bulle pontificale accordant pour cinq ans des privilèges spéciaux aux étudiants en théologie, suivant mission qu'il en avait reçue du pape.

(3) Aigueperse. *Biographie des personnages d'Auvergne*, p. 683. Ce traité doit être plus vraisemblablement du premier Pierre d'Auvergne.

(4) Chauliac, où ce grand homme est né, est une commune du canton lozérien du Malzieu, exactement contiguë à l'arrondissement de Saint-Flour où son territoire s'enfonce comme un coin.

(5) Guy de Chauliac écrivit sa *Grande chirurgie* en 1363. *Les concordancias Petri de Sancto-Floro* étaient l'un des douze livres qui composaient, en 1395, la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. (*Commentaria Facultatis*, I, fol. 1 et suiv. à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Paris.) — Cf. *La Grande chirurgie de Guy de Chauliac*, 70e édition (moderne) de l'œuvre, par le Docteur Nicaise). Le comte Renaud de Forez donnait, en avril 1272, à « Maitre Pierre Chalcha », avec affranchissement de tous impôts et redevances « serviles », une maison avec ses dépendances, située à Saint-Haon. (Arch. nat. 1401², cote 1076, n° 14. — *Cartulaire des francs-fiefs du Forez.*)

Digitized by Google

« compagnon de Saint-Flour » ou Me Pierre d'Aurillac, ou Pierre Chauchat dit d'Auvergne ? Question dont l'examen nous mènerait trop loin de la finance. En tous cas, le compagnon de l'illustre Chauliac ne peut être identifié avec un « Pierre d'Auvergne » professeur de l'Université de Paris, nommé recteur de toutes les Facultés en 1275, disciple de saint Thomas d'Aquin dont il prit la défense dans ses écrits. Il habitait à Paris en 1281 son hôtel de la rue Pavée, auprès de celui de « Maître Hugues d'Herment » (1), que l'Auvergne pourrait réclamer aussi.

Retenons seulement de cette excursion universitaire l'habitude de la bourgeoisie riche de pousser ses puînés vers les hautes études et la fécondité intellectuelle de l'Auvergne de ce temps, dues à l'esprit réfléchi de sa race. Elle rivalise également sur le terrain juridique avec l'école des chevaliers-légistes alors dans toute sa gloire ; elle déborde dans la carrière médicale parce que, si la profession de médecin est compatible avec la noblesse et même en ouvre l'accès, sa pratique comportait des services manuels peu en rapport avec les mœurs patriciennes. L'Auvergne compte plusieurs familles de gentilshommes dont le chef fut un médecin anobli pour ses réels mérites du XIVe siècle, au règne de Louis XIII ; mais on y trouve à la même époque peu de médecins fils de nobles ou d'anoblis.

On a adjoint (2) bien à tort à nos Chauchat des membres des familles Caussade et de la Chaussée ; un certain Michel de la Chaussée notamment, procureur du roi au bailliage d'Auvergne. Ce clerc, fort ignorant paraît-il, devenu clerc du roi, garde du sceau royal en Auvergne (1316), puis bailli du Velay par l'intrigue (1319), fut destitué de ses fonctions parce qu'il ne savait rien en droit ou

(1) Du Boulay. *Historia Universitatis, III*, 411. — *Index chronologicus*, p. 36, 55, note 3 et col. 1.

(2) Tardieu, entre autres. (*Hist. de Clermont, II*, 211.)

Digitized by Google

si peu de choses que ce n'était pas la peine d'en parler (1), redevenu garde des sceaux royaux de la province, probablement pour les avoir pris en ferme [1325] (2). Ecartons aussi, faute de preuves, un certain Ratier de *Calcata* et un Bertrand de *Calciata* du Périgord [1309-1320] (3), un Raoul de *Calciata* condamné pour violences en Picardie [1314] (4), et même un certain Jean Chauchat, bourgeois de Cahors et boucher dans cette ville, exclu pour trois ans de toutes les boucheries de Cahors pour avoir vendu de la viande de taureau comme étant viande de bœuf et des chairs détériorées [1320] (5).

La vie de Géraud (III) Chauchat, receveur d'Auvergne après son père, n'offre rien de saillant. A l'époque de la mort de Louis le Hutin, fils aîné et successeur de Philippe le Bel (1316), ses fils et ceux de son frère Jean sont encore trop jeunes pour être quelque chose. C'est le moment où leur parent le clermontois Géraud Gayte entre en scène dans l'histoire des ministres français.

(1) Enquête du parlement pour vérifier si « Magister Michael de Calciata parum aut nichil est instructus in jure, ut dicebatur ». (Boutaric. *Op. cit.*, II, n° 6836.) — Boutaric en a fait un La Caussade.

(2) Magister Michael de Calciata, clericus procurator regis in balivia Arvernie. (*Olim*, IV, fol. 309. — Arch. nat. J, 398, n° 31 et n° 30 *bis*.) — Michael de Calciata, juge de la cour commune du Puy, le 31 mai 1319. (Arch. nat. J, 398, n° 301.) C'est le même que celui de la note précédente.

(3) *Olim*, *IV*, fol. 105, 60. — *Incent. des Actes du parlem. Jugés*, I, 17.

(4) *Olim*, *IV*, fol. 254.

(5) Condamnation prononcée par les consuls de Cahors, G. de Sabanac, J. de la Vie et autres. (Reg. *Te Igitur de Cahors*, p. 47, n° 48.)

Digitized by Google

II

GÉRAUD GAYTE

Ministre des Finances de Philippe le Long

§ 1. — Les débuts, Pierre Gayte, pelletier, bourgeois de Clermont. — Jean Gayte, officier de la panèterie de saint Louis. — La société Gayte.

Nous avons vu que deux générations environ après notre évacuation de la Palestine et la dissolution des communautés latines du royaume de Jérusalem où deux frères Gayte vivaient côte à côte avec plusieurs auvergnats avérés dans le bourg de la Mahomerie près de Jérusalem, alors par conséquent que les familles latines échappées au désastre avaient pu regagner leurs pays d'origine, une famille Gayte était solidement fixée à Clermont. L'Auvergne est très pauvre en documents sur la vie populaire dans l'intervalle ; aussi ne m'attarderai-je pas en efforts, qui seraient probablement inutiles, pour la relier d'une manière positive aux Gayte bourgeois de la Mahomerie et m'en tiendrai-je à la constatation de la même condition sociale, jointe à l'homonymie et à la certitude de la coexistence avec eux de trois auvergnats au moins dans le même bourg de la banlieue de Jérusalem.

Au commencement du règne de saint Louis, l'installation de notre famille Gayte n'était pas très récente, car elle possédait déjà plusieurs maisons en ville dans le quartier

Digitized by Google

du Port, celui des gros marchands (1); Pierre Gayte y habite vers 1242. Il est pelletier; c'est l'une des professions qui s'associaient le plus souvent à la fréquentation des grandes foires du royaume et le commerce de l'argent. L'Auvergne montagneuse, par l'exceptionnelle abondance de ses troupeaux, faisait de cette industrie une sorte d'aristocratie commerciale; Jacques Cœur était le fils d'un pelletier d'Auvergne. Le pelletier Pierre Gayte et Michel Gayte étaient en 1284 de cette ligue des « citoyens de Clermont » qui tentèrent de recouvrer, non par la force mais par l'argent, leurs anciennes libertés municipales que l'évêque leur seigneur avait partiellement supprimées avec l'appui de l'autorité royale et du parlement (2). Les Gayte ont, en outre, des moulins dans la banlieue (3), propriété fort recherchée des spéculateurs sur les grains et source de fortune dans la Limagne assez riche en emblavures pour être un des greniers de la France centrale. Leur industrie s'adresse ainsi à ce que la montagne et la plaine ont de plus productif. Ils ont bien également quelques propriétés rurales éparses dans le pays (4). Les Gayte possessionnés aux Martres-de-Veyre en 1283, du chef de leur père Durand, sont de même souche que ceux de Cler-

(1) « En las maisos Johan Bodet III mehaillas (mailles, la moitié du denier) de ces, et als ters ans II den. et las maysos sont iosta *las maysos P. Gayta* devel soleil levant. » (Arch. dép. du P.-de-Dôme. Fonds Port. *Terrier-Dogue*, daté de 1242, fol, 11 *verso*.)

(2) « *Michael Gayta... Petrus La Gayta, lo pellisier. cives claromontenses.* » (Arch. municip. de Clermont. Texte publié par A. Tardieu dans son *Hist. de Clermont, II*, 361). Après avoir obtenu, sinon acheté, le concours du bailli royal de la province, les bourgeois offrirent de l'argent au roi pour racheter leurs privilèges. Ce fut une révolution pacifique tentée par les marchands et les traitants contre leur seigneur.

(3) « *Lo* molis que meu de *Matheus Gayta.* » (Arch. du P.-de-Dôme. — Fonds Port. *Terrier Aucergnat.*)

(4) Bertrand Gayte « *Bertrant Gete* » est justiciable du bailli de Nonette en 1261. Par une sentence des Enquêteurs d'Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis et apanagiste d'Auvergne, rendue aux assises dudit Nonette, séance du mercredi 30 novembre 1261. (Arch. nat. 198 B, n° 161), Gembert Chinart, bailli de Nonette est condamné à une restitution au profit de ce Bertrand Gayte.

Digitized by Google

mont; (1) Durand a pris chez ces derniers, sa femme Guillemette Gayte qui vit encore, veuve de lui, en 1310 (2).

Le chef de la branche qui nous intéresse le plus, Guillaume Gayte avait encore en 1303 quatre fils au moins, Géraud, Jacques, Mathieu et Guillaume; celui-ci s'étant fait dominicain — on disait alors frère prêcheur — la société des Gayte de Clermont ne se composa que des trois premiers.

Mais la famille avait déjà sans doute ses émigrants, ses « parisiens » comme on les appelle aujourd'hui; et il est fort probable que Jean Gayte, attaché au service de la panèterie de saint Louis, fut l'un d'entre eux. Cela expliquerait du moins fort bien l'accès de Géraud Chauchat, bourgeois de Clermont et parent des Gayte de cette ville, à l'une des quatre charges de panetier du roi, à la génération suivante. Ces offices de la panèterie royale étaient de ceux qui n'exigeaient pas la noblesse, tout en donnant l'accès de la maison royale; ils étaient convoités et fréquemment occupés par de grands marchands; ils y trouvaient des avantages considérables pour leurs opérations sur les grains. Jean Gayte était pourvu de cet office en 1256. Pour lui, comme pour Pierre et Durand Gayte de Clermont, la forme du nom La Guette alterne avec leur nom véritable; elle prévalut même à Paris pour Géraud Gayte, le grand homme de la famille mort en 1322. Jean Gayte figure dans les comptes de la panèterie royale et parmi les officiers inférieurs participant à la distribution

(1) Les « *heredes Duranti Lagayta*, ont des biens aux Martres-de-Veyre. (Arch. du P.-de-D. — Chap. cath. Arm. IX sac G, cote 6.) — En 1303, « *Jacmeto Gayta* » et « *Loys Gayta* pro sa molher » ont des terres à Chantoin dans la banlieue de Clermont (Mêmes arch. Fonds Port. *Terrier Auvergnat*).

(2) A cette date « *Guillelma Gayta relicta Duranti Guayta* » fait sa reconnaissance aux chanoines de l'abbaye de Saint-André de Clermont pour le cens qu'elle leur doit sur un pré situé au terroir des Rases, près de la ville. (Mêmes arch., Fonds Saint-André. Liasse 26, A, cotes 65 et 66.) Acte du notaire, Jean Coyrier, commis par l'Official.

Digitized by Google

annuelle des robes (1). En même temps que lui, Laurent Gayte ou Laguette — pour celui-là aussi les deux variantes ont cours — est attaché à la maison royale par quelque autre fonction secondaire. Il est inscrit sur la liste de distribution des petites robes *(minores)* de 50 sous dans les comptes de 1256, en compagnie d'Amaury de Courcelles fils d'un ancien connétable d'Auvergne (2). Il est encore porté dans l'état des serviteurs de la maison royale en 1268 (3) et il meurt cette année-là (4).

Aux relations utiles qui purent venir aux Gayte restés à Clermont, il convient d'ajouter la protection des puissants Aycelins, assurée par l'un des quatre frères, le moine Guillaume, secrétaire du cardinal Hugues Aycelin de Montaigu dit le Cardinal de Billom son compatriote, frère prêcheur comme lui, et supérieur général de l'Ordre (5). Il devint de plus le familier de Gilles Aycelin, frère de Hugues, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, chancelier de France en 1309 (6), oncle de Gilles Aycelin, chevalier, qui fut président au Parlement de Paris. Les Gayte avaient un autre patron dans Arbert

(1) « *Johannes la Guete*, c. s.; Robertus de Bosco Galterii reddet *ei L S; pro robis.* » (Comptes de Jean Sarrazin trésorier général de Saint-Louis pour 1256, chap. *De Paneteria.* Recueil des *Histor. de la France*, t. XIX, p. 334.)

« ... Item [pro] *la Guete* XXV s. (*Ibid.* p. 307, même compte.)

« Pro *J. la Guete.* Debet XS. ». (*Ibid.* p. 342.)

(2) « *Robæ Pascæ* de L s. (Etat des robes de 50 sous pour Pâques, de 1256)... *L. La Guette*... Amauri de Corcelle... » (Compte de Jean Sarrazin. *Op. cit.* XIX, p. 359.)

(3) « ... Pro *Laurentio Laguete*, XII d. (Rôle des gages des serviteurs, sergents, gardiens des garennes, cuisiniers de l'hôtel du roi. Comptes des prévôts et baillis royaux pour 1268. *Op. cit.* XIX, 278, L.).

(4) « Relicta *Laurentii Guetæ*, LXXVII s. » (Compte des officiers de la maison du roi. A Paris, 1268. *Op. cit.* XIX, p. 262 B.). — « *Defuncto Laurentio Guetae* IIII l.-XVIIS. » (Même compte. *Loc. cit.* XIX, p. 370. A).

(5) Testament de Hugues Aycelin, mort en 1297 (Arch. du Puy-de-Dôme. Fonds Jacobins. B. n° 8).

(6) Guillaume Gayte fut l'un des témoins du testament de l'archevêque Gilles, dressé le 13 décembre 1309, au château de Châteldon (Aubert de la Faige. L'Auvergne histor., IIIe année, p. 152-153 : *Le testament de Gilles Aycelin de Montaigu, chancelier de Philippe le Bel*).

Digitized by Google

Aycelin, évêque de Clermont, d'autant plus influent qu'il prit hautement le parti de Philippe le Bel dans l'affaire des Templiers. Enfin, au moment où la société des frères Gayte prend une réelle ampleur, le crédit des Chauchat est à son apogée dans le monde financier aussi bien qu'à la cour, avec Géraud Chauchat et son fils Jean, l'un panetier, l'autre valet du roi. Ces deux groupes Gayte et Chauchat, unis par des liens divers, eurent la sagesse de se soutenir au lieu de se combattre ; le génie des affaires fit le reste.

La maison Gayte est, elle aussi, une compagnie de marchands à la façon italienne ; elle vend et achète en gros des marchandises de toutes sortes ; elle fait surtout la banque avec ses capitaux et ceux de ses commanditaires ou déposants. Elle se livre encore à la traite des impôts ; je trouve son chef Géraud Gayte fermier des péages de Montferrand en 1315 (1), et je ne cite le fait que comme un indice qu'il n'y avait pas de petite affaire pour lui. L'établissement de Géraud à Paris ne fut pas une expatriation. Jusqu'en 1319, les trois frères aînés, Géraud, Jacques et Mathieu surtout, ne cessent d'améliorer et d'accroître leurs biens de Clermont (2) ; mais là encore, des maisons, des jardins, des vignes, des vergers, des dépendances, rien qui dépasse les facultés d'un bourgeois économe et riche. De ces intérêts secondaires, c'est Jacques, resté sur

(1) Arch. dép. de l'Isère. Chambre des Comptes. Inventaire, § *Auvergne*.

(2) J'ai relevé dans le seul fonds de l'abbaye Saint-André, aux archives départementales du Puy-de-Dôme *(Arm. VII, nos 6 à 15)*, au moins huit actes d'acquisitions faites en ville par les frères Jacques, Géraud et Mathieu, en deux ans, dans les paroisses Saint-André et Saint-Cassy, en 1317 et 1319 ; mais, le plus souvent, Jacques n'est que le représentant de son frère : « *Sapiens et discretus vir Jacobus Gayta civis Claromontensis, pro sapiente et discreto viro Geraldo Gayta, fratre suo, cive Claromontense* ». Il fait un échange notamment avec Pierre-François *Petrus Francisci civis Claromontensis*, sans doute de la famille de ce nom que nous retrouverons avec les Gayte dans les finances du Languedoc. A noter un verger situé au territoire de « Saint-Ymbaud » *alias* « Saint-Thibaud » où se trouvait une église de ce nom, non loin du quartier Fontgiève ; que je n'ai pas vue signalée dans d'autres documents.

Digitized by Google

place, qui a la direction. La véritable vie de la société est dans la marchandise et dans la banque ; son centre est à Paris. Géraud, qui en est l'âme et la tête, est déjà en fort bonne posture sous le règne de Louis le Hutin.

§ 2. — Géraud Gayte, successeur d'Enguerrand de Marigny.

La mort de Louis X le Hutin (5 juin 1316) ouvrit à son frère Philippe le Long, alors comte de Poitiers, la perspective éventuelle du trône, pour le cas où la reine Clémence, enceinte de quatre mois au moment du décès de son époux, mettrait au monde une fille. Un grave conflit surgit tout aussitôt au sujet de la régence que deux concurrents lui disputèrent, Charles de Valois frère de Philippe le Bel, en sa qualité du « plus aîné » de la maison de France, et Eudes IV duc de Bourgogne comme tuteur naturel de sa nièce, la petite Jeanne, née du premier mariage du roi défunt.

Pour soutenir une lutte politique, il a toujours fallu de l'argent. Le métier de banquier des princes était, dans les temps troublés, à peu près aussi périlleux que celui des généraux ; si ceux-ci pouvaient tomber sur les champs de bataille, ceux-là s'exposaient à périr sur le gibet, même sans l'avoir positivement mérité.

On venait de le voir tout récemment pour le malheureux Enguerrand de Marigny, ministre des finances de Louis le Hutin, avec le titre de garde du Trésor ; il avait succombé sous l'hostilité de Charles de Valois (1) beaucoup plus que sous le poids de malversations et de la collusion avec le sorcier Jacques Delort dont il fut accusé. Le roi Louis, repentant, avait bien reconnu son innocence et légué 10.000 livres à la veuve et aux enfants de son mi-

(1) Elle durait depuis environ trois ans.

Digitized by Google

nistre, en réparation du tort que sa faiblesse leur avait causé; mais dans l'intervalle, Enguerrand n'en avait pas moins été pendu (30 avril 1315).

Le vent qui balayait les puanteurs de Montfaucon, agitait encore les misérables débris du squelette qu'on avait laissés suspendus à l'un de ses gibets, lorsque le conflit de la régence éclata. Géraud Gayte ne s'en effraya point, il se donna sans réserve au parti du comte de Poitiers, alors qu'il y avait des risques à le faire, et il lui resta fidèle jusqu'à la fin avec une obstination d'auvergnat. Philippe était à Lyon au moment de la mort de son frère; absorbé tout entier par le soin d'achever son œuvre, la cessation de la vacance déplorable du trône pontifical (1), il ne revint à Paris, le 28 juin, après l'élection de Jean XXII, que pour retourner à Lyon et y faire couronner le nouveau pape (5 septembre 1316). Ce fut Géraud Gayte qui avança les 10.000 livres nécessaires pour le voyage et la cérémonie. Là fut la source de sa fortune. Le fils que la reine Clémence mit au monde mourut cinq jours après sa naissance (19 novembre 1315).

Même avant cette époque, la rébellion du comte d'Artois force le régent Philippe à prendre les armes et à déployer l'oriflamme de Saint-Denis (30 octobre), Gayte lui ouvre de nouveau sa caisse pour cette expédition. Ce

(1) Paul Lehugeur, l'historien de Philippe le Long, multiplie par plus de 100 une somme de 21.000 francs, valeur de 1316-1317 (page 80, note 4), pour obtenir l'équivalent en valeur relative de notre temps; mais pour les sommes très considérables, le multiplicande devrait s'élever suivant une échelle d'une bien autre proportion, pour ne pas dire sur une échelle algébrique. Beaucoup de spécialistes ont pris le multiplicande 16. Pour se procurer à bref délai 1 million d'espèces, le trésor royal eût éprouvé de plus grandes difficultés; trouver 16 millions serait un jeu pour le trésor de la France actuelle, et la réunion de 160 millions pour un cas urgent lui donnerait moins de peine que l'Etat n'aurait eue, sous Philippe de Valois, à en obtenir 1 million. Autre exemple que je crois avoir cité: le paiement des 3 millions pour la rançon du roi Jean, en vertu du traité de Brétigny, une quarantaine d'années plus tard, a été infiniment plus difficile à effectuer que celle de 5 milliards après la guerre de 1870. Les tableaux publiés par M. d'Avenel, l'un des derniers érudits qui se soient occupés de cette question de la valeur relative de l'argent, ne l'ont vas vidée pour les très grosses sommes.

Digitized by Google

prince marie sa fille Jeanne au duc de Bourgogne, et sa fille Marguerite à Louis comte de Flandre, mariages politiques royalement célébrés ; c'est à Géraud Gayte qu'il emprunte les sommes nécessaires pour les frais de noces de l'une des princesses, et pour « l'arroi » (parures et joyaux) de l'autre.

Les Flamands, ce constant souci de la monarchie depuis vingt ans, s'agitent ; le moment est venu de se montrer fort pour éviter pire ; mais l'argent manque pour le paiement des troupes qui, au témoignage de leurs chefs, le connétable de Châtillon et le maréchal Miles de Noyers, confirmé par celui du chancelier de France, réclament « asprement » leur solde en retard (1319). Impossible d'entrer en campagne sans payer l'arriéré. C'est encore Géraud Gayte qui lui avance 85.000 livres tournois pour mettre l'armée en route ; ce fut pour l'époque un tour de force.

Puis il y a les dépenses exceptionnelles de la maison royale, « l'entretien de l'hôtel », pour parler le langage des comptes, articles pleins d'imprévus de chaque instant.

Certainement le Trésor encaisse, à trois époques périodiques de l'année, les produits nets apportés par les receveurs ou sénéchaux des provinces, mais il n'y a pas d'avances en caisse pour faire face aux paiements comptant pendant les intervalles. Un compte est ouvert au Trésor, pour chaque prêt de la banque de Géraud Gayte, qui n'en est remboursé que par petits paquets au fur et à mesure des rentrées.

Géraud a été l'utilité quotidienne. Pendant les quatre années et demie du règne de Philippe le Long, il servira le souverain avec un dévouement sans bornes dans toutes les grandes opérations de son gouvernement, et, du 24 juin 1316 au 17 décembre 1320, il a déboursé en diverses fois la somme de 464.917 livres tournois de l'époque, représentant plus de 46 millions de notre temps,

Digitized by Google

si l'on considère non la valeur spécifique des espèces, mais leur valeur relative (1). Nous verrons tout à l'heure le total des acomptes qu'il avait obtenus du Trésor. L'importance de la banque de Géraud, l'extension de la société dont il est le chef, et l'étendue de son crédit en dehors de celui de l'Etat, n'en ressortent pas moins avec un singulier relief. On a de lui plusieurs jetons de cuivre de types différents, l'un d'eux porte au droit son nom « Géraud Gayte de Clermont », et au revers la devise où il voulut exprimer sans doute son attachement profond au roi aussi bien qu'à la reine dont il était le trésorier il ajoutait : « *se donne par amour* » (2). Cette reine, Jeanne de Bourgogne, héritière de la Franche-Comté, est la princesse et douée de grandes séductions, qui, après avoir été compromise et même emprisonnée, lors du trop célèbre procès popularisé dans la légende de la Tour de Nesle, avait été déclarée « pure et non coupable » en 1314 par le parlement, sous la présidence de Philippe le Bel.

Philippe le Long ne fut pas ingrat. Lorsqu'il créa la Chambre des Comptes par les ordonnances des mois d'avril et de décembre 1319, il le nomma l'un des quatre « maîtres des comptes de l'hôtel » dont fut composée cette cour nouvelle ; Géraud y figure en 1319 et 1320, sous le nom de Giroult Guete, Giraud Gueyette, avec Pierre de Condé, Guillaume de Courtcheuse et autres grandes notabilités financières de l'époque.

(1) Isambert. *Ordonnances*. Décembre 1319 et 13 juin 1320 (III, p. 178 et 252).

(2) On connait deux variétés de ce jeton : 1° Au droit : « GERAT. GAITE. DE. CLERMONT. » Ecu dans un trilobe. — Au revers : + PAR. AMOURS. SUI. DONNES. Croix fleur de lysée dans un quatrilobe. (J. Florange. *Armorial du Gétonophile*, II, n° 662, p. 95 et 96. Paris 1907. 2° Au droit : + PAR. AMOURS : SUI. DONNE : BEIN. Ecu de France parti d'Evreux. Au revers : PAR AMOURS SUI DONNE BE. Armoiries de Géraud Gayte. (Henri de la Tour : *Catalogue de la collection Ronger*. Paris 1899, n° 75. Florange *Op. cit.* II, n° 30, p. 5. — (Renseignements du très érudit docteur Charvilhat, de Clermont, dont la collection de médailles et de monnaies d'Auvergne est des plus remarquables.

Digitized by Google

Somme toute, Géraud a remplacé Enguerrand de Marigny depuis 1316 pour l'héritier présomptif de la couronne. Le roi récompense en roi les services rendus au régent dans le temps où son accès au trône était encore incertain. En 1318, il avait accordé « à discret homme Géraud Gayte bourgeois de Clermont » l'autorisation d'acquérir la terre noble de Varennes (sur Morge). A peine l'a-t-il créé maître des comptes, qu'il le fait ce qu'on appellera plus tard surintendant et ce qu'on appelle aujourd'hui ministre des finances. Il le fut sous le titre de « Premier maître des Comptes et trésorier du roi » (1). Philippe V l'introduit au Grand Conseil, où Géraud siège avec les princes de la maison royale et les grands officiers de la couronne (2). Dès le mois d'octobre 1319 il l'anoblit lui, ses frères Jacques et Mathieu et tous leurs descendants légitimes à perpétuité (3). Il nomme son frère Jacques receveur d'Auvergne (1317) [4] et le met de ses robes en lui conférant l'office de valet du roi.

Et ici nous retrouvons cette sorte de solidarité qui unit assez le sort des Gayte et des Chauchat pour rendre leur histoire difficilement séparable.

(1) *Recueil des Histor.*-XXII, p. 757.

(2) « *Guillelmus de Verneto, domicellus notarius curiæ* », en 1307 (Arch. nat. J. 1085 n° 12, Cf. Baluze, Maison d'Auv. II 143). En 1317 il est *Guillelmus de Verneto miles* (*Op. cit.* II 764). C'est l'époque de la mort du comte d'Auvergne Robert VI. — Les lettres royales obtenues par Géraud et souscrites par lui, sont datées de Vincennes le 20 octobre 1320 (Arch. nat. JS. 60, fol. 5, n° XV). En principe la collation du ceinturon chevaleresque n'impliquait pas l'anoblissement (Léon Gautier. *La Chevalerie*. p. 21, 135-249, Paris, quantin 1883). Le comte Robert pouvait bien, comme chevalier, conférer la chevalerie ; mais, l'Auvergne, étant terre annexée au domaine de la Couronne, il n'avait pas le droit d'anoblir. Tant qu'il avait vécu, on n'avait pas osé protester.

(3) Arch. nat. JJ. 59, n°s 131 et 272 ; cf. 130 et 170. — Les Gayte prirent pour armes « d'or à une fasce de sable accostée de trois têtes de lion de même ». Elles étaient sculptées sur les murs et les balustrades de la chapelle par eux fondée dans la cathédrale de Clermont. (*Collection des Epitaphes*. Gaignières T. XV. Bibl. nat. mss. fr. n° 9230. XVIe siècle.)

(4) *Jacobus Gayte receptor Arvernie* en 1317 (*Inventaire de Robert Mignon*, fol. 31). — Il avait encore des fonctions financières en 1325. (*Loc. cit.*, f. 252.)

Digitized by Google

Géraud Gayte, plus en crédit que les Chauchat sous le nouveau règne, les en fait profiter ; il les fait anoblir aussi au mois d'octobre de la même année 1319. Après avoir rappelé les grands et fructueux services rendus par feu Géraud Chauchat le panetier, Philippe V ajoute dans ses lettres : « Voulant aussi faire quelque chose qui tourne à l'honneur de notre cher et fidèle Géraud Gayte, maître de notre chambre des Comptes et notre conseiller spécial à qui nous devons tant, et *sur sa recommandation* nous anoblissons Louis et Géraud Chauchat, fils de feu Géraud, panetier du roi Philippe notre père, *auxquels notre dit conseiller porte une particulière affection* » (3). On ne connaît pas dans la province d'anoblissement antérieur à cette année 1319 (4) ; quelques autres bourgeois et marchands ses compatriotes furent gratifiés de la même façon vers la même époque.

Géraud prit une grande part aux poursuites exercées contre les usuriers italiens et juifs dont le banditisme financier était devenu intolérable. Une recrudescence dans la répression coïncide avec son arrivée au pouvoir. Les révélations du florentin Francesco Jacopi, en français François Jacques, notaire à Sens, un parent sans doute de Rinieri, permirent d'en dresser un état et, le 30 septembre 1318, ils étaient contraints de présenter leurs comptes. L'affaire traînait en longueur ; quelques arrestations, paraît-il incomplètes, étaient opérées le 8 mai suivant. Mais

(1) Arch. nat. JJ. 136, p. 58 V°. Ces lettres sont datées et conçues dans les mêmes termes que celles délivrées le même jour à Géraud et Raoul Chauchat fils de Jean valet du roi.

Cui tenemur quamplurimum, dit le roi dans les lettres susvisées du mois d'octobre 1319.

(2) En Haute-Auvergne, le premier que je connaisse est celui d'Eustache Fabre ou Fabri, daté à Asnières du mois de juin 1319. Elles ne lui furent pas accordées pour services pécuniaires ; au contraire ce personnage qui n'avait pas eu, comme bailli des Montagnes, une conduite financière des plus correctes, avait même été privé de sa charge en 1318 ; mais lorsqu'il fut anobli il était sergent du roi et venait de rendre de brillants services militaires. J'ai publié ses lettres d'anoblissement. (*Baillis royaux et ducaux des Montagnes*, p. 38, n. 3.)

Digitized by Google

en 1320, frappés d'une amende de 100.000 livres dont 5.000 sur les juifs de Paris, ils furent emprisonnés en masse aux environs de la Pentecôte et une commission du Grand Conseil, composée de Géraud Gayte, l'évêque de Noyen et Guillaume de Courteheuse est chargée de répartir la taxe entre eux et d'en assurer le paiement. Géraud se fit dans cette circonstance des ennemis implacables, nombreux et puissants.

Mais Philippe le Long ne devait pas que de la reconnaissance à son fidèle Géraud Gayte, il lui devait des avances considérables qui furent évaluées au mois de février 1321 à 40.000 livres du temps, défalcation faite des remboursements partiels effectués par le Trésor au ministre (1). Ce règlement de comptes fut apuré sous la forme de donation de l'excédent qui en ressortait au profit de Géraud, parce que, à ce moment déjà, ses ennemis et ses jaloux se coalisaient contre lui. C'était de la part du roi une manière de le couvrir entièrement et de couper court à toute critique. Il leur disait : « Cette somme je la dois en toute conscience ; et, si vous le contestez, je la lui donne ». Au mois de mai suivant — acompte ou donation pure — le ministre recevait du maître le château et la baronnie du Crest, près de Gergovie, canton de Veyre-Monton, confisquée sur son propriétaire.

Géraud Gayte n'avait pas attendu le remboursement de ses avances pour continuer ses acquisitions en Auvergne. En juin 1320, il achetait notamment aux héritiers de Oudin

(1) D'après le compte rendu au mois de février 1321 (anc. st.) : *Littere compoti redditi de prestationibus factis a Girardo Gayte pro Domino Rege.* (Arch. nat. JJ, 66, p. 32. Très longue charte en rouleau.) La somme fut portée ensuite à 50.000. (*Ib. JJ.* 60.)

Quomodo dominus Rex recognovit habuisse et recepisse compotum a Girardo Gaite de omnibus negociis et receptoriis ab ipso factis. Février 1320, anc. st. (Arch. nat. JJ. 67. Longue charte.)

Donatio quadraginta millia librarum argenti recipiendarum super thesauro Domini Regis a Girardo Gayte de Claromonte. (Même date. Arch. nat. JJ. 65, p. 51.)

Digitized by Google

ou Eldin de Vernet la seigneurie de Biozat (1), canton d'Aigueperse, dans un des coins les plus fertiles du Marais de Basse-Limagne, il usa de son crédit auprès du roi en faveur d'un membre de cette famille dans des circonstances assez singulières. Guillaume de Vernet, qui se qualifiait dans les actes « damoiseau et notaire de Riom » était un familier du comte Robert VI, très mêlé aux affaires de la maison d'Auvergne. Ce prince le sacra chevalier lorsqu'il eût quitté l'écritoire du tabellion. Il est à croire qu'il avait perdu les privilèges de la noblesse, l'exemption de la taille notamment, faute d'accomplir le service de l'ost, premier devoir du noble, pendant l'exercice de ses fonctions notariales; ces privilèges lui furent contestés, Géraud Gayte obtint du roi la ratification de sa chevalerie et des lettres d'anoblissement, qui fermèrent la bouche à tous les contestants (20 octobre 1320). Géraud acheta d'autres terres, dans la même région, entre Aigueperse et Saint-Pourçain. Ces acquisitions furent faites par lui en son nom et celui de ses frères pour le compte de la société.

L'accès des frères Gayte à la première classe de la hiérarchie sociale ne modifia en rien leur vie marchande. Ils continuèrent de faire de la banque et du négoce en gros à l'exemple des italiens chez qui la noblesse était parfaitement compatible avec le commerce; compatible aussi la gestion des finances du royaume avec la banque et le trafic en compagnie. Ils nous en ont fourni la preuve dans un traité du mois d'avril 1321 dont on trouvera le texte plus loin.

(1) Elle lui fut vendue par Roger de Montespedon seigneur du Châtelard (canton d'Ebreuil) et Eldin de Vichy, cohéritiers de Oudin ou Eldin de Vernet, écuyer, seigneur de Biozat (Bibl. de Clermont, ms. Crouset. *Copies du Trésor des Chartes, etc.*). — Géraud rendit hommage de cette terre à Louis de Bourbon devant le bailli de Montpensier qui le mit en possession. (*Ibid.*)

Digitized by Google

§ 3. — La crise. — Approbation solennelle des comptes. Estime et affection du roi pour son ministre.

Une conquête si prompte de la puissance et de la fortune ne pouvait manquer de créer autour d'eux une atmosphère d'envie. Géraud avait contre lui les lombards italiens qu'il avait peu ménagés, la noblesse de la province et celle de la cour jalouse de le voir si vite « venu de si petit estat à si grant ». On l'accusait d'être « orgueilleus en oubliant son premier estat ». Quant au peuple qui n'avait pas pris encore son parti des tailles royales inaugurées par Philippe le Bel, il n'était que trop porté à ne voir dans les gens de finance, sans distinction, que des maltôtiers bons à pendre. De cette coalition sortait une clameur grandissante. Et la devise des jetons de Géraud de s'assombrir : « *Garde-toi si tu veux vivre heureux* » (1). Il aurait pu supprimer le dernier mot.

C'est que Philippe V était harcelé de plaintes et de récriminations contre son ministre favori. Comment, lui disait-on, et je ne fais que traduire l'exposé des faits contenus dans une délibération du Grand Conseil authentiquée par le roi (2), comment Géraud Gayte, avec sa fortune personnelle, avait-il pu faire de pareilles avances au Trésor ? Il avait prêté au roi l'argent du roi, voilà tout.

Géraud fait tête à cette ruée en demandant lui-même une revision particulièrement solennelle de tous ses comptes,

(1) Traduction du docteur Charvilhat possesseur de l'unique exemplaire connu de ce jeton de cuivre : Au droit « GITOIRS GIRAT GAITE DE CLERMOT. Ecu aux 3 hures de sanglier, armes de Géraud. Au revers : O. GETES. SE. TV. VES. VIVRE. AURES en lettres gothiques. Croix fleur de lysée dans un quadrilobe. — Le jeu de mots tiré du double sens du nom de Gayte est bien dans l'esprit des devises du temps.

(2) Arch. nat. J. 60.

Digitized by Google

depuis son entrée en fonctions comme banquier du roi, de la fin de juin 1318 jusqu'à ce jour fin décembre 1320; le prince estime également que tel est le parti le plus sage.

Il institue donc une commission d'examen composée de trois conseillers des Comptes, Pierre de Condé, Amaury de la Charmoie et Jean de Saint-Just, sous la présidence de l'évêque de Noyon; l'exercice des fonctions de Géraud Gayte est, cela va de soi, provisoirement suspendu jusqu'à l'apurement complet. Jean Gaulart, secrétaire et trésorier du souverain, apporte l'état des sommes réellement encaissées et déboursées par lui, d'après les quittances, les registres du conseil, le « livre-journal du Trésor ». On procède, en outre, à une enquête orale où Géraud prouve qu'il a eu des bailleurs de fonds, des commanditaires, et contracté des emprunts personnels pour l'aider à satisfaire aux besoins urgents de la couronne. Ce travail de récolement, terminé « le samedi après la Tiphaine » (Epiphanie) de 1321 (nouv. st.), la commission constate une parfaite concordance des pièces administratives avec celles produites par Géraud; et le mois suivant, la question est soumise au Grand Conseil dans une assemblée solennelle. Les membres présents sont ce qu'il y a de plus grand, de plus honnête, de plus capable en France, et de moins suspect d'indulgence pour un concussionnaire, le grand bouteiller Henri de Sully, la lumière du règne; Jean de Cherchemont, chancelier du royaume, après l'avoir été de Charles de Valois; le connétable Gaucher de Châtillon; Ancel de Joinville, sénéchal de Champagne, propre fils de l'ami de saint Louis; Miles de Noyers, maréchal de France, exécuteur testamentaire de Louis le Hutin; Charles, comte de La Marche, frère du roi, un mécontent peu disposé par conséquent à des faiblesses pour les créatures du roi Philippe; Louis Ier de Bourbon, qui connaît parfaitement les Gayte et les Chauchat, et que le pape vient de nommer général de la croisade en projet; enfin Charles de Valois lui-même, qui n'a

Digitized by Google

pas hésité à pousser Enguerrand de Marigny à la potence (1). Le roi préside en personne.

Après un exposé minutieux de chaque affaire, des pièces justificatives pour chacune d'elles, et serment prêté par chaque membre au roi d'exprimer son avis en toute conscience, l'assemblée approuve d'une voix unanime les comptes de Géraud Gayte. Procès-verbal de la séance est dressé sous le sceau royal. Il existe encore aux archives nationales (2) ; et c'est surtout de cette pièce inédite et fort détaillée que sont extraits les renseignements qui précèdent sur la gestion financière de Géraud. Après avoir constaté l'unanimité des membres du Grand Conseil à trouver « le compte juste, véritable, loyal en toutes choses, sans nulle faute, doute ou obscurité », Philippe se déclare très haut plein d'estime, de gratitude et d'affection pour Géraud. Il va jusqu'à dire : « *Il n'est, de mémoire humaine, aucun homme, aucune compagnie de marchands qui aient rendu à nous et à nos prédécesseurs d'aussi grands et profitables services que Géraud Guaite*, et qui aient présenté des comptes aussi clairs, aussi solennels et aussi manifestement sincères. » Le Grand Conseil l'a déclaré ; il a également constaté que, pour nous rendre de tels services, Géraud et ses frères ne se sont pas contentés d'engager leur avoir personnel ; il est exact qu'ils ont emprunté la majeure partie des sommes qu'ils nous ont prêtées, « ainsi que Géraud lui-même nous l'avait toujours dit ». Ces emprunts ont jeté le dévoué « Géraud et sa lignée en de grands périls. Aussi, sommes-nous tenu en conscience de l'en récompenser, lui et sa postérité, plus largement encore que nous ne l'avons déjà fait ». Ce langage, les lettres de Philippe le Long le mettent aussi sur les lèvres des membres du Grand Conseil.

(1) Etaient aussi présents Martin des Essarts, nom célèbre dans les finances du temps, et Guillaume d'Harcourt seigneur de la Saussaie.

(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Le roi y revient encore à la fin de ses lettres de ratification. Les embarras financiers où Géraud a dû se débattre pour lui procurer de l'argent, l'obligation où il s'est vu de « laisser *en grant partie ses marchandises* » et bénéfices commerciaux ; les inappréciables services qu'il lui a rendus, à ses frais, en diverses missions dont il l'a chargé, font tomber une abondance d'éloges sur le plus fidèle et le plus loyal des serviteurs. Il le loue avec insistance ; on dirait qu'il tient à le consoler d'une épreuve peut-être plus grave que les documents ne nous le disent. Il termine ainsi en prince personnellement offensé par les accusations injustes portées contre le plus probe et le plus dévoué de ses serviteurs.

« Et le service dudit Giraut guerredonnerons (récompenserons) si grandement et si brièvement que il et toute sa postérité que nous avons à cuer, et non sans cause, s'en appercevront... et connoistront par vrai effet... l'affectueuse amour que nous avons à eulx et comment nous avons agréables les bons services et loiaux que ledit Giraut nous a fait... Donné à Paris lan de grace MCCC et vint au mois de février 1321. Pour le Roy en la présence de son Grant Conseil (1). »

§ 4. — L'arrestation et la mort de Géraud.

Philippe V tint ses promesses. En sortant pour ainsi dire de la séance du Grand Conseil, il faisait donation à Géraud Gayte d'une somme de 40.000 livres à prendre sur le Trésor, sans qu'elle paraisse se confondre avec les 50.000 dont le compte, apuré dans cette séance du mois

(1) Arch. nat. JJ. 60.

Digitized by Google

de février 1321, le constituait créancier (1). Au mois de mai suivant, il ajoutait au don de ce que possédait jadis le seigneur du Crest, celui des droits appartenant à la couronne dans cette belle seigneurie, munie d'un bon château, à peu de distance de Clermont (2).

Si les Gayte avaient échappé, pour cette fois, à l'orage, il était venu à point leur rappeler le sort d'Enguerrand de Marigny. Ils jugèrent donc prudent de mettre, dans toute la mesure du possible, leur fortune à l'abri des périls qu'une disgrâce politique pouvait faire encourir au chef de leur société. Elle menaçait de les ruiner tous les trois, s'ils restaient dans l'indivision. Aussi, ne perdirent-ils pas un moment et, dès le mois d'avril 1321, ils procédaient au partage, en ayant le soin de le placer sous la protection directe du roi ; Philippe V se prêta au désir de son ministre ; le partage se fit à Paris sans notaire, dans son propre cabinet, en sa présence, sous son sceau et dans la forme d'un acte royal. Géraud tint à ce qu'il n'y eût rien de secret pour le roi dans ses affaires personnelles. Il eut pour sa part, en qualité d'aîné, les châteaux et châtellenies de Biozat, de Janzat, et leurs annexes en terres, situées entre Aigueperse et Saint-Pourçain ; le fief de Fontgiève, faubourg de Clermont ; les biens mobiliers provenant de sa femme ; les 40.000 livres données par le roi et les créances sur le Trésor. Jacques et Mathieu, qui

(1) Dans le partage fait entre les trois frères au mois d'avril suivant, la clause relative aux 40.000 livres est ainsi conçue ; c'est le roi qui parle : « Item *omnia et singula debita quecumque in quibus nos dicto Geraudo tenemur et teneri possumus et debemus, tam racione cujusdam donacionis quadraginta milium librarum turonensium dicto Geraudo per nos graciose super hoc facte, quam racione quarumdam missionum et expensarum nomine nostro et pro nobis factarum et alias quoquo modo.* » Cette clause distingue bien *le don* de 40.000 livres des sommes *dues* par le fisc à Géraud (Arch. nat. JJ. 60, n° 87). Ce fut sans doute par suite d'un compte complémentaire que le passif du Trésor fut porté de 40 à 50.000 livres.

(2) Donatio castri dicti de Crest cum suis honoribus, feodis et retrofeodis et pertinenciis domino rege Girardo Gayte, magistro camere compotorum. (Arch. nat., JJ. 108, p. 170.)

Digitized by Google

continuèrent l'indivision entre eux, eurent dans leur lot tous les biens mobiliers et immobiliers compris dans la société, autres que ceux attribués à Géraud, notamment les capitaux et intérêts engagés *dans la mercature*. Seul, le grand hôtel de Clermont restait indivis entre les trois frères, demeurant entendu toutefois que chacun en serait copropriétaire pour un tiers (1) ; comme si déjà Géraud pressentait l'heure où, soit retiré, soit tombé du pouvoir, il serait trop heureux de revenir trouver la paix au pays natal. En attendant, il restait à Paris, où la santé du roi rendait sa présence plus que jamais nécessaire. Atteint au mois d'août d'une maladie si grave qu'il fit alors son testament, Philippe dépérissait chaque jour du mal qui devait l'emporter après cinq mois de souffrances.

Si Géraud avait été un prévaricateur, il aurait eu, semble-t-il, l'occasion belle pour divertir les fonds de l'Etat, à ce moment où la défaillance physique du maître laissait toute latitude au trésorier favori (2). L'assaut qu'on venait de lui livrer était de telle sorte, il est vrai, qu'eût-il été improbe, il aurait été le plus maladroit des hommes à en profiter ; mais il aurait pu fuir avec ses trésors, se réfugier en Flandre, car il savait, par expérience, qu'il y allait de sa tête. Il préféra faire front à l'orage et il le fit en homme qui se sent fort de son innocence.

La mort de Philippe, survenue le 3 janvier 1322, laissa le champ libre à ses ennemis. Ils ne perdirent pas de temps. Géraud Gayte fut arrêté quelques mois après par ordre de Charles le Bel, enfermé dans la prison du Louvre et mis à la question. La chronique de Saint-Victor rapporte qu'il en mourut le 30 septembre 1322. D'autres historiens, et Mézeray est du nombre, le font finir le même jour à la potence. Il importe peu. S'il ne périt pas sur le gibet de Montfaucon comme Enguerrand, il expira plus douloureusement encore dans sa prison des horreurs du

(1) Arch. nat., JJ. 60, n° 87.

(2) Lehugeur. *Le règne de Philippe le Long*, 463-464.

Digitized by Google

supplice. Charles le Bel s'opposa à ce qu'il reçût les honneurs funéraires parce que, dit-il, la détention dans les géôles royales créait contre le prisonnier une présomption de culpabilité qui mettait à sa charge la preuve de son innocence ! C'est l'inverse de notre droit criminel, où l'accusé est présumé innocent tant que la preuve de sa faute n'est pas administrée contre lui. On enterra donc Géraud Gayte au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Madeleine, comme un pauvre et comme un scélérat (1).

Les circonstances de son procès sont restées encore plus mystérieuses que celui de son prédécesseur. Le continuateur de la chronique de Jean de Saint-Victor avance que Géraud fut condamné à restituer 1.400.000 livres au Trésor indépendamment de l'amende arbitraire. Il a probablement confondu le déficit du Trésor avec un détournement du trésorier, ou encore le montant de celui qu'il impute à Gayte avec le chiffre à peu près semblable reproché peu de temps après et plus justement à son successeur Pierre Rémy qui, lui, avoua partiellement son crime (2). La confusion était d'autant plus facile entre le favori de Charles le Bel et le favori de son frère Philippe le Long que l'un et l'autre, possessionnés en Auvergne, avaient les liens les plus étroits avec la ville de Clermont,

(1) « En cel meisme jour (30 septembre 1322) trespassa Giraut Guete, nez de Clermont en Auvergne, qui, par sa soutille malice, de petit estat estoit venu en si grant que il fu trésorier de Philippe le Lonc. Mès commune renommée estoit, que trop présumpcieus estoit et orgueilleus, en oubliant son premier estat, et en faisant assés de molestés et griez et inconvénians au peuple et aus nobles hommes. Dont le roy Karles, qui vit son trésor comme tout vuit, mesmement comme son frère eust reçeu les disiesmes, ne n'avoit eu guerres, et poy avoit despendu et rien paié des grans debtes, fist arrester ledit Giraut et fist faire enqueste sus li. Laquelle trouvée, il fut condempné à paier XIIII^c milles livres, sans l'amende arbitraire. Et avec tout ce pour miex savoir la vérité dudit trésor et des griez que fait avoit, il fu mis en jeynes diverses, si com l'en dit dont il chei en [fièvre] continue et moru en prison au Louvre, et fu enterrez en l'ostel Dieu de la Magdeleine, povrement, du commandement du roy, qui dist que cilz qui muèrent en prison royal ne doivent estre enterrez sollempnéement, pour quoy il n'appère que, à tort, aient esté pris ne emprisonnez. » (*Contin. anonyme de la chronique de Jean de Saint-Victor. Recueil des Historiens.* T. XXI.)

(2) Chronique de Saint-Denis. — (*Rec. des Hist.* T. XIX, p. 724.)

Digitized by Google

l'un par son mariage, l'autre par sa naissance. Il est peu croyable que Géraud Gayte, dont les comptes avaient été solennellement et contradictoirement apurés au mois de février 1321 avec éloges unanimes des hommes les plus purs et les plus compétents de France, ait pu, en quelques mois, détourner l'énorme somme de 1.400.000 livres du temps. Le plus vraisemblable est que le désarroi causé par la longue maladie de Philippe V s'est fait sentir à ce moment dans les finances et qu'à un fléchissement naturel dans les produits nets, les nombreux ennemis du premier maître des Comptes ont ajouté l'actif de la société Gayte. En tous cas, on n'a pas produit jusqu'à ce jour, que je sache, d'enquêtes, de comptes ou d'arrêts de justice justifiant, quant au chiffre total, le fait du détournement indiqué par le continuateur de Jean de Saint-Victor.

Le Journal des comptes du Trésor et la collection des registres du parlement n'existent plus pour cette époque. Nous savons toutefois, par une lettre de Philippe de Valois, datée de1334, que le Parlement de Charles le Bel, son prédécesseur immédiat, rendit contre Géraud Gayte encore vivant en même temps que contre ses frères et ses fils, un arrêt qui les destituait de tous leurs offices et les déclarait exclus de tous autres dans l'avenir. Rien de plus (2). Mais il s'agit précisément de juger cet arrêt et, pour le faire, nous n'avons ni son texte, ni pièces à l'appui ; il est d'autant plus suspect que Philippe de Valois releva complètement les deux fils de Géraud des déchéances prononcées contre eux, les combla de faveurs et leur confia les plus hautes charges financières du royaume.

La disgrâce et la fin de Géraud Gayte ont, tout considéré, l'analogie la plus frappante avec celles d'Enguerrand de Marigny ; et, jusqu'à preuve du contraire, il doit bénéficier de la sympathique pitié accordée par l'histoire au ministre de Louis le Hutin.

Ainsi se résolvaient alors les questions de cabinet.

(1) Arch. nat. JJ. 66, n° 1418.

Digitized by Google

III

La Compagnie Rémy-Chauchat

Pierre Rémy, ministre des finances de Louis le Hutin et de Charles le Bel.

---

§ 1. — Sous Louis le Hutin. — Blanche Chauchat femme de Pierre Rémy.

Charles le Bel avait été dur pour Géraud Gayte. Trouva-t-il mieux, nous allons le voir. Toujours est-il qu'il remplaça le clermontois par le mari d'une clermontoise, parente du malheureux Géraud.

Pierre Rémy était un marchand fréquentant les foires de Champagne, où il connut certainement les Chauchat. La faveur dont il jouit à la cour commença avec le roi Louis X successeur de son père Philippe le Bel (1314-1316) qui, dès le début de son règne, le fit maître de son hôtel et de sa chambre aux deniers. L'homme qui pouvait à toute heure se présenter dans la demeure du souverain, la bourse ouverte à toutes ses nécessités comme à toutes ses fantaisies, avait trouvé le meilleur chemin des faveurs sous un maître aussi frivole que Louis le Hutin. Au mois d'avril 1315, à peine monté sur le trône, ce prince lui donnait tous les biens meubles et immeubles confisqués sur « Louis de Bourdon (1), à raison de sa forfaiture », en

(1) Un Bosredon vraisemblablement.

Digitized by Google

récompense des « services nombreux et prolongés » que Rémy lui avait rendus (1).

Rémy devait avoir atteint la cinquantaine lorsqu'il épousa, en secondes noces, Blanche Chauchat née du mariage de Géraud receveur d'Auvergne avec Huguette Chauchat sa parente; il était déjà père de deux enfants issus d'une première union, Jean Rémy trésorier des guerres en 1324 (2) et une fille mariée à Pierre de Patras « bourgeois de Coulommiers », avec qui elle vivait au mois d'août 1322 (3). Ce nom de l'un des ports les plus commerçants du Péloponèse, sobriquet sans doute devenu patronymique, laisserait supposer chez ceux qui le portèrent, sinon des grecs, du moins des marchands faisant des affaires avec le Levant (4).

Blanche Chauchat apportait une dot princière. 10.000 livres, dont 5.000 du chef de son père, 5.000 du chef de sa mère, plus d'autres avantages qui portèrent à 30.000 livres les reprises qu'elle eut à exercer à la mort de son époux ; elles furent représentées par des terres en Auvergne, Bourbonnais et Nivernais (5) ; plus d'une fille de maison royale n'en eut pas davantage. Encore faut-il ajouter à cette somme les pierreries et les bijoux ordinairement considérables dans les familles de finance, qui voyaient en eux un capital facilement réalisable en cas de besoin, tout autant que des éléments de parure (6). Charles le Bel

(1) Arch. nat. JJ. § 2, n° 59. C'est dans ces lettres de donation qu'il le qualifie maître de son hôtel et de sa chambre aux deniers.

(2) Arch. nat. KK. 1, fol. 651; JJ. 65 B, 69; 66, n° 608.

(3) Arch. nat. JJ. 61, X, 230.

(4) Je ne sais si le gendre de Pierre Rémy était de même origine que Marie de Patras, célèbre à la cour de Jean III de Lusignan roi de Chypre, dont elle eut un fils naturel, Jacques de Lusignan, au commencement du siècle suivant. Cette Marie de Patras appartenait à une famille de riches marchands. Chypre avait alors infiniment plus de relations avec la France qu'aujourd'hui.

(5) Arch. nat. JJ. 188, f. 12.

(6) D'après un acte de 1328 dont nous aurons à reparler, leur valeur, bien que non précisée, devait être très grande.

Digitized by Google

voulut augmenter la dot de la « Chauchette » ainsi qu'il l'appelait; il lui fit donation de 500 livres tournois de rente en terres, à prendre 300 sur Monferrand, 200 à Riom (1).

L'exercice des plus hautes fonctions financières de l'Etat était surtout considéré par les lombards italiens comme un adjuvant à l'extension de leurs propres affaires et de celles de leur compagnie; nous avons vu leur exemple vite imité par nos marchands. Même lorsqu'il fut devenu « maître des finances du royaume », Pierre Rémy ne cessa pas de se livrer au commerce en gros des vins, des grains, des denrées et marchandises diverses, ainsi qu'à la banque de foires; aussi ses contemporains le surnommaient-ils « Pierre Rémy le lombart » (2). Les Chauchat restèrent ses associés ou ses commanditaires.

Pour dominer dans les foires de Champagne, il a pour compère, en 1318-1326, le chancelier de la cour de justice spéciale à ces foires, Guillaume Guénaut, chevalier, seigneur des Bordes (3), dont le fils venait d'épouser en Auvergne Brunissende de Thiers (4). Il lui fit prendre des arrêtés supprimant certains droits d'entrée sur les marchandises, restreindre les honoraires perçus sur les obligations foraines par les notaires spéciaux propriétaires de

(1) « En accroissement dou mariage de li (P. Rémy) *et de Blanche Chauchette, fille jadis à Géraud Chauchat* », dit-il dans ses lettres datées à Cormes en janvier 1325 (n. st.) et inscrites sous la rubrique suivante : *Mandatum domini Regis Johanni Mediatoris ballico de Alvernia quod Petro Remy thesaurario Francie assignat quingentas libras terre, videlicet apud Rion durentas libras et apud Montemferrandum trecentas libras.* (Arch. nat. JJ, 222, n° 126).

(2) Arch. municipales de Provins. *Cartulaire de Caillot*, *fol.* 418 419.

(3) Office créé en 1318, réglementé en 1345, supprimé à la fin du XIVe siècle. Les deux premiers titulaires furent Me Jean de la Chaumette et Guillaume Guénaut ou Guénant, entre 1318 et 1326. (Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne*, II, 242 et suiv.).

(4) Fille de Guillaume III, seigneur ruiné et proie des lombards, et d'Agnès de Maumont fille de Pierre de Maumont homme d'argent, que les marchands thiernois avaient surnommé le chevalier juif; lequel Pierre était le neveu et l'héritier de Géraud de Maumont, célèbre par son âpreté et seigneur engagiste de la baronie de Thiers.

Digitized by Google

ce monopole, ainsi que les bénéfices des lieutenants des gardes des foires. Il fit adopter par le Grand Conseil une série de mesures qui favorisaient les marchands, et, semble-t-il, au détriment du fisc. Il se fit même nommer chancelier des foires de Champagne à la place de Guillaume Guénaut (1).

Il était actif, audacieux, intelligent, doué de plus d'ambition que de scrupules. Il ne gagnait pas toujours ses procès ; il faisait saisir un jour, par exemple, une cargaison de vins de Bourgogne sur un bateau en port de Grève, qu'un arrêt du Parlement lui ordonnait de restituer le 28 mars 1319 (2).

§ 2. — Sous Charles le Bel. — Pluies de faveurs.

A la mort de Louis le Hutin (1316), il ne pouvait passer au service de son successeur, Philippe le Long, que dans les rangs inférieurs, la première place étant prise par Géraud Gayte, et il ne se sentait pas fait pour les postes subalternes. Il entre alors au service du troisième fils de Philippe le Bel, Charles comte de la Marche héritier présomptif de la couronne, et il est déjà son principal trésorier lorsque la mort de Philippe le Long, sans postérité mâle, porte ce prince sur le trône de France (3 janv. 1322).

Charles le Bel n'y est pas assis depuis six semaines qu'il donne à Rémy des témoignages de confiance, même en dehors des questions fiscales (3), et, quatre jours après,

(1) Bourquelot. *Op. cit.*, II, 371, 345, 391.

(2) *Olim*. III, fol. 396. Boutaric. *Inventaire des Actes du parlem.*, II, n° 5760. Trois ans avant, il figure dans le libellé d'un arrêt intéressant les droits prélevés par les panetiers du roi sur la boulangerie parisienne. (*Olim*. III, fol. 154. Boutaric. *Op. cit.*, II, n° 4474.)

(3) Il le charge, avec quatre des plus grands personnages du royaume, tels que le connétable Gaucher de Châtillon, de recevoir la déclaration de Jean de Trye maréchal de France et de sa femme, à l'occasion d'un conflit avec l'abbé de Reims. (*Olim*. III, fol. 154. Boutaric. *Op. cit.* II. n° 447.)

Digitized by Google

confiance autrement grave, il approuve tous ses comptes pour le temps passé, sans réserve aucune (1). Rémy débute par un coup de maître qui assure sa fortune politique auprès du souverain; il lui procure les 152.000 livres d'espèces dont il a besoin pour « la guerre de Gascogne » (2). Dès lors, c'est une averse de récompenses sur le ministre favori. Son fils Jean Rémy est, malgré sa jeunesse, pourvu de l'office de trésorier des guerres à l'occasion de cette expédition de Gascogne; au père, le roi donne tous ses droits sur la terre de Montigny et, pour mieux satisfaire les convenances de Rémy, il détache ce beau domaine de la prévôté de Brie dont il dépendait, pour l'annexer à la prévôté de Montreuil, où son trésorier vient de faire d'autres acquisitions (juin 1323) [3]; puis, par une faveur nouvelle, il l'autorise à réunir ces terres diverses en un seul grand fief soumis à un seul hommage (septembre suivant) [4].

A cette baronie nouvelle, il faut autre chose qu'un roturier; il l'anoblit lui et sa postérité (nov. 1325) [5].

Cependant Rémy n'était pas resté longtemps à découvert de ses avances; les 152.000 livres qu'il avait fournies lui furent rendues dans ses comptes de Noël 1324, que Charles le Bel approuva encore sans qu'ils paraissent avoir été soumis à un contrôle sérieux (6).

Ce fut à cette même époque (janvier 1325 n. st.) que le roi le gratifia de 500 livrées de terres à prendre sur les territoires de Riom et de Montferrand, à titre d'augmentation de dot de sa femme Blanche. Les citoyens de ces deux villes protestèrent contre cette libéralité faite en violation de leur privilège de relever directement du trône à perpétuité. Qu'à cela ne tienne ! Les Chauchat et

(1 à 2) Arch. nat. KK. 1, f. 651.
(3) *Ibid.* JJ. 61, n° 303.
(4) *Ibid.*, n° 5.
(5) *Ibid.* JJ. 62, f. 508.
(6) *Ibid.* KK. 1, 651.

Digitized by Google

Rémy lui-même sont de bien trop habiles banquiers pour s'aliéner la population dans un des pays où ils ont l'un des principaux centres de leur compagnie ; ils volent au-devant des désirs des habitants et c'est « à la prière de son trésorier Rémy » lui-même, que Charles le Bel confirme au mois de mai 1325 leurs privilèges émanés d'Alfonse de Poitiers en 1270, et ratifiés par Philippe le Hardi, en 1284 (1). Ni lui ni sa femme n'y perdent rien, bien entendu ; le roi leur accorde le droit de choisir des terres à concurrence des 500 livres de revenus, là où il leur plaira dans le royaume, et d'en payer le prix avec les fonds du Trésor ; il les exempte même du droit de mutation dit de 5e denier (nov. 1325) [2].

Enfin il touche au sommet du pouvoir. On lui voit souscrire des mandements du parlement comme l'eût fait un premier ministre secrétaire ou délégué du roi, pour rendre le mandement ou sa copie exécutoire (3). Il est plus complètement encore que Géraud Gayte le ministre tout-puissant sous le titre de « trésorier du roi et du royaume ». L'une des principales provinces de son royaume à lui, comme chef de compagnie, est, après les pays de foires privilégiées, l'Auvergne. A Riom, il achète un hôtel (4) ; à Clermont, il a pour représentant son beau-frère Louis Chauchat, qui est à la fois son associé pour les affaires de banque et de foires, et le chef d'une sous-société comprenant les biens héréditaires de la famille Chauchat qui persista dans l'indivision, tout en restant le bénéficiaire unique des produits de sa fonction personnelle.

(1 et 2) Arch. nat. JJ. 63, f. 358 et 509.

(3) Un mandement du Parlement du 26 octobre 1325, commettant Jean des Fonts, pour enquêter dans un procès intenté par le procureur du roi contre Jean Chambon chevalier et Guillaume de la Croix écuyer, se termine par la mention : « *Signata per Petrum Remigium Thesaurarium.* »

(4) Aux héritiers de Guillaume Chapus sergent royal et ancien bailli royal de Bulhon. (Arch. nat. JJ. 69, n° 233, f. 101 V°.)

Digitized by Google

§ 3. — Louis Chauchat, trésorier d'Auvergne.

Dès le mois de janvier 1323 (n. st.), Rémy a fait pourvoir son beau-frère Louis de la trésorerie d'Auvergne (1) dans des conditions uniques en France, en ce que le roi lui permettait de cumuler les fonctions de receveur général et de trésorier. Par son ordonnance de janvier 1323, rendue à Angers, Charles le Bel obligeait les receveurs provinciaux à vider leurs mains, *tous les mois*, entre celles du trésorier de leur province (2), et celui-ci devait rendre ses comptes au Trésor, à Paris, deux fois par an (3) ; mais il maintenait la séparation légiférée par Philippe le Long, son prédécesseur, entre les pouvoirs administratifs et la trésorerie (4). Les baillis provinciaux devaient rendre leurs comptes et porter les fonds de leur bailliage à Paris directement. Charles le Bel maintenait cette obligation, « *excepté en Auvergne* », où le trésorier devait encaisser tous les fonds royaux de la province dont il n'avait compte à faire à Paris que deux fois par an. Comment ne pas voir la main de Rémy, son beau-frère, dans une pareille exception !

Par suite de cette combinaison, le trésorier avait la libre disposition des fonds publics pendant la moitié de

(1) « Loys Chauchat, trésorier d'Auvergne », en janvier 1324 (Arch. nat. JJ. 80, f. 48.) — « Louis Calcati, trésorier du roi en Auvergne, le 24 mai 1324, (*Reg. du parlem. Criminel*, III, f. 149-150.)

(2) « Tous les baillis du royaume de France, *excepté le bailly d'Auvergne*, feront receptes de leurs baillies et en compteront aux termes accoutumez. (Ordonn. d'Angers. Janvier 1323, art. 27. — Isambert. *Recueil général des anciennes lois françaises*, III, 313. Les termes accoutumés étaient la Chandeleur (2 février), l'Ascension et la Toussaint (1er nov.).

(3) Une ordonnance du 16 novembre 1318 obligeait bien (art. 12) le bailli qui, à cette époque, cumulait encore la recette avec l'administration, à rendre ses comptes « chascun an » mais en ne précisant pas le nombre de fois, elle s'en référait à l'usage des comptes triennaux.

(4) Avant Philippe le Bel, tous les services étaient réunis entre les mains du gouverneur de la province, appelé connétable en Auvergne jusqu'en 1271, et bailli depuis cette époque.

Digitized by Google

l'année. Comme le service de l'inspection des finances n'existait pas encore, rien ne lui était plus facile que de différer le paiement des traites tirées sur lui pendant les intervalles, ou de porter leur montant au chapitre de ses avances au Trésor sous prétexte qu'il n'en devait compte qu'à l'expiration du semestre courant. Quant aux frais de la recette générale, lorsqu'il la cumula avec la trésorerie, il en était couvert par une remise qui était généralement du sou pour livre au moins, soit 5 °/₀, par la responsabilité des paroisses et de leurs collecteurs à son égard, enfin par la facilité qui lui était laissée en pratique de reporter les cotes en retard dans un chapitre intitulé « Restes », ou encore au chapitre des insolvabilités que les agents du Trésor, à Paris, en trop petit nombre, étaient impuissants à contrôler dans tout le royaume. De ses avances, le trésorier se faisait payer sans peine, par l'Etat, de forts intérêts déguisés sous les noms de frais, missions, dommages. Des fonds publics, dont il avait la manutention dans les intervalles semestriels, le trésorier pouvait tirer, en outre, 20 °/₀, et souvent davantage en prêts de foires ou en opérations commerciales. C'est pourquoi la plupart des trésoriers de ce temps étaient en même temps que fonctionnaires royaux, intéressés dans la mercature en compagnies ; c'est le cas de tous ceux qui défilent dans ce récit.

L'ordonnance d'Angers apportait dans son article 30 un autre et immense avantage à la compagnie Rémy-Chauchat, en interdisant à tout italien ou lombard de Lombardie « les fonctions de receveur, de trésorier et de clerc du roi » (1). C'était la guerre nettement déclarée.

Le fait qu'une grande partie des fonds publics de la

(1) « Que nuls receveurs ne clercs du Roy ne soient, ultramontains ne de Lombardie. » — L'ordonnance fait de l'ensemble des trésoriers provinciaux un conseil de finances, un corps homogène appelé à délibérer sur les affaires financières d'intérêt général. Former ce conseil des intéressés eux-mêmes, autant faire un syndicat d'intérêts privés.

Digitized by Google

province, et peut-être la plus considérable, après avoir alimenté la banque du trésorier Louis, ne sortait de sa caisse que pour entrer dans celle de son beau-frère le trésorier du royaume, où elle fructifiait encore pendant un certain temps entre les mains et au profit de ce grand chef de la compagnie, créait à la société Rémy-Chauchat une situation sans pareille en France. Elle lui apportait d'énormes bénéfices, abstraction faite de tous détournements criminels proprement dits.

De la persistance des opérations de commerce et de banque de la société Rémy-Chauchat pendant le ministère de Rémy, nous avons des preuves positives, notamment dans un acte de la fin de 1328 qu'on trouvera plus loin où il est stipulé. en présence de Philippe de Valois, quelques mois à peine après la mort de Rémy, que les Chauchat, spécialement Louis et Géraud, rendront compte de « ce *qu'ils ont doudit feu Pierre Rémy par marchandise ou compagnie* » (1). Un des Chauchat, pour mieux surveiller les intérêts communs, avait pris des lettres de bourgeoisie en Champagne; Jacques de Riom avait fait de même pour la compagnie de son nom; il était « bourgeois de Lagny-sur-Marne » en 1323 (2); et les marchands d'Aurillac possédaient à Provins, tout comme les marchands italiens de Lucques, un hôtel à eux, près de l'église de Saint-Acheul, avec une écurie pour dix chevaux. Cette maison dite la « Halle d'Aurillac » servait de lieu de dépôt et de magasin d'étalage pendant les foires non seulement pour les marchands d'Aurillac mais aussi pour ceux « des villes d'environ » (3), Saint-Flour et autres.

Il devenait nécessaire à la société d'avoir un comptoir spécial, avec représentant domicilié au plus près possible du bailli d'Auvergne et de la Monnaie royale établie à

(1) Arch. nat. JJ. 212 f. 143.

(2) Boutaric. *Op. cit.* II, n° 7148.

(3) Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne*, *I*, 161.

Digitized by Google

Riom depuis le principat d'Alfonse de Poitiers ; ce pourquoi Rémy acheta l'hôtel Chapus dans cette ville. La Monnaie de Riom avait pour chef et pour fermier entre 1293 et 1308 un monétaire lucquois entouré d'une grande notoriété, Bettino Caucinelli, en français Betin Cassinel (1), et cet italien avait pour officier sous ses ordres, dans cet établissement, un certain Imbert Vray. Son nom me vient sous la plume parce que Louis Chauchat avait épousé une femme du nom de « Brayde » (2), prénom aussi rare en Auvergne que l'habitude y était répandue de féminiser le nom patronymique des femmes pour les désigner, et celle de substituer le b au v et réciproquement (3). S'agit-il d'une femme de la famille Vray qui eut jusqu'au XVIe siècle une certaine importance à Clermont et dans la baronie de Latour, ou d'une exceptionnelle Brayde, je ne sais pas au juste. Toujours est-il que les Caucinelli n'étaient pas des relations à dédaigner pour notre compagnie de marchands banquiers et changeurs (4).

(1) « Betin de la Monnoye », au rôle de la *Taille des Lombards* de 1293. « Monnoieur du roi » pendant presque toute sa vie. Cumule la monnaie de Paris avec celle de Toulouse en 1300, de même que les Peruzzi italiens, en France Pérouse, Peyrusse, tenaient à la fois les monnaies de Paris, Troyes, Tournai et Sommières (Gard), au nord, au centre et au midi de la France en 1304. Noble ou anobli et « chevalier du roi » comme les frères Guidi de Florence, ses contemporains. Mort à Paris, le 18 octobre 1312, et inhumé dans l'abbaye de Lagny-sur-Marne, l'un des principaux foyers de lombards. (Piton. *Les Lombards en France et à Paris*, *I*. 116, etc.)

(2) « *Nomine Brayde uxor mea*, dit-il dans un hommage de 1334. (Arch. du P.-de-D. Evêché. Reg. des hommages, cote 2.)

(3) Exemples : la *Chauchada*, pour la femme de Chauchat ; *Ballat* et la *Ballada* pour les Vallat, hommes et femmes d'une grosse famille consulaire de Saint-Flour aux XIIIe et XIVe siècles ; la *Boheira* de Cebazat, la *Bouteillère* de Senlis pour deux grandes dames de la même époque, une Chalus de la branche des Chalus surnommés les Bouviers, et la femme de l'un des Bouteiller de Senlis ainsi surnommés parce que leurs ancêtres avaient été grands bouteillers de France pendant au moins trois générations consécutives.

(4) Les descendants de ce monétaire de Riom se fixèrent en France. Guillaume Cassinel son petit-fils épousa Isabeau de Chatillon de la famille du connétable et son neveu Raoul Cassinel, Marguerite de Luxembourg. Ferry Cassinel évêque d'Auxerre et Biotte Cassinel sa sœur, femme de Jean de Montaigu surintendant des finances, étaient

Digitized by Google

Depuis une vingtaine d'années le même groupe de marchands clermontois a pu conserver la gestion des finances royales de la province ; et, de ce côté, ils sont plus forts que jamais. Cependant les compagnies italiennes ont toujours de nombreux agents dans la région. En outre de ceux de Basse-Auvergne, Matheo Alexandri à un facteur de son nom au Puy-en-Velay, en 1325 (1) ; la même année les frères Jean et Gaubert de Langrato concurrencent les cahorsins jusque chez eux à Martel dans le vicomté de Turenne (2); les traitants de leurs compagnies se rabattent sur la ferme des impôts des villes, des baronnies; elles vont en chercher jusque dans les gorges cantaliennes où des marchands de Plaisance, Bernard Garibaldi et Pierre Rogerfredi, se sont associés à trois français pour prendre à ferme les impôts du vicomté de Carlat, et jusque dans les montagnes du Rouergue où les mêmes traitants soumissionnent ceux du comté de Rodez (1323) [3]. La Compagnie Rémy-Chauchat ne les trouve rivaux redoutables que dans le négoce et les affaires de foires.

La réaction féodale a perdu singulièrement de sa force ; la Charte aux Auvergnats arrachée en 1319 à une défaillance momentanée de la monarchie est restée lettre morte; on ne voit plus un Jean de Cournon, un Pierre de Maumont qui entretint à sa solde jusqu'à 300 hommes de cheval et de pied, se rendre justice à eux-mêmes à la face des baillis royaux impuissants. L'admirable tenue du Par-

des arrière-petits-enfants de Bétin. Des alliances unirent leurs filles à Hugues de Lavieu, à Bertrand de Rochefort en Auvergne, et à Jacques de Vendôme. Marie Touchet et Henriette de Balzac d'Entraigues avaient du sang de ces Cassinel. (Piton. *Op. cit.*)

(1) Jacques Alexandri, « bourgeois du Puy ». (Boutaric. *Op. cit.*, II, 7863.) Les Alexandri prennent en 1325 des lettres de marque contre Philippe de Savoie.

(2) *Op. cit.*, II, n° 7771. — Ces Langrato « bourgeois de Martel » prennent aussi des lettres de marque contre la République de Gênes qui refuse de leur payer une indemnité de 22.000 livres pour leurs marchandises pillées en mer par les pirates gênois.

(3) Boutaric. *Op. cit.*, II, n° 7132.

Digitized by Google

lement finit par triompher de ces désordres (1); mais les esprits étaient encore si excités en 1321 que lors du départ de Guillaume Flotte seigneur de Ravel et d'Ennezat, fils du chancelier Pierre, envoyé en ambassade à Rome, le parlement crut devoir adresser le 10 novembre une circulaire à tous les officiers royaux d'Auvergne pour leur enjoindre de prendre personnellement la défense de ses terres pendant toute la durée de sa mission (2). Ces habitudes de la justice par soi-même avaient pénétré jusque dans le haut clergé, et les chanoines du chapitre cathédral n'en furent pas exempts (3). Ils ne vivaient pas en très bonne harmonie avec leur évêque Arbert Aycelin.

Entouré de belligérants, Louis Chauchat prend part à ces démêlés, non pas seulement en justice (4), mais par les armes. Il se tourne contre l'évêque. Est-ce parce que son frère Géraud (5) et son cousin germain Raoul Chauchat dit Raoulet ou Rauffet, fils de Jean, ont reçu une prébende au chapitre cathédral ? S'agit-il d'une question de finance, ou de quelque injure à venger ? Quoi qu'il en soit, au printemps de 1324, une nombreuse troupe armée de sergents royaux et de ses familiers se rue « par ses ordres » sur la maison du clerc Jean Sanier « maître médecin », située près de la cathédrale, dans la haute justice de l'évêque. Le clerc ne parvient à sauver sa vie qu'en gagnant les mai-

(1) Mlle Boudet. *Les derniers Mercœurs*, chap. XVI. *La réaction féodale en Auvergne de 1305 à 1320*, p. 124 et suiv. — *Le chevalier juif.* (L'Auvergne historique, 1909.)

(2) *Reg. du Parlement. Greffe I*, 94.

(3) *Les derniers Mercœurs. Loc. cit.* Sur documents contemporains.

(4) Au mois de février 1321 (n. st.), le Parlement était saisi d'un procès entre ses agents « les collecteurs » de l'aide levée en Auvergne pour le dernier ost de Flandre, et le chapitre cathédral. (*Reg. du Parlem. Greffe*, fol. 30 vo.)

(5) Le 18 février 1319 (n. st.), sur la recommandation d'Henri de Sully, grand bouteiller de France, le pape Jean XXII avait accordé à *Géraldo Calcati*, simple clerc, un canonicat à Clermont, avec expectative « d'une prébende entière, libre et *non sacerdotale* » (Abbé Mollat. *Lettres de Jean XXII*. T. II, n° 8971). Ce Géraud peut être soit le frère, soit le cousin de Louis.

Digitized by Google

sons voisines par les toits et en fuyant hors de la cité. Les gens de l'évêque et d'autres citoyens accourent pour chasser les sergents du trésorier, ils sont refoulés après un combat sanglant et ces derniers, restés maîtres du terrain, se conduisent dans cette partie de la ville comme dans une place prise d'assaut (1). Sur plainte d'Arbert Aycelin, le roi ordonna au bailli d'Auvergne de faire une enquête (24 mai); mais ici encore la puissance de l'argent se fait sentir, l'évêque déclare ne pas réclamer « la peine du sang » contre Louis Chauchat et ses hommes (2). Il ne nous a pas fait connaître le prix qu'il en coûta au trésorier pour acheter ce désistement.

Vers le même temps, une alliée de sa famille, Marguerite Roux veuve sans enfants de Pierre de la Mothe, est accusée par un marchand de Thiers, Hugues Tassand (3) héritier de son mari, d'avoir empoisonné son beau-frère Hugues de la Mothe, brisé les scellés apposés sur les immeubles de la succession, fracturé les portes des « chambres et bouticles » (magasins), et enlevé le mobilier. Décrétée de prise de corps par le bailli royal de la province, elle peut, avant d'être menée en prison, prier Louis Chauchat de prendre et garder chez lui les six chevaux de l'écurie du défunt. Lorsque les sergents du bailli se

(1) *Reg. du Parlem. Criminel*, III, fol. 149 et 150.

(2) Les principaux nommés étaient Olivier et Perrot Maulnier, Patriarche, L'Enfant, Le Prestre, Jean Pons, sergents du roi, tous de Montferrand, tous « familiers de Louis *Calcati* trésorier du roi en Auvergne ». (Boutaric. *Op. cit.*, II, n° 7623.) Ces sergents appartiennent aux meilleures familles consulaires de leur ville. (Pour les Patriarche, Arch. du P.-de-Dôme. Fonds Port. *Terrier Dogue*, fol. 121, vers 1242. — Molinier. *Correspond. d'Alf. de Poitiers.* — *Registre des consuls* de Montferrand du XIVe siècle, etc.) — Guillaume Maulnier était chancelier du bailliage d'Auvergne en 1332.

(3) Ce Tassand *al.* Tassoend, était le fils de Guillaume Tassand, qui hommageait en 1306 à Robert VI comte d'Auvergne, en sa qualité de seigneur de Montgâcon, pour rentes sur la ville de Maringues et le village de Pagnan. (Arch. nat. R2 126 et 127.) — Nouvel hommage peu après par ses enfants mineurs. (*Ib.*) — En 1351, hommage d'un autre Guillaume Tassand, pour les mêmes dîmes. (*Ib.*) Et en 1364, par Marie Tassand au seigneur de Montgâcon, pour ses dîmes de Pagnan. Ces Tassand pratiquaient le prêt sur gage.

Digitized by Google

présentent pour les réclamer, Louis, qui décidément a pris quelque chose du tempérament féodal depuis son anoblissement de 1319, excipe de l'inviolabilité du domicile des trésoriers de la couronne pour leur interdire l'entrée de son hôtel. Le bailli répond à ce refus par l'ouverture de poursuites criminelles contre lui. Mais des lettres délivrées à Jargeau par Charles le Bel imposent silence au magistrat en proclamant l'innocence de la jeune veuve aussi bien que celle du trésorier, et ne réservant que l'action civile au marchand thiernois (1). Il est difficile dans cette affaire de déterminer la part de la faveur et celle de la vérité ; toutefois cette innocence proclamée d'office par le roi à Jargeau, sans enquête préalable, sur simples renseignements émanés de qui on le devine, au profit de son trésorier beau-frère et associé de son ministre favori, est assez suspecte. Dans une querelle dont une opulente succession est l'enjeu, on hésite entre l'imposture du dénonciateur et l'improbité d'une jeune femme appartenant à une très importante famille de mercature du pays et du temps. Ils ont pu, d'ailleurs, être tous de bonne foi ; et nous n'avons à retenir de l'incident que l'excès de pouvoir du trésorier abusant de ce qu'il est, de fait, à cette heure, le plus puissant personnage de la province. Pour la seconde fois il échappait aux poursuites criminelles. A la troisième, il fut abattu.

(1) « Absolutio Margarite Ruffi relicte Petri de Mota, ex pluribus articulis contra ipsam propositis »... Item que elle fit gater (corr. giter) hors de la maison sis chevaus qui furent dudit Pierre son mari par *Loys Chauchat lors trésorier d'Auvergne*, par la force de son office... Nous, parce que nous sommes informé par des gens dignes de foi de la bonne renommée de ladite Marguerite, et que lesdiz dénonceurs ne propouzaieni lesdiz articles contre ladite Marguerite que par haine, et la grever et dommager, l'avons absolue et absolvons, en tout, comme il nous peut toucher seulement, et aussi *ledit Loys*, sauf et reservé à partie son droit... Donnons en mandement, par la teneur de ces lettres, à tous nos justiciers et subgiez que doresnavant ne molestent lad. Marguerite ne *ledit Loys*... Donné à Jargeau lan de grâce MCCCXXIIII ou mois de janvier ». (Arch. nat. JJ. 65, n° 80, p. 48.)

Digitized by Google

§ 4. — Les acquisitions de Pierre Rémy.

Les biens des Chauchat, du temps de Pierre Rémy, s'étendaient sur nos cantons actuels de Clermont, Riom, Ennezat, Pont-du-Château, Maringues; et, dans la ville de Clermont, sur les paroisses du Port, de la Cathédrale et de Saint-Pierre; mais, à part la seigneurie de Saint-Beauzire et l'hôtel familial de Clermont, ils ne se composent guère que de dîmes, de rentes foncières et de cens infiniment fractionnés. Cette multitude de parcelles forme un tout indivis entre les enfants de Géraud continuant entre eux une communauté immobilière qui est dans leurs traditions (1). Dans cette sous-société foncière, le mari de Blanche Chauchat n'a cependant rien à voir.

Pour lui, il a procédé pendant six ans (1322-1328) à d'insatiables acquisitions, opérées suivant une méthode que révèle la situation topographique des immeubles acquis. Elle consiste à relier Paris, lieu de sa résidence ordinaire et obligée près du roi et centre principal de ses affaires, avec Clermont pays de sa femme, habitat de son beau-frère et principal associé; à le relier aussi avec les foires de Champagne, terrain des plus fructueuses opérations de sa compagnie.

A Paris, en outre de son hôtel particulier, situé dans le clos du Vieux Cimetière (2), il a beaucoup d'autres maisons rue Vieille-du-Temple (3), au quartier du Bourg-Thiboust (4), dans la rue du Franc-Maurier (5), en place de Grève (6).

(1) Les documents du temps parlent de leurs biens en bloc, les biens des « héritiers de Géraud Chauchat ». ce qui n'arrivait pas quand l'indivision avait cessé. Exemples: « Johannes de Clémentelle... debet... in decima que est *heredum Geraldi Calcati* ». (Arch. du P.de-Dôme, Terrier Dogue, fol. 148 v°. Acte de 1329.) — « Apud Alnac. Acrementa [vi] gerie Lupsiaci de anno M° CCC° XXIX°, apud Lunhac... in decima *heredum Geraldi Calcati.* » (*Ibid.*) Etc.

(2) Arch. nat. JJ. 65 B, 159.

(3) *Ib.* 66, n° 11.

(4) *Ib.* 66, n° 71.

(5) *Ib.* 66, n° 406.

(6) Viard. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, p. 20 et suiv.

Digitized by Google

Après Paris, le vrai champ de bataille du moment entre les compagnies françaises et les lombards d'Italie est dans les bailliages de Champagne, de Brie et de Sens. Le grand trésorier du royaume s'est arrangé des installations dans chacun des centres importants de la région des foires. Hôtels à Troyes rue du Temple (1), à Provins près du cloître Saint-Quiriace, et plusieurs maisons attenantes à l'Hôtel de Ville près du marché; d'autres près de Meaux (2). A Melun, il possède la maison dite du Chastel sur le marché (3), l'ancien château probablement. Ces résidences sont autant de comptoirs (4). Autour de chacune d'elles se groupent une quantité de fiefs, de domaines, de censives, de seigneuries, de maisons fortes. Citons entre autres, les belles seigneuries de Montigny (5), Monglas (6), Courbon (7), Gouy-sur-Morin (8). Ces domaines de Champagne, de Brie et du bailliage de Sens, sont reliés à ceux de Paris par les biens acquis au Mont-Valérien, aux Moulineaux près d'Issy, à Vaugirard, à Rueil, à Bezenval, à Lontrait, Villiers, Valles, Sancy, Fontenelle, Gonnay, Ablon, à la Villeneuve-Guyard (auj. Villeneuve-le-Roi en S.-et-Oise et près d'Ablon) [9], sa campagne préférée (10). Nous n'en finirions pas de parcourir toutes les terres de ce ménage de nababs dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Brie, la partie de la Bourgogne qui confine à ces dernières provinces et au Nivernais; nommons cependant la grande terre de Chaumot (anciennement Chamoy) près de Sens, sur les rives de l'Yonne, avec ses annexes de Vieux-

(1) Arch. nat. JJ. 65 B, n° 142.
(2) *Ib.* 65, n° 66. — Maison dite « Salles aux Brébans ».
(3) *Ib.* 66, n° 608.
(4) *Ib.* 66, n° 20.
(5) *Ib.* 65 A, n° 194, 216, et 66 n° 1297.
(6) *Ib.* 66, n° 5.
(7) *Ib.* 65 A, n° 164. Courboin près de Condé-en-Brie.
(8) *Ib.* K. 42, n° 2.
(9) *Ib.* 65 A, n° 164.
(10) *Ib.* 65 A, n° 233 et 65 B, n° 69. — Mont-Valérien, Moulineaux (Seine); Rueil, Ablon et Fontenelle (S.-et-Oise); Sancy et Villiers (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

Champagne, Bray, etc. (1), parce qu'elle éveille le souvenir d'un autre financier receveur général d'Auvergne et associé aux grandes fermes du royaume, Paul Delpech seigneur de Chaumot sous Louis XV, dont l'histoire a une étonnante analogie avec celle des Chauchat et des Gayte, un rêve des Mille et une Nuits sombrant dans une catastrophe finale (2). Chaumot porta malheur à ses maîtres.

Grâce à la faveur que Charles le Bel lui avait accordée de réunir en un unique bloc féodal ses domaines dispersés en plusieurs provinces du centre de la France, l'ambitieux génie du chef de la maison avait réussi à former une sorte de principauté financière dont les éléments, territorialement dispersés, étaient unis par un même objectif et une même raison d'être, la richesse commerciale, la maîtrise des marchés, la concentration du crédit, la création d'une puissance française faisant front de tous les côtés aux lombards italiens et de force à les refouler.

De son hôtel de Paris et de chacun de ses comptoirs de Troyes, Provins, Meaux, Melun, Lagny, Sens, le grand chef de la compagnie peut se rendre en Berry et en Nivernais presque sans relayer hors de ses terres. Là, il trouve, s'échelonnant, ses seigneuries de Cunçy et d'Estrains, dans le canton de Varzy (arrondissement de Clamecy) [3], dons du comte de Nevers aux Chauchat ; d'où il gagne ses terres de la châtellenie de Bourbon-l'Archambaud, Theneuille (4), ses châteaux du Châtelard et de Saulzet (arron-

(1) Arch. nat. JJ. 166, n° 5. — Vieux-Champagne et Bray (Seine-et-Marne). Il y a un autre Chaumot dans la Nièvre, cant. de Corbigny, arr. de Clamecy.

(2) J'en ai donné une notice résumée sur le vu des papiers et registres des Delpech dans le Bulletin de l'Académie de Clermont, 1881, p. 159.

(3) Pour Estrains et sa maison-forte de La Forêt. V. Arch. nat., JJ. 65 B n° 2 et 66 n° 37.

(4) *Ibid.*, 66 n° 37. — Theneuille, commune de Cérilly (Allier), acheté par P. Rémy à l'abbé de Cluny, entre 1325 et 1327.

Digitized by Google

dissement de Gannat) (1); et il arrive en Limagne où foisonnent les biens des Chauchat et des Gayte, depuis Biozat et le canton d'Aigueperse jusqu'à ceux de Riom et de Clermont. Il est donc exact de dire que ces gens-là pouvaient aller de Clermont à Paris par la route directe ou par la Champagne, sans coucher hors de leurs domaines. Pierre Rémy s'occupait à créer, par des acquisitions nouvelles, d'autres chaînons systématiquement choisis pour relier ses établissements d'Auvergne avec les places commerciales et les monnaies de Mâcon, de Cahors, de l'Agenais (2), de Montpellier, lorsque l'imprudence d'une marche trop rapide commença de le faire trébucher.

Nous avons signalé la résistance opposée par les villes de Riom et de Montferrand aux démembrements des biens de la couronne, situés dans leur territoire, au profit du maître de la Trésorerie royale; il se butta aux mêmes obstacles en divers autres lieux de France, particulièrement à l'occasion du don que le roi Charles IV lui fit, en pleine propriété, des fiefs donnés en usufruit par Philippe le Bel à feu le cardinal Colonna, pour le récompenser, lui et les autres membres de sa famille, des services qu'il en avait reçus, lors de ses conflits avec la papauté (3). Les consuls des villes, les habitants des châtellenies excipèrent, de toutes parts, de leur privilège de ressort direct à la couronne. Rémy fit preuve, dans ces circonstances, de la même souplesse qu'en Auvergne, et

(1) Châteaux et seigneuries (commune de Saulzet, canton de Gannat), achetés par le même, à cette époque, à Guillaume Le Loup, chevalier. Vers le même temps, il achetait aussi la moitié de la baronie de Croc et la terre de Saint-Amand, en Limousin, à Ebles VIII vicomte de Ventadour et à son frère Bernard.

(2) Guillaume de Dol, « bourgeois de Marmande », nommé aussi parfois Guillaume de Marmande, ayant été condamné pour forfaiture, Rémy se fit donner en 1325 tous ses biens de l'Agenais. (Arch. nat., JJ. 65 B, 106 et 69, n° 240.)

(3) Le cardinal Colonna, archevêque de Bourges, avait été d'ailleurs le précepteur de Philippe le Bel; les deux fils aînés de ce prince, Louis X et Philippe V, avaient ratifié ces dons en usufruit.

Digitized by Google

l'on transigea en réduisant le don de la propriété à une libéralité usufructuaire (1).

Pierre Rémy trouva, en revanche, des donateurs empressés dans les grands feudataires du royaume, tels que le duc de Bourbon, les comtes de Flandre et de Nevers. Si grands qu'ils fussent, ils eurent besoin du ministre tout-puissant. Dans l'ivresse du succès, il s'ouvrit encore un autre chemin, celui de Montfaucon.

(A suivre) MARCELLIN BOUDET.

(1) Il reçut entre autres les bourgs ou villes, notamment « les villes de Conches, Trébons, Canchy, Serinan et une ville de « Venere », (Venère, arrondissement de Gray ?) ». (Arch. nat., JJ. 64, nos 288, 289, 290, 293, 294; et 65 A, no 146. Lettres du mois d'août 1326.)

Digitized by Google

DOCUMENTS

1731. — 26 avril, Clermont (Chancellerie présidiale). — **Mandement de Louis XV au Présidial d'Auvergne, à Clermont, lui prescrivant de juger en dernier ressort le procès pendant depuis le 3 mars 1730 entre les Administrateurs du Grand Hôtel-Dieu, d'une part ; Gabriel Pommier et Marie Boughon, sa femme (fille de Pierre et nièce de Jean Boughon, de Saint-Babel), d'autre part ; à qui ils réclamaient devant le Sénéchal 70 livres, plus les intérêts (3 livres, 10 sous par an) à partir de 1697.**

Archives hospitalières de Clermont-Ferrand. — (Supplément du Fonds ancien.) — *Sur vélin* (1).

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, a nos amés et feaux les gens tenans le siege presidial d'Auvergne de Clermont. De la part de nos amés les administrateurs du grand hostel Dieu de la ditte ville de Clermont, lesquels nous ont tres humblement exposé que par exploit du trois mars 1730 ils ont fait assigner par devant notre amé et feal le senechal de Clermont, Gabriel Pommier et Marie Boughon, sa femme, au nom et comme fille heritiere a bientenance de deffunt Pierre Boughon, habitant du lieu de Saint-Babel (2), lequel estoit commun en biens avec Jean Boughon, son frere, marechal au dit lieu de Saint-Babel, pour estre condemnés pour les causes y contenues a payer aux exposants la somme principalle de soixante dix livres, ensemble les interests, a raison de trois livres, dix sols, par chacun an, a compter depuis l'année 1697, et que, pour parvenir au payement, le dit Pommier seroit tenu d'indiquer des biens de la dite Boughon, sa femme, au deffaud de ce qu'il seroit condemné en son nom propre et privé au payement de la dite somme principalle interests et depens et d'autant que la demande des exposans est dans le cas du premier chef de l'edit des presidiaux, les exposans sont bien fondés de faire juger la dite demande presidiallement et en dernier ressort et, a ceste fin, ils se voyent obligés d'obtenir nos lettres de commission a

(1) En haut, à gauche. — 26 avril 1731.

(2) Saint-Babel (Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire).

Digitized by Google

ce necessaires ; pour cet (1) il que nous vous mandons, les parties comparantes ou duement appellées par devant vous, vous ayés a juger la dite demande presidiallement et en dernier ressort et au surplus faire aux parties bonne et brieve justice ; de ce faire, vous donnons pouvoir, car tel est notre plaisir, declarant les exposants que Me Jean Reynaud, procureur au dit siege, occupera pour eux.

Donné a Clermont, en la chancelerie presidialle, le vingt-six avril, l'an de grace mil sept cent trante un, et de notre regne, le seizieme ; can[ce]llé ce jourd'huy, par Peyrol.

Veu le 26 avril 1731.

Par le conseil : Paye.

Au dos : huit sols. — G. de Riom (2).

Louis Caillet.

BIBLIOGRAPHIE

Marcellin Boudet. — Introduction au Cartulaire de Saint-Flour. — Histoire du monastère avant la création de l'évêché. — Monaco, 1910, viii, 334 p. grand in-4°. — Préface de M. A. Bruel, chef de section honoraire aux Archives nationales.

« Peu de régions ont été jusqu'à ce jour aussi dépourvues que la Haute-Auvergne de ces précieux recueils de vieux textes que sont les Cartulaires. » MM. Saige et de Dienne, qui ont publié en 1900, aux frais du prince de Monaco, les *Documents relatifs à la vicomté de Carlat* avaient demandé à M. Boudet communication des textes qu'il pouvait avoir découverts, relatifs à l'ancienne vicomté de Saint-Flour. Il leur apporta le *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour*, et l'apport fut jugé si important que l'impression du Cartulaire fut décidée. Le présent volume doit en être considéré comme l'introduction.

M. Boudet nous renseigne tout d'abord sur les documents dont il s'est servi. L'*Epitome* est une charte-notice de la fondation du monastère bénédictin de Saint-Flour. L'*Inventoria*, un inventaire analytique parfois très détaillé d'une cinquantaine de chartes, échelonnées depuis la fondation inclusivement jusqu'à l'année 1131 environ. *Le Cartulaire de l'évêché de Saint-Flour* est un recueil de pièces des archives du monastère, depuis le xiie siècle jusqu'à l'érection du diocèse de Saint-Flour en 1317. La concordance parfaite des extraits et analyses contenus dans ces trois collections, avec les pièces conservées dans les papiers Baluze aux Archives nationales et ailleurs, est la meilleure garantie de l'authenticité de ces recueils. M. Boudet les a enrichis de soixante-seize pièces tirées des archives de Paris et de province, et qui en forment le complément logique.

(1) Ce + et (est).
(2) Imprimé.

Digitized by Google

Dans la première partie de son ouvrage (p. 1-159), M. Boudet étudie ses sources et détermine les caractères d'authenticité qu'elles présentent. Il retrace l'histoire primitive du pays et de ses dynasties féodales, puis s'en prend à la légende florienne et n'a pas de peine à combattre la prétendue apostolicité de l'église de Saint-Flour. Il suit la légende dans sa lente évolution et montre comment elle se développa et s'enrichit. Toute cette partie est un modèle de discussion. Une étude sur le culte et les propres de Saint-Flour complète ce qui a été dit sur la légende. Nous recommanderons tout spécialement à l'attention des lecteurs le chapitre relatif à l'occupation de la Planèze avant la fondation de Saint-Flour. Il y a là un ensemble de renseignements nouveaux des plus intéressants, c'est un modèle de préhistoire.

Avec la deuxième partie : *Histoire du prieuré de Saint-Flour* (p. 159-315), commence la chronique documentée du prieuré bénédictin, qui devint évêché au XIVe siècle, presque au moment où Saint-Flour allait devenir lui-même le poste avancé de l'Auvergne française en face des territoires cédés à l'Anglais par le traité de Brétigny. M. Boudet nous fait assister à la fondation et à l'établissement d'un grand monastère; nous voyons les prieurs constituer peu à peu le domaine du monastère, veiller avec un soin jaloux à son enrichissement et à sa conservation, le défendre contre les entreprises des seigneurs laïques et des officiers royaux, opposer leurs droits à des instituts aussi puissants que l'ordre du Temple, et triompher de tous les obstacles, à force de constance et de sang-froid.

Là où ils ne peuvent rester seuls maîtres, ils déterminent exactement les droits qu'ils consentent à céder. A Brezons, la seigneurie laïque et la seigneurie ecclésiastique ont chacune leurs limites fixes, leur demeure, leur haute justice, leur bailli. « Interdiction au seigneur de tenir dorénavant ses assises dans l'église, le cimetière et les propriétés du prieur, et de planter ses fourches dans le bourg. S'il arrive qu'on y institue des foires et marchés, le seigneur pourra y planter son poteau, mais hors la vue de l'église et au moins à un jet de pierre » (p. 273).

Relevant de l'abbaye de Cluny, le prieuré de Saint-Flour est souvent régi par des Bourguignons, M. Boudet prouve même qu'il y eut abus manifeste et véritable mainmise sur le monastère par l'élément étranger. Le népotisme ne fut pas sans fleurir dans la Planèze.

Somme toute, l'œuvre des moines de Saint-Flour fut grande et bonne. « Le monastère de Saint-Odilon a rempli pendant trois siècles sa mission de réorganisateur, de réformateur des paroisses. Il a restauré les églises, fortifié les presbytères, rétabli leurs budgets, relevé leur dignité; il a fondé des écoles, un hôpital, acquis et réglementé une léproserie et puissamment contribué au maintien de l'ordre public dans l'archiprêtré montagneux qui lui a emprunté son nom. Il fut l'une des barrières opposées à l'invasion des provinces centrales par l'hérésie albigeoise et seconda de son mieux la monarchie dans son œuvre d'unification de la France » (p. 297).

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE [1]

Comité de patronage de l'Institut industriel du Centre

MEMBRES DE DROIT :

MM.

Le Préfet du Puy-de-Dôme.

Le Maire de Clermont-Ferrand.

Les Présidents des Chambres de commerce d'Aurillac, Clermont, Montluçon, Nevers, Roanne et Thiers.

Le Recteur de l'Université.

Le Doyen de la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand.

Les Inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique du Puy-de-Dôme.

De La Coux, inspecteur régional de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

MEMBRES ÉLUS :

MM.

AUGER, consul de Belgique, juge au Tribunal de commerce, fabricant de fruits confits, à Clermont-Ferrand.

BAUDRY, président du Tribunal de commerce, fabricant de vinaigre et cristaux de soude, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

BERGOUGNAN, membre de la Chambre de commerce, manufacturier à Clermont-Ferrand.

BOGROS, tanneur, à Clermont-Ferrand.

BOUTARIC, ingénieur conseil, à Montmorency (Seine-et-Oise).

CHARDON, membre de la Chambre de commerce, distillateur, à Clermont-Ferrand.

CHARPY, directeur des Usines Saint-Jacques, à Montluçon.

CHAUSSEGROS, ancien constructeur, à Clermont-Ferrand.

CHOMETON, prospecteur, à Aubusson (Creuse).

CONCHON-QUINETTE, manufacturier, à Clermont-Ferrand.

COURTADON, fabricant de chaux et ciments, à Lezoux (Puy-de-Dôme).

CREUZET, directeur de la Compagnie du Gaz, à Clermont-Ferrand.

DANTON, fabricant de tapisseries, à Aubusson (Creuse).

DELAS, agent commercial des Mines de Champagnac (Cantal).

DONARD, ingénieur conseil, à Paris.

DUCOUSSO, ingénieur conseil de la Compagnie Française pour l'exploitation des procédés Thomson Houston, à Loubatérie (Lot-et-Garonne).

(1) Adresser tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* à M. V. Thomas, directeur de l'Institut industriel du Centre, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

FABRE, fondeur, à Clermont-Ferrand.

FABRE, professeur à l'Institut, ingénieur de l'Ecole Centrale Lyonnaise.

FAYDIT-FRADIT, fabricant de fruits confits, à Clermont.

FRIC, couleurs et vernis, à Clermont-Ferrand.

GAGNIÈRE, produits chimiques et pharmaceutiques, à Clermont-Fd.

GAILLARD, propriétaire de la papeterie de Saint-Vincent de Blanzat (Puy-de-Dôme).

GAUTIER (Paul), directeur du Musée Lecoq, à Clermont-Ferrand.

GAUTREZ, professeur à l'Institut. directeur du Bureau d'Hygiène.

GIPOULON, professeur à l'Institut, docteur en droit, distillateur, à Clermont-Ferrand.

JOUVE, membre de la Chambre de commerce, de la maison les Fils Charvet, Charbons, à Clermont-Ferrand.

LACROUTE, directeur de la Manufacture des Tabacs de Riom.

LEBARD, professeur à l'Institut, expert auprès des tribunaux, à Clermont-Ferrand.

LE NORMANT DES VARANNES, directeur de la papeterie de St-Vincent de Blanzat (Puy-de-Dôme).

LIÉBAERT, vice-président de la Chambre de commerce, ancien directeur des Usines de Bourdon (sucrerie et distillerie).

MARTIN, distillateur, à Clermont-Ferrand.

MATHIEU, professeur à l'Institut, directeur de la Compagnie des Tramways du Puy de Dôme, à Clermont-Ferrand.

MICHARD, directeur de la Société des asphaltes de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

NADAL, directeur de la papeterie de Tallende (Puy-de-Dome).

NOBLET, professeur à l'Institut, ingénieur à la Manufacture des Tabacs, à Riom.

OLIER, membre de la Chambre de commerce, constructeur, à Clermont-Ferrand.

PERRIN, professeur à l'Institut, ingénieur des Arts et Manufactures, à Clermont-Ferrand.

POISSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Clermont-Fd.

POLLACK, industriel, à Wilna (Russie).

POULENC (Camille), directeur des Etablissements Poulenc, à Paris.

PRUNIÈRE, ancien industriel, à Clermont-Ferrand.

ROSSAZZA, directeur de la Société franco-italienne, Usine de Massiac (Cantal).

ROUZAUD, juge au Tribunal de commerce, propriétaire de la chocolaterie de Royat.

TEILLARD, prof^r à l'Institut, architecte diplômé du Gouvernement.

TEISSET, fabricant de produits chimiques, à Clermont-Fd ; constructeur d'appareils de meunerie, à Chartres (Eure-et-Loir).

SALZE, professeur à l'Institut, ingénieur des Arts et Manufactures.

TOURETTE, professeur à l'Institut, inspecteur du travail, à Clermont-Ferrand.

VIALLEFOND, membre de la Chambre de commerce, Brasserie de Pont-du-Château.

Digitized by Google

RAPPORT

sur l'année scolaire 1909-1910

MESSIEURS,

L'année scolaire 1909-1910 a présenté pour notre enseignement de Chimie industrielle un intérêt considérable. Les résultats obtenus pendant l'année scolaire 1908-1909 nous avaient démontré que la création d'un enseignement technique à Clermont-Ferrand pouvait être réalisé avec succès : votre Comité s'est mis résolument à la tâche et l'on peut dire que l'année scolaire écoulée a été avant tout une période d'évolution et d'organisation définitive.

J'examinerai successivement les diverses questions se rapportant :

1° A la situation scolaire ;

2° A la situation financière ;

3° A l'organisation de l'Institut de Chimie industrielle du Centre, qui fonctionne régulièrement depuis le 3 novembre courant.

I. — Situation scolaire.

Au 1er novembre 1909, les étudiants se répartissaient ainsi :

Etudiants de 2me année : 3 pour le diplôme ; 1 pour le brevet ;

Etudiants de 1re année : 8 pour le diplôme, dont un redoublant ; 1 pour le brevet ; 2 pour le certificat de Chimie industrielle.

Dès le 1er décembre, l'étudiant admis à redoubler sa première année d'études ne pouvant mener de front ses

Digitized by Google

études en vue de l'obtention du diplôme de chimiste, et celles en vue de l'obtention des certificats d'études supérieures de l'Université, renonçait à suivre l'enseignement de Chimie industrielle.

Des sept candidats restants, quatre furent refusés à l'examen d'admission définitive qui eut lieu fin décembre. De ces quatre candidats, l'un abandonnait notre Ecole dans le but de compléter son bagage scientifique par trop rudimentaire ; un autre transformait ses inscriptions de diplôme en inscriptions de brevet; enfin les deux derniers demandaient à être admis tous les jours au laboratoire à titre de bénévoles pour y effectuer une année préparatoire à l'enseignement en vue du diplôme.

Au 1er janvier, nos laboratoires étaient par suite fréquentés par treize étudiants.

Dans le courant de l'année, un bénévole se faisait également inscrire pour travailler tous les jours au laboratoire, si bien qu'en fin d'année, nos laboratoires étaient fréquentés par quatorze étudiants.

L'enseignement a été assuré, comme l'an dernier, par MM. Thomas et Gauthier.

L'itinéraire du voyage d'études a été le suivant :

Clermont, Commentry, Montluçon, Le Chatelet, Issoudun, Vierzon, Nantes, Trignac, Voutré, Rai-Aube, Paris, Clermont.

Au cours de ce voyage, nos étudiants ont visité dix-neuf usines ainsi réparties :

Métallurgie et travail des métaux	5
Industrie du cuir	3
Industrie de la cellulose	4
Industrie de l'impression	1
Verrerie et céramique	3
Travail des grains	3

Dans la région : six usines, parmi les plus importantes, ont bien voulu accueillir nos étudiants et faciliter par cela même la tâche au personnel enseignant.

Digitized by Google

L'accueil si bienveillant qu'au cours de ces différentes visites nos étudiants ont trouvé auprès des industriels, me fait un devoir de leur adresser ici, en votre nom, nos remerciements les plus sincères et reconnaissants.

II. — Situation financière.

Pendant l'année scolaire 1909-1910, nous avons été secondés dans notre tâche moralement et financièrement. Moralement surtout par M. le Recteur, dont l'intervention directe au Ministère de l'Instruction publique nous a valu de la part de l'Université deux subventions importantes (1.000 et 3.000 francs) destinées à couvrir en grande partie les frais d'installation, et par MM. les Présidents des Chambres de Commerce qui ont bien voulu patronner officiellement notre organisation : Clermont (Riom-Issoire), Montluçon-Gannat, Roanne, Thiers, Nevers et Aurillac.

Quant aux concours financiers, ils nous sont venus encore plus nombreux que l'an dernier, comme il résulte du tableau suivant :

SUBVENTION EN FAVEUR	des Laboratoires	Etudiants	Personnel	TOTAUX
Ministère du Commerce et de l'Industrie	1.000	»	»	1.000
Université	3.000	»	1.000	4.000
Faculté des Sciences	Néant	Néant	Néant	»
Municipalité	200	»	»	200
Conseil général	500	»	»	500
Comité local) du Congrès pour l'avancement des Sciences	250	»	»	250
Industriels	1.550	225	»	1.775
Chambre de Commerce de Clermont	1.000	»	»	1.000
				8.725

Digitized by Google

Comme, au 30 octobre dernier, nous avions un excédent de recettes de 2.581 fr. 30, le chiffre de recettes s'élève à 11.306 fr. 30.

De cette somme, 500 francs ont été directement versés aux étudiants par les soins de la Préfecture du Puy-de-Dôme ; 3.200 francs (subvention de la Ville et de l'Université) ont été affectés aux frais de cours et à l'achat de matériel : les dépenses ont été directement contrôlées par l'Agent comptable de l'Université ; 1.000 francs (Université) ont enfin été partagés, par parties égales, entre MM. Thomas et Gauthier.

Nous n'avons donc eu à notre disposition immédiate qu'une somme de 6.606 fr. 30.

Si l'on ajoute à ces chiffres les ressources résultant du laboratoire d'analyse des industriels du Centre, ressources s'élevant à la somme de 521 fr. 60 (y compris les ressources crées par la publicité), notre budget s'élèvera, cette année, à *7.127 fr. 90*.

Si la contribution de la Faculté des Sciences à l'enseignement de chimie industrielle a été nulle cette année encore, et si les subventions de la Ville et du Conseil général sont des plus modestes, nous avons la ferme conviction de voir très rapidement tous ces corps constitués nous seconder plus activement (1).

Cependant notre situation financière actuelle est loin d'être aussi brillante que pourraient le faire croire les chiffres précédents, par suite de la transformation et de la création de l'Institut de Chimie industrielle du Centre de la France.

(1) Depuis la rédaction de ce rapport, nous avons été heureux d'avoir eu à enregistrer les subventions nouvelles suivantes :

Faculté des Sciences : Crédit régulier annuel pour frais de cours (pour 1911	600 »
Université : Indemnité annuelle pour un garçon de Laboratoire (pour 1911)	150 »
Munipalité (pour 1911)	1.000 »
Conseil général (pour 1911	500 »

Digitized by Google

Situation Financière au 20 Octobre 1910

Actif		7.127 90
Passif.		
a) Dépenses réglées par chèque :		
Indemnités à trois étudiants	225 »	
Chabannat (déménagement)	50 »	
Chabanial (déménagement)	50 »	
Billy (installation)	83 75	
Védrine (installation)	256 10	
Sauret (installation)	101 15	
Jouve (déménagement, assurance)	89 35	
Berthout (installation)	1.120 »	
Robert (installation)	886 »	
Girard-Guillochin (impression)	189 90	
Delorme (loyer)	500 »	
Thomas (part d'analyses)	90 »	
Total	3.641 25	3.641 25
Reste		3.486 65

Le relevé de notre compte fourni par la Banque Chalus est de 3.630 fr. 95. La différence provient de ce que tout le crédit affecté à la Bibliothèque n'a pas encore été dépensé et, d'autre part, de ce que certaines analyses n'ont pas été soldées. Enfin, ce chiffre de la Banque Chalus comporte les intérêts des sommes versées à la banque. Je vous propose donc d'approuver ces comptes et de les arrêter à la date du 20 octobre, à la somme de *3.630 fr. 95*.

b) Dépenses engagées :

Loyer pour 1910-1911	500 »
Frais d'impression des affiches	180 »
Frais d'affichage	71 50
Impressions diverses (programme, brochures et papeterie) environ	300 »
Indemnité au personnel (MM. Gauthier et Thomas	2.500 »
Total	3.551 50

Il faut y joindre encore l'indemnité du secrétaire.

Digitized by Google

III. — Organisation de l'Institut de Chimie industrielle du Centre de la France.

En assemblée générale du 30 octobre 1909, M. Jouve donnait lecture d'un très intéressant rapport, qui vous a été communiqué, sur la création de nouvelles sections destinées à compléter l'enseignement déjà existant et sur la transformation en Institut de Chimie industrielle du Centre. L'étude de ce rapport fut confiée à une Commission technique qui, le 26 février 1910, en adoptait toutes les conclusions.

Le 30 octobre 1909, le rapport de M. Jouve pouvait, à certains, paraître quelque peu prématuré. A l'heure actuelle, il paraîtrait à votre Comité trop timide, puisque ce Comité l'a complété en y adjoignant :

1° Un cours concernant la résistance des matériaux ;

2° Un cours concernant la construction et les installations spéciales aux industries chimiques ;

3° Un stage pratique de conduite de machines dans les usines de la région.

A l'enseignement exclusivement chimique donné par les soins de l'Université, succède depuis le 3 novembre courant, un enseignement plus étendu qui comprend trois sections bien distinctes, dans lesquelles seront respectivement donnés les enseignements suivants :

1re Section : Enseignement de chimie industrielle proprement dite ;

2e Section : Enseignement de technologie industrielle (matériel et appareils accessoires d'usines) ;

3e Section : Enseignement de comptabilité, hygiène et législation industrielles.

Digitized by Google

Le programme de l'Institut qui vous a été remis vous permettra de vous rendre compte de la manière dont on compte réaliser le but que nous poursuivons : donner à nos étudiants se destinant aux industries chimiques quelques notions des connaissances multiples que l'industriel est tenu de connaître et souvent même d'approfondir. Pratiquement, un tel enseignement devait être professé par des techniciens (section II) ou des spécialistes (section III).

Nous avons aujourd'hui, pour mener à bien l'œuvre entreprise, et les uns et les autres. En nous accordant une collaboration complètement désintéressée, ils ont tenu sans doute à témoigner de l'intérêt qu'a suscité, dans les milieux industriels de notre région, les premières tentatives d'enseignement de chimie industrielle proprement dite. Nous sommes persuadés qu'avec de tels concours, le succès sera facile.

A maintes reprises, nous avons insisté sur la nécessité de développer chez les jeunes gens l'esprit d'initiative et l'esprit d'indépendance scientifique. Nous sommes certains qu'au contact du nouveau personnel de l'Institut, nos étudiants seront contraints de développer initiative et indépendance. On reproche à nos écoles de couler toutes les intelligences dans le même moule. Pour obvier à cette critique, nous avons puisé notre personnel à des sources très différentes. Aux universitaires auxquels incombe l'enseignement de la première section, nous avons opposé des non-universitaires (2e et 3e sections). Pour assurer l'enseignement de la deuxième section, nous avons fait appel à des ingénieurs se réclamant d'écoles et, par suite, de méthodes différentes (Polytechnique, Mines, Arts et Manufactures, Arts et Métiers, Beaux-Arts). Le même esprit a guidé dans le choix du personnel de la troisième section. Dans cette section, susceptible d'intéresser toutes les personnes touchant de près ou de loin aux affaires, la comptabilité a été confiée à l'un de nos experts les plus

Digitized by Google

estimés, rompu tout à la fois aux méthodes de l'enseignement et de la procédure ; l'hygiène à un médecin qui, en sa qualité de directeur de bureau d'hygiène, a dû s'efforcer bien souvent de concilier les besoins de l'industrie et les données de la médecine moderne. Quant à la législation, elle nous a paru devoir être envisagée à deux points de vue bien distincts. Tout ce qui touche à la législation du travail est confié à notre inspecteur départemental du travail. Tout ce qui, au contraire, est relatif aux marques de fabrique, à la propriété industrielle et au droit commercial, sera la tâche d'un de nos docteurs en droit, se trouvant aujourd'hui à la tête d'une des maisons les plus importantes de la place de Clermont.

Pour pouvoir réaliser cette organisation, il a fallu, malheureusement, engager de fortes dépenses, dont le montant pour l'année 1910-1911 s'élèvera à environ 3.500 francs. Il en résulte que notre budget est presque, dès maintenant, englouti, et que nous n'aurons de disponible, pour la prochaine année scolaire, qu'une somme insignifiante.

Notre situation financière est cependant meilleure qu'elle ne l'était au début de cette année, car l'organisation de l'Institut aura pour résultat immédiat de nous fournir une source de revenus qui, nous l'espérons, pourra devenir d'ici peu d'une certaine importance : nous voulons parler des droits et frais d'études versés par les étudiants.

Enfin, nous devons tenir compte des modifications que vous venez d'apporter au service d'analyses industrielles. Par suite de ses occupations toujours plus nombreuses, nous venons de voir qu'il est devenu impossible au Directeur d'assurer *seul* le service. Cette année, il a dû prendre, *à ses frais*, des dispositions pour que, pendant la durée des vacances universitaires, les industriels aient toujours le laboratoire à leur entière disposition. Dans ces conditions, le *Comité* vient de décider qu'à partir du 1er novembre, la totalité des sommes perçues, conformément au

Digitized by Google

tarif, pour analyses, seraient mises à la disposition du directeur de l'Institut, à charge par lui de faire assurer régulièrement le service sous sa responsabilité. Tous les frais de publicité concernant le laboratoire, qu'il jugerait utile de faire, lui seront également imputables.

Telles sont, Messieurs, les transformations profondes que votre Comité a jugé utile d'apporter à l'œuvre à laquelle votre confiance avait convié ses divers membres. Ces transformations ne pourront être réalisées que grâce à la collaboration de toutes les bonnes volontés que nous avons rencontrées sur notre route et auxquelles vous me permettrez de rendre, en votre nom, un témoignage de profonde reconnaissance.

Dans quelques jours, le Comité exécutif fera place à un Conseil de perfectionnement, élu par vous pour une période de trois années. La tâche qui lui incombera, dès les premières heures, sera aussi des plus importantes, puisqu'il devra, sous peine de compromettre l'œuvre entreprise, donner à l'Institut, au 1er novembre 1911, les locaux dont il a un impérieux besoin.

Le problème à résoudre pourra, de prime abord, lui paraître quelque peu compliqué, mais il saura se rappeler, s'il est besoin, aux heures difficiles, que chaque jour, non seulement ses collaborateurs deviennent plus nombreux, mais aussi plus tenaces, et qu'une œuvre subventionnée ou patronnée tout à la fois par le Ministère de l'Instruction publique, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Conseil général du Puy-de-Dôme, la Municipalité de Clermont-Ferrand, les Chambres de Commerce les plus importantes de notre région, n'est pas de celles qui puissent végéter. Elle doit prospérer ou disparaître.

Le Comité a la conviction d'avoir, durant cette année scolaire, augmenté sa vitalité, et la certitude de la retrouver bientôt plus développée encore et plus florissante.

Pour terminer, je suis certain d'être l'interprète du Comité tout entier, en adressant à MM. Thomas et Gau-

Digitized by Google

thier nos vifs remerciements et nos félicitations les plus chaleureuses pour le zèle et dévouement qu'ils ont apportés à l'œuvre d'utilité industrielle que nous poursuivons ensemble.

Le Rapporteur :

LIEBAERT,

Vice-Président de la Chambre de commerce,
Ancien Directeur des Usines de Bourdon.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE QUELQUES DÉRIVÉS DES

ALKYLOXYANTIFÉBRINES ET HOMOLOGUES

Extrait du travail soutenu pour l'obtention du diplôme de chimiste de l'Université de Clermont-Ferrand

PAR M. G. BERNSTEIN

Seules de ces séries, la méthoxy et l'éthoxy acétanilide ont été jusqu'ici signalées. Elles ont été préparées par Lambling (1), par action directe des acides alkylés sur l'aniline.

$$R.O.CH^2.CO.OH + C^6H^5.NH^2 = H^2O + R.O.CH^2.CO.NH\,C^6H^5.$$

En généralisant la méthode de Lambling, nous avons pu préparer un certain nombre de composés nouveaux. Les mêmes dérivés se forment d'une façon tout à fait régulière en utilisant l'action des organos magnésiens sur les éthers sels, d'après le processus suivant :

$$RO.CH^2.CO.C^2H^5 + 2\,R'.NH.MgI = MgI(O.C^2H^5) + RO.CH^2.C(O.MgI)(NHR')^2.$$

$$RO.CH^2.C(O.MgI)(NHR')^2 + H^2O = MgI(OH) + R'.NH^2 + RO.CH^2.CO.NHR'.$$

Les alkyl acides ou leurs éthers, matières premières

(1) Lambling. Bull [3], t. 17, p. 356, 1897.

Digitized by Google

utilisées dans ce travail, ont été obtenus à partir du formol et de l'alcool par la série de réactions suivantes :

$$R.OH + CH^2O + HCl = H^2O + R.O.CH^2Cl. \quad (1).$$
$$RO.CH^2Cl + Cu^2(CN)^2 = 2\,RO.CH^2.CN + Cu^2Cl^2. \quad (2).$$
$$RO.CH^2.CN + HCl + 2\,H^2O = RO.CH^2.CO^2H + NH^4Cl. \quad 2).$$

Les éthers sont formés suivant l'équation (3) en décomposant non plus par l'eau, mais par l'alcool.

Ethoxyacétanilide : $C^2H^5.O.CH^2.CO.NH.C^6H^5$. — Dans un ballon de 125 cc, on chauffe à l'ascendant 1/10 de molécule de base et 1/10 de molécule d'acide, pendant environ 12 heures, entre 180-200°.

Le produit brut de la réaction forme une huile brune foncée qui, soumise à la rectification, passe en majeure partie à 185° sous 40^{mm} de mercure. Rendement en éthoxyacétanilide : 30 °/₀.

La préparation au moyen des organos magnésiens se fait comme il suit :

« On prépare un organo magnésien avec 1/5 de molécule d'iodure d'éthyle et la quantité de magnésium correspondante. La dissolution du magnésium achevée, on ajoute 1/5 de molécule d'aniline, puis on achève la réaction en chauffant 2 heures au bain-marie. Après quoi on décompose d'après la méthode générale, par l'eau glacée légèrement chlorhydrique. L'anilide reste en solution dans l'éther, avec la petite quantité d'aniline qui a échappé à la réaction. On purifie par fractionnement. Rendement en anilide : 33 à 35 °/₀. »

En opérant exactement dans les mêmes conditions, on peut obtenir la série suivante :

Méthoxyacétanilide : $CH^3O.CH^2.CO.NH.C^6H^5$. — Déjà obtenue par Lambling (loc. cit). Huile bouillant à 185-186° sous 40^{mm}, se solidifiant par refroidissement : les

(1) Henry. *Bull. Acad. Roy. de Belgique*, XXXV, n° 3.
(2) D. Gauthier. *Annales* [8], t. 16, p. 289.

Digitized by Google

cristaux formés, très légèrement jaunâtres, fondent à 58°. Les rendements sont de 40 °/₀, par la méthode de Lambling (1re méthode), et légèrement supérieurs par la méthode des organos magnésiens (2e méthode).

Ethoxyacéto-toluidide (ortho) : $C^2H^5.O.CH^2CO.NH.C^6H^4.CH^3$. — Huile d'un jaune clair, bouillant à 195-196° sous 33mm. Rendement : 25 °/₀ (1re méthode), 35 °/₀ (2e méthode). Son chlorhydrate est en cristaux blancs, fondant à 146° ; son picrate forme des aiguilles jaune clair fusibles à 160°.

Méthoxyacéto-toluidide (ortho) : $CH^3.O.CH^2.CO.NH.C^6H^4.CH^3$. — Huile jaune bouillant à 186° sous 25mm, soluble comme les précédentes dans les solvants organiques usuels. Rendement : 25 à 27 °/₀ (1re méthode), 40 °/₀ (2e méthode). Son chlorhydrate est en cristaux blancs fusibles à 153° ; son picrate en aiguilles jaunes fusibles à 167°.

Ethoxyacéto-ortho-anisidide : $C^2H^5.O.CH^2.CO.NH.C^6H^4(O.CH^3)$. — Huile légèrement jaune, bouillant à 201° sous 28m. Rendement 25 °/₀ (1re méthode), 37 °/₀ (2e méthode). Elle donne un chlorhydrate fusible à 157°, un picrate fusible à 162°.

Ethoxyacéto-alpha-naphtalide : $C^2H^5.O.CH^2CO.NH.(C^{10}H^7)$. — Huile de teinte jaune, bouillant à 244-245° sous 35mm. Rendement : 30 °/₀ (1re méthode), 33 °/₀ (2e méthode). Son chlorhydrate fond à 172°, son picrate à 164°.

Les anilides de la forme $RO.CH^2.CO.NR'R''$ qui, le plus souvent, sont préparés par l'action des amines secondaires sur les anhydrides ou les chlorures d'acides, peuvent s'obtenir également par la méthode des organos magnésiens. Le processus de la réaction est le suivant :

$$RO.CH^2.CO^2.C^2H^5 + 2\,R'R''N.MgI = MgI(OC^2H^5) + RO.CH^2.C(OMgI)(NR'R'')^2.$$

$$RO.CH^2.C(OMg)(NR'R'')^2 + H^2O = MgI(OH) + NHR'R'' + RO.CH^2CO.NR'R''.$$

Digitized by Google

Cette méthode permet, entre autres, de préparer facilement l'**éthoxyacéto-phényl-anilide** : $C^2H^5O.CH^2.CO.N.(C^6H^5)^2$. Ce composé se présente sous forme d'une huile bouillant à 187° sous 25^{mm}.

Chauffé au bain d'huile à 300° pendant une heure avec le double de son poids de chlorure de zinc, il fournit une huile brun-rougeâtre qui, par entraînement à la vapeur d'eau, donne des cristaux blancs solubles dans l'éther et l'alcool et qui, purifiés par recristallisation dans l'alcool, fondent à 46°. Les mêmes cristaux prennent naissance par condensation, en présence de chlorure de zinc de l'acide éthoxyglycolique (10 gr.), avec la diphénylamine (17 gr.). Ces cristaux qui, au contact de l'eau, fournissent une liqueur douée d'une belle fluorescence bleue légèrement verdâtre, doivent donc être considérés comme ayant la constitution d'une **acridine**, et correspondent par suite à la formule

$$C\,H\,O.\,CH.\,C\left(\frac{C^6H^4}{C^6H^4}\right)N$$

MÉLANGES

Extrait du procès-verbal de la séance de la Chambre de Commerce de Clermont, du 19 janvier.

INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE DE LA FRANCE

M. Liébaert expose les travaux de la Commission spéciale de l'Institut du Centre de la France; il fait connaître les négociations qu'elle a engagées au sujet de l'acquisition de locaux et d'un terrain pour l'édification de cet Institut, conformément aux projets qui ont été étudiés et ceux que la Commission est d'avis d'adopter.

La Chambre de Commerce, à l'unanimité de ses membres présents, sauf M. Deschamps qui a déclaré s'abstenir, après avoir entendu l'exposé de M. Liébaert, vice-président, sur l'organisation d'un institut du Centre de la France, à établir à Clermont-Ferrand, sous le patronage et le concours de MM. les Ministres du Commerce et de l'Industrie et de l'Instruction publique et avec leur concours financier :

Digitized by Google

Considérant que cet Institut est appelé à rendre les plus grands services à l'industrie régionale, qu'il a déjà reçu l'appui moral des Chambres de Commerce de Nevers, Roanne, Montluçon, Thiers et Aurillac ;

Considérant que, faisant suite au cours de chimie industrielle, créé en 1906 à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, il fonctionne depuis le 1er novembre 1910 dans les locaux provisoires et dispersés avec le concours gracieux de plusieurs ingénieurs civils et de l'Etat, docteurs en droit, architectes et savants; que treize étudiants en suivent les cours en vue de l'obtention, soit du brevet de chimie industrielle, soit du diplôme de chimiste, soit du titre d'ingénieur chimiste;

Considérant que M. Thomas, docteur ès sciences, professeur de l'Université, qui en a la direction, l'exerce avec la plus active ardeur et la plus haute compétence.

Considérant que, pour donner à cet enseignement le développement qu'il paraît devoir atteindre en raison de l'absence d'établissement similaire dans un rayon très étendu, il y a lieu de lui créer des locaux appropriés à ses exigences :

Considérant qu'il a déjà reçu des encouragements et des subventions de la plupart des industriels et commerçants de la région, des ministères de l'Industrie et de l'Instruction publique, du Département du Puy-de-Dôme, de la Ville et de la Chambre de Commerce de Clermont; que son fonctionnement paraît dès lors assuré dans de bonnes conditions avec les autres concours en vue et les rétributions scolaires des étudiants ;

Considérant que les locaux nécessaires au développement de cet établissement pour la propagation des connaissances commerciales et industrielles entrent dans la catégorie de ceux que les Chambres de Commerce sont autorisées à créer et à administrer, aux termes de la loi du 9 avril 1895; que la Chambre de Commerce a les moyens de le faire en usant de la faculté accordée par l'art. 22 de la même loi d'emprunter la somme suffisante pour créer l'établissement en question ;

Considérant qu'une somme évaluée à 100.000 francs est nécessaire à la réalisation de ce projet, que les arrérages (intérêts et amortissements) de cet emprunt s'élèveront à environ 5.000 francs par an s'il est contracté pour quarante ans; que le budget de la Chambre offre les ressources suffisantes pour faire face à cette charge; que la Chambre de Commerce de Clermont ne saurait faire un meilleur usage de ses ressources,

Décide de demander à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, l'autorisation de contracter un emprunt de 100.000 francs, amortissable en quarante ans, à un établissement de crédit autorisé et aux conditions ordinaires de cet établissement, et donne à sa Commission spéciale tous pouvoirs pour poursuivre et réaliser le projet d'établissement en question et faire le nécessaire.

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE [1]

Monographie des corps gras industriels les plus importants

PAR EMILE BONTOUX, INGÉNIEUR CHIMISTE (E. C. I. L.)

Dans cette monographie, les corps gras sont étudiés, d'une façon générale, par ordre de siccativité décroissante.

Pour simplifier, nous étudierons, sous les numéros suivants, les propriétés placées en regard :

I. Origine, production.
II. Préparation, purification.
III. Propriétés, réactions d'identification.
IV. Usages.
V. Falsifications, leur recherche.

1. — Huile de lin.

I. *Du Linum usitatissimum* (graines). Russie (550.000 tonnes) ; République Argentine (690.000 tonnes) ; Inde (370.000 tonnes) ; Etats-Unis (290.000 tonnes) ; Canada (100.000 tonnes) ; Maroc, Transvaal. La production se rapporte à l'année 1910.

Les meilleures qualités de graines sont celles provenant de Russie (Baltique) ; celles de la Mer Noire renferment en général des graines de chènevis ou de ravison (5 % et plus) ; celles de l'Inde, des graines de moutarde, de

(1) Adresser tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* à M. V. Thomas, directeur de l'Institut industriel du Centre, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

colza et de cameline; les graines de l'Argentine, mal récoltées, renferment beaucoup de paille et de fibres.

Commercialement, on les trouve sous les noms de G. de la Baltique, de la Mer Noire, Bombay ou Inde orientale, Plata et Etats-Unis.

Teneur de la graine en huile : 32 à 42 °/₀.

Prix très élevés actuellement : 45 à 47 fr. les 100 kilos; huile : 110 à 120 francs.

II. *Expression* (25 à 35 °/₀). Une seule pression avec presses à étages en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis; deux pressions en France, Allemagne, etc..., avec presses à scourtins, ou à auge, ou à coffres, ou à anneaux. Les tourteaux servent pour l'alimentation du bétail. Rarement extraction par dissolvants (30 à 40 °/₀), la farine servant alors comme engrais.

Purifiée par repos, surtout à basse température. L'huile conservée parfois plusieurs années prend le nom d'huile clarifiée ou soutirée. On peut purifier plus rapidement par traitement à 1 ou 2 °/₀ d'acide sulfurique. La masse carbonisée entraîne avec elle la majeure partie des impuretés de l'huile brute. L'huile raffinée peut être blanchie au soleil; l'addition de plomb accélère l'opération. Enfin, on peut raffiner par traitement à la potasse.

III. Réactions d'identification : indice d'iode, 175 environ. D = 0.93, bromure insoluble dans l'éther PF. 175-180.

IV. *Alimentation :* Russie, Hongrie, Indes, Allemagne.
Huiles cuites pour peinture, vernis, linoléum, etc...
Fabrication des savons mous.
Caoutchoucs factices.

V. Les falsifications courantes sont les huiles siccatives, les huiles de coton, de colza, de poissons, les huiles minérales, les huiles de résine, colophane.

Si D diffère de 0.93, pureté douteuse. Si D trop faible, rechercher les huiles grasses et les huiles minérales. Si D trop grand, rechercher l'huile de résine.

Digitized by Google

a) *Huiles siccatives.* — En proportions notables, elles sont indiquées par le chiffre d'iode qui est inférieur à 175. A l'essai des bromures, on a pour les acides mélangés une proportion de bromures insolubles dans l'éther supérieurs à 30 °/₀. Ce dernier essai permet de déceler facilement les huiles d'abrasin, d'œillette, qui ne donnent pas de bromures insolubles ; les huiles de noix et de carthame qui n'en donnent que très peu, et l'huile de bancoulier qui fournit en bromures insolubles la moitié de la quantité fournie par l'huile de lin.

b) *Coton.* — Cette fraude se fait quelquefois suivant les cours. L'indice d'iode est trop petit. Réaction d'Halphen (v. Coton). Si l'huile de coton est en quantité considérable, le titre des acides gras de l'huile est notablement supérieur à 20.

c) *Colza.* — Indice de saponification inférieur à la normale 192-194. L'essai n'a de valeur qu'en l'absence d'insaponifiable. On ne peut cependant reconnaître ainsi quelques centièmes d'huile de colza, proportion qui se rencontre fréquemment dans les huiles commerciales.

d) *Poissons.* — On fait l'essai des bromures et détermine le point de fusion. L'huile pure donne un bromure blanc PF. 175-180 ; avec huiles de poissons et de cétacés, on a un octo-bromure brun ou presque noir à 200 qui ne fond pas. On peut déceler ainsi 10 °/₀ d'huile de poisson. Dans les cas douteux, essai à l'acétate de phytostéryle. L'huile pure donne un acétate PF. 128-129 : ce point s'abaisse avec huile de poisson.

e) *Insaponifiables* (huiles de résine et minérales, colophane). — La densité peut être normale. On fait l'insaponifiable (les bonnes huiles donnent au maximum 1 à 2 °/₀) et l'indice de saponification qui est inférieur à 190.

Si l'on soupçonne les huiles de résine, examen polarimétrique. L'huile pure est pratiquement inactive + 0.6'. Avec les huiles de résine, fortement dextrogyre.

Digitized by Google

Qualitativement, la résine est décelée par la méthode de Liebermann Storch, et quantitativement par la méthode de Twitchell.

2. — Huile d'abrasin.

I. De l'Aleurites cordata (Euphorbiacées) très répandu en Chine, Java, Indo-Chine. 50 à 55 °/₀ d'huile.

II. Expression sur les lieux d'origine, Chine et Japon : matériel sommaire.

III. Odeur désagréable, très siccative. Tourteaux vénéneux, servent comme engrais. Elle renferme de l'acide élœomargarique.

IV. Sert comme vernis naturel pour bois; imperméabilisation des tissus; comme mortier en mélange avec de la chaux en poudre, pour la liaison des pierres, etc. (sur les lieux de production).

Par calcination, elle donne un noir de fumée de qualité supérieure, employé pour faire l'encre de Chine.

3. — Huile de Bancoulier ou de noix de chandelle.

I. Des graines, ressemblant aux noix ordinaires, de l'Aleurites Molucana.

II. Eclairage dans les pays de production.

4. — Huile de Kekuna.

I. Des graines de l'Aleurites triloba, très répandu à Hong-Kong. Rendement : 60 °/₀ d'huile.

II. Ensimage, savonnerie.

5. — Huile de Julienne.

I. Préparée en France et en Suisse, des graines de l'Hesperis matronalis.

II. Eclairage.

Digitized by Google

6. — Huile de chènevis.

I. Des graines du Cannabis Sativa (Chanvre). France, Belgique, Allemagne et Italie septentrionale, Algérie, Japon, Amérique du Nord, Indes. En France, production décroissante, 30 °/₀ d'huile.

II. Expression en France et Nord de l'Europe (20 °/₀ environ).

III. Couleur vert clair ou vert jaunâtre qui vire au jaune brun en vieillissant.

IV. Huiles à peindre. Savons mous caractérisés par une couleur vert foncé.

7. — Huile de noix.

I. Des fruits du Juglans regia (63 à 65 °/₀ d'huile).

II. Les noix employées pour la préparation doivent être complètement sèches et vieilles de 2 à 3 mois, depuis la récolte : les noix fraîches donnent des huiles difficiles à clarifier. Expression : 50 à 55 °/₀.

III. L'huile préparée à froid est presque incolore ou légèrement jaune verdâtre, odeur et saveur agréables. L'huile préparée à chaud est verdâtre, odeur et saveur âcres. Identification : I = 130-155. D = 0,925. Bromures insol. 1,4 à 1,9.

IV. Alimentation, couleurs blanches pour artistes.

V. Lin, coton, sésame, arachide, œillette et colza.

a) *Lin.* — Caractérisée par I et bromures insol. : les chiffres sont trop élevés (les bromures sont supérieurs à 2 °/₀).

Voy. Essai Halphen, Bull. Soc. Chim., t. 35, p. 571, 1905.

b) *Coton.* — On fait l'indice d'iode qui est trop faible et la recherche de l'huile de coton par la réaction colorée.

Digitized by Google

c) *Sésame.* — On fait I (trop faible). Essayer la réaction colorée de l'huile de sésame.

d) Arachide. — On fait I (trop faible) et l'essai de l'acide arachidique.

e) *Œillette.* — Méthode de recherche approximative, décrite par Bellier. An. Chim. appliq., p. 52, 1905.

8. — Huile d'œillette (H. de pavot).

I. Des graines du Papaver somniferum var. album et nigrum. Asie Mineure, Perse, Inde, Egypte, Russie méridionale, Nord de la France. 45 à 50 °/₀ d'huile.

Prix : graines, 40 à 42 francs ; huiles : 115 à 120 francs.

II. La graine indigène est traitée surtout dans le Nord de la France (5 à 6.000 tonnes et 30 à 35.000 tonnes graine exotique) ; Marseille traite surtout les graines du Levant et de l'Inde (4 à 5.000 tonnes) ; l'Allemagne, les graines de l'Inde (35 à 40.000 tonnes). Gr. Europe = h. d'œillet. ; gr. exotiques = h. de pavot.

Expression d'abord à froid (28-30°), puis à chaud (50°). Graines du Levant (blanches, grises, bleues ou rouges), 39 à 40 °/₀ ; celles de l'Inde, blanches, 36 à 38 °/₀.

Les tourteaux sont très riches en azote (5 °/₀) et en P^2O^5 (2,75 à 3,75 °/₀).

III. L'huile faite à froid est presque incolore ou colorée en jaune d'or très pâle ; huile à chaud, rousse.

IV. Bonnes qualités : alimentation, fabrication des couleurs pour artistes. Qualités inférieures : savons mous.

Les tourteaux sont utilisés pour l'alimentation du bétail, le gavage des animaux de basse-cour. Employés comme engrais pour les primeurs, lorsqu'ils ont été mal conservés ou altérés par les moisissures.

V. Sésame et noisette, plus rarement niger. Souvent noix.

a) *Sésame.* — On fait l'indice d'iode qui est trop faible (normal 153-157) et la réaction colorée de Baudouin.

Digitized by Google

b) *Noix.* — On fait l'essai des bromures. L'huile d'œillette donne 0, l'huile de noix 1,4 à 1,9.

L'huile de noisette est ajoutée afin d'améliorer le goût des huiles provenant des graines emmagasinées.

NOTE. — On trouve dans le commerce, sous le nom d'huile de cire, une solution de gomme mastic fondue et de cire du Japon dans l'huile d'œillette.

9. — Huile de Niger.

I. Des graines du Guizotia abyssinica. Afrique orientale et Indes orientales. Les graines sont petites et ont la forme d'une dent (40 à 45 °/₀ d'huile).

II. Préparée à Hull (Angleterre) et à Marseille.

III. Alimentation, soit seule, soit à l'état de mélange. Très employée dans l'Inde.

Savons mous (succédané de l'huile de lin).

10. — Huile de tournesol.

I. Des graines de l'Helianthus annuus (30 à 36 °/₀ d'huile suivant la provenance). Russie, Hongrie, Inde et Chine. C'est la Russie méridionale le grand producteur de tournesol (325.000 tonnes en 1910, année médiocre), et elle exporte en bonne année 150 à 200.000 tonnes de tourteaux en Danemark, Suède et Norvège. Les tiges de tournesol sont incinérées et fournissent du carbonate de potasse qu'on extrait des cendres : 7 fabriques dans le Caucase produisant 10 à 12.000 tonnes de carbonate brut.

II. Expression à froid, puis à chaud de la graine décortiquée (20 à 22 °/₀ de la graine de Russie, 28 à 30 °/₀ de la graine de Hongrie). L'huile à chaud est raffinée comme l'huile de colza, par traitement à l'acide sulfurique.

Huile jaune pâle, de saveur douce et d'odeur agréable ; mucilagineuse, quand elle est exprimée à chaud.

III. Huile pressée à froid : usages culinaires et fabri-

Digitized by Google

cation de la margarine. Huile pressée à chaud (après raffinage) : savons, éclairage et vernis.

Les tourteaux ont une valeur alimentaire intermédiaire entre celle du tourteau de lin et celle du tourteau de coton.

11. — Huile de Madia.

I. Des graines du Madia sativa. Chili.

II. Couleur jaune foncé, odeur caractéristique non désagréable.

III. Alimentation (première pression) : Eclairage et aussi savonnerie.

12. — Huile de gaude.

I. Des graines du Reseda luteola.

II. Verdâtre foncé, saveur amère, odeur désagréable.

III. Eclairage et fabrication des peintures.

13. — Huile de cameline (Sésame d'Allemagne).

Cette huile appartient au groupe des huiles demi-siccatives.

I. Du Myagrum sativum (Crucifères). Les graines renferment 31 à 34 °/₀ d'huile.

II. Couleur jaune d'or, saveur et odeur piquantes. Renferme glycérides de l'acide érucique.

III. Quelquefois alimentation (1re pression). Grand débouché en Allemagne, en hiver, pour savons mous; en été ne peut être employée seule, son savon de potasse étant liquide au-dessus de 20°.

14. — Huile de Soja.

I. Des graines de Soja hispida (Légumineuse) : Mandchourie, Chine, Japon, Formose et Indo-Chine.

Digitized by Google

La graine renferme 16 à 21 °/₀ d'huile, 30 à 40 °/₀ de caséine, et 6 à 7 °/₀ de matières amylacées et sucrées, ce qui en fait un produit alimentaire de premier ordre.

Le traitement de la graine constitue l'une des plus importantes industries du Japon et de la Mandchourie.

La Mandchourie produit de 1.000.000 à 1.500.000 tonnes par an ; le reste de la Chine, autant; le Japon, 500.000 tonnes. La Mandchourie a exporté plus de 1.300.000 tonnes de graines et tourteaux, en 1909. Le Japon importe de 7 à 800.000 tonnes de graines et de tourteaux de la Mandchourie.

Au Japon, en Chine et en Indo-Chine, on transforme les graines en une sorte de fromage végétal (tôfu, téou-fou) ; au Japon, elles servent aussi à faire une sorte de sauce dite shô-yû dont la consommation est énorme (6 à 7 millions d'hectolitres ; plus de 12.000 installations produisant près de 4.000.000 d'hectolitres).

L'Europe, surtout Grande-Bretagne, Allemagne, Danemark, s'est spontanément livrée à la trituration et à l'expression du Soja et, dès la première année, *1909*, a importé 400.000 tonnes (Grande-Bretagne, plus de la moitié).

Prix très élevés actuellement : Graines, 18 à 19 francs ; huile, 71 à 72 francs les 100 kilos.

II. Expression simple à chaud : Presses sommaires en bois dans les pays d'origine, presses anglo-américaines en Grande-Bretagne (11 à 14 °/₀). Aussi, mais plus rarement, extraction par dissolvants volatils en Grande-Bretagne (15 à 18 °/₀). Blanchie par soude ou potasse, ou par acide sulfurique,

III. Jaune rouge, limpide, odeur et saveur de pois.

IV. Alimentation, éclairage, savonnerie, peintures et vernis, linoléums, tourteaux pour l'alimentation du bétail (Grande-Bretagne, Danemark, Allemagne, Norvège).

Voir étude détaillée dans *Les Matières grasses*, 1910 (avril-mai).

Digitized by Google

15. — Huile de courge ou de potiron.

I. Des graines du Cucurbita pepo. Russie méridionale.

II. Industriellement les graines sont torréfiées, puis exprimées à chaud, en Russie.

Dans certaines régions, on presse à froid.

III. Préparée à froid, l'huile possède une couleur verdâtre avec légère fluorescence rouge; l'huile préparée à chaud est visqueuse et vert brunâtre à la lumière directe, rouge foncé à la lumière réfléchie.

IV. Alimentation en Hongrie, Autriche et Russie (huile à froid). Eclairage.

V. L'huile comestible est souvent falsifiée avec lin, coton, sésame et colza.

a) *Lin.* — On fait l'indice d'iode qui est supérieur à la normale (110-131) et l'essai des bromures.

b) *Coton.* — On recherche par la réaction d'Halphen.

c) *Sésame.* — On fait l'essai Baudoin.

d) *Colza.* — L'indice d'iode est trop faible, de même l'indice de saponification (normal 188-190).

16. — Huile de maïs.

I. Des germes de maïs qui en renferment 53 °/₀ et en rendent pratiquement 40 °/₀. Etats-Unis, Argentine et Afrique du Sud.

Prix actuels très élevés : Huile, 69-70 francs les 100 kilos.

II. Extraction à la presse hydraulique (sous-produit des amidonneries, glucoseries et distilleries employant le maïs).

III. Fraîche, l'huile est d'un jaune pâle ou d'un jaune d'or, odeur caractéristique.

IV. Alimentation (mélangée avec d'autres huiles comestibles).

Digitized by Google

Fabrication de la margarine aux Etats-Unis, et des saindoux composés. Savons mous. Eclairage. Fabrication des huiles vulcanisées.

17. — Huile de faîne.

I. Des faînes ou fruits du hêtre rouge (Fagus sylvatica). Europe centrale. L'amande contient 43 °/₀ d'huile.

II. Expression dans moulins locaux (France, etc.).

III. Usages culinaires. Eclairage.

18. — Huile de Kapock.

I. Des graines de deux espèces de ouatier : *a)* Eriodendron anfractuosum et *b)*. Bombax ceibax (20 à 25 °/₀ d'huile).

a) Provient des Indes anglaises, de l'Archipel malais, du Cambodge et de la Cochinchine, du Mexique, des Antilles, de la Guyane, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de la Nigeria anglaise et de Madagascar.

b) Provient des Indes occidentales et de l'Australie orientale.

Les fruits sont utilisés pour leur duvet, employé pour la confection d'objets de literie, d'appareils orthopédiques et de sauvetage. Le duvet n'adhère pas à la coque noirâtre dont est recouverte la graine. Les graines sont traitées pour l'huile.

Prix actuels élevés : 15 à 18 francs ; huile : 70 francs.

II. Expression à froid ou à chaud suivant destination de l'huile : (15 à 17 °/₀).

III. Jaune verdâtre, saveur et odeur non désagréables lorsqu'elle est exprimée à froid.

IV. Alimentation (huile à froid). Eclairage, savons (huile à chaud). Succédané de l'huile de coton.

Digitized by Google

19. — Huile de coton.

I. Des graines de diverses variétés de cotonniers ou Gossypium, surtout G. barbadense (Côtes des Etats-Unis, de la Caroline du Sud, et de la Georgie à la Floride; Jamaïque = Coton et graines Sea Island). G. hirsutum (plus grande partie des Etats-Unis = Coton et graine Upland). G. herbaceum (Inde, Egypte, Caucase, Levant). G. peruvianum (Amérique du Sud) — 16 à 24 °/° d'huile (Inde et Levant les plus faibles). Graines de Sea Island, Jamaïque et Egypte à fibres non adhérentes à la coque; graines Upland, Levant, Inde à duvet adhérent.

Les Etats-Unis produisent près de 6 000.000 de tonnes de graines et en ont traité 3.900.000 tonnes en 1909 (809 moulins). Ils en exportent de 12 à 25.000 tonnes. L'Egypte produit 500 à 600.000 tonnes, exportées en grande partie (300 à 400.000 tonnes); le reste est traité sur place. L'Inde exporte une partie de sa production qui s'élève à 1.000.000 de tonnes.

Prix actuels élevés : Graines, 18 à 20 francs; huile, 70 à 71 francs les 100 kilos.

II. Expression de la graine non décortiquée (en Europe, graines à duvet non adhérent) ou décortiquée (Etats-Unis, graines à duvet adhérent), à chaud (60°). La fibre est d'abord séparée par les *linters*, puis décortiquée, s'il y a lieu, par les *hullers*. Une seule pression avec presse à étages anglo-américaine ou américaine, deux pressions avec presses à scourtins. La graine donne de 16 à 18 °/° d'huile noire ou brune renfermant des matières colorantes solubles dans les alcalis et qui sont détruites par oxydation. Raffinage nécessaire par soude ou potasse pour huiles à bouche (Etats-Unis, France, Allemagne), par oxydants pour huiles industrielles (Angleterre).

En 1909, les Etats-Unis possédaient 809 moulins produisant 538.000 tonnes d'huiles et 1.675.000 tonnes de

Digitized by Google

tourteaux ; exportation : 170.000 à 180.000 tonnes d'huiles. En Europe, les centres de production sont : en France (40.000 tonnes de graines) : Marseille, Dunkerque, Le Havre ; en Grande-Bretagne (400.000 tonnes de graines) : Hull, Liverpool, Londres, Bristol ; en Allemagne (15 à 20.000 tonnes de graines) : Brême. Parmi les autres producteurs, citons l'Autriche, la Hongrie et la Hollande.

III. Huile brute : couleur du rouge au noir. L'huile raffinée est jaune clair ou jaune d'or. Odeur et saveur nulles. Dépose de la « margarine » vers 8-12°. On distingue les huiles d'hiver (winter oils) qui sont les huiles démargarinées sous l'influence du froid naturel ou artificiel, et les huiles d'été (summer oils) qui sont les huiles naturelles.

Comme réactions d'identification, on peut mentionner pour cette huile, le point de fusion des acides gras (35 à 43), et leur point de solidification (30 à 40), le chiffre d'iode (106 à 110), et quelques réactions colorées, dont la meilleure est la réaction d'Halphen.

Cette réaction s'applique à la recherche de l'huile de coton qui n'a pas été chauffée.

Réaction d'Halphen. — Pour faire cette réaction, on mélange 1 à 3 cc. d'huile placée dans son volume d'alcool amylique avec 1 à 3 cc. de CS^2 tenant en suspension 1 °/₀ de soufre. On plonge le mélange dans l'eau bouillante et on se maintient quelque temps à cette température. Le sulfure s'évapore et l'huile prend après un certain temps une coloration rouge foncé. Cette réaction permet de retrouver 5 °/₀ d'huile de coton.

Si la proportion d'huile est très faible, on doit abandonner au bain-marie de 20 à 30 minutes.

Toutefois les porcs nourris avec tourteaux de coton fournissent des saindoux donnant la réaction d'Halphen. L'absence de coloration ne prouve pas l'absence d'huile de coton, car la substance chromogène est détruite lors-

Digitized by Google

qu'on maintient assez longtemps l'huile à une température de 200 à 250°. Le traitement à l'acide sulfureux ou à l'acide chlorhydrique détruit également le chromogène; de même l'insufflation d'air chaud.

Enfin, il faut noter que l'huile de kapock et l'huile de baobab donnent également la réaction d'Halphen.

Réaction à l'acide nitrique. — Lorsque la réaction d'Halphen donne des résultats négatifs, on peut faire la recherche par l'acide nitrique.

On agite énergiquement quelques cc. d'huile à essayer avec un volume égal d'acide nitrique de D. 1.375, et on abandonne au repos 24 heures. On obtient une coloration brun café, caractéristique à tel point que 10 à 20 °/₀ d'huile de coton ajoutée à de l'huile d'olive peuvent être ainsi décelés dans la plupart des cas.

Certaines huiles de coton donnent la réaction d'Halphen beaucoup plus nettement que d'autres.

La réaction de Becchi, au nitrate d'argent, est beaucoup trop capricieuse pour pouvoir être recommandée.

Voy. aussi Milliau C. R., t. 106, p. 550.

20. — Huile de Sésame.

I. Des graines de Sesamum indicum (Bignoniacées). Indes orientales, Java, Siam, Tonkin, Chine, Japon, le Levant, l'Egypte, le Brésil, le Vénézuéla, l'Afrique occidentale et orientale.

Graines de couleur variable : blanches, jaunes, brunes, brun-rouge, brun-noir, noires. Commercialement on distingue le Sésame blanc (85 °/₀ au moins de graines blanches), le Sésame bigarré (35 °/₀ de claires et 65 °/₀ de colorées), le Bombay rouge avec 15 °/₀ ou 5 °/₀ de jaune, et les grosses graines. Teneur en huile, de 50 (graines noires de l'Inde) à 57 °/₀ (graines du Levant).

Prix actuels élevés : Graines, 39 à 41 francs ; huiles, 100 à 115 francs les 100 kilos.

Digitized by Google

II. Marseille, qui était le grand centre de production des huiles de Sésame du Levant et des Indes, tend à en abandonner la fabrication au profit des pays de consommation, dont les législations en rendent l'introduction obligatoire dans les margarines : Allemagne, Autriche-Hongrie. Aussi les importations qui, à Marseille, ont atteint 125.000 tonnes en 1903, n'atteignent plus que 50 à 60.000 tonnes, tandis que l'importation en Allemagne atteint le même chiffre et s'élève en Autriche-Hongrie à 30 ou 35.000 tonnes.

La graine, très sale, subit un nettoyage rigoureux dans des tarares ou des batteuses qui désagrègent la terre et la poussière, puis dans des sasseurs-ventilateurs, qui séparent celles-ci par criblage et ventilation.

Expression sans décorticage en deux ou trois fois, à froid, puis à 35-36°, et, s'il y a lieu, à 50-60°. Les tourteaux sont très riches : ils retiennent encore de 8 à 10 °/₀ d'huile, 5,8 à 6,4 °/₀ d'azote et 1,8 à 2 °/₀ d'acide phosphorique ($P^2 O^5$). Ils sont utilisés pour l'alimentation du bétail. A Marseille, on extrait une partie de ces tourteaux au sulfure de carbone : le résidu est vendu comme engrais.

Les graines du Levant donnent 47 à 48 °/₀ d'huile. C'est cette huile qui est la plus estimée (Jaffa, Caïffa, Tarsous, Mersyne, etc...); les graines de l'Inde fournissent 42 à 45 °/₀ d'une huile moins estimée (Kurrachee, Bombay); les graines de Chine fournissent 44-45 °/₀ d'une huile de qualité inférieure.

III. Couleur jaune clair : D = 0,923 à 0,926 à 15.

Elle possède une réaction qui permet de l'identifier facilement : c'est la réaction de Baudouin. Pour l'effectuer, on dissout 0,1 gr. de sucre dans 10 cc. d'acide chlorhydrique D = 1,19, puis on ajoute à cette liqueur 20 cc. d'huile à essayer, et agite énergiquement une minute, et laisse reposer. La solution aqueuse se sépare rapidement en se colorant en rouge cramoisi.

Digitized by Google

La même réaction se produit avec les acides gras liquides.

IV. Huiles à froid : Alimentation et fabrication de la margarine (addition obligatoire dans certains pays, comme témoin, à cause réaction Baudouin). Huiles à chaud ou d'extraction : Savonnerie, caoutchoucs factices.

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

Le 6 mars dernier, un de nos collaborateurs de la première heure, Guillaume Taillandier, l'un des propriétaires et directeurs de la brasserie « La Châtelaine », s'éteignait en quelques heures, au milieu des siens, à Pont-du-Château.

Né à Clermont-Ferrand en 1853, G. Taillandier, après de fortes études dans sa ville natale et à Sainte-Barbe, à Paris, entra à l'Ecole Centrale d'où il sortit, en 1878, avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien.

Il débuta par des travaux de chemins de fer à la Compagnie d'Orléans (ligne de Clermont-Tulle), comme chef de section à Bort (Corrèze), où déjà son aimable caractère et sa grande bonté lui créèrent de nombreuses amitiés.

Les travaux de cette ligne étant terminés, il entra, à Clermont, aux usines de caoutchouc Barbier et Daubrée (aujourd'hui Michelin).

Enfin, il se fixa à Pont-du-Château où, avec ses amis P. Viallefond et G. Chatard, comme associés, il reprit les Brasseries Labbe. Depuis vingt-cinq ans, il s'était consacré à la direction technique des diverses branches de cette industrie, dont il développa beaucoup l'importance.

Partout il fit du bien, partout il se dépensa sans compter, partout il fut aimé.

Sa vie trop courte peut se résumer dans un seul mot : il fut bon.

Epoux modèle, père admirable, ami sûr et fidèle, patron désintéressé et dévoué, il fut tout cela et plus encore, étendant sa bonté aimable jusqu'aux indifférents, jusqu'aux passants.

Il n'a jamais côtoyé une souffrance sans la plaindre et sans chercher à la soulager.

Ses dernières années, qu'aurait dû assombrir l'épreuve terrible de la cécité, s'illuminèrent encore de sa résignation joyeuse et forte.

M. T.

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE

Monographie des corps gras industriels les plus importants

PAR EMILE BONTOUX, INGÉNIEUR CHIMISTE (1)

20. — Huile de Sésame (Suite)

V. Falsifiée très fréquemment, les bonnes qualités par œillette, coton et arachide, les qualités inférieures par l'huile de colza.

a) *Œillette.* — Indice d'iode trop élevé (normal 106-115).

b) *Coton.* — PF. acides gras (normal 21-31) ; P. Sol. (normal 18,5-26).

Indice d'iode des acides gras (normal 142-152) ; l'indice pour le coton est de 130-140.

Réaction d'Halphen.

Essai des bromures.

c) *Arachide.* — Essai de l'acide arachidique. D. inférieure à la normale.

d) *Colza.* — D. trop faible, indice de saponification trop faible (normal 188-195).

PF et P. Solid. des acides gras trop faibles (normal 21-31 et 18,5-26).

21. — Huile de croton.

I. Des graines de Croton tiglium (Euphorbiacées). Asie méridionale et Chine. Les graines renferment 53 à 56 % d'huile.

II. Expression à chaud.

III. Jaune ambrée, orange ou brune suivant son ancien-

(1) Voir Bull. 1911, p. 17.

Digitized by Google

neté. Odeur désagréable, saveur brûlante. Purgatif et vésicant très puissants.

Se rapproche par ses propriétés de l'huile de ricin, qu'elle sert parfois à falsifier. En partie soluble dans l'alcool en excès, soluble en toutes proportions dans l'éther de pétrole, ce qui la distingue de l'huile de ricin. Elle ne donne pas d'élaïdine par traitement à l'acide nitreux, ce qui est dû, vraisemblablement, à ce qu'elle ne renferme pas d'acide oléique.

22. — Huile de pignon d'Inde (Curcas).

I. Du Jatropha Curcas. Contrées tropicales de l'Amérique, colonies portugaises et principalement le Cap-Vert, 32 à 35 °/₀ d'huile.

II. Expression à chaud (à Lisbonne et occasionnellement à Marseille).

III. Incolore ou presque, devient jaune rougeâtre, par exposition à l'air. Odeur désagréable et caractéristique. Huile purgative.

IV. Savons, éclairage.

23. — Huile de noix du Brésil.

I. Des noix du Berthollettia excelsa. Brésil. (Jusqu'à 73 °/₀ d'huile dans les noix.)

II. Expression.

III. Jaune pâle, inodore, saveur analogue à celle des noix.

IV. Alimentation dans l'Amérique du Sud. Les mauvaises qualités sont employées en savonnerie.

24. — Huile de ravison.

I. Du Sinapis arvensis (32 à 35 % d'huile).

II. Expression et extraction par dissolvants volatils.

Digitized by Google

III. Mélangée intentionnellement ou non aux huiles de lin ou de colza.

25. — Huile de ravenelle.

I. Du radis sauvage, qui en renferme 35 à 40 °/₀.

II. Saveur caractéristique.

III. Se rapproche beaucoup de l'huile de colza, ce qui la fait employer pour frauder cette dernière.

26. — Huile de Colza (H. de navette).

I. Des graines de diverses variétés du Brassica campestris. (Var. Napus, qui fournit l'huile de navette; var. Rapa, qui fournit l'huile de rabette). Europe, Indes.

Rendement : 35 à 45 °/₀ d'huile. En Europe, les principaux producteurs sont la Russie, l'Allemagne (120.000 tonnes), la France (40.000 tonnes), l'Autriche-Hongrie ; la Russie et les Indes en exportent de grandes quantités.

Prix actuels élevés : Graines, 30 à 34 francs; huile, 67 à 70 francs.

II. Expression simple (Grande-Bretagne) ou double à froid ou à chaud (30 à 40 °/₀ d'huile). On fait aussi l'extraction par dissolvants. Le raffinage se fait par l'acide sulfurique (procédé Thénard).

III. Couleur jaune pâle; odeur particulière caractéristique ; saveur généralement désagréable.

Réaction d'identification : indice de saponification, 170 à 175 (commun cependant aux autres huiles de Crucifères). Indice d'iode, 75 à 100. Viscosité.

IV. Huiles de pression à froid : alimentation.

Huiles à chaud ou d'extraction : éclairage et graissage, savons mous.

V. Falsifications très nombreuses : lin, chènevis, œil-

Digitized by Google

lette, cameline, coton, ravison, ravenelle, huiles de poissons et de cétacés raffinées, huile de spermaceti (cette dernière servant à corriger la D, qui a subi des variations, par suite d'autres additions), enfin huiles de paraffine et de résine.

a) *Insaponifiable.* — Chiffre normal 1 °/₀. Un chiffre trop fort décèle les huiles de paraffine et de résine.

Pour caractériser l'huile de spermaceti, il faut rechercher les alcools constituants de cette huile, car l'huile de spermaceti donne jusqu'à 41 °/₀ d'insaponifiable.

b) *Coton.* — Titre des acides gras, supérieur à la normale qui est de 11,7 à 12,2. Réaction d'Halphen. Si l'huile a été chauffée, la réaction à l'acide nitrique est incertaine en présence d'huile de colza.

c) *Huiles de lin, œillette, cameline.* — On fait l'indice d'iode qui est supérieur à la normale 120. Les réactions thermiques donnent des chiffres trop forts, les normales étant de 49-64 comme degré Maumené et 125-144 comme température spécifique de réaction.

d) *H. Poissons et Cétacés.* — La réaction phosphomolybdique est très intense.

On fait l'essai des bromures fournis par les acides gras mélangés, enfin l'essai à l'acétate de phytostéryle.

Comme réaction de pureté, le mieux est de faire l'essai de viscosité, l'huile de colza étant celle présentant la viscosité maxima. (Opérer l'essai par comparaison.)

27. — Huile de moutarde.

I. Des Sinapis nigra et alba.

II. Expression ou extraction.

III. Les propriétés des huiles sont sensiblement les mêmes, quelle qu'en soit l'origine. Jaune d'or (M. blanche) ou jaune brunâtre (M. noire). L'huile de moutarde noire a un indice d'iode légèrement plus élevé.

Digitized by Google

IV. M. blanche : Éclairage et graissage.
M. noire : Savons.

28. — Huile de jamba.

I. Provient d'un Brassica. 26 °/₀ d'huile.
II. Comme le colza.
III. Se rapproche très étroitement de l'huile de colza.
IV. Eclairage (intermédiaire comme qualité entre l'huile de colza et l'huile de ravison). Sert surtout comme agent de fraude.

29. — Huile de noyau de cerise (H. d'amandes).

I. Des amandes de cerisier. Wurtemberg.
II. Préparée à froid, elle sert pour l'alimentation.
Préparée à chaud (deuxième pression), éclairage et savons. Rendement environ 35 à 36 °/₀.

30. — Huile d'abricots.

I. Des amandes d'abricotier qui en renferment environ 40 à 45 °/₀.
II. Expression.
III. Incolore, mais jaunit très vite. Cette huile peut être facilement identifiée, par l'action de l'acide nitrique de D. 1,4 : on a une coloration fleur de pêcher.
IV. Alimentation, parfumerie, agent de falsification pour l'huile d'amandes proprement dite. (L'huile d'amandes française est constituée par de l'huile d'abricots.)

31. — Huile de prunier.

IV. — Falsification de l'huile d'amandes.

32. — Huile de pêcher.

I. Des amandes de pêcher qui en renferment 32 à 35 °/₀.
II. Sert d'agent de fraude pour l'huile d'amandes.

Digitized by Google

33. — Huile de Marmotte.

I. Du Prunus brigantiana (prunier de Briançon). Sud-Est de la France.

34. — Huile d'amandes.

I. Des amandes (Prunus amygdalus). On emploie presque exclusivement les amandes amères, car les tourteaux peuvent ultérieurement être traités pour essence d'amandes amères.

Maroc, Iles Canaries, Portugal, Espagne, France, Italie, Sicile, Syrie et Perse.

Teneur moyenne des amandes, 38 à 45 %. Les amandes douces sont plus riches, 45 à 55 %.

II Expression ou extraction.

III. Les glycérides se composent surtout d'oléine. Ne rancit pas facilement.

IV. Pharmacie.

V. Comme fraudes courantes : huiles d'abricotier et de pêcher.

35. — Huile de noisette.

I. Des graines du Corylus avellena.

II. Expression ou extraction.

III. Très riche en oléine, jaune d'or, odeur de noisette.

IV. Parfumerie (comme huile de graissage). Servirait également pour la fabrication des graisses de chocolat.

36. — Huile d'arachides.

I. Des graines de l'Arachis hypogæa (Légumineuses) : Inde, Java, Côte occidentale d'Afrique, Mozambique, Cochinchine, Espagne, Etats-Unis, Antilles, République

Digitized by Google

Argentine. — Les graines renferment 20 à 30 °/₀ de coques, 70 à 80 °/₀ d'amandes, donnant elles mêmes 42 à 51 °/₀ d'huile.

Les graines d'Afrique occidentale les plus riches (49 à 51 °/₀ d'huile) et les plus fines (Rufisque, Cayor, Sine, Salonne, Gambie, Casamance, Rio-Nunez), sont importées en coques (huiles à bouche) ; les graines des autres provenances, de qualité inférieure et moins riches (Mozambique, Bombay, Coromandel), sont importées décortiquées (huiles comestibles inférieures et surtout industrielles).

L'Afrique occidentale française fournit 150 à 200.000 t. d'arachides en coques, surtout importées en France, Hollande, Allemagne, Autriche-Hongrie. Les Indes fournissent 200 à 300.000 tonnes importées en France, Allemagne et Hollande.

La France importe 150 à 200.000 tonnes d'arachides en coques et 125 à 150.000 tonnes de graines décortiquées. Marseille, le principal centre de production de l'huile, s'y consacre de plus en plus et délaisse le sésame (importation 120 à 150.000 tonnes de graines en coques, 115 à 135.000 tonnes de graines décortiquées). Comme autres centres importants, viennent ensuite Bordeaux et Dunkerque. L'Allemagne (surtout Brême) importe 40 à 50.000 tonnes d'arachides, dont les 2/3 environ en coques.

Les prix actuels sont élevés : graines en coques 30 à 32 fr. ; décortiquées, 32 à 36 fr. ; huiles comestibles, 100-105 fr. ; huiles industrielles, 67 à 68 fr. les 100 kilos.

II. Expression de la graine décortiquée et nettoyée par criblage et ventilation. Les graines fines sont exprimées deux fois, à froid, puis à 30-32° (huile de 30 à 32 °/₀ du poids de la graine en coque) ; les autres graines à chaud, 40-50° (huile 36 à 42 °/₀ du poids de l'amande).

Tourteaux riches en azote (5,3 °/₀ pour les tourteaux de graines en coques, 7,9 °/₀ pour les tourteaux de graines décortiquées ; les chiffres d'acide phosphorique sont res-

Digitized by Google

pectivement de 0,9 et 1,35 °/₀.) — Ils sont employés pour la nourriture du bétail.

III. Couleur claire, du blanc paille au jaune clair; odeur et saveur des haricots. Elles déposent de la margarine vers 3-4°, mais il est impossible de les démargariner.

Comme réaction d'identification, on fait l'essai de l'acide arachidique (teneur 4,8 °/₀), qui fond à 74-75,5. (Voy. Renard, C. R. T. 73, p. 1330).

IV. *Huiles à froid.* — Alimentation sous le nom d'huile surfine (1re pression) ou en mélange avec l'huile d'olives.

Huiles à chaud neutres : graissage et ensimage ; les huiles brutes (15 à 25 °/₀ d'acidité) : savons (savons blancs de Marseille).

V. Falsifications courantes : œillette, sésame, coton et colza.

a) *Œillette.* — La densité et l'indice d'iode sont trop élevés (chiffres normaux 0,911 à 0,925 et 83 à 105).

b) *Sésame.* — On fait l'essai Baudouin. Dans les cas douteux, on fait l'indice d'iode, pour l'huile et pour les acides gras liquides (norm. 105 et 129), aussi le PS des acides gras totaux (titre 28-30).

c) *Coton.* — Comme ci-dessus, joindre l'essai Halphen ou l'essai nitrique.

d) *Colza.* — Indice de saponification trop faible (norm. 185-196). Points de fusion et de solidification des acides gras totaux (chiffres norm. 27-32 et 28-30) trop faibles.

37. — Huile de riz.

I. De la farine de riz de Rangoon. Angleterre et Amérique du Nord (Louisiane). Dans ce pays, extraction du son par dissolvants.

II. Vert sale.

III. On cherche à l'écouler en savonnerie.

Digitized by Google

38. — Huile de cornouiller.

I. Des graines de Cornus sanguinea. Italie.

II. Vert jaunâtre, odeur rappelant celle de l'huile d'olives.

III. Eclairage et savons (Italie).

39. — Huile d'olives.

I. Des fruits de l'Olea europœa sativa; bassin méditerranéen. Californie, Australie, Afrique du Sud, Chili, Pérou, Mexique. La richesse en huile est extrêmement variable, 20 à 50 °/₀ de la pulpe. Prix actuels élevés: huiles à bouche, 165-225 fr.; huiles industrielles sulfurées, 75-80 fr.; autres huiles, 100-120 fr. les 100 kilos.

Production moyenne de l'huile dans le bassin de la Méditerranée, 1900 à 1906 :

Espagne	225.000	tonnes
Italie	252.500	—
Turquie d'Asie	65.000	—
Grèce	60.000	—
Tunisie	27.000	—
Algérie	26.000	—
France	16.000	—
Portugal	9.500	—
Autriche-Hongrie	5.500	—

II. Expression. Première pression à froid (huile vierge); deuxième pression, marc arrosé d'eau froide (huile fine); troisième pression, marc échaudé à l'eau bouillante (huile ordinaire, ou lampante, ou à fabrique). Les grignons résiduels sont broyés sous l'eau et exprimés (moulins de ressence — huiles de ressence, claires et pâtes) ou extraits par le sulfure de carbone ainsi que les pulpes résiduelles des moulins de ressence (huiles de grignons ou de pulpes sulfurées). Les grignons ou les eaux huileuses

Digitized by Google

troubles abandonnées en citernes donnent encore à la longue des huiles dites huiles d'enfer, nauséabondes, acides.

III. Couleur variant du vert foncé au jaune d'or. Saveur agréable. Les huiles de Sfax (Tunisie) déposent de la margarine vers 9 à 10°.

Indice d'iode en général de 81,5 à 84,5 (cependant 88 à 95 pour certaines huiles de Tunisie, Portugal, Californie). Réaction de Maumené, 33,5 à 41°. Densité, 0,916 à 0,918.

IV. Alimentation. — Eclairage, ensimage et savons.

V. Falsifications extrêmement nombreuses : les plus courantes sont sésame, colza, coton, œillette, chènevis, arachides et huile de lard.

D. normal de l'huile est 0,916 à 0,918, très rarement 0,920 (huiles pressées à chaud).

Si la D. est inférieure à 0,918, il y a lieu de rechercher sésame, coton et œillette.

I. normal doit être compris entre 81,6 et 84,5.

(On a cependant trouvé pour l'indice d'iode 86,88 et même 92,8; ces huiles provenaient : la première de Colombaio, la seconde était d'origine portugaise et la troisième provenait de Dalmatie. Certaines huiles de Tunisie ont donné également des chiffres compris entre 90 et 93,3.).

Si l'indice d'iode est trop grand, cela peut indiquer une addition d'huile siccative (œillette ou chènevis), ou d'huile de sésame, coton ou colza.

Les essais thermiques donnent avec l'huile d'olives des chiffres minima compris entre 33,5 et 41,2 °/₀.

Pour déceler l'huile de lard, on fait l'insaponifiable et l'essai de phytostéryle (acétate).

Voici, du reste, les essais les plus utiles pour rechercher les fraudes les plus courantes :

Arachide. — Indice d'iode trop élevé. Dosage de l'acide arachidique.

Digitized by Google

Sésame. — Indice d'iode de l'huile et des acides gras totaux et liquides (86-90 et 95-102). Essai Baudouin.

Coton. — D. PF. acides gras (norm. 24-27). Indice d'iode de l'huile et des acides gras liquides. Essai Halphen et à l'acide nitrique.

Colza. — Indice d'iode de l'huile et acides gras liquides. PF. et PS. des acides gras mélangés (norm. 24-27 et 22-27) ; indice de saponification (norm. 185-200).

Ricin. — D., indice d'acétyle. Action des dissolvants (voy. huile de ricin).

Curcas. — Cette fraude est couramment employée en Portugal. Indice d'iode. Soumise à l'essai de l'élaidine, l'huile prend une coloration rouge intense.

Huile de lard. — PF. des acides gras. Viscosité. Essai à l'acétate de phytostéryle. L'huile, par chauffage, dégage nettement une odeur de saindoux.

H. siccatives. — Chiffre d'iode. Essai thermique et essai des bromures.

H. de poissons. — Cette fraude doit toujours être recherchée, dans le cas d'huile destinée aux conserves de sardines, etc. L'huile du corps des sardines se mélangeant à l'huile employée pour la cuisson, celle-ci renferme toujours une petite quantité d'huile de poisson.

Cette addition se décèle par la saveur et l'odeur, quand on chauffe l'huile surtout. Indice d'iode (élevé) ; isolement des acides gras bromés insolubles. Recherche, si c'est nécessaire, de la présence des métaux dissous et provenant des bacs de cuisson.

Hydrocarbures. — Matières insaponifiables (huiles de vaseline et huiles minérales incolores).

En général, on falsifie par plusieurs huiles, ce qui complique la recherche des falsifications (exemple : œillette, sésame, coton et arachides).

Digitized by Google

La recherche de l'huile extraite au sulfuré de carbone peut se faire par le procédé Halphen. (Journ. Pharm. Chim. t. 21, p. 54-56, 1905.)

40. — Huile de ricin.

I. Graines du Ricinus communis : Inde, Java, bassin méditerranéen, Mexique, Etats-Unis, Tonkin, 46 à 53 °/₀ d'huile.

L'Inde est le principal producteur de graines (exporte plus de 100.000 tonnes).

La France (Marseille) a été longtemps le centre de l'industrie des huiles de ricin (importation de graines de 20 à 30.000 tonnes, en décroissance), mais la création d'huileries en Angleterre (Hull) et Amérique (Boston) a concurrencé l'industrie marseillaise.

Prix actuels élevés : graines, 25 à 28 fr. ; huile, 70 à 85 fr., suivant usage.

II. Expression (40 °/₀), extraction (45 à 50 °/₀). L'expression des graines décortiquées donne les huiles pharmaceutiques (33 °/₀), la deuxième pression des graines avec coques, les huiles industrielles (6 à 7 °/₀). L'extraction donne des huiles industrielles. Les tourteaux, riches en N et P^2O^5, constituent d'excellents engrais pour primeurs (Midi de la France), mais sont toxiques pour le bétail.

(A suivre.)

Digitized by Google

Les droits de douane sur les Parfums artificiels (1)

On sait que la loi du 29 mars 1910 a créé une classe spéciale pour les parfums artificiels qui, sous l'ancien régime, se trouvaient compris dans la classe des produits chimiques. Actuellement, ces produits sont frappés, à l'entrée en France, d'un droit *ad valorem* de 20 °/₀ au tarif général et de 15 °/₀ au tarif minimum (n° 112 *bis*).

Depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, de très nombreuses contestations se sont élevées entre la douane française et les importateurs, au sujet de la classification des parfums présentés à l'entrée, les agents de l'Administration ayant une tendance marquée à considérer comme justiciable du n° 112 *bis* toute matière odorante qui leur était soumise. En effet, c'est une tâche assez malaisée que celle de dresser un catalogue des parfums artificiels. Le nombre des produits chimiques employés aujourd'hui par la parfumerie est fort élevé ; on en voit apparaître de nouveaux presque chaque jour. Beaucoup de ceux-là, il est vrai, n'ont pas d'autre existence que sur les prix courants de leurs fabricants et leur intérêt pratique est nul. Ce qui complique considérablement la question, c'est l'existence de produits qui ne sont pas des composés définis, mais bien des mélanges, et le plus souvent des mélanges de parfums naturels et de parfums artificiels, présentés tantôt sous des noms de fleurs, tantôt sous des noms de fantaisie.

Au cours de l'année dernière, l'Administration des Douanes, dans plusieurs documents (Lettres communes)

(1) Extrait du *Bulletin scientifique et industriel* de la Maison Roure-Bertrand fils, de Grasse.

Digitized by Google

qui ont reçu la publication du *Journal Officiel*, a désigné un certain nombre de produits commerciaux comme rentrant dans la classe qui nous occupe. Elle vient tout récemment de publier une liste plus étendue (Lettre comm. n° 1195; *Journal Off.* 6 mars 1911), que nous jugeons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, en la complétant par l'addition de produits qui ont fait l'objet de décisions antérieures, non rapportées depuis. D'après ce document, rentrent principalement dans la classe des parfums synthétiques ou parfums artificiels les corps suivants :

Acétates : de benzyle, de bornyle, de citronnellyle, de géranyle. d'isobornyle, de linalyle, de menthyle, d'octyle, de rhodinyle, de terpényle.

Acétophénone (méthylphénylcétone).

Alcools : benzylique, cinnamique (styrone), octylique.

Aldéhydes : anisique (aubépine liquide), cinnamique, cuminique, phénylacétique.

Anthranilate : d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit) [1], de méthyle.

Benzoates : d'amyle, de benzyle, de butyle, d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit), de méthyle, de propyle.

Bouvardiol.

Butyrates : d'amyle, de benzyle, de butyle, de citronnellyle, d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit), de géranyle, de propyle, de rhodinyle.

Carvone.

Cinnanmates : de benzyle, de butyle, d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit), de méthyle, de propyle.

Citral : citronellal, citronellol.

Coumarine (taxe de dénaturation à raison de 6 litres d'alcool par kilogramme de produit).

(1) Le droit perçu ne peut être inférieur, en ce qui concerne les produits à base d'alcool, au droit de douane d'après la proportion déterminée par le Comité consultatif des Arts et Manufactures, non compris les taxes intérieures sur l'alcool, s'il y a lieu.

Digitized by Google

Essences artificielles : d'ananas, d'abricot, de banane, de cerise, de coing, de cognac, de fraise, de framboise, de groseille, de kirsch, de marc, de mirabelle, de pêche, de pomme, de rhum, etc. (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit).

Ether méthylique du Bêta-naphtol (yara, néroline).

Ether éthylique du Bêta-naphtol (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit).

Ethers éthyliques des acides gras de l'huile de Chaulmogra (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit).

Ether œnanthique (taxe de dénaturation à raison de 1 lit. 25 d'alcool par kilogramme de produit).

Formiates : de benzyle, de bornyle, de citronnellyle, d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 lit. 25 d'alcool par kilogramme de produit), de géranyle, d'isobornyle, de linalyle, de menthyle, de méthyle, de propyle, de rhodinyle.

Géraniol.

Héliotropine [pipéronal purifié] (taxe de consommation à raison de 2 litres d'alcool par kilogramme de produit).

Ionone-Irisone-Linalol.

Menthone.

Méthylhepténone.

Muguet.

Muscs artificiels (taxe de dénaturation à raison de 25 litres d'alcool par kilogramme de produit).

Oxyde de benzyle et d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit).

Phénylacétate d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 litre d'alcool par kilogramme de produit).

Pipéronal brut. — Pipéronal purifié (voir ci-dessus héliotropine).

Propionates : de benzyle, de géranyle.

Rhodinol.

Salicylates : d'amyle (tréfol), de benzyle, de butyle, de propyle.

Santalol.

Sébate d'éthyle (taxe de dénaturation à raison de 1 lit. 25 d'alcool par kilogramme de produit).

Tanacétone (thuyone).

Terpènes de lemon grass.

Digitized by Google

TERPINÉOL OU TERPINOL (taxe de dénaturation à raison de 2 litres d'alcool par kilogramme de produit).

THYMÈNE.

VALÉRIANATES : d'amyle, de benzyle, de bornyle, de citronnellyle, de géranyle, de menthyle, de propyle, de rhodinyle.

Il convient d'ajouter ici la vanilline et ses dérivés déjà reprises au tarif.

A l'examen de ce tableau, on voit que la définition étroite du parfum artificiel ou synthétique s'y trouve sensiblement élargie. En effet, à côté de corps qui sont des parfums artificiels types : acétate de benzyle, anthranilate de méthyle, héliotropine, ionone, salicylate d'amyle, on y voit classés des composés définis extraits des huiles essentielles : carvone, citral, citronnellol, géraniol, linalol. Cette assimilation avait été envisagée dans les travaux d'étude et dans la discussion du nouveau tarif. Le présent document ne fait que donner force de loi à cette assimilation légitime, car l'extraction des constituants des essences à l'état de pureté nécessite un travail important, tel qu'on ne peut, au point de vue douanier, assimiler ces constituants aux matières premières dont elles dérivent. Trois produits seulement, de par une loi antérieure, ont été soustraits à cette assimilation : ce sont l'anéthol, le menthol et le thymol.

Par contre, on remarquera que ni l'acétate d'amyle, ni l'aldéhyde benzoïque artificielle, ni le salicylate de méthyle ne sont cités, bien que leur emploi dans la savonnerie de toilette soit important. Cela tient sans doute à ce que ces produits ayant d'autres utilisations, on a craint de les voir frapper à tort, dans certains cas, du droit des parfums artificiels.

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE

LE FOUR ÉLECTRIQUE DES USINES SAINT-JACQUES

(DE MONTLUÇON)

Par G. CHARPY

Les conditions dans lesquelles doit être utilisé le four électrique dans la métallurgie de l'acier, ne peuvent être considérées comme déterminées d'une façon définitive. Il est actuellement établi aussi complètement que possible, que divers types de fours électriques constituent des outils tout à fait au point et susceptibles d'entrer dès maintenant dans la pratique courante des usines métallurgiques; mais les opinions paraissent diverger notablement sur ce qu'il convient de demander à ces nouveaux outils. Faut-il les considérer comme destinés seulement à remplacer certains appareils tels que les fours à creuset, les fours Martin, etc..., dans les régions où le chauffage électrique revient moins cher que le chauffage à la houille, ou bien faut-il y voir des agents d'épuration plus puissants que ceux que l'on possède actuellement, permettant d'obtenir des produits supérieurs avec des matières premières médiocres? Ces questions ne sont certes pas faciles à résoudre, mais leur étude nous paraît avoir été retardée par le fait que les fours électriques ont été montés au début surtout en dehors des usines métallurgiques. Les électriciens ont dû, au cours du travail de mise au point du four électrique, redécouvrir toute une série d'observations que permet d'effectuer une longue pratique des opérations métallurgiques, qui ne correspondent pas à des conceptions assez précises pour figurer dans les traités de métallurgie et qui se transmet-

Digitized by Google

tent seulement par tradition, mais ont néanmoins une réelle importance. Aussi, croyons-nous que la période qui commence actuellement et dans laquelle de nombreuses usines métallurgiques installent des fours électriques à côté des anciens appareils dont elles connaissent à fond le maniement, permettra d'arriver plus rapidement à des conclusions définitives. C'est d'après ces considérations qu'a été décidée l'installation d'un four électrique aux usines Saint-Jacques, de Montluçon ; cet appareil, qui fonctionne actuellement depuis près de deux ans, présente certaines particularités qui peuvent donner quelque intérêt à sa description.

Le problème que l'on avait en vue étant surtout la fabrication des aciers de qualité, il a paru préférable de considérer d'abord les fours à induction, l'installation devant d'ailleurs être complétée ultérieurement par la construction d'un four à arc.

Le four a été étudié et construit entièrement aux usines Saint-Jacques, sous la direction de M. Gassies, chef du service des aciéries, et de M. Jeramec, ingénieur-électricien. Il se rapproche davantage, comme principe, du type proposé primitivement par Ferranti et qui n'a jamais été réalisé, que du type bien connu établi ultérieurement par Kjellin. Comme ces deux fours, il comprend une sole annulaire dans laquelle le métal forme le circuit induit et au milieu de laquelle passe une branche d'un cadre en tôle entouré lui-même d'un circuit inducteur.

Dans l'étude des détails, on s'est préoccupé d'augmenter le rendement par l'emploi de matériaux spéciaux, tels que les tôles en silicium, acier au nickel non magnétique, etc..., et aussi de disposer les différents organes de façon que les accidents inévitables dans la pratique métallurgique ne puissent pas produire de détérioration grave. Les figures 1, 2, 3 et 4 reproduisent diverses vues du dispositif.

La sole est établie au moyen de matériaux réfractaires à l'intérieur d'une sorte de cuve annulaire en tôle, fixée à

Digitized by Google

un double berceau en acier moulé. L'ensemble du four repose par ce berceau sur deux supports fixes, sur lesquels il peut osciller sous l'influence d'un cylindre hydraulique, suivant le dispositif bien connu des fours oscillants. Toute la partie métallique mobile est en acier au nickel non magnétique ; la cuve en tôle est formée de quatre parties distinctes soigneusement isolées électriquement de façon à éviter la formation d'un circuit fermé.

Le cadre inducteur est rectangulaire ; les tôles qui le composent sont en acier doux au silicium à forte résistivité et faible coefficient d'hystérésis ; ces tôles ont une épaisseur de 5/10 de millimètre, elles sont isolées les unes des autres par des feuilles de papier d'amiante et maintenues par des boulons en acier au nickel non magnétique isolés par des tubes en porcelaine. Le poids total de ce cadre est de 12.000 kg. Le circuit inducteur, qui est placé juste au-dessous de la cuve annulaire supportant la sole, est formé de lames de cuivre maintenues écartées les unes des autres par des isolants incombustibles. Le nombre de spires est de 22, mais peut être réduit à 18. D'après la disposition adoptée, la ventilation qui se produit par tirage dans la partie centrale de l'anneau est suffisante pour assurer le refroidissement du circuit inducteur et du cadre de tôles ; cependant on a prévu un ventilateur pour envoyer, en cas de besoin, un courant d'air sur cette partie de l'appareil.

Le courant employé (alternatif, 16 périodes par seconde) est fourni par un alternateur spécial de 400 kw., placé dans la station centrale, à 200 m. environ du four ; le courant est réglé au moyen d'un rhéostat d'excitation placé à côté du four.

Marche des opérations. — Le four permet au besoin d'obtenir de l'acier en partant de matières solides, mais la marche normale a été prévue en partant de métal liquide. Pour cela, le four a été placé à proximité d'un four Martin

Digitized by Google

oscillant de 5 t., dans lequel on peut prélever la quantité de métal nécessaire pour une opération du four électrique. Cette quantité de métal peut varier, suivant les cas, de 1.000 à 1.500 kg. On opère de la façon suivante : Une poche reçoit du four Martin oscillant, par exemple 1.200 kg. de métal liquide et les verse dans le four électrique. On donne immédiatement le courant et on le règle d'après la température du bain, on prélève des éprouvettes pour suivre l'opération et on fait au besoin des additions absolument comme dans un four Martin. On peut également faire des décrassages en inclinant le four. Quand le métal est au point cherché, on vide le four dans une poche en l'inclinant ; on procède à une réparation sommaire de la sole et on remplit à nouveau de métal liquide emprunté au four Martin. La durée d'une opération peut être très variable, suivant le résultat que l'on cherche ; en moyenne, elle a été jusqu'ici de 2 à 3 heures. Le four produit donc environ 12 t. par 24 heures. On le maintient généralement en marche pendant 15 jours consécutifs, puis on le laisse refroidir pour refaire la sole.

On a essayé successivement les différentes combinaisons possibles en sole acide ou basique, tant pour le four Martin que pour le four électrique. La marche qui a paru la plus avantageuse, et qui est adoptée actuellement, comporte le garnissage basique des deux fours. Les matières sont chargées froides dans le four Martin qui conserve toujours une certaine quantité de métal liquide, et où elles subissent une première épuration en soufre et surtout en phosphore. Le métal ainsi purifié et complètement séparé de son laitier, est placé dans le four électrique où on lui fait subir une nouvelle épuration et où on l'amène, par des additions convenables, à la nuance cherchée. Après la coulée, on le soumet généralement à la compression à l'état liquide, par le procédé Harmet. Quatre presses Harmet de 850 t. sont installées à proximité du four électrique. Il a semblé que, si le four électrique permettait

Digitized by Google

d'obtenir une épuration poussée plus loin que par tout autre procédé métallurgique, il fallait, pour en retirer le bénéfice, éliminer en même temps, dans la mesure du possible, les liquations et les diverses irrégularités physiques au sujet desquelles le procédé Harmet présente incontestablement de sérieux avantages. C'est pourquoi on a établi l'installation dont l'ensemble est représenté en plan dans la figure 5.

Cet ensemble comporte le four Martin oscillant pour fondre le métal et le soumettre à une première épuration ; le four électrique oscillant pour achever l'épuration chimique et la mise au point du métal, et enfin les presses Harmet pour produire la solidification dans des conditions qui évitent autant que possible l'hétérogénéité et les défauts locaux. On peut, dans ces conditions, arriver par des expériences systématiques à définir d'une façon précise l'utilité du four électrique pour la fabrication de l'acier ; la méthode que nous suivons actuellement consiste à fondre dans le four Martin du métal dont une fraction est versée dans le four électrique ; on continue ensuite les deux opérations en cherchant à obtenir le même produit dans chacun des deux fours, on coule des lingots de même forme et de même poids et on compare ensuite les propriétés des deux métaux obtenus ; il semble qu'on pourra délimiter ainsi l'influence propre du four électrique ; mais cette recherche comporte des expériences longuement prolongées et qui, bien que commencées depuis près de deux ans, ne nous paraissent pas encore suffisantes pour permettre une conclusion définitive. Nous nous proposons de revenir ultérieurement sur ce sujet.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

Son But et ses Méthodes

Par Henry le Chatelier (1)

L'Opinion publique à l'Etranger

Indifférence française. — Les revues littéraires, scientifiques ou industrielles, m'ont plus d'une fois déjà ouvert leurs colonnes pour discuter les problèmes de l'enseignement technique, et je suis un peu honteux de venir encore une fois ressasser devant vous les mêmes idées. Si je le fais, c'est afin de lutter contre l'indifférence générale du public français pour l'un des facteurs les plus essentiels de la puissance des peuples modernes; il faut absolument secouer cette torpeur. Partout aujourd'hui le premier rang appartient aux peuples les plus industrieux, capables de s'enrichir par la paix et de préparer en prévision de la guerre des armements formidables. A ce point de vue, l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre dépassent de beaucoup tous leurs concurrents et dans aucun autre pays, les préoccupations relatives à l'enseignement technique ne sont aussi vives. La France arrive loin derrière. Dans ces dernières années, au cours d'une enquête sur ces questions d'enseignement, j'avais réuni systématiquement tous les articles de journaux français et étrangers me passant sous les yeux; j'ai aujourd'hui une liasse énorme de documents étrangers, découpés ainsi dans les

(1) Conférence faite le vendredi 28 avril 1911, sous la présidence de M. Appel, membre de l'Institut, sous les auspices de la *Technique moderne*.

Digitized by Google

revues techniques des trois grands pays industriels, mais à peu près rien pour la France. On ne comprend pas chez nous l'importance de ce problème, on ne sait pas s'y intéresser.

A l'étranger, les industriels ont un véritable culte pour l'enseignement technique. Je ne parle pas seulement ici des riches donateurs fondateurs d'Universités et d'Instituts, dont la compétence peut parfois ne pas être au niveau de leur générosité, mais aussi de tous les ingénieurs riches ou pauvres, qui apportent avec passion le concours de leur expérience au développement des méthodes d'enseignement. Je citerai quelques noms parmi les plus illustres.

Sir Henry White. — Au nombre des supériorités réclamées avec fierté par l'Angleterre, peu lui tiennent autant à cœur que celle de sa flotte invincible. Sir Henry White a joué un rôle prépondérant dans la création de la marine anglaise, et aujourd'hui il occupe les loisirs d'une retraite très active à mener une campagne ardente pour le perfectionnement de l'enseignement technique dans sa patrie. Présidant, il y a cinq ans, la grande Société des Ingénieurs civils de Londres, il prit ces questions d'enseignement comme thèse de son discours inaugural et bientôt après, provoqua la création d'une commission d'études nommée par la réunion des cinq grandes Sociétés techniques anglaises ; il en dirigea activement les travaux et fit le rapport final ; le secrétaire de la même commission, un de ses compatriotes non moins illustres, était le major Holdane, qui assume aujourd'hui, comme ministre de la guerre, la lourde reponsabilité de donner une armée à l'Angleterre. Des travaux de cette commission sortit un programme général d'enseignement, qui devint la base des tentatives de réorganisation essayées ces dernières années à Londres et donna naissance à l'Imperial College of Science, installé dans les établissements de South Kensington.

Digitized by Google

Th. Peters et Krupp. — En Allemagne, la grande Société des Ingénieurs, la plus puissante des Sociétés techniques du monde — elle compte plus de 20.000 membres, — a sous l'impulsion de son président, l'ingénieur Dr Th. Peters, mené depuis 20 ans une campagne incessante pour l'amélioration de l'enseignement technique. Le maître d'école allemand a gagné, disait-on, la bataille de Sadowa, les professeurs des instituts techniques gagneront de même les campagnes pacifiques de l'époque actuelle ; c'est la conviction intime de tous les ingénieurs allemands. Ils ont su rallier l'empereur Guillaume à leurs idées et l'établissement du doctorat technique, obtenu par leur président, a été une véritable création personnelle de l'empereur et en même temps une victoire remportée sur l'exclusivisme des vieilles universités allemandes. L'effet moral de ce succès a été énorme ; nous sommes trop sceptiques pour pouvoir comprendre toute la joie avec laquelle cette consécration accordée à l'enseignement technique a été reçue dans les milieux industriels allemands.

Isolément les industriels n'apportent pas un concours moins actif au développement des écoles techniques. Par exemple Krupp a donné plusieurs millions pour la création de l'Institut métallurgique d'Aix-la-Chapelle. Et récemment j'assistais à la cérémonie d'inauguration de cet Institut, sous la présidence de la veuve de l'illustre métallurgiste allemand ; un très vif incident qui se produisit au cours des toasts prononcés pendant le banquet, montra bien la part que les industriels réclamaient dans cette fondation et l'intérêt qu'ils y attachaient.

Solvay. — Qui ne connaît d'autre part l'ardeur avec laquelle le grand industriel belge Solvay travaille au développement de l'enseignement technique dans son pays ? Non content de donner ses millions, il a imposé une orientation très intéressante à l'Ecole supérieure du com-

Digitized by Google

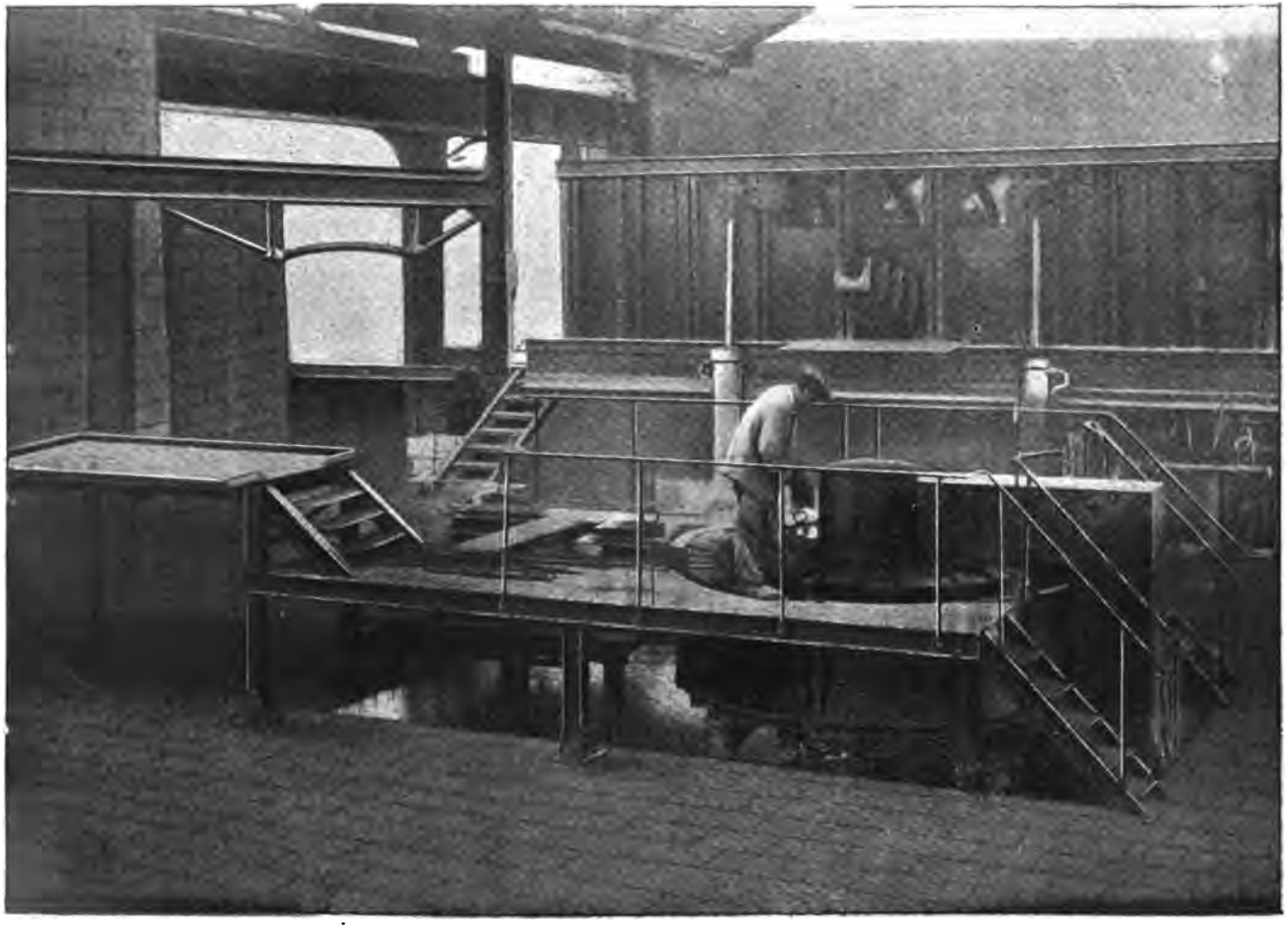

Fig. 1. — Vue d'ensemble.

Digitized by Google

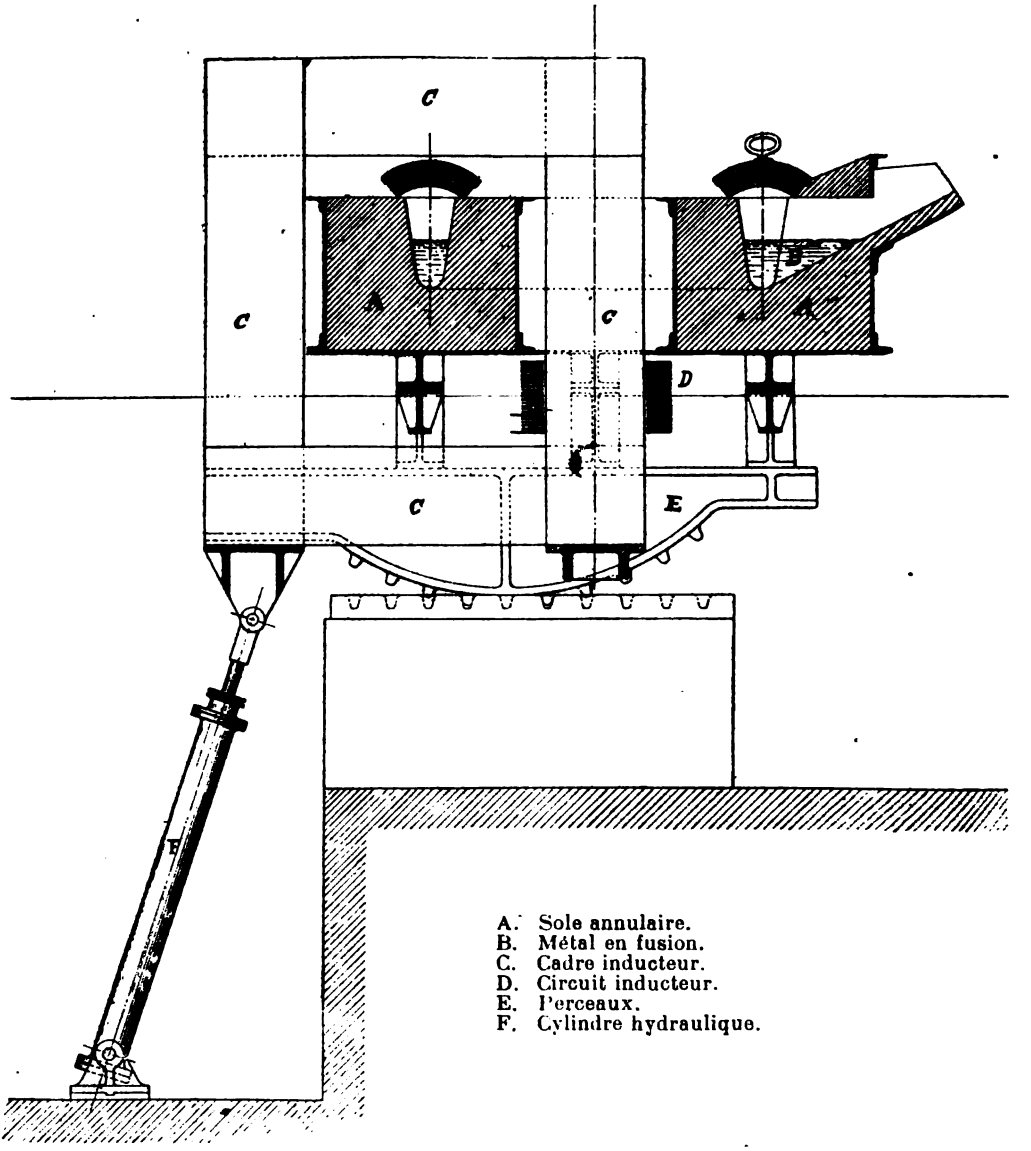

Fig. 2. — Coupe longitudinale de l'ensemble du four.

Digitized by Google

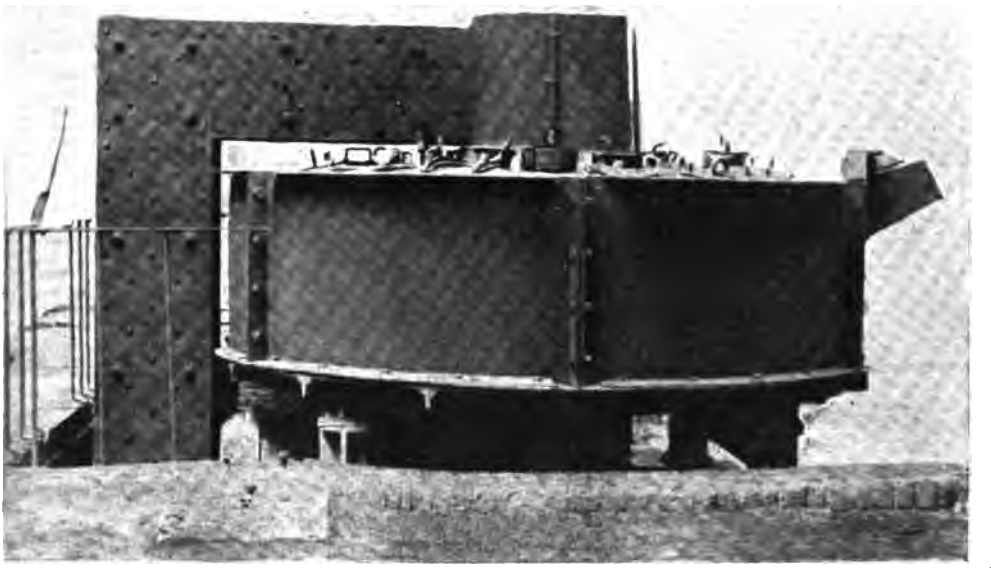

Fig. 3. — Vue du four pendant une opération. Position horizontale.

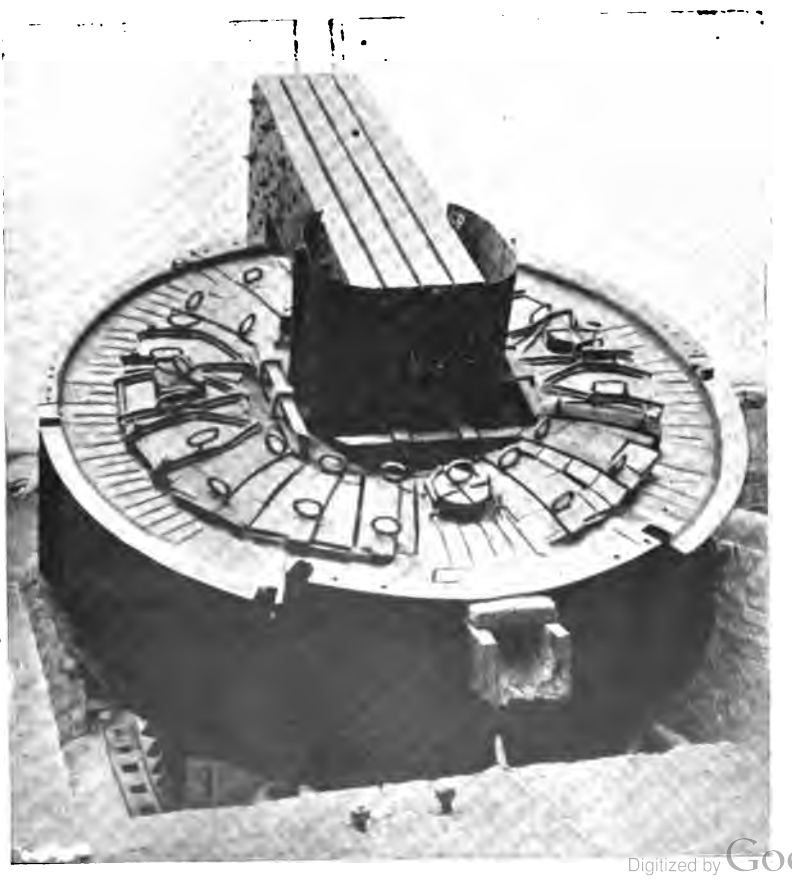

Digitized by Google

Fig. 4. — Position du four pour la coulée.

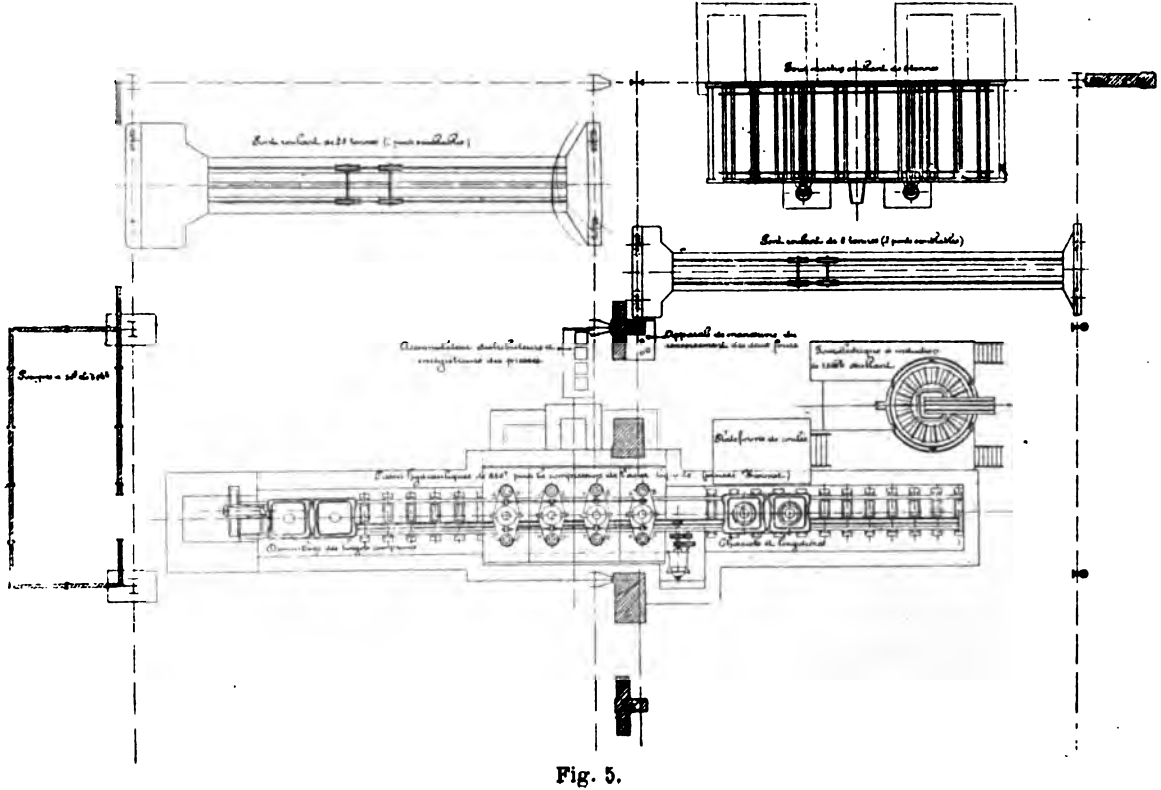

Fig. 5.

Digitized by Google

merce, fondée par lui à Bruxelles et mise sous la direction d'un des économistes les plus célèbres de la Belgique, le Pr Waxweiler. A l'occasion d'ailleurs, il paye aussi de sa personne et occupe les loisirs que lui laissent ses affaires industrielles et l'alpinisme à faire des cours de sociologie, l'une des sciences dont le développement jouera, affirme-t-il, le rôle le plus important dans l'évolution prochaine de l'industrie moderne.

F. Taylor et Carnegie. — Enfin, les Etats-Unis, depuis longtemps célèbres par la richesse de leurs Universités et de leurs Ecoles, pourraient dormir sur leurs lauriers et laisser le vieux continent travailler péniblement au développement de ses instituts techniques; et pourtant il n'y a pas de pays aujourd'hui où l'on se préoccupe plus vivement de réformer et de développer l'enseignement technique. On y écrit beaucoup sur ce sujet, mais avec les habitudes d'initiative si chères aux Américains, on agit plus encore. Des groupements se forment pour stimuler l'opinion publique et le gouvernement; les grandes villes rivalisent de zèle pour mettre à l'essai les nouveaux systèmes d'éducation proposés.

Deux grands industriels américains ont, dans ces derniers temps, agité l'opinion publique en lançant des thèses assez originales. Fr. Taylor, l'inventeur des aciers rapides, l'ardent promoteur des méthodes scientifiques de l'organisation du travail dans les usines, est parti en guerre contre les Universités et Instituts actuels qui démoraliseraient les jeunes gens sans rien leur apprendre d'utile; les sports seuls trouvent grâce devant lui, parce qu'ils sont des écoles de discipline et d'obéissance, deux qualités de première importance dans l'industrie. Les usines, avec leurs méthodes de travail, d'une complication tous les jours croissante, ne peuvent utilement fonctionner sans une coordination parfaite de tous les efforts.

Digitized by Google

Le grand milliardaire Carnegie, en souvenir sans doute de ses années de jeunesse, veut donner principalement l'enseignement par les bibliothèques. Il en crée partout dans ses deux patries, celle où il a vécu et s'est enrichi, les Etats-Unis ; celle où il est né et qu'il a quittée dans la pauvreté, l'Ecosse. Mais, non content de donner les installations matérielles et les crédits, il fournit encore les livres et s'en réserve le choix, pour mieux faire sentir son action personnelle sur l'esprit même de l'enseignement.

Evolution nécessaire en France. — La France, il y a 50 ans, possédait une avance incontestée avec ses grandes écoles techniques, groupées autour de l'Ecole Polytechnique et avec l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, créée sur l'intelligente initiative du célèbre chimiste Dumas. Aujourd'hui encore, le niveau des études y est, au sommet, supérieur à celui des instituts étrangers, et cependant il est temps de commencer à évoluer, il faut suivre les progrès si rapides de l'industrie. Mais, que de difficultés pour se réformer soi-même, cela est impossible, à moins d'être stimulé par la concurrence ou par la pression de l'opinion publique. La création d'instituts techniques à côté des grandes Universités, celles d'écoles, libres de toute attache gouvernementale, comme l'Ecole supérieure d'électricité, ont été déjà très utiles ; mais il faut faire plus encore, et mon but, en venant vous parler ce soir, est de provoquer quelque agitation en dehors des écoles auxquelles je m'intéresse plus particulièrement, pour réagir indirectement sur elles et les pousser vers de nouveaux progrès.

Le moment est favorable, car une évolution heureuse semble se préparer. Jusqu'ici les Français, façonnés à l'obéissance passive par des siècles de monarchie, ne pouvaient concevoir la possibilité de s'occuper eux-mêmes des questions d'intérêt général ; ils croyaient à l'infaillibilité du pouvoir et à son dévouement à la chose publique.

Digitized by Google

Les initiatives, si fréquentes chez nos concurrents, nous étaient inconnues, ou du moins restaient seulement le fait de quelques isolés, considérés généralement comme des déséquilibrés. L'intervention imprévue du Comité des Forges, dans la crise du Français, a produit une profonde sensation. C'est là un heureux présage, cet exemple sera certainement suivi. Nous nous mettons en marche, et peut-être finirons-nous un jour par rejoindre les Américains ; espérons-le sans trop y compter. Pour faire comprendre tout le chemin qui nous reste à parcourir, il sera peut-être bon de rappeler comment s'est faite, il y a une vingtaine d'années aux Etats-Unis, la grande réforme de l'enseignement secondaire sur le programme dit des Dix. Un groupe de professeurs et de pères de famille fonda une association pour la réforme de l'enseignement, ils réunirent rapidement des milliers d'adhérents, formulèrent un programme de leurs desiderata et le soumirent au Gouvernement, en lui demandant de confier le soin de la réforme à une Commission de 10 membres, nominalement désignés, et de donner la présidence de la Commission au directeur de Harvard University. Ce vœu fut exaucé à la lettre et les travaux de la Commission furent couronnés d'un plein succès. Quel contraste avec l'incohérence de nos méthodes parlementaires et administratives, capables seulement de produire, par l'amalgamation des points de vue les plus contradictoires, des monstres dont personne ne veut ensuite accepter la paternité.

Complexité du problème de l'Enseignement

Multiplicité des buts. — Il existe aujourd'hui une très grande confusion dans les idées au sujet de l'enseignement technique, résultant en partie de la multiplicité de ses destinations. Les personnes, très peu nombreuses,

Digitized by Google

qui s'y intéressent, soutiennent les opinions les plus contradictoires. Quelques exemples suffiront pour donner une idée de cet état d'anarchie.

On confond généralement, sous le nom commun d'enseignement technique, trois enseignements essentiellement différents : un enseignement supérieur destiné avant tout à former de futurs chefs d'industrie, les généraux de l'armée du travail ; un enseignement moyen, approprié aux besoins des ingénieurs, du personnel dirigeant en sous-ordres, c'est-à-dire les capitaines, et enfin d'un enseignement essentiellement professionnel et même manuel — l'apprentissage en est une des branches — qui est destiné à préparer d'habiles ouvriers, c'est-à-dire à former les soldats et les sous-officiers. Si ces enseignements pouvaient être réellement séparés l'un de l'autre, et donnés dans des établissements différents, la confusion ne serait pas bien grande ; mais cet isolement est impossible, on ne peut avoir des écoles de généraux distinctes de celles destinées aux capitaines, cela pour deux raisons. Le plus souvent on doit passer par le grade de capitaine avant d'atteindre celui de général, être ingénieur avant de devenir directeur d'usine. Seuls, quelques jeunes gens de familles très riches deviennent, dès leur sortie des écoles, administrateurs de grandes affaires industrielles ; mais ce sont là de rares exceptions. Seconde difficulté : tout le monde aujourd'hui a la prétention de devenir général, et, cependant, le plus grand nombre des élèves des écoles d'enseignement technique supérieur se verront trompés dans leurs espérances et seront retraités comme simples capitaines ; il faut donc à la fois viser dans ces écoles un double but : la préparation de futurs chefs d'industries et, en même temps, la formation de simples ingénieurs.

Spécialisation ou encyclopédie. — Cette variété de buts donne immédiatement l'explication d'une lutte actuelle très vive entre deux opinions diamétralement

Digitized by Google

opposées ; le conflit a été particulièrement aigu au dernier Congrès de l'Enseignement technique à Bruxelles. Les uns veulent un enseignement encyclopédique, nécessaire pour les chefs d'industries, et les autres demandent, non moins énergiquement, un enseignement spécialisé, mieux approprié aux besoins des ingénieurs en sous-ordre.

Voici, à ce sujet, un fait précis : Les élèves de l'Ecole des Mines ont adressé récemment une pétition au Conseil de cette Ecole, demandant que l'enseignement fût spécialisé, au moins pendant la troisième année de cours, à l'instar de ce qui se fait à l'Ecole centrale, afin de leur permettre de rendre des services plus effectifs dès leur entrée dans les usines, et, par suite, de pouvoir se caser plus facilement. Peu de temps après, le Comité de l'Association des anciens élèves de la même école a élevé une protestation, non moins énergique et unanime, contre toute tentative de spécialisation de l'enseignement de leur ancienne Ecole.

Ce Comité est naturellement composé, en majeure partie, d'ingénieurs qui ont réussi dans leur carrière, c'est-à-dire qui sont ou aspirent à devenir des généraux industriels. Pour ces fonctions, l'enseignement encyclopédique leur paraît, avec raison, infiniment préférable ; leurs préoccupations ne sont plus celles de leurs jeunes camarades. Et pour montrer à quel point la confusion est grande sur ce sujet, j'ajouterai encore le détail suivant : Au Congrès de Bruxelles, le Directeur de l'Ecole centrale a fait une sortie éloquente en faveur de la non-spécialisation, en se félicitant des avantages que son Ecole avait retirés du caractère encyclopédique de son enseignement, enseignement que les élèves de l'Ecole des Mines nous avaient précisément donné comme un modèle de spécialisation, La solution adoptée par l'Ecole centrale est en effet très élégante ; sur le papier, l'enseignement est spécialisé, il y a trois diplômes, mais, dans la réalité, il ne l'est pas, car tous les élèves suivent identiquement les mêmes cours. On donne

Digitized by Google

ainsi satisfaction aux partisans de la spécialisation en gardant les avantages de l'encyclopédie ; mais cela n'augmente pas la clarté dans les discussions sur les questions d'enseignement.

Sélection. — Abordons maintenant un autre ordre de difficultés, un peu imprévu, celui-là. On a tellement discuté sur les méthodes d'enseignement technique que tout le monde, semble-t-il, doit être d'accord sur l'utilité de cet enseignement; or, récemment, quelques voix discordantes se sont élevées tendant à réduire le rôle des écoles techniques à celui de filtres destinés à séparer les hommes de valeur de la multitude des médiocrités, et l'autorité industrielle des défenseurs de ces idées est assez grande pour mériter une sérieuse prise en considération. Au cours d'une enquête poursuivie dans la revue : *Les Idées modernes*, sur l'enseignement technique, j'avais sollicité l'opinion des industriels de bonne volonté ; parmi les réponses, deux d'entre elles, celle de M. Solvay et celle de M. Hadfield, ont présenté une saveur particulière.

M. Solvay débute ainsi : « Si j'étais obligé de m'occuper de la question capitale d'une réforme de l'enseignement, au point de vue d'obtenir la plus grande productivité sociale future de l'enseigné, la première chose que je mettrais en avant dans mon étude serait celle de la spécialisation des tempéraments : *Les vrais hommes sont, nous ne les créerons jamais ;* mais nous pourrons, certes, les distinguer et souvent les classer au début — pourquoi pas ? — dans leur direction naturelle propre, dans celle où ils pourront rendre à la société le plus de services tout en travaillant avec le maximum de satisfaction. »

Sir Robert Hadfield est encore plus catégorique sur l'inefficacité de l'éducation. « L'éducation, dit-il, aidera certainement à la formation de ce type mixte (scientifique et pratique), *mais elle ne le créera pas à elle seule*, il doit résulter soit du tempérament naturel, soit de facultés

Digitized by Google

développées par la force du caractère, soit dans certains cas, de dons transmis par hérédité. »

M. Waxweiler, le directeur de l'Ecole supérieure du Commerce, de Bruxelles, précise encore les mêmes idées pour en tirer les conséquences logiques. Dans une conférence récente intitulée : l'*Université de demain*, il propose d'orienter avant tout les établissements de l'enseignement supérieur vers la sélection des aptitudes en rejetant au second plan les méthodes d'enseignement.

« L'organisation sociale de notre époque réclame, dit-il, non pas seulement des écoles au sens historique du mot, où l'on apprend ce qu'il faut connaître pour occuper un poste déterminé, *mais surtout des établissements où l'on sélectionne les esprits* au point de vue de leur intelligence et de leur sens critique, tout en leur donnant un fond commun de connaissances d'ordre scientifique. Ce sont ces établissements qui devraient être nos universités. »

Sans souscrire aucunement à cette condamnation trop absolue de l'enseignement, on doit reconnaître cependant l'importance capitale pour l'industrie d'une semblable sélection. Si elle pouvait être faite efficacement et en temps utile, elle éviterait la mise en circulation d'un trop grand nombre de déclassés.

Les hommes, cela est bien certain, apportent en naissant certaines aptitudes personnelles. L'hérédité des qualités et des tares se manifeste, au moins dans une certaine mesure, pour l'esprit comme pour le corps. Les enfants de parents vivant dans l'oisiveté ne sont pas, en moyenne, capables de fournir la même somme de travail que des fils d'ouvriers, et réciproquement ceux-ci montrent en moyenne des aptitudes intellectuelles moindres. Le cerveau, comme les membres, s'atrophie par défaut d'exercice. Ces discordances sont exagérées par les conditions d'éducation dans le jeune âge et le hiatus augmente encore par la bifurcation actuelle de l'enseignement secondaire. C'est là, aujourd'hui, l'un des problèmes les plus graves

Digitized by Google

de l'enseignement technique. Les besoins de l'industrie, la richesse du pays demanderaient une sélection de plus en plus profonde, et l'esprit démocratique, basé sur l'égalité des droits et des avantages, abstraction faite des capacités, la combat à outrance. Je signale la difficulté sans proposer de solution.

(A suivre)

MÉLANGES

Par décret en date du 24 juillet, la Chambre de Commerce de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excédera pas 4.10 %, une somme de 100.000 francs en vue de l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 3,118 mq. 32, situés à Clermont-Ferrand, en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 94 et figurant au cadastre sous le n° 1265, section K II, et de la construction sur ledit terrain d'un immeuble destiné à l'installation de l'Institut industriel et commercial du centre de la France.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des Dépôts et Consignations ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans une période de quarante ans.

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE

Monographie des corps gras industriels les plus importants

PAR EMILE BONTOUX, INGÉNIEUR CHIMISTE (1)

40. — Huile de ricin (Suite).

III. Couleur blanc verdâtre, odeur nulle, saveur douce. Très visqueuse. Très dense.

Comme réactions d'identification, on peut mentionner les essais suivants :

D. (norm. à 15,5) 0,960-0,968.

Action des dissolvants : miscible en toutes proportions avec l'acide acétique cristallisable et l'alcool absolu, soluble dans deux volumes d'alcool à 90 (à 15) et 4 vol. d'alcool à 84. Insolubilité dans un excès d'éther de pétrole : l'insolubilité cesse si l'huile est additionnée d'huile soluble.

Indice d'acétyle normal, 150.

Au laboratoire des Douanes, l'essai rapide se fait de la façon suivante : on agite 10 cc. de l'échantillon avec 50 cc. d'alcool de D. 0,829 à 17,5° dans une éprouvette graduée cylindrique. Un fort trouble ne disparaissant pas à 20° indique une huile impure. On peut ainsi déceler 10 % d'huiles étrangères, telles que sésame, lin, colza, coton.

IV. Les falsifications opérées quelquefois lorsque les cours le permettent, sont : colza, huile de résine, huiles soufflées ou oxydées.

(1) Voir Bull. 1911, p. 17.

Digitized by Google

Colza. — On fait la solubilité dans l'alcool.

H. de résine. — On fait l'insaponifiable.

H. soufflées ou oxydées. — L'indice d'acétyle est très bas. L'indice de saponification est supérieur à la normale (176-186), la solubilité dans l'alcool est diminuée.

Ces huiles ressemblent beaucoup par leur viscosité et leur densité à l'huile de ricin.

IV. Usages pharmaceutiques. Huiles pour rouge turc. Huiles émulsionnées. Savonnerie. Graissage. Corroirie. Essence de cognac artificielle.

41. — Huile de baleine.

I. Du lard et de la chair de divers Balœna et Balœnoptera (B. franche, du Cap, rorqual, etc...).

II. Autrefois et encore sur quelques baleiniers, fonte à feu nu. Mais aujourd'hui, généralement, sur navires baleiniers et dans installations fixes, fonte à la vapeur, en chaudières ouvertes, puis en autoclaves ou digesteurs sous pression. Suivant provenance et fraîcheur du lard, première fonte en chaudières ouvertes donne huiles n° 0 et n° I, blanches ou jaune clair, peu d'odeur, 0,25 à 2 °/₀ d'acides gras libres, puis huile n° II, jaune rouge, odeur de poisson, 5 à 10 °/₀ d'acides gras ; puis seconde fonte des résidus et fonte des débris (intestins, carcasse, etc.)..., en chaudières ouvertes, à la vapeur ou à feu nu, ou en digesteurs, donne huiles n°s III et IV, colorées, odeur nauséabonde, jusqu'à 40 et 50 °/₀ d'acidité.

Résidus desséchés et vendus suivant fraîcheur pour alimentation du bétail (cretons ou farine de baleine) ou comme engrais (guano de baleine).

Carcasse réduite en farine pour engrais et fanons utilisés pour baleine.

Digitized by Google

Baleine franche fournit 5.000-7.000 kilos huile et vaut jusqu'à 2.500-3.000 francs ; Rorqual, 3 à 4.000 kilos huile.

En 1909, les baleiniers norwégiens (32 sociétés et 90 vapeurs) ont capturé dans le monde entier 6 à 7.000 baleines et produit 35.000 tonnes d'huile ; en 1910, ils ont tiré des mers du nord (avec 68 navires) environ 2.500 baleines et 11.500 tonnes d'huile, et de plus grandes quantités des mers du sud : 4.500 baleines et 19.000 tonnes des côtes de la Géorgie méridionale, 1.500 baleines et 6.000 tonnes d'huile des îles Shetland.

Prix : huiles pâles : 65 à 66 francs les 100 kilos.
— huiles foncées : 51 à 52 francs les 100 kilos.

III. Au repos, abandonne de la « stéarine » qui est séparée par filtration.

IV. Eclairage ; fabrication des savons ; corroyage des peaux ; travail du jute ; trempe de l'acier ; lubrifiant pour le travail des métaux.

42. — Huile de phoque.

I. Extrait du lard de divers Phoca, comme la précédente.

Prix : huile blanche, 70 francs les 100 kilos ; huiles foncées, 60 francs.

IV. Mêmes usages que la précédente.

43. — Huile de dauphin.

I. Du lard et de la tête du Delphinus globiceps.

II. Comme les huiles de baleine et de phoque, mais en séparant lard et tête.

Huile extraite du lard = huile de corps ; celle extraite des cavités de la tête et des mâchoires = huile de tête.

Digitized by Google

III. Remarquable par abondance de glycérides d'acides volatils.

IV. Graissage des mécanismes délicats (machines à écrire, par exemple).

44. — Huile de marsouin

I. Du Delphinus phocœna.

Tout à fait semblable à la précédente.

45. — Huiles de pieds.

I. Pieds de bœuf, pieds de cheval et de mouton.

II. Cuisson des pieds avec l'eau dans chaudières ouvertes chauffées à la vapeur.

III. Abandonnent de la « stéarine » qui est séparée par filtration après refroidissement et repos.

IV. Huiles de graissage pour horloges, machines à coudre, armes à feu, etc.

V. Colza, coton, huiles de poissons, huiles minérales.

La couleur, l'odeur et le faible point de congélation sont les principaux caractères servant à l'évaluation des huiles de pieds.

Colza et Coton. — En grande quantité, se décèlent en faisant les indices d'iode de l'huile et des acides gras (norm. 66-76 et 61-77) et aussi l'indice de saponification (norm. 194 et 199).

Si ces essais ne donnent pas de résultats suffisants, on fait l'essai à l'acétate de phytostéryle.

H. de poissons. — On fait l'essai des bromures.

H. de résine et parafine. — On fait l'insaponifiable (normal : 0,12 à 0,65).

Digitized by Google

GRAISSES VÉGÉTALES ET ANIMALES

46. — Huile de laurier.

I. Des baies du Laurus nobilis.

II. Ebullition des baies écrasées avec de l'eau ou par pression (Levant).

III. Verte, consistance butyreuse, odeur et saveur aromatiques caractéristiques.

Renferme surtout de la laurine.

IV. Pratique vétérinaire.

47. — Beurre d'Illipé.

I. Des graines du Bassia longifolia (Sapotacées). Sud de l'Inde ; 1/4 coques, 3/4 amandes renfermant de 50 à 55 °/₀ de corps gras. Importées en France et en Angleterre.

II. Solide, blanc jaunâtre. Odeur aromatique rappelant celle du cacao.

III. Stéarinerie. Tourteaux toxiques employés par suite comme engrais.

48. — Beurre de Mowrah.

I. Analogue au précédent, du Bassia latifolia ; Inde septentrionale et surtout Bengale. 30 °/₀ coques, 70 °/₀ amandes renfermant 45 à 50 °/₀ d'huile.

Prix : graines, 27 à 28 francs.

II. Solide, jaune clair, saveur aromatique rappelant celle du cacao.

III. Savonnerie, stéarinerie. Tourteaux toxiques utilisés comme fumure. Souvent mélangé au beurre d'Illipé.

Digitized by Google

49. — Beurre de Karité.

I. Des fruits du Bassia Parkii (Butyrospermum Parkii), abondant dans tout le Soudan (régions du moyen Niger et du haut Nil).

1/3 coques; 2/3 amandes; celles-ci donnent 48 à 52 °/₀ d'huile.

II. Préparation indigène en broyant les amandes, torréfiant la masse et la chauffant ensuite avec de l'eau, puis écrémant la matière grasse surnageante.

Préparation en Europe (huileries) : broyage des amandes et deux pressions successives à 60-70° ou pression suivie d'extraction. Rendement : 36 à 40 °/₀.

III. Solide, blanc, gris ou verdâtre Odeur et saveur aromatiques rappelant caoutchouc.

IV. Stéarinerie. — Alimentation après raffinage.

Utilisation ne fait que débuter en raison difficultés d'approvisionnement régulier et abondant.

50. — Huile de palme.

I. De la pulpe des fruits du palmier d'Afrique, Elœis guineensis, abondant sur toute la côte occidentale d'Afrique.

Suivant variété, 30 à 70 °/₀ de pulpe renfermant de 45 à 70 °/₀ d'huile.

II. Préparation exclusivement indigène : fruits rassemblés en tas, couverts, ou dans des trous ou des jarres, et abandonnés à fermentation qui attendrit la partie charnue et en facilite la séparation. Puis, soumis à cuisson sommaire avec de l'eau et foulés ou broyés pour désagréger la pulpe et séparer les noyaux. Pulpe enfin réduite en bouillie exprimée à la main, et huile surnageant recueillie par

Digitized by Google

écrémage, et finalement bouillie avec l'eau pour purification. Procédé primitif, déplorable comme rendement et qualité.

Aussi, depuis trois à quatre années, tentatives d'installations européennes sur lieux de production (Dahomey, Lagos, Togo, Kameroun), obtenant 15 à 18 °/₀ d'huile de palme, des fruits entiers.

Exportations d'huile de palme de l'Afrique occidentale en 1907 :

Colonies anglaises.....	78.000 tonnes	
— françaises.....	13.000 tonnes	
— allemandes.....	4.500 tonnes	
Importations en Grande-Bretagne.....		42.000 tonnes
— en France.....		17.000 tonnes

Prix : 72 à 75 francs les 100 kilos.

III. Solide, couleur du jaune orange au rouge foncé; odeur de violette à l'état frais. Toujours très acide (au moins 25 à 30 °/₀, et atteint 60 à 70 °/₀ et plus), ce qui modifie consistance. Blanchiment par chaleur (225°), chaleur et air (100-120°), ou oxydants, mais couleur revient partiellement par saponification.

IV. Stéarinerie; savonnerie.

V. Généralement pas falsifiée par d'autres corps gras, mais peut renfermer eau, impuretés sable, etc... (tolérance, 2 °/₀).

51. — Suif de Mafouraire.

I. Graines du Trichilia emetica (15 °/₀ coques renfermant 15 °/₀ de corps gras et 85 °/₀ d'amandes, en contenant 65 à 68 °/₀).

II. Expression à chaud en Europe.

III. Solide, jaune clair, odeur aromatique de cacao.

IV. Savonnerie et stéarinerie.

Digitized by Google

52. — Beurre de muscade.

I. Des noix du Myristica officinalis. Archipel indien, en particulier l'île de Banda. Les noix sont traitées en Hollande. Production de noix : 1.500 tonnes.

II. Broyage et expression à chaud.

III. Couleur blanchâtre, à saveur forte, odeur aromatique, Consistance du suif mou.

IV. Usages pharmaceutiques (base d'onguents).

V. On lui substitue souvent les corps gras extraits d'autres espèces de Myristica.

53. — Beurre de Fulware ou de Ghee.

(Ce dernier terme générique est impropre et désigne aussi et surtout du beurre de buffle).

I. Fruits du Bassia butyracea, de l'Inde ; 1/3 coques, 2/3 amandes renfermant 65 % d'huile.

II. Préparation indigène.

III. Solide, jaune clair, odeur aromatique de cacao.

IV. Usages indigènes : éclairage, comestible, onguent.

(A suivre)

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

Son But et ses Méthodes

Par HENRY LE CHATELIER

(Suite)

But de l'enseignement. — Après ce préambule un peu long, j'arrive à l'objet même de cette conférence : *le but et les méthodes de l'enseignement technique supérieur*. La tâche que je me suis imposée, ce soir, est en réalité insoluble, on ne peut pas en une heure étudier à fond un problème aussi complexe. Si l'on veut se mettre devant la réalité des faits et ne pas traiter la question en théoricien, c'est-à-dire en se limitant à un seul point de vue, on se voit dans l'obligation de se borner à une rapide énumération des différentes faces du problème. Cela est évidemment moins intéressant que de développer exclusivement un aspect particulier de son sujet, mais cela peut être plus utile. Je serai très heureux si les idées rapidement énoncées ce soir, comme de simples têtes de chapitres, pouvaient provoquer quelques commentaires de nature à compléter mon esquisse.

Je m'occuperai surtout ici de l'enseignement technique supérieur, c'est-à-dire de la formation des chefs d'industrie. Il ne suffit pas, bien entendu, d'avoir un bon directeur dans une usine, il faut aussi de bons ingénieurs, de bons contremaitres et de bons ouvriers : mais, en général, ces derniers sont nombreux dans chaque usine, et par suite, leur ensemble présente une qualité moyenne sensiblement constante. Il y a évidemment intérêt à relever leur niveau

Digitized by Google

moyen, mais cela est d'un intérêt moins poignant que pour le directeur. Celui-ci est seul de son espèce, on ne peut donc plus compter sur les moyennes : il pourra, suivant les cas, être très bon et faire prospérer son affaire, ou mauvais et la conduire à la déconfiture; le choix d'un directeur est une question de vie ou de mort pour une industrie, et l'on est souvent fort embarrassé par la pénurie des candidats offrant les capacités voulues.

Les qualités nécessaires à un bon chef d'industrie sont évidemment nombreuses; je les rangerai en cinq classes suivant leur ordre d'importance décroissante :

1° Qualités du caractère, indispensables pour l'action;

2° Qualités d'intelligence, indispensables pour bien orienter son action;

3° Connaissances scientifiques nécessaires pour tirer parti au mieux des propriétés de la matière ;

4° Connaissances psychologiques nécessaires pour utiliser au mieux l'activité de ses collaborateurs ;

5° Connaissances professionnelles.

Caractère

Ses différentes qualités. — Le but essentiel de l'enseignement technique est de préparer à l'action ; cela le distingue de l'enseignement scientifique proprement dit qui vise seulement l'acquisition des connaissances. Savoir et pouvoir sont deux choses absolument distinctes. Or, pour l'action les qualités du caractère priment toutes les autres.

Une volonté tenace est la première et la plus utile des qualités; après un échec il ne faut jamais se tenir pour définitivement battu; l'occasion favorable finit toujours par se présenter et l'on s'en rend maître si la volonté est restée constamment en tension vers le but poursuivi. Que

Digitized by Google

d'énergie n'a-t-il pas fallu à Bessemer pour essayer successivement tous les métiers et finalement pour recommencer indéfiniment les essais infructueux de son procédé de fabrication de l'acier après la condamnation de ce procédé par tous les grands métallurgistes anglais ?

Mais la ténacité ne suffit pas, une grande *activité intellectuelle* est nécessaire pour savoir explorer tous les recoins de chaque question étudiée ; Bessemer a tiré de cette qualité un parti précieux, lorsqu'il a eu l'idée d'analyser ses fontes et d'y rechercher le phosphore, dont le rôle nuisible était alors complètement inconnu.

Cette activité doit même arriver à s'exercer en quelque sorte automatiquement. Le but principal de l'enseignement, comme le dit très justement le docteur Lebon, est de faire passer, par le fait de la répétition, certains de nos actes du domaine du conscient dans celui de l'inconscient. L'activité intellectuelle devient alors *l'esprit d'observation* et celui-ci permet de saisir au vol, sans aucun effort nouveau de notre part, tout fait important passant devant nos yeux. C'est grâce à cet esprit d'observation, que Ludwig Mond a su remarquer le dépôt de suie formé contre un clapet en nickel d'un de ses gazogènes et cette observation a été le point de départ de la découverte du nickel carbonyle, puis bientôt de la création d'une nouvelle industrie pour l'extraction du nickel de ses minerais.

L'esprit de discipline dans les grades inférieurs, la fermeté dans les grades supérieurs, sont les qualités les plus indispensables avec l'orientation moderne de l'industrie. Les usines sont devenues des mécanismes extrêmement complexes ; les hommes en forment les rouages et doivent engrener entre eux suivant leurs différentes fonctions. Dès qu'un engrenage ne fonctionne plus, ou simplement que l'huile fait défaut sur les surfaces de contact, la machine est paralysée, l'industrie tout entière est arrêtée. On n'aurait jamais l'idée de jeter des poignées de sable sur les

Digitized by Google

paliers de roulement de lourdes pièces de machines ; or, la non obéissance aux ordres reçus, le défaut d'autorité dans le commandement, jouent exactement le rôle de la poignée de sable. Qu'on le veuille ou non, nous vivons aujourd'hui au sein d'une organisation sociale très complexe, nous ne sommes plus une peuplade de sauvages : il faut accepter cette situation, sans vaines récriminations, de même que nous tenons compte sans un moment de révolte, des propriétés des métaux que nous employons, même quand nous aimerions mieux leur voir d'autres qualités.

Enfin le *sens moral*, le respect de la vérité et de la propriété d'autrui, est la base du crédit indispensable dans toute affaire industrielle prospère. Sans sa réputation d'honorabilité bien établie, Bessemer n'aurait jamais trouvé après ses premiers échecs des amis assez confiants pour faire avec lui les frais d'essais industriels à grande échelle, nécessaires pour ramener à lui les métallurgistes découragés par leurs premiers insuccès.

Exemples. — Toutes ces qualités du caractère jouent un rôle absolument dominateur en industrie. Jointes à un certain bon sens, à des aptitudes intellectuelles moyennes elles suffisent pour conduire au succès ; tandis que, en leur absence, avec les plus brillantes qualités de l'esprit, avec l'instruction scientifique et professionnelle la plus développée, on n'arrivera à rien. J'ai connu deux paysans, fils de paysans, morts sans savoir lire ni écrire, qui ont réussi pendant leur vie à gagner par leur industrie et leur commerce, d'une façon parfaitement honorable, environ 500.000 francs chacun, fortune que bien peu d'ingénieurs peuvent espérer. L'un d'eux avait commencé par être conducteur de diligence, puis était devenu patron, avait monté une épicerie, entrepris la construction de maisons et enfin fait valoir un domaine agricole acheté sur ses éco-

Digitized by Google

nomies. L'autre avait débuté comme petit fermier et était devenu un gros fermier ; il avait ajouté plus tard à son exploitation un service de roulage, puis la construction projetée d'un chemin de fer devant à brève échéance tuer son industrie, il prit l'entreprise de la construction de la ligne.

Les exemples de Carnegie et de Bessemer sont tout à fait analogues ; ils débutèrent dans la vie sans avoir reçu aucune instruction scientifique ni technique ; ils n'avaient pas dépassé l'enseignement primaire tout à fait élémentaire, sachant seulement lire et écrire ; pour le reste, ils se formèrent eux-mêmes au cours de leur existence en même temps qu'ils accumulaient des millions.

Tous ces hommes durent leur succès à une énergie peu commune, à une ardeur au travail inlassable, faisant la journée de 16 heures et pas celle de 8.

Un esprit d'initiative bien rare les conduisit à aborder successivement les métiers les plus différents ; enfin, une probité, un esprit de justice incontesté, leur permirent de trouver en toutes circonstances les concours et la confiance dont ils eurent besoin. Carnegie aime à rappeler avec une fierté légitime que des nombreux inventeurs dont il eut l'occasion d'acheter les brevets, pas un seul ne s'est plaint une fois de ses rapports avec lui.

Négation du hasard. — On dit parfois, ce sont là des hommes heureux, ils ont eu une chance exceptionnelle. C'est un non-sens au point de vue scientifique de parler du hasard. Tous les faits naturels sont enchaînés d'une façon nécessaire à des causes déterminées ; nous pouvons ignorer ces causes, mais c'est une faiblesse d'esprit de considérer pour cela leurs conséquences comme miraculeuses. Il a fallu évidemment certaines circonstances particulières pour permettre à l'activité de ces hommes de s'exercer utilement. Si la création de la ligne de chemin de fer n'était pas venue détruire le service de roulage

Digitized by Google

de notre fermier normand, il n'aurait pas eu l'occasion de s'enrichir en prenant l'entreprise de la construction de cette ligne, mais d'autres circonstances non moins favorables se seraient certainement rencontrées un jour ou l'autre. Qui peut prétendre n'avoir jamais rencontré dans son existence des chances de cet ordre-là ? Il n'y a pas des hommes qui ont de la chance et d'autres qui n'en ont pas, mais des hommes qui savent profiter de la chance et d'autres qui ne le savent pas. Dans la vie comme au bridge, les bons joueurs finissent toujours par gagner, mais bien peu ont l'énergie voulue pour jouer avec succès cette grande partie de l'existence.

Formation du caractère. — Les qualités du caractère sont, sans doute, en partie naturelles, mais elles se développent ensuite dans une large mesure par l'éducation, et surtout par l'éducation de la famille donnée dans le jeune âge. Peut-être pourrait-on demander à l'enseignement technique de continuer cette éducation ou tout au moins de ne pas la détruire, comme cela a trop souvent lieu,

Sur un point cependant, les écoles techniques exercent une excellente influence. Par la préparation aux examens elles obligent à un effort soutenu de la volonté, elles contribuent ainsi au développement de cette qualité primordiale et font en même temps une sélection basée sur la même qualité. C'est là une des grandes supériorités de nos écoles françaises sur les écoles ouvertes de l'étranger. On ne doit pas méconnaître cependant qu'à d'autres points de vue cette organisation présente des inconvénients sérieux. Elle limite le nombre des jeunes gens admis à bénéficier des avantages de l'enseignement technique supérieur et surtout elle abaisse la valeur scientifique des études préparatoires aux examens. Les raisons de cette influence néfaste des examens ont été trop souvent développées pour qu'il y ait lieu d'y revenir ici.

Digitized by Google

L'esprit d'initiative, l'activité intellectuelle, pourraient facilement et devraient être cultivés dans les écoles techniques plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les mémoires personnels, les projets, les travaux de laboratoires ne reçoivent pas toujours l'attention qu'ils méritent. Egalement intéressants au point de vue du développement des qualités du caractère et de celles de l'esprit, ils donnent de plus une base de sélection bien supérieure à celle des examens oraux.

Le sens moral, le respect de la vérité, est systématiquement atrophié à tous les degrés de l'enseignement, pour le plus grand dommage matériel des jeunes gens, sans parler du point de vue moral. Donner une fausse signature est une chose considérée comme sans importance, cela s'appelle une carotte et non pas un faux ; copier aux examens ne tire pas à conséquence, cela est d'usage courant au baccalauréat, nous dit M. Bouasse, et l'on ferme les yeux. De même l'habitude des recommandations, absolument démoralisante, habitue les jeunes gens à croire que dans la vie on ne réussit que par l'intrigue et les procédés irréguliers ; il leur sera très dur plus tard de ne pouvoir obtenir que les situations qu'ils méritent réellement. Les affaires et la politique ont des règles de conduite absolument différentes ; on trompe les jeunes gens en leur laissant croire que dans tous les cas les procédés pour faire son chemin sont les mêmes.

Enfin, *l'esprit de discipline* devrait être systématiquement développé dans les écoles et cela serait très facile, comme le dit très judicieusement F. Taylor. L'organisation anarchique des écoles est très funeste à leurs élèves ; il leur est très dur, après avoir joui d'une licence presque absolue, de retrouver dans les usines une discipline inflexible. La difficulté provient surtout de ce que les directeurs d'écoles et les membres de leurs conseils n'ayant, pour la plupart, jamais eu d'hommes à commander, ne comprennent pas l'importance de la discipline

Digitized by Google

et sont les premiers à la déconsidérer, en faisant à tout bout de champ des règlements pour les laisser violer ensuite. Il faut donner une large initiative aux jeunes gens et faire très peu de règlements, mais être impitoyable dans leur application.

Intelligence

Les qualités générales de l'intelligence, telles que tend à les développer l'enseignement secondaire classique ne sont guère moins utiles que celles du caractère ; ces deux sortes de qualités réunies chez un homme le mettent à même de remplir déjà très utilement et sans un effort par trop exagéré, les fonctions de chef d'industrie ; la preuve en est dans le nombre important d'affaires heureusement conduites par des hommes dépourvus de toute instruction scientifique ou technique : Notaires, banquiers, avocats, officiers de marine, etc... En France, plus particulièrement, les petites industries se perpétuent souvent dans une même famille où le fils succède au père, sans avoir reçu d'autre instruction que celle du lycée. Quelles sont donc ces qualités intellectuelles si utiles pour l'industrie ?

(A suivre)

Digitized by Google

BULLETIN

DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU CENTRE

Monographie des corps gras industriels les plus importants

PAR EMILE BONTOUX, INGÉNIEUR CHIMISTE (1)

54. — Beurre de cacao.

I. Des graines du cacaoyer (Theobroma cacao). Indes occidentales, Amérique centrale, Amérique du Sud, Côte occidentale d'Afrique.

Le beurre est surtout extrait des fèves destinées à la préparation des cacaos solubles; il constitue par conséquent une sorte de sous-produit de cette fabrication.

II. Les fèves sont torréfiées sur des feux de coke ou dans un courant d'air chaud vers 140-150° et les enveloppes ou coques séparées par vannage. Ces coques sont employées pour l'alimentation du bétail ou la fabrication des chocolats inférieurs. Les fèves sont ensuite broyées et la masse humectée d'une solution alcaline de carbonate de potasse ou d'ammoniaque est exprimée à chaud, à la presse. On extrait ainsi généralement 30 à 35 % de beurre. Le résidu constitue la poudre de cacao dégraissée dite soluble.

Prix : 4 à 4 fr. 50 le kilog.

III. Chocolats de luxe et inférieurs, confiserie ; pharmacie, préparation de certains parfums.

IV. Graisses de chocolats (constituées essentiellement par la « stéarine » des huiles de coco et de palmiste, suif de Bornéo). Huiles d'amandes douces, arachides, sésame, noisette ; cire d'abeille, paraffine, suif.

(1) Voir Bull. 1911, p. 72.

Digitized by Google

55. — Suif végétal de Chine.

I. Des graines de l'arbre à suif (Stillingia sebifera); Chine, Inde septentrionale et Indo-Chine.

Le suif entoure les graines et forme un tégument sébacé, blanchâtre, très ferme. Les amandes internes (1/3) contiennent 60 °/o d'huile jaunâtre siccative dite huile de Stillingia (employée sur les lieux de production pour l'éclairage).

II. Deux procédés d'extraction suivant qu'on extrait séparément ou simultanément l'huile et le suif.

a) Production séparée de l'huile et du suif.

On chauffe dans des cylindres perforés avec de la vapeur d'eau; le corps gras fond et s'écoule. Ou bien on décortique sans écraser l'amande, au moyen de cylindres à rainures concentriques qui ne font que séparer la pulpe blanchâtre; celle-ci est ensuite exprimée à chaud (presses en bois). On a ainsi le suif dit *pi-iéou* ou « prima ». Les amandes écrasées et pressées fournissent ensuite l'huile de Stillingia ou *tsé-iéou*.

b) Production simultanée de l'huile et du suif.

On broie les graines et presse la farine obtenue à chaud. On obtient un mélange d'huile et de suif dont la consistance est moins grande et se trouve dans le commerce sous le nom de *mou-iéou* ou suif végétal « secunda ».

III. Les premières importations sérieuses en Europe datent de 1894 : on l'utilise en stéarinerie et en savonnerie.

Les sorties constatées par les douanes d'Han Keou s'élèvent à environ 10.000 tonnes.

56. — Suif végétal de Bornéo.

I. Des fruits de différentes plantes de la famille des Diptérocarpées (Shorea, Hopea, Isoptera, etc.); aussi le

Digitized by Google

produit n'est-il pas uniforme et souvent constitué par des mélanges.

II. Extrait par les indigènes par expression des fruits à chaud ou ébullition avec l'eau.

III. Vert clair, devenant jaune, puis blanc par exposition prolongée à la lumière. Consistance et saveur rappelant celles du beurre de cacao. Fond vers 35-36°.

IV. Alimentation des indigènes. Savonnerie, stéarinerie, graisses de chocolat.

57. — Beurre de Kokum.

I. Des graines d'une guttifère, le Garcinia indica. Indes orientales (20 à 25 °/₀ de corps gras).

II. Ebullition des graines séchées au soleil avec de l'eau.

III. Blanc ou gris clair, légère odeur non désagréable, saveur huileuse douce.

IV. Comestible et emplois pharmaceutiques dans l'Inde.

58. — Huile de palmiste

I. De l'amande des fruits du palmier d'Afrique, Elœis guineensis ; 9 à 25 °/₀ du fruit, 46 à 52 °/₀ d'huile.

Exportations d'amandes de palmiste de l'Afrique occidentale en 1907 :

Colonies anglaises.....	175.000	tonnes
— françaises.....	26.000	—
— allemandes.....	17.500	—

Importation commencée à Marseille en 1854, y a atteint 30 à 35.000 tonnes vers 1890, puis s'est détournée vers l'Allemagne, par suite utilisation du tourteau pour les

Digitized by Google

pores. Hambourg reçoit actuellement 200.000 tonnes, Liverpool 25.000, Marseille 4 à 5.000.

Prix : Amandes de palmiste, 42 à 45 francs ; huile, 87 à 90 francs.

II. Expression de l'amande réduite en farine, à 60-70° simple en Allemagne et Angleterre, double à Marseille, 45 °/₀ d'huile environ.

III. Solide à 27°-28°, jaune clair, odeur aromatique musquée ou âcre.

IV. Savonnerie, surtout en Allemagne. Après raffinage, beurre comestible et succédanés de beurre de cacao (stéarine).

59. — Huile de coco ou coprah

I. De l'amande de la noix de coco, du Cocos nucifera et butyracea, provenant de toutes les côtes et de toutes les îles des régions tropicales. 30 à 40 °/₀ d'huile à l'état frais, mais desséchées et transformées en *coprah*, 65 à 74 °/₀, généralement 67 à 68.

Principaux exportateurs de coprah : Philippines, Indes néerlandaises, Ceylan et Inde, Iles du Pacifique, Côtes occidentale et orientale d'Afrique, etc.

En 1910. — Philippines : 120.000 tonnes ; Indes néerlandaises, Java : 105.000 (+ 16.000 en transit) ; Macassar (Celèbes) : 31.000 (+ 32.000 en transit) ; Padang (Sumatra) : 10.500 ; Ceylan : 28.500.

Importations surtout en France : 160.000 tonnes à peu près exclusivement à Marseille ; en Allemagne (Hambourg), 100.000 tonnes ; en Grande-Bretagne (Liverpool).

Prix : Coprah, 56 à 58 francs les 100 kilos ; huile, 88 à 90 francs.

II. Préparation à l'aide des amandes fraîches sur les lieux d'origine à Ceylan, sur les côtes de l'Inde, soit par

Digitized by Google

procédé indigène d'ébullition de l'amande broyée avec de l'eau, soit par matériel d'expression européen. Donne l'huile de Cochin (blanche, moins de 1 °/₀ d'acides libres), et l'huile de Ceylan (moins blanche, 3 à 5 °/₀ d'acidité). Ceylan exporte, en 1910, 22.500 tonnes d'huile.

Surtout préparation dans les huileries d'Europe, Etats-Unis et Australie, à l'aide du Coprah ou amande desséchée. Coprah plus ou moins estimé suivant couleur, odeur, rancidité de l'huile, dépendant de l'origine et du mode de dessiccation; les meilleurs sont séchés au soleil (sundried) ou à l'air chaud; ceux séchés au four, à feu plus ou moins direct, sont plus colorés, enfumés, brûlés.

Meilleures qualités : Malabar, Coromandel, Seychelles, Ceylan, Amérique du Sud, Samoa, Dahomey, puis Java, Cébu, Mozambique et Zanzibar, Nouvelle-Calédonie, Pacifique, Macassar, Padang, Manille, etc.

Coprah broyé et réduit en pulpe qui est chauffée à 60-65° et pressé deux fois. Rendement : 63 à 65 °/₀ d'huile. Tourteaux très estimés pour bétail, surtout vaches laitières (favorise lactation).

III. Solide à 24-25. Blanc, crème ou jaune clair. Odeur douce ou âcre suivant fraîcheur ; de même pour saveur.

IV. Savonnerie. Raffinée, fournit beurre comestible (Végétaline, Cocose, Palmine, etc....), et substituts de beurre de cacao (Stéarine). Cette industrie des beurres comestibles produit plus de 100.000 tonnes par an, dont majeure partie fournie par huile de coco.

V. Rarement falsifiée. Quelquefois, par suite de la variation des cours, on peut ajouter huiles de graines.

Pour déceler ces falsifications, on fait l'indice d'iode (norm. 8-5 à 9) et l'indice de saponification (255-265).

60. — Suif végétal vert (cire du Japon).

I. Des baies de divers Rhus (R. succedanea, R. acuminata, R. vernicifera...). Chine et Japon. Dans ces pays,

Digitized by Google

ces arbres sont aussi utilisés pour la production de la laque qu'ils exsudent.

Prix : 90 à 105 francs les 100 kilos.

II. En Chine, l'extraction se fait comme celle du suif végétal blanc.

Au Japon, les graines, conservées en sacs jusqu'à ce que la pulpe se sépare de l'amande par friction, sont broyées sous une meule et la farine, cuite à la vapeur d'eau, placée dans des sacs et exprimée sous des presses en bois de construction grossière.

III. Produits chinois, dit Ki-Yu ou suifs végétaux verts de Chine, ou *Tertia*, sont rassemblés à Hankeou et livrés bruts, solides, gris verdâtre ou jaunâtre, toucher onctueux ou gras, cassure conchoïdale, odeur aromatique de feuilles sèches.

Au Japon, produits bruts dit cires ou suifs végétaux verts du Japon, ou *Tertia*, sont coulés en tablettes ou galettes hémisphériques : couleur verte, jaunâtre ou brune; plus ferme que suif de Chine, toucher plus sec, même odeur, cassure cireuse (souvent la pâte, soumise à la pression ou à une deuxième pression, est mélangée d'huile de Perilla, fluide, pour faciliter l'extraction ; cette pratique diminue la consistance et la valeur du produit, qui se rapproche de ceux de Chine). Une grande partie est raffinée et blanchie : fondue, filtrée, coulée en tablettes, sous l'eau, et ainsi exposée au soleil. Cire blanchie, très ferme, odeur rance, couleur blanche ou jaune, translucide ; cassure conchoïdale, texture fine, compacte, toucher sec.

A la longue, se recouvre de cristaux fins d'acide palmitique.

IV. Produits bruts : Stéarinerie. Produits raffinés et blanchis remplacent cire d'abeilles dans ses applications,

V. Falsifié en Chine par huiles fluides, suif végétal blanc, suifs animaux.

Au Japon, par huiles fluides (Perilla).

Digitized by Google

61. — Cire de Myrica.

I. Des baies de diverses espèces de Myrica (deux Amériques, Abyssinie, Afrique du Sud). Le corps gras forme à la surface des baies une croûte sébacée blanc de neige, traversée par des taches brunes ou noires.

Prix : 180 à 200 francs les 100 kilos.

II. Ebullition avec de l'eau et écumage.

III. Le produit commercial est vert ou vert jaunâtre ; par exposition à l'air, les couches superficielles se décolorent et blanchissent ; odeur aromatique musquée ou poivrée.

IV. Stéarinerie ; encaustiques.

(A suivre)

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

Son But et ses Méthodes

Par Henry le Chatelier

(Suite) [1]

Facultés intellectuelles. — Il y a d'abord ce que l'on appelle le jugement, c'est-à-dire l'aptitude à comprendre les relations des faits entre eux, relations d'analogie ou de causalité; la possibilité de concevoir les idées abstraites, c'est-à-dire de rapprocher plusieurs faits matériels par un seul de leurs caractères, en faisant momentanément abstraction des autres. Enfin, le sentiment de la différence essentielle entre un raisonnement exact et un raisonnement faux. Ces qualités sont indispensables pour pouvoir se perfectionner soi-même. Un individu inintelligent le reste généralement pour toute sa vie, parce qu'il n'a pas conscience de son inintelligence et ne fait rien pour se perfectionner. C'est là une des catégories d'hommes les plus nuisibles en industrie, et, en toutes circonstances, d'ailleurs, ceux avec lesquels les rapports sont les plus pénibles; remplis parfois de bonnes intentions et d'ardeur au travail, mais ne réussissant à rien, ils ne peuvent recevoir une observation, un bon conseil, sans se croire victimes de la malignité de leur prochain.

Cependant, l'exagération de cette qualité et l'abus de la réflexion, de l'effort purement intellectuel, peuvent devenir très dangereux en industrie, parce qu'ils tendent à paralyser l'activité, qualité bien plus essentielle encore. Beaucoup de savants, de penseurs, se montrent absolument

(1) Voir Bul. 1911, p. 80.

Digitized by Google

ridicules dans les circonstances les plus simples de la vie courante, et seraient *à fortiori* incapables de rendre aucun service dans une usine.

Une seconde qualité, non moins précieuse, est le *bon sens*, c'est-à-dire l'appréciation exacte et spontanée de l'importance relative des choses. Parmi les facteurs d'une opération industrielle, quelques-uns exercent une importance dominatrice sur le résultat ; il faut, du premier coup, les voir et y fixer en quelque sorte inconsciemment son attention. Faute de cette qualité, l'activité peut se dévoyer d'une façon néfaste. L'instruction scientifique, en mettant toujours au premier plan des abstractions, c'est-à-dire en n'envisageant les phénomènes naturels que par une seule de leur face, s'oppose au développement du bon sens, elle tend à former des esprits faux ; au contraire, le contact journalier dans les usines avec la réalité des faits arrive à donner à des hommes, même dépourvus d'instruction, à des contremaîtres, à des ouvriers, ce bon sens instinctif qu'on appelle l'*esprit pratique*, et qui leur permet souvent de rendre des services supérieurs à ceux d'hommes plus instruits.

La mémoire rend encore de grands services, elle permet, en rapprochant les circonstances actuelles de faits antérieurement connus, dont l'esprit s'est meublé, de tirer, sans études ni recherches prolongées, des conclusions utiles au but poursuivi ; l'*expérience* s'acquiert seulement avec le concours de la mémoire. Enfin, il faut rapprocher de la mémoire la *faculté imaginative*, qui permet de se représenter simultanément des faits différents, antérieurement observés, en augmentant ainsi considérablement, par les rapprochements qu'elle facilite, la puissance de la réflexion.

Enseignement secondaire. — Ces facultés sont en partie des dons de la nature, mais l'éducation les développe aussi dans une large mesure ; l'application de

Digitized by Google

l'esprit à des études très variées accroît sa puissance de compréhension ; la littérature, l'histoire et certaines études scientifiques, comme la zoologie, la botanique, contribuent au développement du bon sens, donnent le sentiment des nuances. L'enseignement mathématique forme le jugement, inculque la notion de corrélations rigoureuses de certains faits entre eux.

Les facultés imaginatives se développent par l'étude de la géométrie dans l'espace, et surtout de la géométrie descriptive. Les leçons apprises par cœur et l'étude de l'histoire exercent la mémoire.

Toute cette éducation intellectuelle pourrait être continuée dans l'enseignement technique, mais elle est avant tout le but essentiel de l'enseignement secondaire ; à 18 ou 20 ans, la majeure partie de cette formation est définitivement achevée, l'esprit perd ensuite une grande partie de sa malléabilité. Cela explique l'importance attachée par les grands groupements industriels à l'enseignement secondaire, et leurs protestations unanimes contre les réformes de l'*enseignement moderne* synthétisées dans les programmes de 1902, dont le but avoué est de faciliter l'entrée dans les écoles techniques à des jeunes gens dépourvus des qualités de l'intelligence, qui sont ensuite les plus indispensables pour réussir dans l'industrie. En faisant ressasser deux ans de plus les matières des programmes d'examens, on donne un avantage incontesté aux candidats inintelligents. Cela ne veut pas dire que l'étude des sciences et celle des langues vivantes ne puissent pas avoir une vertu éducative comme l'ancien enseignement classique, mais en fait l'enseignement moderne n'est aucunement donné aujourd'hui en vue du développement intégral de l'intelligence, il ne s'adresse guère qu'à la mémoire. Il a un but différent essentiellement utilitaire : mettre les jeunes gens en mesure de commencer le plus tôt possible à gagner leur vie ; mais, même à ce point de vue restreint, il est déplorablement organisé.

Digitized by Google

Cette conception est exactement le contraire de celle qui avait présidé jadis, à Saint-Pétersbourg, à la création de la fameuse Ecole d'administration, d'où sont sortis tant d'hommes illustres : ministres, administrateurs, industriels et savants. Elle donnait six années de culture générale, à la fois littéraire et scientifique, de 14 à 20 ans. Puis, à la sortie, les élèves se dispersaient, au gré de leurs préférences, vers les différents enseignements professionnels plus spécialisés. C'était là un véritable enseignement de culture intellectuelle.

Connaissances scientifiques

Utilité. — L'utilité de l'instruction scientifique, c'est-à-dire de la connaissance précise des propriétés de la matière et des lois des phénomènes naturels que l'industrie met à chaque instant en œuvre, semble tellement évidente, que l'on ne comprend pas facilement comment des hommes, dépourvus de ces connaissances, peuvent parfois réussir. Ils le font dans les petites industries, en copiant ce que font leurs voisins, sans être capables de coopérer aucunement aux perfectionnements des procédés de fabrication, et, dans les grandes affaires, en s'attachant des collaborateurs pourvus des connaissances qui leur manquent. Carnegie, en recevant la grande médaille d'or Bessemer, répondait avec beaucoup de raison : « Je suis confus de recevoir ce grand honneur, car mon seul mérite a été de savoir m'entourer d'hommes plus habiles que moi, auxquels je dois tous mes succès industriels. » Bessemer eût été bien incapable de découvrir à lui seul dans ses fontes le phosphore, dont il ignorait sans doute même le nom ; son rôle s'est borné à avoir le bon sens de penser que si deux fontes donnent des résultats différents, il doit y avoir quelque chose de différent entre elles, et il le fit

Digitized by Google

rechercher par des chimistes de profession. Mais, cette division du travail complique énormément les études les plus simples. En fait, les hommes qui ont parfaitement réussi sans cette instruction scientifique sont relativement peu nombreux ; ils ont tous été des hommes extraordinairement doués du côté du caractère et de l'intelligence.

Quand on ne peut juger par soi-même de la valeur des arguments ou des renseignements fournis par ses collaborateurs, il faut savoir bien placer sa confiance et ne pas se tromper dans le choix de son personnel. Un autre exemple entre beaucoup d'autres montrera quelles difficultés il y a à faire de l'industrie sans connaissances scientifiques. Un directeur d'usine à chaux hydraulique, tout à fait ignorant de la chimie, mais comprenant l'importance de cette science, envoyait tous les mois ses produits à un chimiste de Paris pour les analyser, et faisait ensuite des comparaisons régulières entre les résultats des analyses et la qualité de ses produits. Ne pouvant arriver à trouver aucune relation, il allait, complètement découragé, renoncer au concours de la chimie ; il me montra à ce moment ses résultats d'analyses et au premier coup d'œil, je pus lui dire que tous les chiffres étaient de pure fantaisie et que ses analyses n'avaient jamais été faites. Son chimiste était même tellement ignorant de la nature des chaux hydrauliques qu'il inventait des compositions tout à fait irréalisables. Ainsi, pendant deux ans, ce directeur d'usine avait perdu son temps et son argent, faute de connaissances scientifiques tout à fait élémentaires.

Les hommes munis de ces connaissances scientifiques ont au contraire un avantage énorme. Ceux qui ont réussi dans les affaires sans ce bagage scientifique sont, en somme, des exceptions rares ; les premiers, au contraire, sont légion. Un grand nombre de directeurs d'affaires industrielles les plus importantes de France sont d'anciens polytechniciens dont l'instruction a été purement scientifique. On peut citer les directeurs de nos grandes Com-

Digitized by Google

pagnies de chemins de fer, les directeurs de mines, d'aciéries, d'usines électriques, de Compagnies gazières, etc. Et c'est souvent une surprise pénible pour d'anciens élèves d'écoles techniques, ayant longtemps servi dans une affaire industrielle, de se voir préférer, au moment où ils arrivent au sommet de l'échelle et en passe de devenir directeurs, de jeunes polytechniciens dépourvus de toute expérience technique. Ces derniers réussissent assez bien dans ces situations pour que le nombre des affaires qui recourent à leurs services ne tende pas à diminuer, et ils réussissent avec une somme d'efforts relativement très faible; beaucoup d'entre eux se contentent de la journée de 8 heures, et l'on voit de ces directeurs scientifiques des grandes affaires trouver encore le temps de s'occuper de littérature, de beaux-arts et satisfaire à toutes les obligations de la vie mondaine, ce qui n'est guère possible pour les autres.

Orientation désirable. — L'enseignement scientifique doit cependant, pour répondre complètement au rôle qui lui est assigné ici, présenter un caractère spécial, le différenciant dans une certaine mesure de l'enseignement purement théorique dirigé vers la seule connaissance, sans aucune idée d'applications pratiques. La science est certainement une et partout la même, il n'y a pas une science pour le savant et une autre pour l'ingénieur. Mais son domaine est tellement vaste qu'il est impossible d'en explorer tous les recoins dans le temps nécessairement limité consacré aux études. Il faut faire un choix et le choix ne sera pas le même suivant le but poursuivi.

Pour le savant, les points nouveaux et incertains de la science sont les plus intéressants; pour l'ingénieur, les parties les plus anciennement connues et les mieux étudiées, qui ont reçu les applications les plus nombreuses, sont seules utiles. Un métallurgiste s'intéressera à l'étude du fer, celle du radium est sans importance pour lui. Il

Digitized by Google

n'en sera peut-être pas de même dans l'avenir, mais l'industriel travaille d'abord pour le présent. De même en physique, l'électricité est aujourd'hui plus utile que l'acoustique.

La nécessité de réformer l'enseignement de l'Ecole Polytechnique, qui était arrivé à ressembler beaucoup trop à celui d'une Faculté des Sciences, comme M. Appell l'a très justement fait remarquer, a frappé beaucoup de ses anciens élèves. Un mouvement s'est produit pour eux pour obtenir cette évolution indispensable, et de cette préoccupation est née la Société des Amis de l'Ecole Polytechnique, qui s'efforce aujourd'hui d'obtenir une orientation nouvelle de l'enseignement, ou plus exactement un retour aux traditions du passé, depuis trop longtemps oubliées.

Mesures expérimentales. — Il ne suffit pas cependant que la science meuble l'esprit de connaissances utiles en vue des applications industrielles. La documentation n'est pas son objet principal, elle exerce un rôle au moins aussi utile en développant l'esprit scientifique, en habituant à l'exactitude et à la précision dans les recherches. C'est à cette tournure d'esprit que l'industrie moderne doit ses progrès si rapides ; elle habitue à démêler les facteurs multiples dont dépend un phénomène et à mesurer l'influence de chacun d'eux. Par exemple, la qualité d'un ciment dépend de la composition des pâtes cuites, de l'intimité du mélange. de la température de cuisson, de la durée de chauffage, de la vitesse du refroidissement et enfin de la finesse de pulvérisation. Pour réussir à coup sûr la fabrication de ce produit, il faut connaître les relations qui existent entre la qualité du ciment fabriqué et la grandeur de chacun des facteurs de cette qualité. C'est identiquement là le but de la science, dont le seul objet est d'établir des relations numériques définies entre les grandeurs des différents phénomènes naturels qui sont sous la dépendance mutuelle les uns des autres. Autre-

Digitized by Google

ment dit, dans l'usine il ne suffit pas de connaître la science déjà acquise, il faut encore être capable de la faire soi-même, d'en créer au jour le jour de nouveaux chapitres. Pour ce but, la science livresque ne suffit pas ; ni les préparations culinaires trop longtemps en honneur dans les laboratoires d'enseignement. On doit au contraire mettre dès le début, entre les mains des élèves, des appareils de mesures, les familiariser avec leur emploi, leur en faire étudier les causes d'erreurs ; il faut, en un mot, établir dans leur esprit un lien indissoluble entre la science et la notion de mesure. Cette intervention des mesures dans l'industrie a été la raison principale de son évolution si rapide pendant la seconde moitié du XIXe siècle ; les laboratoires industriels de l'Allemagne ont été une des causes dominantes de sa suprématie industrielle. Chez nous, la question est encore à l'ordre du jour, car un trop grand nombre d'industries continuent à ignorer l'importance des mesures. Il y a quelques années, il n'y avait pas en France, en dehors de la Manufacture nationale de Sèvres, une seule fabrique de porcelaine possédant un laboratoire d'analyse chimique. La création des laboratoires de mesures à l'Ecole Polytechnique a été, dans les réformes demandées, une des préoccupations dominantes de la Société des Amis de l'Ecole Polytechnique et elle est aujourd'hui en voie de réalisation, grâce à des subventions importantes d'industriels, ses anciens élèves, qui ont manifesté ainsi toute l'importance qu'ils attachaient à cette orientation de l'enseignement scientifique.

Enseignement psychologique

Utilité. — Si la connaissance scientifique de la matière inanimée est très utile à tout ingénieur, à tout directeur d'usine, la connaissance des hommes l'est bien plus encore ; ce sera le problème capital de l'industrie de demain. La science proprement dite est tellement avancée que nous

Digitized by Google

pouvons maintenant la laisser progresser automatiquement; tout au plus pouvons-nous espérer augmenter encore un peu la vitesse de son développement. Pour la science de l'homme, tout, au contraire, est à faire, on commence à peine à s'en préoccuper, au moins en vue des réalisations pratiques. De jour en jour, la question ouvrière prendra une acuité plus grande, tant au moins que l'on n'aura pas compris la nécessité de l'étudier scientifiquement. Dans une conférence récente, M. Solvay disait avec beaucoup de raison : « Il y a urgence de chercher à mettre au jour » des principes d'organisation sociale scientifiquement » déduits, afin d'être prêts à faire face aux événements » brusques qui peuvent se précipiter avec le progrès, » événements qui pourraient mettre en échec absolu les » procédés d'organisation anciens et même provoquer un » cataclysme social. »

La diffusion de l'instruction, la presse, les communications par chemin de fer accélèrent la pénétration des idées fausses et facilitent la réalisation de groupements anarchiques destructeurs de toute industrie. Avec les dimensions énormes de toutes les pièces des usines modernes, l'arrêt d'un haut-fourneau, celui d'un four de verrerie, sont de véritables désastres entraînant des pertes se chiffrant par millions. Et l'on est stupéfait de l'ignorance des ouvriers, qui n'hésitent pas à provoquer ces désastres, incapables de comprendre que toute destruction d'un outil de travail leur est au moins aussi préjudiciable qu'à leurs patrons. Ils ignorent l'apologue des membres et de l'estomac, offert jadis dans les circonstances analogues à la populace romaine. Quelle folie comparable à celle des vignerons de la Champagne ? En saccageant les vignes où ils gagnaient leur vie ; en expulsant de chez eux, pour les envoyer se développer dans d'autres départements, les usines qui ont fait la richesse de leur région, ils se condamnent volontairement pour de longues années à la misère.

(A suivre)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACCARIAS (L.). — Carte politique du Puy-de-Dôme. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert.) 285
Agrandissement (De l') et de la réduction des cartes, plans, etc 133
AUDOLLENT (A.). — Compte rendu de l'ouvrage : Les villes d'art célèbres. Clermont-Ferrand 65
AVINEN (A.). — Le poète de l'Auvergne, Arsène Vermenouze. 21
AYMAR (A.). — Découverte d'une petite idole de l'âge de la pierre polie à Lezoux. (Compte rendu par M. le docteur Charvilhat.) 358
Besse-en-Chandesse 43-289
BRÉCHARD (A.) — De l'agrandissement et de la réduction des cartes, plans, etc 133
BRÉHIER (L.). — Le nom d'un sculpteur auvergnat au XIIe siècle 123
— Essai de contribution à l'histoire de Jean Deschamps 125
BOUDET (M.). — Etude sur les sociétés marchandes et financières au Moyen âge. Les Gayte et les Chauchat .. 1-146-238-379
— Cartulaire de Saint-Flour. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert 431
BOYER-VIDAL. — Besse-en-Chandesse 43-289
CAILLET (L.). — Documents inédits 359-431
Cathédrale de Clermont-Ferrand : les tours de transept, la charpente 111
CHARVILHAT (Dr.) — Le menhir de Davayat 61
— Monnaie gauloise inédite 64
— Le menhir de Champeix 130
— Notes sur des méreaux du XVe siècle de la ville de Clermont-Ferrand 271
— Sur une anse de vase grec en bronze trouvée à Clermont-Ferrand 272
— Compte rendu de l'ouvrage : Découverte d'une petite idole de l'âge de la pierre polie à Lezoux 358

Digitized by Google

Convergence (La) des failles du Massif Central de la France. 217
DESAYMARD (J.). — La deuxième exposition Vaury-Busset.... 127
DESDEVISES DU DEZERT. — Compte rendu de l'ouvrage : Le Cartulaire de Saint-Flour..... 431
— Les villes d'art célèbres : Clermont-Ferrand. (Compte rendu par M. Audollent.)..... 65
— Une soutenance à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand 211
Documents inédits..... 359-430
Ecole dentellière d'Issoire..... 357
Essai de contribution à l'histoire de J. Deschamps..... 125
Exposition (La 2e) de Vaury-Busset..... 127
FOURNIER (P.). — Note sur les deux dolmens détruits de Dore-l'Eglise et de Montaigut-le-Blanc..... 374
GARDE. — Description géologique des régions situées entre le Niger et le Tchad. (Compte rendu par H. Girard.)..... 139
GLANGEAUD (Ph.).— Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme. 73-330
GIRARD (H.). — Compte rendu de l'ouvrage : Description géologique des régions situées entre le Niger et le Tchad..... 139
HOSPITAL (Dr). — Notice nécrologique..... 361
LECOQ et CHARVILHAT (Dr). — Le menhir du bois des Brosses. 371
LHÉRITIER (Dr). — Note sur l'archéologie gallo-romaine des environs de Saint-Amant-Tallende..... 187
Menhirs (Les) de Davayat, de Champeix. du Bois des Brosses. 61 130-371
Monnaie gauloise inédite..... 64
Notes d'archéologie auvergnate..... 123
Note sur l'archéologie gallo-romaine des environs de Saint-Amant-Tallende 187
Notes de psychologie auvergnate..... 226
Notes sur les méreaux du xve siècle de la ville de Clermont-Ferrand 271
Note sur les deux dolmens détruits de Dore-l'Eglise et de Montaigut-le-Blanc..... 374
POISSON (G.). — La convergence des failles du Massif Central de la France..... 217
POURRAT (H.). — Notes de psychologie auvergnate..... 226
RANQUET (H. DU). — Cathédrale de Clermont-Ferrand : les tours du transept, la charpente..... 111
Régions (Les) volcaniques du Puy-de-Dôme..... 73-330
Sarcophage découvert à Orcines..... 139
Société des Amis de l'Université : procès-verbaux et comptes. 215 274-286

Digitized by Google

Vermenouze (Arsène) 21

PLANCHES HORS TEXTE.

A. Vermenouze, portrait.
Le menhir de Davayat.
Le menhir de Champeix.
Fouilles de Montenard et de Chassegay.
Aydat et son lac.
Carte des failles du Massif Central de la France.
Anse de vase grec trouvée à Clermont-Ferrand.
Docteur Hospital, portrait.
Le menhir du bois des Brosses.

Digitized by Google

Digitized by Google